PR[Bd - Revue]

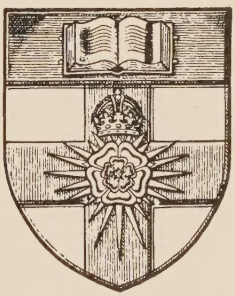

UNIVERSITY OF LONDON
LIBRARY
SHL
WITHDRAWN

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/revue-histoire-litteraire-de-la-france_1922_29

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL

IMPRIMERIE WILLAUME

Revue

d'Histoire Littéraire

de la France

publiée

par la Société d'Histoire littéraire de la France

29e Année. — 1922.

SHL
WITHDRAWN

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 103

1922

SHL
WITHDRAWN

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LE SECRET DE RONSARD

Soit que m'amie ait nom ou Cassandre ou Marie,
Neuf fois je m'en vois boire aux lettres de son nom.
(*Le second livre des* Amours.)

I

Brantôme nous a conté que, se trouvant un jour à Venise en quête d'un exemplaire de Pétrarque, il fit chez un imprimeur la rencontre d'un grand magnifique qui lui déclara : « Mon gentilhomme, je m'estonne comment vous estes curieux de chercher un Petrarque parmy nous, puisque vous en avez un en vostre France plus excellent deux fois que le nostre, qu'est M. de Ronsard[1] ».

A moi aussi, bien que ses biographes ne me l'eussent dépeint de la sorte, le chantre de Cassandre m'est apparu avec une physionomie toute semblable à celle que l'histoire et la légende ont prêtée à l'amant de Laure. Il m'a semblé qu'une admirable liaison avait été l'âme de sa vie, et que, plus secret, le Pétrarque français avait surpassé le florentin par la sincérité de ses accents. C'est ce Ronsard tout nouveau que je voudrais présenter au lecteur.

Je ne reviendrai pas sur l'identification de la Cassandre du gentilhomme vendômois avec Cassandre Salviati, femme de Jean de Peigné, seigneur de Pré, car, grâce au témoignage de d'Aubigné et à celui de Ronsard lui-même, aucun doute n'est permis à ce sujet[2].

1. Brantôme, édit. Lalanne, t. III, p. 288.

2. D'Aubigné, *Œuvres complètes*, édit. Réaume et Caussade, t. I, p. 457, et t. III, p. 17. Ronsard, *Œuvres complètes*, édit. Laumonier, t. I, pp. 29 (Ny voir flamber...), 66 (Ville de Blois...) et 100 (Sœur de Pâris....). Cf. d'Hozier, *Armorial général de France*, registres I (article *de Musset*), II (article *de Vimeur*), III (article *d'Alès de Corbet*). Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, *Dossiers bleus*, 597, et *Nouveau d'Hozier*, 299.

Je m'efforcerai plutôt de mettre en lumière l'histoire du premier amour de notre poète, histoire assez mystérieuse en raison de la réserve imposée à ce dernier par sa délicatesse naturelle [1] et par ses liens de parenté avec la famille de Pré [2].

Les critiques se sont uniquement appuyés jusqu'ici, en essayant vainement de les concilier, sur les affirmations volontairement contradictoires du *canzoniere* de 1552 et de la célèbre élégie autobiographique de Ronsard. J'utiliserai, pour ma part, de préférence à ces documents en quelque sorte officiels, certains autres dans lesquels, Cassandre n'étant pas nommée, le cœur de l'auteur s'est épanché sans contrainte.

Tout d'abord, quatorze sonnets adressés en 1560, dans le second livre des *Amours*, à une mystérieuse Sinope qui n'a pas encore été identifiée [3]. Puis une fort curieuse élégie publiée en 1567 [4]. Voici ce que nous apprennent ces pièces.

Quelque temps avant le mariage de son frère aîné, au printemps 1536, Ronsard, encore tout enfant, rencontra pour la première fois sa cousine Sinope, qui était alors une jeune fille de seize ans :

> Trouvant un jour une mienne parente
> Et un festin (parente d'assez loin)
> Qui fut depuis l'argument de mon soin...
> Je me vy prendre esclave de ses yeux,
> Où les Amours courtois et gracieux
> Estoyent logez, armez de ses œillades,
> Qui d'un seul coup mes sens firent malades...

Séparé d'elle presque aussitôt (le poète devint page à la Cour en août 1536), il la retrouva vers 1541, après ses voyages en Écosse et en Allemagne.

> On peut outre la mer un long voyage faire,
> Mais on ne peut changer ny de cœur ny d'amour.

Agé de dix-sept ans et devenu un écuyer accompli, Ronsard ne rêva plus dès lors que d'épouser sa cousine. Mais ce projet fut contrarié d'abord par sa mère, puis par la « rigoreuse loy des puisnez », qui le contraignit, sa santé chancelante lui ayant fermé

1. Ronsard, t. VI, p. 246 (Baïf, il semble à voir...).
2. Cette parenté a été établie par M. Jean Martellière, *Annales Fléchoises*, n° 55, p. 179.
3. Ronsard, t. I, pp. 171-175, t. VI, pp. 332-334 et t. VII, pp. 192-193.
4. *Ibid.*, t. III, p. 322. Bien que cette pièce semble dater de la jeunesse de l'auteur, elle est en réalité très postérieure, n'ayant été publiée qu'en 1567. Ainsi s'explique l'allusion faite par Ronsard à la mort de son frère aîné (1556).

la carrière des armes, à prendre le bonnet rond, ou, en d'autres termes, à entrer dans les ordres mineurs.

Le bonnet rond que tu prens maugré toy,
Et des puisnez la rigoreuse loy,
La font changer et (peut estre) à un pire.

Le rival auquel ces vers font allusion, gentilhomme plus jaloux de son honneur qu'épris de Sinope, était, à n'en pas douter, comme celle-ci, apparenté au poète.

Je ne puis aimer ceux à qui vous faites chere,
Fussent ils mes cousins, mes oncles, et mon frere :
Je maudis leurs faveurs, j'abhorre leur bon-heur.

Les amans et les Roys de compagnons ne veulent...

La perte de sa maîtresse fut pour Ronsard la cause d'une douleur profonde et durable. En vain se répétait-il :

C'est trop aimé, pauvre Ronsard, delaisse
D'estre plus sot, et le tems despendu
A pourchasser l'amour d'une maistresse,
Comme perdu pense l'avoir perdu...

L'image de sa cousine demeura gravée dans son souvenir en dépit des années, ainsi qu'en fait foi le délicieux sonnet :

L'an se rajeunissoit en sa verde jouvence,
Quand je m'épris de vous, ma Sinope cruelle,
Seize ans estoyent la fleur de vostre âge nouvelle,
Et vostre teint sentoit encore son enfance.

Vous aviez d'une infante encor la contenance,
La parolle, et les pas, vostre bouche estoit belle,
Vostre front, et voz mains dignes d'une immortelle,
Et vostre œil qui me fait trespasser quand j'y pense.

Amour, qui ce jour là si grandes beautez vit,
Dans un marbre, en mon cœur d'un trait les escrivit :
Et si pour le jourd'huy voz beautez si parfaites

Ne sont comme autresfois, je n'en suis moins ravy :
Car je n'ay pas égard à cela que vous estes,
Mais au dous souvenir des beautez que je vy.

Ceci dit, comment ne pas reconnaître l'histoire de Cassandre Salviati dans celle de Sinope ? Bien qu'un sonnet du recueil de

1552 ne place qu'en 1546 l'*innamoramento* du gentilhomme vendômois, cet événement est manifestement beaucoup plus ancien. Le poète avoue en effet que la fille du seigneur de Talcy fut l'inspiratrice de ses premiers vers [2]. Or ceux-ci furent composés à l'époque à laquelle Clément Marot « se travailloit à la poursuite de son Psautier [3], » c'est-à-dire entre 1541 et 1543. Il avoue, d'autre part, avoir cherché à épouser sa Muse [4], projet nécessairement antérieur non seulement au mariage de la jeune fille avec le seigneur de Pré (23 novembre 1546) [5], mais à sa propre entrée dans les ordres mineurs (6 mars 1543) [6]. Il déclare enfin dans son élégie autobiographique :

D'Escosse retourné, je fus mis hors de page,
Et à peine seize ans avoient borné mon âge,
Que l'an cinq cens quarante avec Baïf je vins
En la haute Allemaigne, où la langue j'apprins.
Mais làs ! à mon retour une aspre maladie
Par ne sçay quel destin me vint boucher l'ouie,
Et dure m'accabla d'assommement si lourd,
Qu'encores aujourd'huy j'en reste demy-sourd.
L'an d'apres en Avril, Amour me fist surprendre,
Suivant la Cour à Blois, des beaux yeux de Cassandre :
Soit le nom faux ou vray, jamais le temps veinqueur
N'effacera ce nom du marbre de mon cœur.
Convoiteux de sçavoir disciple je vins estre
De d'Aurat à Paris, qui cinq ans fut mon maistre [7]...

Entre l'époque de l'ambassade de Lazare de Baïf en Alsace (1540) et celle des premières leçons de Dorat à Ronsard (1544), la Cour ne se rendit à Blois qu'une seule fois, au début de 1541 [8]. Nous devons donc reculer tout au moins jusqu'à cette date le commencement de la liaison du poète et de Cassandre Salviati. Je dis tout au moins, car la courte entrevue de 1536 se trouve elle-même confirmée dans les *Amours* par ce fait que Cassandre, plus

1. Ronsard, t. I, p. 60 (L'an mil cinq cens...).
2. *Ibid.*, t. I, p. 48 (Morne de corps...).
3. *Ibid.*, t. VII, p. 4.
4. *Ibid.*, t. I, p. 100 (Sœur de Pâris...).
5. Date établie par M. Jean Martellière (*Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1904, 1er trimestre, p. 51).
6. Ronsard, t. VIII, p. 277 (*Lettre de tonsure du poète*).
7. *Ibid.*, t. IV, pp. 97-98.
8. *Catalogue des actes de François Ier*, t. VIII, pp. 511-512.

âgée que le poète[1], est dépeinte, lors de première rencontre avec lui comme

Une beauté de quinze ans enfantine[2].

Ainsi se déroula, selon moi, le premier chapitre du roman de Ronsard et de la fille du seigneur de Talcy. Le second, postérieur de plusieurs années au mariage de cette dernière, se place à l'époque de la composition des *Amours*. Ce recueil ne fut écrit, quoi qu'on en ait dit, ni à Blois, ni au collège de Coqueret. A son début dans les lettres, Ronsard, uniquement soucieux de rivaliser avec Pindare et Homère, se borna à rimer pour sa Muse un certain nombre de pièces lyriques.

Quand je soulois en mon estude lire
Du Florentin les lamentables vois,
Comme incredule alors je ne pouvois
En le mocquant me contenir de rire[3]...

A la fin de 1551, Dorat ayant quitté le collège de Coqueret[4], Ronsard, fatigué des critiques dont ses premières *Odes* avaient été l'objet, déçu d'autre part dans ses ambitieux projets de devenir le poète officiel de la Cour, se retira pour de longs mois dans son pays natal. C'est alors seulement qu'en retrouvant Cassandre Salviati, fixée depuis son mariage à quelques lieues de la Possonnière, il se décida à quitter la lyre pour le luth, le « Laurier Delfien » pour le « Myrte Pafien », Homère et Pindare pour Pétrarque et les élégiaques latins.

Moins que devant m'agitoit le vouloyr,
Qui me piquoyt d'une ardeur fanatique,
Quand pour garir ma verve poëtique,
Laissant Paris j'aborde sus le Loyr.

Là je vivoy pour plus ne me chaloyr
Ny de la Muse, ou Romaine, ou Attique,
Alors qu'Amour de son trait fantastique

1. L'âge de Cassandre indiqué au-dessous du portrait qui orne le frontispice des *Amours* est volontairement inexact. Cf. Ronsard, t. I, p. 67 (L'astre ascendant...) et t. VI, p. 11 (Vous estes deja vieille...). L'on sait d'ailleurs que la châtelaine de Pré était l'un des premiers enfants nés du mariage de Bernard Salviati et de Françoise Doulcet (acte cité dans d'Hozier, registre II, article de Vimeur, pp. 6-7). Sa naissance est donc antérieure à 1528, date à laquelle vint au monde son plus jeune frère, le chevalier François.

2. Ronsard, t. I, p. 11 (Une beauté...).

3. *Ibid.*, t. I, p. 105. — Un seul sonnet fut publié par Ronsard avant 1552. *Œuvres*, t. VI, p. 88.

4. Le 3 octobre 1551, Robert du Guast reprit la place de principal du collège de Coqueret, qu'il avait autrefois occupée. — Jourdain, *Index chronologicus*, p. 260, n. 2.

Causa le mal qui tant me fait douloyr.

Dedans des prez, et dans un boys champestre,
Parmy les fleurs où seur je pensoys estre
Le doulx Tyran me martela de coupz :

Et me fit voyr, que jamais on n'estrange
Loing de son chef, quelque païs qu'on change,
L'arrest du ciel qui preside sur nous[1].

Au cours de l'année 1552, tandis que Ronsard célébrait la châtelaine de Pré, Henri II faisait la conquête des Trois-Évêchés[2], et nous avons tout lieu de croire que Jean de Peigné se trouvait au nombre des hommes d'armes qui composaient la cavalerie royale[3]. Le retour de l'époux de Cassandre, après la trêve du 26 juillet, vint mettre fin aux espoirs du poète, qui se décida, le cœur bien lourd, à regagner Paris, où ses amis le réclamaient :

Quando te reducem Vindocino ex agro
Cernemus, veterum turba sodalium?
Quis te, quis niveo vellere conditus
Nobis restituet dies[4] ?

Publié le 30 septembre 1552, le premier *canzoniere* de Ronsard fut réédité avec quelques modifications le 24 mai 1553.

Le jour des Rois 1554, Lancelot Carle, évêque de Riez, lut à Henri II un projet de *Franciade* rédigé par notre poète. Ce dernier crut sa fortune faite. Il reprit alors ses ambitions premières, et se déclara prêt à « charpenter la nef » destinée à conduire son Francus « du havre de Buthrote » aux rives de la Gaule.

Mon œil, mon cœur, ma Cassandre, ma vie,
Hé ! qu'à bon droit tu dois porter d'envie
A ce grand Roy, qui ne veut plus souffrir
Qu'à mes chansons ton nom se vienne offrir.
C'est luy qui veut qu'en trompette j'echange
Mon luth, afin d'entonner sa louange,
Non de luy seul mais de tous ses ayeux
Qui sont là hault assis au rang des Dieux.
Je le feray puis qu'il me le commande :
Car d'un tel Roy la puissance est si grande,
Que tant s'en faut qu'on la puisse eviter,
Qu'un camp armé n'y pourroit resister[5].

1. Ronsard, t. VI, pp. 161-162.
2. *Ibid.*, t. I, p. 124 (J'alloy roulant ces larmes...).
3. *Ibid.*, t. I, p. 38 (Si je trespasse...) et t. VI, p. 163.
4. Muret, *Juvenilia*, 1757, p. 103. Ces vers se datent aisément, Muret n'étant arrivé à Paris qu'au milieu de l'année 1551, et les *Juvenilia* ayant paru en janvier 1553.
5. Ronsard, t. I, p. 110 (pièce publiée en novembre 1554).

La faveur royale ne répondit pas toutefois aux espérances de Ronsard. Le poète, consommant à nouveau le sacrifice de ses rêves homériques, se remit alors à chanter

D'autres Amours toutes nouvelles[1]

afin d'achever l'ouvrage qu'il avait « pendu au métier » en faveur de Cassandre Salviati.

II

Le retour du gentilhomme vendômois au pétrarquisme fut marqué, dès novembre 1554, par quelques poèmes adressés à la châtelaine de Pré[2], puis, en 1555 et 1556, par la publication d'une *Continuation* et d'une *Nouvelle Continuation* des *Amours*. Dans ces deux recueils, aux côtés de Cassandre Salviati, faisait son apparition la « belle, humble, honneste et gentille » Marie Dupin que Ronsard devait « servir » trois ans[3], ou, plus exactement, à trois reprises au cours de sa vie.

Le poète nous dit avoir rencontré sa seconde Muse à Bourgueil, en avril 1554[4], et s'en être séparé dès avant l'été 1555[5]. Ces déclarations, que l'on a eu jusqu'ici le tort de ne pas relever, sont singulières. Ronsard, en effet, n'a révélé l'existence de Marie ni dans ses vers ni dans ses propos au cours de l'année 1554, mystérieux silence que n'expliquent pas plus la modeste condition de l'Angevine que le caractère assez banal, en somme, de sa liaison avec le gentilhomme vendômois. Bien mieux : nous savons que ce dernier était, en février 1555, plus épris que jamais de Cassandre Salviati[6] et qu'il la chantait encore au printemps suivant, à l'instant même où il se prétendait « en servage » à Bourgueil[7]. Comment, dans ces conditions, ne pas se demander ce que signifie l'inconstance affichée çà et là dans la *Continuation des Amours*, et si peu en accord avec l'inspiration toute pétrarquiste de la majeure partie du recueil ?

1. Ronsard, t. II, p. 345 (pièce publiée en novembre 1554).
2. Dans le *Bocage* et les *Meslanges* de novembre 1554.
3. Ronsard, t. I, p. 300 (sonnet X).
4. Quinze mois avant l'apparition de la *Continuation des Amours*, 1555 (Ronsard, t. I, p. 180 : J'avois cent fois juré...) ; six ans avant celle de la première édition des *Œuvres*, 1560 (Ronsard, t. I, p. 207).
5. Un peu avant l'été qui précéda celui où fut publiée la *Nouvelle Continuation des Amours*, 1556 (Ronsard, t. I, pp. 137-138).
6. Au moment du départ d'Olivier de Magny pour Rome, février 1555. Cf. le 84e sonnet des *Soupirs de Magny*, édit. Blanchemain, p. 66.
7. Nombre de pièces de la *Continuation des Amours* ne sauraient s'adresser qu'à la châtelaine du Pré, dont le nom se relève d'ailleurs à diverses reprises au cours du recueil.

En dehors de quelques poèmes courtisans, Ronsard ne publia aucune pièce nouvelle de 1556 à 1560, date à laquelle il revit Marie à Tours, « aux nopces d'une sienne cousine », et, comme par hasard, certaine Sinope qui, nous l'avons vu, n'était autre que Cassandre Salviati. Il se remit alors à chanter son double amour et sa double infortune :

Je suis amoureux en deux lieux :
De l'un je suis desesperé
De l'autre j'en espere mieux,
Et si n'en suis pas asseuré.
Que me sert d'avoir soupiré
Pour deux amours si longuement,
Puisqu'en lieu du bien desiré
Je n'ay que malheur et torment :

Or, quant à moy, je suis content
Desormais toute amour quitter
Puisqu'on voit un menteur autant
Qu'un veritable meriter :
Je ne m'en veus plus tourmenter
N'y mettre en espreuve ma foy.
Il est temps de me contenter
Et m'aymer plus autre que moy[1].

Après la fugitive rencontre du « voyage de Tours », Marie regagna Bourgueil en descendant la Loire en barque jusqu'au petit village de la Chapelle-Blanche, tandis que Ronsard lui chantait ce « convoi » :

Bateau qui par les flots ma chere vie emportes,
Des vents en ta faveur les haleines soient mortes...
Que l'air, le vent, et l'eau favorisent ma dame,
Et que nul flot bossu ne destourbe sa rame[2]...

De son côté Cassandre reprenait dans son coche le chemin du Vendômois et le poète lui déclarait avec passion :

Avant vostre partir je vous fais un present
(Bien que sans ce present impossible est de vivre)
Sinope c'est mon cœur qui brulle de vous suivre :
Mettez le en vostre Coche, il n'est pas si pesant[3]...

1. Ronsard, t. VI, p. 331 (pièce publiée en 1560).
2. *Ibid.*, t. I, p. 166. Un détail relatif aux amours de Baïf permet de fixer le « Voyage de Tours » au mois d'avril 1560. Cf. *J. A. de Baïf*, par M. Augé-Chiquet, pp. 80-81.
3. *Ibid.*, t. VI, p. 332 (texte princeps).

Ronsard ne revit plus Marie qu'à l'époque où elle mourut. Quand survint la mort de l'Angevine? Dès 1560 ou 1561 si l'on en croit MM. Blanchemain et Louÿs. Mais cette hypothèse ne saurait être admise, Ronsard ayant parlé de sa maîtresse, sans souffler mot de sa disparition, dans deux élégies publiées l'une en 1563, l'autre en avril 1567[1]. La date 1573 proposée par MM. Longnon et Laumonier ne résiste pas davantage à l'examen. Dans le tombeau de Marie, le poète écrit, en effet, ces déclarations :

> Alors que plus amour nourissoit mon ardeur,
> M'asseurant de jouyr de ma longue esperance :
> A l'heure que j'avois en luy plus d'asseurance,
> La Mort a moissonné mon bien en sa verdeur...
> Je veux desormais vivre en franchise et tout mien[2]...

déclarations qui prennent une signification on ne peut plus précise, lorsqu'on les rapproche de certains aveux contenus dans les *Sonnets pour Helene*. Non seulement ces derniers nous apprennent qu'en mai 1574, époque à laquelle Ronsard se mit à célébrer Mlle de Surgères[3], Marie n'était plus[4], mais, en outre, que depuis sept ans presque exactement révolus, le poète vivait « en pure liberté », « loin d'affection, de desir et d'amour[5]. » Ce fut donc au cours du printemps 1567 que mourut la seconde héroïne des *Amours*.

Cette constatation en amène une autre. En 1569, Ronsard publia comme on sait deux livres de *Poëmes*, parmi lesquels figurent vingt et un sonnets précisément composés au printemps 1567. Or ceux-ci, au lieu de s'adresser à Marie, célèbrent une autre maîtresse, à laquelle le poète avait alors dit un éternel adieu, sans d'ailleurs parvenir à l'oublier[6]. Le « dur souvenir » de cette femme revient à chaque page des *Poëmes*, et c'est lui, non la mort de Marie, qui inspire les « complaintes » du pauvre « amant désespéré ». Bien que les sonnets de 1567 ne contiennent aucun nom, leur destinataire — une femme mariée, de très noble naissance et courtisée par le poète depuis de fort longues années, — s'identifie sans peine avec Cassandre Salviati. Grâce au témoignage de d'Aubigné et à une élégie des *Poëmes*, nous savons, d'ailleurs, que

1. Ronsard, t. IV, pp. 16 et 75.
2. *Ibid.*, t. I, pp. 216 et 226.
3. Ainsi que je l'ai établi dans une récente édition des *Sonnets pour Helene* (Paris, Bossard, 1921), le dernier amour de Ronsard n'est pas antérieur, comme on l'a cru longtemps, à 1574.
4. Ronsard., t. I, p. 300 (sonnet X).
5. *Ibid.*, t. I, p. 337 (élégie).
6. *Ibid.*, t. VI, p. 376.

Ronsard revit à l'automne de sa vie la Muse de sa jeunesse :

> L'absence, ny l'oubly, ny la course du jour
> N'ont effacé le nom, les graces ny l'amour
> Qu'au cœur je m'imprimay dés ma jeunesse tendre,
> Fait nouveau serviteur de toy belle Cassandre[1]...

La rencontre simultanée de la châtelaine de Pré et de la fille d'hôtellerie de Bourgueil, si elle n'avait eu lieu qu'en 1555, pourrait à la rigueur s'expliquer, suivant l'affirmation de M. Laumonier, par le respect de Ronsard pour la « transition ». Répétée à trois époques aussi différentes de la vie du poète, elle nous oblige à croire que Cassandre et Marie ne furent qu'une même femme, la mort de celle-ci qu'un poétique symbole de l'adieu définitif prononcé par sa « rivale ».

Une autre raison nous invite à adopter cette opinion : c'est la ressemblance que présentent les deux amours et les deux maîtresses du gentilhomme vendômois. Cette ressemblance, quoique peu frappante à première vue, en raison du classement intentionnellement désordonné des sonnets de Ronsard, n'en est pas moins réelle et significative.

Le poète nous affirme (notons, en passant, que la rencontre de Bourgueil eut lieu le même mois et pour ainsi dire le même jour que celle de Blois[2]) que sa jeune Angevine lui apparut, comme la châtelaine de Pré, dans tout l'éclat de ses quinze ans[3]. La chose est possible. Mais, dans ce cas, pour que Ronsard ait pu déclarer en 1560 à Marie :

> les garçons du village
> Disent que ta beauté tire desja sur l'age
> Et qu'au matin le coq dés la poincte du jour
> N'oyra plus à ton huis ceux qui te font l'amour[4]...

il faut nécessairement supposer qu'il ne s'adressait pas à une jeune fille de vingt et un ans, mais à une femme comme Cassandre Salviati, dont les « beautez si parfaites » n'étaient plus « comme autresfois ».

De même que cette dernière, l'Angevine avait deux sœurs cadettes[5], et, de même, elle fut ravie à l'amour de Ronsard par

1. Ronsard, t. VI, p. 371 (pièce publiée en 1569).
2. *Ibid.*, t. I, p. 135 (Le vingtiesme d'avril...).
3. *Ibid.*, t. I, p. 150 (Fleur Angevine...).
4. *Ibid.*, t. I, p. 169.
5. *Ibid.*, t. I, p. 195 (La Quenoille) et t. VI, p. 243 (Marie, vous passez...).

l'un des parents du poète [1], lequel se trouvait être, tout comme Jean de Peigné, plus jaloux qu'amoureux.

Ains en me dedaignant tu aimas autre part
Un qui son amitié chichement te depart [2]...

Certains aveux, au sujet de Marie, sont plus révélateurs encore. Si l'on se souvient, en lisant ces vers :

Quand son ame au corps s'attachoit,
Rien, tant fust dur, ne me faschoit,
Ny destin ny rude influance :
Menaces, embusches, dangers,
Villes et peuples estrangers
M'estoient doux pour sa souvenance [3]...

que le poète ne voyagea hors de France qu'au temps de sa « jeunesse tendre », n'est-on pas obligé de croire que la rencontre de Bourgueil eut lieu à la même époque que celle de Blois ?

D'autre part, dans la *Continuation des Amours*, Ronsard a déclaré à Marie que pour elle il avait renoncé à son « grave premier stile » et rendu « basse et rampante » sa Muse,

Qui souloit apporter aux François un effroy [4]...

Songeait-il, ce disant, à différencier, comme l'ont cru Belleau et, après lui, tous les ronsardisants, le « stile » des *Continuations* de celui des *Amours* de 1552 ? Nullement. Ce que Ronsard a voulu dire à Marie, c'est que pour la chanter il avait renoncé à la poésie lyrique et à la poésie épique, objet de ses premières préoccupations littéraires. En d'autres termes, il a répété à l'Angevine ce qu'il avait précédemment déclaré à la châtelaine de Pré. Un passage de la *Nouvelle Continuation* ne laisse aucun doute à ce sujet :

Or si quelqu'un aspres me vient blasmer, dequoy
Je ne suis plus si grave en mes vers que j'estoy
A mon commencement, quand l'humeur Pindarique
Enfloit empoulément ma bouche magnifique :
Dy luy que les amours ne se souspirent pas
D'un vers hautement grave, ains d'un beau stile bas,
Populaire et plaisant, ainsi qu'a fait Tibulle,
L'ingenieux Ovide, et le docte Catulle.
Le fils de Venus hait ces ostentations [5]...

1. Ronsard, t. IV, p. 71.
2. *Ibid.*, t. I, p. 169.
3. *Ibid.*, t. I, p. 211.
4. *Ibid.*, t. I, p. 185.
5. *Ibid.*, t. I, p. 130.

En effet « l'humeur Pindarique » n'a pas plus inspiré, que je sache, le premier *canzoniere* de Ronsard que ses *Continuations*, le gentilhomme vendômois ayant pris pour modèle, en 1552 comme en 1555, Pétrarque,

Tibulle
Properce, Ovide, et le docte Catulle[1].

D'autres textes de Ronsard nous invitent également à regarder Marie comme l'inspiratrice des sonnets de 1552. Tout d'abord, un passage du *Tombeau* de l'Angevine, qui nous apprend qu'au moment où le poète devint « l'esclave » de cette dernière, il n'avait encore jamais trouvé le loisir de pétrarquiser, s'étant entièrement consacré à orner « la langue des François » des « trofees »

D'Horace, de Pindare, Hesiode et d'Orfee,
Et d'Homere qui eut une si forte vois[2]...

Puis, certaine chanson de la *Nouvelle Continuation*, dans laquelle Ronsard s'excuse auprès de Marie, tout comme si elle eût été Cassandre Salviati, d'avoir un instant songé, en 1554, à la délaisser pour entreprendre sa *Franciade* :

Je veux mourir si plus on me reproche
Que mon service est plus froid qu'une roche
T'abandonnant, ma maistresse,
Pour aller suivre le Roy,
Et chercher je ne sçay quoy,
Que le vulgaire appelle une largesse.
Plustost perisse honneur, court et richesse,
Que pour les biens jamais je te relaisse,
Ma douce et belle Deesse[3].

La conclusion s'impose. Le poète ne l'a-t-il pas indiquée lui-même, en écrivant ces deux vers :

Soit que m'amie ait nom *ou* Cassandre *ou* Marie,
Neuf fois je m'en vois boire aux lettres de son nom[4]...

1. Ronsard, t. I, p. 110.
2. *Ibid.*, t. I, p. 221.
3. *Ibid.*, t. I, p. 150.
4. *Ibid.*, t. I, p. 142. Cf. Ces vers du « Voyage d'Hercueil » : Neuf fois au nom de Cassandre | Je vois prendre | Neuf fois du vin du flacon | Afin de neuf fois le boire — En mémoire | Des neuf lettres de son nom... (Ronsard, t. V, p. 223.)

et en déclarant que son « grand feu » pour Marie Dupin avait uni les « brasiers » de ses deux premiers amours [1] ?

III

Donner le change au lecteur, telle fut la pensée de Ronsard en imaginant la fable de l'Angevine (dont le nom, soit dit en passant, n'est autre chose que l'anagramme du verbe aimer [2]) et en célébrant bien haut les charmes de l'inconstance.

> Je ne dy pas si Jane estoit prise de moy,
> Que tost je n'oubliasse et Marie et Cassandre [3]...

Tel fut aussi le but des notes rédigées par Muret et par le gentilhomme vendômois afin de spécifier que tous les sonnets du recueil de 1552 ne s'adressaient pas à la même héroïne. Quelques femmes, dont l'existence est indiscutable, ont cependant été chantées dans les divers *canzonieri* de Ronsard.

Ainsi Mlle de Limeuil. La liaison du poète et de cette dernière, — liaison dont aucun auteur du XVIe siècle n'a fait mention, — est paraît-il, établie avec certitude par ce fait que de 1563 à 1565 l'aimable fille d'honneur de Catherine de Médicis reçut la dédicace de plusieurs poèmes, réimprimés plus tard dans le second livre des *Amours* [4]. Or je remarque que, précisément en ces années 1563-1565, Isabelle de la Tour se trouvait être la maîtresse attitrée de Louis de Condé, rentré dans les bonnes grâces royales depuis la paix d'Amboise [5] ; que, justement inquiet, Ronsard s'efforçait alors de faire oublier au prince huguenot les hautaines *remonstrances* qu'il lui avait adressées durant la première guerre civile [6]. Dans ces conditions, j'estime que les vers composés « en faveur de Madamoiselle de Limeuil » ne sauraient être autre chose qu'une flatterie de courtisan avisé et prudent. Quant au galant voisinage qui, suivant M. Laumonier [7], aurait eu lieu durant les années 1568-1569 entre Ronsard, prieur commendataire de Saint-Cosme, et

1. Ronsard, t. VII, p. 413 (notes de l'élégie XI).
2. *Ibid.*, t. I, p. 141 (Marie qui voudroit...).
3. *Ibid.*, t. I, p. 147. Dans ces vers se trouvent, comme par hasard, réunis les noms des trois filles de Bernard Salviati. — Parmi les « maîtresses » de notre poète, M. H. Longnon a fait figurer certaine Agathe, « plus clémente », paraît-il, « que Cassandre ou Hélène ». (*Essai sur P. de Ronsard*, p. 377.) J'aurais plutôt cru un cœur de pierre à l'*agathe* en question. Cf. Ronsard, t. I, p. 280, sonnet XXIX.
4. Notamment l'admirable chanson : Quand ce beau Printemps je voy... (Ronsard, t. I, pp. 196-200.)
5. Cf. *Isabelle de Limeuil*, par H. de la Ferrière, *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er décembre 1883.
6. Ronsard, t. V, pp. 426-427. Le poète dédia trois sonnets à Condé en 1565.
7. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 237, note 2.

Isabelle, devenue baronne de Chaumont-sur-Loire par son union avec le financier Sardini, il est plus que problématique. En effet, l'ancienne maîtresse de Condé ne se maria, quoi qu'on en ait dit, qu'en 1569[1], et, au surplus, ne posséda la terre de Chaumont que bien des années après la mort de Ronsard[2]...

En dehors d'Isabelle de Limeuil, trois nobles dames de la cour des Valois, Anne d'Atri[3], Renée de Châteauneuf[4] et Françoise d'Estrées, marquise de Cœuvres[5], ont été chantées par le gentilhomme vendômois « sur le commandement des grans ». Tous les biographes du poète sont d'accord pour reconnaître qu'il n'a été que le porte-parole du roi Charles IX auprès de la première et du duc d'Anjou auprès de la seconde. Mais, tandis que Binet déclare qu'il ne faut pas chercher dans le recueil dédié à la marquise de Cœuvres l'expression de la flamme personnelle de Ronsard, Marcassus et Colletet soutiennent le contraire, en s'appuyant sur des vers tels que ceux-ci :

> Ronsard voulant aux Astres s'eslever,
> Fut foudroyé par une belle Astree...

Tout en se rangeant à l'opinion de ces derniers, les « seizièmistes » d'aujourd'hui, troublés sans doute par le témoignage formel de Binet, suggèrent qu'il n'est pas impossible que notre poète ait pris pour lui, en publiant le *canzoniere* d'Astrée, « les soupirs et les déclarations qu'il avait mis primitivement dans la bouche d'un autre, et substitué alors son nom à celui de l'amant qu'il faisait parler d'abord, ce qui lui est arrivé d'autres fois[6] ».

Cette conjecture me semble d'autant plus fondée que les *Sonnets et Madrigals pour Astree* furent composés durant les dernières années du règne de Charles IX, entre 1570 et 1574, c'est-à-dire à une époque durant laquelle Ronsard vécut, nous l'avons vu, « loin d'affection, de desir et d'amour ». Remarquons, d'ailleurs, qu'à cette même époque Françoise d'Estrées avait pour amant Louis Le Gast, mestre de camp et favori du duc d'Anjou. Or

1. Cette date m'a été fournie par un factum inédit du Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale (*Pièces originales*, 2634). De 1567 à 1569, Isabelle se trouvait à la Cour comme « fille damoiselle à IIc livres de gages ». *Correspondance de Catherine de Médicis*, t. X, p. 505.

2. Cf. *Le château de Chaumont-sur-Loire*, par L. Bossebœuf.

3. Ronsard, t. I, pp. 229 sqq. (*Les Vers d'Eurymedon et de Calliree*).

4. *Ibid.*, t. I, pp. 351 (Ce Chasteau-neuf...) et 363 (Sois médecin...).

5. *Ibid.*, t. I, pp. 245 sqq. (*Sonnets et Madrigals pour Astree*). Cf. *Un amour de Ronsard : « Astrée »*, par Gustave Charlier. *Revue du seizième siècle*, 1920, fasc. 1-2.

6. P. Laumonier, éd. critique de la *Vie de P. de Ronsard* de Claude Binet, p. 162.

Le Gast compte, on le sait, parmi les protecteurs et les amis du poète [1].

Une seule femme, avec Cassandre Salviati, fut la Muse du gentilhomme vendômois : Hélène de Surgères. Encore convient-il de tenir compte du rôle important joué par la châtelaine de Pré dans l'histoire de l'ultime amour de Ronsard.

Après la « mort de Marie » et jusqu'à son dernier souffle, le poète, demeurant fidèle au souvenir de Cassandre, continua à pétrarquiser pour elle, à déplorer son absence et à rappeler tristement les serments qu'elle avait autrefois oubliés.

N'avois-tu pas promis qu'alors que les saisons
Feroient nos fronts ridez et nos cheveux grisons
Qu'esloignez du vulgaire irions par les vallees
Par les monts, par les bois, par les eaux reculees...
Mais tu ne l'as voulu, dementant ta promesse,
Aimant mieux un mary qu'estre faite Deesse [2]...

Parfois ses plaintes se faisaient plus âpres. Tant de mépris, de la part de sa maîtresse, n'appelait-il pas la vengeance?

Le maltraité s'esjouit à son tour
Quand le desdain triomphe de l'amour :
Et bien souvent, pour ne pouvoir complaire
Le trop d'amour se transforme en colère,
En rage, en feu qui de vengeance sert,
Et pour un rien souvent le tout se perd [3].

En mai 1574, une occasion s'offrit à Ronsard de se « delivrer » de l'amour qui avait fait le malheur de sa vie. Catherine de Médicis l'ayant invité à composer un nouveau *canzoniere*, il se mit à célébrer aussitôt l'une des filles d'honneur de la reine mère, Hélène de Surgères, avec laquelle il entretenait depuis plusieurs années d'amicales relations. Ainsi Cassandre, au seuil de la vieillesse, se verrait négligée pour une rivale jeune et belle.

J'aime un bouton vermeil entre-esclos au matin,
Non la rose du soir qui au soleil se lâche.
J'aime un corps de jeunesse en son printemps fleury :

1. Brantôme, t. IX, p. 113. — Ronsard, t. IV, pp. 102-104 et 260. — Le Gast fut assassiné en 1575. C'est alors, sans doute, que Ronsard substitua son propre nom à celui de son protecteur dans les *Sonnets et Madrigals pour Astree*. Ceux-ci ne furent publiés qu'en 1578 dans la 5e édition des œuvres du gentilhomme vendômois.

2. Ronsard, t. IV, pp. 134-135. Ces vers s'adressent manifestement à Cassandre, Hélène de Surgères ne s'étant pas mariée. Ils ne furent publiés qu'après la mort de Jean de Peigné, en 1584.

3. *Ibid.*, t. VI, p. 376 (pièce publiée en 1569).

J'aime une jeune bouche, un baiser enfantin
Encore non souillé d'une rude moustache
Et qui n'a point senti le poil blanc d'un mary[1].

La châtelaine de Pré ne se borna pas à être la cause des *Sonnets pour Helene*. Dans une certaine mesure, elle fut aussi leur inspiratrice, son image profondément gravée au cœur de son amant faisant çà et là renaître la flamme de jadis dans le « chaste et modeste » recueil dédié à M^lle^ de Surgères.

Le merveilleux amour voué par Ronsard à Cassandre Salviati donne à la vie et à l'œuvre du grand Vendômois un caractère singulièrement émouvant. Aussi méritait-il de ne pas demeurer dans l'oubli et de franchir, suivant le mot de Properce, les rivages de la Mort.

Roger Sorg.

1. Ronsard, t. I, p. 357 (sonnet publié en 1578).

AU PAYS DE LA VÉNUS D'ILLE
MÉRIMÉE ET JAUBERT DE PASSA

Dans ses notes pour une édition de la correspondance générale de Mérimée (*Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 15 janvier 1899), Maurice Tourneux signalait les lettres de Mérimée à M. Jaubert de Passa, dont M. Marcel Sellier, dans *Le Correspondant* du 10 mai 1898, avait donné des fragments. Il ajoutait :

Pas plus que M. Paul Stapfer et M. Augustin Filon, M. Sellier ne s'est astreint à reproduire dans leur intégrité les lettres qu'il avait en main. Il s'est le plus souvent borné, comme eux, à détacher le passage qui corrobore son dire, et parfois même au détriment de l'ordre chronologique.

La famille de Jaubert de Passa nous a obligeamment communiqué une copie authentique et complète de ces lettres. On n'aura pas de peine à remarquer, en comparant ce texte et les fragments publiés dans *Le Correspondant*, que ces lettres ainsi rétablies ont ne autre physionomie et qu'il est imprudent d'interrompre Mérimée. Les lettres du 20 août 1838, du 16 janvier et du 27 février 1847, du 14 janvier 1849, du 27 juin 1855 sont entièrement inédites. Enfin nous donnons quelques-unes des lettres de Jaubert de Passa à Mérimée d'après la minute qu'il prenait soin de conserver.

François Jaubert de Passa appartient exactement à la même génération que Stendhal, autre ami de Mérimée. Je veux dire par là qu'il fut enfant et adolescent sous la Révolution, jeune homme au temps du Premier Empire, et qu'il est venu au monde à une heure de transition entre le XVIII[e] siècle finissant et la génération romantique. Né en 1784, à Passa, dans le Roussillon, il était de dix-neuf ans l'aîné de Mérimée. Il reçut les leçons de l'abbé Jaubert, puis entra au collège militaire de Tournon, continua ses études au Prytanée, d'où il sortit comme sous-lieutenant de dragons. Sans doute aucune vocation ne l'appelait à la carrière militaire. Il suivait en même temps les cours de droit et de médecine et l'enseignement de l'Académie des Beaux-Arts. Jaubert n'était pas un spécialiste. Il fut inscrit sur le tableau des avocats, et, par décret du 11 janvier 1806, nommé à vingt deux ans auditeur au Conseil d'État. Mais, dès cette époque, nous le voyons sollicité par la province natale. En 1810, il demande

un congé pour aller auprès de son père gravement malade. Le 10 juin 1813, on le nomme préfet de Perpignan. Il le fut peu de temps, mais c'est lui qui au mois d'août 1814 est envoyé auprès du général Castanos pour solliciter la retraite de l'armée espagnole. Désormais sa vie sera tout enclose dans son Roussillon. Pour contenter sa famille et sa femme, nous le verrons successivement renoncer aux offres les plus tentatrices et à l'espoir de mener sa vie sur un plus brillant théâtre. Qui fut plus enraciné que lui ? Jaubert représente excellemment le gentilhomme campagnard et lettré sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Il a gardé du XVIII^e^ siècle, où il est né, le meilleur, cette tendance philanthropique, cette bienveillance secourable qu'autour de lui les plus humbles infortunes ne laissent jamais insensible. « Vivre, c'est aimer », disait-il. Au reste, comme les encyclopédistes, tout l'intéresse : l'agriculture, certes, au premier rang, mais aussi le passé, l'archéologie et plus particulièrement l'histoire de son pays. A côté de mémoires sur l'arrosage, la culture de l'olivier ou du mûrier, dans les calmes journées de sa vie lente et recueillie, il a tout le loisir d'écrire un *Essai historique sur les gitanos*, un *Mémoire historique sur le cloître de Monastir et les monuments roussillonnais* ; *Une famille catalane en 1710* ; *Isidore* ; *Marie de Montpellier*, etc. Enfin il fournit les dessins et les légendes du Roussillon pour les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* de Taylor et Nodier. Même il a laissé des mémoires inédits où l'on trouverait sans doute des renseignements curieux sur le Paris du premier Empire.

Voilà le provincial un peu malgré lui que Mérimée rencontra pendant une tournée d'inspection, en novembre 1834.

A mon arrivée à Perpignan, écrit-il dans ses *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*[1], j'avais été accueilli avec la plus grande cordialité par M. Jaubert de Passa, archéologue distingué, aussi instruit qu'obligeant. Il avait bien voulu non seulement me communiquer ses dessins et ses notes sur les monuments du Roussillon, qu'il a étudiés avec le plus grand soin, mais encore me tracer un itinéraire aux environs de Perpignan et m'indiquer, parmi les localités les plus importantes, celles que la saison avancée et le temps dont je pouvais disposer me permettraient de visiter. Il eut même la bonté de m'accompagner dans quelques-unes de mes excursions, doublement intéressantes pour moi par la compagnie d'un guide aimable et savant.

Avec lui, Mérimée visita le cloître d'Élne et le village d'Ille. Peut-

1. Paris, librairie de Fournier, 1835, in-8°, p. 406-407.

être eut-il sur-le-champ l'idée d'une de ses meilleures nouvelles. Il écrivait à Jaubert, le 7 mars 1836 :

Quand je serai bien ferré là-dessus (sur les constructions carlovingiennes), je profiterai de vos offres aimables et j'irai revoir votre beau Canigou, qui, j'espère, sera moins brumeux que la dernière fois que nous lui rendîmes visite. Vous souvient-il de la douce rosée qui nous reconduisit de Boule à cette auberge d'Ille, où il y a tant de jolies Catalanes.

L'ami, M. de P..., dont Mérimée parle à plusieurs reprises dans la nouvelle et qui le recommandait auprès des Catalans, il me semble, à n'en pas douter; que c'est Jaubert de Passa lui-même. Qui n'a présent à l'esprit le joli prélude de la *Vénus d'Ille*, où Mérimée évoque une de ses tournées d'archéologue et d'inspecteur des monuments historiques? Arrivant à la tombée de la nuit à la petite ville d'Ille, il est accueilli par un amateur provincial, M. de Peyrehorade, qui, à la manière de Jaubert de Passa, cultive ses terres, tout en s'occupant d'histoire roussillonnaise et d'archéologie. Avec quel art revivent dans ces pages la copieuse hospitalité d'autrefois, l'empressement de l'hôte, courant, pour le Parisien imprévu, de la cave à la bibliothèque, et sur la table chargée de plats et de bouteilles, pendant qu'il s'excuse de le traiter si mal, apportant quelque vieux livre ou quelque estampe. Comme M. l'Inspecteur, fatigué des courses de la journée, alourdi par les vins généreux, commence à bâiller, M. de Peyrehorade le conduit à la plus belle chambre et le laisse enfin se reposer, après s'être assuré que le sucrier est rempli, que les flacons d'eau de Cologne sont à leur place sur la toilette et que les sonnettes fonctionnent. Et le lendemain matin, le réveil à huit heures, avec la tasse de chocolat parfumé, que M. de Peyrehorade apporte lui-même, puis la noce villageoise. Que de souvenirs de voyages en province Mérimée condense en quelques lignes, pour situer, en pleine réalité familière, la terrible légende, prise à un vieux chroniqueur, de la Vénus méchante et qui tue[1].

Les lettres qu'on va lire peuvent former comme un commentaire à la nouvelle de Mérimée, et comme une sorte d'appendice à ses *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. On verra plus loin l'accueil que reçut le livre, en Roussillon même, de la part d'un érudit de province grincheux, mais qui relève judicieusement quelques erreurs et fantaisies archéologiques de Mérimée.

Surtout ces lettres nous aident à mieux voir Mérimée. Nous

1. Je renvoie le lecteur curieux au livre délicat et pénétrant d'Augustin Filon sur *Mérimée et ses amis*, 2e édition, 1909, p. 364-371. On y verra comment la nouvelle a été prise d'une vieille chronique d'Hermann Corner, et, pour mieux produire la peur, en mêlant le réel au fantastique, jetée en pleine vie moderne.

connaissions déjà le dandy, le gentilhomme de lettres, l'amateur raffiné et pervers de sensations rares, l'ami de Stendhal. Mais l'inspecteur des monuments historiques, l'homme à qui nous devons la conservation de tant de chefs-d'œuvre, il est bon de le voir dans l'exercice quotidien et pittoresque de ses fonctions. Je voudrais savoir si d'autres on fait avec plus de conscience leur métier et autant de simplicité que ce sceptique qui méprisait les hommes et qui avait horreur des phrases. On verra aussi dans cette correspondance la parfaite obligeance de deux érudits d'autrefois, en un temps, il est vrai, moins pressé, plus aimable que le nôtre. Avec quelle ferveur Jaubert devait ouvrir les lettres de son jeune ami parisien et célèbre. Elle reveillaient en lui bien des nostalgies. Leur correspondance, commencée en 1835, prend fin le 27 juin 1855, quelques mois seulement avant la mort de Jaubert; mais plus d'une lettre aura sans doute disparu [1].

André Monglond.

*
* *

Mérimée à Jaubert de Passa :

Paris, le 11 février 1835.

Mon cher Monsieur,

Il y a bien longtemps que je veux vous écrire, et je suis toujours dérangé par mille accidents. Je ne suis pourtant pas aussi coupable que vous pourriez le croire, car il n'y a guère plus d'un mois que je suis de retour dans mon boueux Paris. J'ai quitté Toulouse ou plutôt Albi vers le milieu de décembre, comptant embrasser les miens au jour de l'an. Je commets l'imprudence énorme de me présenter le lendemain de mon arrivée chez mon ministre. « Ah ! vous voilà ? Tant mieux. Allez-vous-en bien vite à Fontevrault. Le roi voudrait savoir ce qu'est devenu Richard Cœur de Lion ».

Et me voilà reparti pour inspecter une vieille pierre écornée [2], sur laquelle on a sculpté un roi de grandeur naturelle. Je vous assure qu'il n'est pas agréable de faire de l'archéologie avec trois ou quatre degrés au-dessous de zéro, et je trouvais que notre course de Serrabona n'était que roses en comparaison. Enfin me voilà revenu et installé chez moi pour quelque temps.

Depuis que je vous ai quitté, j'ai eu occasion d'examiner deux églises ou baptistères de la même espèce que celle de *Planès*, que je persiste à croire très chrétienne. La première est votre voisine et je

1. M. Jeanroy, professeur à la Sorbonne, a bien voulu m'aider à lire les termes espagnols. M. Royer, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, a revu les épreuves. Je suis tout heureux de les remercier pour leur obligeance, vraiment contemporaine de Mérimée et de Jaubert de Passa.

2. M. Sellier, p. 444, a lu à tort *acorné*.

vous la recommande si vous allez de ce côté. C'est à Rieux-Mérinville, entre Narbonne et Carcassonne, que se trouve cette merveille. C'est une rotonde soutenue par quatre piliers et trois colonnes, avec ce que j'appellerai des bas-côtés (bien que ce nom soit absurde ici) circulaires, dont la muraille intérieure est ornée de quatorze colonnes plaquées. Tous les ornements sont romans et très riches. Les archivoltes des deux portes anciennes sont admirables. Les chapiteaux sont généralement à feuillages, mais quelques-uns ont des monstres et des bons hommes dans le goût de ceux de Serrabona et d'Elne. Je vous envoie un plan aussi exact que j'ai pu le faire sans instruments. La voûte de la rotonde principale est en cul de four ; celle des bas-côtés forme un quart de cercle, en sorte qu'elle sert d'arc-boutant à la voûte principale. Voici quelle serait la coupe. Vous voyez que cela ressemble assez à *Planès*. C'est le second exemple d'une demi-voûte que j'aie rencontré dans ma tournée. Les colonnes de la coupole sont lourdes et massives, presque sans ornements.

L'autre monument de même genre est dans la maison centrale de Fontevrault. On l'appelle la tour d'Evrault, et l'on suppose qu'elle a été la résidence d'un fameux voleur du temps de Charlemagne. Malheureusement pour la tradition, les arcades sont toutes ogivales. Je présume que c'était un baptistère du XIII^e^ qu'on avait placé hors de l'église pour faire de l'archaïsme, car vous savez que c'était un usage général dans les premiers siècles. Je vous en envoie également un croquis.

Votre inscription de Monastir a fait damner les plus habiles. Il me semble que je lis quelques mots de la fin : *Sunt quatuor minus*, c'est-à-dire l'an 1200 moins quatre... quatre quoi... ? Il faut trouver un mot composé d'une longue et d'une brève et qui signifie an, mois, jours, etc. ?

Quant à l'inscription de Vezelay, messieurs des Chartes n'y ont guère vu que du feu, mais M. Leprevost de Rouen, qui n'a pas étudié à la bibliothèque, l'a déchiffrée en grande partie ; voici sa traduction...

J'ai appris avec bien du plaisir que vous aviez eu la bonté d'accepter la mission de correspondre avec notre commission de l'Instruction publique. Je n'aurais pas osé, avant d'avoir su votre acceptation, vous demander s'il vous serait agréable d'avoir le même titre au ministère de l'Intérieur.

Si cela ne vous répugnait pas, vous feriez une bonne œuvre, et peut-être que le titre d'inspecteur pourrait vous être utile pour faire entendre raison aux préfets qui laissent manœuvrer les artilleurs dans le cloître d'Elne. Veuillez me répondre là-dessus franchement. Les ennuis de la place seront de m'écrire quelquefois, quand on voudra faire quelque avanie aux vieux édifices.

Nous sommes en train de recomposer un ministère pour la millième fois. Décidément le maréchal Mortier est trop fort ; non seulement il ne parle pas, mais il lit tout de travers. Mais le cabinet est comme nos vieilles masures, si l'on en ôte une pierre, patatras ! tout tombe.

M. de Rigny est, dit-on, mal avec ses collègues, et, s'il ne se tire pas bien de la question américaine, il est perdu. M. Thiers, que les détails du ministère de l'Intérieur fatiguent au plus haut point, ne serait pas fâché de le remplacer quant aux Affaires étrangères, et M. Guizot, par contre, le remplacerait à l'Intérieur, dont il guigne le portefeuille avec dévotion depuis longtemps.

J'espérais pouvoir vous envoyer des airs polonais imprimés. Je n'ai pu me procurer la collection de *Sowinski*, qui est épuisée. J'ai copié aussi exactement que j'ai pu quelques-uns de ceux qu'on m'a dit être les plus anciens. Je vous recommande un air : *Cher Poniovoski*, etc. Il n'est pas russe, mais de l'Ukraine. C'est une prière au moment du combat que chantent les Cosaques du pays. On le dit du XIVe siècle. Je trouve qu'il ressemble aux Folies d'Espagne ?

Adieu, cher monsieur, veuillez me conserver une petite place dans votre souvenir, et si vous ou les vôtres venaient à Paris, ils n'oublieraient pas, j'espère, la rue des Petits-Augustins. Présentez mes hommages respectueux à Mme de Passa et agréez l'expression bien sincère de tous mes sentiments dévoués.

Nous sommes occupés à rédiger des instructions pour les correspondants de notre comité. Je trouve qu'on les fait trop longues et qu'on en demande trop. Nous sommes une drôle de réunion, voici nos noms :

M. Guizot, président ; — M. Cousin, vice-président ; — M. A. Leprevost ; — M. Ch. Lenormant ; — M. Victor Hugo ; — M. Sainte-Beuve ; — M. Lenoir ; — M. Didron ; — M. Vitet ;

Et votre humble serviteur.

Vous dire quels bavards nous faisons est impossible. Le Victor Hugo nous fait de la poésie sur tout ; M. Cousin, des discours de deux heures auxquels je ne comprends rien. Nous allons cependant faire publier une bonne chose, c'est un *Manuel de Paléographie* plus simple et plus concis que celui de Mabillon et de D. Devaisnes, avec des exemples et des alphabets et une liste des principales abréviations.

Je demande qu'on réimprime la carte de Peutinger, l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Notitia dignitatum*, mais je ne sais si les fonds seront suffisants.

Jaubert de Passa à Mérimée :

18 février 1835.

Mon cher Monsieur [1],

Je me hâte de répondre à votre aimable lettre du 11 du courant : c'est pour moi le seul moyen de vous exprimer tout le plaisir qu'elle m'a procuré. Vous le comprenez un peu, vous qui avez parcouru l'Espagne et qui, naguère encore, parcouriez le Midi, ballotté par la curiosité, les dépêches ministérielles, les imposteurs, et je ne sais quoi encore, qui attriste toujours la fin d'une longue course.

Le courrier de Paris portait du baume sur tous vos ennuis, et pourtant vous

1. Nous imprimons en petits caractères les lettres de Jaubert de Passa.

aviez ce que d'autres n'ont point, un esprit actif sachant tirer parti de tout, et l'agrément inappréciable d'avoir des ennuis variés par le déplacement. Pour moi, ermite des Pyrénées-Orientales, dans ma chère patrie, c'est une bonne fortune qu'une lettre comme la vôtre. Cela se lit au coin du feu, dévotement, à deux yeux, et pendant quelques jours on vit de cette vie du dehors, si rare en province, surtout en Roussillon.

Vous êtes bien bon de prendre la peine d'expliquer votre retard à m'écrire : cela ne se fait plus pour les provinciaux, à moins que leurs poches ne soient remplies de boules, que d'honnêtes amis colorent en blanc ou en noir, pour le plus grand bonheur du pays. On voit bien que chez nous le cœur ne dément pas la plume, et vous faites, pour moi, ce dont beaucoup d'autres se sont dispensés, sans en être moins illustres.

Le roi est bien bon de s'inquiéter de Richard, quand il y a tant d'autres rois, qui devraient captiver son attention. Puisque vous avez trouvé ce grand prince, il faudrait restaurer son épitaphe. Voici celle que je vous propose : elle aurait le mérite d'être comprise par MM. des Chartes :

Ci-gît Richard ; ah ! qu'il est bien
Pour son repos, et pour le mien !...

A propos d'épitaphe, j'adopte votre finale, pour celle du templier de Passa. Je trouve fort jolie l'interprétation de l'inscription de Vézelay. Je l'ai soumise ici aux érudits : mais sans avoir étudié à la bibliothèque, ils ont été aussi inhabiles qu'à Paris. Tout cela prouve l'urgence d'un nouveau Manuel de paléographie. Si vous pensez que mon recueil d'inscriptions puisse fournir quelques abréviations et des formes inconnues, je me hâterai de vous en adresser une copie.

Quant aux commissions créées par MM. les ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, j'approuve fort leur institution, sans trop me dissimuler quelques-uns des inconvénients attachés à une réunion d'hommes de goût, d'études et de carrières diverses. Mais, en vérité, j'ignorais l'existence de la commission de l'Intérieur. Cela vous prouve mon ignorance. Si elle ne vous décourage point, si vous pensez que je puisse être utile à la conservation de nos monuments, j'accepterai volontiers le titre d'inspecteur que vous m'offrez avec une grâce parfaite. Cela me laissera, comme je le désire, fort indépendant de nos capacités, par ordonnance, et je n'ajouterai pas grand'chose à des rapports qui, pour être agréables, doivent être rares. Ainsi fais-je avec les reliques de nos ermitages.

Quant à l'autre commission, c'est, en vérité, sans mission et sans appel que j'ai écrit. *L'histoire du Midi des Gaules* était un de mes soucis avant même qu'on commençât à s'apercevoir qu'elle diffère si essentiellement de celle du nord, et en écrivant je songeai plus à l'historien qu'au ministre. En dépit des Wisigoths, des Maures et des Francs, je crois à la persistance du régime municipal dans l'ancienne Narbonnaise et partie de la Celtibérie. Je crois à la civilisation romane, assise avec sa figure blême et ridée, sur les ruines de la barbarie ; je crois à une vieille littérature que les uns chantaient, que les autres écrivaient sous la tente, dans les palais et les cloîtres pyrénéens ; je crois à la longue existence de la législation gréco-latine, concurremment avec celle venue des forêts de la Germanie et des côtes d'Afrique ; je crois à une vieille agriculture et à l'antiquité de cette langue romane qui consola les vaincus, en bafouant les vainqueurs ; qui lutta sans cesse contre Clovis et Dagobert ; appela Charles Martel, se soumit à Charlemagne, chanta bientôt la révolte des Comtes catalans, et jeta un long et beau reflet sur les Bérengers de Barcelone et les rois d'Aragon.

J'espère bien qu'un jeune écrivain consentira tôt au tard à s'exiler de Paris et viendra dans ces contrées explorer nos monuments, nos archives, notre langue, nos mœurs, nos vieilles traditions, nos pratiques agricoles,

quelques-uns de nos arts industriels, et, riche enfin des matériaux qu'il aura recueillis, dotera la France d'un ouvrage qui manque à tous ceux qui écrivent son histoire.

En attendant, va toujours pour les commissions! Cela remue les paresseux, à commencer par les ministres. Je crois à l'utilité de celles que vous me peignez si bien; son début sera heureux, si elle publie *Peutinger, Antonin* et la *Notitia dignitatum*, si peu connue, même des érudits.

Puis viendront, je l'espère, et à leur place, les poésies romanes ; puis on voudra bien fouiller et faire un triage dans le recueil des Chartes catalanes, enfouies aux archives Soubise, et dans les manuscrits catalans, cotés portugais à la bibliothèque royale.

Je parle en roussillonnais peut-être, mais que voulez-vous, c'est ma folie de croire qu'on dédaigne à tort nos petits trésors historiques.

Je vous remercie de vos baptistères : celui de Rieux me frappe surtout. Ces bas-côtés à arc-boutant, je les retrouve dans nos vieilles églises romanes : le profil du monument donne un accroc à ma mosquée ; il faudra donc y renoncer ; mais convenez que nous ne savions pas mal la géométrie dans les VI^e^ et VII^e^ siècles ?

Voilà une bien longue lettre : le plaisir de causer avec vous m'entraîne sans songer que le loisir vous manque pour tout lire. Je voulais cependant vous parler de l'Espagne, non de la politique qui use tout, mais de ses monuments, pour lesquels des hommes sages demandent grâce. Dieu veuille qu'ils soient écoutés.

. . . . . .

. . . . . .

P.-S. — Pourriez-vous me procurer une analyse complète du plâtre de Paris ? Nous cherchons ici à nous rendre compte des qualités de nos plâtres, et l'analyse nous donne du sulfate de magnésie, ce qui me paraît être la cause essentielle de leurs défauts, lorsqu'ils sont exposés à l'action de l'air.

Mérimée à Jaubert de Passa :

Paris, le 26 mars [1835].

MON CHER MONSIEUR,

Je suis horriblement honteux de répondre si tard à votre aimable lettre, surtout de m'acquitter si mal de la commission que vous m'aviez donnée. Mon père m'a dit que l'analyse du plâtre de Montmartre était défectueuse. Et il l'a remplacée par la note ci-jointe qui vous sera peut-être utile, en attendant une analyse exacte qu'un chimiste de mes amis m'a promis de faire, et qu'il n'a pas encore faite, car c'est la paresse en personne. Si je parviens à le faire travailler, je vous enverrai son résultat, qui sera, je crois, digne de confiance.

Vous avez probablement déjà reçu du Préfet des Pyrénées-Orientales l'avis de votre nomination. Je vous recommande bien de le tourmenter tant que vous pourrez, s'il est aussi indifférent que par le passé pour les belles colonnettes du cloître d'Elne. Ce n'est pas pour en faire une salle de police qu'on les a taillées, et l'abandon où on les laissait est, je crois, un cas d'excommunication.

Nous avons enfin un ministère, toujours le même, puisque la seconde représentation de la farce de novembre n'a pas eu un dénouement différent. La Chambre ne demande qu'à être menée, mais le mal c'est qu'elle a affaire à des paresseux qui ne veulent pas s'en donner

la peine. La bonne intelligence entre les paresseux susdits commence, dit-on, à s'altérer. Bref, on nous prédit une troisième comédie dans le goût des deux premières pour le mois d'avril.

Tout cela est fort triste, et c'est une raison pour faire de l'archéologie que de voir la politique si brumeuse. Mon rapport est presque terminé; j'espère pouvoir vous en envoyer un exemplaire d'ici à deux ou trois mois. Avant de commencer ma nouvelle tournée, j'ai l'intention de faire un petit voyage à Londres et à Salisbury, où je verrai deux églises rondes bien conservées. Je vous communiquerai mes notes sur ces deux monuments curieux. Il me semble que cette forme mérite d'être étudiée avec soin, car elle est rare et on n'en trouve d'exemples que dans la période romane. J'en excepte le baptistère de Fontevrault, dont je vous ai parlé, encore appartient-il à l'époque de transition. Il existe encore dans la citadelle de Metz une église ronde qui a été construite par les Templiers. On la dit fort curieuse. Elle est peinte en grande partie. Je n'ai jamais pu savoir si l'église de Rieux, dont je vous ai envoyé un croquis, était également une église du Temple. Cela serait curieux à rechercher.

Adieu, cher monsieur, le temps me presse, et je n'ai qu'un quart d'heure pour porter ma lettre au ministère et vous prier de me rappeler au souvenir de Madame de Passa et de toute votre aimable famille. Si je ne rencontre pas trop d'anicroches sur ma route, il se pourrait fort que je vinsse revoir votre Canigou l'été prochain. Veuillez agréer l'expression de tous les sentiments d'affection de votre tout dévoué serviteur.

Jaubert de Passa à Mérimée :

27 avril 1835.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 26 mars, et j'y réponds un peu tard : cela ne veut pas dire que je ne fusse pressé de vous écrire, mais un propriétaire a tant de devoirs à remplir qu'il est forcément sans volonté comme sans loisirs.

Savez-vous que depuis le voyage de Serrabona je n'ai pas reçu la plus petite goutte d'eau sur mes habits!... Cela fait que les blés meurent, que les oliviers pâlissent, que les arbres ont un feuillage jaune et chiffonné, et que je tire la langue de sécheresse et de désespoir!

Vive l'archéologie, qui ne craint ni le soleil, ni les mauvaises récoltes, et qui prospère admirablement avec la sécheresse méridionale.

. . . . . .

Vous pensez donc que Planès, baptistère selon les uns, mosquée selon les autres, est un monument curieux. Dieu vous conserve ces bonnes dispositions, car c'est pour moi un parti pris de l'admirer et de le prouver ! Je vais plus loin, car je le suppose mauresque et l'œuvre de quelques-uns de ces artistes de Cordoue qui, pendant trois ou quatre siècles, firent de la géométrie pour s'amuser. Malheureusement, il n'y a que moi et quelques pauvres curés de campagne, bien enfoncés dans leur ignorance, qui accordent un peu de crédit à la vieille tradition sur la *Mesquita* de Planès : les montagnards m'exaltent, mais les érudits me tancent sur ma crédulité. M. Taylor veut que ce soit un baptistère; il pourrait avoir raison ; mais alors je dirai qu'il date de

l'ère byzantine. Voilà peut-être une hérésie archéologique, et je devrais m'en abstenir depuis que, par vous, je suis élevé à la dignité de conservateur. On n'a pas bien compris ici ce que cela signifiait : je renvoie tous les curieux à M. le préfet, qui, le 22 avril dernier, m'a communiqué la lettre ministérielle du 7 mars, et, le même jour, a fait imprimer mon nom en toutes lettres dans le *Journal du Département.*

Je vois que vous avez remué les vieux livres pour parler de nos monuments. Cette marche est sage, bien que peu usitée. Cela vous conduit, pour clore, à une supposition qui, je vous l'avoue, m'avait ébranlé : mais en consultant bien mes souvenirs et mes dessins (du moins ceux dont M. Taylor n'est pas dépositaire), je persiste à penser que la vieille légende dont vous me parlez est, en tout point, une supposition qui n'était pas sans mérite dans les siècles passés. Je ne crois pas à l'imitation de l'église de Jérusalem, bien que l'évêque Bérenger eût fait le pèlerinage de la Terre Sainte. L'église d'Elne est à trois nefs, comme le vieux Saint-Jean à Perpignan (1025), comme l'église abbatiale d'Arles (1046), comme celles de Marsevol (1043), Saint-Martin-du-Canigou (1009), etc.

Toutes ces dates vous montrent que toutes ces églises ont été moulées sur le même modèle; c'est une des formes de l'époque : partout, c'est le plein-cintre, sans trace quelconque de l'ogive, et cela jusqu'au XIII^e^ siècle.

Il est cependant vrai qu'une voûte ogivique termine du côté de la porte principale (ouest) la grande nef de l'église d'Elne. Bien mieux, à droite et à gauche de cette voûte à nervures saillantes et croisées, à pilastres correspondant à ces nervures, il existe d'autres voûtes ogiviques qui rétrécissent la partie correspondante des deux nefs latérales. Plus encore, la voûte supérieure de la nef est ogivique à partir de la façade jusqu'à la ligne d'aplomb des voûtes ogiviques bâties en dessous. Le reste, et tout le reste, est à plein cintre.

D'énormes piliers séparent les trois nefs, et ces piliers portent des arcs-doubleaux à plein-cintre qui ont une forte saillie : c'est entre l'avant-dernier arc-doubleau et la façade qu'est la construction ogivique. Cet arc, plus saillant que les autres, est percé au point culminant d'une ouverture, opposée à celle de l'abside, pour éclairer l'église ; sous cet arc, à plein-cintre, est la voûte ogivique du fond de la grande nef : cette voûte, en s'appuyant sur la façade, masque la partie supérieure d'une ouverture qui est close extérieurement.

Voilà, si je ne me trompe, la preuve d'une nouvelle construction adossée à la construction primitive. Bien plus, je trouve des ouvertures à plein-cintre masquées par le massif ogivique. Ce massif occupe l'espace compris entre deux piliers et la façade. Sur ce massif était le chœur et probablement l'orgue ; l'escalier subsiste encore, mais l'ouverture extérieure qu'il a fallu masquer sur la façade sud pour établir cet escalier était à plein-cintre, d'après la taille et l'appareil.

A quelle époque a eu lieu cette restauration? Je l'ignore ; les actes recueillis par M. de Marca n'en disent rien.

Mais, si la voûte de la nef était dégradée, si les quatre arcades des derniers piliers étaient en mauvais état, et s'il fallait une réparation si majeure, pourquoi la façade ne fut-elle pas gravement endommagée? Cela se conçoit facilement, car le mur de face est très épais ; il est appuyé à droite et à gauche contre deux énormes clochers, et la forme pyramidale au-dessus de la porte le décharge d'un poids inutile. (*Dessin.*)

Du reste, la réunion du plein-cintre avec l'ogive n'existe pas seulement près de la porte occidentale : je la trouve dans le cloître. D'après mon opinion, le cloître est antérieur à l'église actuelle, car il y avait une très ancienne église, qu'il fallut démolir, lorsque la cathédrale, située dans la ville basse et ruinée pour la quatrième fois, fut placée par l'évêque Bérenger dans le Castrum d'Hélène.

Il y avait aussi un palais ou un bâtiment royal quelconque dans ce même lieu habité par les commandants romains, et dans lequel se réfugia l'empereur Constant, peu avant son assassinat. Mais enfin, supposons que le cloître date aussi du XIe siècle, tout ce qui est portique est à plein-cintre; chaque face, non compris les piliers des quatre angles, est divisée par trois piliers, supportant quatre grands arcs, sous chacun desquels quatre colonnes accouplées supportent trois petits portiques (*dessin sur l'original*), mais les voûtes du cloître sont ogiviques, avec des nervures saillantes et croisées.

Ces nervures s'appuient d'un côté sur les quatre murs latéraux ornés de consoles ou corniches, avec des culs-de-lampe, et, de l'autre, sur les piliers du cloître. Lorsque cette construction, ou, si vous le préférez, cette réparation majeure fut exécutée, les arcs à plein-cintre qui s'appuient sur les piliers et les deux portiques voisins des piliers ont été plus ou moins endommagés, soit dans l'arête de ces arcs, soit dans les ornements qui les terminent du côté des piliers. On voit un nouvel appareil qui contrarie plus ou moins l'ancien et une négligence d'exécution qui accuse l'ignorance de l'architecte. Il est évident que les trois assises voisines des deux extrémités d'un grand arc ont été démontées, taillées et façonnées, pour faire place aux nervures croisées qui dessinent la voûte ogivique et les grandes arêtes des quatre angles. Trop fréquemment il existe un vide entre les assises rajustées et celles de la construction primitive.

En face de la petite porte de la maison commune, côté ouest du cloître, la partie à gauche du cadre, orné de feuilles d'un grand arc à plein-cintre, a été taillée sur une longueur de quinze à dix-huit pouces, et remplacée par un bloc grossièrement taillé pour continuer le cadre, mais on a oublié de sculpter des feuilles. (*Dessin sur l'original.*)

Il est encore évident pour l'œil le plus inexpérimenté que les nervures de la voûte ovigique sont taillées sur des blocs ajustés avec l'ancienne bâtisse.

Bien plus, pendant plusieurs siècles, on a travaillé au cloître avec plus ou moins de zèle, et chaque époque y a laissé son cachet. Ainsi, les voûtes des côtés est et sud ont précédé les deux autres; les nervures des premières s'appuient : 1° contre les murailles, sur de petites corniches formant la partie supérieure du cadre d'autant de petits reliefs; 2° sur les piliers des portiques, et viennent se perdre et s'appliquer, sans saillie ni retrait, sur la corniche de ces piliers.

Au contraire, sur les côtés nord et ouest, des consoles saillantes sortent de la muraille, ou bien surchargent les piliers, pour supporter les nervures croisées des voûtes.

Vous pensez que cette voûte inférieure est une ogive surbaissée, et cette forme et ces nervures, que vous supposez l'œuvre de Bérenger, vous étonnent à bon droit; mais le profil de la voûte n'est point l'ogive surbaissée : c'est l'ogive simple adossée ou voisine d'autres ogives, dont l'angle et la hauteur varient. Je pense que cette construction ogivique dans un monument du XIe siècle est une restauration du XIVe ou XVe siècle. Il faut convenir que cette réparation a été majeure et qu'elle a dénaturé tout le bas de l'église.

La voûte de la grande nef est aujourd'hui divisée en deux parties : celle qui touche l'abside est à plein-cintre et s'élève de cinq pieds au-dessus de l'arc de l'abside ; celle qui termine la nef du côté de la porte est ogivique et plus basse de cinq pieds; par conséquent, la corniche de la voûte ogivique est aussi plus basse que celle de la voûte à plein-cintre. Ces consoles sont dans le style massif, anguleux et grimacier du XIVe siècle; ainsi, sur les quatre angles du cloître, trois offrent des piliers massifs, avec double console ; l'angle ou pilier sud-est seul supporte des nervures, qui se fondent dans l'alignement et dégagent la corniche du pilier angulaire.

Aux points d'intersection, des nervures croisées de petits culs-de-lampe

sculptés avec négligence semblent offrir des ornements variés : peut-être les blasons des donateurs (ce point est à vérifier).

Même mélange de style dans les détails de sculpture des colonnes, des chapiteaux, des corniches, des bases, des bas-reliefs et des arêtes de piliers. Évidemment, tout cela date d'époques diverses ; mais plus on se rapproche de l'époque primitive et plus l'art y gagne.

Au galbe du chapiteau corinthien dans le côté est et sud succèdent pour les côtés nord et ouest des formes bizarres, des niches ogiviques, des masques grossiers, des figures entassées comme des harengs, pour représenter la vision et la marche des rois mages, la naissance de J.-C., la fuite en Égypte, etc.

Enfin la porte méridionale du cloître, celle qui communique avec l'église, est ogivique, avec nervures, cannelures, colonnettes engagées dans les jambages. Les assises en sont alternativement de marbre rouge et de marbre blanc. Ceci, prétend M. Taylor, est une imitation de la porte de l'église du Mont-Sinaï.

Je retrouve ce mélange des deux couleurs rouge et blanc sur la porte de la chapelle du vieux palais des comtes, dans la citadelle de Perpignan. Observez aussi que le marbre blanc de la porte du cloître n'est plus le même que celui des portiques : on a travaillé à deux époques différentes et puisé à deux carrières. J'ajoute enfin que le cloître d'Elne n'est point terminé ; qu'il est des piliers, des colonnes, des corniches complètement sculptés, d'autres qui attendent l'ouvrier, ou ne sont sculptés qu'à demi ou aux trois quarts.

On a donc travaillé depuis l'an 1020 (au moins) jusqu'à l'an 1302 au cloître d'Elne ; mais, pendant six siècles, il y a eu trois époques plus remarquables par l'étendue des travaux. Nous supposons la première dans le XI^e^ siècle, la seconde dans le XIII^e^ et la dernière dans le XV^e^. Pourquoi la grande nef n'aurait-elle pas été réparée à la même époque que la voûte du cloître fut terminée ou refaite? En résumé, je vous soumets mon opinion assez longuement : c'est à vous à prononcer.

Du reste, je pense depuis longtemps que l'ogive est venue de l'Orient, elle existe à Constantinople, sur des monuments antérieurs aux premières croisades ; je l'ai vue en Espagne, sur des constructions mauresques.

Le Comte de Barcelona, dit le Vieux, pour le distinguer de plusieurs de ses successeurs, recueillit en corps de loi les vieilles coutumes latines, celles modifiées sous la législation des Goths et des Maures, et il ajouta à cette compilation tout ce que ses légistes proposaient dans l'idiome roman, pour compléter l'ancien Code, car il gouvernait une société chrétienne et féodale, ce à quoi n'avait pas pensé le législateur romain. Ce fut l'an 1068 que les Cortès catalans adoptèrent la compilation du comte Bérenger ; cela est dit en tête de la grande édition de Barcelone, des Constitutions de Catalogne et dans les chroniques de Conde, Diago, Pujades, Montaner, Carbonell, etc.

Notez bien que cette année 1068, ou 1069, est celle de la consécration de l'église d'Elne et de l'inscription du maître-autel. A cette époque, à peu près les mêmes coutumes municipales et provinciales régissaient les deux comtés ; l'émancipation du joug franc eut lieu en même temps et par l'influence de la même famille princière.

. . . . . .

. . . . . .

Mérimée à Jaubert de Passa :

Paris, 4 mai [1835].

MON CHER MONSIEUR,

Voici enfin les analyses que vous m'avez demandées. Je regrette de vous les faire attendre si longtemps.

Toutes ces analyses ont été faites avec beaucoup de soin par un chi-

miste très habile et très consciencieux. Vous pouvez, je crois, y avoir pleine confiance.

On va commencer l'impression de mes notes de voyages [1]. Cela s'est grossi, je ne sais comment, jusqu'à former un énorme in-8°. Il y a de quoi épouvanter les plus hardis.

Pendant qu'il est temps encore, je veux vous demander votre avis sur une question qui me préoccupe fort et que je ne puis guère résoudre éloigné comme je le suis des pièces du procès. Il s'agit de l'église d'Elne. Je lis, dans la *Gallia Christiana*, qu'elle a été construite sur une hauteur en 1019 par l'évêque Berenger, lequel avait rapporté d'un voyage dans la Terre Sainte le plan de l'église de Jérusalem, plan auquel on se conforma pour bâtir celle-ci. Veuillez lire l'article dans la *Gallia Christiana*, tome X, *Ecclesia Hellenensis*, p. 1040.

L'autel sur lequel vous m'avez fait remarquer la curieuse inscription portant la date de 1068, on peut présumer que cette année est celle de la consécration de l'édifice. Quarante-neuf, ans pour élever une grande église, ce n'est pas trop. Je cherche inutilement dans l'histoire des évêques quelques indications sur des réparations qui auraient eu lieu postérieurement au XI^e^ siècle et, si mes souvenirs me servent bien, je n'en ai pas observé davantage en examinant le monument.

La forme des chapiteaux, espèce d'ébauche grossière du galbe corinthien, l'appareil réticulé de plusieurs parties des murs, le mélange de pierres noires employées comme décoration dans la façade, tout cela convient parfaitement au XI^e^ siècle. D'un autre côté, les voûtes sont en ogive et, qui plus est, le passage qui communique de la porte occidentale à la nef a une voûte ogivale surbaissée à nervures saillantes croisées. Si, comme on a lieu de le croire, la façade et la nef sont du XII^e^ siècle, il faudra convenir que ce passage est du même temps et, dans ce cas, les nervures et l'ogive surbaissée me paraissent bien extraordinaires. Si cette voûte est une restauration du XIII^e^-XIV^e^ siècle, — il faudrait dire du XV^e^ pour expliquer l'ogive surbaissée, — comment se fait-il que la façade se soit conservée?

Voici une idée que je vous soumets comme au meilleur juge et que m'a donnée la *Gallia Christiana* en rapportant la tradition qui ferait d'Elne une copie de Jérusalem. Vous savez combien sont vagues les expressions des auteurs anciens quand ils parlent d'art. Ajoutez à cela le vague de la langue latine elle-même, et vous conviendrez que cela laisse un beau champ pour les interprétations.

Je suis persuadé que l'ogive était connue en Orient avant de l'être en Europe et que les voyages des pèlerins en Terre Sainte ont dû avoir pour résultat de la naturaliser chez nous. Eh bien, ne peut-on pas supposer que ce brave évêque Bérenger aura remarqué que les voûtes de Jérusalem n'étaient pas cintrées, qu'il aura reconnu qu'il en résultait tels et tels avantages et qu'il aura importé l'ogive à Elne? Enfin, que

1. *Notes d'un Voyage dans le Midi de la France.*

la tradition aura altéré la nature de son importation d'autant plus facilement que bientôt après la forme ogivale est devenue très ordinaire. Remarquez que la forme d'Elne, basilique terminée par une abside, est des plus communes et qu'il n'était pas besoin d'aller à Jérusalem pour en rapporter le plan.

Voilà bien des suppositions, monsieur, que vous trouverez diablement hasardées. Je vous aurai une grande obligation si vous voulez bien me dire ce que vous pensez et ce que vous savez des dates d'Elne. C'est au chroniqueur du Rousssillon à débrouiller le mystère.

Encore une autre question. De quelle date sont les anciennes coutumes de Barcelone où il est question de la division de la société en trois classes : *Potentes*, *Mediocres et Minores*, comme sur l'autel d'Elne?

Nous allons avoir demain l'ouverture du grand procès. Personne ne s'en inquiète, et les affaires vont leur train. Le ministère compte avec raison, je crois, sur la violence des accusés, sur leur rhétorique pour se justifier d'avoir entrepris le procès. On nous promet en effet des théories singulièrement instructives. Un des défenseurs ou conseils, M. Dupont de l'Eure, disait l'autre jour qu'il y avait eu des discussions entre lui et Guinard sur l'exposition du système républicain. Nous sommes tombés d'accord, disait-il, que les biens immeubles doivent être communs, cela ne fait pas de doute. Mais Guinard insiste pour que les outils des ouvriers soient communs aussi entre tous ceux de la même profession, et cela me paraît imprudent à dire, prématuré.

A côté de ces blagueurs, on dit qu'on verra des ouvriers lyonnais à grand caractère, véritables Gracchus, Catilina.

Adieu, cher monsieur, il est temps de clore cette immense lettre. Je n'ai plus de place que pour vous prier de me rappeler au souvenir de Madame de Passa et de croire à tous mes sentiments bien sincères d'estime et d'amitié.

Paris 5 juillet, 1835.

Mon cher Monsieur,

Comment pouvez vous vous plaindre de la sécheresse à Perpignan, la ville la plus humide de la terre ! D'ailleurs il me semble que pendant mon séjour en Roussillon il a plu pour plus d'une année! Je sais bien que vous autres, agriculteurs, vous aimez mieux une répartition plus égale du sec et de l'humide, mais nous autres habitants de la grande ville, qui croyons que le pain pousse tout fait sur des arbres et les brioches sur des arbustes, nous ne pouvons concevoir qu'on soupire après le mauvais temps. Je voudrais pouvoir vous envoyer quelques échantillons des pluies que j'ai essuyées ou plutôt qui m'ont inondé, lavé, trempé pendant mon court séjour en Angleterre. Puisque nous en sommes sur le climat, expliquez-moi comment il se fait qu'aux XII^e^ et XIII^e^ siècles tous les cartulaires d'abbayes anglaises, non seulement au midi mais au nord de Londres, fassent mention de vignes, *vineas*, *vina-*

ria, au nombre des biens dépendant des monastères. Or, vous savez que la vigne ne vient, même au sud de Londres, qu'en serre chaude, et qu'on n'obtient qu'un raisin capable d'agacer pour un an les dents d'un Roussillonnais. Le climat de l'Angleterre a-t-il changé? Ou bien leurs vignes n'étaient-elles cultivées que pour faire du verjus?

Vous allez me trouver bien obstiné et bien présomptueux de discuter devant vous la forme des voûtes de l'église d'Elne, mais je trouve dans la note que j'ai écrite à mon retour de Perpignan : voûte ogivale dont l'angle est à peine sensible, renforcée d'arcs doubleaux en plein-cintre. La voûte des bas-côtés décrit un quart de cercle ou plutôt une portion d'ogive. Leurs arcs doubleaux sont aussi en plein-cintre.

A. Collatéral : C, arc doubleau; D, voûte.

B. Grande nef : C, arc doubleau ; D, voûte.

La forme de la voûte d'Elne, je ne parle que de la portion ancienne, car vous avez mille fois raison pour les deux arcades à partir de la façade, la forme, dis-je, m'a rappelé celle des ogives de la Provence; c'est, il me semblait, comme une transition entre le plein-cintre et l'arc en tiers-point. Au reste, je n'ai vu Elne qu'une fois avec un temps assez sombre.

J'ai trouvé les Anglais aussi barbares que nous. Je vous avais parlé du temple de Londres. On vient de le restaurer, c'est-à-dire de le dénaturer si complètement qu'il est impossible d'y rien reconnaître. On a tout refait, moulures et murailles, tout gratté, tout recrépit. Je n'ai pas vu d'autre église ronde en Angleterre, mais une très belle salle capitulaire de cette forme attenant à l'église de Salisbury. La voûte est soutenue par un seul pilier mince et très élevé flanqué de quatre colonnettes isolées qui n'ajoutent rien à la solidité. Cela date de la fin du XIII^e^. Tout auprès, j'ai vu un monument circulaire, mais celui-là est plus ancien, car il est druidique. Il est composé de dolmens énormes formant une enceinte d'environ 50 pas de diamètre; puis on trouve une deuxième enceinte de pierres levées (peulvans) enfermant cinq grands dolmens en demi-cercle, lesquels enferment à leur tour un demi-cercle de peulvans. Au centre se trouvent quatre pierres qu'on dit avoir servi d'autel. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les dolmens sont tous de grès, tandis que les peulvans sont de granit. Le grès se trouve dans le voisinage, mais le granit est très éloigné. De plus, les pierres, granit ou grès, paraissent avoir été taillées très grossièrement, il est vrai. Les pierres verticales portent à leur sommet un tenon et les pierres horizontales une mortaise. Je ne connais rien de semblable en France, et je serais assez tenté de croire que le monument de Salisbury (Stonehenge) est relativement moderne. Tout près se trouve un fossé dont la profondeur moyenne est d'environ 40 pieds. Il s'étend en ligne droite jusqu'auprès de la mer, c'est-à-dire parcourant une ligne de plus de 20 lieues. Quels diables de gens faisaient tous ces travaux-là avec des eustaches de silex?

Adieu, cher monsieur. Je ne veux pas vous faire une relation de mon voyage. Je vous dirai pourtant que ce qui m'a le plus frappé, c'est la

disposition démocratique de l'Angleterre. Le progrès est immense depuis quelques années. Il me semble qu'elle en est à 89.

Il faut espérer, le peuple ayant surtout du bon sens, qu'ils n'en viendront pas à 93. Je pars pour la Bretagne à la fin du mois, et, si Dieu me prête vie, il ne serait pas impossible que je vous rendisse visite à la fin de l'année.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués. Veuillez présenter mes hommages à madame de Passa.

Jaubert de Passa à Mérimée :

30 août 1835.

Mon cher Monsieur,

Je suis en retard avec vous, et je vous dois des remerciements pour votre lettre du 5 juillet, et pour le volume que vous venez de publier. C'est bien aimable, en vérité, de songer à moi, vous, habitant de la grande ville, vous, que les voyages, que les arts, que la littérature, que les écritures ministérielles devraient absorber.

Il y a, en vous, ne vous en déplaise, quelque chose de druidique, puisque le monument, la fortune et les succès ne peuvent ramollir votre cœur, au point d'effacer tout ce qui s'y grave, et pourtant vous êtes Parisien ! Voilà une de nos erreurs pyrénéennes, que nous avons la maladresse d'avouer, et pour lesquelles, Dieu seul le sait, on nous tympanise à qui mieux pourra. Ce ne sera pas moi qui vous appellerai *gavaix*, et je ne suppose point que l'envie en prenne à aucun des petits antiquaires que vous avez dénichés dans le Midi, en fouillant ses archives. Mais aussi avec quelle générosité vous avez traité tous ces savants de village, que Millin exploita avec tant de confiance! Les voilà inscrits au livre de vie, illustrés à une lieue à la ronde! Pour ma part, recevez mes remerciements, et soyez sûr que, si je trouve jamais un petit monument digne de vos regards, je me hâterai de vous le signaler.

Du reste, vous n'avez pas tout vu dans le département. Nous avons l'Église de Coustouges, dont la première pierre remonte au pape Damase; la mosquée ou baptistère de Planès; l'autel d'Apollon et Diane à Pezilla, fort joli monument romain, et Saint-Antoine de Galamus, et autre chose encore.

Je soutiens donc avec toute l'assurance d'un homme qui a été complimenté publiquement que vous ne pouvez vous dispenser, au moins, d'une seconde visite. Arrivez-nous donc le plus tôt possible, et accordez à tous les miens quelques-unes de ces bonnes et douces causeries, dont le souvenir nous charme encore. Je vous préviens pour votre sûreté que l'*Almanach du Département* nous promet un temps superbe, et si la sécheresse recommençait encore, l'agriculteur n'aura pas la maladresse de se plaindre de ce qui vous retiendra parmi nous.

. . . . . .

Les agronomes ne croient point aux vignes anglaises des XII^e^ et XIII^e^ siècles, si par vigne on entend une plantation produisant du vin potable. Ils conçoivent cependant des *vinea, vinaria* ou des treilles dans les environs de Londres, à une époque où, selon eux, la climature était différente, car ils croient à un refroidissement, sinon du globe, du moins de certaines régions, soit par des causes physiques, soit par des causes locales. Mais Arago intervient dans la question, avec ses théories et ses savantes recherches pour prouver que la température des Gaules, de l'Italie et de la Judée, n'a point changé depuis 2000 ans.

Respect à la science, mais indulgence aussi pour le propriétaire, qui n'a pas la prétention d'expliquer, et se borne modestement à observer. Ainsi nous savons que l'olivier est au sud d'une ligne droite qui réunit Carcassonne à Mon-

télimar; le maïs au sud d'une ligne parallèle à la première, qui réunit Tours à Strasbourg; la limite de la vigne est à peu de distance, mais au nord, et parallèle aux deux premières.

Revenez à Elne, et je ferai mon *penitebo* avec plaisir. Je crois vraiment que votre théorie de l'ogive est vraie. Je cherche de bonne foi des preuves matérielles.

Je suis dans l'admiration du monument druidique de Salisbury : je le trouve plus curieux, plus artistement construit que ceux de la Bretagne, y compris Carnac. Ici, on a construit grossièrement avec les matériaux du lieu; à Salisbury, il y a l'indice d'une civilisation plus avancée, et un procédé d'art que me paraissent avoir ignoré les Armoricains.

Et puis, ce fossé de vingt lieues que termine le *Stonehenge* sera-t-il aussi un indice de la barbarie bretonne? Les Romains ne le pensaient point, bien que ce peuple nous ait débité force sornettes sur ses voisins.

. . . . . .

. . . . . .

Mérimée à Jaubert de Passa :

A bord d'un bateau à vapeur de Nantes à Angers, 8 octobre 1835.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu hier seulement votre aimable lettre, qui m'a poursuivi par toute la Bretagne, sans m'atteindre qu'au moment de mon départ de Nantes. J'ai eu cependant le temps d'écrire à mon père pour lui demander de s'employer auprès de ses amis pour M. votre fils, s'il en est temps encore. Je ne connais actuellement personne à l'état-major qu'un colonel qui est l'un des professeurs, mais je ne sais s'il a quelque pouvoir. Le commandant de l'école, que je connaissais un peu autrefois, a été tué, comme vous savez, le 28 juillet. J'espère que mon père pourra se trouver ami de quelqu'un des examinateurs, mais le plus grand mal, c'est qu'il est bien tard pour faire des recommandations.

J'ai des remerciements à vous faire pour votre indulgence. Vous avez vu comme je me suis mis souvent à l'abri derrière votre bouclier; j'ai voulu faire le crâne à propos de la voûte d'Elne, et voler de mes propres ailes, j'ai bien peur qu'il ne m'en cuise.

Depuis que je ne vous ai donné de mes nouvelles, j'ai ajouté à mon catalogue deux églises rondes. La première, celle de Lanleff (Côtes-du-Nord), passe dans le pays pour un temple gaulois, car vous savez que bien des gens croient encore aux temples gaulois comme aux camps de Jules César. Lanleff se compose de deux enceintes concentriques, l'intérieur percé de 12 portes en plein-cintre, et l'extérieur de 22 fenêtres et d'une porte. Toutes les ouvertures sont garnies de colonnettes romanes très grossièrement sculptées. L'appareil est irrégulier, mais les claveaux des cintres sont pourtant assez bien taillés.

A mon retour à Paris, je vous enverrai un petit croquis du dit temple. J'oubliais de vous dire que la voûte intérieure est tombée et qu'il ne reste

de l'autre que justement assez pour montrer qu'elle était cintrée et très mal faite. Le caractère de barbarie de toute cette construction me fait croire qu'elle est du commencement du XI^e^ siècle ou même encore plus ancienne. C'est à Quimperlé que j'ai vu l'autre église. Elle est beaucoup plus grande ; la voûte intérieure est portée par quatre énormes massifs de cette forme (dessin). En dehors du cercle, il y a trois absides et un vestibule aux quatre points cardinaux ; de là est venu le nom de Sainte-Croix qu'on lui donne. On l'a restaurée vers le XVI^e^ siècle de la manière la plus ridicule et, au XVIII^e^, on y a ajouté à l'envi des fenêtres et des portes d'un goût incroyable. Lanleff peut bien avoir été possédé autrefois par des Templiers, mais assez longtemps après sa construction. Les gens du pays disent qu'il y avait là, longtemps avant la révolution, des moines rouges, *menec'h ruz*. Or, je ne connais que les Templiers qui eussent des croix et des manteaux rouges.

Croyez, Monsieur, que le catalan qui me faisait tant enrager n'est qu'un jeu d'enfant auprès du bas-breton. C'est une langue que celle-là. On peut la parler fort bien, je crois, avec un bâillon dans la bouche, car il n'y a que l'estomac ou même les entrailles qui paraissent se contracter quand on cause en bas-breton. Il y a surtout l'*h* et le *c'h* qui laissent loin derrière elles la *jota* espagnole. Les gens qui parlent cette belle langue sont bons diables, mais horriblement sales. On tient à déshonneur de laver ses culottes, et ceux qui donnent dans cette pratique n'osent porter ces culottes à demi propres que dans les villes. On voit dans les villages les enfants et les cochons se roulant pêle-mêle sur le fumier et la pâtée que mangent les premiers serait probablement refusée par les cochons du Canigou.

J'ai assisté à des fêtes de village qui commencent par des processions, prières, etc., et qui finissent par une soûlerie complète. A Saint-Gildas surtout, j'ai été témoin d'une cérémonie assez drôle. Il y a une fontaine dont l'eau est souveraine pour les maladies présentes et à venir. La manière de s'en servir est d'en prendre une gorgée dans sa bouche et de la recracher dans sa manche. Un ami vous en dégobille un verre ou deux dans la nuque. Pêle-mêle avec les fidèles, on voit une grande quantité de bêtes de toute espèce, car M. saint Gildas est aussi vétérinaire. Mais les bêtes ont plus d'esprit que les Bretons et ne veulent ni boire ni être aspergées, d'où résultent les conflits les plus comiques, ruades, coups de cornes, braiements, jurements et coups de bâton. J'ai eu le malheur de ne pas voir une seule batterie. Tous les ans, près d'Auray, il y a des batailles réglées entre les villages pour savoir qui portera la châsse de N.-D. : le village dont les bâtons se trouvent les plus durs et les mieux maniés porte la châsse en triomphe, au moyen de quoi il peut compter sur une récolte de sarrasin bien plus belle que celle de ses voisins.

Adieu, cher monsieur, excusez mon long bavardage et veuillez croire à tous les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués. Veuillez présenter mes respects à madame J. de Passa.

Jaubert de Passa à Mérimée :

9 février 1836.

Mon cher Monsieur,

Depuis ma dernière lettre, il s'est levé sur le sol roussillonnais un critique acerbe, autrefois apprenti bénédictin, depuis rimeur catalan, maître d'école, rhéteur, ex-principal du collège, professeur au cachet, et toujours hargneux quelque chose qu'il fasse. Cet homme s'est emparé des colonnes d'un petit journal, publié chez son imprimeur, et en a chassé tous ceux qui avaient eu la bonhomie d'y insérer des articles. De cette guérite enfumée, il débite sa marchandise, à bas prix, je vous l'assure, car personne n'en fait cas.

Nous savions ce que valait l'homme et ses critiques ; mais on lui supposait aujourd'hui la pudeur de son âge, et quelle n'a pas été la surprise de certains salons en recevant le *Publicateur* du 23 et du 30 janvier dernier.

Plusieurs de vos lecteurs se proposaient de lui répondre ; mais une vieille dame (les vieilles ont toujours de l'esprit) objecta que c'était le traiter trop poliment.

Je me suis donc borné à protester pour l'inscription de l'évêque d'Elne, et je l'ai fait dans le journal du 6 février dernier. Je vous envoie donc les trois derniers numéros. Si vous avez le courage de les lire, vous saurez ce que c'est que notre anonyme ; mais, si vous m'en croyez, vous le traiterez aussi honorablement que nous. Que dire, en effet, d'un homme dont les premiers écrits sont obscènes, et les derniers si impertinents ! Il n'a jamais rien écrit de passable, pas même une notice, comme on les fabrique aujourd'hui, mais, si on lui donne le premier mot, il épanche sa bile : le crapaud ne fait pas autrement.

. . . . . .

En visitant avec plus d'attention que je ne l'avais fait l'église de Saint-Jean-le-Vieux, j'ai été étonné de trouver les arceaux des absides, qui probablement sont de la construction primitive, légèrement anguleux au sommet. L'arête de ces arcs est en schiste argileux, rougeâtre, taillé en petits *cubes* ou parallélipipèdes très réguliers.

Cela m'a rappelé votre opinion sur l'ogive, et s'il était bien avéré que cette construction remonte à l'an 1025, vous auriez une nouvelle preuve à enregistrer.

. . . . . .

Par votre dernière lettre, vous me faisiez espérer votre visite et, d'avance, je savourais le plaisir de vous revoir ici : mais après quatre mois d'attente je vois qu'il faut y renoncer ; c'est, je vous l'assure, avec un vif regret. Vous savez qu'il vous reste à voir des monuments dignes de vos investigations, et, notamment, la mosquée de Planès. Ceux qui l'on visitée ne sont pas d'accord, et, pour mon compte, elle est restée mosquée. Si j'ai raison, vous regretteriez un jour d'avoir négligé de visiter l'*Œuvre des Arabes* sur le sol français.

. . . . . .

Les Catalans ne sont ni plus sages, ni plus heureux qu'autrefois. On pendait au nom du roi, on égorge au nom du peuple. Voilà la seule amélioration connue. Le club révolutionnaire de Barcelone se pose fréquemment devant l'autorité, et celle-ci, forcée de sévir contre les plus maladroits, caresse le reste avec une lâcheté désespérante. Mina craint les Carlistes et tient en réserve le club, pour insurger le pays et opposer la terreur au despotisme.

Nous voilà privés pour longtemps de visiter ce malheureux pays.

. . . . . .

Mérimée à Jaubert de Passa :

Paris, 6 mars 1836.

Cher Monsieur,

J'étais à Chartres lorsque j'ai reçu votre aimable lettre. Elle ne m'apportait pas des nouvelles, car j'avais déjà reçu les deux articles du *Publicateur*, par les soins probablement de leur auteur. Sans hyperbole, je vous dirai que j'ai été infiniment plus touché de la preuve d'amitié que vous m'avez donnée en cette circonstance que des critiques un peu amères dont mon livre a été l'objet. Je vous aurais répondu sur-le-champ, si une bonne esquinancie n'était venue me mettre sur le flanc pour quelques jours. La morale, c'est qu'il ne faut pas grimper au clocher gothique par un vent du nord.

Le pire des critiques, c'est qu'elles sont justes. Lorsque ce malencontreux chapitre s'imprimait, j'étais en Angleterre, ne pouvant surveiller les épreuves, et de la sorte plusieurs boulettes ont été imprimées, qu'un peu de réflexion m'aurait fait rayer sur les épreuves. Toutefois, j'aurais pu répondre sur quelques points, lorsque votre lettre m'en a empêché. Puisque le critique est tel que vous le peignez, il est inutile d'argumenter avec lui, et je me souviens d'un proverbe sensé, quoique peu délicat : « Qui se couche avec les enfants, se relève m... ».

Ainsi, basta ! j'aime mieux ne pas relever quelques bêtises qu'il m'a fait dire plutôt que de me commettre avec un monsieur de son espèce. Par exemple, il m'accuse d'avoir dit que Serrabona était du IXe siècle, et j'ai dit que je croyais cette église de la fin du XIe siècle et que l'abside seulement me semblait plus ancienne. Si vous aviez occasion de voir la charte qu'il cite, voudriez-vous vérifier si la fondation qui, suivant lui, aurait eu lieu en 1151, a été primitive ou bien si, comme je le présume encore, elle aurait eu lieu sur l'emplacement d'une église plus ancienne ? Je ne puis m'expliquer autrement la différence très remarquable de la décoration de l'abside avec celle du vestibule. Mais *verbum sat*... De toute cette affaire il ne me restera que le souvenir de votre généreuse intervention, pour laquelle je vous prie de recevoir l'expression de ma vive reconnaissance.

Mon père avait écrit dans le temps à M. Caminade, colonel d'état-major, pour lui recommander monsieur votre fils. Je me suis souvenu malheureusement trop tard que M. Bory de Saint-Vincent était encore un des examinateurs. Je suis assez lié avec lui, et je pourrai le presser comme il faut lorsque besoin sera. Veuillez me prévenir lorsqu'il sera temps d'agir.

Je vous envoie deux mauvais croquis de deux églises circulaires que j'ai examinées en Bretagne. L'une, celle de Lanleff, passe dans le pays pour un temple de druide, on l'a indignement massacrée. L'intérieur du chœur sert aujourd'hui de cimetière à l'aristocratie de Lanleff, bourgade de 400 habitants. Au milieu est un grand if qui couvre toute l'enceinte de son ombre. Bien que fort ruinée, on peut encore juger

facilement de la disposition primitive de cette église. Je la crois du xe siècle ou du xie siècle. Les gens du pays disent qu'il y avait là autrefois des *moines rouges*, c'est le nom qu'ils donnent aux Templiers. Mais je serais tenté de regarder l'édifice comme plus ancien que les Templiers. L'autre croquis est celui de Sainte-Croix de Quimperlé, du xie siècle. Les quatre énormes massifs qui soutiennent la coupole étaient sans doute destinés à porter une haute tour. Mais elle a été démolie et on y a substitué un beau dôme en ardoise avec une girouette. Les portes anciennes ont été également détruites et remplacées par d'autres gothiques, très vilaines.

Avez-vous connaissance d'un grand monument celtique qui existerait aux environs de Perpignan ? Ce serait un cercle de pierres levées, un cromlech ? Un M. della Marmora, que j'ai vu cet hiver à Paris, m'a dit en avoir entendu parler. Je serais bien surpris qu'il y eût dans les Pyrénées des monuments druidiques. M. della Marmora a dessiné et décrit un grand nombre de constructions bizarres en Sardaigne et dans les îles Baléares. On les appelle *Nuraggi*, et elles ont cette forme (dessin). Il les croit des temples au dieu Phallus ; mais le pourquoi, je n'ai jamais pu le comprendre. L'appareil des murs est presque cyclopéen. Il dit aussi qu'il en existe de semblables sur vos côtes ? Je viens de terminer un long rapport sur la Bretagne. Je ne sais s'il sera imprimé. J'aurais envie de n'en publier que quelques extraits, entre autres la description d'un souterrain celtique très singulier. Je vous en enverrai un exemplaire aussitôt que j'aurai pris un parti.

C'est assez parlé de vieux monuments, causons un peu de vos voisins qui s'entr'égorgent, Carlistes ou Christinos, à qui mieux mieux. Je lis souvent les journaux espagnols, qui font frémir. L'autre jour la gazette officielle célébrait le zèle patriotique d'un général qui avait fait fusiller la mère d'un caberilla carliste *por el escarmiento de los malvados*. En lisant les faits et gestes de ce boucher de Mira, on se croit aux beaux temps du moyen-âge. Ce ne serait rien encore que cette guerre-là si l'on se bornait à tuer, mais les coquins démolissent les églises et vendent les tableaux. Le plus beau cloître de Madrid, il n'était pas fort ancien, vient d'être abattu par ordre de M. Mendizabal, qui veut faire sa cour aux exaltés. Je commence à croire au triomphe final de don Carlos, et il serait assuré s'il n'était pas accompagné de tant de potences toutes prêtes. Les faiseurs de romans doivent se réjouir qu'on leur laisse un pays poétique et sauvage, mais il est bien triste de voir tant d'honnêtes gens sacrifiés ainsi pour les menus plaisirs de quelques imbéciles.

En Espagne, on fait la révolution, me dit-on, le livre de Thiers à la main. On joue la Révolution française comme un drame classique, et dans toutes les péripéties les acteurs se demandent : *Y ahora que dice Thiers ?*

Je suis bien fâché, comme tous ses amis, de lui voir prendre sitôt un si lourd fardeau que la Présidence. Maintenant il ne peut

plus que descendre, et je crains que cette descente ne soit rapide.

J'aurais bien du plaisir, je vous assure, à revoir votre Canigou, mais il faut ajourner cela à l'année prochaine. J'irai, je crois, en Alsace au printemps et, si je le puis, je ferai un tour de l'autre côté du Rhin, pour examiner des constructions carlovingiennes authentiques. Quand je serai bien ferré là-dessus je profiterai de vos offres aimables et j'irai revoir votre beau Canigou, qui, je l'espère, sera moins brumeux que la dernière fois que nous lui rendîmes visite. Vous souvient-il de la douce rosée qui nous reconduisit de Boule [1] à cette auberge d'Ille où il y a tant de jolies Catalanes?

Adieu, cher monsieur; veuillez me rappeler au souvenir de Mme de Passa et recevoir la nouvelle assurance de tous les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

Voici quelques fragments de l'article auquel cette lettre fait allusion. Il parut dans le *Publicateur du département des Pyrénées-Orientales*, numéros des 23 et 30 janvier 1836. Sous le titre d'*Examen critique du chapitre sur le Roussillon*, il apporte d'utiles corrections au livre de Mérimée. Nous devons ces extraits à l'obligeance de M. Pierre Vidal, conservateur de la bibliothèque de Perpignan.

L'auteur anonyme se plaint tout d'abord de ce que la plupart des écrivains aient dénaturé ou faussé l'histoire du Roussillon. « M. Mérimée n'a su voir à Perpignan qu'une désagréable étrangeté, soit dans les mœurs et les physionomies, soit même dans les édifices. » Les fenêtres grillées et les armoiries sur les portes ne sont pas spéciales au Roussillon et à l'Espagne, et on ne compte pas plus de quatre ou cinq portes ornées d'armoiries à Perpignan.

« Saint-Jacques... était une léproserie, ceci est du nouveau. Vient ensuite l'historiette, encore plus étrange, d'une épreuve faite sur les Juifs pour s'assurer de l'assainissement du lieu avant d'y bâtir l'église. »

Ici l'auteur de l'article a raison ; on ne sait d'où Mérimée a tiré cette fable.

Il continue : « Voici deux de ses anachronismes des mieux conditionnés. Il dit que saint Dominique habita quelque temps le couvent de son ordre à Perpignan. Saint Dominique mourut en 1222, et le couvent fut fondé en 1243. Puis il fait bâtir le Castillet par son Charles Cinq. (Le pédant hargneux reproche à Mérimée d'écrire Charles Cinq au lieu de Charles Quint.) Comment, au seul aspect des mâchicoulis, n'a-t-il pas reculé devant une pareille idée ? En allant d'ailleurs aux informations, il aurait pu apprendre que ce château existait 150 ans au moins avant le règne de cet empereur, et qu'il a son analogue, non pas, comme il le dit, à la porte des *Serranos* de Valence, qui est flanquée de deux tours octogones, mais bien a la cité de Carcassonne, à la Porte Narbonnaise, construite précisément dans le XIVe siècle... »

« ... Une ou deux petites questions au premier venu, sur la place de la Loge, lui auraient fait éviter également de fameux quiproquos. Il étend notre ancienne loge de Mer, qui est indifféremment pour lui bourse, bazar et marché, jusqu'au Palais de Justice inclusivement; et, sans égard à la différence de style architectural, il date du XVe siècle ce triple édifice, quoique la loge de Mer soit du XIVe, le palais du XVe, et l'hôtel de ville partie du XVIe et partie du XVIIe siècle... »

« ... Quelle va être la surprise de tous ceux qui connaissent Elne en voyant M. l'inspecteur des monuments escamoter le clocher de l'église ? Il faut, pour qu'on le croie, que nous rapportions ses propres paroles : « La façade (de

1. Abréviation pour Bouleternère.

l'église) assez élevée, dit-il, et qui se termine par un gâble crénelé, est encadrée par deux tours carrées qui ne s'élèvent pas plus haut que lui. Passe pour la tour qui supporte l'horloge, parce que ce sont deux constructions différentes d'âge et d'appareil. Mais la tour du clocher, dont la masse uniforme se prolonge si haut dans les airs, quel brouillard ou quel éblouissement a donc pu la rabaisser à ses yeux au niveau du sommet de la façade ? Est-il rien au mond de plus inconcevable ? »

Il poursuit, à propos des inscriptions du cloître d'Elne : « ... Sur les mots *potentes, mediocres atque minores* employés dans l'inscription (du maître-autel) pour désigner les hommes du pays qui avaient fait élever cet autel, notre inspecteur émet ou, pour mieux dire, reproduit une idée des plus étranges. Il infère de cette expression qu'il a existé des communes en Roussillon avant celle de Laon, qui passe, dit-il (et il se trompe), pour la plus ancienne de France. Quel rapport y a-t-il donc entre cette distinction de citoyen, si naturelle en tout temps et en tout lieu, et l'affranchissement d'une commune ? Veut-il faire allusion au partage des habitants de Perpignan en trois *mains*, majeure, moyenne et mineure ? Mais ce partage ne date positivement que du XIVe siècle, et la charte de commune de Perpignan, où il n'est fait mention d'ailleurs que de peuple *grand* et *petit*, est de l'an 1196. C'est la plus ancienne du Roussillon et peut-être de la Catalogne que l'on puisse citer. Si Elne avait réellement obtenu ce privilège, certes ce ne serait pas ces trois mots qui en fourniraient la preuve, puisqu'on ne peut pas même la déduire positivement du droit de vindicte qui lui fut accordé en 1155 par l'évêque Arbalde et son chapitre.

« *Abyssus abyssum invocat.* Dans une malheureuse note relative aux mêmes mots, M. Mérimée accumule erreurs sur erreurs. A son dire, ils désigneraient encore les trois ordres dont se composaient les Etats généraux en Catalogne. Par conséquent *potentes* seraient les prélats, *mediocres* les chevaliers et *minores* les syndics des villes royales. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette singulière interprétation, c'est qu'elle se trouve précisément inapplicable à Elne, qui ne fut jamais ville royale. Mais voici bien autre chose : les Etats généraux ne furent substitués au Congrès aristocratique que l'an 1283 en Catalogne et l'an 1344 en Roussillon. Cependant, M. Mérimée, pour prouver sa thèse, en fait intervenir une assemblée dans la rédaction établie par Raymond Bérenger Ier en 1068.

« Mérimée attribue le pont de Céret aux Visigoths ; il date du XIVe siècle.

« L'église de Coustoujas n'est ni du IVe ni du IXe siècle. L'église du monastère de Serrabona n'a été bâtie ni au VIIIe ni au XIVe siècle. Elle est du XIIe ; l'acte de consécration est de l'an 1151. C'est ici que l'on peut voir à quels énormes mécomptes sont exposés ceux qui, sans même avoir assez d'expérience, présument connaître par les seules formes de l'architecture la date des monuments du moyen âge... »

Jaubert de Passa à Mérimée :

18 janvier 1837.

Mon cher Monsieur,

J'ai sur mon bureau votre dernière lettre, et je n'en dirai pas la date, car le rouge m'en monte au front. J'aime mieux vous parler de vos voyages, de vos découvertes, de votre second volume, de tout ce que vous faites. C'est plus agréable et moins embarrassant.

. . . . . .

Vous savez que j'ai vu ici M. Grille de Beuzelin, et que j'attends de Madrid M. Taylor. Enfin on nous visite ! C'est bien ce que je voulais, vous y aurez puissamment contribué.

Plus tard, je vous demanderai, à vous qui écrivez si bien, ou à l'un de ceux qui auront le mieux profité de vos recherches, un aperçu historique sur

l'architecture romane, et, s'il était possible, sur le droit municipal. Le berceau en est dans le Midi; le Nord a imité et souvent n'a eu que de pâles copies.

J'ai appris avec satisfaction votre voyage dans le Rhin. C'est en étudiant les styles germain, saxon et franc, dans leur hardiesse, dans leur grandiose, dans leurs ombres, et plus tard dans leurs moulures; c'est en comparant ces vastes cathédrales bâties sur l'autel de Teutatès, à côté des pierres runiques, dans les forêts d'Odin avec les baptistères et les cloîtres élevés sur les temples romains par des artistes de l'Orient dans la Gaule méridionale, qu'on établira la ligne de démarcation qui sépare l'architecture romane, c'est-à-dire la civilisation de l'Orient, de l'architecture des peuples du Nord, avec des mœurs, des lois, des souvenirs et une civilisation qui heurta si violemment la première.

Je n'ai encore rien lu de bien satisfaisant sur l'architecture du moyen-âge. S'il a surgi des écrivains, ce n'a été jusqu'ici que pour caresser un paradoxe, avec plus ou moins d'adresse, et presque toujours pour tracer une route rétrécie autour du clocher de leur paroisse.

Vos notes ont réveillé l'attention publique; à mesure que vous avancez, vous recueillez des types et des termes de comparaison. Sous une forme modeste, l'art déroule ses trésors ignorés. Plus tard, vous direz au style bâtard, trop riche en monuments, d'où lui viennent ses souvenirs de bon goût, et ses formes massives, maniérées et capricieuses qui ont faussé tant de jugement. Quand vous aurez étudié le Nord, venez d'un bond dans le Midi, revoir avec votre riche mémoire ce que vous avez admiré ou étudié. De cette comparaison prompte et lumineuse, il en résultera des idées nouvelles, d'heureuses solutions, et l'art sera compris, comme il mérite de l'être.

. . . . . .

Janvier 1837.

(*Semblerait une réponse à la lettre du 6 mars?*)

MON CHER MONSIEUR,

. . . . . .

Je vous envoie la copie de l'acte relatif à l'église de Serrabona. Dans mon opinion, une partie de l'église est antérieure à l'an 1151, époque de guerre civile, de misère et de dévastations.

La persévérance des moines a pu suffire pour conserver et rendre au culte un temple dévasté. L'orgueil d'un prieur et celui d'un évêque se sont entendus pour consacrer une restauration. Remarquez bien qu'il y avait un couvent et un prieur à Serrabona avant 1151.

Vos deux plans de Lanleff et de Sainte-Croix ont enrichi ma petite collection. Plus je compare, et je vous remercie de venir à mon secours, plus je trouve que Planès est un monument à classer.

Je comprends des rotondes circonscrites et découpées par des arcades à plein-cintre. Dans le moyen-âge, les ouvriers savaient faire cela avec solidité, parfois avec goût; mais Planès est le produit des intersections géométriques : c'est un jeu de la science. Je demande le nom du savant?

Dans mon opinion, ce sont les Arabes d'Espagne; ils ont eu un siècle de possession et trente-trois ans de paix, pour jeter des monuments sur le pays envahi.

M. A. della Marmora, que je connais, fait voyager le culte de Samothrace sur les rivages de l'Occident. Je crois qu'il y a du vrai dans son système; son recueil de dessins est très curieux; mais il croit à tort qu'il existe en Roussillon un *Nuraggi*; nous n'avons que quelques pierres druidiques. Sur la montagne de roses, se trouve le pic Pani (de Pan), le col de Panissars, le pic de Karalis et le roc d'el Carall ou Karall, mentionnés dans les chartes du IX^e^ siècle.

. . . . . .

Mérimée à Jaubert de Passa :

Toulouse, 20 août 1838.

MON CHER MONSIEUR,

J'espérais disposer de quelques jours pour pousser jusqu'à votre beau Canigou et me rappeler à votre bon souvenir. Mais on me réclame à Paris, et dès demain je commence ma marche rétrograde. Mon ami M. de Courmont, que je me proposais d'accompagner jusqu'à Perpignan, m'a tant entendu parler des plaisirs que j'aurais à vous revoir qu'il désire vivement vous être présenté. Permettez-moi de réclamer en sa faveur votre obligeance accoutumée. Il va passer quelques jours ici avec un de ses amis, M. de Boinvilliers, et, pendant qu'il plaidera, M. de Courmont ira visiter vos montagnes *regalades* et vos monuments qu'il est digne d'apprécier. Je vous serai infiniment obligé si vous voulez bien donner quelques conseils sur le meilleur emploi à faire de son temps. Il vous contera notre voyage depuis Tours jusqu'ici ; nous avons couru beaucoup et vu d'assez belles choses, mais rien de remarquable entre les Pyrénées et la Garonne, je dis en fait de monuments. Il paraît que dans votre Roussillon, vous avez eu seuls le secret d'en fabriquer. Les Hautes-Pyrénées, où je m'attendais à trouver quelques édifices remarquables, ont été pour moi une suite continuelle de mystifications. Nulle ornementation et à peine deux ou trois églises curieuses par leur plan. Le temps que j'ai perdu à examiner tout cela eût été bien mieux employé à revoir Elne et Arles et à faire sous votre direction quelques courses dans les parties du Roussillon que je ne connais pas.

Vous m'aviez fait espérer, monsieur, de vous voir quelques jours à Paris ; voilà quatre ans que je vous y attends, et je commence à désespérer. Vous seriez bien aimable si vous vous rappeliez en hiver de notre vieille ville.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de tous mes sentiments d'estime et d'amitié bien sincère. Veuillez enfin présenter mes respectueux hommages à M^me^ J. de Passa.

Ma nouvelle adresse est rue des Beaux-Arts, 10.

Paris, 15 décembre 1846.

MON CHER MONSIEUR,

Je suis ici depuis deux jours, regrettant fort de n'avoir pu repasser par Perpignan à mon retour de Barcelone. Je ne sais si vos voisins vous auront dit tout le bruit que j'ai fait à votre porte quelques heures avant mon départ. Je n'ai trouvé que deux jolis enfants qui jouaient aux billes et qui m'ont assuré que vous étiez à votre campagne. Monsieur Carcassona m'a dit que, dans le même moment, vous aviez pris la peine de passer chez moi. Les renseignements qu'on m'avait promis ne sont pas venus, et vous m'obligeriez forts si vous vouliez bien vous informer auprès de M... s'il en possède réellement,

surtout sur l'entrée de la grande compagnie. J'ai fait d'ailleurs une très riche moisson dans les archives de Barcelone, qui m'ont enchanté de même que l'archiviste. On y trouve ce que l'on y cherche et mieux encore, et monsieur Bofarull est l'homme le plus aimable et le plus complaisant que j'aie rencontré en Espagne. Les archives sont dans un ordre admirable et présentent une suite unique, je crois, de documents diplomatiques de la plus haute importance. Pressé par le temps, je me suis borné à compulser les registres où se trouvaient les pièces que je cherchais ; mais malgré moi j'en ai entrevu bien d'autres qui m'ont semblé très curieuses. Le ministre de l'Instruction publique devrait bien envoyer là quelque élève de l'École des Chartes pour copier les pièces qui intéressent notre histoire. Il aurait du travail, je pense, pour longtemps. J'ai été moins heureux à Barcelone chez les bouquinistes, qui n'ont que du fatras tiré des bibliothèques des couvents supprimés. On m'avait promis Carbonell, mais je n'ai pu le déterrer, à mon grand regret, car ses mémoires du roi d'Aragon me sont indispensables pour mon travail. Auriez-vous des bouquinistes à Perpignan ? Si oui, soyez assez bon pour leur demander *Carbonell, Cronicas de España*, in-folio. Quand cela se trouve à Barcelone, cela se vend 20 francs, me dit-on ; j'en donnerai volontiers 40 ou 50, car je doute qu'on ait ce livre à la Bibliothèque royale. Vous savez qu'on n'y trouve jamais rien. C'est maintenant le plus vilain capharnaüm qui se puisse voir. Si je ne craignais de vous ennuyer par trop, je vous demanderais bien encore de jeter les yeux sur les registres de Saint-Jean de Perpignan, dont on m'a parlé, et de me dire s'il y a quelque chose à prendre pour mon affaire. Mais vous ai-je dit mon affaire ? C'est une histoire de Don Pèdre le Cruel de Castille. Peut-être trouveriez-vous à Perpignan quelques pièces relatives au séjour de Don Henri dans le château de *Faltaull*, et dans d'autres places du Roussillon. Mais cela est de peu d'importance, et ne vous fatiguez point à mon occasion. Je n'ai pas besoin de vous dire que si vous aviez besoin de moi pour quelques recherches à Paris, sur les arrosages ou autres sujets, je suis tout à vos ordres. Mais vous en remontrez à nos savants en matière d'agriculture, et je crains bien ne pouvoir vous envoyer que leurs compliments.

Adieu, mon cher monsieur, veuillez me rappeler au souvenir de madame de Passa et du colonel Gazan, et agréer l'expression de tous mes sentiments d'ancienne et sincère amitié.

Jaubert de Passa à Mérimée :

24 décembre 1846.

Mon cher Monsieur,

J'aurais été surpris si votre passage à Barcelone ne vous eût laissé de bons souvenirs sur les archives de la province et sur celui qui les dirige avec tant de succès depuis plus de 30 ans. Votre lettre du 15 décembre m'a donc été doublement agréable, et il n'est en mon pouvoir qu'une manière de le prouver, c'est d'y répondre sans retard.

J'ai donc revu M. de Saint-Malo, hier au soir. Ancien sous-préfet à Céret, et condamné au repos en 1830, il s'est jeté à corps perdu dans nos archives. Il a tout fouillé, feuilleté, analysé ; puis, trouvant dans un galetas dix à douze mille registres des anciens notaires du pays, enfouis dans le tribunal de commerce, en vertu de je ne sais quelle loi, il s'est amusé à grignoter tout ce fatras de papiers, qu'il a disputés à la pluie, aux rats et aux insectes. Dix années de recherches ont suffi au bénédictin pour recueillir des matériaux qui exigeraient la vie de deux ou trois pour être mis en ordre. Ne contestez pas, je vous prie, ce beau résultat, car vous savez qu'au beau temps de la féodalité, rois, princes, magistrats et serfs, tous empruntaient la plume du notaire pour stipuler et pour la garantie des contrats.

Il y a donc dans la collection de M. de Saint-Malo des actes authentiques à foison, concernant la politique, l'industrie, le commerce, la navigation, l'agriculture et les arts. Il y a tout ce que l'on veut, même des actes qui vous intéressent et que j'ai réclamés pour vous.

M. de Saint-Malo m'a promis sous peu de jours copie certifiée : 1° de la lettre de recommandation du roi Henri de Transtamare au roi d'Aragon, en faveur de la reine C. de Penafiel ;

2° L'acte de remise de cette lettre et des otages en échange d'un refuge dans un château du Roussillon ;

3° Les dispositions prescrites par les consuls de Perpignan pour la réception des bandes de Du Guesclin.

. . . . . .

Vous avez bien raison, les archives de Barcelone renferment des trésors historiques et littéraires d'un prix inestimable ; mais, avant d'envoyer un élève des Chartes plonger en plein catalan, ne pensez-vous pas qu'il faudrait quelqu'un d'expert, pour dresser la table des matières à explorer, sans quoi l'élève se perdrait dans la mine et n'en sortirait qu'avec quelques beaux échantillons.

J'ai vainement cherché un Carbonell ; je n'en trouverai point ici, quelque prix que j'en offrisse. Si donc ce livre vous est indispensable, s'il n'existe point à l'Arsenal, à Sainte-Geneviève, comme dernière ressource, j'ai mon exemplaire que je vous confierai pour quelques mois. C'est l'édition de 1546, publiée un an après la rédaction définitive de la *Chronica* et de la lettre du roi Fernand Ier, roi d'Aragon et de Castille, adressée à Michel Carbonell ; mais je vous préviens que cette édition est en caractères gothiques et remplie d'abrévations qui en rendent la lecture pénible. Vous n'avez, du reste, à lire que du folio CLXXX, liv. VI, à CCII, c'est-à-dire 44 pages, chacune à 2 colonnes. Ces 22 feuillets comprennent toute la rédaction historique du roi Don Pedro d'Aragon, recueillie par Carbonell.

. . . . . .

Voilà une longue lettre quand je voulais être bref ; j'étais enfoncé dans les codes comme un procureur, et cela suffoque, vous pouvez m'en croire ; grâce à vous, j'ai un peu respiré, et je vous remercie de m'avoir fait souvenir que j'étais encore de ce monde.

Mérimée à Jaubert de Passa :

16 janvier 1847.

MON CHER MONSIEUR,

Je voulais faire d'une pierre deux coups, et j'attendais pour vous écrire que j'eusse reçu les pièces que vous m'annoncez. Mais comme elles pourraient bien tarder encore, je ne veux pas attendre plus longtemps à vous remercier de votre offre si obligeante. J'ai pris à Barcelone quelques notes dans les « Cronicas de España » de Carbonell. Je trouverai peut-être ce bouquin quand j'en serai à une revision générale de

mon œuvre, mais s'il m'était impossible de me le procurer à Paris, j'aurai recours à vous. D'ici là, s'il vous tombait par un heureux hasard un exemplaire de ce livre sous la main, soyez assez bon pour vous en emparer en mon nom. Veuillez faire tous mes remerciements à monsieur de Saint-Malo. Je les lui ferai plus amplement quand j'aurai reçu ce qu'il me destine, et, s'il le permet, j'indiquerai en note les obligations que je lui ai. Le livre que je fais ne sera guère lu, je le crains ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas rendre à César ce qui est à César.

Plus j'ai étudié cette histoire du Pèdre, et plus je m'aperçois combien la vérité est inférieure à la fable. La tradition est une admirable magicienne pour arranger les choses poétiquement. On s'échine pour lui ôter cette poésie et l'on parvient à faire quelque chose d'ennuyeux. C'est ce qu'on appelle travailler consciencieusement. Voilà deux ans que je m'échine sur ce sujet, et, en dernier résultat, je ne conterai jamais si bien les aventures de mon héros que les majos et les majas de Séville. A popos de M. de Saint-Malo, vous le conseillez très bien d'y regarder de près avant de prêter ses chartes à monsieur Champollion. Il y en aurait trop à dire là-dessus, suffit que vous ayez bien fait. J'ai vu à Barcelone un petit registre qui m'a paru curieux pour l'histoire de la navigation : *Memoriale seu inventorium rerum traditarum patronis triremium pro armamento ipsarum et ordinationes factæ propter bellum adversus regem Castellæ* 1357. Le n° du registre est 1541. Il y a beaucoup de termes catalans, qui auraient bien besoin d'être éclairés par quelque main érudite. Je vous le recommande si vous passez par Barcelone. J'ai envoyé votre lettre au baron, qui court toujours et qu'on ne trouve jamais chez lui. Je vous plains bien d'avoir des procès, mais vous avez un avocat fort aimable, avec qui je suis venu de Perpignan à Toulouse et qui me paraît homme à les gagner. Adieu, monsieur, veuillez présenter mes respectueux hommages à madame de Passa, et agréer l'expression de tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

Monsieur de Saint-Malo peut m'envoyer ses notes sous double enveloppe par le ministère de l'Intérieur, comme nous nous écrivons.

P. S. — On dit que vous avez des dolmens en Roussillon. En avez-vous connaissance ? Où sont-ils ? M. Raoul Rochette fait dans ce moment un cours d'antiquités celtiques et cherche à définir les limites où se trouvent ces curieux monuments. M. Grille de Beuzelin, qui a fait des excursions en Roussillon, me disait qu'il y avait vu des dolmens ou des menhirs, mais j'ai oublié le nom de la localité. Je crois que ce n'était pas loin de Céret.

Conseil Royal. *Université de France.*

Paris, le 30 janvier 1847.

MON CHER MONSIEUR,

Voici un mot pour monsieur de Saint-Malo ; veuillez le lui faire tenir et le remercier en mon nom. Il s'est donné beaucoup de mal pour faire

ces copies, et j'en suis tout honteux. D'autant plus que je ne sais trop si je pourrai en faire usage.

La bibliothèque de l'Institut a déniché un Carbonell de 1547 l'autre jour et pour assez bon marché.

Adieu, monsieur, veuillez agréer l'expression de tous mes sentiments dévoués.

Conseil Royal. *Université de France.*

Paris, 27 février 1847.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous remercie beaucoup de l'excellente note que vous avez bien voulu me transmettre, avant de la remettre à M. Rochette; je l'ai lue au comité et on a décidé qu'elle serait imprimée dans notre bulletin.

Maintenant j'ai une autre carotte à vous tirer, bien entendu si vous vous laissez faire. Vous êtes prévenu, mettez-vous en garde. Seriez-vous homme à me faire copier la dernière page de votre *Thalamus* de Perpignan? Sur cette dernière page il y a le prix du volume, de la *lettra negra*, des rubriques, etc. C'est une trentaine de lignes. Le volume dont je parle ne s'appelle peut-être pas *Thalamus*, qui est un terme particulier à Montpellier, mais c'est le recueil des privilèges de la ville. Il commence par quelque chose comme ceci : *Los omes de Perpinya no devem pleydejar per ley gotica mes per les usatges de Perpinya.* Il est impossible que vous ne trouviez pas cela tout de suite à la mairie; d'ailleurs, il est évident que je ne puis connaître que par vous le livre en question.

Il faudrait encore que vous eussiez la bonté de revoir la copie pour qu'il n'y ait pas de fautes d'orthographe. On fait dans le Bulletin des bibliophiles un travail sur le prix des anciens livres, et le document de Perpignan est capital. Je l'avais copié. mais je l'ai perdu, à ce qu'il paraît.

Adieu, cher monsieur, veuillez recevoir, avec tous mes remerciements et mes excuses, l'expression de tous mes sentiments dévoués.

14 janvier 1849.

MONSIEUR,

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui au Comité des arts et monuments la lettre que vous m'avez adressée le 22 décembre; je regrette qu'on l'ait gardée si longtemps au ministère de l'Instruction publique; j'espère cependant que ma réponse ne vous parviendra pas trop tard. Les émaux dont vous me parlez sont de Noël Laudin, de Limoges. Il vivait au XVII^e^ siècle. Ses ouvrages appartiennent à la décadence de l'art, mais sont cependant assez estimés. Quant à leur assigner un prix, cela est fort difficile sans les voir. S'ils sont d'une bonne conservation et du meilleur temps de Laudin, je crois qu'on pourrait en avoir ici deux ou trois cents francs.

Si le possesseur veut me les envoyer, je les proposerai au Musée de Cluny, qui probablement en donnera la somme quej'ai dit, c'est-à-dire cent francs la pièce, supposé qu'ils soient en bonne condition. Il faudrait avoir soin de les bien emballer et les mettre à la diligence à mon adresse, rue Jacob, 18.

Quand vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer une copie du compte des dépenses faites par l'office des marchands de Perpignan pour exécuter leur missel, je crains qu'une faute de traduction ne vous soit échappée. Il y a dans le texte :

« En dit any eren sobreposats en Berenguer Huc merser e lo senyor en Iohan Sabater pintor. »

Vous traduisez : étaient *sobreposats* la dite année le sieur Berenger marchand, Hugues Merser et Jean Sabater peintre, cela fait trois sobreposats.

Il me semble que Merser n'est pas un nom propre, mais la qualification de ce Berenger. Je lis *huc* Merser, un marchand. Observez qu'il serait étrange que l'office eût trois sobreposats et qu'un seul n'eût pas son nom précédé de l'*En* honorifique. J'ai feuilleté tous les vieux dictionnaires et bouquins catalans de la bibliothèque de l'Institut et je n'ai trouvé jamais à la vérité *huc* pour un, mais *hu*. Dans un exemplaire de Montaner que nous avons, il y a *Huc* pour *hu*, mais ce peut être une faute d'impression, comme le *Huc* du Ms. peut être une faute d'orthographe du scribe.

Veuillez agréer, monsieur, avec tous mes compliments pour la nouvelle année, l'expression de mes sentiments d'estime et de dévouement.

27 juin 1855.

Mon cher Monsieur,

Je suis à vos ordres pour le Musée de Cluny. Malheureusement je ne puis vous proposer que samedi ou bien un des jours de la semaine prochaine. Encore samedi serai-je pris de midi à 2 heures par la commission des Monuments historiques. Si vous vouliez m'y prendre en passant ce jour-là à 1 heure 3/4 au ministère de l'État, place du Carrousel, nous irions de là faire notre excursion archéologique. Si mieux aimez lundi après la séance d'ouverture, je serai à vos dispositions.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de tous mes sentiments dévoués.

J'ai pu, avant le bon à tirer, m'assurer que la copie des lettres de Mérimée était conforme à l'original, qui m'a été obligeamment communiqué.

Je puis, grâce à M. Pierre Vidal, rectifier deux citations de Mérimée.

Lettre du 27 février 1847. — Texte du *Livre Vert Majeur*, f° 2 : *Los homens de Perpinya no deven pleydejar ne esser jutjats per los usatges de Barchinona ne per ley Gothica, mes per les costumes de la vila e per dret la on costumes defallen* (par le droit romain là où la coutume ne dit mot).

Lettre du 14 janvier 1849. — *Missel de la confrérie des marchands et peintres de Perpignan*, Bibliothèque de Perpignan, Mss. n° 119, f° 513 V° : *En que* (il s'agit de l'année 1490 où fut écrit le Missel) *eren sobreposats en dit any Lo Senyer en Beringuer Huc, merser. Lo Senyer en Johan Sabater, pintor.*

LES POÉSIES DE TALLEMANT DES RÉAUX

En 1901, lorsque M. Pierre Brun publia dans *Autour du* XVII^e *siècle* un long article intitulé : *A travers les manuscrits inédits de Tallemant des Réaux*, il disait :

Comme poète, Tallemant est à peu près inconnu. Si les libertins de mœurs lisent ses *Historiettes* pour y trouver de graveleux détails et de licencieuses peintures, si les érudits y cherchent un des monuments les plus intéressants de notre langue et un tableau des mœurs de son temps, on ne cite guère de lui, comme œuvres poétiques, que le *Madrigal* sur la fleur de lys dans la *Guirlande de Julie*, un *Sonnet* à Conrart, une *Épistre* au P. Rapin et les *Épitaphes* de Perrot d'Ablancourt et de Patru.

Depuis lors, vingt ans ont passé, et l'on ne connaît guère plus de poésies de Des Réaux. Personne n'a jamais eu la curiosité de rassembler ses vers. Le travail, certes, était plutôt malaisé, mais combien agréable ! Chez Tallemant, le prosateur est si charmant qu'il est étonnant qu'on n'ait point encore cherché à découvrir en lui le poète.

Le poète ! surtout ne prenons pas ce mot au sens romantique et ne demandons pas à l'aimable et spirituel auteur des *Historiettes* de nous donner des vers lyriques. L'homme qui écrivit ces huit volumes ne peut guère s'être essayé que dans la poésie légère et malicieuse. Et, en effet, Tallemant nous a surtout laissé des épigrammes pour lesquelles ses contemporains ne professaient pas le même dédain que nous, témoin ce qu'en dit l'abbé Marolles :

Pour les épigrammes françoises, nous avons des auteurs à qui nos voisins ne sçauroient contester les avantages de la primauté... Feu M. Maynard, M. de Bautru... M. de Gombaud... M. de Racan... M. Colletet... M. l'abbé Tallemant, qui tourne ses pensées si délicatement, *M. des Réaux son frère* [1]...

Presque toutes les poésies de Tallemant des Réaux sont restées oubliées dans les vieux recueils collectifs du XVII^e siècle, où nous avons dû aller les chercher [2].

1. *Mémoires* de Marolles, Paris, 1656, p. 246.
2. La *Bibliographie des Recueils collectifs du XVII^e siècle* de M. Frédéric Lachèvre nous a été d'une grande utilité pour ces recherches.

Tallemant nous a conservé lui-même une de ses premières poésies ; il a d'ailleurs pris soin d'exposer les circonstances dans lesquelles il l'a composée :

J'étois encore en logique, dit-il, quand Louvigny, mon parent, me mena à la campagne voir ses sœurs. Je ne les avois jamais vues chez elles ; je songeois, la nuit avant que de partir, que je devenois amoureux de l'aînée. C'étoit une veuve qui, quoique petite et de l'âge de trente ans, ne laissait pas que d'être fort jolie. Plusieurs personnes avoient soupiré pour elle ; mais on n'avoit point dit qu'elle en eût aimé pas un. Mon songe ne fut pas faux, je m'attachais à la veuve dès le premier soir. Il falloit que nous eussions quelque sympathie l'un pour l'autre, car elle me traita toujours avec la plus grande bonté du monde ; et quand je lui dis adieu, elle me baisa si fort au milieu de la bouche que ce baiser me fit une profonde plaie au cœur... L'abbé de Cerisy, un des plus beaux esprits du siècle, en étoit amoureux, il y avoit plus de deux ans ;... l'abbé fut bientôt jaloux de moi ; aussi, pour dire le vrai, la veuve ne prenoit guère garde à tout ce qu'elle faisoit ; elle l'appeloit d'un bout de la chambre pour lui demander s'il ne trouvait pas que le noir me seioit bien.

... Un jour on me dit que l'abbé avoit parlé de moi comme d'un écolier ; je fis ce couplet sur un air qui couroit alors :

Mon rival, il est vrai, vous avez du mérite,
Contre vous ma force est petite.
Vous en faites peut-être aussi trop peu d'état :
David étoit ainsi méprisé par Goliath.

L'amour lui dicta donc ses premiers vers, et presque toutes ses autres poésies devaient procéder de la même inspiration.

Encore très jeune, il était tombé amoureux de sa cousine, Mme d'Harambure, l'une des femmes les plus courtisées du XVIIe siècle. Bien qu'ayant peu vécu, — elle mourut à trente-trois ans, — elle eut le temps de voir bien des galants lui faire leur cour; Tallemant, dans ses *Historiettes*[1], en cite un bon nombre, parmi lesquels nous relèverons le nom de Chandeville, neveu de Malherbe, et celui de Des Yveteaux, le poète du faubourg Saint-Germain, l'ancien précepteur de Louis XIII. Comme a dit Monmerqué dans sa *Notice* sur Tallemant des Réaux[2] :

Beaucoup plus jeune que sa cousine, Des Réaux avoit éprouvé pour elle un sentiment qui dépassoit les bornes de la simple amitié.

Tallemant lui-même vante ses charmes :

Elle estoit jolie avant qu'elle eust eu la petite vérole, dit-il ; pour

1. *Historiettes* : Les Amours de l'Autheur. Pour ses amours avec Marie Le Goux, cf. en particulier VI, 325 et suiv.
2. *Historiettes*, t. I (édit. 1840).

de l'esprit elle en avoit, du plus brillant, et disoit les choses d'un air tout à fait agréable...

Et il ajoutait :

Jamais femme n'a tant aimé l'adoration [1].

Pour lui déclarer son amour, il lui adressa cinq rondeaux, dans lesquels, en bon courtisan, il lui prêtait les noms galants mis à la mode dans les Ruelles des Précieuses, Climène, Sylvie, Amarillis, Alcimadure :

DÉSESPOIR AMOUREUX.

C'en est fait, je me meurs, Climène,
Je vais assouvir vostre haine,
Rien n'est si proche que ma mort,
Et certes je n'ay point de tort
De vouloir accourcir ma peine.

Toujours mon attente fut vaine,
Toujours vous fustes inhumaine,
Ouy, je veux bien finir mon sort,
C'en est fait.

Maintenant, ma perte est prochaine,
Je fuy la douleur qui me meine,
Mourir est tout mon reconfort ;
Mon mal veut ce dernier effort,
Enfin, ma disgrâce est certaine,
C'en est fait.

RÉSOLUTION DE DÉCLARER SON AMOUR.

Je le diray, je ne puis plus me taire,
Quand je serois estimé temeraire,
Il faut enfin déclarer mon tourment,
Et luy monstrer combien injustement
Elle s'obstine à m'estre si contraire.

Plaindre mon mal est tout ce que j'espere,
Et si je puis par là me satisfaire,
Je ne veux plus le celer un moment,
Je le diray.

1. M. Emile Magne, dans le récent ouvrage où il a tracé un tableau si vivant de *La Joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux*, raconte en détail la passion de Tallemant pour sa cousine (Cf. p. 105 et suiv.).

J'ay pourtant peur de la mettre en colere,
Cela pourroit accroistre ma misère ;
Mais cependant je souffre extrêmement,
Il faut parler, et courageusement,
Quand je devrois à la fin luy déplaire,
Je le diray.

SUR LES RIGUEURS D'UNE DAME.

C'est en vain, Amour, que j'espère
D'avoir un succès salutaire,
Sylvie a par trop de rigueur,
Jamais un insolent vainqueur
Au vaincu ne fut plus contraire.

Sa cruauté me désespère,
Si je la prie en ma misere
D'avoir pitié de ma langueur,
C'est en vain.

Quoy que je ne luy puisse plaire,
Et que je sois bien temeraire
De m'obstiner en mon mal-heur,
Je l'aime avecque tant d'ardeur,
Que quand je tasche à m'en distraire,
C'est en vain.

PROTESTATION D'AMOUR RESPECTUEUSE.

De vous aymer jusques au monument,
Amarillis, je vous fais un serment,
Mes desseins ont un vol bien temeraire,
Vostre bonté fait pourtant que j'espere
Que vous aurez pitié de mon tourment.

Vous me verrez souffrir si constamment,
Que ce qui peut rebuter un Amant
N'aura jamais pouvoir de me distraire
De vous aimer.

Mais pourrez-vous me traitter rudement,
Si, vous servant respectueusement,
Je ne m'attens d'avoir pour le salaire
De tous mes maux que l'honneur de vous plaire,
Et qu'il me soit permis tant seulement
De vous aimer.

SUR UN RETOUR.

A ton retour, divine Alcimadure,
On void d'icy s'éloigner la froidure,
Et revenir l'agréable saison,
Où l'on admire avec juste raison
De nos guerrets l'émail et la verdure.

Il est tres-vray que toute creature
S'en resjouit, et mesme la Nature
Produire on voit des roses à foison
A ton retour.

La Terre a pris sa verte couverture,
Les arbres sont revestus de verdure,
On ne sçauroit plus garder la maison,
Les plus beaux jours sont sur nostre orizon,
Et nous devons cette température
A ton retour [1].

Son amour pour sa gracieuse cousine inspira encore à Tallemant un assez médiocre sonnet qu'il lui adressa avant qu'elle parte pour les eaux, un jour qu'elle était malade :

Phylis d'un petit mal voulant borner le cours,
S'en va prendre des eaux pour devenir plus saine,
Et moy dont la douleur est tousjours inhumaine,
Je demeure en ces lieux dépourveu de secours.

Ce triste éloignement abregera mes jours,
En se voulant guerir elle augmenta ma peine,
Je n'ay guère à souffrir, et ma mort est prochaine,
Puisque je vois partir l'objet de mes amours.

Que n'ay-je quelque mal pour faire ce voyage !
Mes yeux verroient toujours la beauté qui m'engage,
Ce seroit un sujet d'accompagner ses pas.

Pour me porter trop bien, ma douleur est mortelle,
Et dans ma passion mon avanture est telle
Qu'à la fin ma santé causera mon trépas [2].

1. Ces cinq rondeaux ont d'abord paru sans titre ni signature dans le *Recueil de divers rondeaux. A Paris, chez Augustin Courbé, Imprimeur et libraire de Monseigneur Frère du Roy, dans la petite salle du Palais, à la Palme. MDCXXXIX* (1639). *Avec privilège du Roy.* In-12. (Bib. Ars., B. L. 8939), (pp. 59, 150, 153, 154, 163), puis, avec les titres et signés D. R. dans le *Nouveau Recueil de divers rondeaux. A Paris, chez Augustin Courbé, dans la petite salle du Palais, à la Palme. MDCL*, (1650). *Avec privilège du Roy.* In-12, 2 vol. (Bib. Nat., Ye 11512) (t. I, pp. 79, 150, 153, 82-83).

2. Le premier quatrain de ce sonnet est cité dans les *Historiettes* (éd. P. Paris,

La belle « Phylis » ne guérissait pas et Tallemant épanche sa douleur dans un nouveau sonnet :

SUR LA MALADIE D'UNE DAME.
Sonnet.

Philis, cette beauté dont chacun sent les coups,
Languit sous la rigueur d'une fièvre obstinée ;
Quel sujet, justes Dieux, arme vostre couroux ?
Et d'où vient qu'aux douleurs elle est abandonnée ?

Ce seroit sans raison qu'on vous croiroit jaloux :
Personne n'ignoroit comment elle estoit née ;
Tout le monde sçavoit qu'elle venoit de vous ;
On rendoit grâce au Ciel de nous l'avoir donnée.

Si c'est pour chastier cette injuste rigueur,
Qui fait que tant d'amans ne vivent qu'en langueur,
La peine qu'elle sent n'est pas assez cruelle ;

Mais jugez par l'enuy qui les vient affliger,
Que si vous ne sauvez cette beauté rebelle,
Vous les ferez mourir, au lieu de les vanger [1].

La maladie de Mme d'Harambure devait lui être fatale ; elle mourut quelque temps après, et, à propos de sa mort, Tallemant adressa le sonnet suivant à son ami Conrart, avec qui il devait d'ailleurs se brouiller plus tard :

A MONSIEUR CONRART.
Sonnet.

Toy qui, sans aucune ayde et sans secours humain,

1854, t. VIII, p. 17); cette pièce a paru pour la première fois, anonyme, dans le recueil des *Poésies choisies... Première partie, chez Charles de Sercy*, 1653, p. 277 (Bib. Nat., Ye 11500) ; puis, dans l'édition du même recueil de 1655 (Bib. Ars., B. L, 7306), p. 225 ; dans ce recueil, ce sonnet est signé C, par erreur. C'est pourquoi Saint-Marc l'a attribué à Charleval [Cf. *Poésies de Charleval. A Amsterdam MDCCLIX* (1759) p. 51].

1. Ce sonnet a tout d'abord paru, non signé, dans le *Recueil de Sercy, 1re partie, 1653* (2e édit., p. 311 ; titre : *A. M. M. L.* (?) *Sonnet*) (Cf. également l'édition de 1655 du même recueil, p. 255). On le retrouve, signé D. R., à la page 293 du *Nouveau Recueil des plus belles poésies. A Paris, chez la veuve G. Loyson, 1654*. In-12 (Bib. Ars. B. L. 7304) avec ce titre : *Sur la Maladie d'une Belle. Sonnet.* Ce sonnet, attribué d'autre part formellement à Des Réaux par un manuscrit aux armes de Denis Feydeau de Brou (Bib. particulière. Cf. F. Lachèvre : *Bibl. des Rec. Coll.*, t. II), figure par erreur au tome premier (p. 224) des *Œuvres de Monsieur de Bensserade. A Paris, chez Charles de Sercy, 1697. Avec privilège du Roy.* In-12, 2 vol. M. Emile Magne (*l. l.*, p. 114, *ad notam*), considérant que cette poésie a été donnée à Benserade, par l'abbé Paul Tallemant, cousin de Des Réaux, formule les plus expresses réserves sur son attribution.

T'es acquis le haut lustre où ta gloire est montée ;
Qui regardes en toy l'ouvrage de ta main,
Et de qui la vertu doit être respectée ;

Tu connois les ennuys qui me rongent le sein ;
Tu connois qu'Amarante est partout regrettée ;
Sois mon guide, Phylandre, en mon noble dessein ;
Je veux qu'en tous endrois sa gloire soit chantée.

Tu gardes les tresors des neuf savantes sœurs,
Tu peux mieux que personne en tirer les douceurs
Par qui la poésie est si bien animée.

Tu connois dès long-temps comme on en doit user,
D'autres à tes escrits doivent leur renommée,
Et tu sçais ce qu'il faut pour immortaliser.

Ce sonnet, écrit de la main de Des Réaux, se trouve dans les manuscrits Conrart (Bib. Ars., ms. 5131, f° 391) ; il est signé : *Par son très humble serviteur Réaux*[1]. Le folio suivant, attenant à celui où se lit cette pièce, est blanc et porte au verso un cachet de cire et une adresse : *Ruë Saint-Martin*; ce sonnet a donc été *adressé* par Tallemant à Conrart. Celui-ci, à notre connaissance, n'a pas répondu à l'appel de Tallemant qui lui demandait « d'immortaliser » le souvenir de sa cousine en quelques vers ; mais nous trouvons dans les œuvres de Maynard un sonnet de condoléance à l'adresse de l'abbé Tallemant :

O malice du sort ! ô crime de la Parque !
Aimable Tallemant, ta sœur nous a quittés[2],
Et le pâle nocher a porté dans sa barque
L'ornement des vertus et la fleur des beautés.

Ajoutons cette perte aux misères publiques ;
Marie embellissoit le séjour des mortels,
Tous les yeux l'admiroient, et les temps héroïques
Auroient à son image élevé des autels.

Le funeste ruisseau qui baigne ton visage
Naist d'un si juste ennuy que l'esprit le plus sage
N'ose te conseiller d'en arrester le cours.

La morte que tu plains fut exempte de blasme,

1. Monmerqué l'a cité dans sa *Notice* (*Historiettes*, t. I, 1840).
2. Mme d'Harambure était en effet la sœur de l'abbé François Tallemant, cousin de Tallemant des Réaux.

Et le triste accident qui termina ses jours
Est le seul déplaisir qu'elle a mis dans ton âme [1].

Tel est l'ensemble des poésies inspirées à Tallemant par Mme d'Harambure [2] ; les rondeaux que nous avons cités plus haut sont fort agréablement tournés ; c'est que Des Réaux avait appris la galanterie à bonne école ; il fréquentait assidûment l'Hôtel de Rambouillet et, dans ses *Historiettes*, il a chanté, à plusieurs reprises, les louanges de la belle Marquise. En hôte fidèle de la « divine Arthénice », il collabora à la fameuse *Guirlande de Julie*, bouquet de madrigaux précieux offert à Julie d'Angennes par son éternel soupirant, M. de Montausier. Dans ce recueil de vers galants, Tallemant fait parler la fleur de lis :

LA FLEUR DE LIS.

Devant vous je perds la victoire
Que ma blancheur me fit donner
Et ne prétends plus d'autre gloire
Que celle de vous couronner.

Le ciel, par un honneur insigne,
Fit choix de moi seul autrefois,
Comme de la fleur la plus digne
Pour faire un présent à nos rois.

Mais si j'obtenois ma requeste,
Mon sort seroit plus glorieux
D'estre monté sur vostre tête
Que d'estre descendu des cieux [3].

La fleur qu'une vieille légende disait descendue du ciel s'effaçait ainsi devant la beauté resplendissante de Julie. A tout prendre, ce madrigal précieux valait bien les autres.

Tallemant ne relâcha jamais ses relations avec la marquise, et il déclare avoir puisé dans son salon la meilleure part de ses *Historiettes* :

C'est d'elle, dit-il, que je tiens la plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit et de ce que j'écrirai...

1. *Œuvres de Maynard, Paris, 1646*. In-4°, p. 25. Ce sonnet a été reproduit dans la *Notice* de Monmerqué (*Historiettes*, 1840, t. I).

2. Amoureux plus tard de Marion de Mauriou, Des Réaux (cf. *Historiettes*, t. V, p. 215, VI, p. 333, et E. Magne, *l. l.*, pp. 139-140) fit pour elle des vers qui ne nous sont pas parvenus.

3. *La Guirlande de Julie, Paris, Imprimerie de Monsieur*, 1784. In-8°, p. 31. Le madrigal est signé *M. des Réaux-Tallemant* (Cf. Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*, 2e édit., p. 406).

Peut-être même est-ce pour la marquise de Rambouillet qu'il écrivit le sonnet suivant :

Sonnet

SUR UN PORTRAIT D'ARTHÉMISE BEUVANT LES CENDRES DE MAUSOLE.

Toy que l'on a vantée aussi sage que belle,
Qui fis toujours fleurir les vertus dans ta Cour,
Tu perdis tous plaisirs quand la Parque cruelle
Eut fait passer Mausole au funeste séjour.

Ton époux par sa mort t'a rendue immortelle,
Ta constance et ta foy lui redonnent le jour,
Tu vis par son trépas, il vit par ton amour,
Et ta gloire est le prix de ta flâme fidelle,

Tu receus dans ton sein les restes précieux
De celuy qui toûjours fut si cher à tes yeux,
Et cet extrême amour fait estonner nos âmes.

Cette rare action montre ta loyauté ;
La cendre d'ordinaire oste au feu sa clarté,
Mais celle que tu bois fait esclater tes flâmes [1].

A l'hôtel de Rambouillet, Tallemant connut la plupart des beaux esprits de l'époque qui venaient disserter gravement ou badiner avec grâce; il lia ainsi connaissance avec Patru, le célèbre avocat, pour lequel il fit, au moment de sa mort (16 janvier 1681) l'épitaphe suivante :

Le célèbre Patru sous ce marbre repose ;
Toujours comme un oracle il s'est vu consulter
Soit sur les vers, soit sur la prose.
Il sut jeunes et vieux au travail exciter ;
C'est à lui qu'ils devront la gloire
De voir leurs noms gravés au temple de mémoire.
Tel esprit qui brille aujourd'hui
N'eût eu, sans ses avis, que lumières confuses,
Et l'on n'auroit besoin d'Apollon ni des Muses
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui [2].

1. Ce sonnet paru anonyme dans *Les Plaisirs de la Poésie galante, gaillarde et amoureuse* (S. L. N. D. In-12, p. 247. Bib. Ars., B L 9262) est attribué formellement à Des Réaux par le manuscrit aux armes de Feydeau de Brou, dont nous avons déjà parlé. M. Emile Magne pense que ce sonnet pourrait être adressé à Mme d'Harambure, dont le mari fut tué en 1639.

2. Cette épitaphe a été insérée dans le *Recueil de Vers choisis par le R. P. Bouhours. A Paris, chez Georges et Louis Josse, ruë Saint-Jacques, à la Couronne d'Espines. MDCXCIII* (1693). *Avec privilège du Roy.* In-12 (p. 144. Titre : *Épitaphe de Monsieur Patru. Par M. des Réaux*). Cf. également le même ouvrage (1693) sans le nom du R. P. Bouhours (p. 170) et l'édition de 1701 du même recueil (p. 151). Cette épitaphe a été citée par Monmerqué dans sa *Notice* (*Historiettes*, 1840, t. I).

A cette épitaphe banale, qui fut recueillie par le P. Bouhours, nous préférons cette autre, moins connue, mais bien plus intéressante :

Cy gist le célèbre Patru
De qui le mérite a paru
Toujours au-dessus de l'envie ;
Il a savamment discouru,
Mais peu de la seconde vie ;
Heureux s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru [1] !

Puisque nous en sommes aux épitaphes, nous signalerons ici celle que Tallemant a consacrée à son ami Perrot d'Ablancourt, le célèbre auteur des *belles infidèles*, mort au mois de novembre 1664, et qui nous semble aujourd'hui bien complaisante :

L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau ;
Son génie à son siècle a servi de flambeau :
Dans ses fameux écrits toute la France admire
Des Grecs et des Romains les précieux trésors.
A sa perte on ne sauroit dire
Qui perd le plus des vivants ou des morts [2].

*
* *

Dans ces vers, comme dans la prose du spirituel chroniqueur, ce qui domine, c'est le trait vif, piquant, acerbe. Ces vers légèrement troussés sont bien ceux que l'on devait attendre sous la plume caustique qui nous a donné les *Historiettes*. L'épigramme semblait faite pour le génie de Des Réaux ; si l'épigramme n'avait pas existé, il l'aurait inventée; et, d'ailleurs, qu'est-ce que les *Historiettes*, sinon une suite d'épigrammes en prose ?

Lorsqu'il pose sa plume de galant homme, c'est celle du satirique qu'il reprend pour jeter sur le papier quelques épigrammes rapides. En voici de curieuses qui nous sont parvenues; nous avons la conviction que, malheureusement, beaucoup d'autres ont été détruites

1. Cette seconde épitaphe était restée manuscrite dans les papiers de Des Réaux ; c'est Monmerqué qui l'a publiée pour la première fois (*Historiettes*, t. I).

2. Cette épitaphe a été également conservée par le P. Bouhours (*Recueil de vers choisis, chez G. et L. Josse*, 1693, p. 7 ; titre : *Épitaphe de M. D'Ablancourt. Par M. Des Réaux*) (Cf. également l'édition de 1701). Elle a été aussi recueillie dans le *Voyage de Messieurs de Bachaumont et de La Chapelle... A Utrecht. chez François Galma*, 1697, in-8 (p. 161, non signée), et dans le tome premier du *Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois depuis Marot jusqu'à présent... A Paris, chez Nicolas Le Clerc, 1698*. In-12 (p. 301. Epigramme LXXXVI, sans titre, non signée) (Bib. Nat., Ye 11928). Cf. la *Notice* de Monmerqué.

ou sont condamnées à rester éternellement anonymes dans les recueils de poésie.

Sonnet.

Je fus un fameux Parasite
Qui me fis paroitre en tous lieux,
Sans avoir ni biens ni marmite
J'eus tous les metz delicieux.

Ma faim n'estant point assouvie,
J'ay suivy tous les bons repas,
Chéz autruy je trouvois la vie,
Chéz moy je trouvois le trépas.

Si maintenant la medisance
Tourne contre mon innocence
Ses traits les plus empoisonnez,

Que personne ne s'en estonne :
Les coups de dens que j'ay donnez
Valent bien ceux qu'on me donne.

Ce joli sonnet inédit est attribué à Tallemant des Réaux par le manuscrit que nous avons déjà mentionné.

Voici une autre épigramme adressée à la comtesse de la Suze, déplorant que le jeu de billard détournât les jeunes gens de l'amour :

Marys ne soyez plus en transe,
Vostre honneur est en seureté.
Il est vray, le Blondin dépense ;
Il est toujours fort ajusté ;
En garniture il pindarise ;
Il s'enfarine avec grand art ;
Mais sur ma parole il ne vise
Qu'à la Belouse[1] du Billard[2].

En voici une autre, qui n'est pas sans verve, et dans laquelle le

1. *Blouse* (de l'ancien flamand *blutz*, trou). Nom de trous ou enfoncements semi-circulaires que l'on pratique aux quatre coins de la table et au milieu des longues bandes d'un billard pour recevoir les billes.

2. Ms. 673 (f. 68 v.) de la Bibliothèque de La Rochelle. Cette bibliothèque contient trois gros recueils de manuscrits de Tallemant des Réaux qui ont été en partie dépouillés par M. Brun (*Autour du XVII^e siècle. A travers les manuscrits inédits de Tallemant des Réaux*, p. 284).

redoutable satirique rassure une belle qui craint que Tallemant n'exerce sa vengeance par quelque trait trop vif contre elle :

Épigramme.

Ne croyez pas que la vengeance
M'anime jamais contre vous,
Vous ne m'avez point fait d'offense
Qui puisse irriter mon courroux.
En vain vous craignez que ma plume
Pour adoucir mon amertume,
Vous fasse quelque mauvais tour.
Philis, n'en soyez plus en peine,
Quand on n'a point senty d'amour,
On ne sçaurait sentir de haine [1].

On retrouve le style assez cru de certains passages des *Historiettes* dans cette autre épigramme :

MADRIGAL IMITÉ DE L'ITALIEN CONTRE UN AVEUGLE QUI S'ESTOIT MARIÉ.

Que tu n'eus guere de cervelle
Lorsque ton cœur d'amour s'esprit,
Aveugle de corps, et d'esprit
De vouloir épouser une femme si belle !
Ton cocuage est tout certain,
Ton âme se travaille en vain
Pour t'exempter de cette tache.
Comment garderois tu ce tresor precieux ?
Argus, encor qu'il eut cent yeux,
Ne put pas garder une vache [2].

A ces poésies légères, ajoutons un madrigal à note politique, pour le cardinal de Mazarin, écrit après la représentation d'une comédie en musique :

R'envoyez tous ces piailleurs,
Cardinal, ils font tort à votre politique,
Quels Mazarins oyant cette musique
S'empescheront d'être Frondeurs [3] ?

1. Cette épigramme avait paru anonyme dans la cinquième partie (p. 306) des *Poésies choisies... chez Charles de Sercy*, 1660. In-12 (Bib. Nat., Ye 11508). Elle figure par erreur au tome premier (p. 155) des *Œuvres de M. de Bensserade*, 1697, puisqu'elle est signée *Des Réaux* dans le ms. 12680 (f. fr.) de la Bibliothèque Nationale (f. 110 v°). M. Emile Magne formule cependant des réserves sur son attribution (*l. l.*, p. 114, *ad notam*).

2. Ces vers sont signés *Des Réaux* dans le ms. 12680 (f. fr. de la Bib. Nat., f. 112); ils ont paru, sans signature et sous le titre de *Contre un aveugle qui s'estoit marié. Madrigal* dans le *Recueil de la Veuve G. Loyson*, 1654, p. 281. Cette épigramme est peut-être adressée à M. de Louvigny, aveugle (cf. *Hist.*, V, 454-455).

3. Bib. de La Rochelle, ms. 673, f° 68, cf. P. Brun, *l. l.*, p. 284.

Des Réaux ne se cantonna pas toujours dans cette poésie légère et frivole; il composa quelques pièces de vers de plus longue haleine; il parle lui-même d'une épître en vers qu'il avait adressée à Quillet, l'auteur de la *Callipédie*[1]; on a encore de lui le brouillon inédit d'une tragédie intitulée *Œdipe*, conservée dans les manuscrits de La Rochelle et dont M. Brun a fait un compte rendu assez élogieux; comparant en effet les différentes tragédies d'*Œdipe*, il déclare « mettre en tête sans contestation le chef-d'œuvre Sophocléen, et n'être point éloigné de préférer Tallemant à Corneille et à Voltaire, précisément parce qu'il se tient plus près de leur modèle commun[2]. »

La seule œuvre poétique de quelque importance qui nous reste de Des Réaux est une longue épître au P. Rapin que Monmerqué à insérée dans sa *Notice*. Au bas de cette épître, le P. Rapin, auteur du poème des *Jardins*, écrivit de sa main les mots suivants : *Des Réaux, depuis converty.*

On sait, dit en effet Jal dans son *Dictionnaire*, que Tallemant des Réaux, ami du P. Rapin, fut converti par lui et qu'il abjura l'hérésie de Calvin le 17 juillet 1685.

Cette épître de Tallemant est bien curieuse; elle n'est plus du jeune homme hardi et frondeur, léger et médisant, quelque peu libertin même, mais d'un homme mûri par l'âge et presque devenu philosophe. Voici cette intéressante épître :

Rapin, je ne saurois différer davantage,
Ma muse veut enfin te rendre quelque hommage;
J'en prevoy bien le risque et qu'au petit troupeau
Le cas assurément paroistra fort nouveau :
Mais il m'importe peu qu'on y trouve à redire;
T'aimer comme je fais, c'est bien pis que t'écrire,
Je ne m'en cache point, je voudrois que mes vers
Le pussent faire entendre à tout cet univers.
Tu ne m'es pas moins cher pour être jésuite;
Sous quelque habit qu'il soit, j'honore le mérite,
Et l'on peut bien aller jusques aux religieux,
Quand de tous les humains ceux qu'on aime le mieux
Ou sont bénéficiers ou le voudroient bien être.
Ah! plût à Dieu qu'il prît envie à notre maître
De voir si sur ce fait je ne suis pas menteur,
D'être désavoué je n'aurois pas grand'peur;

1. *Historiette* du cardinal de Richelieu. Nous n'avons pu retrouver cette épître.
2. Nous passons cette tragédie sous silence, nous contentant de parler ici des poésies légères de Tallemant des Réaux.

En tout temps mes amis ont eu le sort contraire,
Leurs veilles jusqu'ici ne leur profitent guère ;
Ils ont assez fait voir leurs talents merveilleux,
Le siècle les admire et ne fait rien pour eux.
Je ne suis point surpris de voir que l'opulence
Fasse aujourd'huy divorce avecque la science ;
Elle l'a toujours fait ; en quel temps a-t-on vu
La Fortune d'accord avecque la vertu ?
Qui l'espère se flatte, et leur vieille querelle,
Bien loin de s'apaiser, toujours se renouvelle.
Il s'en faut consoler et faire son devoir ;
Mériter du bonheur, c'est plus que d'en avoir.
Les peines, les travaux sont même salutaires ;
Il n'est pas bon d'avoir toutes choses prospères ;
Rien ne fait voir si clair que la calamité,
Et rien n'aveugle tant que la prospérité.
Dans mes afflictions, au milieu de mes pertes,
J'ay fait, pour mon repos, d'heureuses decouvertes,
Et me voir dans ton cœur placé comme j'y suis,
C'est un bien que je crois devoir à mes ennuys.
Ma disgrace, en effet, me vaut cet avantage ;
Je t'aurois bien toujours connu par ton ouvrage,
Et de tes grands *Jardins* contemplant les beautés,
J'eusse admiré la main qui nous les a plantés.
Quoy que la fable ait dit de ceux des Hesperides,
Ce n'étoient auprès d'eux que des sables arides ;
Mais je t'eusse peut-être admiré sans te voir.
Cependant, cher Rapin, ton sublime savoir
Ne merite que trop qu'on t'aille rendre grace
De tout l'or que pour nous tu tires du Parnasse.
Je n'ose dire tout, j'épargne ta pudeur ;
Si j'aime ton esprit, j'aime encor mieux ton cœur.
Sauroit-on trop louer cette humeur bienfaisante,
Ces soins officieux, cette ardeur obligeante ?
Je tiens qu'au plus haut point un mortel est monté
Lorsqu'en luy la lumière est jointe à la bonté :
Mais cet heureux concert, ce divin assemblage,
Se trouve rarement, et surtout en notre âge ;
Les hommes éclairés abusent de leurs dons,
On ne voit presque plus que les sots qui soient bons.
Ton amitié, Rapin, à ton poème est semblable,
Elle instruit, elle plaist, tout en est agréable.
Pour moy rien ne m'est cher comme mes bons amis,
C'est ce qu'en mon estime au plus haut rang j'ay mis.
Au prix de tels trésors, nuls trésors ne me tentent ;
Après les bons amis, les bons livres m'enchantent.

A toute heure, en tout temps, je tiens entre les mains
Les ouvrages fameux des Grecs et des Romains.
O le grand don de Dieu que d'aimer la lecture !
Avecque ce secours jamais le temps ne dure.
Que de gens à la ville, aussi bien qu'à la Cour,
Voyons nous s'ennuyer la plus grand'part du jour !
Ils ne savent que faire, et sans la comedie,
Ces sots meneroient bien une plus triste vie ;
Je pense, en bonne foy, que les propres acteurs
N'y vont pas si souvent que certains spectateurs.
Certes, le ciel a beau nous faire des largesses,
Il a beau nous donner des grandeurs, des richesses,
A moins qu'il daigne encor nous donner du bon sens,
A vray dire, il nous fait de dangereux présents :
A tel il vaudrait mieux être gueux qu'être riche ;
Car, s'il n'est insolent ou prodigue, il est chiche.
Combien à leurs tresors se laissent éblouir !
On sait moins que jamais comme il en faut jouir.
Regardez ces abbés, dont le train magnifique
Aux dévots fondateurs fait tous les jours la nique,
N'oyez-vous pas partout vanter leur charité ?
En voyez-vous un seul qui ne meure endetté,
Ou, pour parler correct, qui ne meure insolvable ?
Ils doivent tout ensemble à Dieu, au monde, au diable ;
Pour le diable, sans doute, il s'en fait bien payer.
En vain avec ce rustre on voudroit dilayer.
Mais nous voilà, Rapin, sur une ample matière,
N'entrons point, je te prie, en si vaste carrière !
Je fuis le lieu commun et j'aime mieux finir
Que d'une rapsodie aller t'entretenir.

*
* *

Pour terminer, nous allons donc donner quelques épigrammes encore, dont l'attribution à Des Réaux n'est pas certaine et ne doit être acceptée que jusqu'à preuve du contraire.

Dans sa seconde édition des *Historiettes*, Monmerqué avait attribué à Des Réaux un couplet satirique que Tallemant, ce bourgeois qui avait épousé la fille du financier Rambouillet, aurait lancé contre les belles dames nobles qui craignaient de déroger en dansant avec les roturiers ; voici ce couplet :

COUPLETS SUR L'AIR DE LA DUCHESSE,

Despeschez vite de danser,

Nobles bourgeois, car voicy La Feuillade [1]
Qui d'une œillade
Vous va terrasser.
Vous aurez beau donné le bal aux belles,
Il n'a respect ni pour vous ni pour elles.
Que vous estes à craindre,
Messieurs les plumets [2] !
Que vous estes à plaindre,
Messieurs du palais !
Car dès que la noblesse
En foule aura fendu la presse,
Malgré tous vos escus
Vous ne danserez plus.

Cette poésie est écrite de la main de Tallemant, qui a fait de nombreuses surcharges et corrections sur le manuscrit, ce qui indiquerait assez qu'elle est de sa composition; en marge se lit la date : 1655. (Cf. Monmerqué, *Notice.*) Cette bluette est accompagnée dans le manuscrit de Tallemant d'une réponse signée La Sablière [3] que voici :

COUPLETS POUR RÉPONDRE AU PRÉCÉDENT
SUR L'AIR DE LA BOURRÉE.

Vostre audace est sans seconde,
Beaux fanfarons de la Cour;
Apprenez que tout le monde
Est égalé par l'Amour.
Chacun de vous présume
Valoir mieux que nous;
Mais ostez votre plume,
Les bourgeois sont comme vous.

Sachez qu'avec les belles
Nous ne sommes pas trop mal;
Nous régnons dans les ruelles
Si vous régnez dans le bal.
Vostre plume y préside,
Mais avec peu de fruit.
Nous avons le solide,
Vous n'avez que le bruit.

Si l'Amour vous sollicite,

1. « Maréchal de France ; hableur de son naturel. » (Monmerqué).
2. « Les gentilshommes seuls portaient plumet blanc à leur chapeau. » (*Ibid.*)
3. Antoine Rambouillet de La Sablière, qui publia de jolis madrigaux chez Barbin en 1680.

Cherchez fortune au Maretz.
Avec tout vostre merite,
On vous traite en indiscrets.
Le gentil La Feuillade,
Quand il est parmi nous,
A beau faire gambade,
Il ne fait point de jaloux.

Le premier de ces couplets satiriques semblait donc bien être de Des Réaux, mais P. Pâris, dans son édition des *Historiettes*[1], écrit :

Il est permis d'hésiter à reconnoître notre Des Réaux pour l'auteur du premier de ces couplets. On le rencontre dans un grand nombre de recueils, et Des Réaux, grand rassembleur de pièces, a pu le transcrire dans ses portefeuilles, sans croire qu'on le lui attribueroit plus tard. On le trouve quelquefois suivi de cet autre couplet, qui semble fait à la même occasion :

SUR L'AIR DE LA DUCHESSE.

Tout beau ! Fanfarons de la Cour,
Si dans ce bal nous vous cédons la place,
C'est de bonne grace,
Chacun a son tour.
En paix, l'esté, nous gouvernons vos femmes.
Et vous, l'hyver, faites danser nos dames.
Que vous estes à plaindre,
Messieurs les Plumets !
Que vous estes à craindre,
Messieurs du Palais !
Lorsque dedans l'armée
Vous estes de tranchée
A recevoir des coups,
Nous en donnons chez vous.

Nous n'avons trouvé aucune de ces trois poésies dans les recueils collectifs de poésie du XVII[e] siècle[2]; mais, comme la première est écrite de la main de Des Réaux et qu'il y a fait de nombreuses corrections, il est permis de croire, avec Monmerqué, qu'il en est bien l'auteur. Au surplus, figurerait-elle dans quelque recueil peu connu, comme l'a dit P. Paris, qu'on pourrait très bien admettre que c'est Des Réaux qui l'a publiée lui même.

P. Pâris[3] a publié une lettre de Des Réaux à monsieur Nublé, avocat au Parlement de Grenoble, dans laquelle l'auteur des *Histo-*

1. IX, 491.
2. Cf. F. Lachèvre, *Bibl. des Rec. coll. du XVII[e] siècle.*
3. *Historiettes*, VI, 64.

riettes lui adresse deux épigrammes qu'il dit avoir dérobées à Gombaud et que M. Pâris, on ne sait trop pourquoi, suppose être de sa composition, les voici :

ÉPIGRAMME.

Je n'eus jamais cet appétit
De mordre ny grand ny petit,
J'ai tousjours laissé dire et faire ;
C'est là mon humeur, en effet ;
Mais, Dieu ! comment se peut-on taire
Et voir ce que le monde fait.

L'honneur de la belle Clarice
De quinze amans est combattu ;
Un seul est tesmoin de son vice
Et quatorze de sa vertu [1].

M. Pâris dit que cette dernière épigramme « conviendroit assez à la belle Lolo, M^me^ de Gondran, auprès de laquelle notre Des Réaux joua le rôle d'un des quatorze témoins de sa vertu [2] ».

Monmerqué, dans sa seconde édition des *Historiettes*, avait encore publié une jolie ballade qu'il attribuait à Tallemant, puisqu'elle se trouve, écrite de sa main, dans les manuscrits Conrart[3].

Rien n'est si beau que la jeune Doris ;
Son port hautain n'est pas d'une mortelle ;
Ses doux regards, son amoureux souris,
Ses traits divins, sa grâce naturelle,
De son beau teint la fraischeur éternelle,
De son beau sein la blancheur immortelle,
Et ses beaux yeux plus brillants que le jour,
Sur mille cœurs exercent leur puissance.
Je l'aime aussi de toute mon amour,
Et honni soit celuy qui mal y pense !

J'aime d'amour ses aimables escrits,
Ses doux accents qui charment Philomèle,
Et son esprit, délice des esprits,
Et sa vertu, des vertus le modèle.
J'aime son cœur [4] et constant et fidèle,
Qui des vieux temps la bonté renouvelle [5].

1. Ce quatrain a paru anonyme dans le tome I^er^ du *Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois depuis Marot... chez N. Le Clerc*, 1698 (p. 277, Épigramme XXXV).

2. Sur M^me^ de Gondran, voir *Historiettes* (éd. Pâris), t. V, p. 451.

3. Bib. Ars., ms. 5420, f° 1137.

4. Ce mot est en surcharge ; dessous, on lit ce mot rayé ; *l'amour*.

5. Ce vers était primitivement entre les vers 4 et 5 de la strophe ; il a été rayé et reporté à sa place en interligne ; Des Réaux avait d'abord écrit : des *bons* temps.

Chose si rare en l'empire d'Amour ;
Et de ses mœurs l'adorable innocence,
Chose si rare aux beautez de la Cour ;
Mais honni soit celuy qui mal y pense !

Elle qui sait de mon amour le prix,
Qui voit ma flame et si pure et si belle,
Qui voit mon cœur si saintement épris,
Qui reconnoist la grandeur de mon zele,
M'honnore aussi d'une amour mutuelle ;
Et maintenant qu'une abscence cruelle
Ronge mon cœur comme un cruel vautour,
Sa belle main, consolant ma souffrance [1],
Par ses écrits me promet son retour,
Mais honni soit celui qui mal y pense !

ENVOY.

Jeune blondins, qui soupirez pour elle
Et qui souffrez ses rigoureux mespris,
Si vous voulez estre aimez de la belle,
Il faudroit estre Amans à cheveux gris,
Et ne l'aimer que d'amour fraternelle.
Mais de vous tous on dirait par la France,
Comme de moy l'on dit par tous Paris [2] :
Que honni soit celuy qui mal y pense !
Jeune blondins, qui soupirez pour elle,
N'en attendez que rigoureux mespris,
Pour espérer d'estre aimez de la belle,
Il faudroit estre Amans à cheveux gris.

Dans son édition des *Historiettes*, P. Paris retire cette ballade à Des Réaux pour l'attribuer à Ménage qui, dit-il, l'a insérée dans ses *Miscellanea* [3] ; ce recueil de Ménage ne contient pas la ballade en question, mais nous l'avons trouvée dans la cinquième édition latine de ses *Poésies* [4], avec ce titre : *Pour Mademoiselle de la Vergne* ; le refrain est différent *(MAIS HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE)*. L'envoi a subi quelques modifications [5].

1. Avant ces deux mots, on lit, sur le manuscrit, rayé : *mon abscence.*
2. Monmerqué a lu par erreur : *par tous païs.*
3. *Ægidii Menagii Miscellanea, Parisiis, 1652*, in-4°.
4. *Ægidii Menagii Poemata. Quinta editio, prioribus longè emendatior. Parisiis, apud Sebastianum Mabre-Cramoisy, Regis typographum, via Jacobœa, sub Ciconiis, MDCLXVIII* (1668), *cum privilegio regis.* In-8°, p. 247 (Bib. Sainte-Geneviève, Y 821).
5. ENVOY.
Jeunes blondins qui soûpirez pour elle,
Et qui souffrez ses rigoureux mépris ;
Pour estre aimez, comme moy, de la Belle,
Il faudroit estre Amans à cheveux gris,

Cette pièce a-t-elle pour auteur Des Réaux ou Ménage? Si elle est de ce dernier, pourquoi Conrart en a-t-il conservé une copie de la main de Tallemant? Si Des Réaux en est l'auteur, pourquoi la rencontre-t-on dans les poésies de Ménage publiées de son vivant[1]? La question semble bien difficile à résoudre, et c'est à notre très grand regret que nous ne pouvons rendre avec certitude cette ballade délicate à notre auteur.

Voici enfin une épigramme tout à fait dans le style de certaines *Historiettes* et que P. Pâris[2] a bien fait d'attribuer à Des Réaux sur la foi du chanoine de Reims, Favart :

ÉPIGRAMME.

Une femme, au sac de Gaete,
Fut prise par quatre vauriens
Qui tous à l'heure, à la rangette,
Luy firent — vous m'entendez bien.
Après qu'elle eut fini la danse,
Elle mit en terre un genou
Et loua Dieu que, sans offense,
Elle l'avoit fait tout son saoûl[3].

*
* *

Ici s'arrête le résultat de nos recherches sur les poésies de Tallemant des Réaux; nous ne doutons pas qu'il ait écrit un plus grand nombre de pièces fugitives; beaucoup sont sans doute définitivement perdues et quelques-unes, conservées dans des manuscrits ou dans des recueils collectifs de poésie, sont condamnées à rester anonymes. Nous n'avons pas eu la prétention, en rassemblant ici les vers de l'auteur des *Historiettes*, de rien ajouter à la renommée du célèbre anecdotier; mais ces quelques poésies auront suffi à nous montrer que sa plume, pour écrire en vers, ne perdait rien de sa facilité ni de sa verve.

GEORGES MONGRÉDIEN.

Et ne l'aimer que d'amour fraternelle.
De vous alors on dirait dans Paris :
Elle a pour eux beaucoup de bienveillance ;
Comme Ménalque ils sont les favoris :
Mais honni soit qui mal y pense!

1. Ménage est mort en 1692 ; la 5e édition de ses poésies est de 1668.

2. *Historiettes*, VIII, 72.

3. La deuxième partie des *Délices de la poésie galante gaillarde et amoureuse, Paris, J. Ribou*, 1664, in-12, renferme (Cf. F. Lachèvre, *Bibl. des Rec. Collectifs du XVIIe siècle*, T. III) une épigramme signée D. R., vraisemblablement *Des Réaux*, et dont voici le 1er vers :

Vénus ne fut jamais si belle...

L'exemplaire de ce volume, appartenant à la Bibliothèque Nationale (Ye 2756 Rés.), est égaré, et nous n'avons pu trouver cet ouvrage dans aucune autre Bibliothèque de Paris.

L'ÉPILOGUE DU PROCÈS DES FLEURS DU MAL
UNE LETTRE INÉDITE DE BAUDELAIRE A L'IMPÉRATRICE
[1857]

Le 22 juin 1857, l'ouvrage de Charles Baudelaire, *les Fleurs du Mal*, était déposé, suivant la loi, en deux exemplaires, à la Préfecture de l'Orne, par l'imprimeur Poulet-Malassis, domicilié à Alençon. Le nombre des exemplaires déclarés était de 1 100[1]. Le volume fut annoncé par le *Journal de la Librairie* dans le numéro du 11 juillet suivant[2].

Déjà la distribution avait été faite, par les soins de l'imprimeur, aux principaux journaux, et *le Figaro*, le 5 juillet, sous la signature du critique Gustave Bourdin, avait inséré un article des plus violents contre l'auteur et son ouvrage, « hôpital ouvert à toutes les démences de l'esprit, à toutes les putridités du cœur[3] ».

Baudelaire, dans sa correspondance, attribua cet article à l'influence de M. Billault, alors ministre de l'Intérieur, et de son administration[4]. Le fait est que, deux jours après la publication de l'article de Gustave Bourdin dans *le Figaro*, partait du ministère de l'Intérieur, direction de la Sûreté publique, 2e division, bureau de l'Imprimerie et de la Librairie, une lettre adressée au Procureur général et dont voici la minute conservée aux Archives Nationales[5] :

Paris, le 7 juillet 1857.

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de signaler à votre attention un livre que vient de publier M. Charles Baudelaire sous le titre de *Fleurs du Mal*. Plusieurs pièces de ce recueil m'ont paru renfermer le délit d'outrage à

1. Archives Nationales, F 18*, IX, 75.
2. André Fontainas, *Baudelaire*, dans le *Mercure de France*, 1er avril 1921, p. 5.
3. Article réimprimé dans E. et J. Crépet, *Ch. Baudelaire*, Paris, Vanier, 1918, p. 227, sans la date. Il fut suivi à 8 jours d'intervalle d'un autre non moins violent, signé J. Habans, qui est réimprimé dans l'article de M. Pierre Dufay, *le Procès des Fleurs du Mal*, Mercure de France, 1er avril 1921, p. 87-88.
4. Louis Barthou, *Autour de Baudelaire. Le procès des Fleurs du Mal. Victor Hugo et Baudelaire*, Paris, Maison du Livre, 1917, in-8° ; d'après les *Lettres* de Baudelaire, éd. du Mercure de France, 1907, p. 128-129.
5. F18 2956. (Presse. Dossiers personnels : lettre B).

la morale publique, notamment celles que j'ai marquées dans l'exemplaire ci-joint :

Abel et Caïn, p. 219-220.
Litanies de Satan, 223 et s.
Le vin de l'assassin, 233 et s.
Les femmes damnées, 191, 92 et s.
Les métamorphoses du vampire, 206, 207.
Je vous prie de me...

Cette lettre allait déclencher l'action de la justice contre l'œuvre de Baudelaire. Elle doit être mise à la base du célèbre procès des *Fleurs du Mal*.

Quelques jours après, le Procureur général impérial accusait réception de cette lettre. Nous ne possédons que l'analyse de cette réponse :

N° 2174 17 juillet. Procureur Général Impérial. Partage l'avis de S. E., et informe que le Procureur Impérial vient de requérir une information contre le sieur Beaudelaire (*sic*) et les sieurs Poulet-Malassis et de Broise. Il a requis en outre la saisie de tous les exemplaires [1].

On sait que le poète, malgré les bruits qui couraient, ne croyait pas, même après l'article de Gustave Bourdin, que des poursuites puissent lui être intentées. « Un gouvernement qui a sur les bras les terribles élections de Paris, écrivait-il à sa mère le 9 juillet, n'a pas le temps de poursuivre un fou [2]. » Mais, le 11 juillet, il recevait officieusement, de la part d'un vieil ami, le baron de Watteville, alors inspecteur des établissements de bienfaisance, par conséquent fonctionnaire dépendant du ministère de l'Intérieur, et par l'intermédiaire de Leconte de Lisle, avis que des poursuites allaient avoir lieu. Leconte de Lisle, négligent, avait laissé passer cinq jours à partir du moment où il avait su la nouvelle [3].

Il n'est pas dans notre intention de revenir sur les détails, d'ailleurs déjà connus, du procès qui allait se dérouler devant la 6e chambre du tribunal correctionnel de la Seine : ce procès a fait tout récemment l'objet de deux études, l'une de M. Louis Barthou, éditée en 1917 à la Maison du Livre, l'autre de M. Pierre Dufay, publiée dans le *Mercure de France* au mois d'avril 1921. Entre les deux, toute une série de lettres de Baudelaire à sa mère, allant de 1833 à 1867, ont été imprimées par la *Revue de Paris* (1917). Elles ont permis à M. Dufay de compléter le travail de M. Barthou. M.

1. Archives Nationales, F 6266, reg., p. 156.
2. Ed. *Revue de Paris*, sept-octobre 1917, p. 115.
3. Lettre du 11 juillet 1857, dans la *Correspondance* de Baudelaire, *op. cit.*, p. 128-129.

Dufay a utilisé également deux pièces capitales qui, jusqu'à présent, avaient été laissées de côté par les historiens du procès des *Fleurs du Mal* : le réquisitoire du procureur impérial Pinard et la plaidoirie de l'avocat Chaix d'Est-Ange[1].

Quant au dossier du procès même, qu'est-il devenu? On tient pour certain qu'il a été brûlé au moment de la Commune, et à moins qu'un baudelairien l'ait copié avant sa destruction, il faut que nous renoncions à le connaître. Cependant Baudelaire avait rédigé pour lui-même le sommaire de son interrogatoire devant le juge d'instruction et, par malheur, ce précieux document a disparu d'un dossier obligeamment communiqué par M. Parran, ingénieur en chef des Mines, à M. Jacques Crépet, qui a publié, en l'enrichissant de notes, l'étude biographique sur Baudelaire, déjà parue en 1887.

Cependant, dans le dossier « Baudelaire » d'où nous avons extrait la pièce publiée plus haut, nous avons trouvé la minute d'une lettre destinée au garde des Sceaux qui porte la date du 7 janvier 1858 et qui est ainsi rédigée :

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Par dépêche en date du 23 décembre 1858 vous avez bien voulu me consulter sur la suite à donner au recours en grâce formé par le sieur Beaudelaire contre un arrêt du tribunal correctionnel de la Seine qui l'a condamné à 300 francs d'amende le 20 août 1857 pour outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs.

En déférant au Parquet l'ouvrage pour lequel M. Beaudelaire a été condamné, je me suis interdit le droit d'émettre un avis favorable au recours en grâce qu'il a introduit auprès de Votre Excellence.

Le M.

Le Chef de division.

Ainsi, après le jugement du 20 août, Baudelaire avait cherché à obtenir sa grâce et demandé la rémission de sa peine.

Un dossier concernant cette affaire existe aux Archives Nationales dans les fonds provenant du ministère de la Justice[2]. Il nous a été obligeamment communiqué par notre collègue, M. Étienne Guillemot.

On sait, d'après sa correspondance, que Baudelaire, cherchant des appuis auprès de ceux qui allaient être appelés à le juger, avait d'abord pensé à la princesse Mathilde[3], puis à l'Impé-

1. Elles sont publiées dans la *Revue des Grands Procès contemporains*, t. III, 1885.
2. BB^{21}, 307.
3. Lettre à sa mère, 27 juillet 1857 : « Il me manque une femme. Il y aurait peut-être moyen d'engager la princesse Mathilde dans cette affaire : mais je me creuse en vain la cervelle pour en trouver le moyen (*Revue de Paris*, sept. octobre 1917, p. 115).

ratrice même qui, à ce qui avait été dit, avait agi en faveur de Flaubert lors du récent procès de Mme Bovary[1]. Finalement, il avait demandé l'aide de celle qui depuis 1852 était sa principale inspiratrice, et qui, quelques jours après le jugement, allait devenir sa maîtresse, Mme Sabatier. Le juge d'instruction avait retenu deux pièces particulièrement composées pour « sa chère idole » ; « son idole » ne pourrait-elle pas par des relations et des canaux peut-être compliqués faire parvenir un mot aux « grosses cervelles » de ses juges[2] ?

La « présidente » fit-elle quelque chose en faveur de son ami? On ne sait. Quoi qu'il en soit, Baudelaire, au lieu de l'acquittement qu'il espérait, fut condamné par jugement du 20 août 1857 à payer 300 francs d'amende[3]. Six pièces, en outre, devaient être supprimées de son recueil de poésies. Parmi ces six pièces, deux seulement, *les Femmes damnées* et *les Métamorphoses du Vampire*, figuraient sur la liste de celles qui avaient été dénoncées par le ministre de l'Intérieur. Celui-ci s'était en effet surtout placé, semble-t-il, au point de vue de l'offense à la morale religieuse, tandis que le tribunal, écartant ce motif de prévention, n'avait retenu que celui de « prévention d'offense à la morale publique et aux bonnes mœurs ».

En proie à de multiples embarras d'argent, comme en témoignent les lettres de cette époque, Baudelaire, au début du mois de novembre, se décida, « après une indécision de dix jours », sur les instances d' « amis haut placés », — c'est-à-dire sans nul doute Mérimée, Sainte-Beuve, M. Fould, ministre d'État, M. Pietri, préfet de police, — à adresser directement une requête à l'Impératrice, dont il savait le cœur « ouvert à la pitié pour toutes les tribulations, les spirituelles comme les matérielles ».

6 novembre 1857.

Madame,

Il faut toute la prodigieuse présomption d'un poëte pour oser occuper l'attention de Votre Majesté d'un cas aussi petit que le mien. J'ai eu le malheur d'être condamné pour un recueil de poésies intitulé : *les Fleurs du Mal*, l'horrible franchise de mon titre ne m'ayant pas suffisamment protégé. J'avais cru faire une belle et grande œuvre, surtout une œuvre claire ; elle a été jugée assez obscure pour que je sois condamné

1. Lettre à Mme Sabatier, 18 août 1857 (*Correspondance cit.*, p. 132-135). — Il n'est pas certain que l'Impératrice ait été favorable à Flaubert. Elle lui aurait été au contraire hostile. Voir à ce sujet une note dans l'ouvrage de MM. Descharmes et Dumesnil, *Autour de Flaubert*, t. I, p. 30.
2. *Ibid.*, Lettre du 18 août 1857.
3. Le jugement est imprimé dans Crépet, *op. cit.*, p. 109-110.

à refaire le livre et à retrancher quelques morceaux (*six* sur *cent*). Je dois dire que j'ai été traité par la Justice avec une courtoisie admirable, et que les termes mêmes du jugement impliquent la reconnaissance de mes hautes et pures intentions. Mais l'amende, grossie de frais inintelligibles pour moi, dépasse les facultés de la pauvreté proverbiale des poëtes, et, encouragé par tant de preuves d'estime que j'ai reçues d'amis si haut placés, et en même temps persuadé que le cœur de l'Impératrice est ouvert à la pitié pour toutes les tribulations, les spirituelles comme les matérielles, j'ai conçu le projet, après une indécision et une timidité de dix jours, de solliciter la gracieuse bonté de Votre Majesté et de la prier d'intervenir pour moi auprès de M. le Ministre de la Justice.

Daignez, Madame, agréer l'hommage des sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Majesté,
le très dévoué et très obéissant serviteur et sujet,
CHARLES BAUDELAIRE,
19, quai Voltaire.

Cette demande, tout entière de la main de Baudelaire[1], fut transmise au ministre de la Justice par le secrétaire des commandements de l'Impératrice, Damas-Hinard.

Secrétariat des Commandements de l'Impératrice. Palais Royal, le 19 novembre 1857.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre de l'Impératrice, la supplique ci-jointe, adressée à Sa Majesté par M. Charles Baudelaire.

Sa Majesté m'a chargé de soumettre cette requête à l'appréciation de Votre Excellence.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire des Commandements,
[autogr.] DAMAS-HINARD.

A Son Excellence, Monsieur le Ministre de la Justice.

Cette lettre fut enregistrée au cabinet du ministre le 21 novembre ; de là elle fut dirigée sur la Division criminelle, où l'ordre fut donné d' « instruire », suivant les mentions inscrites en marge.

Dès le 25 du même mois, une dépêche fut adressée au parquet de la Cour impériale de Paris pour demander des renseignements sur le procès des *Fleurs du Mal* et sur les condamnés du jugement du 20 août.

Le 12 décembre, une lettre signée du procureur général impérial lui-même, Chaix d'Est-Ange (c'était l'avocat même de Baudelaire

1. C'est la treizième pièce du dossier.

qui venait d'être appelé à cette charge importante), apportait une réponse détaillée et concluait qu' « étant donné la bonne foi et la droiture des intentions de l'auteur, on ne voyait pas d'inconvénient à ce que l'amende encourue par le sieur Beaudelaire fût réduite à 100 francs ».

Parquet de la Cour impériale de Paris.

Paris, le 12 décembre 1857.

Monsieur le Garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, en lui renvoyant le recours en grâce du nommé Beaudelaire (*sic*), les renseignements qu'Elle a bien voulu me demander, par sa dépêche du 25 novembre dernier.

Un recueil de poésies intitulé : *Les Fleurs du Mal*, dont le sieur Beaudelaire (*sic*) [1] est l'auteur, a été imprimé en 1857, à Alençon, et publié à Paris par les sieurs Poulet-Malassis et Debroise, libraires-éditeurs. Cet ouvrage contenait un certain nombre de pièces dans lesquelles se trouvaient des passages ou expressions présentant des peintures et images de nature à porter atteinte à la morale publique et aux bonnes mœurs. La saisie en a été ordonnée tant à Alençon qu'à Paris.

L'auteur, l'imprimeur et l'éditeur, traduits, à raison de ces faits, devant le Tribunal correctionnel de la Seine, ont été condamnés, par jugement du 20 août 1857, savoir : Beaudelaire, à 300 francs d'amende et ses deux coinculpés chacun en 100 francs d'amende pour outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs ; le Tribunal a ordonné, en outre, la suppression des pièces incriminées, au nombre de 6, le tout par application des articles 8 de la loi du 17 mai 1819, 26 de la loi du 26 mai de la même année et 463 du Code pénal.

Charles Beaudelaire, homme de lettres, est né à Paris le 9 avril 1821 ; il est célibataire et demeure quai Voltaire, 19.

Il n'a pas encore payé l'amende, ni les frais mis à sa charge par le jugement qui est devenu définitif. Il n'avait encore été l'objet d'aucune poursuite judiciaire. Les renseignements recueillis sur son compte sont favorables ; on ne lui connaît d'autres ressources que le produit de ses œuvres littéraires.

Le Tribunal semble avoir reconnu la bonne foi et la droiture des intentions de l'auteur ; on lit, en effet, dans le dispositif du jugement : « *que l'erreur* [2] *du poète dans le but qu'il voulait atteindre et dans la route qu'il a suivie..., quelque soit le blâme qui précède ou qui suit les peintures incriminées, ne sauraient* (sic) *détruire l'effet funeste des tableaux qu'il présente aux lecteurs* ».

Dans ces circonstances, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que

1. Il faut noter dans cette lettre, comme dans toutes celles qui suivent, que le nom de Baudelaire est orthographié *Beaudelaire*.
2. Ce mot est souligné.

l'amende encourue par le sieur Beaudelaire fût réduite à 100 francs.

Veuillez agréer, monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de mon respect.

Le Conseiller d'État, Procureur Général Impérial,

[autogr.] Chaix d'Est-Ange.

Le 15 décembre, une note émanant sans doute du directeur des affaires criminelles demandait de « vérifier », dans les bureaux de la direction, s'il existait un recours en grâce formulé par les sieurs Poulet-Malassis et De Broise, condamnés, en même temps que Baudelaire, par le jugement du 20 août. Il fut répondu négativement à cette demande[1].

Le 23 décembre, une dépêche, que nous n'avons plus, consulta le ministre de l'Intérieur « sur la suite à donner au recours en grâce formé par le sieur Beaudelaire ». Le 7 janvier, le ministre de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté publique, 2e division, 1er bureau : Presse et Colportage, répondait qu' « en déférant au parquet l'ouvrage pour lequel M. Beaudelaire a été condamné, il s'était interdit le droit d'émettre un avis favorable au recours en grâce ».

C'est la lettre dont nous avons publié la minute ci-dessus. Elle est signée par le chef de la division de la Presse, M. Salles.

Le dossier était maintenant complet : on avait l'avis du procureur général, celui du ministre de l'Intérieur. Une décision pouvait être prise. Le 2e bureau de la Division criminelle rédigea donc un rapport rappelant les faits et la condamnation d'après les termes mêmes de la lettre de Chaix d'Est-Ange et concluant comme lui,

1. C'est en 1863 seulement que de Broise demanda que remise lui fût faite de sa peine. On trouve, en effet, dans les dossiers du ministère de la Justice (*Archives Nationales*, BB 24, l. 80), une supplique de cet imprimeur adressée à l'Empereur le 24 novembre 1863.

La condamnation du 20 août 1857 a eu pour effet de priver le demandeur de ses droits électoraux par application de la loi du 21 février 1856, § 6. Or, « plus spécialement occupé de son imprimerie d'Alençon que de sa librairie de Paris, il n'avait même pas lu le livre condamné ». Cependant, il s'inclina devant le jugement et n'en fit pas appel. Mais, après six ans de silence, il croit avoir des droits à la bienveillance de l'Empereur : d'abord commis à la direction des Contributions directes d'Alençon, il est devenu par la suite l'imprimeur de la Préfecture et de toutes les administrations du département de l'Orne, le propriétaire et le rédacteur en chef du *Journal d'Alençon*, seul journal politique du pays.

Les députés de l'Orne apostillaient favorablement cette supplique, et une note du 10 décembre qui la résumait portait qu'elle avait été remise par l'Empereur même au ministre de la Justice.

Le 11 janvier 1864, le Procureur général du Parquet de Caen, consulté le 19 décembre sur cette question, faisait savoir que la remise demandée par de Broise « ne pouvait lui être accordée légalement par voie de grâce, mais que la réhabilitation... l'affranchirait... de toutes les conséquences de la condamnation ».

L'affaire en resta là.

malgré la réponse négative du ministre de l'Intérieur, à la « réduction à 100 francs de l'amende infligée à Beaudelaire ».

Mais le chef du bureau fut d'un avis opposé, et, dans la colonne réservée aux « propositions », il inscrivit, à la date du 13 janvier, la mention suivante :

« La réduction proposée détruirait la proportion justement fixée par le jugement entre l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur. L'amende n'a rien d'exorbitant. J'en demande le maintien.[1] »

Avant de prendre une décision, il parut nécessaire au directeur des Affaires criminelles et des Grâces d'avoir un complément d'information : on récrivit donc le 14 janvier au parquet du procureur général, en lui demandant sans retard l'envoi des pièces de la procédure et du recueil des poésies incriminées ; le même jour, le parquet envoyait le dossier demandé ; en marge de la lettre d'envoi, le directeur des Affaires criminelles, qui, sans doute, en avait conféré avec M. Abbatucci, alors ministre de la Justice, inscrivait la mention suivante :

« Réduction de l'amende à cinquante francs » (Décision de M. le Garde des sceaux du 20 janvier 1858).

A côté de cette pièce on trouve, sur une feuille volante, une note écrite de la main du chef du 2e bureau ainsi conçue :

Le condamné témoigne du repentir. Il est sans fortune. Réduction à cinquante francs. 20 janvier.

Le 25 janvier, le ministre des Finances, le procureur général et le secrétaire des commandements de l'Impératrice furent avisés de cette décision. Voici, d'après la minute originale, en

1. Le ministre de la Justice avait-il su que Baudelaire avait été une fois encore mandé au Parquet (sans doute vers le milieu du mois de décembre) et avait failli être poursuivi pour l'article qu'il avait publié sur *Madame Bovary* dans le numéro du 18 octobre 1857 du journal *L'Artiste* ? (Voir Lettre à sa mère du 25 décembre 1857 dans la *Revue de Paris*, *cit.*, 15 septembre 1917). Pourtant cet article contenait un éloge dithyrambique de la justice : « Puisque j'ai prononcé ce mot splendide et terrible, la Justice... » (L'article est réimprimé dans l'édition complète des *Œuvres* de Baudelaire, t. III, p. 407 et s.) Mais tout article favorable à Madame Bovary était mal vu en haut lieu. Citons cette lettre, partie elle aussi du ministère de l'Intérieur et adressée au ministre d'État au sujet de l'article de Sainte-Beuve publié dans le *Moniteur* du 4 mai 1857.

Paris, le 5 mai 1857.

Monsieur le Ministre d'État,

Monsieur le Ministre et cher Collègue, j'ai l'honneur de vous adresser le numéro de la *Gazette des Tribunaux* qui renferme le jugement rendu le 7 février dernier par le Tribunal correctionnel de Paris au sujet du roman intitulé *Madame Bovary* par Mr G. Flaubert.

Les considérants sévères de ce jugement en ce qui touche l'auteur me font vivement regretter que le *Moniteur* ait publié sur l'ouvrage de M. Flaubert un article élogieux signé *Sainte-Beuve*.

En face de l'appréciation du Tribunal, je suis convaincu que vous vous associerez à mes regrets. (Arch. Nat., F 18 2962.)

quels termes cet avis fut donné au secrétaire des commandements de l'Impératrice :

Paris, le 25 janvier 1858.

Monsieur,

Je m'empresse de vous informer que l'Empereur a daigné, par décision du 23 (*sic*) de ce mois, réduire à cinquante francs la peine de trois cents francs d'amende prononcée, le 20 août 1857, par le Tribunal de la Seine pour outrage à la morale publique, contre le sieur Charles Beaudelaire. Vous m'avez transmis la supplique du condamné par ordre de S. M. l'Impératrice.

Dès le 26 janvier, le ministre des Finances accusa réception et annonça qu'il avait avisé la Direction de l'Enregistrement pour que celle-ci pût donner, en ce qui la concernait, les ordres nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le 4 février, le procureur général impérial fit également savoir qu'au reçu de la lettre, il avait ordonné que « mention de la décision fût faite en marge du jugement de condamnation[1] ».

H. Patry.

1. C'est sans doute d'après cette mention que ceux qui ont reproduit ce jugement, et en particulier M. Jacques Crépet, qui a réimprimé l'étude sur Baudelaire publiée par son père en 1887, ont dit que « les condamnés furent dispensés de payer l'amende ». (Crépet, *op. cit.*, p. 110, note.)

DIVERS PROPOS DU CHEVALIER DE MÉRE EN 1674-1675

M. Brunschvicg, le premier, dans son édition des *Œuvres* de Blaise Pascal, a signalé l'existence, à la Bibliothèque Mazarine, d'un manuscrit d'où il a tiré quelques réflexions et jugements de Méré au sujet de Pascal. Ce manuscrit est un petit cahier, coté : première pièce de la troisième liasse, des documents et papiers contenus dans un carton du fonds Faugère, qui porte la cote 4556. Déjà, de ce cahier, nous avons, ici même, essayé de tirer parti. Nous croyons qu'il convient de ne pas le laisser, ignoré de la plupart, consulté de temps en temps, dans le secret. Méré, longtemps inconnu, ou méconnu — si l'on veut — est devenu, ou redevenu, un personnage intéressant. Depuis que M. Brunschvicg lui a attribué, dans l'histoire de l'esprit de Pascal, un rôle qu'il a pris soin de définir avec une très sagace et prudente délicatesse, le chevalier de Méré est de ceux que l'on cherche à mieux connaître. Et c'est un travail modeste, mais nécessaire, que celui qui met à la disposition des lettrés et des curieux un document où Méré parle, se fait ou se laisse voir, vit.

* * *

Nous l'avons dit déjà : ce petit cahier, relié dans un parchemin, est couvert, sur 128 pages, d'une écriture qui n'est pas celle de Méré.

Elle est cursive, penchée sur la droite ; elle offre des courbes liées en sinuosités rapides et faciles. L'écriture de Méré est bien différente, et le manuscrit même le prouve, selon nous. Nous avions lu plusieurs fois sa signature ; nous avions rencontré trois lignes, écrites et signées par lui, à la date du 26 mars 1675, à la suite d'un « acte de vizitte » de métairie, du 27 mars 1669[1]. Lourde,

1. *Archives* des Deux-Sèvres : cinquième liasse des dossiers de Gascougnolles (étude de Me Palastre : huit liasses, de 1652 à 1685). Nous en avons pris connaissance par l'obligeance de l'archiviste, M. S. Canal. Ils venaient d'entrer aux Archives et n'étaient pas encore classés (1912). Nous avions fait faire, de l'autographe de Méré, une photographie qui, malheureusement, a été égarée en 1913, dans un déplacement de manuscrits. Ces dossiers et ceux de Me Guilbard, notaire à La Mothe-Sainte-Héraye, concernant les années 1636-1640, ainsi que quelques pièces consultées aux *Archives* de la Vienne, ont été étudiés sobrement dans : *Le Chevalier de Méré et sa famille,* par S. Canal et Ch.-H. Boudhors (*Le Pays d'Ouest,* Niort, 1914).

épaisse, elle présente, avec les panses larges des lettres, leurs jambages gauches et courts, leur isolement systématique, un aspect qui rappelle ce qu'on nomme aujourd'hui : une écriture d'illettré.

Donc, puisque ce n'est pas Méré qui a rédigé ces notes, et que ces notes ont recueilli ses paroles, on a le droit de nous poser la question d'authenticité et d'autorité; et nous, le devoir de répondre.

*
* *

Celui qui tient la plume en a, certainement, l'habitude. Outre les caractères dont nous avons parlé, son écriture connaît ces abréviations fréquentes chez les étudiants, chez les scribes des greffiers, notaires et procureurs[1]. Ses questions, ses objections même, transcrites par lui, ou perceptibles dans les intervalles qui s'imposent à nous entre certaines suites de phrases, marquent un esprit qui cherche à comprendre, à trouver. Ce n'est pas une machine à écouter et à écrire. On peut se demander, çà et là, s'il n'a pas été élevé par des religieux, dont il semble qu'il garde un respectueux et confiant souvenir, ou s'attende à recevoir encore les conseils et la direction. Il paraît, en même temps, en relations avec des « hommes de justice », avocats ou procureurs. Il a des ignorances; parfois, il ne comprend pas bien, ou, par étourderie, commet des erreurs et des confusions; mais il n'est pas sans cervelle. Ajoutons qu'il n'a jamais besoin qu'on le renseigne sur les gens du Poitou dont il est question.

Il importerait peu, à notre avis, de savoir son nom. En fait, nous l'ignorons. Et c'est par acquit de conscience que nous signalons, simplement, des indices, d'ailleurs contradictoires entre eux, probablement.

Dans le haut de la page 111[2], d'une plume machinale, le rédacteur a tracé les lettres peu lisibles d'un mot, qu'on peut essayer de lire ainsi : *Monst.* Là-dessus, nous pouvons supposer qu'à la façon des écoliers, dans un moment d'arrêt, il a esquissé son propre nom. Mais supposons qu'il soit le fils ou le petit-fils d'un Montsorbier, de l'élection de Niort, ou d'un Monserant, de l'élection de Confolens, ou encore un Bosquevert, sieur de Montil, ou son frère, sieur de Monfeste, qu'on trouve, en 1715, à Chauray, dans l'élection de Saint-Maixent (comme Baussay), et dans l'Archiprêtré d'Exoudun, d'où relève le prieuré du Reignier, auquel

1. *Aũes*, pour : autres; *gnal*, pour : général; et *phes*, pour : philosophes.
2. C'est toujours à la pagination du manuscrit que nous nous reporterons.

paraît s'intéresser le rédacteur inconnu : ce n'est jamais qu'un nom d'inconnu.

D'autre part, on lit, page 54 : « Tu ne seras jamais qu'un sot, si tu ne fais autrement. » Tutoiement brusque, unique : révélateur? Nous ne le croyons pas.

Enfin, page 111 : « J'aymerois mieux avoir un fils obscur qu'un fils sot ». Méré se met-il à la place d'un père, — peut-être, en ce cas, du père de son auditeur ? Parle-t-il d'un fils qu'il a ? et, en ce cas, à ce fils même? Il est possible. Nous savons certainement que Jozias Gombauld, sieur de Plassac, frère de Méré, a laissé à Baussay un fils naturel; nous avons des raisons de penser qu'il en a même laissé deux. Il y a, en tout cas, trois « de Baussay », François, Jehan et René, chapelains de la chapelle du château, ou d'une chapelle du domaine, ou chargés des affaires des Gombauld, qui sont fils naturels d'un, ou de l'autre, ou des autres Gombauld[1].

Nous ne pouvions négliger ces indices, si légers et trompeurs qu'ils puissent être[2].

*
* *

Voici, au contraire, qui importe.

Dans un manuscrit fort intéressant, que M. Eug. Griselle a fait connaître, et très curieusement étudié, on lit : « M. Bridieu a ouy dire que M. Voiture rêvoit deux heures le jour ce qu'il devoit dire dans la journée. Le chevalier Méré (*sic*) fait la mesme chose. Il rêve deux heures le jour, et escrit toutes ses pensées, relit ses mémoires, et est un mois à faire une lettre. Il travaille sur le fonds de Montagne » (f° 52 et *verso*)[3].

Notre cahier est un de ces mémoires. Méré rêve, mais tout haut. Il écrit, — il fait écrire, — toutes ses pensées, improvisées ou méditées. « J'ay lu ce matin ce Dialogue de Cicéron, » dira-t-il à son « escolier » qui entre dans son cabinet de travail. Et la séance quotidienne commence. Méré parle de ce qu'il vient de lire. Ou il se fait lire une page, des vers, une lettre. Ou c'est le jeune

1. Ce fils ne serait, du moins, ni François, qui vers l'époque des propos, est curé de Saint-Denis, à la Chapelle-Baton; ni Jehan, qui, à cette époque, a environ trente-six ans; ni René, fils de Jozias. Et si l'on en juge par la liberté avec laquelle Méré parle de son frère de Plassac, on ne peut guère supposer que René de Baussay soit son élève-secrétaire. Pourtant ?

2. Il y aurait à chercher d'où vient l'abbé Nadal, qui, en 1701, pour suivre le désir de M^me^ de Sevret, belle-sœur de Méré, publia les *Œuvres posthumes*. Quel âge a-t-il en 1701 ? Où est-il né ?

3. Bibl. Nat., *mss.* 4333, *n. acq. fr.* (*Revue de Fribourg*, 1907-1908; ici même, janvier-mars 1910, avril-juin 1911, janvier-juin 1916, juillet-septembre 1919). Nous avons, dans nos notes, souvent cité ce recueil.

homme qui interroge sur ses propres lectures de la veille ou de la matinée, qui propose, ou provoque, des jugements. Ou encore on revoit le Discours de *la Conversation*; on met sur le chantier le Discours des *Agrémens*, d'autres encore. Et cependant, les commentaires, les souvenirs, les exemples empruntés aux anciens temps, au récent séjour à Paris, aux mœurs et aux caractères des voisins, se suivent, s'enchaînent ou se mêlent, voltigent autour du texte, du travail, de l'incident, sur qui leur vol tournoyant, plus d'une fois, fait ombre. L'auditeur ne quitte, pendant ce temps, ni la plume ni le papier. Rentré dans sa chambre, le soir, ou le lendemain, plus tard même, à quelque heure de liberté, il met ses notes au net. Mais sa besogne a un témoin, un contrôleur : Méré.

Nous ne supposons pas, n'imaginons pas. C'est Méré qui, de son encre jaunâtre, moins durable que l'encre plus noire et plus fine des notes, a écrit : *pavé*, au-dessus de : *carreau* (p. 33) effacé par lui; — rétabli : *cassa* au-dessus de : *passa*, corrigé en surcharge, et, dès lors, illisible (p. 107) ; — remplacé : *comme il a examiné*, par : *il a fait de mesme* (p. 116) ; et, çà et là (p. 84, 126, 128), ajouté et superposé : *en*, *si*, *dessus*. C'est lui qui a effacé, haché, des noms propres, soit par repentir d'une médisance téméraire, soit par réflexion sur une saillie indiscrète. Et c'est lui [1], sans doute, qui fait disparaître, sous des volutes d'encre, des lignes qu'il juge superflues, ou obscures [2].

Le cahier est-il rédigé pour lui ? Nous le croyons. C'est son répertoire. C'est de là qu'en temps voulu il extraira une image, une anecdote, un jugement. Mais quand même le rédacteur devrait garder pour lui-même ce cahier, il suffit qu'il soit, certainement, relu, vérifié, par Méré. A notre avis, c'est aux mains de Méré qu'il doit rester.

Nous nous expliquons ainsi tous ces *etc.*, dont le lecteur est agacé. Inintelligibles et nuisibles pour un élève qui « prend un cours », ils ne gênent pas l'auteur; il saura bien prolonger la phrase interrompue, retrouver la suite de la pensée tronquée, le détail de l' « histoire » dont le titre seul est transcrit.

On s'explique même, malgré la bizarrerie, l'alternance des *Je* et des *Il* qui désignent Méré. Le plus souvent, le rédacteur semble un phonographe du maître. Mais souvent, et par séries, — comme s'il se rappelait un ordre oublié, ou auquel il se discipline

1. Nous croyons avoir mieux distingué, ici, ce qui, dans notre première étude, nous était resté obscur.

2. Nous avons tenté de deviner quelques-unes de ces lignes, de restituer quelques noms.

mal, — il prend un style de rapport. Et, par suite, il emploie parfois l'expression, plus respectueuse que le pronom : « M. le Chevalier ». Peut-être Méré désire-t-il atténuer la part visible de sa personnalité ? Son amour-propre raffiné d'auteur, d'inventeur, de maître, préfère l'apparente irresponsabilité de notes que le jeune homme passerait pour avoir prises de son propre gré, pour son propre compte ? Mais la vérité l'emporte, et l'instinct de l'auditeur ; sauf quand il se ravise, ou est rappelé au « principe ».

Le recueil est donc authentique ; et son autorité provient de l'estampille que, de sa main, lui donne Méré.

*
* *

Tel qu'il est, nous le publions. Une copie, calligraphiée, que nous désignerons par F., nous a servi à vérifier notre lecture[1]. Elle est souvent, elle-même, complétée, ou corrigée, par l'intervention d'un crayon, que nous signalerons aussi, quand il y aura désaccord.

Nous avons achevé, entre parenthèses, les mots incomplets, et, aussi, ce que nous avons osé restituer sous les ratures ou les volutes d'encre. Nous indiquons, entre crochets, les mots et lignes rayés ou effacés. Nous indiquons, dans la marge, la pagination du manuscrit ; et c'est à elle que nous reportons le lecteur, dans nos *notes*, comme dans cette *Introduction*.

Nous avons mis en italiques les interventions personnelles du rédacteur, et les mots qui désignent Méré, lorsqu'on ne lui donne pas directement la parole. Et on pourra juger autrement que nous.

La grande initiative qu'il nous a fallu prendre, sous peine d'étaler aux yeux un informe et inintelligible défilé de vocables, c'est, d'abord, de ponctuer. Le manuscrit, à part quelques « points », ignore la ponctuation, ou la méprise. Nous avons osé plus ; nous avons placé des *tirets* là où il nous paraissait vraiment que l'entretien abandonnait un sujet, quitte à y revenir, pour en aborder, ou effleurer, un autre. Tout cela est discutable, tout cela est soumis au contrôle du lecteur, et laisse libre son jugement. Ici, comme partout, nous proposons.

*
* *

Il nous convient de prier qu'on excuse et la surabondance et l'insuffisance de nos notes.

1. Elle est, avec le cahier, dans le carton 4556.

Les noms poitevins, quand nous les lisons, doivent être justifiés et précisés. De nos entretiens de 1910, avec M. Alfred Richard, archiviste départemental de la Vienne, aujourd'hui décédé, et de 1912, avec M. Séverin Canal, archiviste départemental des Deux-Sèvres ; de leur active complaisance pour un chercheur sans titres ; de la consultation des travaux de Beauchet-Filleau, de M. de la Bouralière, de M. A. Richard, de tant d'autres qui ont rempli les volumes des publications procurées par les Sociétés Historiques de Poitou, de Saintonge et d'Aunis, nous n'avons pas seulement gardé des souvenirs charmants et une gratitude modeste. Nous avons saisi sur le fait l'utilité et la science d'efforts, de recherches, de découvertes qu'un défaut d'organisation scientifique laisse trop souvent dormir, enfouies et méconnues, entre les cloisons de la province ou du département[1]. Nous ne pouvions et ne voulions pas négliger les précisions, ou les doutes, qui intéressent l'érudition poitevine.

Nous devions aussi rapprocher des propos du cahier les textes des œuvres imprimées : les *Conversations* D. M. D. C. E. D. C. D. M. (du maréchal de Clérembault et du chevalier de Méré) de 1668 ou 1669 ; le *Discours de la Justesse*, de 1671 ; les *Discours* : *de l'Esprit*, — *de la Conversation*, — *des Agrémens*, publiés en 1677 ; les *Lettres* (2 vol., 1682) ; les *Œuvres posthumes*, publiées en 1701, seize ans après la mort de Méré, par l'abbé Nadal, sur le désir de la marquise de Sevret, belle-sœur du chevalier. Il n'est pas surprenant qu'en 1674, pour instruire son « escollier », Méré reprenne les vues qu'il a exposées cinq ou six ans auparavant, ni que, trois ans plus tard, on retrouve dans ses *Discours* les idées qu'il exprime dans ses entretiens. Et, bien entendu, c'est tout le cahier qu'il faut comparer avec toutes les *Œuvres*. Mais il y a des ressemblances plus exactes et plus définies, que nous devions signaler.

Enfin Méré se complaît à relire ses maîtres, Montaigne, Théophile, Balzac. Voiture, La Rochefoucauld, Ménage, Bouhours, Boileau même, fournissent matière à ses propos. Plus nouvelle et surprenante apparaît, ici, une lecture assidue, une connaissance

1. A titre d'exemple : c'est aux *Archives* des Deux-Sèvres que nous avons trouvé la date (28 octobre 1661) de la mort de M. de Plassac, qu'on faisait mourir en 1650 ou en 1654, tandis qu'il a vécu treize ans encore après la publication de ses *Lettres*, et, par conséquent, a pu laisser des manuscrits. Le nom même du chevalier de Méré (Brossin ? ou Gombauld ?), la distinction, nécessaire, entre le chevalier Gombauld de Méré et le chevalier Brossin de Méré, ne peuvent être établis avec certitude que par ces recherches de documents. Et, dès que le document apparaît, la certitude se fait. Or, c'est en juillet 1868 que M. A. de Brémond d'Ars a démontré que le chevalier de Méré s'appelait Gombauld. Et on discutait encore au XX^e siècle.

étendue et appliquée, d'un auteur dont il n'a pour ainsi dire rien dit dans ses *Œuvres* : Cicéron. Nous ne pouvions nous dérober à l'effort et à l'intérêt de recherches et de citations qui éclairent souvent — en outre — la pénombre et la broussaille des propos.

Quant à l'insuffisance, elle sera visible. Bien des rapprochements nous ont échappé. Beaucoup de points d'interrogation et de doute tiennent lieu de commentaire. Et qu'on veuille bien, même quand nous ne manifestons pas nos hésitations et nos impuissances, croire que nous n'affirmons jamais que sous réserve, exprimée ou sous-entendue.

*
* *

Il nous reste à dire quelques mots de l'époque où sont recueillis les propos de Méré.

On y parle au passé de M. et de M^me^ de Liancourt, morts en juin et en août 1674. S'il est question de l'abbé d'Effiat, puis de Vineuil, puis du chevalier de Rohan, c'est peut-être à cause de l'exil qui frappa les deux premiers le jour où le troisième fut arrêté (14 septembre 1674). On attise le feu. Plus d'une fois, l'hiver est mis en cause. Tout à la fin, il est question de l'*Épître V* de Boileau à Guilleragues, « dernier ouvrage » de Boileau. Or l'*Art poétique* a paru, cette année même, dans les *Œuvres diverses* dont l'achevé d'imprimer est du 10 juillet 1674; mais l'*Épître V*, datée de 1674 par Boileau, et qui ne sera jointe à ses *Œuvres* que dans l'édition de 1683, fut publiée à part, et l'achevé d'imprimer est daté : 17 décembre 1674[1].

D'autre part, à la limite opposée, le nom de « M^me^ Scarron » prouve que Méré ne sait pas encore ce que, le 5 février 1675, M^me^ de Maintenon annonce à ses amis.

Cela dit, nous pouvons faire la vérification par deux preuves. « Si elle l'eust esté (savante) dans les choses que vous avez estudiées depuis deux ans » (p. 42). — « Il y a deux ans de cela ! » (p. 90). Ici, il s'agit des *Observations sur la Langue française* et de la dédicace dont Ménage, dans son tome I (1672), a honoré le chevalier. Méré, en effet, après avoir passé trois ans à Paris (1669-1672)[2], est revenu en Poitou en juin 1672, après la mort de son frère aîné, Charles, qui le laissait seul seigneur de Baussay[3]. — C'est

1. Chez Denis Thierry (Bibl. Nationale, *Réserve*, Y^e^ 733).
2. Exactement, Méré a quitté Baussay vers novembre 1668, et y est revenu vers juin 1672.
3. Cf. *Lettre* 13, à M^me^..., où il paraît parler de la mort du comte de Saint-Paul au passage de l'Yssel (M^me^ de Sévigné, à Paris, l'apprend le 17 juin) : « Je ne suis icy (en Poitou) que d'avant-hier ».

donc dans l'automne et l'hiver de 1674, peut-être en entrant aussi dans les premières semaines de 1675, que furent tenus les propos dont porte témoignage un cahier unique, qui fait suite, sans doute, à une longue série de notes prises pendant deux ans, et qui, peut-être, est le dernier de la série. Il est, du moins, regrettable que, d'une collection à tous égards intéressante, il ait, seul, jusqu'ici, échappé à la destruction, ou au secret [1].

Ch.-H. Boudhors.

1. Nous suivons : pour *les Conversations* et *la Justesse*, l'édition (commune) de 1671 ; pour les trois *Discours*, celle de 1697 ; pour les *Œuvres posthumes*, celle de 1712. Chacun des *Discours*, en 1671, en 1677, en 1692, en 1697, a sa pagination propre. L'ordre des trois *Discours* (1677) varie d'une édition à l'autre. La pagination reste distincte. En fait, la date seule, au cours des éditions, change.

Page 1. — Il est difficile d'assembler tous les caractères, parce qu'ils se destruisent les uns les autres [1]. César [2] avoit de la noblesse et de la dignité ; mais il n'avoit point de ces agrémens [3] dont nous parlions, comme ceux de Delingendes [4], de Théophile [5], etc. Cicéron [6] n'en avoit point, si ce n'est dans son style. — Raisons pourqu (oy) on veut voir couvertes d'un voile certaines avantures (*sic*) d'amour : tous les hommes sont jaloux, et voudroient que ce qu'ils s'imaginent en ces occasions ne fust que pour eux à cette heure ; naturellement les hommes cherchent le silence et la retraite en ces occasions. — Les agrémens viennent de la nature, mais le monde et l'art les augmentent et les per-

1. *Œuv. Posth.* (1712), *Disc.* IV, p. 111 : « Tous les caractères sont bons dans leur genre, et l'on n'en sauroit trop avoir ; mais il s'en trouve de si opposez qu'on ne les voit ensemble que fort rarement ; et, quoy qu'on excelle dans les uns, ce n'est pas une conséquence qu'on puisse réussir dans les autres. »

2. Voir p. 36, 71, 72, 95, 116-118. — On sait combien Alexandre et César ont occupé les honnêtes gens au XVII[e] siècle. — Cf. *Les Conversations* D. M. D. C. E. D. C. D. M. (1668), les *Discours* de 1677, passim ; et *Œuv. Posth.*, *Disc.* I (*in fine*) et II (début).

3. *Des Agrémens*, titre d'un des trois *Discours* de 1677. Cf. Bouhours (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671, éd. in-12), tout le chapitre : *Le je ne sais quoi.*

4. Voir p. 17. Jean de Lingendes (1580?-1616).

5. Voir p. 14, 16-17, 21, 26, 31, 39, 47-52, 68, 105-106, 112, 116. — On lit, dans le *ms.* 4333 de la B. Nationale (*n. acq. fr.*) : « Balzac est, après Théophile, qui (celui qui) avoit formé Meret (Méré). Meret voyoit Théophile à Gentilly (Chantilly) ». etc. ; propos tenu par Boisdauphin (f° 298). — Nous citerons plusieurs fois ce *ms.* Le rédacteur (un copiste, peut-être, assez ignorant) recueille des appréciations, de diverse valeur et sur divers sujets, dont les auteurs sont des hommes de lettres (Gomberville), des théologiens (Dirois, Levasseur, Lombert), très occupés du jansénisme en particulier. Or on y parle plus d'une fois de Méré ; et lui-même semble avoir passé dans ce milieu. Nous avons des raisons de croire que « Lucas », dont on cite quelques jugements, « un gentilhomme qui voit les gens de lettres » (f° 294 et *verso*), est Méré lui-même. — Ce recueil semble dater de 1670-1675.

6. Voir p. 31, 40-41, 52, 54-58, 60-61, 65-67, 72, 74-75, 83, 89-90, 95-96, 99-102, 104-106, 113, 115, 117. — Cf. Lettre 10, à Balzac. — Nulle part Méré ne manifeste, dans ses Œuvres, cet assidu contact avec Cicéron, qui apparaîtra ici.

fectionnent[1]. Si M^me^ de Longueville[2] et M^me^ de Lesdiguières[3], qui sont des personnes comme de Lingendes et Théophile, avoient esté nourries dans un village[4], etc. — Il a de l'esprit, mais il n'a pas de jugement[5] ; pour avoir du jugement, il faut avoir

Page 2. — la teste ferme et rassise,, regarder le rapport qu'une chose a avecque une autre. Il n'a que la première veue ; il faut qu'il y ait quelque faux ressort[6] dans sa teste. Nous parlions de M. de la M(othe)-Fénel(on)[7]. Je n'apele science que d'avoir de l'esprit, avoir le

1. Cf. *Des Agrémens*, p. 149-150 : « Il faut donc que les personnes qui veulent plaire taschent de se perfectionner en ce qui regarde le commerce du monde. Car il ne faut pas s'imaginer que l'Agrément vienne sans qu'on l'appelle : il n'y a rien, selon que j'en puis juger, où la bonne nourriture ait tant de part, ny rien que je sçache à quoy les meilleurs maistres soient plus nécessaires ». — *Œuv. Posth.*, p. 3-4 : « J'ai quelquefois vû disputer si cette qualité si rare (la vraie honnêteté) vient principalement d'une heureuse naissance, ou d'une excellente éducation ; et je croi que pour l'acquérir en perfection, il est nécessaire que la nature y contribuë, et que l'art, comme par tout ailleurs, achève ce qu'elle a commencé. » — Cf. Bouhours (*op. cit.*) : « La plus heureuse naissance a besoin d'une bonne éducation et de ce bel usage du monde, qui raffine l'intelligence et qui subtilise le bon sens » (*Le Bel Esprit*, p. 288).

2. Voir p. 27, 55, 61, 75, 81, 95, 100, 108, 112-113, 115, 121. M^me^ de Longueville ne paraît pas tenir autant de place dans les *Œuvres;* la lettre 58, à Saint-Pavin (1670), dit qu'elle approuve les critiques adressées à Voiture dans le *Discours de la Justesse* (publié en 1671) ; — la lettre 138, à M. de Marlot (ou : Morlot?) explique pourquoi il n'a pas écrit à la duchesse à la mort du comte de Saint-Paul en 1672 ; — la lettre 12, à M^me^ la Duchesse de***, peut lui être adressée : elle rend compte d'un entretien de Méré avec La Rochefoucauld.

3. Malgré « sont », c'est Anne de la Madeleine, marquise de Ragny, cousine du Cardinal de Retz, morte en 1656, chez qui Méré fut introduit par Ménage, probablement vers 1632. A l'époque des propos recueillis ici (fin 1674, peut-être aussi début de 1675), il n'existe pas de duchesse de Lesdiguières. — Voir p. 27, 41, 61, 89-90, 95, 97, 108, 112, 121-122 ; — *Lettres* : 2, 4, 6, 15, 34, 41, 57, 61, 73, 115, 118, 144, 163, 173, 206, 208, à la duchesse ; — 16, 40, 117, 137, 171, de la duchesse à Méré ; sur elle, 26, 68, 178(?), 183, 207. — Dans l'importante collection manuscrite des lettres et comptes des Lesdiguières (Bibl. de Grenoble), nous n'avons jamais rencontré le nom de Méré. — Voir (p. 97) un autre exemple du verbe au présent, de conséquence également nulle.

4. Comme : « nourri page ».

5. *De l'Esprit* (1677), p. 15 : « Voicy encore une façon de parler dont se sert fréquemment*** : « Il faut avouer que vous avez bien de l'esprit, mais que vous n'avez point de jugement. » Outre qu'il en use sans distinction avec toutes les femmes, il se rencontre aussi qu'on ne peut rien dire de plus mauvais sens ; car avoir de l'esprit en tout, et bien juger de tout, c'est presque une même chose ». — *Ib.*, p. 26, où, repoussant cette fausse distinction, il l'explique par une confusion entre : l'esprit, et : l'imagination. (Cette distinction, ici, il paraît bien qu'il l'accepte). — Cf. Bouhours, *op. cit.* : « Le jugement est comme le fonds de la beauté de l'esprit » (*Le Bel Esprit*, p. 263), et La Rochefoucauld, maxime 97.

6. Cf. Pascal (éd. Brunschvicg, *Sect.* II, 70) : « Cela me fait croire qu'il y a des ressorts dans notre tête », etc. (pensée absente de l'éd. de Port-Royal, 1670).

7. F. : parlons. — Le nom n'est pas douteux. Voir p. 3, 30-31, 37. — Le marquis de la Mothe-Fénelon, lieutenant du Roi dans la Marche, est l'auteur d'un *Reglement* sur les affaires d'honneur (22 août 1653), destiné à empêcher les duels. En 1665, il publia un plan d'Arbitrage pour éviter les procès (Voir Bibl. de la Sorbonne : *Hôpitaux, Pauvres, Remèdes*, etc., recueil factice d'imprimés, constitué vers 1688 ou 1689, où l'on trouve aussi des opuscules sanitaires, à l'usage des bêtes et des gens, dus au *comte* de La Mothe-Fénelon). — Le marquis appartenait à cette confrérie du Saint-Sacrement que M. R. Allier a mise en lumière dans la *Cabale des Dévots*. Voir aussi *Correspondance* de Bossuet (*éd.* Lévêque et Urbain, collection Hachette, t. IV, p. 27). — Il y a lieu, enfin, de noter le zèle et la mode de dévotion qui signalèrent l'année 1674 (Voir Sévigné).

goust bon, se connoistre aux choses, sçavoir vivre [1], etc. Je remarque que ceux qui sont à la Cour il y a quarante ans sont aussi sots que quand ils y vinrent. Roquelaure [2] dit les mesmes sottises que quand il vint de Gascogne. — Quand on lit, il faut que ce soit d'un ton insinuant, tendre et flatteur ; s'accommoder aux choses qu'on lit, d'un air riant, quand le sujet le veut [3]. La gravité ne sied pas bien en lisant, j'entens la gravité de prédicateur, la gravité de mulet [4] : tous les prédicateurs ne l'ont pas. *Il me dit* là-dessus une mesme chose que deux hommes pronon-

Page 3. — ceroient de deux manières différentes devant le Roy. — Céans ! Il faut dire : icy. Céans comprend tout l'enclos de la maison. — Pour estre honneste homme, il faut, ou estre né tel, ou s'appliquer avec grand soin à le devenir. *En parlant de* M. Le Fèvre [5] : en toute sa vie il n'a pas regardé un quart d'heure les choses comme il les faut regarder. Il avait l'esprit gasté ; j'en estois las. *Je luy parlé de sa conversion* [6], etc. Un homme qui peut voir un jour les choses comme il les faut voir peut les voir toute sa vie. Ce qu'a de mauvais ce M. de la (Mothe)-F(énelon), c'est cette affectation de dévotion. Il faut n'avoir rien d'affecté [7]. Les deux plus honnestes hommes de France, c'estoit Saint-Surin pour un gentilhomme [8], et M. de la R(oche)-Foucaut pour

1. Cf. *ms.* 4333, *cité* : « La véritable science est de sçavoir vivre ; l'estude est peu de chose, on n'y trouve rien qui satisfasse; on veut sçavoir de quoy parlent les livres, pour les consulter, quand on en a besoin pour prescher ou pour escrire; estudier cependant commodément, et sans se mettre en peine de devenir sçavant. — Le Vasseur » (f° 8, *verso*).

2. Voir page 115-116. Le duc, plutôt que le chevalier; cf. Tallemant.

3. Sur l'art de la lecture, Cf. *Lettre* 6, à M^me^ de Lesdiguières. — On trouvera des preuves du rôle de lecteur assigné au disciple.

4. Expression brusque ; de telles saillies, qu'on rencontre ici, ne s'échappèrent jamais jusqu'à l'imprimé.

5. Tanneguy Le Fèvre, Tanaguillus Faber (1615-1672), père de M^me^ Dacier. Converti au protestantisme, après la mort de Richelieu, il fut régent à l'Académie (collège protestant) de Saumur. C'est probablement là, ou chez Ménage, que Méré l'a rencontré.

6. Voir plus haut. Le P. Rapin voulut le ramener au catholicisme [*Menagiana* (1715), I, p. 206]. Dans une lettre à Ménage (Bibl. Nat., *ms.* 1344, *n. acq. fr.*), Le Fèvre lui demande de faire savoir à Colbert « par quelque sarbatane, que celuy qui a dit que j'ay esté prestre ou moine, ou l'un ou l'autre, a menty par la gorge ». Il ne s'entendit pas, au reste, avec ses coreligionnaires de Saumur, pas plus qu'avec Gallois, le directeur du *Journal des Savants*, en 1666 ; — (*Menagiana*, II, p. 16-18, et III, p. 122). Le *Chevraeana* (I, p. 34-26) affirme que le P. Rapin réussit, et que T. Le Fèvre fut chassé de l'Académie de Saumur par l'influence du pasteur Amyraut.

7. *Des Agrémens*, p. 51-52 : « Je trouve aussi que pour se rendre agréable on ne peut trop chercher la bienséance, mais il ne faut pas l'affecter ;... Mais qu'est-ce que l'affecter? C'est témoigner qu'on s'en inquiète pour des choses de peu de conséquence; comme de consulter scrupuleusement et sérieusement si le jaune sied mieux que le bleu, si le verd n'est point trop gay, s'il faut attendre deux ou trois jours à rendre une visite,... et principalement, lorsqu'il se présente une chose honneste et qui plaist, de ne l'oser faire, parce que ce n'est pas la coûtume des sots et des sottes ».

8. Voir p. 36, 44, 68, 100; — *Lettres* 95, à M. de la Mésangère, 103, au comte de Blénac. — Le baron de Saint-Surin, de la famille protestante des La Mothe-Fouqué, sgrs de Saint-Surin et de Tonnay-Boutonne; « galant homme », dit Tallemant ; ami de Balzac. Il est jugé plus sévèrement par les historiens (Griffet, *Histoire de Louis XIII*, I, p. 340 ; — Girard, *Vie de Mgr d'Épernon*, in-4°, p. 372-374). Ils ne laissent pas douter que, commandant Royan en 1622, il ne se soit laissé gagner par Epernon, et

un grand Seigneur [1]; ils *l'*estimoient (ou : s') beaucoup. M. de la Rochef(oucauld) disoit de moy que j'estois

Page 4. — le plus accompli jeune homme de France, que personne n'avoit plus d'esprit que moy, et que le plus brave homme de France courroit autant de risque que moy, si nous tirions l'espée l'un contre l'autre : qu'il ne falloit pas me bransler, remuer le mords. Il ne faut pas avoir rien d'affecté. Je suis l'homme du monde qui ay eu le moins d'affectation. J'ay aymé la retraite et je ne me suis pas communiqué à tout le monde. Il ne faut pas se sacrifier : mais quand on a du temps à perdre, il faut estre agréable à ceux avec qui on se trouve; comme le favori d'un Roy n'est pas obligé de se montrer [*toujours et*, rayés] à à tout le monde ny à toute heure ; mais quand il le fait, etc. On les

Page 5. —caresse à sa façon. — *Nous venions de lire* [2] *des vies des philosophes de Diogène* [3] : Il faut finir par Socrate [4], comme on finit par les meilleurs fruits. *Il louoit* Socrate ; *il trouvoit* que c'estoit un bel esprit qui voyoit bien les choses. *Je luy dis que Socrate avoit cet avantage qu'il voyoit toutes choses, au lieu que la pluspart n'en voyoient que quelques-unes ; il me dit* qu'on n'avoit jamais d'esprit en une chose qu'on n'en eust en toutes, que ce n'estoit que l'expérience [5]; que le Card(inal) de R(ichelieu) [6] et le Card(inal) Maz(arin) [7] estoient des buffles [8], des pédans, etc. Le Card(inal) de Rich(elieu), quand il estoit en sa belle humeur, disoit à quelqu'un : « Quelle est vostre dénomination ? » — Charles-Quint : un politique qui devint fou. — Aristippe [9] ne *luy* plaist point; *il n'ayme pas* ces

n'ait été forcé par ses coreligionnaires de quitter la place. Il s'en alla en Hollande, « chercher la mort » (Girard), et fut blessé mortellement au siège de Maestricht, en 1632. — Il y a une lettre, aigre, de Plassac à M. de Saint-Surin (67).

1. L'auteur des *Maximes* a six ans de moins que Méré, et vit encore. Ici, son père, François V (1588-1650), gouverneur du Poitou de 1622 à 1632, et dont les domaines sont en Angoumois. Voir p. 22, 121. — L'évêque d'Angoulême, Antoine de La Rochefoucauld, de la branche Barbezieux, cousin de François V, baptisa, en 1614, Antoine Gombauld, né à Méré en Angoumois en 1607.

2. Tout ce qui précède paraît découler, sinueusement, des premiers propos sur La Mothe-Fénelon. Ici commence un nouvel ordre d'idées.

3. Voir p. 14, 24. — Diogène Laërce a été traduit en 1668 par Gilles Boileau. Des *Remarques* sur Diogène Laërce, de Ménage, ont été imprimées à Londres, en 1663 (*Menagiana*, 1715, t. I, p. 74-75). Le rédacteur écrit toujours : des *phes*.

4. Voir p. 6.

5. Ou : qui fait l'esprit, ou plutôt : qui fournit à l'esprit, universel par définition, les diverses occasions d'exercer ses différentes puissances.

6. Voir p. 6, 8, 33, 76, 84, 86, 98, 102(?), 114, 120. — Méré lui fut présenté en 1629, et ce jour-là fut une grande déception pour les ambitions du jeune homme. La lettre 85, à M. de***, nous semble parler de la mort prochaine de Richelieu, plutôt que de Mazarin.

7. Voir p. 64, 96, 102(?) 117, 119. — Il ne paraît pas qu'il y ait eu aucune relation entre Mazarin et Méré. C'est un Brossin, de Méré-le-Gaullier (gouvernement de Touraine), qui sert Mazarin.

8. Cf. *Dict. Acad.*, 1694 : « On dit encore : c'est un vrai buffle, pour dire : c'est un homme qui n'a point d'esprit ». Cyrano de Bergerac (*l'Autre monde*) : « Quand quelqu'un meurt de faim, ce n'est jamais qu'un buffle ».

9. Voir p. 8, 20, 115. — C'est le personnage du *Discours* de Balzac, probablement.

Page 6. — gens publics, ces bouffons, ces basteleurs; les gens graves *luy* plaisent davantage [1], et l'humanité est plus agréable en eux que dans les autres; on croit, dans les autres, que c'est légèreté. On n'ayme point les gens sévères; cela vient d'intérest; c'est qu'on les craint. Il n'y a rien qui marque tant la petitesse du cœur que de ne songer qu'à dire des plaisanteries [2] tout le jour, comme M. de Cauvigni [3] et M. Gilbar [4]. — *Différence de manquer* de justesse d'esprit et d'avoir l'esprit faux, etc. — J'ayme Epaminondas, qui dans la meslée [5], etc. Si le Cardinal de Richelieu eust estudié ce que dit Socrate, et Phocion [6], plustost que les scolastiques, c'eust esté un excellent homme; il avoit des yeux d'aigle

Page 7. — et de tygre; ses yeux faisoient voir qu'il avoit un grand fonds dans la teste. Le Ch(evalier) de G(rammont) [7] disoit : « M. le

1. *Œuv. posth.*, *Disc.* V, p. 124-125 : « La gravité n'est pas incompatible avec l'enjouement; l'air sérieux inspire du respect, et la gaieté, quand elle se montre à propos, flatte la vue ». Dans la suite, Méré va jusqu'à demander à l'honnête homme de garder l'air grave, même lorsqu'il est mêlé à « des actions de joie et de débauche ».

2. *Des Agrémens*, p. 32 : «... Ceux qui ne plaisent que par la bouffonnerie ne se peuvent souffrir à la longue »; — p. 112-113 : « Celuy que vous sçavez, qui passoit pour le plus agréable homme de la cour, estoit persuadé qu'on ne sauroit plaire sensiblement que par la plaisanterie; et je l'eusse averty, etc. » Cf. Cicéron, *De Oratore*, II, 2 : *Vitandum est ne scurrilis jocus sit aut mimicus ;* et *De Officiis*, I, 29, sur la gravité qui sied à l'honnête homme.

3. F. : *Cauvignon.* — Voir p. 82, 83, 106-107, 118. — François de Cauvigny, sgr de Boutonvilliers, de la famille normande alliée à celle de Malherbe, mari de Catherine Gombauld, l'une des sœurs de Méré; en procès avec son beau-frère depuis la mort (1661) de Jozias Gombauld, sgr de Plassac et de Baussay, pour sa succession et celle de leur mère et belle-mère, Françoise de la Tour-Landry, veuve de Benoit Gombauld, sgr de Méré (en Angoumois), remariée en 1620 à François Yongues ou Yonques, sgr de Sevret. Une transaction eut enfin lieu entre les parties, le 6 avril 1673. Catherine de Cauvigny mourut avant, en mars (testament du 7 mars).

4. F. : *Gilbert.* — Voir p. 28, 87. Quatre liasses, provenant de l'étude de Me Guilbard, contiennent des pièces (1636-1640) concernant les trois frères, Charles, Jozias et Antoine, pour la seigneurie de Baussay (canton de Celles, arrondissement de Melle). (*Archives* départementales des Deux-Sèvres). Ici, ce doit être le fils, François Guilbard, Sr de la Reverserie, paroisse de Sevret. Mais il peut, comme son père, être notaire à La Mothe-Sainte-Héraye.

5. Souvenir de Montaigne, ou de Pascal suivant Montaigne : *Essais*, III, ch. I : « Epaminondas... qui jugeoit meschant homme, quelque bon citoyen qu'il fust, celuy qui, entre les ennemis et en la bataille, n'espargnoit son amy et son hoste ». Cf. *Pensées*, éd. Brunschvicg, *Sect.* VI, 353, et éd. Port-Royal (1670), réimprimée par A. Gazier, *Titre XXIX*, p. 437. — Cicéron, d'autre part, glorifie l'attitude d'Epaminondas blessé à mort (*De Finibus*, II, 30).

6. Devant leurs accusateurs ou leurs bourreaux? Plutôt : « La réponse que fit Socrate, qu'il étoit du monde, et non d'Athènes [*Lettre* 64 de Plassac (1648) à M. Humeau, médecin de Poitiers]. Et le mot de Phocion, demandant, sur le chemin de la prison, qu'on écarte un Athénien qui lui crache au visage? (Plutarque, *Vie de Phocion*). — Cf. *Lettre* 143, à M*** : « Je suis Citoyen du monde, à peu près comme l'était Socrate. »

7. Nous osons compléter l'initiale. Le chevalier de Grammont servit d'abord dans l'armée de Condé comme volontaire. Le *Journal* de Dubuisson-Aubenay nous le montre envoyé à la cour par Condé, après Lens, pour faire connaître le détail du combat et « l'état de notre armée » (éd. Saige, t. I, p. 50, 21-24 août 1648). Il rend visite, peut-être de sa part, à la reine d'Angleterre après la mort de Charles Ier (*ib.*, p. 73, 24 février 1649); il est encore son messager en 1651 (*ib.*, t. II, p. 25). Deux mois après, il « se retire mal content du service du prince de Condé, dont il étoit premier écuyer » (*ib.*, t. II, p. 57, 20 avril 1651). Ajoutons que Méré, nous le verrons encore,

(Prince)[1] dit que je ne suis pas friand de l'espée! J'ay esté souvent à la guerre auprès de luy : je ne courois pas grand risque! » etc. J'ayme ce Mareschal de Biron qui faisoit trembler le bourreau et les archers[2], etc. Gassion[3] tuoit quelquesfois des chevaux sous luy. On pourroit faire quelque chose de bon de M. de Gadagne[4]. Il change tout[5]. Montade, etc.[6] On ne sçauroit rien faire de bon de ces petits tireurs d'éclaircissemens. — A l'âge de dix-sept ans[7], j'entendis que des gens disoient : « Voilà un jeune homme qui est honneste homme; je voudrois bien que mon fils luy ressemblast ».

Page 8. — Le Card(inal) de Rich(elieu) dit à M. de Bordeaux[8] qu'il luy trouvoit quelque chose de grand. — Qu'on ne peut corriger ceux

volontiers recueille ce qui peut atteindre Condé. Voir ici p. 8, 36, 37, 53; *Lettres* sur Condé, 3 (à Balzac), 46 (au marquis de Saint-Maigrin), 58 (à Saint-Pavin, avec envoi du *Discours de la Justesse*, que le prince n'approuve pas); 63 (à Bourdelot).

1. F. : *le F.* — Voir p. 8, 37, 53.

2. La lettre de Gillot à Scaliger (*ap.* Bayle, *Dict. philos.*, 1697 f., t. I, p. 1258, note E) nous fait paraître, plutôt qu'une victime noblement terrible, un forcené, « jurant qu'avec les dents il estrangleroit l'exécuteur, qui n'approcha point de luy ». — Voir p. 115.

3. *Le Journal des Savants* (n° du 2 janvier *1675*, p. 22) rend compte d'une *Vie du M^al de Gassion*. Il se peut que Méré lise cette publication, que dirige Gallois (voir p. 74). A-t-il connu Gassion en 1636, alors que, volontaire, ou convoqué avec l'arrière-ban, qui le fut alors en Poitou, il servait sans doute sous La Meilleraye (Voir *Lettre* 37 au duc Mazarin), et que Gassion, colonel de cavalerie, commandait devant Corbie? A Leipzig, Gassion eut un cheval tué sous lui (1631), et deux à Lutzen (1632).

4. Louis d'Hostun de Gadagne, comte de Verdun. Lieutenant-général au combat malheureux de Gigéri (octobre 1664), où prit part un chevalier de Méré qui est Brossin, et non Gombauld, il fut accusé de ne s'être pas bien défendu (Sévigné, éd. Monmerqué, t. I, p. 437-438). Il finit par se lasser de servir. Le jugement de Méré paraît donc antérieur à l'époque où, nommant les maréchaux qui doivent remplacer Turenne, Louis XIV dit (2 août 1675) : «... Si Gadagne avoit eu patience, il seroit du nombre; mais il s'est retiré; il s'est impatienté; c'est bien fait. » (Sévigné, IV, p. 4).

5. F. : *Je change tout Montade.* Il est vraiment impossible de lire : *Je chargé sous.* Dans cette revue d'hommes de guerre, dans ces propos sur le courage, il se peut qu'il s'agisse d'un mot dit par ou sur Montade.

6. Marin normand. Voir Lettre 20 de Plassac à Montade, chargé de conduire une flotte de « douze grands vaisseaux de guerre » aux Vénitiens, pour combattre les Turcs. Les contemporains (d'Ormesson, *Journal*, éd. Chéruel, II, *Appendice* IV, p. 737; M^me de Motteville, t. III; Le Plessis-Bezançon (*Mémoires*, éd. Horric de Beaucaire, p. 336-338) parlent plutôt de ses campagnes navales devant Orbitello (1641), sur les côtes d'Espagne (1643), et enfin de sa blessure mortelle devant Procida (1648), au cours de l'expédition du duc de Guise. Cf. Lacour-Gayet : *La marine militaire sous Louis XIII et Louis XIV*, p. 133 et 161. — Si l'on en croit l'abbé Nadal (*Préface* des *Œuvres posthumes*), Méré, dans sa première jeunesse, aurait fait quelques campagnes sur mer. Quelque lien qui, certainement, rattache à la maison de Guise le père de Méré, et peut-être ses fils, les termes dont se sert l'abbé Nadal ne s'appliqueraient pas justement à des dates qui donneraient à Méré trente-quatre ans (1641), ou quarante et un ans (1648). Ce que nous avons tenté de savoir, et dû ignorer, de la vie du chevalier de Méré laisse, pour ce service dans la marine, une place entre 1629 et 1631.

7. Donc en 1624.

8. Voir p. 114. C'est plutôt le second d'Escoubleau de Sourdis; le frère aîné, archevêque de Bordeaux et Cardinal, fut remplacé en 1629 par le plus jeune, évêque de Maillezais et déjà coadjuteur de Bordeaux. Celui-ci fut général des Galères. Eug. Sue a publié (1839) dans les *Documents inédits* de l'Histoire de France, sa *Correspondance* militaire et navale. Il mourut en 1645. Sourdis, après Montade, est-ce de quoi confirmer le renseignement de l'abbé Nadal, et autoriser les dates ci-dessus conjecturées : 1629-1631 ?

qui ont l'esprit faux[1] et l'oreille fausse pour les sons. M. de la Rof *(sic)*[2] n'est rien pour moy. *Il regarde* ses inventions et ses maximes comme des torchec[3]... Il n'y a rien dont ils[4] ne s'aydent pour subsister dans le monde. Je n'estois ny emprunteur, ny escroc, ny pipeur. On peut faire quelquesfois ce que font ces gens comme Aristippe; c'est un roolle que les honnestes gens jouent quelquesfois[5]; et eux ne sçauroient jouer de rolle d'un honneste homme[6]. — *S'il peut y avoir* de la fausseté dans la veue, etc. — *De M. le* P(rince) et *de* (son fils)[7]; *qu'il n'auroit* rien sceu faire de bon

Page 9. — du dernier, à moins que de luy faire donner des coups de fouet. Il fait donner les gens dans le panneau, et s'en mocque[8]. — *Du soin* qu'il faut avoir des périodes : il ne faut pas négliger cela, mais ce ne doit pas estre le capital. *Il en dit* quelque chose à l'Abbé de Lavardin devant son maistre[9]. — Brégeon[10] : un petit homme bien fait, bien planté; il dansoit bien, mais il n'avoit pas d'oreille, il estoit tous-

1. Voir p. 6.

2. La Rochefoucauld. Celui-ci est l'auteur. Voir p. 23, 80, 94. Méré paraît tenir davantage à l'estime et au commerce de La Rochefoucauld dans sa *Lettre* 12, à M^me^ la duchesse de***, où il rapporte un long entretien qu'il a eu avec le duc sur l'honnêteté (et le dilettantisme); dans sa lettre 189, où il le félicite du mariage de son petit-fils, La Roche-Guyon, avec M^lle^ de Louvois (1679). Ajoutons que Méré a inséré dans son recueil une lettre (199) de M^lle^ de la Bazinière à La Rochefoucauld.

3. Plusieurs fois des mots de ce genre sont écrits en toutes lettres. Il est aussi clair pour le lecteur, et plus déférent, de les « laisser à deviner ».

4. Sans doute La Rochefoucauld, Marsillac et La Roche-Guyon. « Il y a des témoins » de ce que dit Méré, dans les *Mémoires* et *Lettres* du temps.

5. Voir p. 6.

6. F. : *le* rolle. — Sur l'honnête homme, cf. particulièrement *Menagiana* (1715), t. IV, p. 102-103 : longue définition de l'honnêteté, « justesse d'esprit » et « équité du cœur ». Ménage accueillit Méré à Paris vers 1632, et le présenta à la duchesse de Lesdiguières : il a dédié à Méré ses *Observations sur la langue française* (t. I, 1672). Voir *Lettres* de Méré à Ménage, 27, 136, 164. Voir aussi la *Lettre* 6 à la duchesse de Lesdiguières, qui conclut ainsi une analyse, délicate et vacillante, de l'honnêteté : « Il faut tant de rares qualitez pour se rendre parfaitement honneste homme, qu'il est plus aisé de dire les choses qu'il faut fuir que celles qu'on doit suivre ». Ce qui n'est pas mal dire, ni se mal juger.

7. F. : *M. le... et de...* — Les mots rayés dans le *ms.* Mais « son fils » est lisible. Et *Pri* aussi. C'est donc de Condé qu'il s'agit, et de l'élève de La Bruyère, Henri-Jules de Bourbon. Nous voyons ici ce que nous retrouverons : la hantise du rôle qu'il aurait pu remplir auprès d'un jeune prince, comme sous-gouverneur ou précepteur. Les *Conversations* D. M. D. C., etc. (1668), où il est visible que le maréchal de Clérembault espérait devenir le gouverneur du Dauphin, sont l'œuvre d'un candidat à un poste de collaborateur en sous-ordre. Quoi qu'il en dise, Méré a la vocation d'instruire.

8. Le duc de Bourbon, pensons-nous, et non Méré.

9. « L'homme admirable », dont parle M^me^ de Sévigné, qui ne devint évêque qu'en 1678; le maître est-il Costar, que Méré a connu en effet*** (*Lettre* 22, à Costar; et 3, à Balzac), et qui fut certainement le précepteur du fils de la marquise de Lavardin, cousin de l'abbé ?

10. Voir p. 104, 107, 111, 115. Un Jean Gerbault, sieur de Brégeons, en Poitou, fut assassiné, en 1585, par sa femme avec la complicité de ses deux fils (*Arch. Hist.* du Poitou, XXXVIII). Nous n'avons pu trouver personne de ce nom dans les documents poitevins du XVII^e^ siècle. Il est vraisemblable que ce personnage, qui paraît avoir frappé l'esprit de Méré, le ramène aux premiers souvenirs de sa vie parisienne. Cf. *Œuv. posth.*, p. 156-157 : le galant homme de la vieille cour ressemble à ce Brégeon.

jours hors de cadence. M. de Plassac[1] avoit l'oreille excellente pour les périodes, et il n'en avoit pas pour les vers. — Ce que c'est que moraliser : « Pourquoy voit-il une p.... si laide, luy qui a une si belle femme ? »... « Comment peut-il aimer les garçons ? »... « Comment M. Miton [2], qui ne peut souffrir les vers des autres, admire-t-il ceux-cy : Si quelqu'un a jamais douté... »... « Pourquoy tuer ces gens après les avoir volés [3] ? ». C'est le discours

Page 10. — d'un sot, d'un escollier. Il faut supposer ces choses qui se font[4] ! On tourne le dos [5] aux gens qui font cela. [Deux lignes et demie effacées [6].] Cela fait voir, ou qu'on ne remarque pas ce qui se fait, ou qu'on ayme à discourir. [7 lignes 3/4 effacées] — Ce qui rend agréable, ce qui fait qu'on est bien-aise d'écouter un homme, c'est quand il nous rend heureux, ou qu'il nous empesche d'estre aussi malheureux que nous estions. Un homme qui fait croire à une femme, ou qui la veut persuader, que la petite vérole n'empeschera pas qu'elle ait le teint agréable;

Page 11. — à un général d'Armée qui a perdu une bataille, que cela ne luy fera point de tort [7], que cela est arrivé aux plus grands hommes ; à un homme affligé, etc. Qu'il falloit penser aux choses qui nous rendoient les autres agréables ou désagréables, se mettre dans la place de ceux à qui on veut plaire ; qu'il falloit remuer ciel et terre pour trouver des choses agréables ; [2 lignes effacées et une demi-page arrachée.]

Page 12. — [une ligne et quart effacée] qu'il ne falloit pas attendre qu'on nous priast de parler ; qu'il falloit forcer les gens à nous escouter ;

1. Voir p. 34, 67, 107 (« mon frère de Plassac »), 108-109, 113, 116 ? Jozias Gombauld, sieur de Plassac (de *Plassac-Méré*, pour Balzac), seigneur de Baussay après la mort de sa mère, auteur de *Lettres* insérées dans le recueil de Faret (1628), et d'un volume de 117 *Lettres* (1648), a survécu, dans l'oubli, à son unique effort littéraire, jusqu'au 28 octobre 1661. Mais Ménage signale deux *Discours* de lui : *de l'Honnêteté*, et *de la Délicatesse* : tout à fait inconnus du public, ils n'ont pas dû l'être de Méré, par qui, peut-être, Ménage en a su l'existence. Balzac a dédié à Plassac quelques *Entretiens*, et lui a écrit plusieurs *Lettres*. Il y a des *Lettres* de Méré à M. de P*** (99, 134).

2. Personnage célèbre et mal connu. Voir p. 25, 31, 39, 68, 88, 108, 112-113, 115, 126, 128. *Lettres* à Miton : 35, 65, 82, 107, 127, 174, 177, 197 ; de Miton : 112, 113, 175. Commissaire de l'extraordinaire des guerres, joueur et donnant à jouer, sorte de Jourdain entouré de quelques Dorantes : cité trois fois, ou une seule, dans les *fragments* de Pascal.

3. F. : *moralité*. — Les exemples donnent le sens. Moraliser, c'est protester vainement, au nom de la logique ou de la vraisemblance, contre le fait indiscutable. Cf. *Dict. Acad.*, 1694 : « Il signifie aussi : épiloguer, rafiner mal à propos ». Mme de Sévigné emploie le mot dans son sens plus étymologique (édit. Monmerqué, II, p. 425), à propos de l'emprisonnement de Lauzun (1671).

4. Du moment que cela se fait, il faut bien admettre que cela se fasse.

5. F. : *ou tourner*. — On tourne le dos aux gens qui moralisent.

6. A partir de cette page, des volutes d'encre, dont souvent la teinte jaunâtre laisse voir les traits d'une encre plus noire, recouvrent beaucoup de lignes de ce cahier.

7. Méré songe peut-être à la lettre de Voiture au Cardinal de La Valette, qui a laissé prendre Verceil (Voiture, *Œuvres*, édit. 1652, in-12, t. I, lettre 89).

qu'il y avait des voyes pour cela, et que, si on ne réussissoit pas en deux mois, on pouvoit réussir en deux ans[1]. [3 lignes effacées, et lacune du *verso* de la p 11.]

Page 13. — [2 lignes effacées] *Ce qu'il praticquoit* à l'égard de M. de Ch.[2], qui eust voulu qu'on *l'*eust jetté par les fenestres, qui estoit chagrin de ses maladies, et jaloux de *luy* ; *il* luy parloit de remèdes et de bonne chère, parce qu'il estoit gourmand; qu'il eust mieux aymé voir le diable que *luy*, et que cependant *il* l'adoucissoit[3] ; qu'*il* a fait la mesme chose en beaucoup d'occasions; il faut un front d'airain[4] pour cela. Un prédicateur qui presche bien à Nyort[5] preschera bien à Paris. Il faut entreprendre des choses difficiles, se faire escouter parmy des gens qui ont l'esprit de travers et qui font des rebuffades; qu'*il* ne réussit jamais mieux que dans les sujets difficiles, etc.

1. Toute cette théorie de « l'Art de Persuader », sur laquelle l'attention doit se fixer, se retrouve en maints passages des *Discours*. — *Des Agrémens*, p. 48 : « Lorsqu'on veut plaire, on en cherche les moyens. Que si le premier réussit mal, on a recours à un autre, et par une suite de réflexions et à force de se corriger, on se rend honneste homme, et par conséquent agréable ». — *Œuv. posth.*, p. 8 : « Il ne faut guère étudier que les choses qui rendent plus habile ou plus agréable » ; p. 32 : « Aussi, pour être bien reçu dans le monde, il ne faut pas tant songer à son plaisir particulier qu'à celui des gens qu'on fréquente » ; p. 171-172 : « Quand on les rebutoit, ils n'en paraissoient pas moins hardis ; dès le lendemain, ils se présentoient d'une mine riante et tranquille, comme s'ils eussent voulu rendre grâces des affronts qu'on leur avoit faits. Un honneste homme qui s'y résoudroit s'en acquitteroit mieux que ces gens-là ; mais un bon cœur ne souffre pas aisément d'être maltraité. » Cette dernière remarque atténue l'impression que donne la très explicite théorie retenue par le *ms.* — Cf. Cicéron (*De Officiis*, I, 40 et 41) parlant *de ordine rerum et opportunitate temporum*, dans d'autres intentions.

2. Mêmes initiales p. 42; même personne? Non, sans doute... Et qui? On souhaiterait de connaître le personnage à qui Méré a consacré cet effort. On peut penser à un Chémerault-Barbezières, père, ou même frère, de la brillante fille d'honneur de la Reine-Mère, cousine de Méré, aimée et haïe tour à tour de lui, mariée en 1645 au trésorier de l'Épargne, Macé Bertrand de la Bazinière. Il en est souvent question dans ces propos. C'est peut-être Chavigny, le fils du surintendant Bouthillier, le père de la maréchale de Clérembault, protectrice de Méré, et souvent mentionnée ici même. Il mourut en 1652, à 44 ans. Il avait un an de moins que Méré. (Un fils de Chavigny fut reçu, « tout jeune », conseiller au Parlement, le 18 mars 1650.) On voit les apparences de motifs qui nous engagent à proposer ces deux hypothèses. En dehors de là, les *de Ch.* sont trop. Excluons : Châteauneuf et Chevreuse, réputés pour leur magnifique vieillesse.

3. Cf. *Œuv. posth.*, p. 176 : « Il n'y a point d'âme si farouche, pour peu qu'elle ait de sens et de raison, qu'une si aimable qualité n'adoucisse ». — *Des Agrémens*, p. 84-85 : « Lorsqu'on est malade ou qu'on a du chagrin... il faut avoir bien des égards, bien de l'adresse et de l'invention, mais principalement beaucoup de douceur, pour plaire aux personnes qui sont en cet état-là. » — Il nous a paru qu'on pouvait lire dans le *ms.* : « chagrin de *luy* (Méré), malade et jaloux de *luy* » ; mais, malgré le texte des *Agrémens*, nous ne sommes pas assez sûr que l'écriture autorise cette « leçon ».

4. Cf. *De la Conversation*, p. 107-108 : « Il me semble qu'en tout ce qu'on entreprend de plus périlleux et de plus difficile, il faut avoir de la résolution de reste, ou ne s'y pas hazarder... *** n'est souffert en ses froides bouffonneries que parce qu'il a un front de bronze. » Cf. Mme de Sévigné (qui a dû rencontrer Méré chez Mme de la Bazinière) : « des monstres qui parlent, qui ont de l'esprit, qui ont un front d'airain » (édit. Monmerqué, t. VII, p. 41, 1680, aux Rochers).

5. F. : *Noyon*. — Réponse probable à une observation du disciple : « Je pourrais peut-être réussir avec quelques voisins, mais... »

Page 14. — [3 lignes trois quarts effacées.] *Nous venions de lire* la vie de quelques philosophes, et particulièrement de Diogène[1]. Il y a toujours quelque ressort qui va mal ; il faut que cela vienne de l'inclination. Il y a des gens qui ont beaucoup d'esprit, qui n'ayment que la chasse; d'autres, que le jeu ; d'autres, que le cabaret; et d'autres, que le b.....[2], quoy qu'ils soient capables d'autres choses. Celuy-cy aymoit à se veautrer. Qu'il n'y a point d'esprit que l'esprit métaphysique[3] ; qu'il s'insinue partout; qu'on peut avoir une belle imagination, vive, prompte, etc.[4], comme Virgile[5] dans ses descriptions, et Théophile. De Mad(ame) la (Maréchale) de Clerem(bault)[6].

Page 15. — Que les conséquences sont infinies de la manière dont on vit en son particulier. — Que les succreries sont dangereuses aux enfants ; il faut qu'ils mangent comme de petits dogues. Qu'ils ont le goust mauvais en tout. — *De mettre trop de choses* dans un discours, etc. [2 lignes et demie effacées.][7] Si vous alliez voir les plus habiles de Paris, en deux heures vous leur entendriez dire plus d'une douzaine de sottises, si vous les escoutez. Montagne[8] eust trouvé bons tous les bons mots de ces philosophes ; il n'en a jamais dit un

1. Ici, c'est le cynique ; mais c'est aussi un retour sur Diogène Laërce, ou une nouvelle lecture.

2. Même avis que pour la page 89, *note 3*.

3. Voir p. 39, 57, 65, 121-122, 125. L'expression, très importante et chère à la pensée de Méré, n'a pourtant passé dans aucune de ses œuvres imprimées. Le sens en est opposé nettement à l'esprit des géomètres : et l'on ne peut que constater la distinction pascalienne. Or on lit dans le *ms.* 4333, cité : « Des Cartes. C'est un homme métaphysique d'idée, d'imagination — Manicier » (fol. 219). Méré est-il sous l'impression de ce mot recueilli dans les entretiens qu'il a pu avoir avec les collaborateurs sans le savoir du *ms.* 4333, pendant son séjour à Paris (1669-1672)? Cf. *Revue d'Histoire Littéraire*, janvier-mars et avril-juin 1913 : *Pascal et Méré* ; et une note de M. Charrot (*ibid.* juillet-septembre 1919, p. 462) : « Les comédies métaphysiques de Marivaux », c'est-à-dire : « psychologiques ». Logique, géométrie, raisonnement systématique, d'un côté ; esprit de finesse, intuition, divination psychologique, de l'autre.

4. Cf. *De l'Esprit*, p. 25-26. « L'imagination contre-fait l'esprit, mais elle n'en a que l'apparence : néanmoins la plus part y sont trompez, et c'est ce qui leur fait dire qu'on a beaucoup d'esprit et fort peu de jugement. Ce n'est pas que ce ne soit un grand avantage que d'avoir l'imagination vive et brillante, et qu'elle ne se puisse rencontrer avec un esprit très subtil et très solide ; mais ce sont deux choses tout à fait différentes. »

5. Voir p. 21, 27, 52, 72, 77, 123. Cf. *Lettre* 22, à Costar.

6. Voir p. 41-42, 45, 61, 81, 121. Petite-fille de Bouthillier, fille de Chavigny, la maréchale de Clérembault (1634-1722) était gouvernante des enfants de Monsieur depuis 1669. Elle fut disgraciée en 1679. Il est intéressant de comparer, avec l'estime qu'en fait Méré, les opinions des contemporains. On peut dire qu'elle est très antipathique à Mme de Sévigné. Saint-Simon, la seconde Madame (*Correspondance*, édit. Brunet), nous la font bien connaître. « Elle est un peu trop froide et affecte trop de délicatesse » (*ms.* 4333, fol. 215). Elle n'est nommée dans aucune des *Lettres* (1682). Mais voir *Lettres* 27, 48, 102 (?), 136, 141 sur le maréchal ; et 9, 26, 36, 45, 64, 68, 83, 111, 122, 124, 178 à Mme la maréchale de... — Le rédacteur écrit le plus souvent : *Mral*, *Mrale*. Il suffit de le signaler.

7. Il nous semble voir sous les ratures : « quelques agrémens... moraliser... si ce n'est qu'on les condamne ».

8. Voir p. 21, 65, 68. Cf. *ms.* 4333, fol. 52 *verso* : (Méré) « travaille sur le fonds de Montagne ».

bon[1]. — Tous les honnestes gens que j'ay vus estoient sensibles ; il faut mesme l'estre à l'égard de la racaille. — Il faut estudier de soy-mesme. Je descouvre tous les jours quelque chose de nouveau. *Comme je dis que je ne m'en estonnois pas* : Vous devriez bien vous en

Page 16. — estonner ! Un homme qui a tant médité, qui a tant observé les choses ! etc. — Je fais le bien que je puis, mais j'évite le mal qu'on me veut faire ; car c'est un mal que de me venir icy accabler. « Que say-je s'il y a des mallostrus[2] ? », *disoit-il* à cet homme. Il faut les rebuter de peur d'en estre importuné. M^me^ de Rambouillet et Mad(ame) la M(arquise) de Sablé[3] eussent bien renvoyé un homme qui eust autant estimé Théophile que Voiture[4]. — Il faut prononcer l'*s* en : puis donc. — « On se deffendra », plustost que : « Je me deffendray ». Quand c'est quelque chose qui va à nous louer, on se doit servir de : *on*, et de : *je* dans les autres rencontres[5]. Il rebute ces choses, *M.* [nom effacé] ; cela vient en partie de son tempérament,

Page 17. — en partie d'ignorance, et en partie parce qu'on l'a

1. Le « bon mot » prête à appréciations diverses et contraires, dans ces propos. C'est qu'il y a les vrais et les faux. Cf. *Les Conversations*, pp. 193-194. Il en est qui sont de simples jeux de syllabes. Il en est qui portent sur le fond des choses, d'un trait vif. Voir p. 39, 41 et *note*, 70, 121, 128.

2. F. : *Que sais-je s'il y a des malheureux?* La forme des lettres, comparée à la p. 116, ne permet pas cet adjectif. Peut-être pourrait-on lire : *que fayre*. Il s'agit de gens qui viennent se plaindre à lui de grossièretés ou de violences contre lesquelles ils espèrent son appui. Ailleurs Méré transportera l'expression de cette même froideur ou de cet agacement à d'autres cas plus mondains : « On n'aime pas les visites de certaines gens qui se piquent d'être généreux et de ne voir que ceux qui sont en affliction... C'est que nous ne haïssons guère plus le malheur même, que tout ce qui semble nous le prédire ou nous en menacer... Je le dis une fois à un homme d'une extrême valeur, qui pensoit ajouter beaucoup à sa gloire de ne fréquenter que les malheureux » (*Œuv. posth.*, p. 136). L'abbé Nadal, peut-être, a lu « malheureux », à tort, et a brodé.

3. Voir p. 30, 61, 68, 100, 121, 126-127 ; et sur M^me^ de Sablé, *Lettres* : 45 à la maréchale de*** ; 58 à Saint-Pavin ; 174 à Mitton ; 199 de M^lle^ de la Bazinière à La Rochefoucauld. Quelques-unes des lettres à M^me^ de*** lui sont-elles adressées ?

4. Voir p. 19, 21-22, 32, 39, 65, 68, 107, 113-114, 123, 127. C'est pour redresser le jugement de M^me^ de Sablé que Méré fit, contre Voiture, le *Discours de la Justesse*, qui agaçait M^me^ de Sévigné (t. VI, p. 96-97). Voir à ce sujet la lettre, signalée, à Saint-Pavin, 58. On voit, dans le *ms.* 4333 (fol. 18) que « le chevalier Méré » condamnait les « lettres amoureuses » de Voiture, pour « beaucoup d'esprit et peu de passion ».

5. *Des Agrémens*, p. 87-88 : « Beaucoup de gens, en parlant d'eux-mêmes, se servent de ce mot : *on* ; et je voy qu'une dame dira plus tost : « On ne vous hait pas », « on vous aime », qu'elle ne dira : « Je ne vous hai pas », « je vous aime » ; et parce que cette expression vient de modestie, elle ne peut avoir que fort bonne grâce. Mais si c'est une fausse finesse, comme : « On prétend, on n'en demeure pas d'accord », elle est bien désagréable, et je connois des personnes qui ne la peuvent souffrir. » (Le *moi* est haïssable.) Cf. Bouhours (*op. cit.*) : « *On* se dit à toute heure dans un sens nouveau. Car pour dire : « Je vous en serai obligé, je ferai mon devoir, n'oubliez pas au moins ce que je fais pour vous », nous disons, en parlant et en écrivant familièrement : « On vous en sera obligé, on fera son devoir, n'oubliez pas au moins ce qu'on fait pour vous ». (*La Langue française*, p. 116-117.)

averti. Il fait cas de (M. d'Estissac?)[1]; peut-estre que M. Drelincour[2] n'en feroit pas cas Des nourritures communes, celle de Paris est la meilleure. C'est le lieu de la Cour[3], le païs des sçavans et de la politesse, où l'on sçait la langue. M(essieurs) de P(ort)-R(oyal) n'ont excellé en rien ; ce sont mes arrière-escolliers[4]. — Je verrois quelque chose de Vaugelas, de Lingendes, de Théophile. — Il y a des gens qui ne vont dans le monde que comme des chiffonniers dans les rues, qui amassent avec un crochet tous les haillons et les ordures qu'ils trouvent[5]. *Il les contrefaisoit* (Qu'on estime cela)[6]. M. de la Ség(uinière)[7] est de ces gens-là. Un opera ? Je n'ay jamais vu d'honneste homme se servir de ce mot dans le jeu !

Page 18. — C'est un mot comme celuy de barbon[8]. — Vous disois-je pas hier[9] que je faisois mieux dans les choses les plus difficiles ? etc. Il y a des choses enveloppées, embrouillées, qu'on a de la peine à séparer, et c'est où je réussis le mieux. — Quand je voy que des gens allèguent de ces raisons comme ce qu'Épicure dit [*contre*, rayé] sur la

1. Essai de reconstitution sous les ratures. Voir p. 121, et p. 104 (Mme d'Estissac). Cousin-germain de La Rochefoucauld, l'écrivain.

2. Sans doute, Laurent Drelincourt, fils aîné du pasteur Charles, ministre lui-même à La Rochelle, puis à Niort ; mort en 1680. Courart le consultait sur la langue, presque tous les « ordinaires ». (Bayle, *Dict. phil.*, t. I [fol.], p. 992-995, et note G.)

3. Cf. *Menagiana* (1715), t. II, p. 203-204 : « Je ne connois point de lieu où la vertu se cultive de meilleure foi qu'à Paris. C'est le Tempé des étrangers, le Pérou de ceux qui aiment à négocier leurs talens, et le Sanctuaire des honnestes gens et des gens de lettres. »

4. Sur Port-Royal, voir p. 68, 70. Arrière-escolliers, comme : arrière-neveux? (on chercherait en vain l'un des degrés) ou comme : arrière-garde? Cf. *ms.* 4333, fol. 262, 263, 267, *verso* (sur Pascal) ; La Chaise, Du Bois, Pascal, Méré, formant groupe (fol. 68) ; le nom de *Pascalins* (fol. 54) ; Nicole donné comme élève de Pascal (fol. 401, *verso*). Bouhours (*op. cit.*) fait une longue critique du style de Le Maistre de Sacy (*La Langue française*). Cf., enfin, Vigneul-Marville (*Mélanges*, t. I, p. 97) : « Quand Messieurs de Port-Royal se mirent en tête d'écrire pour le public, ils formèrent leur stile sur celui de Balzac. » Ce seraient, alors, les arrière-escolliers de Balzac, par Méré, puis Pascal.

5. Cf. *ms.* 4333, fol. 21 : « On compare le recueil de principes qu'a fait M. Dirois à ces gens qui amassent des haillons dans les rues. De cent, il n'y en a que trois ou quatre qui servent. » Est-il l'auteur de ce propos sur Dirois ?

6. Essai de deviner sous la couche d'encre. « Cela » : cette recherche des haillons.

7. F. : en blanc. — Le nom inachevé, *de la Seg*, est rayé et remplacé par ***. Gentilhomme angevin ou saintongeais ; ou encore, Président en l'élection de Poitiers [charge acquise en 1656 par Antoine Guibault, Sr de la Seguinière] (*Archives* de la Vienne, série C, p. 639 de l'*Inventaire*). Dans sa lettre 169, Méré proteste n'avoir jamais commis à son égard les médisances dont il se plaint. Cette lettre, où il dit qu'il est depuis « plus de six mois » dans son désert, serait donc du début de 1673. Elle serait la réponse à celle qu'on est en train de lire ici ; mais rien n'empêche que Méré reprenne, pour instruire son élève, d'anciens documents. On peut penser que, depuis la fin de la p. 16 (observations sur la langue), c'est la lettre de M. de la Séguinière qui est à la base des divers propos.

8. Ce mot, qui, peut-être, est aussi dans la lettre, a sans doute le sens que lui donne l'*Histoire amoureuse des Gaules* (édit. 1857, t. I, p. 353) : « Ce fut un opéra que d'accommoder », etc. De même Vigneul-Marville (*op. cit.*, II, p. 119) : « Quand l'action fut finie, M. de Turenne, qui avait regardé tranquillement ce violent opéra » ; et a Rochefoucauld (édit. Gilbert, III, p. 132-133).

9. Indication, dont le rédacteur n'a pas pris l'habitude régulière.

mort[1], et ce que Descartes[2] dit que qui osteroit le vuide, etc., deux murailles se toucheroient[3], je ne les escoute plus. Ils me sont suspects; ou je les regarde comme des faussaires et des imposteurs, ou comme des gens qui ne sçavent ce qu'ils disent La pluspart de ces gens qu'on apele de grands hommes ont esté de grands sots[4]. On voit peu de gens qui ayent eu un sens net.

Page 19. — Ces distinctions de plaisirs nécessaires et non nécessaires[5], c'est, pour moy, comme si un homme disoit : « Il y a du plaisir à boire du brandevin, du rossoli[6], du vin de Frontignan, à[7] une claire fontaine, l'été, dans une ornière, quand le soleil brusle ». Il faut lire ces livres discrettement, comme l'abeille va ceuillir (*sic*), etc.[8]. *Et disoit cela en riant. — Sur ce que je disois que je voulois lire Dictys Cretensis*[9] : Il faut aller au plus pressé. — Il faut louer tout le monde, dire de quelques-uns qu'ils ont de l'invention, et ne les effacer

1. Peut-être d'après Cicéron, citant Epicure : « mortem nihil ad nos pertinere; quod enim dissolutum sit, id esse sine sensu; quod autem sine sensu sit, id nihil ad nos pertinere omnino ». (*De Finibus*, II, VII). Ou encore *ibid.*, II, XXXI.

2. Voir pp. 75, 77-78, 97.

3. Cf. *Lettre* 19 à M. Pascal (mais pourquoi ne rappelle-t-il pas ici qu'il *a écrit* là-dessus à Pascal?) : « Car il (Descartes) soutient que si l'on ostoit tous les corps qui sont entre Paris et Madrid, ces deux villes se toucheroient sans s'estre approchées; car elles se toucheroient, dit-il, puisqu'il n'y auroit rien qui les séparât, et se toucheroient sans s'estre approchées, puisqu'elles seroient encore dans le même endroit. » Cf. *Principes*, 2e partie (éd. Adam-Tannery, t. IX, p. 73) : il y est question, non de deux villes, ni même de deux murailles, mais des parois d'un vase. — Cf. aussi, dans les *Œuv. posth.* de Méré, la raillerie sur la théorie de l'Harmonie des sphères.

4. Cf. *Lettre* 206 à la Duchesse de Lesdiguières : « Vous mettez toujours un honnête homme au-dessus d'un grand homme, et je suis absolument de votre avis ».

5. Cf. Cicéron, *Tusculanes*, V, XXXIII, 93 : « Vides ...ut Epicurus cupiditatum genera diviserit,... partim esse naturales et necessarias, partim naturales et non necessarias, partim neutrum »; et *ibid.*, XXXIV, 97-100, exemples de Darius trouvant plaisir à boire une eau infectée de cadavres, de Ptolémée heureux de savourer du pain sec dans le désert d'Egypte; et la réponse faite à Denys le tyran qui rebutait le brouet spartiate. — L'entretien tourne-t-il encore autour de Diogène Laërce? (*Vies*, X, 132, sur le raisonnement qui choisit parmi les plaisirs). Cf. aussi Cicéron, *De Fin.*, II, 9.

6. F. : *Rasselas...*

7. Sans doute un quatrième exemple : boire de l'eau fraîche à une fontaine.

8. Voir p. 106. On pourrait penser à Boileau (dont il sera question plus loin) : « Comme on voit au printemps la diligente abeille » etc. (*Discours au Roi*, v. 74-76). Mais on lit dans le *Menagiana* (t. IV, p. 93) : « En cela il faut imiter les Abeilles; elles voltigent sur toutes les fleurs, mais elles ne tirent pas de toutes de quoi faire du miel : Apes in omnibus quaerunt, non ex omnibus carpunt. » L'éditeur ajoute : « Tiré ou de Sénèque, *Epist.* 84, ou de Macrobe, qui, au commencement de ses *Saturnales*, l'a copié mot à mot ». La citation est extrêmement inexacte en ce qui concerne Sénèque : « Apes debemus imitari, quæ vagantur, et flores ad mel faciendum idoneos carpunt, deinde, quidquid attulere, disponunt ac per favos digerunt »; et, plus loin : « Apes debemus imitari, et quæcunque ex diversa lectione congessimus separare,... deinde, adhibita ingenii nostri cura et facultate, in unum saporem varia illa libamenta confundere ». Méré ne paraît pas avoir lu beaucoup Sénèque. Et, ici, le sens de son observation est plus voisin de la pensée de Ménage que de celle de Sénèque. Cf. Bouhours (*op. cit.*) : « à l'exemple des abeilles, qui changent en miel ce qu'elles prennent sur les fleurs » (*Le Bel Esprit*, p. 274).

9. F. : les deux noms en blanc. — Dictys Cretensis est un prétendu contemporain

qu'en excellant par-dessus On leur fait assez de peine ! Si par-dessus le marché, on mesprisoit ce qu'ils font ! Ceux qui savent tirer des conséquences de ce qu'*il* a dit de Voiture [1] et de ce qu'*il* en auroit pu dire : car on voit bien

Page 20. — que je l'aurois pu bourrer sur le sujet de M^lle^ Desjardins [2], qu'il avoit louée. Il tire les gens, du monde, pour les mener en un païs enchanté; les femmes y parlent mieux que les hommes. Ces histoires de Gondebaud [3] ne sont point pastorales. Je suis bien aise qu'il fasse parler d'honnestes gens deguisez en bergers. — *Railleries* sur le vi(ce-mar)grave [4] et sur sa distinction [5] dans l'*Aristippe*. Dire du mal de tout un peuple, ce n'est pas le moyen de se mettre dans ses bonnes grâces; il est mieux de passer pour duppe [6]. — Il faut traduire, pour l'élocution. Quand on escrit de soy-mesme, on a des choses à chercher [*et l'on ne se perfectionne*, rayé]. Homère connaissoit si

Page 21. — bien la bienséance ! En plusieurs choses, ce qu'il dit est de si bon air ! [7]. Il fayt prendre les bons biais pour persuader. Il est bien difficile de trouver de bonnes choses dans Montagne. On croit souvent avoir trouvé quelque chose, qu'on n'a rien trouvé. — Il trouve qu'il y a bien autant de mauvaises choses dans Théophile que dans Voiture. *En parlant du P. Bour* [8]. Il a lu Virgile, le Tasse [9], etc. Il n'eust pas fait de bonnes choses, quand il auroit eu d'autres maistres que ceux qu'il a eus. S'il y avoit eu quelque chose de caché dans sa teste,

d'Idoménée, à qui était attribuée une *Histoire de la guerre de Troie* en phénicien, qui ne nous serait parvenue que dans une traduction latine. Et l'idée du disciple de Méré nous serait assez incroyable, si nous ne savions, par ailleurs, que le Dauphin eut à l'étudier : « D. C., que Josias Mercerus a corrigé, et que M. Le Fèvre a fait imprimer pour l'usage de Monseigneur le Dauphin ». (Vigneul-Marville, t. II, p. 219). On cite, en effet, une édition de Mercier (1618), et une de M^me^ Dacier, fille de T. Le Fèvre (1680).

1. Dans le *Discours de la Justesse* (1671).

2. Cf. Tallemant. (*Hist.* de M^lle^ Desjardins). Méré ne veut sans doute pas dire la prédiction de Voiture : « que cette petite fille auroit beaucoup d'esprit, mais qu'elle seroit folle ».

3. Dans l'*Astrée*, de d'Urfé : légende mêlée à la pastorale de Céladon et de Galatée.

4. F. : en blanc. — On peut lire : *vicmgrave* (*cm* seuls sont douteux). Comme il s'agit d'un gouverneur aux ordres du Landgrave de Hesse (*Aristippe*, de Balzac), nous pensons légitime notre conjecture, fondée sur un *lapsus linguae* de Méré.

5. F. : *Distr...* — Ce gouverneur, « par une plaisante distinction qu'il faisoit du Roy et de l'Estat », veut prouver « qu'il servoit son maître en luy désobéissant » (Ed. Elsevier, Leyde, 1658, p. 161 ; éd. Moreau, 1854, p. 229).

6. *Aristippe* (éd. Moreau, p. 233) : citation du mot de Cicéron sur Caton : « que, quand il opinoit dans le Conseil, il pensoit estre dans la République de Platon, et non pas dans la lie du peuple de Romulus ». « Dicit .. tanquam in Platonis πολιτείᾳ, non tanquam in Romuli faece, sententiam ». (*Ad Attic.*, II, 1).

7. Cf. *Lettre* 14, à M. de..., sur Homère. « C'est pourtant moy qui vous ay fait naître l'envie de cette aimable et savante lecture. »

8. F. : *Bouhours*. Le rédacteur écrit : *Bour* (voir p. 24). Il est vrai que Bouhours, (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène*), a, en passant, loué « l'auteur des *Conversations* » (éd. 1671, p. 134). Mais il ne dit pas un mot de Théophile. D'autre part, *il trouve* ne représente pas Méré.

9. Voir p. 33, 123.

ces gens-là l'auroient fait paroistre. Il estoit si peu agréable que la pluspart le querelloient, luy donnoient matière de dégoust partout[1]; il estoit plus désagréable qu'agréable. — Voiture. De trente inventions il n'en avoit

Page 22. — pas deux de bonnes. M. de Cramail[2] estoit un bon gentilhomme, un cavalier; il eust été honneste homme s'il n'eust point fait de livres. M. de Saint-Luc[3] estoit un pédant. — Le plus françois l'emporte toujours au-dessus du son[4] pour moy : *sur le sujet* d'au-dessus, *ou de* par-dessus. — *De* M le duc d'Épernon *et de* M. de la Rochef(oucauld); M^me^ Tison[5] nous en rapporta quelque chose. Elle n'est plus haute, l'éloquence, dès qu'elle est fausse : un galimatias n'est point éloquence. — *Sur ce que je luy dis que M. de L.*[6] *me disoit* qu'il eust bien voulu connoistre la nature de (*sic*) D. et des A. : Que voilà qui marque une grande ignorance ! Que sçavons-nous s'il y a des D. et des A.[7], si ce n'est par la foy? Et n'est-ce pas un

Page 23. — beau secret ? ouy pardieu, c'est un beau secret ! des gens qui babillent tant, on ne sçait comment les faire taire ! — Je laisse beaucoup de choses à chercher au bout de la plume[8]. — N'y

1. F. : *dégoust*; *partout il estoit.* — Il se peut que, depuis : *Il a lu Virgile,* jusqu'à : *M. de Cramail,* tout concerne Voiture.

2. Adrien de Montluc, comte de Cramail (Carmain, Garamain), 1568-1646, mort à la Bastille. Cf. Tallemant ; Retz (*Mémoires*, éd. Feillet-Chantelauze, I, p. 159 sqq.) : ainsi qu'Henri de Guise, il était dans les intérêts du comte de Soissons (voir ici p. 99). Il a dédié ses *Jeux de l'Incognu* (1630) à Henri de Savoie, duc de Nemours, à qui Plassac écrit quatre lettres (32, 33, 59, 60).

3. Voir p. 27. Sans doute le maréchal, Lieutenant du Roi en Guyenne en 1642, mort à Bordeaux en 1644 : contemporain de Cramail ; il avait auprès de lui, dans sa maison militaire, La Hoguette, correspondant des frères Dupuy. (Cf. Tallemant : *Hist. de Saint-Luc et de M^mes^ de Rohan*). Un de ses fils, le marquis de Saint-Luc, fut aussi Lieutenant en Guyenne, et mourut en 1670.

4. F. : *Du sens.* — Est-ce à propos des *Observations sur la Langue française* (t. I, 1672), dédiées à Méré, où Ménage (p. 397) préfère : par-dessus, par-dedans à : par sur, par dans ? Il n'y est pas question de : au-dessus. Voir p. 113, à propos de Miton.

5. F. : le nom en blanc. — Une sœur de Méré, Jehanne Gombauld, épousa Antoine Tison, S^r^ de la Bedaudière, d'une famille de Poitou. Elle mourut avant octobre 1678. Epernon et La Rochefoucauld (François V) commandèrent, en 1620, pour le Roi, les troupes de Poitou et de Saintonge.

6. L' « escollier » ne paraissant pas avoir quitté le Poitou, c'est plutôt là qu'il faudrait chercher. Il y a un « pair » de Niort, dont le nom apparaît (à notre con-(naissance) pour la première fois en 1673 (L. Favre, *Hist. de Niort*, 1880, pp. 343-344) : Ch. Guyot, Sieur de Luns. Or Méré lui adresse plusieurs lettres de direction 71, 91, 105, 121, 158). Cf. La Bouralière (*Maintenues de noblesse*, par Quentin de Richebourg, *ap.* Archives historiques du Poitou, t. XXI-XXII) : Guyot, Sieur de *Lunesse* (1667, élection de Confolens), t. XXI, p. 362 ; et : Guyot, maire, origine de la noblesse de la famille (XXII, 473), dans les listes dressées par l'intendant Barentin en 1667-1668. Voir, peut-être, « M. de Lor. », p. 114, 116.

7. F. : de *Dieu*, la première fois ; *des Dieux*, la seconde. — Nous croyons à un *lapsus* du rédacteur des notes ; *de* pour *des*. Le sens nous semble s'imposer : des Démons et des Anges.

8. Sur la théorie de laisser quelque chose à deviner, cf. *Les Conversations*. p. 191-192.

en a-t-il pas assez là pour s'endormir ? Cet aveu est railleur[1]. — Quand je veux voir quelqu'un pour une heure, je le voudrois voir toute ma vie. — Démosthène[2] s'estoit fait de l'esprit à coups de marteau, comme M. de la R(oche)-F(oucauld), qui a tant travaillé qu'il s'est fait un médiocre sens. — C'est un bon signe quand le maistre desrobe à son escollier; c'est mauvais signe pour le maistre ! mais vous me prendrez aussi quelque chose, à quelque heure ! [3 lignes effacées].

(*A suivre.*)

1. On est arrivé au terme de l'entretien, ou du travail. Méré « se mocque de lui », mais, vite, prend garde qu'on ne s'y méprenne. Ou est-ce une leçon de raillerie ?
2. Voir p. 75, 117.

COMPTES RENDUS

Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle. — Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, par GUSTAVE COHEN, chargé de cours à l'Université de Strasbourg. *Paris, Librairie ancienne Edouard Champion*, 1920, in-8°, 756 p. (Bibliothèque de la *Revue de Littérature comparée*).

G. Cohen a eu la chance, ou le mérite, de s'attaquer à un beau sujet, un sujet riche, difficile et neuf. Il l'a traité avec un bonheur qui tient d'abord à l'étendue et à la qualité de son érudition.

Pour nous instruire du rôle qu'ont joué des écrivains et savants français en Hollande au début du XVII^e siècle, de ce qu'ils ont donné à ce pays, et en ont reçu, M. Gustave Cohen s'est livré à des recherches multiples et prolongées, dont les 756 pages si pleines de son livre nous apportent les résultats. Son séjour en Hollande, la connaissance qu'il a de la langue néerlandaise, lui ont permis d'utiliser des documents et de fouiller des archives (comme les archives d'État de La Haye et celles des Universités), dont jusqu'ici l'érudition française n'avait pas eu l'usage. Une foule de faits épars et perdus dans les dépôts et les publications savantes de la Hollande ont été recueillis, classés, interprétés par lui.

Que de découvertes curieuses! A chaque page presque, c'est un fait, un document qui comble un vide, ou illumine un coin du sujet. Testament de Robert de Schelandre, le défenseur de Jametz, qui fixe la généalogie du poète, noms et signatures d'officiers français au service des États ; manuscrit du modèle de la Stuartide, « invention » de la tombe de Scaliger à l'église de Saint-Pierre de Leyde; explication du calembour de l'enseigne de l'auberge *De gelerde Man* (un vieux savant qui porte une échelle = Scaliger); autographes de Scaliger, de Balzac, de Sorbière, de Rivet, de Descartes, etc.; identifications des résidences de Descartes à Franeker et à Amsterdam ; contrat d'édition du *Discours de la Méthode*; portraits de Descartes inconnus en France: ces heureuses trouvailles, et tant d'autres, supposent chez l'érudit une patience opiniâtre et sagace qui est peu commune.

La critique de M. G. Cohen est, en général, exacte et prudente; et sans s'abstenir de conjecturer, il a soin d'attacher des peut-être à ses conjectures. Il y a d'autant plus de mérite qu'il apporte dans ses recherches plus d'enthousiasme et d'imagination. L'enquête, pour lui, est une chasse où il se passionne; on sent chez lui une espèce d'ivresse, quand il revient les mains pleines; et derrière ses fiches, à travers ses fiches, il se donne ardemment, joyeusement, la vision de la réalité historique dont elles contiennent les indices.

Tout naturellement, ce besoin de ne pas savoir seulement, mais de voir, appelle les illustrations dont le volume est orné. Elles ne sont pas un hors-d'œuvre. Elles se soudent au texte, le prolongent et en achèvent l'effet. Figures de piquiers et d'arquebusiers prises du livre de Jacques de Gheyn, plan de la bataille de Nieuport et du siège de Grave, du château de Franeker ou du Pavillon d'Utrecht, où logea Descartes; portraits, surtout, de Scaliger,

de l'Escluse, de Saumaise et de Descartes : ces ornements sont nécessaires dès qu'il s'agit d'imaginer, de sentir la vie d'autrefois. M. Cohen nous apporte cinq images de Descartes, le Descartes banal d'un inconnu qui se trouve à l'Université d'Amsterdam, le Descartes rude et vulgaire de Beck qui est à Stockholm; un Descartes peigné et pomponné en courtisan et sans doute idéalisé selon le type d'élégance qu'aimait le peintre Sébastien Bourdon; enfin deux Descartes puissants de Frantz Hals : l'un est celui du Louvre, un autre est à Copenhague. Il faut avouer que le chef-d'œuvre du Louvre pâlit devant l'autre. L'admirable figure de Copenhague, dès qu'on l'a vue reproduite ici, réalise seule, pour nous, l'idée du philosophe.

Devant tous ces documents et toutes ces images, il n'est pas question d'objectivité et d'impersonnalité; M. G. Cohen se laisse ravir à la joie de toucher ce passé qui paraissait si lointain, de le faire surgir devant lui. Il n'y a rien de sec ni d'abstrait dans une telle érudition. Ce frémissement de la personnalité qui court à travers tout l'ouvrage est réellement un charme.

Mais il y a là mieux qu'un agrément, une séduction : il y a une méthode et un modèle. En suivant M. Cohen dans l'exposé de ses recherches et de ses découvertes, les jeunes gens apprendront à conduire une recherche, à la pousser jusqu'au dernier point où il soit possible de la pousser, à n'exclure aucune méthode capable de fournir une parcelle de vérité, à faire concourir le procédé du lettré, qui écoute son impression, avec celui de l'érudit, qui constate et critique, à ne pas persister dans l'hypothèse la plus flatteuse contre le sens évident d'un document. Ils apprendront aussi qu'il n'y a pas d'érudition ni de méthode qui impose l'aridité ou qui exclue la vie et les idées : il n'y a que des esprits arides, insensibles à la vie, et incapables d'idées. Ils comprendront le prix des plus petites découvertes, et qu'il vaut la peine de se fatiguer à la poursuite d'un fait ou d'une date, en voyant comment, peu à peu, par l'effort prolongé de l'érudit, de menus fragments de réalité, des renseignements et des indices qui sont en apparence de pure curiosité, se rejoignent, se recoupent, et dessinent enfin l'image d'un passé qui semblait pour jamais évanoui.

M. G. Cohen avait songé d'abord à embrasser dans son enquête tout le XVII^e^ siècle. Il a dû se restreindre, et il nous offre la première partie de son étude : espérons qu'il ne nous fera pas trop attendre la seconde.

Le sujet qu'il a traité, — *Écrivains français en Hollande pendant la première partie du XVII^e^ siècle*, — se distribuait naturellement en trois grands chapitres. Ne croyez pas pourtant que cet ordre soit un effet automatique de la nature de la matière choisie. Il est l'expression des rapports qui existent réellement entre les faits qui constituent cette matière. Mais il fallait un esprit clair et vigoureux pour apercevoir ces rapports et pour les dégager : un esprit médiocre et confus n'eût aperçu qu'une multiplicité incohérente de faits divergents.

Donc, M. G. Cohen a consacré son premier livre à la vie militaire des Français en Hollande; le second, à la vie des étudiants et professeurs en Hollande. Le troisième est d'abord une synthèse des deux premiers, et puis les dépasse : c'est la vie d'un penseur qui vint comme soldat en Hollande et y fréquenta les Universités, avant de s'isoler pour créer.

Le premier livre se ramasse autour du poète Jean de Schelandre, à la biographie duquel il apporte une contribution importante : toutes sortes de détails sur la participation des compagnies françaises aux guerres de l'indépendance des Provinces Unies, sur l'origine, la vie et la mort des capitaines nommés dans les documents hollandais; sur l'esprit et les mœurs de ces volontaires que l'humeur aventureuse et guerrière enrôlait sous les drapeaux de Guillaume et de Maurice et Nassau, autant que l'intérêt de la liberté et de la religion : il y avait même des catholiques dans les régiments français. C'est toute une époque et tout un milieu qui revivent.

Le poète Jean de Schelandre servit sans nul doute dans la compagnie de son frère Robert de Schelandre, dont le nom se retrouve souvent dans les

archives militaires de La Haye. Il dut le rejoindre après la bataille de Nieuport (1600), sur laquelle il a laissé un poème. Il dut assister ensuite à la campagne qui aboutit à la prise de Grave en 1602 : il a consacré une ode pindarique à ces événements. M. G. Cohen a fait ressortir, à l'aide des relations historiques et des documents d'archives, la minutieuse exactitude de Schelandre dans le poème et dans l'ode, tant pour le détail des faits que pour la description des lieux. On retrouve encore l'esprit du soldat de Maurice dans ce *Procès d'Espagne contre Hollande*, un peu diffus et boursouflé par endroit, mais çà et là plein d'éloquence et de générosité. Enfin une tirade de *Tyr et Sidon* évoque l'image et l'humeur de ces aventuriers parmi lesquels Schelandre avait vécu quelque huit ou dix ans.

Le second livre nous transporte à l'Université de Leyde, où Balzac et Théophile furent inscrits en 1615. Ce voyage fut, pour l'un, l'occasion d'une ode, pour l'autre, d'un discours, et pour l'un et l'autre d'une brouille qui dura toute leur vie. Maigre, d'ailleurs, est l'information que M. Cohen a pu rassembler sur leur séjour; mais il nous montre avec une abondance décisive de preuves que la venue de ces deux écrivains en Hollande et à Leyde n'était pas un fait accidentel.

Depuis la fondation de l'Université de Leyde, les professeurs français, les étudiants français n'ont cessé de s'y rendre. Théologiens comme Lambert Daneau, Dumoulin et André Rivet, juristes comme Hugues Doneau, érudits comme Joseph Scaliger et Claude Saumaise (disparu par erreur de la table des matières), un botaniste comme Charles de l'Ecluse : tous ces grands hommes avec toute sorte de *minores* (encore des hommes distingués en leur temps, comme Saravia, Du Jon, Trelcat, Basting, Baudier, Polyander, Du Ban), furent appelés à occuper des chaires par les curateurs de l'Université et les bourgmestres de la ville, auxquels parfois les Etats joignaient leurs instances et leurs offres. Ce pays de marchands n'hésitait pas, c'est une juste remarque de M. Cohen, à desserrer les cordons de la bourse pour attirer et conserver des maîtres illustres, et même des savants qu'on déchargeait de tout enseignement, et à qui l'on ne demandait que de contribuer par leur nom et par leurs travaux à l'éclat de l'Université.

Avec les professeurs français, les étudiants français arrivaient : et comme les soldats, ce n'étaient pas uniquement des protestants; il venait parfois des catholiques comme Balzac, comme Henri-Louis de La Roche-Pozay, qui arriva avec Scaliger, et comme Descartes. Les registres ne sont certainement pas complets. Mais on en voit assez pour juger du mouvement et de sa continuité. La venue d'un maître illustre, Scaliger, Rivet ou Saumaise, déterminait immédiatement un afflux plus considérable. Mais jamais dans la première moitié du siècle le mouvement ne s'arrêta.

M. G. Cohen nous rend compte de la provenance de ces étudiants qui venaient d'un peu partout, mais particulièrement de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France. Il nous fait une peinture de leurs mœurs qui n'étaient pas absolument différentes de celles des soldats : les graves études et les exercices religieux laissaient du temps pour la taverne, le tapage nocturne, les rixes ou les duels. Qu'on replace le chapitre de M. Cohen au milieu des historiettes de Tallemant des Réaux, il ne semblera pas que les étudiants de Leyde aient dépassé par leurs mauvaises mœurs la pratique des pays les plus policés au XVII[e] siècle. Peut-être y buvait-on un peu trop, et surtout trop méthodiquement, à l'allemande, pour des Français qui déjà n'aimaient guère la discipline, même en matière d'ivrognerie.

Avec le troisième livre, nous rencontrons René Descartes, Sr. du Perron, d'abord volontaire au service des États, et suivant les exercices de l'Académie militaire de Breda, puis inscrit aux Universités de Franeker (1629) et de Leyde (1630), résidant à Amsterdam après 1640, à Deventer (1632-33), à Utrecht (1635), à Leyde (1636-37), à Sandpoort près Harlem (1638-39), à Harderwigk, et

de nouveau à Leyde (1640), à Endegeest (1641-43), à Egmond (1643) : venu en Hollande dès 1617, il y séjourna presque constamment de 1628 à 1648, date de son départ pour la Suède. M. Cohen a profité, comme il le devait, de l'admirable édition de Descartes que l'on doit à MM. Adam et Tannery, de la masse de documents et de faits que ces deux savants ont réunis, de la biographie fortement documentée et nettement ordonnée qu'ils ont établie, de leur excellente critique et de leurs ingénieuses hypothèses : à ce fond si bien préparé et déjà si riche, il a ajouté ses propres découvertes; mais surtout il a pris un point de vue original et personnel. Les éditeurs de Descartes, comme c'était leur rôle, se sont préoccupés avant tout de faire connaître les circonstances et les conditions de la préparation et de la publication des ouvrages de Descartes, de rassembler tous les faits qui pouvaient aider à suivre la formation et l'évolution de sa pensée philosophique. M. G. Cohen, d'une part, n'était pas resserré dans les tâches d'un éditeur; d'autre part — modestement — ne prétendait pas discuter ni juger la philosophie cartésienne. Il s'est mis en face de l'homme ; il l'a suivi comme à la piste, dans tous les lieux où il a habité; il a recueilli dans sa correspondance, dans ses ouvrages, dans ses polémiques, dans les lettres et journaux de tous ceux qui l'ont connu, dans les documents d'archives, tous les indices de sa complexion physique et morale, de son humeur, de sa sensibilité, de son caractère. Il a ainsi rendue un peu moins mystérieuse, un peu moins énigmatique, un peu plus humaine, la figure de l'auteur du *Discours de la Méthode*. Il a par là rendu service aux philosophes attachés à expliquer le système, et M. Lévy-Bruhl l'en a remercié. On lira avec intérêt les pages que M. Cohen a écrites sur les rapports de Descartes avec les Rose-Croix, ou celles dans lesquelles il raconte le songe de Descartes et nous fait entrevoir le côté mystique et imaginatif de son génie, ou le récit, d'une émotion discrète, qu'il consacre aux relations de Descartes avec la servante Helena Janz et à cette petite Francine qu'il eut d'elle et qui lui fut enlevée si tôt. Ces parties de la biographie du philosophe nous font apercevoir que le rationalisme, quoi qu'on en dise souvent, n'exige ni ne suppose la suppression de toutes les forces mystiques ou sentimentales de la nature humaine et le dessèchement complet de l'âme.

Ce large caractère humain de Descartes, Voltaire l'avait bien vu de son coup d'œil rapide et net : « Descartes était né avec une imagination vive et forte, qui en fit un homme singulier dans la vie privée comme dans sa manière de raisonner... La nature en avait presque fait un poète... Il ne crut pas indigne de lui de faire l'amour. Il eut de sa maîtresse une fille nommée Francine, qui mourut jeune, et dont il regretta beaucoup la perte. Ainsi il éprouva tout ce qui appartient à l'humanité. » (*Let. phil., XIV.*)

Il reste pourtant encore des parties obscures dans le caractère et la vie inférieure de Descartes : M. Cohen ne le dissimule pas. Descartes est catholique et fixe volontiers sa résidence aux endroits où il peut pratiquer sa religion. Néanmoins, que pense-t-il véritablement ? Il est bien difficile de le dire.

Mais la Hollande, quel fut son rôle dans toutes ces affaires dont le livre de M. Cohen est rempli ? Pour ce qu'elle a reçu, qu'a-t-elle donné ?

Le bilan n'est pas difficile à établir, et M. Cohen l'a fixé avec autant d'élévation de pensée que de précision.

Pour tous, pour les huguenots, pour le soldat Schelandre, pour tous ses camarades d'aventure et de péril, pour l'austère Rivet et l'érudit Saumaise, pour les innombrables professeurs et étudiants de toutes disciplines, comme pour le catholique Balzac et pour le catholique Descartes, plus tard pour le juif Spinoza, pour l'hétérodoxe Poiret et pour le janséniste Quesnel, la Hollande a été la terre de liberté, celle où la conscience se déterminait en sa souveraineté, celle où la pensée s'épanouissait sans contrainte extérieure.

Je dis *sans contrainte*, et non pas sans menace, ni sans tracasserie. Mais les risques intermittents, les violences imparfaites, sont des excitants plutôt que

des freins pour la pensée libre. Il y avait dans le pays de Hollande assez de contradiction pour forcer l'hétérodoxie et la nouveauté à se dépouiller de tous les voiles, mais pas assez d'autorité pour les étouffer et les prévenir.

Il y avait aussi, dans cette nation de marchands et de banquiers, un goût et et un respect de la pensée, de la vie spirituelle, des objets de la contemplation intellectuelle et mystique, qui désignaient la Hollande pour être le refuge des esprits et des âmes à qui rien n'importait que de vivre pour l'étude et la méditation. Comme il n'y avait pas de cour ni de privilèges, bourgeois et gens d'affaires n'apercevaient pas au-dessus d'eux un petit-maître pourvu d'un grand nom ou d'un grand titre, mais un grave érudit, un Scaliger ou un Saumaise, dont le prix qu'avaient donné curateurs ou bourgmestres pour se l'attacher garantissait la valeur. Il n'y avait guère de titre plus brillant que celui de « M. le professeur » : il allait du moins de pair avec les plus honorables. De ces petites choses se créait une habitude de révérence à l'égard de la science et de la pensée.

Ce fut aussi la liberté et la sécurité que Descartes vint chercher en Hollande — et qu'il y trouva. Il ne fit guère en sa vie qu'une folie, celle de quitter son asile : et il la paya de sa vie. Peut-être même ne comprit-il pas assez le bienfait du pays : il n'eut pas assez confiance dans la liberté, quand il s'obstina à supprimer son trait du *Monde*. Il s'exagéra plus d'une fois la nécessité de la prudence, des réticences et du silence.

Le demi-siècle qu'étudie M. Cohen fait bien apparaître comment la Hollande était prédestinée à recevoir les protestants que la Révolution chassait de la France. On comprend mieux pourquoi le courant se dirigea de ce côté-là, quand on voit les grands-pères des réfugiés de 1685 prendre, dès le milieu du siècle, ou dès 1620, ou dès la fin du XVI^e^ siècle, pour se battre ou pour étudier, le chemin des Provinces Unies.

Je n'ajouterai à ce trop rapide examen qu'un petit nombre d'observations particulières.

Page 87. — Je n'aime pas beaucoup le choix de l'ode à Michel de l'Hôpital pour la comparaison avec l'ode pindarique de Schelandre. Il eût mieux valu prendre une ode où le rapport des sujets autorisât un peu mieux les conclusions du rapprochement, l'ode à Henri II, par exemple. Mais surtout, puisque M. G. Cohen ne se bornait pas au commentaire historique de la pièce de Schelandre, puisqu'il en examinait la valeur artistique, pourquoi ne s'est-il pas demandé quelle était la fortune de l'ode pindarique vers 1600 ? Quelle en était la vogue ou le discrédit ? Ce jeune auteur de dix-sept ans était-il à l'avant-garde ? Non, sûrement. Mais marchait-il avec le gros des écrivains d'alors, ou retardait-il ? Qui faisait alors des odes pindariques ? En 1581, le P. Fronton du Duc, dans son *Histoire tragique de la Pucelle*, donne des odes pindariques « chantées en musique », dans les chœurs de la fin des actes. Pierre Mathieu fait de même dans son *Esther* (1589) : ces odes pindariques disparaissent dans la refonte d'où sortent les deux tragédies de *Vasthi* et d'*Aman*. Le chœur des soudards troyens de Jean Godard, dans sa *Franciade* (1594), à la fin du IV^e^ acte, divisé en *Danse*, *Arrière-Danse* et *Pause*, est une ode pindarique. Le Parnasse de 1607 nous donne une ode pindarique à M. Duplessis-Mornay, signée A. D. V. (de Verneuil). Le chœur final du IV^e^ acte de *Panthée* (1608) de Guérin Daronnière est une ode pindarique imparfaite, qui n'a que la strophe et l'antistrophe, sans épode. J'en retrouve de parfaites en 1614, en tête de la *Zoanthropie* d'Auffray (ode à l'auteur) et dans les *Tragédies et autres Œuvres poétiques* de Jean Prévost : dans les *Mélanges* de ce dernier recueil figurent une ode pindarique à M. le Président de Thou, traduite du latin de Sainte-Marthe, une autre à M. de Sainte-Marthe, et une troisième. Bernier de Brousse en imprime une dans ses *Œuvres poétiques* (Poitiers, 1617), faite, nous dit-on, en 1604, pour la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Enfin Julien Collardeau, procureur du roi à Fontenay-le-Comte, en adressait encore une en 1629 à

Bertrand de Vignolles : elle n'a été imprimée que de nos jours[1]. Cette liste pourrait être allongée. Elle prouve qu'en 1602, et longtemps encore après, il se faisait des odes pindariques. Toutefois la mode n'y est plus ; ni Malherbe, ni Bertaut, ni Desportes n'en font. C'est une forme surannée, désuète, provinciale. Le jeune Schelandre s'est instruit dans un milieu vieillot, attardé dans le culte et dans l'imitation de Ronsard, loin de la cour, de Paris et des nouvelles écoles.

Page 237. — Il faut noter les représentations de l'*Abraham sacrifiant*, par des étudiants, à Leyde, dans l'été de 1595. J'avais négligé de recueillir cette indication que fournissent les *Lettres françaises* de Scaliger. — C'est une addition à faire à mon article paru ici même en 1903.

Page 253. — Voici un joli ensemble de coïncidences. En mai 1613, la troupe de Valleran est autorisée à représenter à Leyde ses tragédies et comédies (autre addition à joindre à mon article). Le 8 mai 1615, Balzac et Théophile sont immatriculés dans les registres de l'Université de Leyde ; mais depuis quand étaient-ils en Hollande ? Certains indices conduisent M. Cohen à conjecturer : depuis 1612. Enfin, le 5 janvier 1613, un sieur Tristan l'Hermite nous est donné dans un document comme séjournant à Amsterdam ; il se plaint d'une femme qui, pendant qu'il était ivre, lui a volé des pièces de soie qu'il avait dans des caisses. Voilà Balzac, Théophile, Tristan l'Hermite et la troupe de Valleran réunis en Hollande vers 1613. Or on sait que Théophile a été un temps le poète des comédiens : était-il donc venu avec eux ? Mais Tristan l'Hermite est-il le futur poète ? Il était bien jeune pour faire le commerce. Cependant c'est l'époque où, dans le *Page disgracié*, il se dit transformé de prince en marchand. Il pouvait être venu avec un compagnon plus âgé qui aurait conduit les affaires. De plus, on sait mal la date de la naissance de Tristan, et il pouvait être plus âgé que l'on ne croit communément. Espérons que M. G. Cohen nous débrouillera tout à fait un jour ce curieux épisode.

Page 394. — C'est brouiller toutes les idées que de rapprocher le mysticisme de Descartes et celui de Pascal. Le mysticisme de Pascal le mène au dogme, à la soumission de la raison, au rejet des méthodes rationnelles dans le domaine de la théologie, lorsqu'elles font obstacle au dogme. Le mysticisme de Descartes laisse à la raison toute sa liberté et sa pleine souveraineté. Ce trait de tempérament est intéressant en ce qu'il nous aide à comprendre, comme je l'indiquais tout à l'heure, que le rationalisme ne détruit pas la nature, et que des éléments mystiques peuvent subsister dans la vie intérieure, même chez l'homme le plus avancé dans l'exercice de l'activité rationnelle. Le rationalisme pur et complet n'a jamais existé ; le rationaliste est celui qui, avec une imagination et une sensibilité d'homme, s'efforce le plus constamment de vivre selon la raison. Ce que la nature de Descartes lui a imposé de vision mystique, il en a fait usage, il l'a interprété au profit de l'œuvre rationnelle qu'il construisait.

Page 391. — « Ou plutôt afin que vous expliquiez votre système aux autres savants. » Cette traduction fausse le sens du texte qui porte : *Aut potius ut rationem tui ad reliquos doctos intelligas*. Il faut traduire : « Ou plutôt pour que vous compreniez l'estime où vous êtes chez les autres savants ».

Pages 418, 425, 428, 504. — Je regrette qu'on n'ait pas encore suffisamment approfondi les rapports de Montaigne et de Descartes. Montaigne est un précurseur et une des sources de Descartes. Montaigne conduit la recherche de l'ordre et des preuves dans l'exercice de la pensée, et l'examen des obstacles qui rendent l'ordre et les preuves difficiles à trouver, jusqu'au point où, pour aller plus loin, il faudra régler l'expérience avec Bacon ou la raison avec Descartes.

Page 502. — Je ne crois pas du tout que ce soit par modestie que Descartes

1. G. L. Van Roosbroeck, Corneille's early friends and surroundings, p. 80 (*Mod. Phil.*, XVII, 7 nov. 1620).

n'ait pas signé sa *Méthode* : il a assez montré qu'il savait sa valeur et n'était pas disposé à se laisser enlever l'honneur de ses découvertes. Beeckman et Pascal en diraient quelque chose. S'il ne signe pas son *Discours de la Méthode*, c'est sans doute fierté de gentilhomme, ménagement de la fierté de sa famille (son père si peu flatté d'avoir un fils *relié en veau*), et aussi prudence, souci de sécurité. Il sait bien que le public qui lit saura qui est l'auteur de ce petit volume merveilleux.

Page 550. — « J'ai lu les thèses de l'enfant Voetius, je veux dire du fils Voetius. » La traduction ne rend pas la malice du texte : *Legi et risi tum theses Voetii parvi, sive infantis, filii volui dicere.* Évidemment, Descartes sourit. « J'ai lu les thèses de Voet, du petit, du gamin : je veux du dire du fils Voet. »

Page 606. — A propos des relations de Descartes avec la princesse Élisabeth, M. Cohen écrit : « Peut-être l'image ou la fiction d'un amour presque royal hanta parfois la solitude du jardin d'Egmond, comme un de ces mirages, etc... » Cette imagination de roman me paraît plus fade que la réalité. Supposer de l'amour ou une « amitié amoureuse », comme nous l'entendons, entre Descartes et la princesse, c'est un anachronisme. Je ne voudrais même pas du terme : « amour intellectuel », tout cartésien qu'il est. Sans nul doute un lien d'affection s'est formé à la longue entre la princesse Élisabeth et le philosophe. Le commerce des esprits né d'une curiosité de l'intelligente princesse, et que Descartes, me semble-t-il, s'est laissé d'abord imposer avec révérence, comme un grand honneur qui valait bien quelque perte de temps, s'est peu à peu mêlé chez les deux personnages d'un sentiment très discret, et à peine perceptible dans la parfaite tenue du langage : les cœurs semblent s'être touchés à travers les intelligences. Mais le mot d'*amitié*, après le chapitre de Montaigne, suffit amplement à définir de pareilles relations. J'imagine que, si le philosophe put aimer après Héléna Jans, s'il s'émut pour quelque divinité, ce fut pour quelque divinité plus accessible qu'une fille de sang royal : les penseurs et les savants laborieux, lorsqu'ils obéissent à la loi de la commune humanité, préfèrent les beautés humaines qui ne leur feront point abandonner trop longtemps les choses éternelles.

On quitte à regret cet ouvrage de premier ordre. Si l'érudition était toujours ainsi maniée, elle n'aurait bientôt plus d'adversaires.

Le livre nous fera honneur dans le monde. M. Gustave Cohen, qui a bien servi la France en soldat, combat encore pour la France sur les champs de bataille de la science.

Gustave Lanson.

René Sturel. — **Bandello en France au XVI^e siècle.** *Bordeaux et Paris*, 1918. In-8° de 186 pages. (Extrait du *Bulletin italien*, t. XIII à XVIII.)

Dans la notice précise et émue qu'il a consacrée à René Sturel, et par laquelle s'ouvre le volume objet du présent compte rendu, M. H. Hauvette indique l'origine de cette étude sur *Bandello en France au XVI^e siècle.* C'est la découverte d'un poème inédit de Desportes et la publication projetée de ce poème, qui a tourné vers la littérature italienne l'attention du jeune et distingué professeur. Le sujet de ce poème était tiré de Bandello, et Sturel fut amené ainsi à diriger ses recherches sur diverses traductions et imitations françaises du conteur italien antérieures à Desportes. Il avait même projeté de pousser plus loin ses investigations, ayant vite pressenti que ces traductions « ne furent pas sans influence sur les nouvelles, non plus que sur la poésie et le théâtre du demi-siècle qui suivit ». Il ne lui a pas été donné de remplir entièrement son

programme ; ce qu'il en a pu réaliser a fourni la matière de plusieurs chapitres, qui ont paru dans le *Bulletin italien*, à partir de 1913 ; et c'est la réunion de ces articles, tirés à part, qui forme le volume dont on vient de lire le titre. La *Revue d'histoire littéraire de la France*, qui a compté René Sturel parmi ses collaborateurs, se devait à elle-même de signaler l'importance et la nouveauté du dernier travail de ce très regretté savant, qui s'était fait promptement connaître par de remarquables travaux sur notre littérature du XVI^e^ siècle, et dont la carrière, qui semblait pleine d'un brillant avenir, a été brisée, dès le début de la guerre, par une mort héroïque.

Les trois premières parties des *Novelle* de Bandello avaient été publiées en 1554 ; au commencement de 1559, Pierre Boaistuau faisait paraître, sous le titre d'*Histoires tragiques*, la traduction ou l'adaptation de six des Nouvelles du recueil ; et, vers le même temps, François de Belleforest entreprenait de faire passer dans notre langue une bonne partie de ces Nouvelles italiennes ; le premier volume de cette autre traduction voyait le jour avant la fin de cette même année 1559. M. Sturel étudie successivement ces deux traductions, caractérise les modifications apportées par leurs auteurs à leur commun modèle et recherche les raisons de ces modifications.

Il relève, tout d'abord, que Boaistuau ne paraît pas avoir été guidé dans son travail par la préoccupation morale, si manifeste, au contraire, chez Belleforest. Boaistuau a cherché surtout à plaire à son lecteur. Il ne s'est fait aucun scrupule de modifier Bandello, de son propre fonds. « Sa liberté, à cet égard, dépasse de beaucoup celle à laquelle nous avaient habitués les traducteurs d'œuvres anciennes, au XVI^e^ siècle... ; il supprime, ajoute, abrège, développe à son gré. » Ses préférences se sont portées sur les Nouvelles d'une certaine étendue, dont l'amour fait les frais. Les récits qu'il a choisis, par l'horreur ou le pathétique des situations, et en général par la cruauté du dénoûment, répondent bien à l'appellation d'*Histoires tragiques*, substituée par l'adaptateur à celle de *Novelle*.

Il est assez facile de discerner les motifs des suppressions opérées par le littérateur breton dans le texte de son modèle. Quelques-unes peuvent s'expliquer par un sentiment d'amour-propre national ; un plus grand nombre portent sur des considérations et des réflexions morales qui retardent l'action. Quant aux développements ajoutés par le traducteur, ils consistent surtout en discours, lettres, analyses psychologiques et descriptions voluptueuses ; toutes ces additions concourent au même but : nous faire mieux connaître les sentiments et les passions des personnages.

Le succès de ces premières *Histoires tragiques* semble avoir été considérable. M. Sturel note, en passant, que c'est la version française de la nouvelle de Roméo et Juliette qui, à travers divers intermédiaires anglais, en vers ou en prose, a servi de base au drame de Shakespeare ; Boaistuau avait apporté des changements très importants dans cette nouvelle, principalement dans le dénoûment ; c'est le dénoûment imaginé par le traducteur français, que nous retrouvons dans Shakespeare.

C'est à la traduction de Belleforest, autrement considérable et étendue, que M. Sturel a consacré la plus grande partie, — plus de cent pages, — de son travail. Mais, en raison de la manière assez compliquée dont se présente la série de ces nouvelles *Histoires tragiques*, — dont les unes sont tirées de Bandello et dont les autres sont de l'invention de Belleforest, — il n'a pu se dispenser de faire précéder l'étude de cette nouvelle adaptation, de « recherches bibliographiques » minutieuses, dont nous croyons devoir consigner ici brièvement les résultats, d'après le tableau dressé par l'auteur (p. 48).

Un premier volume, comprenant la traduction de douze nouvelles, parut en 1559, avec dédicace à Charles-Maximilien, duc d'Orléans, le futur Charles IX, sous le titre de *Continuation des Histoires tragiques extraites de l'italien de Bandel.*

Ce premier recueil, auquel se trouve le plus souvent réuni celui de Boais-

tuau, fut suivi de trois autres, formant les tomes II, III et IV de la collection, qui furent publiés, avec dédicaces à différents personnages, aux dates suivantes :

le tome II, comprenant 18 nouvelles, en 1565;

le tome III, comprenant également 18 nouvelles, en 1568;

le tome IV, comprenant 19 nouvelles, plus 7 histoires tirées de divers auteurs, en 1570.

Le total des nouvelles de Bandello traduites par Belleforest est ainsi de 67, sur les 186 que lui fournissaient les parties I à III de l'original.

Les tomes publiés postérieurement à 1570 ne renferment que des *Histoires tragiques* du cru de Belleforest et ne doivent plus rien à Bandello. Nous laissons de côté les contrefaçons, qui ont fort compliqué les recherches de M. Sturel et retenu assez longtemps son attention.

Trois ans après la publication du tome IV des *Histoires tragiques*, c'est-à-dire en 1573, paraissait pour la première fois, à Lyon, la IV^e^ partie des *Novelle* de Bandello, et, quelques mois plus tard, une version française de ce dernier recueil, en un petit volume, aujourd'hui assez rare, intitulé : *Le sixième et dernier tome des Histoires tragiques et Nouvelles de Bandel.* Belleforest, d'après M. Sturel, n'est pour rien dans cette traduction.

Le terrain bibliographique ainsi déblayé, M. Sturel, entrant dans le cœur du sujet, cherche, pour commencer, à « déterminer les intentions qui ont poussé Belleforest à entreprendre et à poursuivre sa traduction, et aussi les principes qui l'ont dirigé dans son choix au milieu du vaste recueil italien ». Tout d'abord, remarque-t-il, l'adaptateur français « a délibérément laissé à son modèle ces courtes nouvelles, où Bandello se contentait de rapporter quelque réflexion grotesque ou mordante », ou de raconter quelque tour facétieux. Il a dédaigné aussi les contes grivois où les moines jouaient le principal rôle. Ce qu'il a de préférence emprunté à son modèle, ce sont « les récits tragiques relatifs à l'amour et dont on pouvait tirer des réflexions et des principes moraux ». Parmi les 113 nouvelles que Belleforest a laissées de côté, il en est peu que l'on trouve conformes aux conditions qu'il semblait exiger. Il est de toute évidence qu'il a vu, ou du moins qu'il a voulu faire voir dans son œuvre, une œuvre morale et moralisatrice. Dans toutes ses préfaces, dans toutes ses épîtres dédicatoires, il insiste sur la pureté de ses intentions ; « il déclare que le dénoûment imprime à l'œuvre sa moralité, et que le spectacle des malheurs qu'entraîne l'assouvissement des passions coupables en est la plus éclatante démonstration. »

Les raisons, principalement morales, qui ont déterminé le choix du traducteur, ainsi dégagées, M. Sturel passe à l'examen de la traduction elle-même et des modifications que Belleforest a fait subir à son modèle ; et cet examen vient, le plus souvent, confirmer le jugement peu favorable que M. Gustave Reynier, dans son *Roman sentimental avant l'Astrée* et surtout dans ses *Origines du roman réaliste* (p. 278 et 279), avait porté sur Belleforest adaptateur de Bandello.

La traduction de Belleforest est encore plus infidèle, et plus fâcheusement infidèle, que celle de Boaistuau. M. Sturel examine successivement les modifications de détail qu'il a apportées à l'original, les suppressions qu'il a faites dans le texte, et les additions qu'il y a introduites.

Les modifications de détail sont relativement peu nombreuses et peu importantes; il est rare qu'elles se rapportent à des faits historiques. Elles ne laissent guère apercevoir les procédés et les intentions du traducteur. Les suppressions et abréviations sont, à cet égard, plus significatives. Encore importe-t-il d'établir, à ce point de vue, une distinction entre le IV^e^ tome des *Histoires tragiques* et les trois précédents. Tandis que, parmi les 48 nouvelles qui composent les t. I à III de la collection, il n'en est pas une qui ne soit sensiblement plus étendue dans la rédaction française que dans l'original, et que, pour certaines,

le nombre des pages a triplé, quadruplé et même quintuplé, sur les 19 histoires du t. IV, au contraire, 5 sont plus courtes que les histoires italiennes, et plusieurs, dans cette transformation, ont diminué de moitié; il semble d'ailleurs, impossible de déterminer la cause de ces réductions, et M. Sturel, émet, à ce sujet, plusieurs hypothèses, dont aucune ne lui paraît pleinement satisfaisante.

Les exemples les plus fréquents et les plus importants d'abréviations dans les *Histoires tragiques*, comparées aux *Novelle*, sont fournis par les dénoûments; et ce n'est pas là, dit M. Sturel, simple coïncidence ou effet du hasard. Belleforest s'intéresse surtout à la psychologie, à la naissance des sentiments. Une fois l'amour de son héros déclaré et satisfait, le dénoûment lui importe peu. A plus forte raison laisse-t-il de côté les réflexions personnelles que Bandello faisait au début de ses nouvelles et qui s'adressaient surtout à un public italien. Il élimine également certains épisodes qu'il juge trop grossiers ou grivois. « Visiblement la description pure, le récit proprement dit ne l'intéressent qu'autant qu'ils servent à faire mieux connaître les sentiments des personnages. » Toutes ces suppressions, conclut M. Sturel, « enlèvent peut-être un peu de vie concrète aux tableaux du conteur italien; elles me paraissent, en tous cas, assez caractéristiques de l'esprit français, surtout de l'esprit à la fin du XVI^e^ siècle; c'est déjà la littérature psychologique et mondaine qui se fait jour. » Elles sont, au reste, d'autant plus significatives qu'elles sont moins nombreuses dans les *Histoires tragiques*.

Le procédé habituel de notre traducteur est bien plutôt le développement. Ce n'est pas, en général, l'intrigue ou le récit qui est enrichi par ces additions; ici encore, on constate que c'est à la psychologie que le narrateur s'attache de préférence. M. Sturel étudie successivement ses différents modes de développement, qui sont les rapprochements historiques, les considérations morales et les discours de toutes sortes.

Il remarque, tout d'abord, que Belleforest, faisant étalage de son érudition, appuie sur certaines circonstances historiques, en ajoutant à son modèle des références précises à des auteurs anciens ou modernes. Le conteur français « puise à pleines mains dans l'histoire et dans la légende, dans la Bible ou dans la mythologie, chez les annalistes et les poètes anciens comme chez les chroniqueurs et les polygraphes modernes... Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître qu'en général ses digressions historiques sont plus intéressantes que celles de Bandello. » Toutefois, Belleforest n'éprouve pas seulement le besoin de soulager sa mémoire; il voit encore dans ces allusions historiques un ornement littéraire, et en abuse. Parfois aussi, ces allusions, il les puise dans des faits divers contemporains, qui ont pour nous un réel intérêt documentaire, et c'est ici que chez Belleforest apparaît le moraliste.

Tandis qu'elle était assez faible et secondaire chez Bandello, la préoccupation morale est constante chez son adaptateur. M. Sturel, au moyen de citations de l'un et de l'autre, met en évidence la différence qui, sous ce rapport, sépare les deux narrateurs. Tout est occasion, à Belleforest, pour prêcher son lecteur. La morale pénètre partout dans ses *Histoires tragiques* : dans les récits, dans les portraits, et jusque dans les titres, par des parenthèses, des incidentes ou de simples épithètes.

A l'intention morale Belleforest joint souvent l'intention religieuse, et par là il s'écarte encore plus du jovial dominicain, son modèle. On peut dire que l'idée de la Providence domine toutes ses histoires, et, avec elle, celle de l'inconstance de la fortune. Bien qu'il ne manque pas, lorsque l'occasion s'en présente, de lancer sa pointe contre les protestants, un lecteur non averti serait parfois tenté de le prendre pour un adepte du calvinisme : du calvinisme, en effet, il a l'austérité et la gravité morale, au moins dans ses réflexions; il en a aussi, et surtout, le pessimisme fondamental. Presque toutes ses nouvelles en fourniraient la preuve. Et, comme le note très justement M. Sturel,

c'est ce pessimisme de Belleforest qui conditionne ou détermine la conception, d'ailleurs un peu confuse, qu'il se fait de l'amour,

Après avoir analysé les modifications et additions d'ordre moral que présentent, relativement aux *Novelle*, les *Histoires tragiques*, M. Sturel signale chez son auteur le souci très marqué de l'analyse psychologique, souci que le conteur italien semble avoir éprouvé fort peu. Le public français demandait autre chose que ce que pouvait lui fournir Bandello, et Belleforest s'est efforcé de le satisfaire. Aussi, n'hésite-t-il pas à sacrifier l'effet dramatique à la clarté et à l'étude des caractères. Pour mieux faire connaître l'état d'esprit de ses personnages, il s'attache à dépeindre leurs gestes, leurs attitudes. Il essaie, parfois, comme avait fait avant lui Marguerite de Navarre, de déterminer les motifs qui les ont poussés à agir de telle ou telle façon, et aussi d'expliquer leurs revirements et leurs brusques résolutions.

C'est surtout à l'analyse de l'amour que s'applique la psychologie du traducteur, sans que ce goût très manifeste pour la peinture des sentiments amoureux l'entraîne, en général, à ces descriptions galantes et voluptueuses que l'influence de l'Arioste avait mises chez nous à la mode. « Il ne s'intéresse qu'à la naissance de la passion. Aussi a-t-il, dans un grand nombre de nouvelles, ajouté de son propre fonds un récit de quinze, de vingt ou de trente pages, uniquement destiné à exposer les origines d'un amour que Bandello nous montrait déjà conscient de lui-même, ou sur les débuts duquel il se bornait à de très brèves indications. On trouverait facilement, dans les quatre volumes français, une vingtaine d'additions de ce genre. »

Pour composer ces développements, Belleforest a recours à un certain nombre de procédés qui réapparaissent souvent les mêmes. Ainsi, les descriptions de la nature, plus ou moins arrangée par la main des hommes, assez fréquentes dans les *Histoires tragiques*, servent à la peinture des sentiments de ses personnages. La nature, qui l'intéresse peu par elle-même, devient, dans ses histoires, le confident ou le symbole de leurs passions et de leurs peines. Ce souci de mêler la nature aux angoisses des amoureux se manifeste, chez Belleforest, par certaines modifications significatives.

Les protestations d'amour qu'échangent les héros des nouvelles, les entretiens galants constituent un autre procédé de développement. Ces entretiens ou dialogues, dont certains s'étendent sur six, huit et dix pages, remplaçant deux pages, ou même quelques lignes de l'original, contribuent à nous faire pénétrer plus avant dans le caractère des personnages. De là l'importance du rôle donné aux confidents.

Belleforest ne montre pas moins de goût pour les discours, — et aussi pour les lettres, dont il fait également grand usage, — que pour les dialogues. Non content de réaliser la plupart des discours que Bandello se bornait à indiquer ou rapportait en style indirect, il en introduit un très grand nombre. Beaucoup présentent, comme les entretiens amoureux, un intérêt psychologique : ce sont ceux, notamment, que les personnages se tiennent à eux-mêmes, et qui, selon la remarque fort judicieuse de M. Sturel, correspondent assez exactement aux stances et aux monologues de nos auteurs tragiques. D'ailleurs, le monologue est pour Belleforest son seulement un procédé psychologique, mais aussi un ornement littéraire.

Ces entretiens, discours et lettres, répandus dans les *Histoires tragiques*, étaient si bien dans le goût de l'époque, qu'il en fut publié, en 1581, sous le titre de *Thrésor des histoires tragiques de François de Belle-Forest*, un recueil que M. Sturel n'a pas oublié de mentionner.

A la fin de ce long chapitre, qui constitue certainement une des études les plus approfondies que nous possédions sur Belleforest, M. Sturel se pose cette dernière question : Quelle est la valeur littéraire de sa traduction ? Elle est assez mince. Les nombreuses et parfois assez longues citations que M. Sturel fait des *Histoires tragiques* au cours de son exposé, permettent au lecteur de

juger du goût plutôt malheureux de l'auteur pour les comparaisons et les métaphores, pour les images banales et conventionnelles, et aussi de la lourdeur de son style et de son peu de finesse. « L'adaptation de Belleforest, dit M. Sturel, est littérairement inférieure à celle de Boaistuau. » Mais il est à retenir que, de part et d'autre, on observe la même tendance « le même souci de la clarté, de la vraisemblance et de la psychologie », avec, chez Belleforest, « un goût plus vif et plus indiscret pour certains développements, à la fois procédés d'analyse et ornements littéraires ».

La troisième et dernière partie du volume de M. Sturel consiste en une étude, beaucoup moins étendue que la précédente, ayant pour objet *Un poème inédit de Desportes sur les « Amours infortunées de Didaco et de Violante »*. Ce poème, de 800 vers, dont la découverte a été, comme nous l'avons noté plus haut, le point de départ des recherches de René Sturel sur les traductions françaises de Bandello, est conservé dans le manuscrit français 842 de la Bibliothèque nationale. Il ne porte pas de nom d'auteur ; mais nombreuses sont les raisons qui en rendent certaine l'attribution à Philippe Desportes, lequel l'aurait composé entre 1565 et 1570. Il est évident, d'autre part, que ce n'est pas au conteur italien, mais au premier traducteur des *Novelle* de Bandello, à Pierre Boaistuau, que l'auteur a emprunté son récit. La nouvelle de *Didaco et Violante*, 42e du livre I de Bandello, est la cinquième, sur six, des *Histoires tragiques* publiées par Boaistuau en 1559.

De même qu'il avait soigneusement relevé les modifications apportées à Bandello par son premier traducteur français, M. Sturel signale les changements introduits par Desportes dans le récit de ce dernier ; changements d'autant plus significatifs que Desportes avait sous les yeux, en composant son poème, le texte des *Histoires tragiques*, et l'a généralement suivi d'assez près. « En face d'une page de Boaistuau aussi bien que de l'Arioste, Desportes se contente volontiers de transcrire littéralement » ; il prend peu de libertés avec son modèle. Au reste, les rares développements qu'il s'est permis, ne sont pas des plus heureux. Il repousse tout détail dépourvu de valeur psychologique et semble, par là, devancer le goût de nos classiques ; mais il ne se fait pas faute d'ajouter au récit de Boaistuau quelques-uns des ornements de style et les figures de rhétorique dont cette poésie de cour était coutumière.

Ce ne sont là que des modifications d'ordre littéraire ; il en est d'autres qui portent sur le fonds du récit ; il n'est pas indifférent de constater, avec M. Sturel, qu'elles ont presque toutes pour but et pour effet, — par la suppression, notamment, des discours qu'elle tient à Didaco, — de donner à l'attitude et au rôle de Violante plus de délicatesse et de dignité.

« Il est curieux de remarquer, dit encore M. Sturel vers la fin de cette dernière étude, que, pour la plupart, les modifications que Desportes a apportées au récit de Boaistuau sont assez analogues à celles que ce dernier avait lui-même fait subir à son modèle. Entre les mains des deux adaptateurs français, la nouvelle de Bandello s'éloigne de plus en plus de ce qu'elle était primitivement. Boaistuau et Desportes s'efforcent d'introduire plus de psychologie dans le récit et de le parer aussi de ce que l'on regardait comme les ornements indispensables d'une œuvre littéraire, je veux dire les discours et les comparaisons. »

Le volume se termine (p. 161-186) par la reproduction du poème de Desportes, dont le texte est accompagné d'une annotation assez abondante, dans laquelle sont indiquées, notamment, les principales différences entre ce poème et le récit de Boaistuau.

Telle est, dans ses parties essentielles, dans son plan, dans ses développements et dans ses conclusions, cette dernière publication, en partie posthume, de René Sturel. Nous avons essayé d'en montrer tout l'intérêt et aussi toute la portée, portée plus générale et plus lointaine que le titre ne le laisserait peut-être supposer. En réalité, c'est un nouveau chapitre de l'histoire de l'es-

prit et du goût français, que M. Sturel avait ébauché. Avons-nous besoin d'ajouter que, dans ces analyses si serrées et si pénétrantes des traductions françaises de Bandello, on retrouvera ces mêmes qualités de clarté dans l'exposition et de méthode, ce vif sentiment littéraire, cette finesse, cette forme simple et élégante, qui avaient été remarqués dans les précédents travaux du jeune érudit, si tôt enlevé à nos études et à l'affection des siens et de ses amis?

L. Auvray.

PÉRIODIQUES

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. — 15 juillet-15 août : Jean Larat, *Un opuscule inédit de Charles Nodier.* — Pierre Villey, *Recherches sur la chronologie des œuvres de Marot* (suite). — J. Mathorez, *Les catholiques de langue allemande à Paris au XVII^e siècle.* — 15 septembre-15 octobre : *Nécrologie : Georges Vicaire.* — Ernest Jovy, *Quelques lettres d'Émile Ollivier.* — M. P., *Notes d'un amateur sur les livres illustrés du XVIII^e siècle* (suite). — Pierre Villey, *Recherches sur la chronologie des œuvres de Marot* (suite).

Le Correspondant. — 10 octobre : Armand Praviel, *De l'interprétation des classiques au théâtre : la vie des chefs-d'œuvre contre la routine des « traditions ».* — 25 octobre : Edmond Renard, *Un cardinal de curie : le cardinal Mathieu (1899-1908).* — Jules Véran, *Le septième centenaire de la Faculté de médecine de Montpellier.* — Paul Guiton, *Giovani Papini, l'odyssée morale d'un Italien représentatif.* — Maurice Brillant, *Les œuvres et les hommes.* — 10 novembre : Claude Cochin, *Figures du XVII^e siècle : Henry Arnauld et ses amis.* — 25 novembre : M^gr A. Lacroix, *Une victime de la Commune, l'abbé Deguerry, avec des lettres inédites.* — Félicien Pascal, *Esquisses littéraires : M. Henri Lavedan.* — Fortunat Strowski, *Port-Royal et le sentiment religieux, d'après un livre récent.* — 10 décembre : Max Hermant, *Gustave Flaubert à propos du centenaire de sa naissance.* — René Brancourt, *La carrière séculaire d'un opéra : « le Freischütz ».* — 25 décembre : Geoffroy de Grandmaison, *Le cinquantenaire de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.* — 25 novembre et 25 décembre : Maurice Brillant, *Les œuvres et les hommes, chronique des expositions, de la musique et du théâtre.*

Le Figaro. — 1^er octobre (supplément) : Paul Gaulot, *Quelques propos sur « les Fâcheux ».* — 2 octobre : Maxime Girard, *Les Premières : théâtre du Grand-Guignol, « l'Homme de la Nuit », drame en deux actes de M. Léo Marchès; « Mado », pièce en un acte de M. Maurice Level; « le Rapide 13 », drame en un acte de M. Jean Sartène; « la Dame de Bronze et le Monsieur de Cristal », comédie en un acte de M. Henri Duvernois.* — 3 octobre : Henri de Régnier, *« La Vie littéraire : « le Grand Secret », par Maurice Maeterlinck; « Giovanni Florio », par Longworth-Chambrun; « Paris et la France sous le Consulat », par Henri Redhad Yorke; « la Vie parisienne sous la république de 1848 », par Henri d'Alméras.* — 6 octobre : Arsène Alexandre, *L'originalité n'est plus originale.* — Victor Bucaille, *Un grand Africain, Mgr Augouard.* — Maxime Girard, *Les Premières : théâtre Antoine, « la Dolorès », pièce en trois actes de José Felia y Codina, adaptation de MM. Félix-H. Michel et Georges Baud; « Daisy », comédie en un acte de M. Tristan Bernard.* — 8 octobre : Brunet-Houard, *Souvenirs d'un nonagénaire : un petit café d'artistes.* — M^gr Eugène Duval, *Une nomination épiscopale (M^gr de Cortois de Quincey).* — Georges Grison, *Un grand journal parisien il y a cent ans.* — Maxime Girard, *Les Premières : théâtre des Mathurins, « les Deux Monsieurs de Madame », comédie en trois actes de M. Félix Gardéra.* — 10 octobre : Georges Claretie, *Audience solennelle.* — Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Souvenirs d'une petite seconde Empire », par Brada; « Ma vie d'enfant », par Maxime Gorki; « Renoir », par Ambroise Vollard; « Initiation artistique », par Louis Hourticq.* —

13 octobre : Raymond Recouly, *Un entretien avec Einstein.* — *A la mémoire d'Antony Mars.* — Maxime Girard, *Les Premières : Renaissance, « Zaza », comédie en cinq actes de MM. Pierre Berton et Ch. Simon.* — 14 octobre : Denys Cochin, *Souvenirs.* — 16 octobre : Maurice Talmeyr, *Déroulède : la journée de Reuilly.* — 17 octobre : *Metz inaugure la statue de Déroulède.* — Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Suprêmes visions d'Orient », par Pierre Loti.* — 18 octobre : *Le musée du costume à Carnavalet.* — Maxime Girard, *Les Premières : théâtre du Vieux-Colombier, « la Fraude », drame en quatre actes de Louis Fallens; « Au petit bonheur », pièce en un acte de M. Anatole France.* — 19 octobre : Maxime Girard, *Les Premières : théâtre Fémina, « Sin », pièce chinoise en vers de M. Maurice Magre.* — 20 octobre : Maxime Girard, *Les Premières : théâtre Sarah-Bernhardt, « la Gloire », pièce en trois actes, en vers, de M. Maurice Rostand.* — 23 octobre : Georges Grison, *Souvenirs d'un vieux journaliste : Les souliers de Léon Cladel.* — Maxime Girard, *Les Premières : Maison de l'Œuvre : « la Danse de Mort », par A. Strindberg.* — 24 octobre : Denys Cochin, *Autres souvenirs.* — Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Le pittoresque dans le lyrisme et dans l'épopée », par André Joussein; « Sainte-Beuve », par Michaud; « ... Mais l'art est difficile », 2e série, par Jacques Boulenger; « le Bouquet de Beauvais », par Jean Ajalbert.* — Maxime Girard, *Les Premières : Odéon, « l'Envers d'une sainte », pièce en trois actes de M. François de Curel.* — 25 octobre : baron Ernest Seillière, *Sainte-Beuve au pays de Sylvie.* — 26 octobre : Intérim, *Les cinq académies sous la Coupole.* — Victor Bucaille, *Le sacre de Mgr Baudrillart.* — Maxime Girard, *Les Premières : théâtre Marigny, « Qu'en mariage seulement », comédie-vaudeville en trois actes de MM. Mouézy-Éon, Nicolas Nancey et de Pierrefeu.* — 27 octobre : Gaston Rageot, *La propriété littéraire et les gens de lettres.* — *Mort du général Niox.* — 28 octobre : Maxime Girard, *Les Premières : Capucines, « Simonne est comme ça », comédie en trois actes de MM. Yves Mirande et Alex Madis.* — 29 octobre : Victor Bucaille, *Le sacre de Mgr Baudrillart.* — Paul Grosfils, *A propos d'une reprise : Steinberg à Paris.* — 30 octobre : *Un monument à Paul Adam.* — 31 octobre : Camille Mauclair, *La gloire et la réputation.* — Henry Vidal, *M. Joseph Bédier « correspondant de guerre ».* — Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Les contes de Jacques Tournebroche », par Anatole France; « A l'œil », par Alponse Allais; « Fanchon la belle », par J.-H. Rosny; « Pipette et Zenana », par André Birabeau; « Batouala », par René Maran.* — 2 novembre : Fernand Rigny, *Les « refusés » de la villa Saïd.* — Émile Berr, *Quelques remarques.* — 4 novembre : François Poncetton, *A l'Académie française : réception de M. Joseph Bédier.* — 6 novembre : Maurice Hamel, *Les effigies de Rabelais, à propos d'un monument!* — Edmond Rostand, *Les premières pages d'Edmond Rostand, un début littéraire.* — 6 novembre : Victor Davenay, *Le Vaudeville.* — Maxime Girard, *Les Premières : théâtre Édouard VII, « Jacqueline », pièce en trois actes de M. Sacha Guitry.* — 7 novembre : *Les fêtes de Montpellier à la gloire de Rabelais.* — Henry de Régnier, *La Vie littéraire : « Jean-Jacques Rousseau », par Ernest Seillière; « Une nouvelle philosophie de l'histoire moderne et française », par René Gillon; « Revues d'ombres », par Frédéric Masson.* — 10 novembre : Marie-Louise Pailleron, *Deux tombes (Joséphine Norma-Ménard et Aurélien Scholl).* — Maxime Girard, *Les Premières : théâtre du Vaudeville, « le Chemin de Damas », pièce en trois actes de M. Pierre Wolff.* — 11 novembre : *M. Anatole France, prix Nobel de littérature française.* — Maxime Girard, *Les Premières : Bouffes-Parisiens, « Dédé, » opérette en trois actes de M. Albert Willemetz.* — 13 novembre : René Varlande, *La détresse de Carthage.* — *Les Premières : théâtre des Mathurins, « le Verbe Aimer », comédie en trois actes de M. Pierre Mortier.* — 14 novembre : Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « la Brebis galeuse », par Henri Duvernois; « Tuvaches », par Louis-Léon Martin; « le Peintre galand, par Horace Van Offel », par Georges Soulié de Morand; « l'Amour et les saisons », par Luce Paul-Margueritte.* — 15 novembre : Gaston Rageot, *A propos du centenaire de Flaubert.* — 19 novembre : *Deux amis de la France : Rudyard Kipling et James*

G. Frazert. — *A propos d'un centenaire : trois lettres inédites de Victorien Sardou.* — Edmond Cléray, *La politesse gourmande de M. Grimod de La Reynière.* — 20 novembre : Firmin Roz, *Rudyard Kipling.* — 21 novembre : Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Chanson d'un passant », par Emile Faguet; « l'Ardent voyage », par Fernand Mazade ; « L'allée de glaïeuls », par André Fontaines ; « Sandel », par André Spire ; « le Cœur vibrant », par Diane de Cuttoli ; « les Annales », par Alexis Couet ; « La tristesse des fêtes », par Jean Bouscatel ; « Prisme de cristal », par Fierens Gevaert; « le Laboratoire central », par Max Jacob; « Voyage en autobus », par Marcel Sauvage; « Vingt-quatre rondeaux », par Léon Kochnitzy.* — Maxime Girard, *Les Premières : Odéon, « Louis XI, curieux homme », chronique en trois images de Paul Fort.* — 22 novembre : Maxime Girard, *Les Premières : Maison de l'Œuvre, représentation de gala offerte par la compagnie de M. Alfredo de Sanctis aux artistes de Paris.* — 23 novembre : *Émile Boutroux.* — 24 novembre : Albert-Émile Sorel, *Émile Boutroux.* — 25 novembre : Gilbert Charles, *Le centenaire des découvertes d'Ampère.* — 27 novembre : baron Ernest Seillière, *Réparations posthumes.* — 28 novembre : Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « les Rageac », par Rachilde; « les Hommes abandonnés », par Georges Duhamel ; « les Abeilles mortes », par Léon Lafarge ; « les Préludes », par Octave Mauss ; « l'Aventure des treize filles de Mademoiselle Doche », par François Poncetton ; « l'Homme brusque », par Maurice Renard.* — 30 novembre : Jacques Théry, *Les projets de M. Gémier.* — 1er décembre : Raymond Recouly, *Le cas de H. G. Wells.* — Maxime Girard, *M. Gémier, directeur de l'Odéon.* — 2 décembre : Émile Berr, *Quelques remarques.* — 2 décembre : Edmond Cléray, *M. de La Chalotais et l'éducation nationale.* — 4 décembre : Maxime Girard, *Les Premières : théâtre des Champs-Élysées, « Péléas et Mélisandre », pièce en cinq actes de M. Maurice Mæterlinck.* — 5 décembre : Maxime Girard, *Les Premières : « Aimer », pièce en trois actes de M. Paul Géraldy.* — 6 décembre : Jean Rameau, *La rue Edmond-Rostand.* — 9 décembre : Ch. Dauzats, *Académie française.* — 10 décembre : *Les restes de Bourdaloue et de Catherine-Henriette de France.* — Paul Adam, *Gustave Flaubert.* — Maurice Levaillant, *Les revues et le centenaire.* — Édouard Gachot, *Gustave Flaubert intime.* — Georges Baume, *Le maître de Croisset.* — Pierre Villetard, *La Touraine et M. René Boylesve.* — 12 décembre : Jean Lefranc, *Le budget de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* — Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « le Crépuscule tragique », par Abel Hermant ; « le Chemin de Plaine », par Ernest Pérochon ; « Cantegril », par Raymond Escholier ; « Hélène Jarry », par Auguste Jarry.* — 13 décembre : *Inauguration du monument de Gustave Flaubert.* — 14 décembre : Gilbert Charles, *Avant les prix Goncourt et Fémina.* — Maxime Girard, *Les Premières : théâtre Michel, « Chéri », comédie en trois actes de Mme Colette et M. Léopold Marchand.* — 15 décembre : Gilbert Charles, *Les lauréats d'hier : prix Goncourt, M. René Maran ; prix Fémina, M. Raymond Escholier.* — 16 décembre : Henry Bordeaux, *Un grand Américain : Théodore Roosevelt.* — Alexandre de Gabriac, *La mort du comte Robert de Montesquiou.* — Maxime Girard, *Les Premières : Gymnase, « Lorsqu'on aime », pièce en quatre actes de M. André Pascal ; Châtelet, « Jean qui rit », pièce en trois actes et trente tableaux de M. Hugues Delorme.* — 17 décembre : E. Rodocanachi, *Balzac en Italie.* — Boyer d'Agen, *Robert de Montesquiou et la tombe de Marceline Desbordes.* — 10 décembre : Antoine Banès, *Un grand nom français : Camille Saint-Saëns.* — Maxime Girard, *Les Premières : la Potinière, « l'Enfant gâtée », comédie en trois actes de M. René Fauchois.* — 19 décembre : Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Quatorze décembre », par Dmitri Mérejkowski ; « Quand la terre tremble », par Claude Anet ; « le Monsieur de San-Francisco », par Ivan Boune ; « les Nocturnes » par Georges Imann.* — 21 décembre : Firmin Roz, *Henri Van Dyke.* — 22 décembre : Victor Bucaille, *Le cardinal de Cabrières.* — Régis Gignoux, *Les Premières : théâtre Antoine, « l'Homme aux dix femmes », pièce en quatre actes en vers, de Miguel Zamacoïs.* — 23 décembre : Régis Gignoux, *Les Premières : théâtre de Paris,*

« *la Possession* », *pièce en quatre actes de M. Henry Bataille.* — 24 décembre : Gilbert Charles, *Retour de Stockholm : un entretien avec M. Anatole France.* — 25 décembre ; Gilbert Charles, *La journée des lettres françaises à la Sorbonne.* — 28 décembre : baron Ernest Seillière, *Mystique du Nord.* — 29 décembre : Régis Gignoux, *Les Premières : théâtre de la Grimace, à propos du nouveau spectacle et des souvenirs d'Antoine sur le Théâtre Libre.* — 31 décembre : Maurice Levaillant et Jacques Patin, *L'année littéraire* (1921).

Le Gaulois. — 1er octobre : André M. de Poncheville, *Un poète du bonheur vrai : Thomas Braun.* — Maurice-J. Champel, *Louis Chadourne.* — 2 octobre : Antoine, *Italie ! Italie !* — 3 octobre : Saint-Réal, *La légende de Thérésa.* — 6 octobre : Louis Schneider, *Les Premières : théâtre Antoine,* « *la Dolorès* », *pièce en trois actes de M. José Feliu y Codina, adaptation de MM. Félix-H. Michel et Georges Baud ;* « *Daisy* », *comédie en un acte de M. Tristan Bernard.* — 8 octobre : Jules Bertaut, *Stevenson en France.* — E. Halpérine Kamenski, *Une conversation avec Edmond de Goncourt.* — Christian-Melchior Bonnet, *Autour d'un centenaire : Samson et Rachel.* — Abel Hermant, *La Vie littéraire : Jean Giraudoux,* « *Suzanne et le Pacifique* ». — 10 octobre : Jean Vivant, *De la difficulté d'écrire l'histoire : Thérésa chez Mme de Metternich.* — Robert de Flers, *La Semaine dramatique : le tricentenaire de Molière ; les diverses phases de sa gloire ; la comédie-ballet ; à la Comédie-Française,* « *les Fâcheux* », *comédie-ballet en trois actes de Molière, musique de Beauchamp et Lully.* — 14 octobre : Jean Vivant, *Au temps de Robert Macaire.* — 16 octobre : *Inauguration du monument de Déroulède à Metz.* — 17 octobre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : la propriété littéraire et artistique ; une loi en préparation ; le domaine public payant.* — 20 octobre : Jérôme et Jean Tharaud, *Un drame au pays de Lamennais.* — 22 octobre : A. de Bersaucourt, *Ce qu'il faut relire.* — 24 octobre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : théâtre Fémina,* « *Sin* », *féerie chinoise de M. Maurice Magre ; théâtre Sarah-Bernhardt,* « *la Gloire* », *pièce en trois actes, en vers, de M. Maurice Rostand.* — 25 octobre : Maurice Donnay, *Comment j'ai écrit* « *Amants* ». — 26 octobre : René Doumic, *Des vers d'Émile Faguet.* — *Les cinq Académies, séance publique annuelle.* — 27 octobre : *Le général Niox.* — 29 octobre : G. Latouche, *Le sacre de Mgr Baudrillard.* — Jules Bertaut, *Ondine Valmore.* — Legrand-Chabrier, *Fontenelle a la vieillesse sans effroi.* — Pierre de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme.* — Abel Hermant, *La Vie littéraire : Jacques Boulenger, la critique et le style de Flaubert.* — 31 octobre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Gymnase,* « *Amants* », *comédie en cinq actes de M. Maurie Donnay.* — 1er novembre : Frédéric Masson, *De l'universalité de la langue française avant 1918.* — 3 novembre : Louis Schneider, *Notre vieux* « *Robert Macaire* ». — 4 novembre : Étienne Bricon, *Baudelaire et la mort.* — *Discours de MM. Joseph Bédier et Louis Barthou à l'Académie française.* — 5 novembre : Legrand-Chabrier, *De Gargantua à Ubu.* — 7 novembre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : théâtre Antoine,* « *le Dieu d'argile* », *pièce en trois actes de M. Edouard Schneider ; Comédie-Française,* « *le Malade imaginaire* ». — 10 novembre : Colette Yver, *La nouvelle poésie.* — 14 novembre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Porte-Saint-Martin,* « *Robert Macaire et Cie* », *drame burlesque et satirique en cinq actes de M. Maurice Landay ; théâtre Edouard-VII,* « *Jacqueline* », *pièce en trois actes de M. Sacha Guitry ; Vaudeville,* « *le Chemin de Damas* », *pièce en trois actes de Pierre Wolff ; Nouvel-Ambigu,* « *l'Épervier* », *de M. Francis de Croisset.* — 15 novembre : Jules Truffier, *Études moliéresques : la reprise de* « *M. de Pourceaugnac* ». — 17 novembre : Marcel Boulenger, *Nos Robert Macaire.* — 19 novembre : Victor Giraud, *Chateaubriand et l'Occitanienne.* — Francis de Croisset, « *l'Œuvre des poètes français* ». — 20 novembre : André Chaumeix, *Rudyard Kipling.* — 21 novembre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Nouveautés,* « *Comédienne* », *comédie en trois actes de MM. Bousquet et Armont ; la Grimace,* « *la Grâce* », *pièce en cinq actes de M. Gabriel Marcel.* — 23 novembre : Rip et Gignoux, *Jean de La Fontaine aux Variétés.* — 24 no-

vembre : Lucien Fabre, *Bergson, Einstein et Painlevé.* — 26 novembre : Laurent Saint-Raymond, *l'Éditeur de Baudelaire* (*Poulet-Malassis*). — Abel Hermant, *La Vie littéraire : Henri Lavedan, le Chemin du Salut,* II; *Gaudias,* II. — 28 novembre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : théâtre Antoine, « la Maison de l'homme », pièce en quatre actes de M. Victor Margueritte; Athénée, « le Paradis fermé », trois actes de M. Maurice Hennequin et Romain Coolus.* — 30 novembre : L. C., *Maurice Spronck.* — 1er décembre : Robert Mirepoix, *Le journal inédit de Goncourt : une publication partielle.* — 2 décembre : Georges Wolff, *Les prix de vertu à l'Académie française.* — 3 décembre : Legrand-Chabrier, *Gobineau « fils de roi » et l'homme des pléiades.* — Maurice Wolff, *Rabelais et Montaigne éducateurs et humanistes.* — Louis Lormel, *Les débuts du symbolisme.* — 4 décembre : Jérôme et Jean Tharaud, *Le Père de Foucauld et l'Islam.* — 5 décembre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : une requête aux lecteurs du « Gaulois », Noël dans les ruines ; théâtre des Mathurins, « le Verbe Aimer », comédie en trois actes de M. Pierre Mortier; Nouveau-Théâtre, « la Mauvaise Pensée », pièce en trois actes de MM. Adrien Vély et René Girardet.* — 6 décembre : René Doumic, *Pour l'ami qui vient de partir* (*Maurice Spronck*). — 8 décembre : Louis Barthou, *Les grands procès de l'histoire* (*par Henri Robert*). — 9 décembre : Louis Schneider, *La première des « Brigands ».* — 10 décembre : *Le centenaire de Gustave Flaubert.* — 12 décembre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Comédie-Française, « Aimer », pièce en trois actes de M. Paul Géraldy.* — 13 décembre : Laurent Saint-Raymond, *La « Revue des Deux Mondes » à table.* — 15 décembre : Jean Rageot, *Les prix Goncourt et Fémina.* — Lucien Corpechot, *Le comte de Montesquiou.* — 18 décembre : Louis Schneider, *Camille Saint-Saëns.* — 19 décembre : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Gymnase, « Lorsqu'on aime », pièce en quatre actes de M. André Pascal; Châtelet, « Jean qui rit », pièce en trente tableaux de M. Hugues Delorme.* — 21 décembre : Jean Vivant, *De qui est le chef-d'œuvre d'Alfred Jarry ?* — 23 décembre : Ch.-M. Widor, *Saint-Saëns.* — 24 décembre : George Grappe, *Un Amour de Descartes.* — 26 décembre : Peloz Aveine, *Zacconi tragédien.* — Robert de Flers, *La Semaine dramatique : théâtre Michel, « Chéri », comédie en trois actes par Mme Colette et M. Léopold Marchand ; théâtre Antoine, « L'homme aux dix femmes », pièce en quatre actes, en vers, de M. Miguel Zamacoïs.* — 27 décembre : Adrien Vély, *Encore la querelle du « Cid ».* — 29 décembre : *A la Comédie-Française, nouveaux sociétaires et départs.* — 30 décembre : Lucien Corpechot, *La jeune fille sur le théâtre.*

Journal des Débats politiques et littéraires. — 1er octobre : Z., *La princesse de Metternich.* — Joseph Aynard, *La grande éclipse de grec et de latin.* — 4 octobre : S. Rocheblave, *Artistes russes à Paris vers 1780.* — Gustave Fréjaville, *L'avenir du cinéma : l'appel au public.* — André Michel, *Causerie artistique : sous la Coupole, au Congrès d'histoire de l'art.* — 5 octobre : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « Radieuse Aurore ».* — 6 octobre : J.-A., *L'Alsace artiste en France au XVIIIe siècle.* — 7 octobre : Jean Bourdeau, *Le rire, la mode et la mort.* — 8 octobre : Général de Cugnac, *Les Suisses dans l'armée française.* — 9 octobre : U., *Une vieille chronique de rentrée* (*de Mme de Girardin*). — 10 octobre : R. N., *L'élève Baudelaire au lycée Louis-le-Grand ; Le « Ternove » d'Arthur de Gobineau.* — 11 octobre : Z., *Du mot « chic ».* — Ernest Seillière, *Le Père de Foucauld.* — 12 octobre : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « Suprêmes visions d'Orient ».* — 14 octobre : G. Allix, *Albert Sartiaux.* — Maurice Muret, *Hors de France : un roman russe.* — 15 octobre : Antoine Albalat, *Revue des livres.* — *Racine et l'abbé de Villars.* — 16 octobre : *Un nouveau livre de M. Ferrero.* — Ernest Dinnet, *La grande éclipse de grec et de latin.* — 17 octobre : R. N., *Paul Déroulède.* — Ernest Seillière, *Le romantisme de Jean-Jacques Rousseau.* — 19 octobre : Hubert Morand, *L'ancienne Académie de Marine.* — 21 octobre : Hubert Morand, *Pour le centenaire de Flaubert.* — R. N., *Louis Baragnon.* — Jean Bourdeau, *La philosophie telle qu'on l'écrit.* — 23 octobre : Z., *Les poésies d'Émile Faguet.* — 24 octobre : G. Fiérens Gevaert, *Les « Préludes » d'Octave Maus.* — 25 octobre :

Raoul Naisy, *Le centenaire de Dostoïewsky.* — 26 octobre : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire. — Séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut de France.* — C.-V. Langlois, *Impôts d'il y a six cents ans.* — Henry Lemonnier, *A Chantilly, un château cinq fois historique.* — Marquis Robert de Flers, *La langue française et la guerre.* — 28 octobre : Maurice Muret, *Hors de France : les trésors de Bessinge.* — 29 octobre : De Lanzac de Laborie, *La préparation du Congrès de Vienne. — La réforme de l'Enseignement secondaire.* — 31 octobre : Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Théâtre Fémina, « Sin », poésie chinoise de M. Maurice Magre; théâtre Antoine, « le Dieu d'argile », pièce en quatre actes de M. Edouard Schneider; théâtre des Capucines, « Simone est comme ça», comédie en trois actes de MM. Yves Mirande et Alex. Madis ; théâtre Marigny, « Qu'en mariage seulement», comédie-vaudeville de MM. Mouézy-Eon, Nancey et de Pierrefeu.* — 1er novembre : Z., *Victor Hugo critique.* — Paul Grosfils, *Strindberg.* — Joseph Aynard, *La Pensée anglaise et l'Orient.* — 2 novembre : R. N., *Une œuvre de jeunesse d'Edmond Rostand.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « Mea culpa ».* — 4 novembre : U., *Une bibliothèque ignorée (la bibliothèque du service hydrographique de la Marine).* — Victor Giraud : *« Écrivains et soldats ».* — Jean Bourdeau, *Les rêves du professeur Sigmud Freud. — Académie Française : réception de M. Joseph Bédier.* — 5 novembre : André Chaumeix, *A l'académie française : la réception de M. Joseph Bédier.* — 6 novembre : U., *Rabelais médecin.* — R. N., *Six lettres inédites d'Émile Ollivier.* — 7 novembre : Henry Bidou, *La Semaine dramatique : théâtre Édouard VII, « Jacqueline », pièce en trois actes de M. Sacha Guitry ; reprise de « Faisons un rêve », comédie en trois actes de M. Sacha Guitry; à propos de l'Odéon.* — 8 novembre : Henri d'Alméras, *Rabelais et les fêtes languedociennes.* — 9 novembre : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « les Commandements du Destin ».* — 10 novembre : E. Rodocanachi, *Le charme de l'histoire.* — 11 novembre : Maurice Muret, *Hors de France : un livre allemand sur Ernest Renan.* — 12 novembre : *Anatole France et le prix Nobel.* — Maurice Spronck, *Le mariage au dix-septième siècle.* — 13 novembre : O. P. P., *Un logis de Molière.* — 14 novembre : André Hallays, *A Compiègne, le palais et le grand parc.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Vaudeville, « le Chemin de Damas », pièce en trois actes de M. Pierre Wolff; Nouveautés, « Comédienne », comédie en trois actes de M. J. Delbousquet et P. Armont; Mathurins, « le Verbe Aimer », comédie en trois actes de M. P. Mortier; « le Plaisir de mentir », comédie en un acte M. Maurice de Féraudy.* — 16 novembre : *Sur un exemplaire des « Dieux ont soif ».* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : Décadi ou la pieuse enfance.* — 17 novembre : *Flaubert chez la princesse Mathilde.* — 18 novembre : J. Bourdeau, *Nouvelles théories du sommeil et des rêves.* — 19 novembre : *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance publique annuelle.* — 20 novembre : V., *Sir James Frazer.* — V., *M. Rudyard Kipling.* — 21 novembre : Henry Bidou, *La Semaine dramatique, théâtre de la Grimace, « la Grâce », pièce en cinq actes de M. Gabriel Marcel; théâtre Antoine, « la Maison de l'homme », pièce en quatre actes de M. Victor Margueritte ; Variétés, « la Revue des Variétés », revue en trois actes de MM. Rip et Gignoux; Odéon, « Louis XI curieux homme ».* — 23 novembre : *Émile Boutroux.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « l'Effigie de César », « le Chemin du Salut ».* — 24 novembre : André de Varigny, *Jean-Marie Ampère.* — Antoine Albalat, *Revue des livres.* — 26 novembre : de Lanzac de Laborie, *La vieillesse d'un roué (Richelieu).* — 27 novembre : *« Les sources d'Ubu Roi ». — Séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts.* — 28 novembre : J., *Notre cher Wells.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Odéon, « Louis XI curieux homme », chronique de France en dix images de M. Paul Fort; Comédie-Française, reprise de « Pourceaugnac » ; Athénée, « le Paradis fermé », comédie en trois actes de MM. Maurice Hennequin et Romain Coolus.* — 30 novembre : *Maurice Spronck.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « La dernière auberge ».* — 1er décembre : Émile Picard, *Les réformes de l'enseignement secondaire.* — 2 décembre : *Académie Française : séance publique*

annuelle. — Maurice Muret, *Hors de France : la curieuse histoire d'un Allemand blasé, guéri par la guerre.* — 3 décembre : M. C., *Les prix de vertu.* — 4 décembre : U., *Autour de Sainte-Beuve.* — 5 décembre : Maurice Muret, *Quelques « pages » de M. Philippe Godet.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie-Française, « Aimer », pièce en trois actes de M. P. Geraldy; Renaissance, « la Danseuse rouge », pièce en trois actes et un épilogue de M. Charles Henry-Hirsch.* — 7 décembre : Jean de Pierrefeu, « *l'Épithalame* ». — 8 décembre : A. Andréadès, *Le mystère Byron.* — 9 décembre : Jean Bourdeau, *La philosophie de M. Boutroux.* — 20 décembre : Z., *Les grands procès de l'histoire, « par Henri Robert ».* — Maurice Muret, *Hors de France : les historiettes de la comtesse Cassandre.* — 11 décembre : Z., *Le voyage d'Anatole France.* — Julien Bonnecase, *La réforme de l'enseignement supérieur.* — 12 décembre : Henry Bidou, *La Semaine dramatique : théâtre de l'Œuvre, « le Troisième couvert », comédie dramatique en trois actes de M. A. Savoir; « Madonna Fiamma », pièce en deux actes de M. Nicolas Ségar.* — 13 décembre : *Le budget de l'Instruction publique.* — *Séance publique annuelle de l'Académie des sciences.* — 14 décembre : Z., *Les propos de M. Bergeret.* — *Le dîner de la « Revue des Deux Mondes ».* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « Centegril », « l'Éternel ».* — 15 décembre : Étienne Dupont, *Les familles nombreuses des dix-septième et dix-huitième siècles.* — 16 décembre : Maurice Muret, *Hors de France : une nouvelle offensive allemande.* — 17 décembre : Z., « *Une conspiration en 1537* » (*par George Sand*). — 18 décembre : Adolphe Jullien, *Camille Saint-Saëns.* — 19 décembre : Lucien Pinvert, *La vraie Colomba.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : théâtre Michel, « Chéri », comédie en trois actes et quatre tableaux de Mme Colette et M. Léopold Marchand; la Potinière, « l'Enfant gâté », comédie en quatre actes de M. René Fauchois.* — 20 décembre : André Michel, *La collection de Vinck, l'histoire par l'estampe.* — 21 décembre : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : le cas d' « Ubu Roi ».* — *Louis Gonse.* — 22 décembre : R. N., *Le cardinal de Cabrières.* — 23 décembre : Z., *Philidor.* — Jean Bourdeau, *Le problème des nationalités.* — 24 décembre : de Lanzac de Laborie, *Les débuts d'une cour (1803-1805).* — 25 décembre : Z., *L'art au XVIIe siècle.* — Jacques de Coussanges, *Le Voyage de M. Anatole France en Suède.* — 26 décembre : A.-Albert Petit, *La réforme de l'enseignement : l'opinion du Conseil supérieur.* — Charles Géniaux, *Au jour le jour : le cas d' « Ubu Roi ».* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : théâtre de Paris, « la Possession », pièce en quatre actes de M. Henry Bataille.* — 27 décembre : Pierre de Nolhac, *L'année dantesque en France.* — 28 décembre : G. Baguenault de Puchesse, *Revue historique : la Diplomatie française sous Louis XVI.* — 30 décembre : Joseph Aynard, *Une famille de la bourgeoisie parisienne pendant la révolution.* — 31 décembre : J. Kessell, *Vladimir Korolenko.*

Mercure de France. — 1er octobre : Docteur Louis Huot, *L'âme noire, la femme chez les primitifs centre-africains.* — Georges Chennevière, *De la nécessité d'une discipline poétique.* — 15 octobre : Jules de Gaultier, *La philosophie de la relation.* — Docteur Louis Huot, *L'âme noire, l'homme primitif centre-africain.* — Henry Kistemackers père, *Un procès littéraire, Louis Desprez, souvenirs d'un éditeur.* — 1er novembre : Marcel Coulon, *L'œuvre d'Ernest Raynaud.* — Paul Rugière, *Tahiti et Gauguin.* — 15 novembre : Pierre Lasserre, *Renan à Saint-Sulpice.* — Docteur Louis Huot, *L'âme noire, l'organisation sociale : la tribu, le village, la famille.* — René Martineau, *Un oublié : Francis Poictevin.* — 1er décembre : René Dumesnil, *Flaubert et l'Opinion.* — Pierre Monnier, *Flaubert coloriste.* — 15 décembre : Paul Ollivier, *Maurice Mæterlinck et le grand secret.* — Jules de Gaultier, *La moralité esthétique.* — Henri Mazel, *Les trois tentations de saint Antoine.* — Gerolamo Lazzari, *L'année de Dante.*

La Revue de Genève. — Octobre : G. Jean-Aubry, *Jules Laforgue et la musique.* — Jules Laforgue, *Une vengeance à Berlin.* — Novembre : François Fosca, *Le secret de Rembrandt.* — René Payot, *Quelques aspects de la IIe Assem-*

blée des Nations. — Décembre : René Lauret, *Maurice Barrès et la politique rhénane de la France.*

Revue de France. — 1er octobre : Marie Lenéru, *Journal.* — Maria Tastevin, *Les amis oubliés de Port-Royal.* — Joseph Bédier, *Les sources des « Essais » de Montaigne.* — 15 octobre : Fernand Vandérem, *Les Lettres et la Vie.* — François de Nion, *Le roman naturaliste au XVIIe siècle.* — Régis Michaud, *Le mouvement intellectuel et littéraire aux États-Unis ; « l'Education », d'Henry Adam.* — 1er novembre : Comtesse de Noailles, *Lettre à M. Joseph Bédier sur Edmond Rostand.* — Henri de Gorsse, *L'enfance pyrénéenne d'Edmond Rostand.* — Jean Nabert, *Une nouvelle interprétation du spinozisme.* — 15 novembre : Jean-Étienne Flandin, *La Politique et la Vie.* — Fernand Vandérem, *Les Lettres et la Vie.* — E. Étienne, *Un problème d'histoire littéraire : à la recherche des sources de « She » et de « l'Atlantide ».* — 1er décembre : Gabriel Maugain, *Le voyage de Dante à Paris.* — Henri d'Alméras, *Rabelais étudiant en médecine à Montpellier.* — E. Étienne, *A la recherche des sources de « She » et de « l'Atlantide ».* II. — 15 décembre : Lorenzo de Bradi, *La vraie Colomba.* — Fernand Vandérem, *Les Lettres et la Vie.* — Solange Rosenmark, *Voyage de Baudelaire à l'île Maurice.* — Henri d'Alméras, *Rabelais étudiant en médecine à Montpellier.*

Revue de Paris. — 1er octobre : Marcel Fosseyeux, *Sages-femmes et nourrices au XVIIIe siècle.* — L. Blum, *La maladie chronique de l'enseignement secondaire.* II. — 15 octobre : Pierre Lasserre, *Renan au séminaire.* I. — Georges Weill, *A propos de l'enseignement secondaire.* — Maurice Vallis, *Un grand écrivain espagnol : Unamuno.* — Antoine Albalat, *La langue française et le style archaïque.* — 1er novembre : Victor Hugo, *Opinions littéraires.* — Ignotus, *Études et portraits : M. Alexandre Millerand.* — Pierre Lasserre, *Renan au séminaire.* II. — André Chaumeix, *D'Edmond Rostand à Joseph Bédier.* — 15 novembre : Guy de Maupassant, *Le Dr Héraclius Gloss.* I. — Comte Primoli, *Gustave Flaubert chez la princesse Mathilde.* — Henry Bidou, *Parmi les livres.* — 1er décembre : Comtesse de Noailles, *A Rudyard Kipling.* — Guy de Maupassant, *Le Dr Héraclius Gloss* (fin). — P. Villey, *L'enseignement des aveugles.* — Pierre Lasserre, *Renan au séminaire* (fin). — Paul Souday, *Le centenaire de Gustave Flaubert.* — 15 décembre : George Sand, *Une conspiration en 1537.* — L. Lévy-Bruhl, *La mentalité primitive et les médecins européens.* — Ignotus, *Études et portraits : M. Aristide Briand.* — Seniha, Mélek, Djenane, *Ce que sont devenues « les Désenchantées ».* — Henry Bidou, *Parmi les livres.*

Revue des Deux Mondes. — 1er octobre : René Bazin, *L'auteur de « Maria Chapdelaine », Louis Hémond.* — Gustave Lanson, *Écrivains français en Hollande au XVIIe siècle.* — Saint-Denis, dit Ali, *Souvenirs du second mameluck de l'Empereur.* V. *Les derniers jours, les funérailles.* — André Bellessort, *Un collège d'autrefois : le vieux Louis-le-Grand.* — André Beaunier, *Revue littéraire : Ernest Daudet.* — 15 octobre : A. Augustin-Thierry, *Augustin Thierry d'après sa correspondance et ses papiers de famille.* I. *La jeunesse.* — Victor Giraud, *Chateaubriand romanesque et amoureux.* — Charles Normann, *La mécanique d'Einstein.* — 1er novembre : Émile Ripert, *Edmond Rostand et la Provence.* — A. Augustin-Thierry, *Augustin Thierry d'après sa correspondance et ses papiers de famille.* II. *Une révolution en histoire.* — Edmond Pilon, *Un centenaire romantique : Ondine Valmore.* — André Beaunier, *Revue littéraire : la jeunesse de Tallemant des Réaux.* — 15 novembre : Comte d'Haussonville, *La Fayette et Madame de Staël, lettres inédites.* — Jacques Boulenger, *Au pays de Rabelais.* I. *Les Enfances de Gargantua.* — Henry Bidou, *M. Joseph Bédier à l'Académie Française.* — 1er décembre : Louis Bertrand, *Pour le centenaire de Flaubert : discours à la nation américaine.* — Gustave Lanson, *Réflexions d'un vieux critique sur la jeune littérature.* — Marcel Bauteron, *Balzac et Mme de Berny.* — H. de Balzac, L. de Berny, *Lettres inédites.* — Jacques Boulenger, *Au pays de Rabelais : la guerre Pichrocoline.* — André Beaunier, *Revue littéraire :*

l'amour et les philosophes. — 1er décembre : Émile Fabre, *Le troisième centenaire de Molière : comment la Comédie-Française l'a préparé.* — A. Augustin-Thierry, *Augustin Thierry d'après sa correspondance et ses papiers de famille.* Ill. *Le roman d'un malade.* — Ivan Tourguénef, « *Le Déjeuner chez le maréchal de la noblesse* », *comédie en un acte.* — René Doumic, *Revue dramatique : Comédie-Française,* « *Aimer* », *pièce en trois actes de Paul Géraldy.*

Revue de littérature comparée. — Octobre-décembre 1921 : A. Morel-Fatio, *El juñal en la liga* (« *le poignard dans la jarretière* »). — P. de Nolhac, *Un poète rhénan ami de la Pléiade.* II. *Paul Melissus en Italie.* — P. Dimoff, *Une source anglaise de l'* « *Invention* » *d'André Chénier.* — H. Tronchon, *Herder et Lamartine.* — G. Roth, *Kirke White et* « *Joseph Delorme* ». — P. Martino, *Sur deux poèmes musulmans de Leconte de Lisle.* — *Notes et documents : Académies italiennes à Vienne, une traduction slovène de* « *Georges Dandin* » (S. Jezic). — *Deux lettres inédites de J.-J. Rousseau à propos de* « *la Nouvelle Héloïse* » (J. Dresch). — *La légende espagnole de la* « *Peña de los Enamorados* » *et le dénoûment de* « *l'Almansor* » *de Heine* (C. Pitollet). — *Une suggestion anglaise pour le titre de* « *la Comédie humaine* » *de Balzac* (F. B.). — *Une lettre inédite d'Alphonse Daudet* (F. H. Wright).

Le Temps. — 1er octobre : *Nécrologie : le comte Fleury.* — 3 octobre : P. S., *Une mauvaise querelle.* — 4 octobre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : la mise en scène des classiques.* — Joseph Galtier, *Antoine et Benjamin.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Théâtre de Paris,* « *la Passante* », *trois actes de M. Henry Kistemaeckers ; Gymnase,* « *Petite reine* », *trois actes de M. Willemetz ; au théâtre privé de M. de Clermont-Tonnerre ; Mme Raquel Meller, chanteuse et comédienne ; le nouveau spectacle du Grand-Guignol.* — 5 octobre : V., *Un vœu (Sur l'histoire de l'art).* — *Un monument à Jean Macé.* — 6 octobre : J. B., *Une amitié (Jules Janin et Victor Hugo).* — Paul Souday, *Les Livres : Pierre Loti et son fils Samuel Viaud,* « *Suprêmes visions d'Orient* ». — 7 octobre : P. S., *M. Henry Bataille et la poésie.* — *L'Association franco-écossaise à l'Élysée.* — 9 octobre : Henri Vonoven, *Après l'audience : une grande mutilée (l'éloquence judiciaire).* — 10 octobre : P. S., *Le mystère de la rue Visconti.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : théâtre Antoine,* « *la Dolorès* », *trois actes de M. José Feliu y Codina, d'après la pièce espagnole ; Mathurins,* « *les deux* « *Monsieurs* » *de Madame* », *trois actes de M. Gandera ; Pré-Catelan,* « *Marie de Magdala* », *drame sacré en vers de M. Wilfrid Lucas ; Variétés, reprise de* « *Kiki* », *de M. André Picard.* — 11 octobre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : un cours de technique poétique.* — 12 octobre : Paul Souday, *Les Livres : François Fabié,* « *Poésies* » *(1905-1918) ; François Porché,* « *les Commandements du destin* » *; Paul Valéry,* « *le Cimetière marin* » *; Franc-Nohain,* « *Fables* » *; Tristan Derème,* « *le Poème de la pipe et de l'escargot* », « *le Poème des chimères étranglées* » *; Maurice Levaillant,* « *Des vers d'amour* » *; Jean Carrère,* « *la Gloire et la Bête* » *; Émile Henriot,* « *Divinités nues et quelques autres* », *Maurice Simart,* « *Poèmes sans dieux* ». — 14 octobre : P. S., *La question des plaques.* — Y. M. Goblet, *La conférence anglo-irlandaise : les hommes et les faits.* — 15 octobre : J. B., *La moralité de Balzac.* — 16 octobre : G. Lenôtre, *La Petite Histoire : les papiers de Molière.* — Georges Montorgueil, *Champfleury et la Bohême.* — 17 octobre : P. S., *Le style archaïque.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Renaissance, reprise de* « *Zaza* », *cinq actes de Pierre Berton et Charles Simon ; Comédie-Française,* « *les Fâcheux* », *nouvelle interprétation ; Nouveau-Théâtre,* « *A bas les auteurs* », *un acte de M. Johannès Gravier ;* « *Dans la jungle* », *deux actes de M. Laumann, d'après Kipling ;* « *Trois types* », *deux actes de M. Paul Giafferi ;* « *une Exécution* », *deux tableaux tirés des* « *Scènes populaires* » *d'Henri Monnier, par Isabelle Fusier.* — 18 octobre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : les inédits de Gobineau.* — 20 octobre : Paul Souday, *Les Livres : Jérôme et Jean Tharaud,* « *Quand Israël est roi* » *; Israël Zangwill,* « *les Rêveurs du Ghetto* » *; un buste à Robert de la Villehervé.* — 21 octobre : Ernest

Lavisse, *Le surmenage scolaire.* — Georges Montorgueil, *Le sang de Corneille.* — 24 octobre : P. S., *Questions vénitiennes.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : théâtre Sarah-Bernardt, « la Gloire », trois actes de M. Maurice Rostand; théâtre Fémina, « Sin », féerie chinoise de M. Maurice Magre.* — 25 octobre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : un ami de Pascal, le chevalier de Méré.* — 26 octobre : *Séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut de France.* — Ch.-V. Langlois, *Impôts d'il y a six cents ans.* — Marquis Robert de Flers, *La langue française et la guerre.* — Henry Lemonnier, *Un château cinq fois historique : Chantilly.* — Richard Arapu, *Les théories d'Einstein et M. Painlevé.* — 27 octobre : J. B., *L'ombre des statues.* — Pierre Mille : *Un saint (Charles de Foucauld).* — Paul Souday, *Les Livres : Israël Zangwill, « les Rêveur du Ghetto », traduction de Mme Marcel Girette.* — *Nécrologie : le général Niox.* — 28 octobre : P. S., *Le projet Rameil (sur la propriété littéraire).* — 30 octobre : docteur Marcel Labbé, *Le centenaire de l'Université de Buenos-Ayres.* — 31 octobre : P. S., *L'art de l'interview.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : maison de l'Œuvre, « la Danse de mort », de Strindberg ; Gymnase, reprise d'« Amants », de M. Maurice Donnay ; Capucines, « Simone est comme ça », trois actes de M. Yves Mirande et Madis ; Marigny, « Qu'en mariage seulement », trois actes de MM. Mouëzy-Eon, Mancey et de Pierrefeu; théâtre Antoine, « le Dieu d'argile », quatre actes de M. Schneider.* — 1er novembre : Georges Montorgueil, *L'entretien des tombes célèbres.* — Général de Lacroix, *Le général Niox.* — Émile Henriot, *Courrier littéraire : Honoré d'Urfé, Zola et Rostand.* — 3 novembre : J. B., *Racine et Victor Hugo.* — G. Lenôtre, *La petite histoire : la femme du « Misanthrope ».* — Paul Souday, *Les Livres : Anatole France, les contes de Jacques Tournebroche; Montfaucon de Villars, « le conte de Gabalis ou entretiens sur les sciences secrètes ».* — René Puaux, *Le trésor d'Ali pacha.* — 4 novembre : P. S., *Le projet Rameil (sur la propriété littéraire).* — *Académie française : réception de M. Joseph Bédier.* — 5 novembre : Paul Souday, *Académie française : réception de M. Joseph Bédier.* — 6 novembre : *Nécrologie : Georges Vicaire.* — 7 novembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Porte-Saint-Martin, « Robert Macaire et Cie », version nouvelle de M. Maurice Landay; théâtre Edouard-VII, « Jacqueline », trois actes; « Faisons un rêve » (reprise), de M. Sacha Guitry.* — 8 novembre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : Rabelais médecin.* — 9 novembre : V., *La vie des morts.* — *La pédagogie de Rabelais.* — Georges Montorgueil, *Un logis parisien qu'habita Molière.* — 10 novembre : Paul Souday, *Les Livres : la statue de Rabelais.* — 11 novembre : P. S., *Le prix Nobel (à M. Anatole France).* — 13 novembre : Jean Lefranc, *Les dimanches de la Villa Saïd (chez M. Anatole France).* — 14 novembre : P. S., *De l'utilité des fausses nouvelles.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : la question de l'Odéon ; Vaudeville, « le Chemin de Damas », trois actes de M. Pierre Wolff ; Mathurins, « le Verbe Aimer », trois actes de M. Pierre Mortier.* — 15 novembre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : Un inédit de Maupassant.* — 16 novembre : G. Lenôtre, *La Petite histoire : chez Louis-Philippe.* — Richard Arapu, *Les théories d'Einstein et M. Painlevé.* — 17 novembre : J. B., *Sur le mail.* — Paul Souday, *Les Livres : Abel Hermant, « le Crépuscule tragique ».* — 18 novembre : P. S., *M. d'Haussonville et Mme de Staël.* — 19 novembre : *Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance publique annuelle.* — 20 novembre : J. L., *D'un livre rare.* — *En l'honneur de sir James Frazer et de M. Rudyard Kipling.* — 21 novembre : *Contre l'étatisme scolaire.* — P. S., *Kipling et Frazer.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : théâtre Antoine, « la Maison de l'homme », de Victor Margueritte ; Nouveautés, « Comédienne », de MM. Armont et Bousquet; Bouffes-Parisiens, « Dédé », opérette de MM. Willemetz et Christiné ; Odéon, « Louis XI, curieux homme », de Paul Fort ; la Grimace, « la Grâce », de M. Gabriel Marcel.* — 22 novembre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : les épreuves des « Fleurs du Mal ».* — 23 novembre : *Mort de M. Émile Boutroux.* — 24 novembre : J. B.,

Stratégie et littérature. — *Les épreuves des « Fleurs du Mal ».* — 25 novembre : Paul Souday, *Les Livres ; Jacques Chardonne, « l'Épithalame ».* — Georges Montorgueil, *La pupille de Malesherbes.* — *Le troisième centenaire de Molière.* — *Le centenaire d'Ampère.* — 27 novembre : *Séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts.* — 28 novembre : P. S., *Les propos d'Anatole France.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : « Athénée, le Paradis fermé », trois actes de MM. Maurice Hennequin et Romain Coolus ; théâtre des Arts, « le Cousin de Valparaiso », trois actes de MM. Fr. Fonson et Jean Kolb ; Comédie-Française, « Monsieur de Pourceaugnac » et ses divertissements ; Variétés, « Revue » de MM. Rip et Gignoux ; M. Alfred de Sanctis au théâtre de l'Œuvre.* — 29 novembre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : la vraie figure de Colomba.* — *Les fêtes de Molière.* — 30 novembre : *Nécrologie, Maurice Spronck.* — 1er décembre : *Flaubert et George Sand.* — Paul Souday : *Les Livres : René Boylesve, « le Carrosse aux deux lézards verts » ; Maurice Brillant, « les Années d'apprentissage de Sylvain Briottet » ; André Lamandé, « Castagnol » ; Pierre Mac Orlan, « la Cavalière Elsa » ; « le Nègre Léonard et le maître Jean Mullin » « A bord de l' « Étoile matutine » ; Louise Faure-Favier, « Paris-Londres, guide des voyages aériens ».* — 2 décembre : P. S., *Balzac et sa dilecta.* — *Institut de France, séance publique annuelle de l'Académie Française.* — 3 décembre : Paul Souday, *Académie française : littérature et vérité. Correspondance : lettre de Mme la Comtesse de Noailles.* — *Le cinquantenaire de l'École des Hautes Études.* — 5 décembre : P. S., *Molière à la Chambre.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Champs-Élysées, reprise de « Pelléas et Mélisande », de Maurice Mæterlinck ; Renaissance, « la Danseuse Rouge », quatre actes de M. Ch.-Henry Hirsch.* — 6 décembre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : Musset, Sand et « Lorenzaccio ».* — *Le banquet des anciens « Carlistes ».* — 7 décembre : Georges Montorgueil, *La semaine de Brillat-Savarin.* — 8 décembre : *Le centenaire de Gustave Flaubert.* — 9 décembre : P. S., *La guillotine par invitations.* — Paul Souday, *Les Livres : Edmond et Jules de Goncourt, « Germinie Lacerteux », roman avec un post-face de M. Gustave Geffroy.* — 10 décembre : Gustave Simon, *Vision scientifique de Victor Hugo.* — Victor Hugo, *Dicté par moi en 1843.* — Charles Richet, *A propos de la dictée de 1843.* — *Les bibliothèques populaires.* — *Me Henri-Robert conférencier.* — 11 décembre : *Le budget des Beaux-Arts.* — 12 décembre : P. S., *Le centenaire de Flaubert.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : « Aimer », de M. Paul Géraldy, à la Comédie-Française ; les Nouveaux spectacles du Vaudeville, des Mathurins, de l'Œuvre, de la Gaîté.* — P. S., *Le centenaire de Flaubert.* — 13 décembre : Jean Noill, *Le théâtre et l'influence française.* — *Séance publique annuelle de l'Académie des sciences.* — Émile Henriot, *Courrier littéraire : En attendant le prix Goncourt.* — *Inauguration du monument Gustave Flaubert : discours de M. Edmond Haraucourt, discours de M. Paul Bourget, discours de M. Léon Bérard.* — *Les « Lamartiniens ».* — 14 décembre : J. B., *Les femmes et la philosophie.* — *Le dîner de la « Revue des Deux Mondes ».* — *Séance publique annuelle de l'Académie de médecine.* — 15 décembre : Paul Souday, *Les Livres : Gustave Flaubert, « Madame Bovary », édition du centenaire, précédée d'une étude de Louis Bertrand ;* René Maran, *« Batouala », roman.* — 16 décembre : P. S., *Autour du prix Goncourt.* — *Académie Française : séance d'élection.* — 17 décembre : *Doctorat d'enseignement.* — 18 décembre : *Nécrologie : Camille Saint-Saëns.* — *Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques.* — 19 décembre : P. S., *Flaubert à Paris.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : théâtre Michel, « Chéri », trois actes de Mme Colette et de M. Léopold Marchand ; Comédie-Française, « Un ami de jeunesse », un acte de M. Edmond Sée ; Mme Simone dans « On ne badine pas avec l'amour » ; théâtre des Champs-Élysées, les représentations de M. Ermete Zacconi ; Châtelet, « Jean qui rit », féerie de M. Hugues Delorme.* — 20 décembre : Émile Henriot, *Courrier littéraire : exotisme et littérature.* — 21 décembre : Dr François Helme, *Quelques*

vues sur l'alimentation et la cuisine en l'honneur de Brillat-Savarin. — *Le banquet de l'Association des secrétaires de la conférence des Avocats.* — Georges Montorgueil, *L'accusateur de « Madame Bovary »* (*Ernest Pinard*). — 22 décembre : Paul Souday, *Les Livres : Robert de Montesquiou.* — *Nécrologie : Louis Gonse.* — 23 décembre : P. S., *Le monde où l'on crée.* — *La réforme de l'enseignement secondaire.* — Th. Lindenlaub, *Musique de théâtre et musique intime.* — *Au Conseil supérieur de l'Instruction publique.* — Guillaume Janneau, *La « Folie » Saint-James.* — 24 décembre : G. L., *Insignes.* — 25 décembre : Pierre Mille, *Un gentilhomme à la guerre.* — *Une grande manifestation à la Sorbonne, la solidarité intellectuelle entre la France et les nations amies.* — 26 décembre : P. S., *Merry Christmas.* — Edmond Delage, *La pensée française en Alsace.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : théâtre de Paris, « la Possession », quatre actes de M. Henry Bataille ; théâtre Antoine, « l'Homme aux dix femmes », trois actes de M. Miguel Zamacoïs ; la Potinière, « l'Enfant gâtée », de M. Pierre Fauchois.* — 27 décembre : *La caisse des recherches scientifiques.* — Émile Henriot, *Courrier littéraire : les dessous du « Cid ».* — 28 décembre : *Baccalauréat et licence ès lettres.* — 29 décembre : *La Société française de philosophie à la Sorbonne.* — G. Lenôtre, *La petite histoire : Lucile* (*Desmoulins*). — Paul Souday, *Les Livres : le centenaire de Dostoïewsky.* — 30 décembre : P. S., *Du plagiat comme lancement.* — Georges A. Débry, *La question de l'université flamande.* — Jules Bertaut, *Sur les planches* (*M. Tristan Bernard*). — Georges Montorgueil, *La clef des hiéroglyphes* (Champollion). — 31 décembre : *A la Comédie-Française : mises à la retraite.*

CHRONIQUE

— Sous ce titre : *la Tombe de Calvin,* on lit cette note dans le *Journal des Débats politiques et littéraires* du 11 juin 1921 : « Le dernier descendant d'une vieille famille genevoise — exactement bâloise, — M. Eugène de Speyr, qui habite actuellement à Avignon, vient de révéler au consistoire de l'Église protestante de Genève l'endroit exact où le grand réformateur Jean Calvin fut enterré au cimetière de Plainpalais, le 24 mai 1564. Dans la crainte que la tombe ne fût profanée, Calvin fut enterré secrètement. Depuis trois siècles, le secret de la tombe de Calvin était connu de la seule famille de Speyr, qui ne devait pas le divulguer tant qu'il y aurait des descendants. »

D'autre part, *le Journal de Genève*, du 16 juin, imprime ceci : « Ce n'est pas sans quelque hésitation — nous l'avons dit — que le vénérable septuagénaire venu d'Avignon avait indiqué l'endroit où, selon un secret de famille, avait été enterré le grand réformateur. Dans ces conditions, il est fort probable que le consistoire renoncera aux fouilles. Une décision définitive sera en tout cas prise au cours de la séance de samedi prochain, après discussion du rapport que la commission exécutive présentera à ce sujet. »

Le consistoire a, en effet, renoncé à faire faire des fouilles.

— Dans un article sur *les Trésors de Bessinge* (*Journal des Débats*, 28 octobre). M. Maurice Muret écrit : « Plus encore que l'histoire de Genève, l'histoire des Tronchin est intimement mêlée à celle du pays voisin. Apparentés à Théodore de Bèze, les Tronchin possèdent dans leurs archives, qui sont d'une richesse débordante, dans leurs salons qui sont des musées, dans leur bibliothèque qui est un sanctuaire, des souvenirs et des monuments également intéressants au point de vue genevois et au point de vue français... Les investigations ferventes accomplies par M. Rocheblave à Bessinge ont mis au jour des inédits en prose française, et vers latins, et vers français (d'Agrippa d'Aubigné)... Sur des pièces déjà publiées, le manuscrit fournit, en outre, des lumières et des précisions utiles. » M. Henry Tronchin, le possesseur actuel de ces trésors, s'en fait une très juste idée, aussi sera-t-il assurément le premier à favoriser la publication des « inédits » d'Agrippa d'Aubigné.

— Sous ce titre qui ne laisse pas de place au doute : *Les faux Mémoires du cardinal de Richelieu* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1921), M. Louis Batiffol expose la question assez compliquée du document appelé *Mémoires de Richelieu.* Il conclut ainsi : « Richelieu n'est pour rien dans la rédaction de ce travail; les jugements des *Mémoires* sont donc sujets à caution, parce qu'ils n'émanent pas du cardinal et n'ont pas été contrôlés par lui, mais qu'ils proviennent d'individus peu intelligents, mal qualifiés, suspects. »

— Au contraire, M. Robert Lavollée envisage la même question sous un jour moins affirmatif et se demande dans *le Correspondant* du 25 juillet : *Les Mémoires du cardinal de Richelieu sont-ils faux ?* M. Lavollée conclut de façon

tout opposée : « Bref, dit-il, les *Mémoires* restent ce que l'on a généralement cru qu'ils étaient : une « Histoire du règne de Louis XIII », composée à l'aide de documents contemporains, par le commandement, sous la direction et avec la collaboration partielle du grand homme d'État. Comme tels, il nous semble évident qu'ils méritent encore de conserver le titre que, dès leur découverte, on leur avait donné et l'autorité qu'on leur avait reconnue. »

— En 1691, l'intendant de la généralité de Tours voulut faire payer une taxe à la famille Ménage. L'abbé Gilles Ménage, le membre de l'Académie française, qui demeurait à Paris, rédigea aussitôt un mémoire sur la noblesse de sa famille et l'adressa à l'intendant de Tours. On le trouvera dans *l'Anjou historique* de mars 1920, sous ce titre : *l'Abbé Ménage et sa famille* (*1691*).

— Dans *le Neophilologus* (1921, II, 3), M. Gédéon Busken Huet se demande quelle est l'origine du nom de *Tartuffe*. Despois et Ménard, dans le *Molière* des *Grands Écrivains*, ont déjà indiqué que ce nom signale un trompeur, par son origine : « Dans notre vieille langue, *truffe* ou *truffle* signifiait tromperie, *truffer*, tromper. Le nom de mets *truffe* avait aussi autrefois la forme *tartuffle*. » Mais on ne pouvait, jusqu'à ces derniers temps, produire un exemple antérieur à Molière du mot français *tartuffe* appliqué à un individu avec un sens défavorable. Or, le mot se trouve dans le *Mastigophore ou précurseur du Zodiaque*, un volume indigeste d'Antoine Fuzy (1509, in-4°, p. 61-62 de la première partie). Ce passage prouve bien que *tartufle*, comme terme méprisant et inférieur appliqué à un individu, faisait en France partie de la langue populaire bien avant la composition de la célèbre comédie.

— Du rapport présenté par M. Ernest Lavisse, au nom de l'Institut de France, sur *le Musée Condé en 1920*, nous extrayons le passage suivant :

« Parmi les raretés du cabinet des Livres se trouve un exemplaire du recueil en deux petits volumes des poésies de Sedaine, édition de 1760. Cet exemplaire, l'auteur l'avait donné à son ami Gabriel de Saint-Aubin, artiste charmant et original. Saint-Aubin a fait des deux petits volumes les compagnons et les témoins de sa vie, dont il raconte les épisodes en vers écrits dans les marges, au haut et au bas des pages, d'une écriture fine et très serrée. Ces petits poèmes, il les a illustrés par des dessins que le texte inspire ou que lui suggère le hasard d'une rencontre. Il a toujours à sa disposition les deux volumes; quand il sort, il les porte dans une poche de son habit. Il sort beaucoup d'ailleurs, étant un vagabond de la vie parisienne. Ses vers ne valent certes pas ses dessins, mais ils sont intéressants par les détails qu'ils donnent sur les mœurs d'un temps et d'une ville où l'on ne s'ennuyait pas. C'est pourquoi M. Émile Dacier a bien fait d'attirer sur ces deux petits volumes l'attention des amateurs de curiosités distinguées en publiant son livre : *Le Sedaine du Musée Condé ou Gabriel de Saint-Aubin poète.* »

— Le trois-centième anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine fournit le prétexte à la commémoration de cette date de façons diverses qu'il convient de signaler ici.

D'abord, le 11 juillet, l'Académie Française salue, comme il était naturel, par une cérémonie publique, le souvenir du fabuliste.

Puis, ce furent des articles divers, publiés à cette même occasion et dont nous nous contenterons de mentionner ici les principaux : des articles divers de M. André Hallays, de M. Edmond Pilon dans la *Revue des Deux Mondes*, dont le détail se trouve ailleurs; d'autres dans le *Mercure*, la *Revue critique des idées et des livres*, qui ont été également mentionnés d'autre part.

— Le *Journal des Débats* du 8 juillet a publié sous le même prétexte, et sous la signature *Un vieux bibliophile*, qui semble cacher le bibliothé-

caire même de la Comédie-Française, un article très curieux dont nous tirons le passage suivant :

« Nous dirons seulement que l'attribution de ces diverses pièces à La Fontaine est probablement due à une simple spéculation de librairie. Sous le titre *Pièces de théâtre de M. de La Fontaine*, il a été publié, en 1702, à La Haye, chez Adrien Moetjens, un volume in-12, à pagination continue, contenant les pièces suivantes, ayant chacune un titre spécial daté de 1701, portant la mention : « *Par Monsieur de La Fontaine : Pénélope ou le retour d'Ulisse de la guerre de Troie, Le Florentin, Ragotin ou le Roman comique, Je vous prens sans verd ;* le volume est terminé par *le Duc de Monmouth*, tragédie par M. de Vaernewyck. »

Le livre de M. Joannidès permet de répondre exactement, siècle par siècle, à ce que furent les droits d'auteur de ce théâtre. Ils furent au total de 1 307 livres, dont 701 pour *le Florentin* et 484 pour *la Coupe enchantée*.

— Dans le numéro d'octobre-décembre 1921 de la *Revue de littérature comparée*, M. J. Dresch publie deux lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau à M. Dangirard, négociant à Paris, datées de Montmorency, février et mars 1761. Ces lettres ne sont pas seulement curieuses parce qu'elles montrent déjà, à cette date, le caractère soupçonneux du philosophe, elles permettent peut-être de fixer un point de bibliographie intéressant pour ceux qui recherchent les éditions originales de Rousseau. Un passage de la lettre de février 1761 semble prouver que l'édition originale de *la Nouvelle Héloïse* était sans illustration. « Pour avoir un exemplaire véritablement complet de l'édition originale, il faut donc posséder les volumes imprimés à Amsterdam par Marc-Michel Rey et y joindre : 1° la préface publiée à part par Rousseau (Paris, Duchesne, 1761) ; 2° l'explication des estampes publiée aussi à part chez Duchesne. Ce dernier ouvrage est d'un grand intérêt pour l'histoire de l'illustration. C'est la première fois sans doute qu'un auteur faisait des recommandations aussi minutieuses à son illustrateur. Ajoutons que Gravelot, dans ses charmants dessins, n'en tint pas grand compte, et cela lui aurait été difficile ainsi qu'au graveur. »

— Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1921, sous ce titre : *Chateaubriand romanesque et amoureux*, M. Victor Giraud examine les diverses hypothèses qu'on peut énoncer pour expliquer le fragment qu'on désigne communément sous le nom de « la jeune Occitanienne ». Après une étude minutieuse et attentive, M. Giraud conclut ainsi : « Le fantôme de femme » qu'on y voit apparaître, ce n'est ni l'Occitanienne, ni Mme de Vichet, ni Mme de C..., ni Mme de Vatry, ni Mme Hamelin, ni Hortense Allart, ni tant d'autres dont le nom nous échappe ; ou plutôt ce sont toutes ces femmes qui sont venues se fondre ensemble dans une sorte d'allégorie romanesque. D'assez bonne heure, — au plus tard en 1823, — Chateaubriand avait conçu une manière de roman qui eût été comme la synthèse poétique des expériences amoureuses de sa vieillesse commençante. Et, au fur et à mesure que ces expériences se multipliaient, suivant les caprices de son inspiration ou de sa fantaisie, il écrivait quelques « pages de folie », développant toutes ou diversifiant le même thème fondamental. Quelques-unes de ces pages sont parvenues jusqu'à nous. Les autres ont sans doute été détruites... En tout état de cause, le Chateaubriand romanesque, dont la physionomie nous semblait assez bien fixée, se dessine désormais à nos yeux avec une netteté et une continuité un peu imprévues. *Atala*, *René*, *les Natchez* sont les romans ou poèmes en prose des amours de son adolescence et de sa jeunesse. *Les Martyrs*, *le Dernier des Abencérages*, sous une forme tantôt un peu voilée, tantôt assez vive, sont l'écho symbolique des passions de sa maturité. Et enfin nous ignorons pourquoi il a finalement renoncé à évoquer en un dernier roman la longue liste de ses amours d'automne. Mais qu'il en ait eu le dessein et qu'il en ait même, à divers intervalles, jeté sur le papier de rapides

ébauches, cela même est bien caractéristique du tour de son génie et de sa nature morale. René a passé sa vie, ou du moins une partie de sa vie, à désirer, à aimer, — si l'on appelle cela aimer, — et à traduire en des phrases voluptueuses et troublantes, et d'ailleurs immortelles, les fantaisies de son imagination et les caprices de son cœur. »

— En recherchant *les Sources de « l'Épopée du Ver »*, M. Paul Berret (*Revue universitaire*, mai 1921) constate : « *L'Épopée du Ver* n'est au fond que l'amplification d'un thème banal : l'anéantissement de l'homme, des œuvres de l'homme et la disparition des mondes. Il n'est point de philosophie, point de religion qu'il n'ait médité sur ce sujet. » Et il conclut : « Victor Hugo demeure original et irritant : si banal que soit le thème général de *l'Epopée du Ver*, et si nombreux que soient les poètes qui l'aient abordée, quelle que soit la large part qu'il faille faire à leur influence sur Victor Hugo, *l'Épopée du Ver* reste, dans la *Légende des siècles*, une des manifestations les plus représentatives du génie hugolien. »

— Dans son élégante plaquette sur *les « Harmonies » toscanes*, M. Gabriel Faure a voulu recueillir et noter les traces du séjour de Lamartine en Toscane (1825-1828). Le malheur est qu'on ne trouve nulle trace dans ses vers, nul souvenir de cette charmante vie. « Combien je préférerais que Lamartine, planant moins constamment, daignât parfois descendre sur terre et regarder autour de lui. L'indétermination, ai-je écrit jadis à propos du *Vallon*, est la condition même de son génie. Les *Harmonies* en sont le plus frappant exemple. »

— Sous ce titre : *Tas de Pierres*, Victor Hugo a laissé divers fragments formant plusieurs dossiers, au sujet desquels il avait écrit cette note : « Préface : Ce livre est le sac du semeur ; prenez et jetez au vent. » Obéissant au vœu du poète, qui demandait dans son testament que « tout ce qu'il avait écrit, ne fût-ce qu'une seule ligne, ou un seul vers, fût publié », M. Gustave Simon emprunte à l'une des parties de *Tas de Pierres*, celle intitulée : « Critique », quelques extraits que publie la *Revue de Paris* dans son numéro du 1er septembre.

— Au sujet de la publication éventuelle des notes de Victor Hugo, *le Cri de Paris* donne les détails suivants : « M. Georges Victor-Hugo raconte volontiers que son grand-père couvrait de son écriture tous les papiers qu'on laissait à sa portée. Sur les marges des journaux qu'il lisait, il notait des pensées, des rimes, des mots dont la sonorité lui plaisait. Parfois même il prenait des albums à images de son petit Georges, et il y griffonnait des vers. C'était pour l'enfant un sujet d'amertume, car, lorsque papapa, — c'est le titre que Victor Hugo s'était donné lui-même quand il était devenu grand-père, — lorsque papapa avait écrit sur un album, il le confisquait et le rangeait dans la commode aux brouillons.

« Cette commode comptait deux tiroirs. Dans celui du haut étaient empilées par Victor Hugo les notes dont il ne s'était pas encore servi. De temps à autre, il en faisait le recensement. Et tout à coup il lui arrivait d'utiliser, par exemple, deux vers qu'il avait consignés, parmi plusieurs autres, sur une feuille de papier. Puis il barrait le distique employé et replaçait la feuille dans le tiroir du haut.

« Quand toutes les notes prises sur une feuille avaient été barrées, Victor Hugo jetait le brouillon dans le tiroir du bas, qu'il faisait vider périodiquement. Combien existe-t-il encore de brouillons inutilisés ? Des quantités sans doute. Faudra-t-il les publier tous ? »

— M. Émile Henriot annonce, dans son courrier littéraire du *Temps*, du 13 septembre 1921, qu'on vient de trouver une correspondance inédite de Victor Hugo avec Jules Janin. Tout deux s'étaient rencontrés aux Roches, chez Bertin, le directeur du *Journal des Débats*, et des rapports amicaux s'éta-

blirent vite entre eux. « C'est après le coup d'État que s'établit cette correspondance entre Hugo et Janin. Tandis que Hugo prend le chemin de l'exil, Janin reste à Paris ; mais, sans tendresse pour l'Empire, il ne cessera de protester à sa façon contre le nouvel ordre de choses, et toutes les occasions lui seront bonnes de célébrer le grand proscrit. » C'est cette correspondance que va publier M. Clément Janin, petit-neveu du critique, et qui formera une suite dont le *Monde nouveau* a commencé l'insertion.

— *Le lieutenant-colonel Périolas et Balzac, documents inédits sur « la Bataille »*, est un personnage que M. Marcel Bouteron a rencontré sous la plume de l'auteur de *la Comédie humaine* et dont il a essayé de reconstituer le caractère et la carrière (*Revue de France*, 15 juillet 1921). C'était un officier d'infanterie que Balzac connut par l'entremise des Carraud et qui mourut lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur en mars 1859. « L'imagination de Balzac, insuffisamment fécondée, ne put réussir à enfanter cette *Bataille* que Balzac rêvait, et dont pas une ligne n'est venue jusqu'à nous. Mais n'oublions pas que, dans la fièvre de cet avortement, naquit, au milieu de la nature alpestre, en trois jours et trois nuits de septembre 1832, un chef-d'œuvre : *le Médecin de campagne*.

— Dans un article sur *le Trône de Louis-Philippe brûlé sur la place de la Bastille* (*la Cité*, janvier-avril 1921), M. A. L'Esprit donne des détails sur la façon dont la destruction matérielle de cet objet eut lieu ; mais encore il apporte des renseignements sur les événements qui s'ensuivirent et reproduit les couplets de chansons ou même les scènes de théâtre qui le provoquèrent.

— M. Paul Hazard a écrit une étude neuve et lucide sur *les Plagiats de Stendhal d'après de récentes publications* (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1921). Le critique passe successivement en revue les « emprunts » qu'on a pu fort justement reprocher à Stendhal et qu'on a signalés au fur et à mesure des trouvailles : c'est, bien entendu, l'*Histoire de la peinture*, principalement et d'abord ; puis les *Notes d'un voyaye dans l'Ouest de la France*, de Mérimée ; le *Voyage dans le Midi*, de Millin et de Mérimée. « Stendhal leur a fait, en les pillant, beaucoup d'honneur. Chacun sait, ici encore, que les écrivains ne désirent qu'une chose : c'est qu'un plus grand qu'eux leur dérobe leur prose, sans le dire... Il reste toujours original, mais non plus par la fécondité de l'invention, puisque nous commençons à voir qu'il pense souvent avec les idées des autres. Son originalité vient d'abord, semble-t-il, de cette surprenante alternative d'effort créateur et de paresse assimilatrice : comme il était lorsqu'il fréquentait le cénacle du romantisme libéral, chez Delescluze : capable d'éblouir les assistants, tout un après-midi, par le feu d'artifice de ses paradoxes ; capable aussi de ne souffler mot, tout occupé de sa pêche aux idées. Son originalité vient ensuite de l'opportunité de ses choix... Surtout nous nous débarrasserons de ce Stendhal hiératique que nous présentent encore ses pontifes : immuable sur l'autel des dieux ; éternellement semblable à lui-même depuis ses débuts, qui furent parfaits jusqu'à sa mort, qui fut une apothéose. Au contaire, nous introduirons dans son œuvre, ne serait-ce qu'à titre d'hypothèse à vérifier, l'idée d'une évolution. »

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LA PUBLICATION DES LETTRES DE MALHERBE

Nous nous proposons d'esquisser l'histoire des lettres de Malherbe depuis le moment où elles ont été écrites jusqu'à l'édition de 1630. Cette histoire n'a pas encore été faite, et pourtant il est indispensable de connaître dans quelles conditions les œuvres de Malherbe, et surtout ses lettres, ont été publiées. Aucune édition complète ne parut de son vivant. Il publia une traduction et, sous forme de plaquettes, quelques poèmes et deux lettres, et il fit insérer dans les recueils contemporains des poèmes [1] et des lettres en assez grand nombre ; mais l'ensemble de ses traductions [2], lettres et poésies, ne fut présenté au public qu'en 1630, deux ans après sa mort. Il convient donc de savoir si cette édition posthume est fidèle, si les éditeurs ont reproduit sans changement ni suppression les originaux.

Pour les poésies et les traductions on doit craindre, outre les fautes d'impression, de mauvaises lectures, quelques retouches, quelques rajeunissements [3]. Pour les lettres, il faut s'attendre à des altérations plus graves : il est si facile d'y changer un mot, de supprimer ou de modifier un passage, sans que le lecteur puisse s'en douter. Aussi l'éditeur le fait volontiers, chaque fois que l'auteur exprime sur les personnes, le gouvernement, la religion, etc... des opinions qu'il convient de taire ou d'atténuer. Nous ne saurions donc être trop attentifs et soupçonneux, quand nous lisons

1. Voir Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésie*, et l'article que M. Martinon a publié ici-même en 1915.

2. Celle des Épîtres à Lucilius fut publiée seulement en 1637.

3. On trouvera dans mon article *La traduction du De Quaestionibus Naturalibus par Malherbe* (*R. d'H. L.*, 1918) les changements qui furent faits au texte de cette traduction.

une édition posthume de lettres : je pourrais citer bien des exemples récents; quant à Malherbe, même les meilleurs parmi ses éditeurs modernes n'ont pas été assez méfiants.

Pour cette étude je me suis servi des lettres autographes de Malherbe, conservées à la Bibliothèque nationale (Fonds Baluze, n° 133; nouvelles acquisitions françaises, nos 3559 et 5168[1]). Les unes étaient connues, mais n'ont pas été vues d'assez près par Lalanne ou ses collaborateurs; les autres avaient été volées par Libri et consorts, et furent récupérées postérieurement à l'édition Lalanne (1862).

Nous ne dépasserons pas la date de 1630. En effet, les éditions du XVIIe et du XVIIIe siècles ne diffèrent en rien, pour les lettres, de l'édition princeps, à part la lettre au roi de 1628, qui, omise en 1630, reparaît à partir de 1764[2]. Au XIXe siècle, Hauréau, Miller, Lalanne et quelques autres ont découvert des lettres inédites, et surtout l'on a mis au jour plus de 200 lettres adressées à Peiresc, que Lalanne a éditées avec soin et érudition. Ces savants ont publié leurs inédits suivant les méthodes modernes, en reproduisant fidèlement le texte manuscrit : on peut être sûr qu'ils ne l'ont pas falsifié. Donc, après 1630, l'histoire des lettres de Malherbe n'offre plus d'intérêt.

Nous commencerons par énumérer les correspondants de Malherbe, puis nous classerons ses lettres par genre, et enfin nous en étudierons la publication en distinguant deux périodes : 1° avant 1628; 2° de la mort de Malherbe à l'édition de 1630. Dans un Appendice on trouvera quelques lettres inédites, et d'autres dont j'ai restitué le véritable texte.

I

LES CORRESPONDANTS

Malherbe a passé presque toute sa vie dans trois villes : Caen, Aix-en-Provence et Paris. Dans chacune d'elles il avait des amis avec qui il resta en relations jusqu'à sa mort. Nous allons passer en revue ses correspondants dans l'ordre suivant : Provençaux, Normands, personnes connues à Paris.

1. Dans l'article cité j'ai dit, sur la foi de L. Delisle, que les papiers de ce dernier ms. avaient été volés par Libri au fonds Peiresc de Carpentras. M. Auvray croit plutôt qu'ils proviennent en partie du fonds Baluze, que Libri consultait seul dans une salle à part (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1920, p. 126). D'après Bordier et Lalanne (*Dictionnaire des pièces autographes volées...*), toute une liasse de lettres de Malherbe à Du Bouillon fut volée au ms. Baluze entre 1830 et 1843.

2. En 1726 une lettre inédite adressée à La Garde fut publiée dans la *Continuation des mémoires de littérature de M. de Salengre.*

A Aix il passa une vingtaine d'années entre 1576 et 1605, et il y revint en 1616 et en 1622; là habitaient sa femme, son fils Marc-Antoine, la famille de sa femme et de nombreux amis.

Bien que nous n'ayons qu'une lettre de Malherbe à sa femme, nous savons par sa correspondance avec Peiresc qu'ils s'écrivaient de temps en temps. En outre Peiresc montre souvent à Mme de Malherbe les lettres qu'il reçoit de son mari, et réciproquement. Malherbe lui envoie de l'argent; quand il est quelque temps sans nouvelles d'elle, il s'alarme pour sa santé. Mais il lui arrive, à lui aussi, d'oublier de lui écrire pendant deux ou trois mois[1].

Quand son fils fut devenu un adolescent, il eut avec lui un commerce de lettres : il lui conseillait des lectures, lui envoyait des livres ou de l'argent, et surveillait de loin ses études. Nous ne connaissons qu'indirectement cette correspondance, car aucune lettre n'a été retrouvée.

La belle-famille de Malherbe n'a droit qu'à une brève mention : il correspondait avec elle surtout pour des affaires d'argent; il avait avec ses belles-sœurs et son beau-frère Laurent de Coriolis des contestations qui furent réglées par-devant notaire; et l'opposition faite, dans le Parlement de Provence, à Du Vair par Châteauneuf, qui était beau-frère de Mme de Malherbe et que les Coriolis soutenaient, acheva de refroidir leurs relations. Cependant il fut en bons termes avec un neveu de sa femme, J.-B. de Boyer, dont il prit le fils comme légataire universel.

Par contre, il avait en Provence beaucoup d'amis, qui manifestaient autant d'affection pour lui que d'admiration pour ses poésies, et qui reçurent de lui un nombre considérable de lettres. Commençons par ceux qu'il connut quand il était attaché à la personne du Grand Prieur, entre 1576 et 1586. Je passe les noms de Louis Galaup de Chasteuil, du capitaine Perrache et du joyeux La Bellaudière, qui furent ses amis; il contracta alors une amitié plus durable avec trois gentilhommes provençaux : Esprit Fouque, sieur de la Garde, à qui il écrivait sur la fin de sa vie qu'il y avait quarante ans qu'ils se connaissaient[2], et surtout Jean de La Ceppède et François du Périer.

La Ceppède fut conseiller au Parlement d'Aix, puis premier président à la Cour des Comptes de Provence. Malherbe attachait du prix à son amitié et, en 1608, comme certaines personnes avaient dit à La Ceppède qu'il lui était hostile, il fit tous ses efforts pour se

1. Par exemple en 1607 : Peiresc le lui reproche dans une lettre du 27 juillet (Bibl. Nat., ms. n. a. f., 5172).
2. *Œuvres de Malherbe*, édit. Lalanne, I, p. 355.

justifier. En 1613 La Ceppède inséra dans un ouvrage un sonnet de Malherbe. Ils s'écrivirent assez souvent (cf. lettres de Malherbe à Peiresc). Il mourut en 1622, et des lettres qu'il reçut de Malherbe, nous ne connaissons qu'une seule, grâce à Peiresc. Elle raconte les obsèques de Henri IV et figure dans l'édition Lalanne, t. III, p. 197.

François du Périer, mort en 1623, avocat au parlement d'Aix, eut pour enfants Marguerite, dont la mort précoce inspira au poète les Stances bien connues, et Scipion, qui devint un illustre avocat et dont je dirai une autre fois les rapports avec Malherbe. Des nombreuses lettres que celui-ci écrivit à François, il ne reste rien, sauf peut-être le n° 55 de l'édition Lalanne, t. IV.

Du Vair (1556-1621) arriva en Provence en 1597 pour présider la Chambre de Justice; deux ans plus tard il était nommé premier président du parlement de Provence; c'est à cette époque qu'il a dû faire la connaissance de Malherbe, dont il admirait les talents de poète et d'épistolier, et qui faisait grand cas de son estime et de son goût littéraire. Rien n'a été retrouvé de leur correspondance; elle fut abondante entre 1606 et 1616, date à laquelle Du Vair, devenu garde des sceaux, rejoignit Malherbe à Paris; nous en trouvons de nombreuses mentions dans les lettres de Malherbe à Peiresc.

Au Parlement d'Aix Du Vair distingua un jeune conseiller, aimable et fort savant : Claude Fabri de Peiresc (1580-1637), qui eut pour correspondants et pour amis tous les savants de l'Europe. Du Vair le fit connaître à Malherbe vers 1604, et désormais, malgré leur différence d'âge et de caractère, le poète et l'érudit eurent l'un pour l'autre une profonde affection. A partir de 1606, Malherbe lui envoya de Paris une chronique détaillée des événements de la Cour, des faits de guerre, etc... En échange, Peiresc lui faisait part des nouvelles d'Aix et de la Provence, de la santé et des occupations de M^me^ de Malherbe, de Marc-Antoine et de Du Vair, etc. Il lui rendait, à Aix, divers services. De son côté, Malherbe, à Paris, était un des commissionnaires de Peiresc, et il ne manquait point de lui expédier des copies ou des exemplaires de ses dernières œuvres.

Grâce aux soins de Peiresc, nous possédons la plus grande partie de leur correspondance. Il avait gardé les lettres autographes de Malherbe; elles sont entrées à la Bibliothèque Nationale, où elles forment les manuscrits Fr. 9535 et 9536. Dans le deuxième manuscrit elles sont rangées sans ordre; quelques-unes ont été enlevées entre 1822 (édit. Blaise) et 1851, mais déjà auparavant il

manquait la plupart des lettres écrites par Malherbe à la fin de sa vie[1]. — Peiresc écrivait ou faisait écrire sur des cahiers la minute de ses lettres, et ainsi a été conservé le texte de toutes ses lettres à Malherbe, sauf quelques-unes qui ont été expédiées pendant ses voyages. Ces minutes, que Tamizey de Larroque n'a pas eu le temps de publier, font partie du manuscrit 1874, ff. 453-557, de la bibliothèque de Carpentras ; deux feuillets, enlevés par Libri, sont entrés à la Bibliothèque Nationale, n. a. f. 5172, ff. 83-84. — Cette correspondance, qui diminue ou cesse quand Peiresc vient à Paris (1612, 1616-1621), ou que Malherbe retourne à Aix (1616), comprend au moins 180 lettres du premier et 240 du second[2].

Après La Ceppède, Fr. du Périer, Du Vair et Peiresc, il suffit de nommer les autres Provençaux qui échangèrent des lettres avec Malherbe : marquise de Montlaur, MM. de Mentin, d'Astruc, d'Oraison, d'Espagnet, premier président d'Oppède, etc...

*
* *

La famille de Malherbe habitait Caen, et comprenait beaucoup de proches parents et de cousins à tous les degrés ; mais, sauf pour son cousin Du Bouillon, nous sommes mal renseignés sur ses rapports avec eux. Il paraît avoir eu peu de tendresse pour son père, mort en 1606, et pour le seul de ses frères qui ne fût pas mort jeune, Éléazar, décédé en 1616 ; leurs lettres devaient parler surtout d'affaires d'argent, sur lesquelles ils n'étaient pas souvent d'accord[3]. Il s'entendait mieux avec d'autres parents, à qui il envoyait ses ouvrages et avec qui il échangeait de bons procédés ; mais son principal correspondant à Caen fut François du Bouillon-Malherbe (1586-1650), procureur du roi au bailliage, puis trésorier de France au bureau de Caen et conseiller du roi.

Il était doublement son cousin : les Du Bouillon-Malherbe et les Malherbe de Digny, dont notre poète faisait partie, étaient deux branches d'une même famille, et Judith Le Vallois, première femme de Du Bouillon, avait eu pour tante la mère de Malherbe. Nous connaissons une vingtaine de lettres que Malherbe lui a envoyées entre 1614 et 1628 ; il y en avait bien davantage : en 1627, tout au moins, il lui écrivait « tous les jours[4] ». Parmi celles qui ont

1. Lalanne publie seulement 7 lettres pour les années 1622-1628 ; or Peiresc accuse réception d'environ 35 lettres. Une lettre du 28 juin 1610 est conservée à Aix, à la bibliothèque Arbaud. Celle du 9 novembre 1606 est passée, sans le post-scriptum, dans la collection Morrison.

2. Lalanne en a publié 221, dont une dizaine environ n'est pas adressée à Peiresc.

3. *Lalanne*, I, p. LXXI.

4. *Lalanne*, IV, p. 67.

été prises à la Bibliothèque Nationale, plusieurs n'ont jamais été imprimées, et nous ne savons où elles sont actuellement.

*
* *

A Paris, Malherbe, gentilhomme de la chambre du Roi, fut particulièrement en faveur auprès de la Régente, et il eut des protecteurs haut placés, dont il reconnaissait les bontés en leur promettant l'immortalité grâce à ses vers et à sa prose. Parmi les grands personnages à qui il a adressé des lettres, nous trouvons : Louis XIII, le cardinal de Richelieu et son frère l'archevêque d'Aix, le garde des sceaux de Marillac[1]; la princesse de Conti, la duchesse de Guise douairière, la princesse douairière de Condé; le duc de Bellegarde, grand écuyer, son frère de Termes, et sa belle-sœur, les maréchaux de Crillon et de Bassompierre, les cardinaux de Joyeuse et du Perron, etc.

Comme homme de lettres et chef d'école il fut en correspondance avec des poètes : son cousin Colomby, Racan, Patris, Maynard; des prosateurs : Balzac, Faret, Coeffeteau; des femmes qui s'intéressaient aux belles-lettres : Mmes des Loges, d'Auchy, de Rambouillet. A partir de 1623, Racan passa une grande partie de l'année à son château des bords du Loir, et de là il échangea de nombreuses lettres avec son vieux maître; ce qui en reste (une douzaine de lettres de Malherbe, aucune de Racan) n'en représente qu'une faible partie.

On voit quelle variété il y a dans cette liste de correspondants : on y rencontre des Provençaux, des Normands, la noblesse d'épée et celle de robe, des évêques, des courtisans, des poètes, des princes, etc. Mais il est regrettable que quelques-uns des plus importants ne soient pas représentés dans les éditions de Malherbe : Du Vair, Du Périer, Mme de Malherbe et Marc-Antoine; combien les lettres à sa femme et à son fils seraient utiles pour départager les biographes modernes qui discutent sur ses qualités de cœur!

II

LES GENRES DE LETTRES

Il est malaisé de classer les lettres par genres, et toute classification peut être justement critiquée[2]. Mais pourquoi Malherbe a-t-il

1. Le brouillon de la lettre nº 120 du t. IV de l'édit. *Lalanne* porte au verso l'adresse suivante écrite par Malherbe : « Lettre à Mr le Garde des Sceaux, du 3e de aoust » (1627).

2. Voir pour Maynard celle de M. Durand-Lapie (*Bulletin historique et philologique*, 1900) et les observations de M. Drouhet. — Godeau, dans son discours sur les

publié telle de ses lettres, alors que d'autres, dont il possédait aussi le brouillon, la copie ou l'original signé, étaient laissées de côté ? Pour répondre à cette question, il faut bien que nous essayions de les classer d'après le sujet ou le style. Il nous semble que la plupart des siennes peuvent entrer dans une de ces trois catégories : lettre de politesse, feuille de nouvelles, lettre familière.

La lettre de politesse est un véritable genre littéraire; elle nécessite presque toujours un brouillon; Malherbe la fait avec soin, en ajoutant beaucoup de corrections dans les interlignes, et il en garde une copie ou tout au moins le brouillon. D'après le sujet, on peut distinguer différentes sortes :

Lettres de remerciements, d'offre de service, de recommandation. Voir plus loin ce que nous disons des copies SS.

Félicitations, lettres d'éloges : à Bassompierre, à Coeffeteau, à Crillon. On peut y joindre quelques lettres envoyées à des amis, mais destinées à la publicité, et qui contiennent l'éloge du souverain et de ses ministres; ainsi une lettre à Racan, datée de 1625 et publiée deux ans après, renferme un éloge hyperbolique de la reine-mère et de Richelieu, et la lettre à Mentin, écrite en 1626 et publiée en 1627, est surtout un panégyrique du cardinal[1].

Lettres de galanterie : compliments à Rodanthe (Mme de Rambouillet), 28 lettres amoureuses à Caliste (vicomtesse d'Auchy, morte en 1646, 19 ans après son mari), en partie publiées par Malherbe. Selon Racan, ces « lettres d'amour n'ont jamais été fort estimées », et appartiennent à cette catégorie de lettres « où il ne travailloit qu'à demi, où l'on croit avoir remarqué beaucoup de dureté et de pensées indigestes qui n'avaient aucun agrément[2] ».

Lettres de consolation. Outre ses consolations en vers[3], Malherbe a écrit de nombreuses lettres de condoléances, généralement dénuées d'émotion, mais remarquables par la belle ordonnance du plan, le développement des lieux communs, et le style oratoire :

œuvres de Malherbe, distingue les lettres familières des lettres travaillées (morales, scientifiques ou panégyriques); lire le passage dans *Lalanne*, I, pp. 373-375.

1. Il se fait un mérite de ces lettres auprès de Richelieu : « Mon premier autel est celui du Roi... Le vôtre est le second. Je ne vous dis rien... que je n'écrive à tous ceux à qui j'écris dans les provinces » (1628). Comparer avec la lettre où Voiture fit l'apologie du cardinal en décembre 1636.

2. *Lalanne*, I, p. LXXXV. — Le ms. n. a. f. 5168 contient le brouillon de la lettre à Caliste n° 101 (*Lalanne*, IV) ; au v° de cette lettre triste, désespérée, on constate avec surprise que notre Céladon a inscrit les frais de confection d'une culotte ou d'un pourpoint :... *galon 12 s., bouton 3 s., poches 4 s., façon 2 l.*, au total 17 livres 13 sols !

3. Consolations à Caritée, à Du Périer, à la Reine-Mère sur la mort du duc d'Orléans, au président de Verdun, à Colletet, à une dame inconnue (Bourrienne, *Malherbe*, p. 195), et à une comtesse sur la mort de sa fille, poème attribué à Malherbe et copié dans le recueil Tralage, ms. 6541 de la bibliothèque de l'Arsenal.

lettre à sa femme pour la mort de Jourdaine (1599), brèves condoléances à Du Bouillon (20 mai 1615 et avril 1619), consolation à un inconnu au nom d'une dame (Lalanne, IV, p. 237), lettres à un inconnu (1615. *Ibid.*, p. 218), peut-être à la comtesse de Carces (cf. Lalanne, III, p. 204), à un fonctionnaire de Jacques Ier (1625, publiée en 1627), à Caliste (20 mars 1606, publiée en 1618), à Mme de Montlaur (1608, publiée en 1608 ou 1612), à M. de Termes (1621, publiée en 1627), longues épîtres adressées à M. Bellegarde (1621) et à la princesse de Conti (écrite et publiée en 1614).

Ce genre littéraire était alors fort en vogue : les recueils de lettres imprimés ou manuscrits — par exemple le manuscrit 299 de Carpentras, provenant de Peiresc — faisaient une large part aux consolations; les connaisseurs comparaient les condoléances de Malherbe avec celles de Du Vair ou de Coeffeteau[1] pour le même décès, comme plus tard l'on comparera entre elles les oraisons funèbres faites par Fléchier, Bossuet ou Mascaron pour le même grand personnage. Celles de Malherbe étaient particulièrement estimées, mais quelle peine elles coûtaient à leur auteur! Racan a raison de dire de ces ouvrages en prose que « par un *long travail* il les mettait en leur perfection[2] ». On connaît l'histoire plus ou moins exacte des vers composés pour le veuvage du président de Verdun et terminés après son remariage. En prose, il ne procédait guère moins lentement, et ses condoléances arrivaient souvent bien tard : voyez plutôt comment il s'excuse aux dépens de ceux qui l'ont devancé (Lalanne, IV, p. 192 et 224).

Le chevalier de Guise était mort près d'Arles le 1er juin 1614. Peu de temps après que sa famille eut appris l'accident, elle reçut des consolations de Coeffeteau, de l'évêque de Conserans et de l'archevêque de Bourges. Malherbe n'avait pas encore envoyé la lettre qu'il devait à sa protectrice, Mme de Conti, sœur du défunt, lorsqu'elle perdit son mari, le 3 août, ce qui embarrassa quelque peu le consolateur. Le 27 septembre il pouvait enfin expédier à Peiresc sa lettre imprimée. Si l'on en croit Chapelain, il aurait pris une curieuse précaution en la composant : « Malherbe, écrit Chapelain à Montreuil, m'a dit autresfois qu'ayant à escrire à Mme la princesse de Conti sur la mort de son frère cette belle consolation que vous avés tant veue, il luy fit faire un voyage exprès à Saint-Germain, afin qu'on ne peust pas dire qu'estant en une mesme ville, il n'avait qu'à luy dire ce qu'il lui escrivoit » (12 février 1640. — Édit. T. de Larroque, I, p. 573).

1. Cf. pour ce dernier la thèse de M. Urbain.
2. *Lalanne*, I, p. LXXXVI.

Le frère de Bellegarde, M. de Termes, fut tué le 23 juillet 1621 à Clérac-sur-le-Lot. Le 7 août, Malherbe, alors à Caen, avoue à Peiresc qu'il ne sait « par quel bout commencer sa lettre » ; il s'y met tout de même, et son travail l'absorbe au point de négliger les vieilles chartes normandes, dont son savant ami lui avait demandé de s'occuper. A-t-il jamais terminé et envoyé cette « consolation » ? On peut en douter, puisqu'il ne l'a pas fait imprimer, et qu'elle ne figure pas dans l'édition de 1630 ; si les éditeurs en avaient trouvé dans ses papiers une mise au net complète, ils l'auraient certainement imprimée. Mais plusieurs brouillons témoignent de la peine qu'il s'était donnée : d'abord il a relu, la plume à la main, les diverses Consolations de Sénèque et en a transcrit certains passages sur une feuille de papier, avec quelques phrases ébauchées et une liste des grands personnages morts depuis peu (manuscrit Baluze 133). Un feuillet du manuscrit 5168 nous fournit un projet d'exorde, et le manuscrit Baluze 133 contient aussi un brouillon assez développé et deux mises au net qui se complètent, mais ne donnent pas la fin de la lettre.

*
* *

Dans la feuille de nouvelles, Malherbe transcrit les nouvelles qu'il a apprises, à la Cour ou ailleurs. C'est comme un procès-verbal des événements de la Cour et de Paris : naissances, décès et mariages, brouilles, duels et réconciliations, incartades des Princes, édits, projets de guerre et de paix, etc.

Il appelle parfois ces lettres des « gazettes », des « gazetilles » et, en effet, elles tenaient lieu de gazette à ses correspondants[1]. En province les nouvelles mettaient du temps à parvenir, et elles étaient rares et souvent inexactes. Celles que ses lettres apportaient étaient d'une richesse et d'une sûreté exceptionnelles. Il met ses amis au courant de tout ce qui se passe d'important au Louvre, à Paris et dans le royaume (avec Peiresc, pour les nouvelles confidentielles, il se sert d'un chiffre). Quand il décrit une cérémonie, il n'omet ni le nom d'un assistant, ni son costume; il insère dans ses lettres à Peiresc des plans, des procès-verbaux, des copies de factums et d'édits. Il ne manque point d'avertir son correspondant si sur un petit point de détail sa mémoire est défaillante, et il n'avance rien à la légère : comme en province courent toutes sortes de faux bruits, il prie ses amis de se méfier des nouvelles qui ne sont pas confirmées par ses lettres. S'il a entendu plusieurs versions d'un

1. Voir, pour les lettres de Paris que Maynard recevait en Auvergne, l'article cité de M. Durand-Lapie, p. 451.

même fait, il les soumet à l'appréciation du correspondant, et pour une nouvelle très importante, il ira s'informer non seulement au Louvre ou à Fontainebleau dans la « Cour ovale », mais dans le propre Cabinet de la Reine-Mère.

Mais il ne faut chercher dans ces lettres aucun travail littéraire : elles sont écrites au courant de la plume, sans brouillon, et il n'en garde pas de copie : quand il voudra en publier, il sera obligé de demander aux destinataires de lui prêter les lettres originales.

Ceux à qui il envoie ces lettres sont : en Normandie, Du Bouillon[1] ; en Provence, Du Vair (Cf. Lal., III, nº 25) et surtout Peiresc. Racan en recevait aussi, ce qui lui permettait, comme dit Malherbe dédaigneusement, d' « entretenir la petite noblesse » qui venait le visiter[2]. Tous étaient heureux d'apprendre ces nouvelles et d'en faire profiter leurs amis ; Peiresc sans cesse se confond en remerciements, et ses appréciations, auxquelles souscrivaient les autres amis d'Aix, méritent d'être connues :

« Vos nouvelles des nopces de M. de Vendosme nous ont esté merveilleusement agréables. Il me sembloit que j'y estois présent, tant vous les aviez exactement descrites, et observé tout ce qui s'y pouvoit observer digne de remarque... » (Minute du 16 août 1609. Carpentras, ms. 1874.)

« Il fault que je vous advoue que la différence est aussi grande des nouvelles qui viennent de vostre part à toutes autres qui viennent d'autre main, comme de celles du Cabinet à celles de la basse-cour ; c'est pourquoy le plaisir qu'il y a de voir les vostres surpasse grandement celluy qu'on peult prendre à en voir d'autres de quelque part qu'elles viennent, car vous les accompagnés de tant de curieuses circonstances qu'on en admire la gentillesse. » (*Ib.* Minute du 17 février 1626.)

*
* *

La lettre familière a un caractère intime et personnel, qui manque aux lettres précédentes ; mais comme la « gazette », elle contient presque toujours quelques nouvelles de la Cour, des amis communs et de l'État. Malherbe parle de ses affaires et de celles de son correspondant, lui demande des services et répond à ses

1. Quand Malherbe partit pour la Provence en 1622, Du Bouillon pria Peiresc, qui se trouvait alors à Paris, de lui fournir les nouvelles à la place de son cousin : « ... Nous sommes en ces quartiers tous curieux de nouvelles, mais si malheureux pour une bonne ville, que nous en sommes toujours ou les derniers ou très-mal informés. Tandis que mon cousin Malherbe était à Paris, nous tirions ce secours de lui ; en son absence, faites-moi cette grâce que de commander à votre secrétaire de me donner la copie de celles que vous recevrez, s'il y a quelque chose de considérable. » (Caen, 30 octobre 1622, *Lalanne*, III, p. 592.)

2. Lettre à Racan du 10 septembre 1625.

demandes ; il lui confie ses sentiments, il s'exprime librement sur les choses et les gens : quand on les compare aux épîtres sérieuses et compassées de Balzac, on apprécie leur laisser-aller et leur verdeur de ton. C'est bien là, suivant l'expression de Du Bouillon et de Peiresc, une conversation écrite. En général, il ne fait pas de brouillon, il n'en garde pas de copie.

Voici comment leurs destinataires les appréciaient : Racan compte dans sa prose trois sortes de style ; l'un, médiocre, se voit dans ses lettres d'amour ; un autre, où « il s'élevoit beaucoup au-dessus de tous les écrivains de son temps », dans la lettre à Mme de Conti ; le troisième, dans « ses lettres familières, qu'il écrivait à ses amis sans aucune préméditation, qui, quoique fort négligées, avaient toujours quelque chose d'agréable qui sentoit son honnête homme. » (Lalanne, I, p. LXXXV.)

Une lettre de Malherbe à Du Bouillon fait connaître l'opinion de celui-ci :

« Je suis bien aise que mes lettres vous soient agréables. Vous en parlez selon mon goût, quand vous dites qu'en les lisant vous pensez *m'ouïr deviser au coin de mon feu.* C'est là, ou je me trompe, le style dont il faut écrire les lettres. » (Lettre du 22 décembre 1627.)

Quand Peiresc est malade — sa santé était délicate, — il trouve un remède dans les lettres de son ami !

« Vos deux lettres du 8 et 17 du passé m'ont grandement soulagé du mal qui me tenoit au nez... Il fault que je vous confesse que je ne fais poinct de meilleur repas que quant j'en vois arriver, tant j'ay de délectation en *vostre conversation par lettres.* » (Minute du 17 septembre 1614.)

III

LES LETTRES PUBLIÉES AVANT 1628

1. Malherbe s'est servi de plusieurs moyens pour faire connaître ses lettres. Le plus simple consiste à les laisser circuler parmi les amis du destinataire ou à en donner des copies. Très souvent Peiresc communiquait ses lettres à Mme de Malherbe, Du Vair, Du Périer, La Ceppède, et réciproquement. Ses portefeuilles contiennent des copies de lettres adressées par Malherbe à Marc-Antoine, à La Ceppède, à La Garde (Lalanne, I, p. 355, et III, nos 61, 66, 71 et 76) et la copie d'une lettre de consolation, qui est restée inédite jusqu'au XIXe siècle (« *Malerbe au nom d'une dame...* » Carpentras, manuscrit 1810. *Lettres meslées.* — Lalanne,

IV, n° 115) ; il a copié lui-même une lettre où Malherbe recommandait le savant Du Chesne à la princesse de Guise (Lalanne, IV, n° 39). Le marquis de Montlaur, gentilhomme provençal, étant mort en janvier 1608, Malherbe adressa à la veuve une lettre de consolation, à laquelle Du Vair répondit au nom de la marquise ; Peiresc et ses amis la lurent avec admiration [1], et Du Vair en garda une copie.

Le manuscrit Baluze 133 contient une copie, exécutée par Du Bouillon, d'une lettre de Malherbe à Caliste ; en tête on lit cette note de Du Bouillon : *Lettre de M. de Malherbe qu'il me donna* [2].

La lettre à Balzac fut publiée seulement en 1627 ; mais Crosilles, l'adversaire de Balzac, en prit connaissance peu de temps après son envoi.

Il y a à la bibliothèque de l'Arsenal une copie de la lettre à Mentin ; l'auteur de cette copie a laissé de côté le début de la lettre, concernant Marc-Antoine, et a reproduit toute l'apologie de Richelieu ; la copie a été faite sur l'original, car elle contient un membre de phrase qui manque dans le recueil Faret et dans toutes les éditions : « Le séjour qu'il (Richelieu) a fait en Avignon, *où la malice de quelques-uns l'avoit relégué*, vous donna l'honneur de le connoître ».

2. *Plaquettes.* — Malherbe a publié un certain nombre de ses poèmes sous forme de plaquette ou de feuille volante ; mais, à notre connaissance, il n'y a que deux lettres de lui qui aient paru sous cette forme : l'une est adressée à Louis XIII et accompagnait le poème qui commence par *Donc un nouveau labeur* ; ils ont été imprimés en une plaquette dans les premiers mois de l'année 1628. L'autre est la *Lettre de consolation à madame la Princesse de Conty. Sur la mort de Monseigneur le Chevalier de Guise, son frère. — A Paris, chez Toussainct du Bray...* MDC XIIII. *Avec Privilège de sa Majesté* (Bibl. Nat., Ln^{27}, 9.425). D'après l'extrait du Privilège, c'est le 30 juillet que Malherbe a donné à Du Bray le droit d'imprimer la lettre. Elle est signée et porte à la fin une date qui n'est pas la date réelle de l'achèvement du manuscrit : *A Paris ce 29 juin 1614.*

Pour que ses amis d'Aix pussent comparer, il envoya à Peiresc d'abord les consolations de Coeffeteau et de l'évêque de Conserans, prêts avant lui, et enfin sa lettre imprimée (27 septembre 1614).

1. Lettre de Peiresc à Malherbe, datée du 23 mai 1608 : « Nous avons veu la lettre que vous avez escripte à Madame de Montlor, laquelle est sans mantir la plus belle que j'aye jamais veu en ce genre là ». (Carp., ms. 1874, n° 24.)

2. *Lalanne*, IV, n° 102. Lalanne a mal lu cette note.

Ils en furent ravis, et aux éloges que Racan (Lalanne, I, p. LXXXVI), Godeau (*Ib.*, p. 375) et d'autres firent plus tard de ce fameux morceau d'éloquence, on peut ajouter ceux de Peiresc et de Du Vair, restés inédits. Selon Peiresc, c'est « certainement la plus belle pièce qui se soit faicte en pareil subject. Je la vis lire par deux fois à M. le p. président (Du Vair), qui en fist l'estime qu'il (luy?) appartient. Après luy jugez ce que nous debvons faire. Il a fallu que je l'aye aportée icy pour la revoir une douzène de fois, ne me pouvant assez rassasier » (Minute du 12 novembre 1614). L'année suivante, son admiration était toujours aussi vive, et il était heureux d'apprendre à Malherbe que Du Vair lui avait dit « qu'il avoit tenu vostre épistre de M^me^ de Conty à sa maison de Beauvoisin, et qu'autant de fois qu'il y alloit, autant de fois il la relisoit » (Minute du 21 avril 1615).

3. *Recueils collectifs de lettres.* — Entre 1608 et 1627 il a paru en France trois recueils collectifs de lettres écrites par des contemporains. Ils furent édités par de médiocres écrivains : Rosset, puis La Serre, et enfin Faret. Malherbe, qui était en relations avec eux, est représenté dans leurs recueils.

François de Rosset, poète et romancier, publia dès 1609 un Recueil de vers des poètes contemporains, qui fut plusieurs fois réimprimé. Comme l'« incomparable Malherbe », à qui il avait dédié une ode en 1604, il avait fréquenté l'hôtel de l'ex-reine Marguerite et était protégé par la princesse de Conti. Il prit, le 2 janvier 1608, un privilège pour un recueil de *Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps.* Je n'ai pas pu me procurer d'exemplaires de cette édition. M. Frédéric Lachèvre m'a obligeamment communiqué celui qu'il possède de la deuxième édition ; elle a paru en 1612 avec le titre suivant : *Lettres amoureuses*, etc... *Enrichies de plusieurs rares Discours, et belles Harangues, sur divers sujets. Seconde édition, reveuë, corrigée et augmentée de nouveau par F. D. R. A Monseigneur de Bassompierre. — A Paris, chez la vefve Abel l'Angelier*, etc... M. DC. XII. — *Avec privilège du Roy.*

Nous savons par une lettre de Malherbe à Peiresc, du 7 février 1612, quelle contribution il comptait donner à un recueil de lettres, qui est sans doute la deuxième édition de Rosset :

« Il se va imprimer un recueil de lettres, où l'on me presse d'en mettre ; si vous en avez quelqu'une de qui le sujet le méritât, vous m'obligerez de m'en envoyer la copie, comme de celle des noces de M. de Vendôme, de la mort du Roi, et autres nouvelles. Si vous m'en vouliez écrire une où fût contenue bien au long l'histoire de messire

Louis[1] et de Madeleine de la Palud, je crois que cette narration contenteroit fort les lecteurs. Vous n'auriez que faire d'y mettre du vôtre que l'histoire : si vous m'en jugez digne, je vous relèverai de la peine du reste.

M. de Valavez vous a aussi écrit le couronnement du Roi et les obsèques de feu Monsieur; s'il vous plaisoit en faire faire des copies, nous les mettrions avec les autres, et les mettrions en équipage de comparoître. Adieu, Monsieur : excusez ma liberté. Si vous voulez que votre nom soit tu, il le sera, mais je n'en suis pas d'avis. »

Ainsi il choisit pour Rosset, parmi les lettres que Peiresc a reçues de lui et de son frère Valavez, des « feuilles de nouvelles », surtout celles qui racontent en grand détail les événements touchant la famille royale. En outre il se rappelle que Peiresc lui a écrit sur l'affaire Gaufridi d'étranges choses, qu'il a racontées ensuite dans le cabinet de la Régente et qui ont bien amusé celle-ci; aussi espère-t-il le même succès auprès du public, si Peiresc veut bien lui envoyer un récit complet de cette tragi-comédie, qui venait de passionner la Provence. Mais Peiresc n'envoya rien : les lettres sur le mariage de Vendôme et la mort d'Henri IV sont restées inédites jusqu'au XIX^e^ siècle, et Malherbe n'obtint pas davantage les lettres de Valavez et la relation de l'affaire Gaufridi.

Dans cette 2^e^ édition les lettres sont généralement anonymes. Le n° 95 est intitulé *Consolation du sieur de Malerbe, à madame la Marquise de Montlort, sur la mort de son mari.* Voilà toute la contribution de Malherbe. Nous n'avons point l'original de cette Consolation; mais en 1608, nous l'avons vu plus haut, Du Vair en avait eu communication; il en fit copier le texte dans un registre des minutes de ses lettres, conservé à la Bibliothèque Nationale, fonds français, sous le n° 3927. Les nombreuses variantes qu'on y relève sont peu importantes; l'une d'elles est préférable au texte de Rosset et de tous les autres éditeurs : « n'en viendra pas à bout » (Rosset : « n'en voudra pas à vous »).

Nous ignorons la date de la 3^e^ édition. Le 29 mars 1618 Rosset prit un privilège pour une 4^e^ édition, qui parut la même année sous ce titre : *Lettres amoureuses*, etc. *Enrichies de discours, de harangues, de consolations, de complaintes et de devis rares et singuliers. Reveues, corrigées et composées la plus grande partie, et recueillies et augmentées de nouveau de la moitié par F. de Rosset. — A Paris, chez Samuel Thiboust*, etc., M.DC.XVIII. *Avec privilège du Roy.* — Certaines lettres portent les noms de

1. Louis Gaufridi, curé des Accoules, à Marseille, brûlé le 30 avril 1611 pour séduction de religieuse et sorcellerie.

Du Perron, Du Vair, Coeffeteau, d'Épernon. Malherbe y figure avec quinze lettres : 1° deux consolations, à Mme de Montlort (f° 149) et à Mme de Conti (f° 307), toutes deux signées ; 2° treize « lettres amoureuses », dont douze de « M. de M. à Caliste[1] », datées (fos 355-369. Lalanne, IV, nos 80-91) et une lettre sans nom ni date à Rodanthe (f° 370). Les originaux de ces quinze lettres font défaut, et nous ne savons point si Rosset a reproduit exactement le texte que Caliste et Rodanthe ont lu les premières. Pour la consolation à la princesse, la comparaison du texte de Rosset avec la plaquette de 1614 révèle de nombreux changements, qui ne touchent pas au fond, mais plutôt au style. Le hiatus *arrivé à Arles* (1614 : *arrivé en Arles*) doit être imputé au typographe. Malherbe a ajouté des épithètes emphatiques aux noms qu'il donnait au cardinal de Lorraine (Lalanne, IV, p. 204, n° 47). Une phrase sur la rapidité du temps avait peut-être déplu à la belle et galante princesse : il l'a plaisamment transformée :

(Texte 1614)... et déjà, Madame, vous n'êtes plus celle que vous étiez quand vous avez commencé de lire ma lettre.

(Texte Rosset)... et déjà, Madame, je ne suis plus celui que j'étais quand je me suis mis à vous écrire cette lettre.

De nouvelles éditions prouvent le succès de ce recueil : en 1620 la 5e, en 1625 la 6e et la 7e, où l'Avis au Lecteur confirme que presque toutes les lettres non signées sont de Rosset. Leur contenu reste à peu près le même ; la part de Malherbe ne varie pas.

*
* *

Puget de La Serre était lui aussi un des protégés de la princesse de Conti. Il a dédié à Malherbe comme au poète « le plus éloquent de tous les temps », au « Socrate de la France », un manuel épistolaire intitulé *Le Secrétaire de la Cour, ou la manière d'escrire selon le temps* ; le privilège est du 9 juin 1623. Le 13 septembre de la même année il en prit un pour un recueil qu'il dédia à la princesse de Conti et qui parut en 1624 ; sur l'édition de 1638, la seule que nous ayons vue, le frontispice représente un bouquet et porte ce titre champêtre : *Le bouquet des plus belles fleurs de l'éloquence cueilly dans les jardins des sieurs* ; sur dix fleurs sont inscrits les noms des principaux auteurs : *Du Perron*, *Coiffeteau*, *du Vair*, *Bertaud*, *Durphé*, *Malerbe*, *Daudiguier*, *La Brosse*, *Du Rousset*, *La Serre*. Malgré la différence de titre ce recueil res-

1. Caliste était déjà connue par les Sonnets de Malherbe publiés dans le recueil de vers de 1609, qui d'ailleurs avait été dédié à Mme d'Auchy.

semble beaucoup à celui de Rosset, à qui La Serre a emprunté bon nombre de lettres. Il a eu, au moins, la bonne idée de les grouper par nom d'auteur. Malherbe est mis après Du Perron, d'Épernon et Coeffeteau ; il occupe beaucoup de place : 66 pages sur 607. Il est représenté par 13 lettres, qui se trouvaient déjà dans Rosset : d'abord les deux consolations, puis onze lettres à Caliste (Lalanne, IV, nos 81-91). Il manque la lettre à Rodanthe, qui chez son prédécesseur était anonyme. Quant à la lettre à Caliste du 8 mars 1606, publiée déjà par Rosset, elle a été substituée presque en entier à la seconde moitié de la lettre à Mme de Montlort. Par une autre bizarre négligence, La Serre a intercalé entre les deux consolations deux lettres fictives « de la belle Erocalie à Pore », et la table des matières les attribue à Malherbe ; Rosset les avait publiées à la fois en espagnol et en français, et Malherbe n'en est certainement pas l'auteur. Le texte de ces treize lettres n'offre aucun intérêt : toutes les différences avec le recueil de Rosset sont dues à des coquilles [1] ; ainsi, pour le no 81 de l'édition Lalanne, le texte de Rosset *ils vivent trop quand ils vivent un jour entier* devient *ils vivent trop grands, ils vivent un jour entier.*

*
* *

L'année où La Serre mettait en vente son *Bouquet,* Balzac publiait à part la première série de ses lettres, et Rosset préparait la 6e édition de son recueil. Le jeune Nicolas Faret, futur académicien, dont le nom, en poésie, rimait inévitablement avec « cabaret », songea à profiter de la vogue de ce genre d'ouvrage et à publier, lui aussi, un recueil de lettres. Il se mit au travail en 1625. Habitant à Paris comme Malherbe, il allait le voir pour le tenir au courant de son entreprise, lui demander des lettres, et le prier de presser Racan, qui était alors à son château de la Roche.

Au début, il voulut faire trop grand : réunir dans un volume des lettres et des poèmes ; mais en octobre il se rendit compte qu'il y aurait « assez de prose sans s'embarrasser dans la rime », et résolut de « n'y mettre que de la prose [2] ». L'ouvrage devait s'appeler *Lettres des plus célèbres esprits de la Court.* Quant au libraire, Faret hésitait encore à prendre le célèbre Toussaint du Bray, principal imprimeur des recueils de vers contemporains.

L'auteur des *Bergeries* était distrait et nonchalant ; aussi aux

1. Dans l'édit. *Lalanne,* IV, p. 162, n. 3, au lieu de « *La cire* » *manque dans Rosset,* lire « *La cire* » *manque dans La Serre.*

2. Lettre inédite de Malherbe à Racan, du 1er novembre 1625 ; on la trouvera à l'Appendice.

prières de Faret Malherbe ajoute ses objurgations ; il écrit à Racan le 18 octobre : « Si vous voulez que l'on mette quelque chose du vôtre dans le recueil de lettres que l'on va faire, dépêchez-vous », et il revient à la charge dans sa lettre du 1er novembre. Ce fut d'ailleurs sans grand succès, car Racan fut le dernier à envoyer sa contribution au recueil, et on l'imprima tout à la fin du second volume[1].

Malherbe se montra plus diligent que son disciple. Sur sa demande, celui-ci lui envoya un paquet de lettres qu'il avait reçues de lui; mais il y manquait justement une lettre sur la mort de Du Vair, que Racan ne « trouvait pas mauvaise »[2]; il avait dû l'égarer, et elle n'a jamais été retrouvée. Cependant Malherbe ne tarda guère à envoyer à Faret une lettre à Colomby (1622), celle qu'il avait écrite à Balzac vers le mois d'août 1625, et quelques autres : probablement la lettre à Racan du 10 septembre 1625, les copies ou brouillons des lettres à Coeffeteau (1621), à Bassompierre (1622) et à « Cléophante » (1615). En même temps, il lui adressait de curieuses recommandations :

A Chaliot, ce 14e décembre 1625.

Monsieur,

Mes lettres sont de laides femmes. Si avec cela elles sont mal vêtues, il n'y a point de doute qu'elles ne fassent peur. Pensez-y. Elles partent de chez moi, je le sais bien ; mais toujours est-ce vous qui les devez faire paroître. Vous retrancherez, s'il vous plaît, aux deux dernières que je vous ai envoyées, ce que vous jugez qui peut choquer les personnages de question[3]. Toutefois je serois bien aise de ne rien changer en mon grec[4], non plus qu'en mon françois. Cela me donneroit une nouvelle peine, et j'aime bien à ne rien faire...

Un an plus tard l'ouvrage n'était pas encore imprimé, et Malherbe y faisait insérer la lettre à Mentin du 14 octobre 1626. Il prit des proportions considérables, et parut seulement à la fin du premier semestre de 1627, sous ce titre : *Recueil de lettres nouvelles, dédié à Monseigneur le cardinal de Richelieu. A Paris, chez*

1. Ses lettres y sont suivies d'une note au lecteur, où se lit ceci : ... *pour luy* (Racan) *le peu de cas qu'il faict des siennes est cause que je ne les ay peu avoir qu'à l'heure que je ne les espérois plus.*

2. Lettre à Racan du 18 octobre (*Lalanne*, IV, p. 21 et 24-25) : « Si vous la trouvez envoyez-la-moi ; car tout ce qu'on m'a envoyé ne vaut rien ».

3. Probablement ceux dont les noms sont remplacés dans ces lettres par des périphrases : « notre ami » (*Lalanne*, IV, p. 75 et 94) et « l'homme dont vous me parlez » *Ibid.*, p. 74).

4. C'est la citation de la lettre à Balzac : ἔσα ψάμαθός τε κόνις τε, fin d'un vers de l'*Iliade* que Malherbe avait lue dans l'Apokolokyntose de Sénèque. Dans le recueil Faret elle est estropiée, et l'erratum la rectifie.

Toussainct du Bray, 1627. *Avec privilège du Roy*. Deux volumes de 556 et 229 pages. Les lettres sont groupées par nom d'auteur. Les treize auteurs qui y sont représentés se suivent dans l'ordre suivant : Malherbe, Colomby, Boisrobert, feu M. de Molière, Plassac, Brun, Silhon, Godeau, Conac, Bréval, Faret, Racan et Balzac. Faret avait laissé de côté Du Vair, Du Perron, Bertaut et Coeffeteau, morts depuis plusieurs années ; quant à Balzac, il préférait être imprimé tout seul, et il avait envoyé à Faret seulement une demi-douzaine de lettres, au dernier moment. De ce côté-là Malherbe n'avait donc pas à craindre de concurrence, et il fut dans ce recueil le premier pour la place et le nombre de pages : presque la centaine. Seul Boisrobert fournit plus de lettres que lui.

La part de Malherbe est de neuf lettres, qui, conformément au titre, étaient inédites : d'abord deux Consolations : 1° A Monsieur de Termes, « Il le console de la mort de son fils » ; — 2° « Damasippe console Cléophante de la mort du Roy son Maistre » (Lalanne, IV, n° 111) ; puis deux lettres de félicitations : 3° A Mgr le maréchal de Bassompierre : « Il se resiouït avecque luy de sa promotion à la charge de Mareschal de France » ; — 4° A feu monsieur Coeffeteau Evesque de Marseille : « Il se resiouyst de sa nomination à l'Evesché de Marseille », lettre suivie de la réponse de Coeffeteau ; enfin cinq lettres diverses : 5° A Monsieur de Colomby, « Il respond à une lettre qu'il luy avoit escritte » (Lalanne, IV, n° 32) ; 6° A Monsieur de Racan, « Il luy parle de ses affaires, et luy mande des nouvelles » (Lalanne, IV, n° 7) ; 7° A Monsieur de Balzac : même titre que pour Colomby[1] ; 8° A Monsieur de Mentin en Avignon ; — 9° A un gentil-homme de ses amys : « Il le dissuade de sa recherche » (*Ibid.*, n° 11) ; par discrétion le destinataire n'est pas nommé ; c'est Racan, l'amoureux fidèle et infortuné de M^me^ de Termes, et la lettre doit être de 1626 ou de 1625.

Aucune de ces cinq lettres n'est limitée à un seul sujet ; écrivant à Colomby, Malherbe, à propos de ses affaires et d'une mésaventure de son fils, s'élève à des considérations générales sur le hasard et sur les Juifs. A Racan il se plaint que sa pension soit mal payée et que l'on ne récompense pas assez ses mérites ; il donne des nouvelles de la guerre et termine par l'éloge de la Reine-Mère et de Richelieu. Dans le n° 7 il tâche d'apaiser la colère de Balzac contre l'abbé Crosilles, affirme son mépris pour

1. Les n^os^ 6 et 7 ont été en partie copiés par Mainard sur le texte de Faret ; il les a conservés dans ses papiers, comme des modèles de style (Manuscrit 843 de la bibliothèque de Toulouse).

les attaques des envieux et, à propos des amours malheureuses de leur ami (Racan), expose ses théories sur les femmes. A Mentin, qui avait procuré à Marc-Antoine une place de magistrat, il explique pourquoi il ne méprise plus comme autrefois les offices de justice, et surtout il vante longuement le génie de Richelieu. Quant au « gentilhomme », non seulement il le dissuade, mais il lui apprend comment dans sa jeunesse il se comportait avec les femmes.

Ce recueil fut réédité en 1634 et en 1637 à Paris chez T. Quinet, en 1638 chez Aug. Courbé, en 1639 chez Cl. Prud'homme, en 1642 chez Michel Blageart. La part de Malherbe ne varie point sauf dans les éditions de 1634 et 1637, où se trouvent 21 de ses lettres, formant environ 150 pages. Une d'elles était inédite : celle qu'il avait écrite à Faret en 1625 et dont nous avons cité le début ; elle fut placée à la fin du premier volume, parmi des lettres de différents auteurs. Les autres sont ensemble au début du recueil ; les nos 12 à 20 proviennent du recueil de 1627 ; les onze premières ont été empruntées aux œuvres de Malherbe éditées en 1630, et leur texte ne diffère de cette édition que par quelques lapsus[1]. En voici la liste : 1° Un billet au roi (Lalanne, IV, n° 50) ; — 2° à Richelieu : il lui demande assistance et affirme son intention de le glorifier en vers ; — 3° à l'évêque de Mende : il lui demande service ; — 4° à Mme de Termes : il la prévient du mariage de Racan ; — 5° à Crillon : éloges ; — 6° à Monsieur de X... : « Il le console de la perte de son fils aisné » (*Ibid.*, n° 108) ; — 7° A Monsieur de X... : il s'excuse de ne lui avoir pas écrit (*Ibid.*, n° 63) ; — 8° A Mme la princesse de X... (probablement Conti) : il la remercie de ses condoléances pour la mort de Marc-Antoine (*Ibid.*, n° 76) ; — enfin trois lettres d'amour, que Malherbe fit pour Caliste (*Ibid.*, nos 99, 96 et 101) et qui sont ici adressées à tort « à la mesme », « à Oranthe » et « à la mesme ». On remarquera que le titre du n° 8 et le sommaire du n° 6 donnent des renseignements qui manquent dans l'édition de 1630.

*
* *

4. Projet d'édition séparée. — Les recueils de La Serre et de Faret consacraient la renommée des lettres de Malherbe. Mais ils n'en contenaient que 24, et le jeune Balzac venait de publier un

1. Voici un changement qui n'est pas involontaire : 1630... *de peur que les lire ne vous fût une importunité.* Faret, 1634-1637... *de peur que ce ne vous fust une importunité de les lire* (Lalanne, IV, n° 51).

volume contenant 61 lettres. Leur succès[1] donna de l'humeur au vieux poète qui, selon Tallemant, dit à leur sujet à Gomberville : « Pardieu ! Pardieu ! Toutes ces badineries-là me sont venues à l'esprit; mais je les ai rebutées »[2]. Ce que Balzac avait osé faire, pourquoi ne le ferait-il pas ? Aussi, malgré son grand âge, malgré ses soucis, il décida de faire imprimer un volume exclusivement composé de ses lettres. Pour celles dont il n'avait pas de brouillon ou de copie, il s'adressa à ses correspondants habituels ; ainsi il écrivit le 22 décembre 1627 à Du Bouillon :

« J'espère, quand je me serai tiré de l'affaire où m'a mis la mort de votre *pauvre* cousin, en faire imprimer un volume entier, où je mettrai celles que vous m'avez envoyées, et avec elles celles que je vous écris tous les jours, que vous *me* garderez, s'il vous plaît, pour y être mises quand je les aurai revues et habillées à la mode. Vous me garderez, s'il vous plaît, celles que vous avez reçues de moi depuis les premières, non pas toutes, mais celles où vous jugerez qu'il y aura de la matière pour faire quelque chose[3]. »

Il fit la même demande à Peiresc (Cf. lettres de Peiresc à Dupuy des 2 mars, 28 avril et 18 août 1629) ; mais des voyages empêchèrent celui-ci de lui envoyer les liasses. De son côté Malherbe était occupé à poursuivre en justice les meurtriers de son fils, tué en duel le 13 juillet 1627. Il fit en juillet 1628 le voyage de La Rochelle, pour obtenir du roi sa vengeance ; quelques semaines après son retour, il mourut, le 6 octobre. Il n'avait pas atteint les deux buts de la fin de sa vie : jamais Piles et Bormes ne furent exécutés, et il avait entrepris trop tard l'édition de ses lettres.

Cependant si Peiresc est bien informé, Malherbe avait eu le temps de réunir « aucunes de ses lettres plus considérables »

1. « C'était le présent le plus agréable que les galants pussent faire à leurs maîtresses » (*Ménagiana*). « Jamais aucunes lettres n'ont été tant recherchées et tant estimées que celles de Balzac » (Sorel, *Bibliothèque française*). En 1626 on en mettait en vente la 3e édition. Richelieu, qui, selon La Mothe Le Vayer (*Hexaméron rustique : De l'éloquence de Balzac*), se fatigua vite de son emphase, lui avait écrit, le 4 février 1624, une lettre fort élogieuse, qui fut insérée parmi celles de Balzac dès la 1re édition.

2. Toutefois on lit dans les *Segraisiana* que « Malherbe reconnaissait que sa prose ne valait rien et louait grandement les lettres du jeune Balzac, de préférence même à la prose de Du Vair ». D'abord Malherbe avait de sa prose une bien meilleure opinion, et puis, quand il est mort, Segrais n'avait que quatre ans; n'a-t-il pas exagéré ? ou bien son anecdote ne lui viendrait-elle pas par hasard du plus vaniteux des épistoliers ? La lettre que Malherbe a écrite en 1625 à Balzac n'abonde pas en compliments, et tend à faire valoir l'expéditeur plutôt que le destinataire. Mais j'admets qu'il ait admiré certaines lettres, où Balzac développe les lieux communs avec autant de talent que lui-même dans sa Consolation à Mme de Conti, et que Tallemant ait rapporté exactement son opinion en lui faisant dire de Balzac : « Ce jeune homme ira plus loin, pour la prose, que personne n'a encore esté en France » (*Historiettes*, 3e éd. Monmerqué et P. Paris, IV, p. 210).

3. Les mots en italique manquent dans les éditions. L'original est revenu à la Bibl. Nat. (n. a. f., 3359).

(lettre à Dupuy du 18 août 1629), et ce recueil passa après sa mort aux mains d'Icard, son homme d'affaires, qui s'abstint de le remettre à M. de Boyer.

Reste-t-il quelque chose de ce recueil? Est-ce que les copies SS en faisaient partie? Nous ne saurions l'affirmer; mais, bien que leur destination reste incertaine, il convient ici de les décrire. Dans les manuscrits Baluze 133 et n. a. f. 5168 sont dispersées des copies sans date ni signature des lettres qui, dans Lalanne, t. IV, portent les nos 36 et 62 (elles sont sur la même feuille manuscrite), 54 et 64 (sur la même feuille), 37, 38, 50, 53, 57, 63, 66, 67, 68, 72, 74, 94, 95, 113, et qui, à part les nos 36, 67 et 68, ont été publiées dans l'édition de 1630. Ces copies sont considérées comme autographes, à tort selon nous. L'écriture de ces dix-huit textes a certains caractères communs, qu'on cherche en vain dans les lettres signées et les brouillons de Malherbe. On y trouve aussi des omissions de mots, des fautes grossières comme *je participes*; si variée que soit l'orthographe de Malherbe, il n'avait pas une manie singulière qui se manifeste dans treize de ces lettres : c'est de remplacer *c* par *ss* devant un *e* non accentué, par exemple, *bienveillansse*, *servisse*, *ressevoir*, *Fransse*, etc... etc... Aussi, je propose d'appeler SS ces dix-huit copies.

Leur auteur avait sous les yeux les originaux : certains lapsus le prouvent. Ces originaux nous manquent, mais on peut affirmer qu'il ne les a copiés qu'en partie : il supprime les faits historiques et les affaires privées [1], et laisse seulement ce qui fait l'objet de la lettre : remerciements, offre de service, ou recommandation. La comparaison avec l'édition de 1630 montre que les éditeurs se sont servis de lettres originales, de copies ou de brouillons souvent assez différents et presque toujours plus complets [2].

Ces copies SS, ainsi dépouillées des faits particuliers, sont monotones et dénuées d'intérêt. Quand et dans quelle intention ont-elles été faites? Les lettres qui peuvent être datées grâce à l'édition de 1630, ont été écrites entre 1606 et 1628. Pour diverses raisons nous ne pensons pas que ces copies aient été faites après la mort de Malherbe pour l'édition de 1630. Malherbe les a-t-il fait faire par Icard ou un autre en 1627-1628 pour l'édition qu'il projetait? Mais

1. Pour les copies SS du ms. Baluze 133 voir les notes de l'édit. Lalanne. Dans celles que contient le ms. 5168 et que Lalanne ne pouvait pas connaître, *le porteur* (n° 38) et *le gentilhomme* (n° 64) sont remplacés par *un tel*, et *en la Bourgogne* par *aux champs*; il n'est plus question du *beau-père* (n° 64), de *Monseigneur* (n° 37), de la Noblesse (n° 54), de la Réformation et de la prise de Verceil (n° 57).

2. Les copies SS des nos 53, 57 et 113 présentent quelques mots ou phrases qui manquent dans l'éd. de 1630.

comment expliquer ces suppressions, ces *Un tel*, etc.[1] ? — Les a-t-il fait faire au fur et à mesure qu'il composait une lettre de remerciements ou de recommandation, pour être approvisionné en formules? Il aurait donc eu pendant vingt-deux ans le même domestique ou secrétaire?

*
* *

En résumé, Malherbe a voulu publier en 1612 deux feuilles de nouvelles concernant la famille royale, et en 1625 une lettre sur la mort de Du Vair, mais il n'a pas pu le faire. Les lettres qu'il a données au public sont au nombre de 25, dont 13 lettres de galanterie, 4 consolations, 2 éloges de Richelieu et de Marie de Médicis, 2 lettres de félicitations. Nous ne savons pas quelles lettres il aurait gardées pour l'édition séparée, parmi celles que devaient lui envoyer Peiresc et Du Bouillon; mais cette liste montre suffisamment que les recueils contenaient beaucoup moins de lettres familières que de lettres travaillées, et que parmi celles-ci les plus en faveur étaient les lettres de galanterie et les consolations. — En second lieu, l'on constate le succès grandissant des lettres de Malherbe; d'abord elles sont lues avec admiration par les amis intimes, qui les font lire à d'autres; puis on les imprime dans les recueils épistolaires, où elles finissent par occuper la première place, tout comme ses poèmes dans les recueils de vers; c'est la vogue des lettres de Balzac et de Voiture qui plus tard les fera entrer dans l'oubli.

IV

L'ÉDITION DE 1630

Malherbe avait choisi comme légataire universel un petit-neveu de sa femme, Vincent de Boyer, et Icard devait après sa mort remettre ses livres et papiers au père de Vincent, J.-B. de Boyer. Mais c'est le poète Porchères d'Arbaud[2], cousin de sa femme, qu'il chargea de publier ses œuvres complètes. Craignant peut-être d'être devancé par Faret ou un autre, D'Arbaud prit un privilège dès le 9 novembre 1628. On y lit que Malherbe « lui auroit peu auparavant son deceds recommandé et mis entre ses mains toutes

1. Voir à l'appendice le texte d'une lettre inédite de Malherbe, pris sur une copie SS du ms. 3168.

2. Porchères d'Arbaud (1590-1648) appartint à l'Académie française. Il assista à la mort de Malherbe, et, d'après Roux-Alphéran, il hérita de la moitié de sa bibliothèque.

les œuvres par lui faites, composées, corrigées et augmentées, tant en prose qu'en poësie, pour les faire imprimer toutes en un volume, sans être meslées ni accommodées avec aucunes œuvres ». Ceci est confirmé par des paroles de J.-B. Boyer, rapportées par Peiresc (Lal., I, p. xcv). Ce privilège fut cédé le 14 décembre à l'imprimeur Ch. Chappelain, chez qui paraîtra l'édition de 1630. Porchères confia la tâche de recueillir les œuvres et de les mettre en état de paraître à quelqu'un qui avait l'habitude des éditions, Auger de Mauléon, S^r^ de Granier, ami de Chappelain. C'est cet obscur homme de lettres qui dirigea l'édition et qui, pour la correspondance de Malherbe, s'adressa aux frères Dupuy, à Peiresc, etc.

Pour faire une édition complète des lettres, Granier devait publier de nouveau les 25 lettres déjà parues, imprimer les brouillons ou copies que Malherbe avait gardés de certaines lettres, demander à ses principaux correspondants celles qu'ils avaient reçues et les publier.

La première tâche ne fut pas très bien faite. Granier ne se servit point du recueil de La Serre, et, en effet, c'était inutile ; il n'eut pas recours à la plaquette de 1614, sauf pour la date, omise par Rosset, et qu'il rétablit en remplaçant *29 juin* par *29 juillet*. Il oublia celle de 1628, qui contenait des vers et une lettre au roi. Il négligea l'erratum du recueil Faret, reproduisit des fautes que l'erratum corrigeait[1], et supprima la citation grecque de la lettre à Balzac, qui était estropiée dans le texte et rectifiée à l'erratum. Il a sauté une ligne de ce recueil (Lal., IV, n° 40). Les différences de texte qui existent entre les recueils Rosset et Faret et l'édition de 1630, ne me paraissent pas provenir d'un brouillon ou d'une lettre autographe ; au reste, pour leurs 24 lettres, nous n'en possédons aucun : Malherbe avait dû les donner à Rosset et à Faret. Certaines différences sont dues à des lapsus; pour d'autres, le changement est volontaire et touche à l'ordre des mots et à la syntaxe.

Comment reconnaître les lettres, dont les brouillons ou copies autographes ont servi à Granier ? D'abord il y a celles qui étaient restées inédites et que Malherbe avait adressées à des personnages d'un rang élevé ou qui, en 1628, n'existaient plus : on n'a pas été demander au roi (Lal., IV, n° 50), à Richelieu, voire à la marquise de Termes, les lettres qu'ils avaient reçues de lui. D'autre part, en comparant les brouillons conservés à la Bibliothèque Nationale et le texte de 1630, on acquiert la certitude que quelques-uns ont

1. Lire *Lalanne*, IV, p. 19, ligne 9 : *s'ils n'ont* au lieu de *s'ils ont.*

servi à l'éditeur, en particulier six brouillons ou minutes de lettres à Caliste[1] (Lal., IV, nos 78, 96, 97, 100, 101 et 103); il s'est permis quelques corrections grammaticales, et une phrase, qui se trouve dans le brouillon du n° 101, n'a pas été reproduite, car Malherbe l'avait déjà utilisée dans celui du n° 100 : *Mes afflictions*, etc... Le brouillon le plus intéressant est celui de la lettre à Mme de Termes[2] : c'est un faire-part du prochain mariage de Racan. Longtemps celui-ci avait espéré épouser la belle veuve, et son vieux maître le plaisantait sur son insuccès, d'une façon parfois désobligeante ; nous avons vu plus haut qu'il avait fait supprimer par Faret le nom de Racan dans la lettre à Bâlzac (Lal., IV, p. 94) et en tête d'une lettre fort vive (*Ib.*, n° 11). Cette fois-ci, l'éditeur se garda d'imprimer trois mots, qui font penser que Racan épousa une laideron pour sa dot. Racan a connu le texte imprimé de cette lettre, il en parle dans sa Vie de Malherbe ; j'espère bien qu'il n'a pas lu l'original ! Voici la phrase, dont la fin est restée inédite : «... M. de Racan qui est icy pour demander à Madame de Bellegarde congé de se marier avec une fille d'Anjou que l'on dit estre assez riche *et assez laide* ».

*
* *

Celui des correspondants à qui, semble-t-il, on devait d'abord s'adresser, c'est Mme de Malherbe. Mais elle occupa le peu de temps qui lui restait à vivre, à poursuivre les meurtriers de son fils ; peut-être aussi les lettres que son mari lui avait envoyées, ainsi qu'à Marc-Antoine, étaient trop intimes, parlaient d'affaires trop personnelles pour mériter d'être publiées. Aucune ne fut imprimée.

Bien que Maynard eût reçu quand il était à Aurillac, et gardé pas mal de lettres de son maître, on n'en publia aucune. Et pourtant il eût été heureux de les voir imprimer : en 1639, apprenant que l'on prépare une nouvelle édition des œuvres de Malherbe, il écrit de sa résidence du Quercy à Racan :

L'une de vos dernières m'apprend que M. Colletet fait imprimer les œuvres du bon Malherbe, et qu'il y veut adjouter quelques lettres qui me sont adressées. J'en donnai une douzaine à ne sçay qui dans Paris à mon dernier voyage. Je serois bien aise qu'elles fussent publiées :

1. Les nos 100, 101 et 103 sont représentés dans les mss. de la Bibl. Nat. à la fois par le brouillon et par une copie A ; les copies A, dont j'ai parlé dans le précédent article, p. 95-97, ont été faites pour l'éd. de 1630, qui en reproduit exactement le texte.
2. On en trouvera la reproduction intégrale à l'Appendice.

mon nom ne peut estre qu'avecque advantage dans les œuvres de ce grand Homme.

Son souhait ne fut pas exaucé : ce fut seulement la traduction des *Épitres* de Sénèque qui, en 1639, fut réimprimée, par Baudoin et non par Colletet ; et nous ne connaissons rien de cette précieuse correspondance.

Nous allons montrer maintenant comment les principaux correspondants, Peiresc, Racan et Du Bouillon, répondirent aux sollicitations de Granier. Il était en rapports avec les frères Dupuy, grands amis de Peiresc, et il lui fit demander par eux les originaux qu'il possédait. Cette affaire tient une grande place dans les lettres de Peiresc à P. Dupuy pendant l'année 1629[1].

Déjà, avant d'entendre parler de Granier, Peiresc avait cherché dans ses papiers ce qu'il avait reçu de son illustre ami :

J'oubliois de vous dire pour les œuvres de Malerbe que je n'ay que quelques vers et afforce lettres siennes qu'il m'avoit demandées pour en faire choix, je les chercheray et parleray à Mad. sa femme (*P.-S.* du 2 mars 1629).

Le 28 avril, il répète qu'il a quelques poèmes qui ont déjà été publiés, et beaucoup de lettres, dont Malherbe aurait fait imprimer un choix sans son voyage de La Rochelle.

Si on en veult je vous envoyeray trez volontiers tout ce que j'en auray. M. le conseiller Boyer son neveu, et père de son héritier, me demanda l'autre jour la mesme chose, et je luy avois faict la mesme responce, mais il ne m'en avoit pas depuis parlé.

P. Dupuy fit connaître l'offre de Peiresc à Granier ; celui-ci avait déjà pensé à solliciter Peiresc pour les lettres, mais Dupuy avait trouvé la demande indiscrète. Du moment que Peiresc est si bien disposé, son ami la lui transmet, et ajoute :

Si vous n'avez le loisir d'en faire le choix et retrancher ce qui seroit inutile, il (Granier) vous donne sa parole que les envoyant ici, il les reverra très-exactement et suivra l'ordre que lui prescrirez (Lettre de Dupuy du 18 mai).

Deux mois après avoir reçu la lettre de Dupuy, Peiresc répond qu'il n'a trouvé qu'une vieille liasse de lettres et qu'il va l'envoyer et rechercher les autres (Lettre du 3 août). Bientôt il en trouve une autre et il écrit, le 11, qu'il va la faire porter avec lui à sa

1. Les lettres où il est question de l'édit. de 1630 ont été publiées par Lalanne, I, p. XCIII-XCXV, et d'une façon plus exacte et plus complète par T. de Larroque, *Lettres de Peiresc*, t. II.

maison de campagne (Beaugentier), « car il y en auroit qui ne mériteroient pas d'estre envoyées d'icy à Paris, non plus que d'estre imprimées, et le fagot seroit trop gros pour la poste ». Là-dessus arrive une lettre de Dupuy, lui apprenant qu'Icard n'a pas remis à Boyer le père le recueil des lettres que Malherbe avait réunies avant de mourir ; nous n'avons pas le texte de cette lettre, et la longue réponse faite par Peiresc le 18 août n'apporte aucune précision sur le contenu du recueil d'Icard. Peiresc y annonce qu'il fera réclamer les lettres au dépositaire malhonnête par d'Oppède et d'Oraison et qu'il demandera à ses deux amis les meilleures des lettres que Malherbe leur a écrites.

Un mois après, il écrit de la campagne qu'il va s'occuper de ses liasses ; mais il est « marry qu'il n'y ait chose plus digne de voir le jour » (Lettre du 16 septembre). Deux mois encore se passent ; le 7 novembre, nouvelles excuses : il n'a pas eu le temps d'expédier ses lettres, et d'Oppède, d'Oraison et d'Espagnet invoquent des circonstances défavorables pour lui refuser les leurs. C'est la dernière fois que Peiresc en parlait, et les éditeurs n'eurent point ses liasses. Il est visible qu'il mit peu d'empressement à satisfaire Dupuy et Granier : il était trop occupé par sa correspondance journalière et par ses travaux d'érudition, et de plus il fut souffrant pendant son séjour à Beaugentier. C'est ainsi qu'aucune lettre de Malherbe à Peiresc n'a paru avant le XIX^e^ siècle.

Quant aux autres Provençaux, Du Vair, Fr. du Périer, etc., aucune lettre ne fut fournie aux éditeurs par eux ou par leurs héritiers.

*
* *

Aux deux lettres de Malherbe à Racan, que Faret avait publiées, l'édition de 1630 n'en ajouta que six ; avec celles que nous publions à l'Appendice, on arrive à la douzaine. C'est peu ; Racan et Malherbe s'écrivirent souvent en 1623-1625, mais Racan a dû en égarer (Cf. *supra*).

En comparant le texte de 1630 avec les autographes conservés on remarque quelques changements involontaires, et d'autres qui ont été faits à dessein par Racan ou plutôt par Granier. On a supprimé : 1° une supposition presque injurieuse pour Louis XIII :

Manuscrit Baluze 133 : ... il ne s'est jamais parlé de composition, et si le Roy est véritable, de quoy ny vous ny moy ne devons pas douter, il ne s'en parlera jamais (Lalanne, IV, n° 5).

Édition 1630 : ... il ne s'est jamais parlé de composition, et je crois qu'il ne s'en parlera jamais.

2° une plaisanterie sur les protestants et le Saint-Esprit :

Autographe :... M. de la Ville-aux-Clercs, qui revient d'Angleterre chargé de pierreries, qui lui ont été données par le père (Jacques Ier) et par le fils ; *pour le Saint-Esprit, vous savez bien qu'il ne le faut pas chercher parmi les huguenots* (*Ibid.*, n° 6).

Les mots en italique manquent dans l'édition de 1630.

On a légèrement adouci une expression grossière (*Ibid*, p. 23, n. 14). Deux personnages poursuivis en justice en 1624, Théophile de Viau et Beaumarchais, beau-père du surintendant des finances, sont nommés en toutes lettres sur l'autographe (Baluze, 133. — Lalanne, IV, n° 5) et sont désignés en 1630 par les lettres grecques βμχ et θφλ. Une phrase assez mal écrite a été rectifiée (Lalanne, IV, p. 22, n. 7). Un passage sans intérêt (*Ibid.*, p. 22, n. 3) n'a pas été reproduit.

L'édition de 1630 contient 18 lettres de Malherbe à Du Bouillon; ce n'est sans doute qu'une petite partie des lettres que Du Bouillon a reçues de son cousin. — En outre, l'examen des originaux prouve que Du Bouillon en a très souvent modifié le texte. Avant d'examiner en détail ces changements, nous nous proposons d'établir que ces lettres ont été altérées et que les altérations ont été faites par Du Bouillon entre 1628 et 1630.

Quand on les lit dans l'édition Lalanne, on s'étonne de trouver en note des phrases que Malherbe aurait biffées avant d'expédier sa lettre, par exemple n° 16, note 6; n°20, note 11 ; n° 26, notes 3 et 6. Au moins quatre des originaux que Lalanne n'a pas connus contiennent des phrases biffées (n°s 21, 23, 25 et 30). Elles sont biffées à grands traits, et, à part quelques mots surchargés et recouverts d'encre, elles restent lisibles. Or, dans les lettres qu'il envoie à Peiresc ou à Racan, Malherbe rature parfois un mot ou un groupe de mots qui lui semble impropre, mais jamais une phrase. Au reste, pourquoi biffer une phrase, si le destinataire peut la lire malgré les ratures ? De plus, au commencement et à la fin des passages biffés, il y a généralement un signe qui ressemble à un dièze, et qui servait sans aucun doute de *deleatur* pour le copiste ou l'imprimeur. Donc, au moment où Du Bouillon recevait la lettre, ces ratures n'existaient pas encore.

Est-ce Malherbe qui les a faites en vue de l'impression, après avoir redemandé ses lettres à son cousin ? D'abord, ces suppressions ne se trouvent pas sur d'autres lettres autographes que celles à Du Bouillon ; et surtout voici la preuve qu'il en est l'auteur : les ratures sont souvent accompagnées de corrections écrites dans les

interlignes, lesquelles ont été imprimées dans toutes les éditions comme si elles étaient de Malherbe. En fait, elles sont d'une écriture anguleuse, absolument différente de la sienne et identique à celle des lettres de Du Bouillon, qui sont conservées dans les manuscrits 9535-9536 de la Bibliothèque Nationale (Lalanne, III, p. 589-595).

En résumé, ces changements ont été faits par Du Bouillon en vue de l'édition de 1630, et les passages qu'il a biffés n'y sont pas reproduits. Elle ne contient pas non plus d'autres passages, qui sur l'original ne sont pas biffés : leur suppression est imputable soit à Granier, soit à Du Bouillon.

Nous classerons les passages altérés ou supprimés par Du Bouillon ou Granier dans l'ordre suivant : affaires concernant Du Bouillon, son cousin, sa famille, ses concitoyens, — sujets politiques et religieux.

1. Malherbe ne se gênait pas pour envoyer à ses amis, plus jeunes et moins haut placés que lui, de violentes mercuriales, témoin Racan, raillé sur ses amours avec M^me^ de Termes. Il est probable qu'une lettre de reproches, écrite en 1618 et dont le brouillon inédit sera publié à l'Appendice, a été expédiée à Du Bouillon. A son cousin, qui allait entrer dans la magistrature ou qui en faisait l'éloge, le poète gentilhomme exprimait avec une rude franchise son mépris pour ce corps. Il est bien naturel que Du Bouillon, s'il l'a reçue, ne l'ait pas envoyée à Granier.

2. Pendant longtemps Du Bouillon n'eut pas d'enfants de Judith le Vallois; enfin, le 23 mars 1619, elle mit au monde un fils, et mourut quelques jours plus tard. Un mois avant son accouchement, Malherbe terminait sa lettre par un souhait badin, que devaient démentir la naissance d'un garçon et la mort précoce de Marc-Antoine : « Vostre cousine ma femme, et mon fils vostre gendre futur, s'il en est digne, vous baisent, comme je fais, treshumblement les mains ». Cette phrase, qui sur l'original n'est pas biffée, manque dans toutes les éditions.

3. A l'occasion de la mort de Judith le Vallois, Malherbe ne manqua pas d'envoyer à son cousin une lettre de consolation [1]. Après l'avoir lue, on se représente le veuf comme accablé de douleur; en fait, s'il ne se remaria qu'en 1622, moins d'un an après la mort de sa femme il pensait déjà aux secondes noces. Sur ses projets matrimoniaux Malherbe lui écrivait, le 14 février 1620 :

... Nous parlerons de vos segondes noces quand vous serez icy. Vous

1. Elle figure dans l'édit. de 1630 avec le nom du destinataire, mais sans date; et,

me dittes que si vous y passez, ce sera par considération... Recommandez vous à Dieu, comme fait un qui se met sur la mer... Le mal que j'y appréhende le plus, c'est comme je vous ay dit, le nombre des enfans...

Tel est le texte de la lettre autographe, conservée dans le manuscrit Baluze 133. Du Bouillon a remplacé sur l'original la deuxième personne par la troisième, et le texte corrigé par lui devient ceci :

Nous parlerons des segondes noces *de nostre bon amy*, quand *il sera* icy. Vous me dittes que s'*il y passe*, ce sera par considération... Recommandez *donc* à Dieu *nostre parent* comme *on* fait un *homme* qui, etc. Le mal que j'y appréhende le plus *pour luy*, c'est... etc.

Dans l'édition de 1630, on a reproduit ce texte en ajoutant *l'* devant *on* et en remplaçant *nostre parent* par *nostre bon amy*, en harmonie avec la correction du début.

Du Bouillon suivit-il ces conseils peu encourageants ? Nullement : il se remaria deux ans plus tard, et sa seconde femme lui donna quatre garçons et deux filles !

4. Malherbe avait recours à Du Bouillon pour les affaires d'argent, touchant ses biens de Normandie. Dans l'édition de 1630 on n'en trouve plus trace ; voici trois passages qu'il convient de restituer.

Lettre du 27 septembre 1618. Sur l'original un long postscriptum a été biffé ; il commence ainsi :

Je vous supplye, Monsieur mon cousin, aussytost que vous aurez l'argent de M. de la Puzandre (?), m'en donner avis, pour ce que je ne prendroys pas plaisir de le recevoir icy, que je ne susse que vous eussiez dequoy le rendre à la première demande.

5. Lettre du 10 novembre 1620. — Du Bouillon a biffé et mis entre *deleatur* tout ce qui se rapporte à la vente de la maison que Malherbe avait héritée de ses parents et qu'il devait vendre en mai 1621 :

Pour ma maison, mon cher cousin, vous m'obligez grandement de continuer cette negociacion. Je pensoys avoir leu dans vostre penultieme lettre que je me devoys contenter que vous eussiez fait résoudre ma seur[1] à acheter ma maison, et que j'achevasse le reste. Là dessus je croy vous avoir respondu que je ne vouloys nullement aller en Normendie que l'affaire ne fust résolue, et faisoys compte, de peur

au lieu d'être à son rang chronologique, on l'a placée à la fin des lettres adressées à Du Bouillon.

1. Peut-être sa belle-sœur Marie Lambert, veuve d'Eléazar, laquelle racheta cette maison en septembre 1621.

d'abuser de vostre bonté, de donner à mon cousin de Boutonvilliers[1] la part de cette peine. Voilà, monsieur mon cousin, pour quoy je desiroys sçavoir s'il estoit de retour à Caen. Gardez vous bien, etc.

Au-dessus de *pour ma maison* Du Bouillon a écrit *Pour l'affaire dont je m'informois*; il voulait sans doute reproduire les remerciements de son cousin, sans en préciser le sujet. Puis il a biffé tout le passage, et même aussi une phrase qui appartenait à un autre sujet : « ... chi non vuol mandi. *Si vous ne l'entendez, M. de Janville sera vostre truchement. Pour ma maison,* etc. »

6. Lettre du 10 février 1621, non publiée en 1630. — Du Bouillon a biffé un passage concernant son projet d'achat de la terre de Saint-Aignan, et les affaires de son cousin avec M. de Vales et avec M. du Vernay, gendre d'Eléazar (Lalanne, IV, p. 58, n. 6).

7. Dans la lettre du 22 décembre 1627, après avoir demandé ses lettres pour les faire imprimer, Malherbe parle d'une que nous ne connaissons point :

Vous y[2] verrez ma response à la lettre de la Cordonniere que vous ne trouverez pas contemptible, mais à tout cela il faut du repos d'esprit, et cette mauvaise affaire ne me promet pas de le pouvoir avoir si tost. Ce sera quand il plaira à Dieu. Vous aurez,... etc.

Ce passage, qui n'est pas biffé sur l'original, n'a pas été imprimé.

8. Dans le texte de 1630 Malherbe ne parle presque jamais à son cousin de leurs parents communs. Voici d'abord un cousin que Du Bouillon a supprimé, parce que Malherbe lui reproche son protestantisme : le 10 novembre 1620 Malherbe écrit au sujet des députés huguenots de La Rochelle :

Je seroys marry qu'il y eust quelcun de nos amis, et encores plus de nos parents. J'ay quand et quand jetté les yeux sur mon cousin de... S'il me croit, il est <desja> pesant de taille et desja sur l'age, il ne s'embarrassera plus gueres de ces affaires là. C'est une belle chose que de bien raisonner. Tout le monde ne le sçait pas faire.

Depuis *j'ay* jusqu'à *affaires là* le texte est biffé et mis entre deux deleatur. Du Bouillon a rendu illisible le nom propre en le couvrant d'encre. Ce nom est assez court; parmi les protestants que comptait la famille de Malherbe, on penserait volontiers à Maizet. Une tante maternelle de Malherbe avait épousé P. Beaullart

1. Ce cousin a prêté en 1615 un Sénèque à Malherbe.
2. Dans le volume de lettres qu'il compte publier. L'« affaire » est la mort de son fils.

de Maizet[1], ardent huguenot, dont le fils unique se maria avant 1605.

9. Quand Malherbe publia sa traduction du 33e livre de Tite-Live, il chargea Du Bouillon d'en distribuer des exemplaires aux parents et amis de Caen ; il écrivit donc en tête de la lettre du 10 février 1621, non publiée en 1630 :

Je vous en envoye encore ⟨quatre⟩ six, ⟨l'un⟩ deux qui seront, s'il vous playt, pour mes cousins de Retot et de Maizet, et les deux autres pour M. de Janville et M. Le Clerc, et deux pour M. des Ifs et pour M. de Saint-Cretofle-le-Porcher.

Cette phrase est biffée après *six*, et Du Bouillon a écrit dans l'interligne ces mots qu'Hauréau a reproduits à la suite de *six* : *que vous distribuerez comme il vous plaira*. Dans la phrase qui vient après, il a couvert d'encre le nom d'un trésorier de l'épargne, sans doute Morant.

10. En 1618 et 1619 Malherbe et Du Bouillon s'occupèrent d'une certaine cousine, habitant Caen, et dont il n'est plus question dans le texte imprimé. La première mention est peut-être dans ce passage biffé de la lettre du 20 mai 1615 :

J'avois mis dans votre paquet une lettre pour mon cousin de Boutonvilliers. Je vous prie, Monsieur mon cousin, en retirer la réponse, et d'une autre que j'écrivois à Mlle de la Londe (?) touchant les nécessités de son mari[2].

11. Aucune des lettres écrites entre 1615 et 1618 n'a été publiée. C'est bien de la mystérieuse cousine qu'il s'agit dans le post-scriptum biffé de la lettre du 27 septembre 1618, après l'affaire de La Puzandre :

Je vous remercie du soin que vous avez eu de faire tenir ma lettre à Mlle de B. Je voudroys bien que l'on luy eust baillé Caen pour sa retraite. Le commerce des lettres eust esté plus aisé pour les absens, et vous eussiez jouy d'une belle et bien aimable compagne. Mais il faut vouloir ce que Dieu veut. Puisque ces oyseaux qui mangoient (*sic*) vos pommes s'en sont allez, c'est le principal.

Mancel suppose, dans les Mémoires de l'Académie de Caen de 1852, que la Belle et Chère Cousine, dont nous parlerons plus loin, est Marie Malherbe, fille de Jacques Malherbe du Bouillon et femme de Pierre Blouet de Than, cité par le manuscrit de Quens;

1. Cf. Bourrienne, *Malherbe*, p. 62 et 213.
2. Un De La Londe était notaire à Caen. Je n'ai pas vu l'original de cette lettre ; mais on l'avait montré à Lalanne, qui a reproduit en note le passage biffé.

or, pour nous, M^lle de B. et la Belle Cousine, c'est la même personne. Mais ces absents, qui sont-ils ? Malherbe peut-être ? Pourquoi obligeait-on cette jeune femme à faire retraite ?

12. Dans la lettre du 16 février 1619, un long paragraphe a été partiellement biffé :

Je suis marry que ce coquu ⟨cocu⟩ vous ait ⟨deffasché⟩ fasché. J'eusse plustost attendu d'estre mordu d'un agneau, ou becqué d'un pigeon, qu'offencé d'un cocu. Puisqu'on n'est pas asseuré de ces gens là, il n'y a personne de qui l'on ne doive soupçonner du péril. Le remède que nous y apporterons sera, s'il vous playt, que les lettres que la damoiselle ⟨vous envoy⟩ m'escrira, ⟨elle les⟩ ce mal marié les baillera à ma seur de Colombyers [1] ⟨vous⟩ pour les vous bailler. Et quand j'escriray à la damoiselle, vous les baillerés ⟨s'il vous playt⟩ à ma seur de Colombyers qui les baillera au marié pour les faire tenir à la damoiselle. Ce sont bien des importunités, Monsieur mon cousin, mais aussy sont ce de grans accroissemens d'obligation.

Depuis *péril* jusqu'à *tenir à la damoiselle* le texte est biffé et mis entre deleatur. Le compliment final, quoique non biffé, n'a pas été non plus imprimé dans l'édition de 1630. Au-dessus de *péril* Du Bouillon a écrit dans l'interligne cette phrase qui n'a pas été davantage reproduite : « Vous supporterés l'eur de sa mauvaise humeur pour l'amour de moy, pour ne rompre point nostre negotiation ».

A partir de 1619, les lettres à Du Bouillon ne mentionnent plus M^lle de B., ni le mal marié. Mais le manuscrit Baluze 133 contient : 1° une lettre de recommandation (copie SS) pour une parente, une « pauvre damoiselle affligée » ; 2° deux feuillets plus loin, le brouillon d'une lettre publiée par Hauréau et adressée à une « Belle et Chère Cousine », à qui il prodigue les conseils (4 lettres en peu de temps !) et qu'il patronne auprès de M^me de Longueville, M. de Montbazon, etc. Voici le passage le plus important de ce brouillon (Lal. IV, n° 35) :

J'ay receu vostre lettre du 2^e de ce moys ; ce ne m'a esté rien de nouveau que vostre homme face ce qu'il fait ; il ne me trompera point. Vous sçavez ce que je vous en ay tousjours dit : j'y persiste.

La première rédaction était encore plus significative :

J'ay... etc. ; ce ne m'a esté rien de nouveau que vostre mary vous face ce qu'il fait. Quand il fera pis, il ⟨suivra⟩... ne me trompera point.

1. Sa sœur Louise, mariée au s^r de Colombiers-Guerville. — On trouve à cette époque des exemples des orthographes *coquu* et (h)*eur*.

A la fin du brouillon il assure sa cousine de tout son dévouement et écrit : « La semaine qui entrera lundy ne se passera point que l'affaire de M. le Marié ne soit faite, si elle se doit faire ». Un très court billet (Lalanne, IV, n° 36) est peut-être adressé à la même cousine.

Voilà tout ce que les lettres de Malherbe nous apprennent sur cette jeune femme, qui s'appelait M^me^ de Blouet (?) et qui était la nièce d'un cousin de Malherbe (Du Bouillon ?)[1]. Je souhaite que les chercheurs trouvent dans les archives de Caen la clé de ce petit mystère. En attendant on se demande quel intérêt poussait Malherbe, à soixante-trois ans, à s'occuper si activement de cette parente; car elle est de lui, cette formule : « Je ne prends pas plaisir de me donner de la peine aux choses dont je n'espère ni plaisir ni profit[2] ».

13. Dans une lettre du 27 septembre 1618, Malherbe se plaint qu'un « gardien des Cordeliers » ait mis sept semaines pour lui apporter de Caen une lettre de Du Bouillon; ce passage n'est pas biffé sur l'original, mais n'a pas été imprimé.

14. Malherbe tenait son cousin au courant des événements politiques : faits et gestes du souverain et des princes, guerres intérieures et extérieures, etc. Parmi les princes, Henri, duc de Longueville, était bien connu des habitants de Caen. Ce jeune homme turbulent et rapace, qui avait donné bien des soucis à la Régente, était gouverneur de Normandie; il garda cette fonction jusqu'à sa mort (1663). On a prudemment censuré les informations que Malherbe donnait à Du Bouillon sur son gouverneur; ainsi, dans la lettre du 1^er^ décembre 1614, où on lit ceci : « Je crois que nous l'aurons pour gouverneur... Si cela est, je m'en réjouirai pour notre province, qui aura un si gentil prince » (N. a. f., 3559), le texte imprimé porte *grand* au lieu de *gentil*.

15. En 1620, Longueville intrigue avec la Reine-Mère, et continue ses querelles avec Guise, qu'en 1615 il avait voulu appeler en duel. Dans la lettre du 14 février 1620, que Lalanne a lue avec une incroyable négligence, les conseils sur le remariage sont suivis du récit d'une nouvelle incartade de Longueville; ce récit a été entièrement barré par Du Bouillon :

Vous n'avez pas esté seuls à Caen, qui avez creu que la brouillerie de M. de Longueville fust aveque M. de Guise. Ce fut la première imagination de toute la Cour. Et M. le Prince y fut luy mesmesy bien trompé que de grand matin il s'alla offrir à M. de Guise jusques

1. Même lettre n° 35, fin.
2. *Lalanne*, IV, p. 22.

chez lui. Ce que désire M. de Longueville du sieur de la Chategneraye, c'est qu'il luy rende Partenay qui est l'une de ses maisons en Poitou. La reponce de l'autre est que, si le roy qui l'y a mis luy commande d'en sortir, il le fera tout aussy tost, et qu'il est très humble serviteur de M. de Longueville. De cela à eux, ou pour mieux dire au Roy. Tant y a que nos gentilshommes ne doivent point craindre que cela ayt rien relasché de la rigueur des deffences du duel. Au contraire on a traité aveque ce grand Prince d'une façon qui doit faire penser aux autres que, s'ils faillent en cest article, on ne leur pardonnera pas. Pour ce que vous m'escrivez, etc...

16. On ne comprend guère pourquoi, dans la lettre du 10 novembre 1620, après avoir informé son cousin de l'arrivée du roi, Malherbe s'exclame : *Sans mentir, nous avons un grand Roy... Dieu nous donne de sa race!* C'est que, dans l'intervalle, il traite un sujet qui, depuis le mariage de Louis XIII (1615), défrayait souvent les conversations des courtisans et les dépêches des ambassadeurs étrangers : les rapports du roi et de la reine. Malherbe, ainsi que Peiresc et tous les bons Français, espérait qu'Anne d'Autriche donnerait un dauphin à la France. Ayant cru remarquer des indices favorables, il s'empressa de les communiquer à Du Bouillon, avec des détails et des réflexions que l'on ne pouvait imprimer :

« Le Roy arriva samedy à onze heures de matin après avoir mandé à la Royne qu'elle lui envoyast ses carrosses à Estampes et sur le chemin, pour estre icy lundy au soir[1]. [Je dy à quelque Princesse que je me resjouyssoys que le Roy eust joué ce trait là à la Royne et que cela me faisoit croire qu'il commençoit de prendre à bon escient goust à la viande. Je n'approuvoys pas pourtant qu'il se fust levé si matin comme il fist le lendemain. L'excuse de cela, c'est qu'il se coucha à sept heures, et la Royne à huit. Elle se fust couchée quand et luy, mais elle n'avoit pas souppé. La response de cette princesse fut qu'il pourroit bien avoir fait comme la haquenée de Madame d'Alençon. Peut estre en sçavez-vous le conte. Si vous ne le sçavez, je le vous diray une autre fois. Tant y a,] mon cousin, que nous avons un grand Roy,... etc. »

Le passage que nous mettons entre crochets n'a jamais été publié, quoiqu'il ne soit pas biffé sur l'original, et l'on a remplacé *Tant y a que* par *Sans mentir*. En 1626, Malherbe revint sur ce sujet; cette fois-là ses réflexions, d'ailleurs moins crues, ont été imprimées par Granier (Lal., IV, p. 27 et 65).

1. Cf. *Journal d'Héroard*, t. II, p. 251 : « Le 7 samedi. — [Le roi] arrive à cheval, fort gai, à Paris, à midi, au Louvre... Il va chez M. de Luynes, où il dîne, couche avec la Reine pendant une heure ».

17. A propos de la disgrâce du chancelier Sillery, Malherbe donne des explications que Granier a remplacées par une ligne de points. Cette lettre, dont nous ne connaissons pas l'original, est du 28 février 1624.

18. Pour les sujets religieux, nous revenons encore une fois à la lettre du 14 février 1620 : Malherbe venait d'envoyer à Du Bouillon l'*Histoire universelle* de D'Aubigné, que les Jésuites attaquaient violemment et qui fut brûlée par sentence du Châtelet. Le jugement qu'il formule à ce sujet sur les Jésuites a été soigneusement biffé par Du Bouillon et est resté inédit,

« Je vous respons des Jésuites et de leur censure. Je les tiens galans hommes, mais non pas jusqu'au point que je croye que ce qu'ils lient, soit lié au ciel, et que ce qu'ils deslient y soit deslié. Nous verrons ce qu'il en sera quand nous serons devant le Juge. Cependant chacun fera à sa mode[1]. Nous parlerons,... etc. »

19. L'original de la lettre du 15 juin 1618 est conservé dans le manuscrit Baluze 133 ; à la 3e page, entre *faire ajouter* et la formule de politesse *Adieu, Monsieur...*, on a enlevé avec des ciseaux une grande partie de la page ; comme l'édition de 1630 n'imprime rien de ce qui devait s'y trouver écrit, cette mutilation a sans doute été faite par Du Bouillon. Il est impossible de deviner le sujet du passage supprimé.

Nous ne mentionnons pas les mauvaises lectures et les changements involontaires qui ont été faits par l'éditeur ; mais voici, pour terminer, deux corrections de détail dont il est l'auteur : lettre du 21 janvier 1628, original : ... *pour apprendre quelque chose digne de vous écrire*; édition 1630 : ... *pour apprendre quelque chose digne de vous être écrite*; dans la même lettre il a précisé en imprimant *la Reine-Mère* au lieu de *la Reine*.

* * *

On lit à la fin du privilège que l'impression fut achevée le 22 décembre 1629; mais l'ouvrage parut seulement vers le mois de mai 1630 : le 27 juin Peiresc écrit à Dupuy qu'il vient d'en recevoir un exemplaire envoyé par Granier. On y trouve successivement : 1° le *discours* de Godeau, qui avait déjà paru à part en 1629 ; 2° le *privilège* ; 3° la traduction du *Traité des Bienfaits* ; 4° celle du XXXIIIe livre de Tite-Live ; 5° ses lettres ; 6° les poésies paginées à part. Les 97 lettres qui y sont réunies ont été divisées

1. Cf. ses autres jugements sur les Jésuites (*Lalanne*, III, p. 182, 205, 210-211), et ses réflexions sur son neveu le Jésuite (IV, p. 45 et 78).

en trois livres, et groupées d'après le rang des destinataires [1] :

I, les lettres au roi, aux princes et princesses, à Bassompierre, à M. et Mme de Termes, à Mme de Montlort, à Crillon, et les lettres adressées à des anonymes : la dernière est celle où il reproche vivement à un « ami » (Racan) son amour malheureux ;

II, à Richelieu, à quatre évêques, à des anonymes, à Racan, Balzac, Mentin, à ses parents : sa sœur, Du Bouillon, Colomby ;

Le IIIe livre est réservé aux lettres d'amour : à Caliste et à Rodanthe.

Dans cette centaine de lettres, certains des principaux correspondants de Malherbe n'étaient pas représentés : ainsi sa femme, son fils, Du Vair, Peiresc ; mais nous avons vu que Granier n'était pas responsable de ces lacunes. Pour l'époque, il a rempli assez consciencieusement sa tâche ; nous, modernes, nous lui reprochons comme un fâcheux excès de zèle d'avoir rectifié quelques tournures ou phrases de son auteur qui lui semblaient archaïques ou peu correctes, et d'avoir prudemment modifié çà et là quelques lettres. A vrai dire, ses changements sont peu de chose à côté de ceux que Du Bouillon s'est permis : les lettres de Malherbe sortaient des mains de son cousin singulièrement amoindries et travesties.

Heureusement les originaux entrés à la Bibliothèque Royale avec les manuscrits de Baluze nous révèlent les procédés de Granier et de Du Bouillon ; grâce à ces autographes nous voyons comment on accommodait les lettres d'un auteur pour une édition posthume. D'ailleurs, si Malherbe avait vécu plus longtemps, c'est lui qui aurait corrigé et émondé ses lettres : qu'on se rappelle sa lettre à Du Bouillon du 22 décembre 1627 ! Il les aurait « habillées à la mode du jour », peut-être à la mode de Balzac, et aurait mis en beau style ses lettres familières, comme il offrait autrefois de le faire pour celles de Peiresc et de Valavez.

Enfin, en dépit des précautions de Du Bouillon, ces originaux font connaître aux amateurs de « petite histoire » des détails sur sa vie privée, celle du « Mal Marié »... etc. Plus de deux cents ans se sont écoulés depuis la mort des intéressés ; aussi nos indiscrétions n'ont-elles plus rien de scandaleux, et s'ils ont encore des descendants, j'espère que ceux-ci ne réclameront pas !

(*A suivre.*) RAYMOND LEBÈGUE.

1. C'est aussi dans un ordre hiérarchique qu'étaient disposés les poèmes de Malherbe dans le Recueil de T. du Bray de 1626 et dans l'édition de 1630 : poèmes religieux ; puis poèmes pour le roi, la reine, les princes ; enfin poésies galantes, ballets, consolations, épitaphes (Martinon, art. cité).

UNE SOURCE INCONNUE DU « RHIN » DE VICTOR HUGO
LES « ESTATS, EMPIRES ET PRINCIPAUTEZ » DE PIERRE DAVITY

Sous ce titre : *Victor Hugo et le Monde, de Rocoles*, j'indiquai jadis aux lecteurs de cette revue les larges emprunts faits par l'auteur du *Rhin* à la compilation encyclopédique, revue, corrigée, augmentée par Jean-Baptiste de Rocoles, historiographe de Sa Majesté, et publiée en 1660, sous la rubrique : *Le Monde ou la Description générale de ses quatre parties*[1].

Mettant la dernière main à plusieurs de ses pages, écrites « après la lettre », l'auteur de ces *Lettres à un ami* se documenta copieusement dans ce pesant in-folio, spécialement pour la partie anecdotique et légendaire de son nouveau livre. (Lettre IV, Lettre XX, Lettre XXI). Imitation, emprunt, mais non plagiat.

Examinons maintenant l'usage singulier que fit Victor Hugo de l'œuvre primitive de Pierre Davity, dans la conclusion qu'il écrivait pour le *Rhin* en juillet 1841. Le poète-voyageur, académicien d'hier, pair de demain, tire de ses considérations historiques, assez prétentieuses et inégales, un manifeste d'homme d'Etat sur les questions les plus actuelles alors et les plus graves.

Crayonnant son tableau de l'Europe dans la première moitié du XVII^e^ siècle, Hugo ne prétend-il pas découvrir les voies de la providence, la main d'en haut, le doigt divin, les préparations divines? Il prophétise, après avoir évoqué le passé.

Il accumule les citations et allègue tour à tour Mazarin, M^me^ Pilou la précieuse, l'ambassadeur Philippe Pernisten, Sully, Montluc, Pierre Mathieu, le maréchal de Tessé, le pape Sixte-Quint... J'en passe, et des meilleurs ! Et de graves critiques s'y sont laissés prendre.

Dans son feuilleton du *Journal des Débats*, journal ami, sans doute, Cuvillier-Fleury n'écrit-il pas des *Lettres sur le Rhin* ce qui suit?

« Elles m'ont constamment amusé; j'ajouterai qu'elles m'ont presque toujours instruit, et je ne comprends pas trop la prévention de ceux qui refusent à M. Victor Hugo le mérite de l'érudition. Si la

1. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, juillet-septembre 1910.

science de ce grand poète est aussi vulnérable qu'on le prétend, voyons : voici 900 pages de recherches et d'observations archéologiques, historiques et littéraires. C'est là une belle occasion de percer d'outre en outre cette science si vide et si peu sûre d'elle-même. Cependant personne ne l'a sérieusement tenté. Quant à moi, ce que je reproche à l'auteur des *Lettres sur le Rhin*, ce n'est pas de manquer d'érudition : c'est d'abuser de celle qu'il a. On dirait que M. Victor Hugo entreprend l'éducation encyclopédique de ses lecteurs; il n'est pas une seule branche des connaissances humaines qui échappe à son infatigable investigation. Il y a dans ce procédé, je le crois, beaucoup de conscience, mais aussi un peu d'étalage... Quoi qu'il en soit, je tiens l'auteur des *Lettres sur le Rhin* pour un érudit de premier ordre[1]. »

Le grave Vinet formule à peine, sur le savoir et la documentation d'Hugo, quelques réserves. Voyant dans la *Conclusion du Rhin* « une dissertation politique dont les prémisses ne sont nul lement dans ce qui précède », il écrit :

« Ce morceau, ou ce livre, commence par une statistique politique de l'Europe, telle que la trouva le commencement du seizième siècle [*erreur*]. Les détails abondent, et il y en a de fort curieux. L'auteur, assurément, sait tout ce qu'il faut savoir, puisqu'il sait par le menu ce qu'on peut se passer de connaître. Il est impossible de ne pas apprécier cet esprit de recherche, ce besoin de précision, de ne pas applaudir à la maxime de l'auteur : on ne connaît une chose que quand on en connaît les détails. Il ne faut pas exiger d'ailleurs que cette érudition soit exacte autant qu'elle est minutieuse; sur un si grand nombre de particularités, il doit y en avoir, et il y en a effectivement d'erronées[2]... »

Lerminier, rendant compte, dans la *Revue des deux Mondes*, le 1er juin 1845, de la nouvelle édition, édition augmentée du *Rhin*, suppose que V. Hugo a emprunté l'idée de la suprématie au XVIIe siècle de la Turquie et de l'Espagne, à l'*Histoire des Osmanlis et de la Monarchie espagnole pendant les XVIe et XVIIe siècles*, de l'Allemand Léopold Ranke, traduite en français par Haiber en 1839[3].

Cette histoire récente, Hugo l'avait peut-être feuilletée, comme il avait consulté, pour s'y documenter, l'*Histoire de l'Allemagne* de Kohlrausch, traduite en français en 1838[4]. Mais presque toute sa science, si abondante et si curieuse, sur l'état de l'Europe dans

1. 31 mars 1842.
2. Vinet, *XIXe Siècle, II*, 421.
3. Ranke cite d'ailleurs les *Estats, Empires et Principautez* parmi ses sources.
4. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, juillet-septembre 1909 : « Études sur quelques sources des Burgraves ».

la première moitié du XVII^e siècle, sort de l'in-quarto suivant, dont le *Monde* de Rocoles n'est qu'une refonte, démesurément grossie et alourdie.

Mais, alors que Hugo cite Rocoles à deux reprises au moins, une première fois dans *Littérature et Philosophie mêlées* [1], une seconde dans la lettre IV du *Rhin*, il ne nomme point Davity, son auteur.

Pourtant il présente, en trois occasions, comme des documents distincts, des chapitres du gros volume, dont voici le titre exact :

Les Estats, Empires et Principautez du Monde.

Représentez par la Description des Pays, mœurs des habitants, Richesses des Provinces, les forces, le gouvernement, la Religion et les Princes, qui ont gouverné chacun Estat.

Avec l'origine de toutes les Religions, et de tous les Chevaliers et ordres militaires,

par le S^r D. T. V. Y., gentilhomme ord^re de la Chambre du Roy.

Avec privilège du Roy. Jaspar Isac fecit.

A Paris, chez Pierre Chevalier,
rue Saint-Jacques, à l'Enseigne Saint-Pierre,
près les Mathurins.
1619.

Que sont en effet « l'écrit intitulé : *les Forces du roy d'Espagne*, imprimé à Paris en 1627, avec privilège du roi et gravures d'Isac Jaspar », et « l'autre écrit, publié vers la même époque et qui a pour titre : *Discours sommaire de l'Estat du Turc* » [2], sinon les chapitres III et XXXII des *Estats, Empires et Principautés*, auxquels, d'ailleurs, les citations sont textuellement empruntées par Victor Hugo?

Ne relevons-nous pas un peu plus loin, au chapitre V de la *Conclusion du Rhin*, une précision nouvelle ?

« L'an passé nous trouvâmes dans je ne sais quelle poussière un vieux livre que personne ne lit aujourd'hui et que personne n'a lu peut-être quand il a paru. C'est un in-quarto intitulé *Discours de la monarchie d'Espagne*, publié sans nom d'auteur, en 1617, à Paris, chez Pierre Chevalier, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint-Pierre, près les Mathurins. Nous ouvrîmes ce livre au hasard, et nous tombâmes, page 152, sur le passage que nous transcrivons textuellement : « Quelques-uns tiennent que cette monarchie ne peut estre de longue durée, à cause que ses terres sont tellement séparées et esparses, et qu'il faut des despences incroyables pour envoyer partout et des vaisseaux et des hommes, et mesme que ceux qui sont natifs des païs

1. *Journal d'un jeune Jacobite*, décembre 1820 (fin). « Au moyen âge, on croyait que tout liquide où un saphir avait séjourné était un préservatif contre la peste, le charbon, la lèpre et *toutes ses espèces*, dit Jean-Baptiste de Rocoles.

2. *Le Rhin*, Conclusion, III.

esloignés peuvent enfin entrer en considération du petit nombre des espagnols, prendre courage, et se liguer contre eux, et les chasser. » C'est en 1617, à l'époque où l'Europe tremblait devant l'Espagne... qu'un inconnu osait écrire et imprimer cette folle prophétie... Aujourd'hui chaque mot de l'anonyme de 1617 est devenu un fait... »

Cet *anonyme*, Hugo pouvait pourtant l'identifier. Et facilement ! car la vie de Pierre Davity, Seigneur de Montmartin, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, accompagnée de son portrait comme « premier autheur de cet ouvrage », figurait au tome Ier du *Monde* de Rocoles.

Cet *inconnu*, car Pierre Davity, géographe et polygraphe de Tournon (1575-1635), poète à ses heures et médiocre disciple de Ronsard, ne jouit plus guère que d'une notoriété locale, en Vivarais [1], fut assez connu de son temps. Son livre, classique dans les collèges de Jésuites [2], fut traduit en latin en 1628, à Francfort, plusieurs fois contrefait, notamment en Allemagne, refondu en 1637, par François Ranchin, avant de l'être par Rocoles.

C'est peut-être chez Davity que Corneille fit connaissance du « grand Sophi de Perse et du grand Mogor » et que La Fontaine découvrit le Monomotapa. Mais à coup sûr les *Estats*, *Empires et Principautés* furent exploités, comme une mine précieuse, par l'auteur du *Rhin* et des *Burgraves*, par le futur poète de la *Légende des siècles*.

*
* *

« Ceux qui veulent s'introduire au maniement des affaires d'Estat, tireront souvent d'icy des maximes, qu'ils sçauront si bien mesnager, quoy qu'elles soient empruntées de la coustume de quelque peuple, qu'elles sembleront estre leurs, et les feront paroistre inventifs, judicieux, et capables de donner tousjours quelque sain advis pour le bien de leur République. »

Quand Pierre Davity écrivait ces lignes de son avant-propos, il ne prévoyait pas que ses *États* deviendraient le livre de chevet d'un très grand poète, deux siècles plus tard, et lui tiendraient lieu d'une vraie collection de mémoires.

Ouvrons le *Rhin* et relisons la *Conclusion*. Dénombrant les États constitutifs de l'Europe, dans la première moitié du XVIIe siècle, Hugo n'omet qu'Andorre et San Marino, dont Davity

1. Voir, sur Davity et son œuvre, les études de Perrossier, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, 1902, et du Dr Francus dans la *Revue du Vivarais*, 1902, 1903, 1905; F. Lachèvre, *Bibliographie des Recueils collectifs de poésie publiés de 1577 à 1700*, t. I, p. 159.

2. La Bibliothèque municipale de Nantes possède cinq exemplaires du livre de Davity.

ne parle pas. C'est sur Malte qu'il s'arrête, à la fin de son énumération :

« Enfin Malte, qui était une sorte de république à la fois ecclésiastique et militaire, ayant un chevalier pour évêque et pour prince, un couvent pour caserne, la mer pour champ, une île pour abri, une galère pour arme, la chrétienté pour patrie, le christianisme pour client, la guerre pour moyen, la civilisation pour but... »

Plus loin encore :

« Malte était gouvernée par un grand-maître nommé à vie, assisté de huit baillis conventuels qui avaient la grand'croix et soixante écus de gages, et conseillé par les grands prieurs des provinces. »

« L'ordre méditerranéen de Saint-Jean de Jérusalem avait été refoulé sous Charles-Quint de Rhodes à Malte... »

« Malte avait trois cuirasses, ses forteresses, ses navires et la valeur de ses chevaliers. Ces braves gentilshommes, soumis dans Malte à des règles somptuaires tellement sévères, que le plus qualifié d'entre eux ne pouvait se faire faire un habit neuf sans la permission du bailli drapier, se vengeaient de ces contraintes claustrales par un déchaînement de bravoure inouï, et brebis dans l'île, devenaient lions sur mer. Une galère de Malte, qui ne portait jamais plus de seize canons et de cinq cents combattants, attaquait sans hésiter trois galions turcs. »

La substance de ces lignes, aux deux dernières près, sort du livre de Davity. Hugo y a imprimé sa manière.

Le *Discours de l'Estat des Chevaliers de Malte*, tout comme les trente-six autres chapitres du gros in-quarto, est précédé d'un sommaire en italiques et comprend seize pages. Voici les passages qui nous intéressent :

« Les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ayant esté mis hors de Rhodes par les Turcs l'an 1522... Enfin l'Empereur Charles-Quint leur donna l'Isle de Malte... » (P. 1374, édit. 1617.)

Forces. « L'Isle de Malte a toutes ses advenues si bien en desfense, et toutes ses places fortifiées en telle sorte, qu'il est non seulement difficile, mais presque impossible mesme d'y faire quelque descente...

Mais j'estime plus que toutes ces forteresses la valeur des Chevaliers qui s'y tiennent... et leur résolution ordinaire... telle que leur petit nombre est capable de deffaire une grosse armée...

Ils ont ordinairement beaucoup de galères capables de tenir chacune quatre ou cinq cents soldats, et seize bons canons, dont ils les garnissent... » (P. 1374.)

« Il faut que les Prieurs, Baillifs et Eslecteurs portent le grand manteau... un manteau noir et une croix blanche... » (P. 1378.)

« En l'ordinaire [*conseil*] assistent le Grand Maître... et les huict

baillifs Conventuels... les Grands Prieurs des Provinces qui sont au Convent. » (P. 1382.)

Enumération des Provinces, au nombre de vingt. (P. 1381.)

« Les Baillifs ont soixante escus de gages seulement toutes les années... »

« Tous les Baillifs sont de la grand'Croix... » (P. 1386.)

« Il y a encores celui qu'ils nommaient Drappier, qui est celui des Baillifs... » (P. 1385).

« Le Drappier a soin des habits des Croisez, qui ne peuvent faire faire aucun habillement sans qu'il le permette. » (P. 1386.)

Quant à la galère de Malte, V. Hugo l'a déjà évoquée dans la lettre XVII, datée de *Saint-Goar* :

« Du reste, pour un promeneur qui ne s'y attend pas, l'effet de l'écho du Lurley est extraordinaire. Un batelet qui traverse le Rhin à cet endroit-là avec deux petits avirons y fait un bruit formidable. En fermant les yeux, on croirait entendre passer une galère de Malte avec ses cinquante grosses rames remuées chacune par quatre forçats enchaînés. »

C'est au chapitre des *Diverses espèces de Navires*, du *Monde* de Rocoles, que nous en retrouvons la description :

« La Galeasse sur la Méditerranée est une grosse Galère et Vaisseau long de bas-bord... dont les Forçats voguent sous couverte...

De present on n'en void guère qui passent cinquante Bancs, et autant de Rames de chaque bande, pour revenir à peu près à celle que les anciens nommèrent Deceris et Deciremis à dix rangs de Rames, à cinq pour chaque rang...

Le Grand Seigneur en a deux, et les Vénitiens quatre, auxquelles on atribue l'un des plus grands avantages de la bataille de Lépante[1]. »

Transposition, interprétation, mise en œuvre de détails singuliers et significatifs, et à l'occasion appel à des souvenirs de lectures : c'est la méthode de V. Hugo. Mais il y a plus : il y a l'évocation parlante de « choses vues ».

Au cours de ses voyages d'étude en France et en Belgique, Hugo avait vu à Toulon, au musée de l'Arsenal, le modèle de tous les navires : « Galères faites par Louis XIV pour les Chevaliers de Malte ; trois canons à la proue ; deux mâts, grandes voiles latines ; deux cents rameurs, quatre par banc et par aviron[2] ».

S'agit-il de Venise, de Gênes, des Provinces-Unies, de Lucques, du Danemark ou de la Suède, l'auteur du *Rhin* prend toujours

1. *Le Monde*, p. 62.
2. Cf. *En voyage*, II, p. 238. Edit. Ollendorf, 1910.

canevas, vues d'ensemble, détails curieux de sa conclusion à Davity. Homme d'un seul livre? Non pas.

Le dramaturge d'*Angelo de Padoue* et de *Lucrèce Borgia* avait lu, la plume à la main, sur Venise et sur l'Italie, les histoires de Daru et d'Amelot, le voyage de Burnet.

Le poète d'*Hernani* et de *Ruy-Blas* se souviendra à la rencontre de telle anecdote racontée par Mme d'Aulnoy [1].

Chez Kohlrausch, l'auteur des *Burgraves* trouvera le portrait du Hun, qu'il transcrit docilement, non sans renvoyer bravement à Jordanis et à Ammien Marcellin [2]. Chez Kohlrausch encore, il se documenta sur les Hussites, et complétera les renseignements ramassés déjà dans Pfeffel [3].

Mais c'est à Davity qu'il s'est adressé d'abord, c'est chez Davity qu'il a puisé le plus largement. Il y a fait ses orges, sans vergogne, mais non sans malice.

*
* *

Voyons comment !

Victor Hugo affronte dans un parallèle saisissant, vraie merveille de style, les deux intérêts, « ennemis d'ailleurs », qui se personnifiaient, vers 1625, en deux empires. « Et ces deux empires étaient deux colosses », Espagne et Turquie.

La Turquie d'abord. Transcrivons les pages du *Discours de l'Estat du Turc* que l'auteur du *Rhin* arrangea énergiquement, coupant, taillant, recousant, remaniant à sa guise, à sa guise de grand écrivain :

« L'empire du Turc, s'estend en *Europe* du long des rivages du golphe de Venise *depuis* les frontières des *Ragousois*, en environnant tout l'*Archipelague*, et le *Propontide*, ou la mer de Marmore, et une bonne partie du Pont Euxin, ou de la mer Majour, jusques *à la ville de Theodosie*, *maintenant Caffa*, assise en la Chersonnese Taurique, autrement Peroposka, Gezara ou Gazaria, ou bien Prucuply, selon Postel. Mais en ce qui est plus avant dans le pays, il s'estend *depuis Bude* jusques à Constantinople : et tout cet espace contient la plus grande et meilleure partie de la haute Hongrie ; la *Thrace*, autrement *Romeli* ou Romanie, *tout* le pays de *la Grece*, c'est à sçavoir, la *Macédoine*, l'*Epire* ou Albanie, l'*Achaïe*, le Peloponese, maintenant *Moree*, avec toutes les Isles de la mer Egee, à présent l'Archipelague, horsmis

1. *Relation du voyage d'Espagne*, par la dame d'Aulnoy, Paris, 1691, 3 vol. in-12.
2. Conclusion du *Rhin*, VII et XV.
3. M. Paul Berret a montré, dans sa thèse de Doctorat : *Le Moyen Age européen dans la Légende des Siècles et les sources de Victor Hugo*, l'usage que le poète a fait du *Nouvel abrégé de l'histoire et du droit public d'Allemagne* de Pfeffel.

quelques-unes qui sont soumises aux Venitiens, et une partie de l'*Illyrie* ou Esclavonie, et entre ce le royaume de *Bosne*, la *Servie*, la Rascie et la *Bulgarie*.

Doncques ce que le Turc tient en Europe est borné du Levant de la mer de Marmore, du pont Euxin ou mer Majour, et de la mer Egee : du costé du Midy de la mer Cretique ou de Candie, et encores de la mer Méditerranee : du costé d'Occident de la mer Hadriatique, et du Nord d'une partie de la *Hongrie*, de la *Transylvanie* et de la *Moldavie*... (Longueur des costes et superficie.)

En *Afrique*, il possede toute la coste de la mer depuis la ville de *Velez* de Gomera, *jusques à la mer Rouge*, exceptez quelques lieux qui recognoissent le Roy d'Espagne et luy obeyssent, et en cet espace on met les Royaumes d'*Alger*, de *Tunes* et *Tripoli*, de *Barbarie* et toute l'*Égypte*, c'est à sçavoir *depuis Alexandrie* jusqu'*à* la ville de *Siene*, maintenant Asne, avecques une partie d'*Arabie trogloditique*, depuis la ville de *Sues*, au golfe Arabique *jusques à* la ville de Suaquen. » (Longueur des costes et superficie.)

« En Asie il *possede* ce que Ptolemee met en *la premiere table* de ceste partie de la terre, *c'est* à sçavoir le *Pont* et la *Bithynie*, que l'on nomme Turquie, et la partie que l'on appelle proprement Asie, aujourd'huy Natolie, la *Phrigie*, nommee de notre temps Parie et Bebrycie, la *Lycie* appellee vulgairement Briquie, la *Paphlagonie*, la *Galacie*, la *Pamphylie*, la *Cappadoce*, l'*Arménie mineure* nommée Anadule, et la Cilicie appellee *Caramanie*, qui sont aujourd'huy toutes comprises en ceste partie, qui porte le nom general de Natolie, dont les provinces et parties ont toutes changé de nom, principalement les villes...

Le Turc possede encor une bonne partie de ce que Ptolemee met en la *troisiesme table* de l'Asie, le reste estant occupé par les *Tartares* et *Perses* : et ceste partie est *la grande Armenie*, que les Turcs appelle Turcomanie.

Il domine encores ce que Ptolemee met en la *quatriesme table* de l'Asie, c'est à sçavoir l'Isle de *Chypre*, la *Syrie* appelée Surie, la *Palestine* ou Judee, et le *rivage* de la Surie, en prenant *depuis Firamide jusqu'en Alexandrie* et est de 430 milles ou environ. L'*Arabie Pierreuse* aujourd'huy Baraab : la *Mesopotamie* dite Diarbeck, l'*Arabie deserte* et *Babylone* ou *Bagadet*, ou demeuroient les Caldees.

Il tient encore partie de ce que Ptolemee met en la *cinquiesme table* de l'Asie, c'est à sçavoir l'Aznie, appelée Asmie par ses habitans. En *partant donc de Trebisonde*, il monte vers le Septentrion *jusques au* destroit que les anciens nommoient *Bosphore Cimmerien*, que *les Italiens appellent Bouche de Saint-Jean* ou mer de la Zone, qui borne avec le Chersonese que l'on nomme Gazarie, du costé du Nord, c'est à sçavoir *jusqu'à* Matrique, qui est peut estre ce que Ptolemee appelle *Harmanassa*, et il y a de chemin de rivage ou de coste environ quatre cent cinquante mille et partant après de *Sues*, que Ptolemee a

peut estre mis sous le nom de *Clisma Praesidium*, et *environnant l'Arabie* heureuse *jusqu'à l'embouchure de la rivière du Tygre,* appelée Tigil, il y a de chemin du long du rivage 3750 milles. (Littoral et superficie.)

Or tout ce que le Turc possede en Asie est borné du Levant du *golphe Persique* ou de la *mer d'Elcalif*, de la rivière du *Tygre* appellé Tygil, et d'une partie du rivage de la *mer Caspie*, que l'on nomme aujourd'huy la mer de Baccus ; de l'Occident du *golphe Arabique* ou de la *mer Rouge*, de l'Archipelague, du destroit de Constantinople et de la mer Majour ; du Nort, de la mer Majour et d'une partie du *marest Méotide*, autrement mer des Zabacques et d'une partie de la Samatrie Asiatique ; du Midy de l'*Océan Méridional* ou *Indique*, de la Méditerranée et de la mer Majour.

Or rassemblant tout ce que le Turc possede aux rivages de la mer aux trois susdites parties, nous trouverons que le tout monte à *unze mille deux cens quatre vingts milles*, et la *surface* de toute sa seigneurie aux susdites trois parties, est d'*un million deux cens trois mille deux cent dix-neuf milles.* » (P. 1126-1127.)

Évoquons Victor Hugo devant sa table de travail. Ouverts sous ses yeux le volume de Davity et un atlas, peut-être deux. Le souci de conserver la couleur archaïque du texte qu'il transcrit, ou remanie, ne lui fera pas oublier qu'il écrit pour être lu et pour être suivi. Aussi modernise-t-il certains noms, aussi corrige-t-il ceux qui sont par trop estropiés, aussi restaure-t-il ceux que le XVIIe siècle avait défigurés. Il veut être clair et pittoresque à la fois. Il insère tel détail attirant qu'il a cueilli ailleurs, il glisse tel souvenir qui lui revient de ses documentations antérieures. Son atlas lui présente les détériorations barbares et les substitutions turques des noms illustres et harmonieux de l'antiquité classique. Il répond alors au *Cri de guerre du Mufti* :

Molle Setiniah, qu'en leur langage impur
Les barbares nomment Athènes.

« Un de ces hasards mystérieux où l'esprit croit voir lisiblement écrits les enseignements directs de la providence avait donné comme proie à ce redoutable peuple la métropole même de la sociabilité humaine, la patrie de la pensée, la terre de la poésie, de la philosophie et de l'art, la Grèce... Je ne sais quelle lèpre avait défiguré son peuple, son sol, ses monuments, jusqu'à son admirable idiome[1]. Une foule de consonnes farouches et de syllabes

1. *Des Estats du Turc en Europe* (p. 1159, édit. 1613) : « Car ils ont pratiqué si longuement les Turcs et les Italiens, qu'ils ont meslé parmy leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent... »

hérissées avait crû, comme la végétation d'épines et de broussailles qui obstrue les ruines, sur ses mots les plus doux, les plus sonores, les plus harmonieux, les mieux prononcés par les poètes... »

Relisez la sixième *Messénienne* de Casimir Delavigne, et vous verrez quel développement puissant et vraiment digne d'un poète Victor Hugo donne des vers de son classique devancier :

> Les Grecs ont tout perdu : la langue de Platon,
> La palme des combats, les arts et leurs merveilles,
> Tout, jusqu'aux noms divins qui charmaient nos oreilles.

Et ce poète, qui écrivait, pour se délasser à la fois et répandre ses opinions, de bien belle prose, feuilletait à l'occasion les journaux illustrés que recevaient ses enfants. N'est-ce pas dans le *Magasin pittoresque* qu'il trouvait (janvier 1840, p. 16) la description du canon monstre de Mahomet II, ou tels détails sur la compagnie de la Mesta en Espagne (1839, p. 284)? Ce qui ne l'empêchait pas de revenir à Davity, encore à Davity !

Prenons, par exemple, la Turquie :

« L'idée terrible qu'éveille la barbarie faite nation, ayant des flottes et des armées, s'incarnait vivante et complète dans le sultan des Turcs. C'est à peine si l'Europe osait regarder de loin ce prince effrayant. Les richesses du sultan, du Turc, comme on l'appelait, étaient fabuleuses ; son revenu dépassait quinze millions d'or. La sultane sœur de Sélim avait deux mille cinq cents sequins d'or de rente par jour. »

Davity, p. 1267, huit millions d'or de revenu ordinaire.

P. 1268. Mais encore que les revenus ordinaires ne se montent, selon ceux-là, qu'à ce que j'ay dit (veu que selon quelques autres ils vont jusqu'à quinze millions), toutes fois il faut aussi faire grand estat des extraordinaires...

La Sultane, sœur de Sélim II, avait 2 500 sequins de rente tous les jours.

Le Rhin. « Le Turc était le plus grand prince en cavalerie. Sans compter sa garde immédiate, les quatorze mille janissaires, qui étaient une infanterie, il entretenait constamment autour de lui, sur le pied de guerre, cinquante mille spahis et cent cinquante mille timariots, ce qui faisait deux cent mille chevaux. »

Davity, p. 1269, mention des Spaques-Ulusages (gens de cheval).

... Ces Timars entretiennent environ cent cinquante mille chevaux, tous prests et en poinct pour marcher au premier commandement qui leur en est fait [1].

1. Le mot *timariots* figure chez Davity, p. 1274, dans un développement sur ces cavaliers « ramollis et rendus lasches par la commodité des villages », qui n'a pas été perdu pour Hugo. Il y verra la sixième des causes qui ont perdu la Turquie (ch. v de la Conclusion).

P. 1271. Le nombre des Janissaires est de quatorze mil hommes. Ces gens de guerre se sont abastardis de notre temps, etc.

Le Rhin. « Ses galères étaient innombrables. L'année d'après Lépante, la flotte ottomane tenait encore tête à toutes les marines réunies de la chrétienté. »

Davity, p. 1271. Quant aux forces maritimes..., il semble, par manière de dire, que les galères tombent toutes faictes de ce bois [forêts de Nicomédie, de Trébizonde] dans le golphe de Nicomédie et dans la mer Noire... L'année d'après la perte qu'il fit à Lépante, il mit sur la mer une armée qui eut le courage de tenir ferme devant la Chrestienne.

Le Rhin. « Il y avait de si grosse artillerie que, s'il fallait en croire les bruits populaires, le vent de ses canons ébranlait les murailles. On se souvenait avec frayeur qu'au siège de Constantinople Mahomet II avait fait construire, en maçonnerie liée de cercles de fer, un mortier monstreux qu'on manœuvrait sur rouleaux, que deux mille jougs de bœufs pouvaient à peine traîner et qui, inclinant sa gueule sur la ville, y vomissait nuit et jour des torrents de bitume et des blocs de rochers...

Davity, p. 1272. Les Turcs ont des pièces d'artillerie si grandes et grosses, que le seul vent, sans parler du coup, esbranle les murailles.

Le Rhin. « La puissance du Turc était tellement démesurée, et il savait si bien faire front de toutes parts que, tout en guerroyant contre l'Europe, Soliman avait pris à la Perse le Diarbékir et Amurat la Médie; Sélim avait conquis sur les mamelucks l'Égypte et la Syrie, et Amurat III avait exterminé les Géorgiens ligués avec le sophi... »

Davity, p. 1272. Apres cela les Ottomans ont de coustume de faire toujours la guerre en quelque lieu pour les tenir en haleine [les soldats]...

Les Persans..., Soliman leur osta la Diarbeque, Amurat la Médie, et non seulement ils ont receu de grandes pertes, mais encores leurs amis : veu que Selim I despouilla de l'Empire d'Egypte et de Surie les Mammelus : et Amurat III ruina presque entierement les Georgiens confederez avec le Sophi.

Le Rhin. « ... Pour les Turcs mêmes, l'apparition du sultan, c'était l'épouvante. Les noms qu'ils lui donnaient exprimaient surtout l'effroi... Ils l'annonçaient aux autres nations par des glorifications sinistres. *Où son cheval passe*, disaient-ils, *l'herbe ne croît plus*[1]. »

Davity, p. 1274. D'ailleurs, il certain que ceste cavalerie entretenue par le moyen des Timars a plustost été instituée pour tenir en bride les peuples subjugués que pour aller à la guerre contre ses ennemis,

1. « Ils nommaient son palais d'été *la maison du meurtrier...* » Souvenir des études préparatoires des *Orientales*, détail noté plus de dix ans avant par Victor Hugo et qu'on retrouve dans les *Notes pour* Notre-Dame de Paris : « Le sultan, qui jouit du droit de vie et de mort, a une maison de plaisance dont le nom est château du meurtrier (Houm-Kiar-Hisari), » p. 435, *Notre-Dame de Paris*, édit. Ollendorf.

car les subjects du Turc luy obéissent par force et le hayssent au possible, tant à cause de la Religion que de sa façon de dominer. Les Arabes et les Mores luy veulent mal à cause de la diversité de leurs sectes, et les Chrestiens qui font plus de deux tiers de son Empire le détestent, tant à cause de sa Religion que de la manière de sa domination.

P. 1269. Les Turcs mesmes ont de coustume de dire qu'il ne croist plus d'herbe au lieu où le cheval du grand Seigneur met le pied.

Claudite jam rivos, pueri... En voilà assez, je pense, pour permettre aux amateurs de grande et belle prose d'étudier, une fois de plus, le talent de Victor Hugo, pièces en main.

Au *Discours des Estats du Roy d'Espagne*, l'auteur du *Rhin* n'a pas puisé moins largement[1]. Témoin le dénombrement de l'invincible Armada, qu'il a transcrit presque textuellement et avec quelle joie épique !

« Pour nous faire une idée complète du poids qu'avait l'Espagne autrefois comme puissance maritime, nous avons voulu savoir au juste ce que c'était que la grande armada de Philippe II, si fameuse et si peu connue, comme tant de choses fameuses. L'histoire en parle et s'en extasie ; mais l'histoire, qui hait le détail et qui, selon nous, a tort de le haïr, ne dit pas les chiffres. Ces chiffres, nous les avons cherchés dans l'ombre où l'histoire les avait laissés tomber ; nous les avons retrouvés à grand peine ; les voici. Rien, à notre sens, n'est plus instructif et plus curieux.

C'était en 1588. Le roi d'Espagne voulut en finir d'une seule fois avec les Anglais, qui déjà le harcelaient et taquinaient le colosse. Il arma une flotte. Il y avait dans cette flotte vingt-cinq gros vaisseaux de Séville... »

Et Victor Hugo copie Davity. Non qu'il le copie servilement, malgré son enthousiasme. Il s'en tient à la vérité approximative, choisit les plus gros chiffres, en étale en bonne place les totaux, fait son choix dans le flot des détails, évitant en artiste les répétitions fastidieuses, allégeant de ses lourdeurs le catalogue, plaçant en évidence les mots les plus étranges et les plus formidables. Aussi garde-t-il pour la fin les « ourques d'Allemagne » et les « gastadours ».

Le poète de *Navarin*, le futur romancier de l'*Homme qui rit*[2], se représentait-il alors bien nettement l'ourque? On en peut discu-

1. Hugo a suivi de très près dans sa Conclusion, III, les pages 133-134 de l'*Estat du Royaume d'Espagne*. Faute de place, nous renvoyons à la confrontation.

2. C'est sur une ourque de Biscaye que les comprachicos quittent Portland. Hugo décrit copieusement ce bateau d'ancien gabarit. L'orthographe ordinaire était *hourque*, du hollandais *hulk*.

ter. Mais les ourques font si bien dans son évocation de la flotte infernale ! Grand merci donc à Davity !

Des Estats du Roy d'Espagne (p. 154-155).

Je laisse à part le *grand abord* de toute sorte de vaisseaux *à Seville*, où *toutes les flottes du Peru* et *de la nouvelle Espagne* se viennent rendre, et où l'on tient en *perpetuel exercice* un grand nombre de soldats et de *mariniers*.

Or est-il que la moitié de l'Empire du Turc n'a pas des gens de mer qui puissent aller du pair avec les seuls Cathalans, Biscayens, Portugais et Genevois que je nomme particulièrement pour le service que le Roy d'Espagne en reçoit en ses armées de mer ou qui soient capables de leur faire teste.

... Mais pour monstrer encor mieux ce que le Roy d'Espagne peut sur la mer, voyons je vous prie l'*appareil* de guerre qu'il dressa *en l'année 1588*.

Le Roy d'Espagne fit apprester, pour faire la guerre à la Reyne d'Angleterre et au Païs Bas, *trois cents cinquante voiles* avec *neuf mille hommes* de marine en cette sorte.

Il y avait *quatre galeaces* de Naples, *vingt-cinq gros vaisseaux de Seville*, *vingt-cinq de Biscaye* et Guipuscoa, *trente Ourques d'Allemagne*, *cinquante petits vaisseaux de Catalogne*, *Valence* et autres villes, *cinquante de la coste d'Espagne*, c'est à sçavoir chaloupes et *barques*, *cent Zabarres de Portugal*, des quatre villages de la coste de la mer, d'Austriche, Biscaye et Guipuscoa, vingt galeres d'Espagne, *quatorze de Naples* et *douze de Sicile*.

Il y pouvoit avoir près de soixante mille hommes tant Espagnols, qu'Italiens et Allemands, c'est à sçavoir *vingt-cinq mille Espagnols* : en comptant *cinq mille qu'il avoit tiré de Regimens d'Italie*, et *six mille de Canarie et des Indes et des garnisons de Portugal*, et le *reste fut levé en Espagne*.

Douze mille Italiens avec *dix Maistres de Camp*, *vingt-cinq mille Allemands*, *douze cents chevaux legers Espagnols*, *autres deux cents de la coste*, et *deux cents de la frontière*, qui *sont en tout mille six cents hommes de cheval*.

L'Andaluzie contribua douze mille quintaux de biscuit ; Malaca et sa Comté vingt et sept mille cinq cens quintaux ; Cartagene et *Murcie* cinq mille quintaux ; *Sicile* cinquante mille quintaux ; *Burgos* et *Campos* cinquante-six mille quintaux ; *Naples* et les *Isles* quinze mille quintaux. Somme il y pouvoit avoir en tout environ *cent soixante sept mille et cinq cens quintaux*.

Seville et l'*Estremadure* contribuerent 4 000 quintaux de chair salee ; *Galice* six mille quintaux ; *Asturie* et autres endroits mille quintaux qui sont en tout onze mille.

Seville et l'Estremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard,

Ronde 2000, Galice 2000, *Biscaye* deux mille, qui sont en tout onze mille.

Algarbe fournit huict mille barils de poisson de Dodine. Almandrave du Duc onze mille barils, et *Caliz* quatre mille barils, qui sont en tout vingt et trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage ; *Senegaille* et l'Estremadure mille ; *Portugal* vingt-cinq mille quintaux, qui sont en tout *vingt-huit mille* quintaux.

Gennes et *Valence fournirent quatorze mille quintaux de riz.* L'*Andaluzie* et Naples fournirent *vingt et trois mille poids d'huile* et de *vinaigre* et *chaque poids vaut vingt-cinq livres* et chaque livre seize onces.

Cartagene contribua quinze mille *hanegnes* ou boisseaux de pois et de *febves* et Naples et *Sicile* onze mille.

Malague, *Maxonelle* et *Cerese* et leurs juridictions contribuerent treize mille poinçons de vin ; Naples six mille ; Seville et sa juridiction sept mille, qui sont *en tout vingt et six mille.*

Il y a d'autres provisions de bleds, fer, toiles et autres choses nécessaires, qui furent fournies par l'Andaluzie, Naples et Biscaye.

Davantage on leva pour *le service de l'artillerie quatre mille et deux cents hommes*, dont il y avait *quatre cents Gastadours.*

« Ce monstrueux armement, écrit l'auteur du *Rhin*, eût anéanti l'Angleterre. Un coup de vent l'emporta.

« Ce coup de vent, qui souffla dans la nuit du 2 septembre 1588, a changé la forme du monde. »

Et voici la *Rose de l'Infante*, moins la rose de l'Infante. En s'imitant lui-même, le poète de la *Légende des siècles* se surpassera, selon sa coutume. L'épopée éclipsera l'histoire.

En trente vers, l'Armada voguera menaçante, invincible, à la conquête de la pâle Angleterre...

Et les ourques redoutables y seront, et les gastadours[1].

Voici chaque galère avec son gastadour...

Un gastadour par galère, on ne saurait pousser plus loin le système des petits paquets !

Mais laissons l'Armada voguer vers sa destinée. Voici les revenus

1. Gastadour, de l'italien guastatore (vastator), pionnier, auxiliaire chargé des voies et fortifications. Le mot se trouve dans Montluc, dans la xv[e] Nouvelle de Bonaventure des Périers, et Borel (*Thresor de recherches et antiq. gaul. et fr.*, p. 222) définit ainsi les *gastadours* : « C'étaient les gens qui faisoient le degast des blez et vignes en temps de guerre ».
Rabelais écrit *vastadours*.

du Roy d'Espagne, énumérés à la p. 151 des *Estats*. Hugo se contenta d'alléger, de clarifier et de moderniser ce texte :

« Quant au *revenu du Roy d'Espagne*, c'est chose certaine qu'il tire plus de *quatre millions d'or des Estats d'Italie et de Sicile* ; plus de *deux millions du Portugal*, environ trois millions d'or des terres neufves une année portant l'autre, *Majorque et Minorque cinquante mille escus*, de l'*Espagne un million, et environ quatre cent milles escus*. Mais ce n'est rien de ces tributs, au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, et mesme l'on peut dire coustumièrement pour la plus grande partie, comme de la *Croisade qui luy vaut le revenu d'un Royaume*, les *subsides de l'Eglise, avec lesquels il peut entretenir continuellement cent bonnes galères*, et les *caducitez des Estats*, qui emportent plus qu'on ne pense en Italie et en Espagne, outre les *dons gratuits* des peuples ordinaires et extraordinaires. Car *le Royaume de Naples donne toutes les troisiesmes années environ un million et deux cents mille escus*, et de mesme la Sicile et la Sardaigne, la Duché de Milan, Castille et ses autres Estats du Nouveau Monde font en leur temps de grands presens, et outre cela les contributions sont grandes et signalees. Car mesme la *Castille accorda n'aguère au Roy d'Espagne une contribution de quatre millions, payables dans quatre années.* »

Voilà le nerf de la guerre ; voyons maintenant le soldat (p. 155) :

« Maintenant que nous avons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre qui consistent en infanterie et cavalerie. Quant à celles-là les meilleurs hommes de pied de tous les Estats appartenans à ce Roy hors de l'Espagne sont les Vallons. Je dy de ceux qui sont hors d'Espagne, pource que l'infanterie Espagnole est assez cogneüe pour la meilleure que ce Prince puisse avoir. Car les Espagnols par le moyen de leur infanterie affranchirent leur païs de la domination des Mores, et ne se virent pas plustost à bout de cette entreprise, qu'ils assaillirent l'Afrique et y prindrent des places d'importance, et par apres les Portugais travaillerent la Mauritanie et dompterent la coste de la Guinee et d'Ethiopie et de Cafrarie, conquesterent les Indes, Malaca et les Isles Moluques, les Castillans passant l'Océan Atlantique se rendirent maistres d'un Nouveau Monde, où il y a tant de Royaumes, et de Provinces, et tant de peuples différents de langages, d'habits et de façons de faire.

Leur valeur consiste en la conduite et accortise, pource qu'il n'y a nation qui cognoisse mieux son advantage et desadvantage à la guerre ; elle consiste aussi en la diligence, pource qu'ils ne s'esgarent ny oublient guere et se servent de toute chose,... et finalement ils ont une grande patience et endurent fort aisément la faim, la soif, le chaud, le froid, le mal aysé, la peine et toute sorte d'incommoditez, si bien qu'ils sont capables de lasser presque toutes les autres nations... »

« Infanterie espagnole... Admirable infanterie qui ne se brisa que le jour où elle se heurta au grand Condé! » Combien, dans son évocation, Hugo surpasse Davity!

« Etre grave comme un gentilhomme, diligent comme un miquelet, solide aux chocs d'escadrons, imperturbable à la mousquetade, connaître son avantage à la guerre, conduire silencieusement sa furie, suivre le capitaine, rester dans le rang, ne point s'égarer, ne rien oublier, ne pas disputer, se servir de toute chose, endurer le froid, le chaud, la faim, la soif, le malaise, la peine et la fatigue, marcher comme les autres combattent, combattre comme les autres marchent, faire de la patience le fond de tout et du courage la saillie de la patience : voilà quelles étaient les qualités du fantassin espagnol[1]. »

Le Rhin, Conclusion, III.

Seul un commentaire perpétuel, seule une édition largement annotée, permettraient d'évaluer la dette de Victor Hugo et de souligner presque à chaque phrase son originalité, son talent magistral. Ici « miquelet » et « mousquetade » sont bien de lui.

Oui! Hugo s'est renseigné. C'était son droit; mieux, son devoir. Parfois respectueux de la teneur du texte, du document, le plus souvent il ramasse et condense, avec une maîtrise souveraine, les détails multipliés et diffus des *Estats*.

Bonne aubaine en tout cas que cet in-quarto oublié! Les *Estats*, œuvre mêlée sans doute, compilation prise de toutes mains, empruntée aux mémoires de diplomates, aux relations d'ambassadeurs ou de voyageurs[2], farcie de citations et de traits curieux. Peu de critique évidemment, mais du pittoresque, de la couleur. Et la langue? Imprégnée de latin, teinte parfois d'espagnol et d'italien, souvent lourde et traînante, enchevêtrée et embarrassée, mais par moments énergique, expressive, pleine de sève et de verdeur : c'est le style Louis XIII.

Et pourtant Davity n'est nommé nulle part dans le *Rhin*.

« On n'aime pas à parler de ses créanciers! » Bien plus, Hugo semble avoir coupé les ponts qui pouvaient conduire son lecteur aux *Estats*, *Empires et Principautez*. Nulle part, ni dans le reliquat du *Rhin*, ni dans les notes de V. Hugo, n'apparaît le nom de l'auteur qu'il démarque à longueur de chapitre.

En revanche, s'il ne nomme pas Davity, il en nomme bien

1. Cf. *Etat présent de l'Espagne* I, p. 33, de l'abbé de Vairac : « La valeur de leur infanterie est invincible pour l'attaque et pour la défense d'une place. L'on peut dire à sa louange que ni le froid, ni le chaud, ni la soif, ni la faim, ni lespeines, ni les fatigues ne sont capables de la rebuter. » Vraiment Hugo imite mieux.

2. « J'ay transplanté icy, écrit Davity dans son avant-propos, quelques pièces de certains auteurs, qui pourraient servir à mon dessein. »

d'autres, et avec aplomb. Gaminerie mystificatrice! Citations joyeuses ou officieuses? Faisons un peu de casuistique littéraire!

Citer faussement à plaisir, attribuer les mots d'un inconnu à des personnages historiques et bien connus, ce pourrait être de bonne guerre dans un roman, dans une œuvre d'imagination. Mais dans un chapitre d'histoire, d'histoire à visées politiques, éblouir le lecteur par des prestiges d'érudition, et, en fin de compte, se moquer de lui, n'est-ce point supercherie, et supercherie qualifiée?

*
* *

Le spirituel auteur de *Namouna*, brûlant ce qu'il avait bien un peu adoré, raille, on sait avec quelle verve byronienne, les placages romantiques de couleur locale :

> Considérez aussi que je n'ai rien volé
> A la Bibliothèque; et bien que cette histoire
> Se passe en Orient, je n'en ai point parlé.
> Il est vrai que, pour moi, je n'y suis point allé,
> Mais c'est si grand, si loin!...

Avec de la mémoire, avec Davity aussi, et avec quelque aplomb, Hugo se tire de tout.

S'agissant d'évoquer « au Nord, dans le crépuscule d'un hiver éternel, une étrange figure assise, un peu en deçà du Don, sur la frontière de l'Asie... Ce fantôme, comme un génie moitié Dieu, moitié Prince des *Mille et une Nuits*... le grand-knez de Moscovie », il cite, vaguement ou nommément, ses prétendus auteurs.

« On faisait cent récits et cent contes de lui dans les salons de Paris, et tout en s'extasiant sur les sixains de Benserade à Julie d'Angennes, on se demandait, pour varier la conversation, s'il était bien prouvé que le grand-knez pût mettre en campagne trois cent mille chevaux. »

C'est qu'on avait lu, à l'hôtel de Rambouillet, les *Estats, Empires et Principautés* et particulièrement le chapitre XXIII : *De l'Estat du Grand-Duc ou Empereur de Moscovie.*

> Toutefois je ne crois pas qu'il en puisse mettre en campagne trois cens mille [cavaliers], comme quelques-uns ont dict, pource que son pays est desert et non cultivé en beaucoup d'endroicts... Et en la guerre que le Roy Estienne de Pologne fist aux Moscovites, encores qu'il n'eust pas d'avantage que le nombre de soixante mille hommes de pied ou de cheval, le grand Duc ne peut jamais mettre tant de gens ensemble, qu'il eust le pouvoir de s'opposer à lui en campagne... (P. 821.)

En l'an mil cinq cens soixante, le Prince des Tartares passa avec quatre vingt mille chevaux jusques au cœur de l'Empire du Moscovite et brusla la ville de Mosque, demeure ordinaire des grands Ducs (P. 822).

« La chose paraissait chimérique, écrit Hugo, et ceux qui la déclaraient impossible rappelaient que le roi de Pologne Etienne était entré victorieusement en Moscovie et avait failli la conquérir avec soixante mille hommes, et qu'en 1560, le roi de Mongul était venu à Moscou avec quatre-vingt mille chevaux et l'avait brûlée. »

Et ce qu' « écrivait Mme Pilou », la précieuse, n'était guère une nouveauté pour qui avait feuilleté Davity. (P. 818.)

« Quant aux richesses du Roy, l'ont peut assez juger combien elles doivent estre grandes puisqu'*estant Seigneur et Maistre absolu de toutes choses*, il se sert du travail de ses *subjects* et de telle partie de leurs biens que bon luy semble. *Il prend pour lui les plus chères* et les plus précieuses *peaux* qui se trouvent en ses pays et en *faict sa portion à sa volonté.* »

Les impressions de l'ambassadeur Philippe Pernisten figurent à la page suivante des *Estats* :

« Mais afin de vous representer en quelque sorte la grandeur et richesse de ce prince, je croy qu'il sera fort à propos de mettre icy en peu de mots ce que *Philippes Pernisten, Ambassadeur de l'Empereur* pres du grand Duc de Moscovie, rapporte du traittement qu'il receut de luy, et de sa magnificence. Il dit que le grand Duc portait une *couronne* qui *surpassoit en valeur* celle *du Pape*, du *Roy de France*, du *Roy d'Espagne* et *celle de l'Empereur*, et qu'elle estoit d'une valeur inestimable : *sa robbe estoit toute semee de diamans, rubis, esmeraudes* et *autres pierres grandes comme des noisettes...*

Il envoya à Pernisten, lorsqu'il partit de sa Cour, *huict quarantaines* de *zoboles* et de *martes zibelines*, dont *chacune fut estimée à Vienne* en Austriche *deux cens livres.* »

Les détails relatifs aux Circassiens des cinq montagnes et à l'infanterie moscovite sortent de la même source, comme l'évocation somptueuse du knez de Moscovie.

« Il tasche aussi de se rendre plein de majesté, par la pompe et la magnificence de ses habits; veu que joignant presque la gravité de Pontife avec la royale, il porte en teste une mitre garnie de fort belles et fines perles et de riches pierreries, et s'il ne la porte, il la tient devant soy en son throsne et en change bien souvent pour montrer sa grandeur et sa richesse. Il tient en la main gauche une espèce de crosse fort riche, il porte une robbe longue semblable à celle du Pape,

lorsqu'il va à la chapelle pontificale, avec les mains pleines de bagues de grand prix; il tient à sa main droicte l'image de Jesus-Christ, et au haut de sa chaire celle de la Vierge Marie. On voit en sa chambre et en son antichambre des hommes tous vestus et couverts d'or jusques aux pieds: » (*Les Estats*, p. 824.)

Telle est la matière dont Hugo tira son icône byzantine.

Quant aux *choses merveilleuses* que racontaient les *oisifs parisiens* sur le khan des Tartares, elles viennent en droite ligne du *Discours de l'Empire du grand Cham de Tartarie* (p. 832-845). Toute la fin du développement se constitue de Davity, revu et remanié par Hugo.

Mais si Hugo est un peu Davity, Davity devient tour à tour, au gré de V. Hugo, Sully, puis Montluc, puis Sixte-Quint, puis Mazarin!

Le roi des Espagnes et des Indes devrait, entre autres précautions, « couvrir de troupes la frontière de Savoie, pour arrêter le duc, *se ruant à l'impourvu*, comme disait Sully...; entretenir et réparer les bonnes citadelles du pays... Cremone, *qui a*, comme écrivait Montluc, *une tour forte tout ce qui se peut, qu'on met entre les merveilles de l'Europe.* »

Voilà des cautions illustres et plus reluisantes que le nom de Davity.

Mais c'est bien Davity qui écrivait ce qui suit : « Le Duc de Savoye qui luy peut apporter de grands dommages ou *en se ruant* sur cet Estat *à l'impourveu* (*Des Estats de Milan*, p. 202) » et déjà à la page précédente : « Le gouverneur tire force argent du Roy d'Espagne toutes les années, pour augmenter la fortification de ceste place qui est capable d'une grande résistance [Milan]. *Cremone a une tour forte tout ce qui se peut*, qu'on met entre les merveilles de l'Europe... »

« L'énergique langue de Sully et de Mathieu », Davity ne la parlait pas trop mal. Les mots de Sixte-Quint : « Tant que j'aurai une plume, j'aurai de l'argent », c'est dans le *Discours de l'Estat de l'Église* (p. 483) que Hugo les avait cueillis[1]. Et c'est dans l'*Estat du duc de Modene et duché de Ferrare* qu'il transcrira les deux lignes qu'il prétend tirer d'une lettre de Mazarin :

« Le Saint Père, avec ses raisons et une armée qu'il leva, amena le duc au repentir, et lui prit son état. »

« *Enfin le Pape*, écrivait Davity en 1613, — alors que Mazarin

1. « A ce propos Sixte IV disait que l'argent ne luy manqueroit jamais, tandis qu'il auroit une main et une plume... » (Plus haut le Pape bâtisseur est bien appelé Sixte V).

avait onze ans[1], — *avec ses raisons, et une armée qu'il leva* fit que Dom César sortit de Ferrare et demeura duc de Modene et de Regge. (P. 584; édit. 1617, p. 582.)

Et le petit jeu continue! Hugo a le droit de citer un proverbe italien qui « dit énergiquement ce que c'était que la domination espagnole : l'officier de Sicile ronge, l'officier de Naples mange, l'officier de Milan dévore[2] ». Mais pourquoi donc attribuer au maréchal de Tessé ce qui est bien à Davity? Parlant de ce qui a perdu l'Espagne, Hugo dit :

« Les coffres étaient toujours vides. On attendait le galion, et, comme écrivait le maréchal de Tessé, si quelque tempête le fait périr ou si quelque ennemi l'emporte, toute chose est au désespoir. »

« Tout son recours n'est qu'à la flotte des Indes, lit-on dans les *Estats* (p. 152), qui n'est pas plutôt arrivée qu'elle est enlevée par les créanciers, et si quelque tempeste la fait périr ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Hollandais en ont enlevé quelques fois de bonnes pièces, toute chose est au désespoir. »

Etrange supercherie, et bien peu digne d'un académicien, d'un futur pair de France. A aucun prix, Victor Hugo ne voulait se reconnaître l'homme d'un seul livre. L'autorité qu'il prétendait exercer pouvait sombrer dans cette aventure. Mais, faut-il dire par bonheur? nul ne s'en avisa. Quelles gorges chaudes n'en eût pas faites Biré, qui, on le sait de reste, s'indigne chez Victor Hugo de ce qu'il excuse chez Chateaubriand!

*
* *

Tenant Davity, Hugo ne le lâcha pas.

Après l'avoir mis en coupe réglée, — non sans le démarquer, — pour sa *Conclusion*; après avoir tiré de l'in-quarto démodé et bien oublié un merveilleux parti, le poète-voyageur s'en inspira avec goût pour les lettres qu'il rédigea, une fois de retour, à main posée, installé devant ses atlas et ses livres, à sa table de travail.

Passons sur certains détails épinglés à la lettre XXIV par exemple, sur quelques traits brillants glissés dans la trame de la

1. Telle citation, rencontrée plus haut dans la Conclusion, est-elle attribuée aussi gratuitement à Mazarin? « Les Pays-Bas, qui ne sont du tout paisibles et branlent toujours au manche, comme disait Mazarin. »

2. « Et pour monstrer que ce Roy sçait bien tirer autant qu'il peut de cest Estat, ou que ses officiers le tirent pour luy, le Proverbe d'Italie dit, que l'officier de Sicile ronge, que celuy de Naples mange, que celuy de Milan dévore. (*De l'Estat de Milan*, p. 201.) »

Légende du Beau Pécopin ou dans la contexture des *Burgraves*[1], pour nous arrêter plus longuement à la lettre XXV, une des plus copieuses et des plus suggestives du *Rhin*.

Victor Hugo y a brossé un grand diptyque : premier tableau : l'élection ancienne de l'Empereur au « Kœnigsstühl de Rhens » ; deuxième tableau : l'élection à Francfort, à partir du XVI^e siècle.

Ce deuxième tableau s'inspire du récit de l'élection de l'Empereur Mathias II à la couronne impériale (13 juin 1612), événement tout récent à l'apparition des *Estats* (1613)[2].

Dans sa *Galerie des poètes vivants*, Auguste Desplaces faisait un portrait de Victor Hugo, et relevait un des procédés du poète :

« Un des moyens ordinaires à M. Hugo pour obtenir la plénitude de ses effets lyriques, c'est, outre l'antithèse, un genre d'énumération où il accumule et étale toutes les ressources du sujet, une sorte de carquois retentissant qu'il vide sur le lecteur émerveillé et conquis[3]... »

Aussi Hugo ne devait-il pas laisser perdre « les charges et dignitez réduites au nombre de quatre », que lui présentait Davity. Simplement, il supprime épithètes et adjectifs, pour atteindre à une monotonie plus solennelle.

1. « Chaque prince gravitait vers le centre impérial le plus voisin de lui. Le roi de Bohême était archiéchanson de l'empire d'Allemagne ; le doge de Venise était protospathaire de l'empire d'Orient. » *Le Rhin*, lettre XXIV. Cf. Davity, p. 670 : « Le Roy de Bohême, grand Eschanson de l'Empire... » « Pierre Tradonic de Pola... Duc... Il s'associa Jean son fils, et donnèrent secours à l'Empereur de Constantinople... Il fut fait Protospataire de l'Empire. » *De la République de Venise*, p. 623.

— *Les Burgraves*, I, I :

> Ces burgraves sont grands. Les marquis des frontières,
> Les comtes souverains, les ducs fils des rois Goths,
> Se courbent devant eux jusqu'à leur être égaux.

Cf. Davity, *Des Estats de l'Empire*, p. 678, énumération des 4 Ducs, des 4 Marquis, des 4 Comtes, des 4 Comtes chefs de guerre, etc.

Les Burgraves, I, II :

> . . . . . ignorait que son père
> Etait duc de Souabe et comte chef de guerre...

Les 4 Comtes chefs de guerre (Flandre, Tirol, Aldenburg [*sic*], Ferrare) sont désignés par Davity, comme aussi les 4 Ducs (Burnsvic [*sic*], Bavières, Suabe, Lorraine).

Les vers de la 2^e partie, scène 6, des *Burgraves* :

> Où sont tes gens, où sont les fourriers de l'empire ?
> Entendrons-nous bientôt tes trompettes sonner ?

évoquent la cérémonie de l'élection impériale à Francfort, racontée, nous allons le voir plus bas, par Davity.

— On relève maint souvenir de Davity dans la curieuse préface des *Burgraves*.

2. Bibliothèque Nationale, 4°, G, 309. Je me suis surtout servi de l'édition de 1617, Bibliothèque Mazarine, cote 16159, et de l'édition de 1619, que j'ai eue entre les mains à la Bibliothèque municipale de Chaumont. Mon collègue et ami Brachet, depuis professeur au lycée de Tunis, a bien voulu en photographier pour moi le curieux frontispice, il y a dix ans déjà.

3. Nouvelle édition, Paris, Charpentier, 1848, p. 202.

« Les électeurs occupaient le sommet du Saint-Empire. Ils précédaient dans la marche impériale les quatre ducs, les quatre archimaréchaux[1], les quatre landgraves, les quatre burgraves, les quatre comtes chefs de guerre, les quatre abbés, les quatre bourgs, les quatre chevaliers, les quatre villes, les quatre villages, les quatre rustiques, les quatre marquis, les quatre comtes, les quatre seigneurs, les quatre montagnes, les quatre barons, les quatre possessions, les quatre veneurs, les quatre offices de Souabe et les quatre serviteurs. Chacun d'eux faisait porter devant lui, par son maréchal particulier, une épée à fourreau doré...

... Parmi eux la qualité électorale passait avant la qualité royale ; l'archevêque de Mayence marchait à la droite de l'empereur et le roi de Bohême à la droite de l'archevêque...

« Au seizième siècle, quand la mode arriva de nommer l'empereur à Francfort, tantôt dans la salle du Rœmer, tantôt dans la chapelle-conclave de Saint-Barthélemy, l'élection devint une cérémonie compliquée... Dès le matin du jour fixé pour l'élection, on fermait les portes de la ville, les bourgeois prenaient les armes, les tambours de camp sonnaient, la cloche d'alarme tintait ; les élec-

Des Estats de l'Empire, p. 678, édit. 1617.

Les *quatre Ducs*, les *quatre grands Mareschaux*, les *quatre Landgraves*, les *4 Bourgraves*, les *4 Comtes chefs de guerre*, les *4 Abbez* principaux, les *4 Bourgs* de l'Empire, les *4 Chevaliers*, les *4 Villes* Metropolitaines, les *4 Villages*, les *4 Rustiques*, les *4 Marquis*, les *4 Comtes*, les *4 Seigneurs*, les *4 montagnes* de l'Empire, les *4 Barons*, les *4 possessions* de l'Empire, les *4 Veneurs*, les *4 officiers héréditaires de Suabe*, les *4 serviteurs*. »

« Les maréchaux des Eslecteurs de Mayence et de Trier, chacun d'eux portant en main une épée en un fourreau doré, suivoient à cheval. » (P. 719.)

« Quand l'Empereur est assis, l'Archevesque de Treves doit estre assis vis à vis de luy, l'Archevesque de Mayence à son côté droit et l'Archevesque de Cologne à sa gauche. Le Roy de Bohême, lorsque ce Royaume n'appartenait pas à l'Empereur, estoit à la main droite de l'Archevesque...

Quand on fait des processions publiques, ils doivent garder cet ordre, etc. » (P. 679.)

Mercredy le 13 juillet 1612, se fist election Royale, et premierement la bourgeoisie fut en armes, rassemblee en divers endroits de la ville, singulièrement ceux qui avoient esté mis à deux rangs depuis le Rommer jusqu'à l'Eglise de Saint-Barthelemy... (P. 718).

En après le Magistrat fit sonner une demie heure durant une grosse cloche, qu'on nomme la cloche de l'alarme... (P. 719.)

1. Duc de Saxe « Archimareschal du Sainct Empire », p. 718.

teurs, vêtus de drap d'or et revêtus de la robe rouge doublée d'hermine, coiffés, les séculiers du bonnet électoral, les archevêques de la mitre écarlate, recevaient solennellement le serment du magistrat de la ville qui s'engageait à les garantir *de la surprise l'un de l'autre*; cela fait, ils se prêtaient eux-mêmes serment les uns aux autres entre les mains de l'archevêque de Mayence ; puis on leur disait la messe; ils s'asseyaient sur des chaises de velours noir, le maréchal du saint-empire *fermait les huis* et ils procédaient à l'élection. Si bien closes que fussent les portes, les chanceliers et les notaires allaient et venaient. Enfin les *très-révérends* tombaient d'accord avec les *très-illustres*, le Roi de Romains était nommé, les princes se levaient de leurs chaires, et pendant que la présentation au peuple se faisait aux fenêtres de Rœmer, un des suffragants de Mayence chantait à Saint-Barthélemy un *Te Deum* à trois chœurs sur les orgues de l'église, sur les trompettes des électeurs et sur les trompettes de l'empereur.

Et après midy toutes les portes de la ville furent closes et fermées... (P. 718.)

Les tres illustres Princes... avaient aussi chacun une robbe de velours rouge, fourrée et parée par dehors d'hermine, et un bonnet... Arrivez à Saint-Barthélemy... là où dès leur arrivée les trompettes des Eslecteurs dont il y avait grand nombre... commencèrent tous ensemble à sonner, et au-dessous les tambours de camp à battre... (P. 719.)

... le tres reverend en Dieu Prince et S[r] Eslecteur de Mayence et... l'Archevesque de Trier suïvirent vestus de leurs habits électoraux, à savoir de robbes escarlattes fourrées, et parées par dehors d'hermine blanche et d'une mitre de mesme couleur et fourrure... (P. 719.)

Serment, en la sale haute de la maison de ville,... reçu par l'archevesque de Mayence... de vouloir maintenir en toute fidele diligence et serieuse prévoyance tous et un chacun des électeurs, soit de la surprise l'un de l'autre, en cas qu'il survint de la mésentente entre eux... (P. 718).

Sur ce, le Suffragant de Mayence se mit à faire l'office de la Messe... (P. 720.)

Les sièges... coussins de velours noir. (P. 717.)

Or chacun des Eslecteurs ayant pris le siège qui luy avait esté préparé, le S[r] et Maréchal de Pappenheim ferma les huis... (P. 722.)

Mais après que les Eslecteurs eurent esté ensemble en *la Chappelle ou conclave d'eslection*, et que pendant ce temps ils eurent par diverses *fois fait entrer et*

resortir leurs Conseillers principaux et Notaires, enfin estant tombez d'accord avec l'eslection et la proclamation faicte en la chappelle d'Eslection, ils en sortirent, le tout ayant duré environ une heure... (P. 720.)

Au devant d'eux était dressée une table longue, couverte de velours noir, à laquelle étoient assis les Chanceliers et Secrétaires des dits Seigneurs... (P. 717.)

Proclamation et publication de l'Eslection.

... Les tres reverends, tres illustres, tres généreux Princes et S^r^ S^r^ Electeurs... denommoient et déclaroient le très illustre et tres puissant Prince et S^r^ S^r^ Mathias II, roi d'Hongrie et de Bohême etc., Archiduc d'Autriche, notre tres clément S^r^, et l'eslisoient au nom du Tout-puissant, pour Roy des Romains et Empereur à venir... (P. 721).

Les Eslecteurs mirent le Roy sur l'Autel et on chanta le *Te Deum laudamus*, depuis un bout jusqu'à l'autre, et ce à *trois chœurs*, à sçavoir *sur les orgues*, en Musique, et tiercement *sur les Trompettes* et clairons *du Roy* et des Eslecteurs... (P. 721).

Le tout, au bruit *des grosses cloches sonnées sur les tours, et des gros canons qu'on laschoit de joye*, dit, dans son curieux manuscrit, le narrateur anonyme de l'élection de Mathias II.

Et les trompettes et clairons recommencerent à sonner, et les tambours à frapper, ce qui doña un grand retentissement en l'Eglise, coñe encore toutes *les grosses cloches* qui furent *sonnees sur les tours* en signe d'applaudissement, et les *gros canons qu'on lascha de joye* sur les remparts de la ville... (P. 721.)

Sur le Kœnigsstühl, la chose se faisait plus simplement et plus grandement à mon sens. Les électeurs montaient processionnellement sur la plate-forme par les quatorze degrés qui avaient chacun un pied de haut, et prenaient place dans leurs fauteuils de pierre. Le peuple de Rhens, contenu par les hacquebutiers, entourait le siège royal. L'archevêque de Mayence debout disait : *Très généreux princes, le Saint-Empire est vacant.* Puis il entonnait l'antiphone *Veni Sancte Spiritus*, et les archevêques de Cologne et de Trèves chantaient les autres collectes qui en dépendent. Le chant terminé, tous les sept prêtaient serment, les séculiers la main sur l'évangile, les ecclésiastiques la main sur le cœur. Distinction belle et touchante, qui veut dire que le cœur de tout prêtre doit être un exemplaire de l'évangile.

Proclamation et publication de l'Eslection. (P. 721.)

« Que veu par la mort de feu tres-illustre et tres-puissant Prince et Sr Sr Rudolphe II, Empereur Romain de tres heureuse mémoire, le sainct-Empire estoit demeuré vaquant, les tres reverends, très illustres, tres genereux Princes et Sr Sr Electeurs et Ambassadeurs icy présents, s'estoient... mutuellement accordez de l'élection et choix d'un autre chef., etc. ».

« Et tost apres on commença à sonner et à chanter *Veni sancte spiritus*, que les Musiciens acheverent... »

Et là dessus luy mesme (l'Electeur de Mayence) le premier le rendit ès mains de l'Electeur de Trier, puis l'ayant requis et leu aux autres Electeurs, en mesme sorte, ils *jurèrent aussi tous*, les *Ecclesiastiques mettant la main sur l'estomach*, et les *seculiers sur les Evangiles.*

L'Electeur de Mayence requist aussi que deux *Notaires* en prissent acte, et la missent par note...

Le serment fait, les Electeurs s'en retournerent vers leurs sièges, et après que l'on eust achevé de chanter l'*Antiphone Veni sancte Spiritus*, avec *les autres collectes qui en dependent*, ils entrerent en la *chappelle* Impériale ou *conclave d'Eslection...*, et là se mirent à proceder à l'*eslection d'un Roy des Romains*, et Empereur pour l'avenir... (P. 720.)

Artiste économe et qui ne laisse, à la lettre, rien perdre, menuisier qui ramasse soigneusement les « copeaux très utiles [1] », con-

1. Cf. Ms. *des Burgraves.*

structeur prévoyant qui entasse pour l'œuvre à venir les « tas de pierres », Victor Hugo tira d'un récit oublié, mais vraiment intéressant, deux tableaux.

Dans la lettre XIV du *Rhin*, qu'on ne peut, pas plus que la lettre XXV, ranger parmi « les pièces de ce journal d'un voyageur, authentiquement timbrées et datées par la poste » surgissait déjà le siège royal de Rhense :

« Voici que quatre hommes venus de quatre côtés différents se réunissent de temps en temps près d'une pierre qui est au bord du Rhin, sur la rive gauche, à quelques pas d'une allée d'arbres, entre Rhens (*sic*) et Kapellen. Ces quatre hommes s'asseyent sur cette pierre, et là ils font et défont les empereurs d'Allemagne. Ces hommes sont les quatre électeurs du Rhin; cette pierre, c'est le siège royal, Kœnigsthül. »

Or ce n'est que par l'imagination, en s'inspirant des vingt-cinq lignes qu'Aloyse Schreiber consacre à Rhense et au Kœnigstühl dans le *Guide de voyage du Rhin*[1], en se souvenant aussi des pages de Davity, que Victor Hugo pouvait reconstituer le monument détruit et les scènes majestueuses et simples qui s'y jouaient autrefois.

Le livre et la chose vue se complètent et s'enrichissent, en des proportions variables selon les lettres. Ici, plus de souvenirs vécus, d'impressions directes; là, plus d'évocation livresque, comme on peut s'y attendre chez un amant de la nature, chez un voyageur qui observe et note avec passion, qui dessine avec un talent étrange, et chez un ami des bouquins d'autrefois, des livres que dersonne ne lit, des

> Vieux livres du quai feuilletés par le vent
> D'où l'esprit des anciens, subtil, libre et vivant
> S'envole[2]...

Pendant son séjour à Francfort, Hugo, le crayon à la main, avait visité le Rœmer, la salle des Empereurs, la collégiale Saint-Barthélemy, etc. Il avait consulté sur place guides et monographies, avec grand profit. Le décor du couronnement, il l'avait vu de ses yeux. De retour à Paris, Davity lui permit de peindre avec plus

1. 4e édit., p. 227.
2. *Les Rayons et les Ombres*, *Sagesse* (avril 1840). Et aussi :

> Dans ma retraite obscure, où, sous un rideau vert,
> Luit comme un œil ami maint vieux livre entr'ouvert...

de couleur et de relief, d'évoquer par la magie des mots anciens la scène solennelle, de camper devant nous les

Electeurs de drap d'or, cardinaux d'écarlate,

apostrophés par don Carlos dans *Hernani*.

Hugo eut tort, sans doute, de prétendre s'inspirer d'un « curieux manuscrit » quand il transcrivait Davity. « Ceci est un livre de bonne foi », disait-il dans sa préface. Sa bonne foi, par sa faute, devient sujette à caution, dans la lettre XXV comme dans la Conclusion, mais l'effet artistique qu'il voulait produire, il l'a produit. Et il paraissait bien savant aux savants !

En juillet 1909, étudiant dans cette revue quelques sources des *Burgraves*, je ne nommais ni Davity ni Rocoles, mais c'est bien le *Monde* et les *Estats, empires et principautés* auxquels je faisais allusion quand j'écrivais : « Gardons-nous aussi d'oublier les in-quartos poussiéreux et les volumineux in-folios qu'Hugo aimait à feuilleter[1]. »

Désormais il ne faudra pas oublier Davity, quand on étudiera *Ruy-Blas*, — bien que son nom ne figure pas dans la longue liste des livres consultés pour ce drame par Victor Hugo, selon M. Gustave Simon[2], — quand on étudiera les *Jumeaux* et les *Burgraves* et même la *Légende des siècles*.

Quand M. Paul Berret[3], qualifié entre tous pour dresser le catalogue de la bibliothèque de V. Hugo, énumérera les volumes d'histoire où le poète se renseigna, à côté de l'*Histoire d'Allemagne* de Kohlrausch, de l'*Histoire d'Allemagne* de Pfeffel, il pourra placer le *Monde* de Rocoles et les *Estats, empires et principautés* de Pierre Davity.

JEAN GIRAUD.

1. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 16e année, p. 514.
2. Cf. *Le Temps*, 26-28 août 1918.
3. Je dois remercier M. Paul Berret, auquel j'avais révélé Davity, longtemps avant la guerre, de la discrétion patiente dont il a fait preuve en ne démasquant point prématurément cet auteur.

STENDHAL ET LA DOCUMENTATION DE L'« HISTOIRE DE LA PEINTURE EN ITALIE »

A son retour d'Italie, en novembre 1811, Beyle se mit à travailler avec ardeur à cette *Histoire de la peinture en Italie* dont il avait conçu le projet dans un jour d'ennui, à Milan, deux mois auparavant[1]. Sans doute, de cette fin de 1811 jusqu'à son départ pour la Russie en juillet 1812, Beyle, qui est alors M. *de* Beyle, auditeur au Conseil d'Etat, n'a aucune idée précise sur la forme et la publication de son livre. Il prend son sujet comme un passe-temps de dandy, entre ses intrigues d'amour et ses parties de plaisir. Néanmoins, il en instruit son ami Crozet, esprit philosophique, passionné d'analyse et un peu guindé, alors ingénieur à Plancy, en Champagne, qui tantôt le reçoit dans sa solitude, et tantôt vient le voir à Paris, rue Neuve de Luxembourg, dans la fièvre de la vie parisienne. Ils ont de fréquents entretiens où ils repassent sans cesse Helvétius, Cabanis, Destutt de Tracy, leurs bréviaires. Le souci de la documentation amène pourtant Beyle à rechercher plus attentivement les ouvrages historiques sur la peinture. Il achète les plus importants, comme celui de l'abbé Lanzi ; mais là ne se borne pas son effort. Les billets qu'on va lire indiquent que Beyle savait profiter de son titre d'auditeur et de ses relations avec la famille Daru pour faire fléchir les consignes les plus sévères en sa faveur et obtenir que Van Praet, alors conservateur des imprimés à la Bibliothèque Impériale[2], consentît à lui prêter des livres. En moins de deux mois, il consulte, sur les peintres italiens, une dizaine d'ouvrages que parfois même il dispute à David lui-même. Le résultat de ses lectures, il l'entasse dans treize registres, que possède actuellement la Bibliothèque de Grenoble, et dans de nombreux cahiers qu'il emporta en Russie, mais qui restèrent parmi les victimes de la campagne.

Certes, l'*Histoire de la peinture en Italie*, qui parut en 1817, n'est rien moins qu'une œuvre critique : c'est le repêchage d'un

1. Voir Arbelet : *L'histoire de la peinture en Italie et les plagiats de Stendhal*, Paris, 1913, in-8°.

2. Il y a dans la *Correspondance de Stendhal*, t. II, p. 260, à la date du 4 septembre 1822, une lettre adressée à Van Praet qui est toute impersonnelle et ne lui semble pas destinée. J'ignore quelles relations eut Beyle avec le savant conservateur de la Bibliothèque.

sujet auquel Stendhal n'apporte plus la même ardeur. Mais dans le travail de 1811-12, où Beyle fit preuve, — on le voit par ces billets, — d'un louable souci de documentation, et dont les treize registres manuscrits de Grenoble ne sont en somme que les assises, n'y eut-il pas des parties vraiment originales et personnelles, dont, tout comme l'auteur le faisait lui-même, nous devons regretter la perte irrémédiable[1] ?

Louis Royer.

I

Paris, le 4 mai 1812.

M. de Beyle a l'honneur de présenter tous ses remercîments à M. Van Praet.

Il rend à la Bibliothèque deux tomes de Baldinucci[2] qu'on a eu la bonté de lui prêter et le tome III de la *Felsina pittrice* de Crespi[3].

Il demanderait Bellori[4], si cet ouvrage n'est plus utile à M. David, ou Zanetti : *Della pittura veneziana*, 1771 ; et Comolli : *Vita inedita di Raffaele*, imprimée à Rome, 1791[5].

M. de Beyle garde encore pour quelques jours Ridolfi[6], deux volumes, et le troisième d'Algarotti[7].

Il prie M. Van Praet d'agréer avec l'assurance de sa reconnaissance, l'hommage de sa haute considération.

De Beyle,
Rue Neuve de Luxembourg, n° 3.

Adresse : Monsieur, Monsieur Van Praet, conservateur de la Bibliothèque impériale, rue de Richelieu.

1. Mon confrère et ami M. P.-M. Bondois, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, m'a aimablement signalé ces billets et a bien voulu les transcrire à mon intention. Ils se trouvent dans le manuscrit français, nouv. acq., 831, fol. 103 à 110.

2. *Notizie de' professori del disegno da Cimabue in quà... opera di* Filippo Baldinucci... *edizione accresciuta di annotazioni del sig. Domenico Maria Manni.* Firenze per G. B. Stecchi e A. G. Pagani, 1767-1774, 21 tomes en 10 volumes in-4°. Beyle cite cet auteur dans les volumes II et VII des manuscrits de Grenoble. Le billet IV nous apprend que c'est bien cette édition et non celle de Piacenza, *Turin*, 1768-1770, 2 volumes, que Beyle avait consultée.

3. Luigi Crespi avait donné un troisième volume, imprimé à Rome en 1769, à la *Felsina pittrice* de Malvasia, Bologne, 1678, 2 volumes in-4°. Beyle y fait allusion au volume IX de ses manuscrits.

4. Bellori (Giovanni-Pietro) : *Le vite de' pittori, scultori ed architetti moderni. Parte prima.* Rome, 1672; 2e édit., Rome, 1728. Ouvrage fréquemment cité aux volumes II et IX.

5. Beyle a donné une interprétation de cette *Vie* au volume II de ses manuscrits.

6. Ridolfi (Carlo) : *Le maraviglie dell' arte overo le vite degl' illustri pittori veneti e dello stato...* Venise, 1648, 2 volumes in-4°.

7. Les œuvres complètes du comte Algarotti ont eu plusieurs éditions : la première à Livourne, 1764-65, 8 volumes in-8° ; la deuxième à Crémone, 1778-1784, 10 volumes in-8°. Le tome III de cette dernière édition contient un *Saggio sopra la pittura* ; le tome VII des *Lettere sopra la pittura*. Beyle cite cet auteur au tome V de ses manuscrits à propos de Tintoret ; au tome VI à propos de Tiepolo.

II

M. de Beyle a l'honneur de renvoyer le tome VII d'Algarotti. Il désirerait le tome septième de l'édition italienne, *Livorno e Cremona*, 1779.

De Beyle.

Paris, le 6 mai 1812.

III

Monsieur de Beyle a l'honneur de présenter tous ses remercîments à M. Van Praet.

M. de B. renvoye à la Bibliotèque (*sic*) impériale : *Bellori*, 1 vol.; *Ridolfi*, 2 vol.; *Baldinucci*; *Algarotti*, 2 vol., les vol. 3 et 7[1].

M. de Beyle désirerait, si cela est possible, sans gêner personne : Passeri : *Vite de' pittori, scultori e architetti che hanno lavorato in Roma e che son morti dal 1641 al 1673*, Roma, 1772, volume in-4°;

Affo : *Vita di Francesco Mazzolo ditto il Parmigianino*, Parma, 1784, in-4°[2];

Un ouvrage en anglais et en deux tomes in-4°. Ce sont les œuvres d'un peintre anglais nommé Barry, qui ont été publiées à Londres en 1809[3]. Il n'est peut-être pas impossible que la Bibliothèque ait déjà cet ouvrage.

M. de B. renouvelle ses excuses à M. Van Praet de toute la peine qu'il lui donne, et le prie d'agréer l'hommage de sa considération très distinguée.

De Beyle.

Adresse : A Monsieur, Monsieur Val Prat (*sic*), conservateur de la Bibliotèque (*sic*) impériale[4].

IV

Paris, le 21 juin 1812,

M. de Beyle renvoye à la Bibliothèque impériale : *Vie du Parmesan*, par Affo, un volume $\frac{\text{P. 308}}{8}$; *Vite de' pittori*, etc... par Passeri, un volume in-4° $\frac{\text{P. 308}}{7,\text{A}}$; Baldinucci, tomes 19, 20 et 21 en un volume. Il désirerait l'ouvrage anglais du peintre Barry. Il prie M. Van Praet

1. Ces quatre premières lignes ne sont pas de la main de Beyle.

2. Il y a une allusion à cet auteur au volume I, p. 18 des manuscrits.

3. *The works of I. Barry containing his correspondance from France and Italy with Mr. Burke (and Mr. W. Burke), his lectures on painting, etc... now first published...* Londres, 1809, 2 volumes in-4°. Il est peu probable que Beyle ait pu avoir connaissance de cet ouvrage, qui ne figure pas au catalogue des imprimés de la Bibliothèque Nationale.

4. L'adresse n'est pas autographe.

d'agréer l'hommage de sa reconnaissance et de sa considération très distinguée.

DE BEYLE.

Adresse : Monsieur, Monsieur Van Praet, conservateur de la Bibliothèque impériale, Paris.

V

M. de Beyle est on ne peut plus sensible aux bontés qu'on a pour lui. Pourrait-il avoir le tome VII des œuvres d'Algarotti, qui doit contenir une collection de lettres sur la peinture?

MÉLANGES

LE TESTAMENT D'HONORÉ D'URFÉ

(1625, 30 mai. Villefranche).

L'auteur du dernier ouvrage qui concerne l'auteur de *L'Astrée*, M. l'abbé Reure, regrettait de n'avoir pu retrouver ses dernières volontés. Il savait seulement qu'elles avaient été rédigées en italien, reçues par un notaire de Villefranche en 1625, 30 mai, enregistrées, après la mort du testateur, au bailliage du Forez, le pays de sa famille, en 1625, 10 décembre ; qu'une copie en exista aux archives de Châteaumorand [1] et a péri. Or, une autre copie en avait été transcrite dans un des registres de l'insinuation de Villefranche, conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes [2]. En voici la traduction et, à titre de justification, le texte [3].

Pour l'intelligibilité de certains passages, il peut n'être pas inutile de joindre quelques mots relatifs aux circonstances où Honoré d'Urfé testa chez son frère Jacques, le seul de ses frères qui survécût, et à certains documents inédits des Archives des Alpes-Maritimes, qui se rapportent à celui-ci et, dans une certaine mesure, à l'écrivain, son cadet.

Honoré était l'un des douze enfants et le cinquième des fils que

1. Châteaumorand (Loire), canton de Saint-Martin-d'Estréaux.

2. Archives départementales des Alpes-Maritimes, C 1424, fol. 79 et suivants. Villefranche-sur-Mer, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nice. Certaines notices placent la fin de la vie d'Honoré d'Urfé à « Villefranche en Piémont ». C'est confondre avec Villafranca Piemonte, province de Turin.

3. Après avoir trouvé le document, j'en ai fait l'hommage d'une copie à M. Gustave Lanson. Je lui ai demandé, faute d'avoir à Nice de quoi vérifier ce qu'on pouvait en savoir, s'il était inédit. Absent de Paris, il eut l'extrême amabilité de s'adresser à M. Michaut, grâce à l'obligeance de qui j'ai appris ce qu'en disait M. Reure. Je les prie de vouloir bien agréer tous deux les expressions de ma vive gratitude. Le texte même a été soigneusement revu par M. Robert Latouche, archiviste départemental, que je remercie pour l'obligeance avec laquelle il contrôla l'exactitude de ma transcription et parla de la découverte dans un entrefilet du *Journal des Débats*. J'ai traité, dans un magazine niçois, *L'Éclaireur du Dimanche* (nos des 4 et 18 septembre et du 2 octobre 1921), en termes sommaires et appropriés à la nature de cette publication, du testament de l'auteur de l'*Astrée* et des pièces inédites qui concernent son frère. J'ai appris que, dans le t. IV, publié à Toulouse en 1912, — donc postérieurement à l'ouvrage de M. Reure, — des Archives du château de Léran, il y a de précieuses indications sur Honoré d'Urfé. C'est tout ce que j'en sais.

Jacques, marquis d'Urfé [1], eut de Renée de Savoie-Tende, petite-fille du Bâtard de Savoie [2] et d'Anne Lascaris, comtesse de Tende [3]. Il naît à Marseille, en 1567, 11 février [4]. Il épouse Diane Le Long de Chenillac, d'abord mariée à Anne, le premier de ses aînés, puis séparée de lui par l'autorité religieuse en raison de l'empêchement dirimant que constituait ce que les théologiens appellent l'inhabileté absolue de l'époux. Il se retire dans les États du duc de Savoie, où sa mère possédait, depuis 1575, 16 novembre, le marquisat de Beaugé en Bresse, aujourd'hui Bagé-le-Châtel [5], et, depuis 1582, 1er mai, le comté de Châteauneuf et Virieu-le-Grand en Valromey [6]. Louis XIII a érigé ce comté en un marquisat de Valromey en 1612, 7 février [7]. Le duc Charles-Emmanuel Ier a conféré l'Annonciade, en 1618, lors de la promotion de la Chandeleur, à Jacques d'Urfé, « marquis d'Urfé et Baugé », comme dit Guichenon, et à Honoré, « marquis de Château-

1. Fils aîné de Claude, qui fut ambassadeur de France au concile de Trente, puis à Rome, gouverneur du dauphin François, fils de Henri II, et mourut en 1558, Jacques fut chambellan de Charles IX, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, bailli du Forez. Il mourut en 1574, octobre, à Maro, au nord-ouest d'Oneille, empoisonné par des gens de Tende que sa femme avait bannis (Comte de Panisse Passis, *Les comtes de Tende de la Maison de Savoie*, Paris, Firmin-Didot, 1889, p. 157, n° 2), au temps où il y avait à Tende deux partis, les *Urfalini*, qui étaient pour elle, et les *Milliavini*, qui tenaient pour son oncle, Honorat de Savoie-Tende, le parrain d'Honoré. Ils s'étaient mariés en 1554, Henri II assistant à leur contrat, qui fut signé à Compiègne, le 23 mai (*Ibidem*, p. 71). C'est à tort que la *Grande Encyclopédie* fait de Claude un « baron de Châteauneuf ». Les ruines du château d'Urfé sont dans la commune de Champoly (Loire), arrondissement de Roanne.

2. Bâtard du comte Philippe de Bresse, depuis le duc de Savoie Philippe II, avoué par son père, fait par le duc Philibert II, dont il était le frère naturel, comte de Villars en Bresse en 1497 et seigneur de Virieu-le-Grand en Bugey en 1500, légitimé par lui en 1499, lieutenant général du duché, gouverneur de Nice, puis disgracié, il se retira en France. Naturalisé par Louis XII, réintégré par le duc Charles III dans les comtés de Sommariva del Bosco en Piémont et de Villars, ainsi que dans certains fiefs, dont Virieu, il servit la France avec l'éclat que l'on sait et mourut en 1525. Villars (Ain), arrondissement de Trévoux.

3. Morte en 1554.

4. Panisse-Passis, *op. cit.*, p. 71, n° 4.

5. Renée cède au duc Emmanuel-Philibert la seigneurie de Maro, Prela et dépendances, contre un revenu annuel de 2000 écus d'or d'Italie, « tant en la ville de Rivolles » (Rivoli, province et circonscription de Turin) « en titre de comté qu'en la comté de Beaugé en Bresse en titre de marquisat » (Voir le texte dans Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 4e partie, p. 68 et suiv., et dans Panisse-Passis, *op. cit.*, p. 325 et suiv.). De son côté, la cousine germaine de Renée, Henriette de Savoie-Tende, qui se remaria en 1576 avec le duc de Mayenne, céda à Emmanuel-Philibert, en 1579, 21 octobre, promettant de faire ratifier la cession par Honorat de Savoie-Tende, son père, ses droits sur le comté de Tende, sur les seigneuries de Maro et Prela, sur les comtés d'Oneille et Vintimille, contre des baronnies que le duc de Savoie érigea en marquisat de Miribel.

6. Virieu-le-Grand (Ain), arrondissement de Belley. Châteauneuf, même département, commune de Songieu, même arrondissement. Du château de cet endroit il ne reste que des ruines. Renée cède au duc Charles-Emmanuel Ier le comté de « Rivoles » contre ces deux « chasteaux, terres et seigneuries en titre de comté » (Voir le texte dans Guichenon, *op. cit.*, p. 188 et suiv., et Panisse-Passis, *op. cit.*, p. 345 et suiv.). Elle mourut en 1589, à Parme, en revenant de Jérusalem (Panisse-Passis, p. 71, n° 4).

7. Rietstap, *Armorial général*, 2e édit., t. II, p. 962 (le quantième du 12, qu'il donne pour la création du comté de Châteauneuf en 1582, mai, est inexact).

morand et Valromey », comme il l'appelle inexactement [1]. Il était, l'intitulé de son testament le prouve, marquis seulement de Valromey et baron, mais non marquis, de Châteaumorand. Jacques s'était distingué, en 1598, dans les opérations militaires que Charles-Emmanuel Ier, alors allié de l'Espagne contre la France, conduisit en Maurienne, notamment au combat d'Espierre, à la suite duquel le gendre de Lesdiguières, Charles de Créqui, fut fait prisonnier par les troupes savoisiennes et, semble-t-il, précisément par celles que Jacques commandait [2].

En 1620, 17 décembre, « l'illustrissime marquis Jacques d'Urfé, grand écuyer du duc », figure, à Turin, parmi les grands personnages en présence de qui Charles-Emmanuel Ier constitue des apanages pour deux de ses fils cadets : la viguerie de Barcelonnette pour le cardinal Maurice de Savoie [3], Oneille, Maro, Prela et les vallées voisines pour Emmanuel-Philibert [4], alors grand-prieur de Castille et Léon et « général de la mer » pour le roi d'Espagne [5].

La mort d'Anne, le ci-devant mari de Diane, entré dans l'Église, fait de Jacques l'aîné des fils survivants de Renée de Savoie-Tende [6]. Cette primogéniture lui vaut une marque de faveur dont il n'était pas encore l'objet en 1620. Le duc le reconnaît pour cousin. Témoin l'acte de 1623, 9 octobre, par lequel Charles-Emmanuel Ier inféode trois villages du comté de Nice, Beuil, Péone et Sauze, au comte Paul-Camille Cavalca, de Parme, mari de l'une des sœurs de Jacques et d'Honoré, Madeleine. Le duc y donne à Jacques les titres de

1. Sur le portrait d'Honoré, gravé par Baillive d'après une peinture de Van Dyck vers 1590, il a les titres de noble de la Chambre du Roi, comte de Châteauneuf, baron de Châteaumorand.

Quand la *Biographie Didot* écrit qu'Honoré d'Urfé eut « le comté de Châteauneuf et le marquisat de Valromey », elle oublie que celui-ci n'était que celui-là et que le titre créé par le duc de Savoie en 1582 avait été modifié, 30 ans après, par le roi de France. Lorsque la *Grande Encyclopédie* fait d'Honoré un « chevalier d'Urfé, marquis de Valbromey (*sic*), comte de Châteaumorand », elle déforme le nom, pourtant connu, d'une des parties, qui furent cédées à la France par le traité de Lyon de 1601, du duché de Savoie et prête à l'écrivain un titre de chevalier dont j'ignore s'il le porta et un de comte dont il est certain qu'il ne l'eut point. Sur la collation de l'Annonciade aux deux frères d'Urfé, Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoie*, t. II, p. 400.

2. Guichenon, *op. cit.*, t. II, p. 334.

3. Né en 1593, cardinal en 1607 (il ne reçut point les ordres), marié en 1642 avec sa nièce Louise-Christine, mort en 1657.

4. Né en 1588, mort en 1624.

5. Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 6, fol. 141 (« Giacomo Paillard, marchese d'Urfé ») et 151 (« Giacomo Paillard, marchese d'Urfé »).

6. Anne meurt en 1621 ou 1622. Le second, Claude, était mort jeune. Jacques était le troisième. Le quatrième, Christophe, est connu pour avoir conduit les Enfants perdus dans les troupes qu'Amédée de Savoie, marquis de Saint-Rambert, bâtard du duc Emmanuel-Philibert, menait au pays de Gex pour y faire, selon l'expression du temps, « le dégât ». Christophe fut blessé d'une mousquetade à la tête, dans une embuscade tendue par les Génevois (Guichenon, *op. cit.*, p. 299). Il était mort avant Honoré, laissant deux filles, dont celui-ci fut le tuteur et parle dans son testament : Emmanuelle, qui était en 1625 la femme du marquis de San Damiano, et Marie. Le sixième, Antoine, qui fut élu de Saint-Flour, avait été tué en 1593, avant d'être sacré.

« cousin, chambellan et premier écuyer » [1]. Honoré, dont il n'est pas parlé dans cet acte, devenait donc, lui aussi, cousin du souverain.

Il y a plus. En 1624, Jacques est choisi par Charles-Emmanuel Ier, à propos de la guerre que, conjointement avec Louis XIII, il fait à la république de Gênes, comme « amiral et général » de ses galères : il n'y en avait que trois, la *Capitana*, la *Patrona* et la *Santa Margherita* [2]. Le 25 avril, il est proclamé prince du sang (*attinente di sangue*) de la Maison de Savoie et porte dès lors — Honoré de même, comme le prouve son testament — non seulement le titre d'illustrissime, mais aussi celui d'excellentissime, qui était supérieur à l'autre. Les lettres-patentes [3] décernées à Jacques le qualifient non seulement de marquis d'Urfé et Beaugé, mais encore de comte de Sommariva del Bosco [4] et San Giusto [5], de baron de Magnac, de grand croix et grand maréchal des Saints-Maurice-et-Lazare. En outre, elles le nomment « Jacques de Lascaris », ce qui indique qu'il avait adopté et que la Cour admettait qu'il portât le nom de famille de sa bisaïeule.

Jacques avait dû produire — elle est transcrite dans l'un des registres des entérinements faits par le sénat de Nice et d'après une transcription faite en 1621, novembre, au bailliage, semble-t-il, du Forez [6], — la copie, délivrée en 1563, 1er juillet, par le Sénat de Turin [7], de lettres-patentes concédées par le duc Emmanuel-Philibert, datées de Rivoli et de 1562, 22 janvier [8], enregistrées à la Chambre des Comptes le 14 mai suivant [9] et entérinées par ledit sénat de Turin en 1563, 28 avril [10] ; laquelle copie de 1563 avait été remise sur la requête de Claude de Savoie-Tende [11], qui mourut en 1566 et

1. Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 7, fol. 12. « Marito della sra Madalena d'Orfé in ricompensa del contado di Tenda in virtù di cessioni fattegli dall' illre cugino, cambellano, cavaliere dell' ordine della Nunziata e nostro gran scudiere il marchese Giacomo d'Orfé, di che fanno fede le lettere di nostra mano firmate li 6 di luglio 1619... ed altre in esse refferte. »

2. Gioffredo, *Storia delle Alpi Marittime* ; voir plus loin.

3. Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 6, fol. 389. « Giacomo de Lascaris, marchese d'Urfé et di Baugié ».

4. Jacques en avait été investi en 1623, 1er décembre. Panisse-Passis, *op. cit.*, p. 189. Sommariva del Bosco, province de Coni, circonscription d'Alba.

5. Probablement San Giusto Canavese, prov. de Turin, circonscription d'Ivrée.

6. Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 6, fol. 389. « Le présent extrait... enregistré au livre des matricules du greffe du (*nom en blanc*) suivant l'ordonnance de M. le lieutenant général audit bailliage mise au bas de la requeste présentée par messire Jacques Durfé, dattée du jour d'hier, signée Capet, par moi, commis au greffe du (*nom en blanc*) soubzsigné huy le ziesme (*sic*) jour de novembre mil six cens vingt ung. Dechac, commis greffier. »

7. Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 6, fol. 385 (début) et 388 vo (fin).

8. *Ibid.*, fol. 385 vo. En français.

9. *Ibid.*, fol. 387 vo. En français.

10. *Ibid.*, fol. 388. En italien.

11. Fils du Bâtard de Savoie, il fut gouverneur de Provence, amiral du Levant, chevalier de l'ordre du roi, colonel général des Suisses, mourut en 1566 à Caderache et fut enterré à Aix.

dont Renée, la mère de Jacques et d'Honoré, avait été l'aînée des enfants. Le *transonto* de 1563, 1er juillet, établit que l'original des lettres-patentes de 1562, « sur parchemin », était muni du grand sceau ducal, « lequel est dans une boîte de laiton doré avec un cordon de soies noire, rouge et jaune et de fils d'or, boîte où sont les armoiries du comte Claude de Savoie-Tende » ; que les lettres d'enregistrement à la Chambre des Comptes avaient le sceau de celle-ci, « dans une boîte au dos de laquelle sont les armes de Son Altesse et de Madame [1] avec le cordon à la livrée dudit comte Claude, fait de soies blanche, orange et bleue » ; que les lettres d'entérinement au Sénat avaient le sceau de celui-ci, « dans une boîte au dos de laquelle sont le blason dudit comte et de sa femme [2] avec un cordon de soies blanche, noire et incarnate ». Voici ce qu'Emmanuel-Philibert avait ordonné en 1562 : « Notre cousin Claude de Savoie, comte de Tende, nous a présenté une supplique disant que, par le testament du duc Philippe [3], il fut ordonné que, son fils aîné Philibert [4], Charles [5] et son fils cadet Philippe [6], mourant sans fils, son fils naturel René, légitimé depuis [7], aurait ses biens, duchés [8] et principautés [9], ainsi que les descendants de René par primogéniture; que le duc Charles, notre père, en a décidé ainsi au cas où ni moi ni mon cousin Jacques, duc de Nemours [10], n'aurions de fils; qu'il est, lui Claude, fils légitime de René. Nous déclarons donc que, si je n'ai pas, ni le duc de Nemours, de fils, le comte Claude me survivra [11] ».

Or, disent les lettres patentes de 1624, la ligne masculine de Claude

1. Marguerite de Valois, fille de François Ier, morte en 1574.

2. Veuf, en 1538, 24 novembre, de Marie de Chabannes, il s'était remarié en 1539 (contrat du 19 août) avec Françoise de Foix-Candale, qui lui survécut.

3. Philippe II, mort en 1497, 7 novembre.

4. Philibert II, né du premier mariage de Philippe II ; mort en 1504, 3 septembre.

5. Charles III, né du second mariage; mort en 1553, 17 septembre.

6. D'abord élu de Genève à 7 ans en 1495, il renonça à l'Eglise en 1510, reçut en apanage le Génevois, le Faucigny et Beaufort en 1514, puis fut investi du duché de Nemours. Mort en 1533, 25 novembre ; né également du second mariage.

7. Légitimé, on l'a vu, non par son père, mais par l'aîné des fils légitimes du duc Philippe II, le duc Philibert II.

8. Les duchés de Savoie, Chablais et Aoste.

9. Par ce mot, il faut entendre la principauté de Piémont, le titre de prince et vicaire perpétuel du Saint Empire Romain et le marquisat en Italie, ainsi que, par extension, les comtés de Genève et Beaugé, baronnies de Vaud et Faucigny, seigneuries de Nice (qui devint comté sous Emmanuel-Philibert), Verceil, Fribourg, etc.

10. Jacques, fils de Philippe. Le Génevois fut érigé en duché pour lui en 1564. Mort en 1585.

11. Le texte des actes de 1562, 22 janvier et 14 mai, et de 1563, 28 avril et 1er juillet, est reproduit dans l'ouvrage du comte de Panisse-Passis (Pièces justificatives, nº XXIX), mais sans indication de source. Il ne semble pas qu'il ait été pris aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, car ce livre n'y joint pas le texte de l'enregistrement de 1621, novembre, au bailliage, semble-t-il, du Forez. Le texte qui a été imprimé porte, aussi bien que celui du registre du sénat de Nice, dans la phrase concernant le testament du duc Philippe II, la même rédaction, qui surprend : « son filz aisné Philibert, Carles et Philippes, son second filz », alors qu'on s'attendrait à trouver : « son filz aisné Philibert, Carles, son second filz, et Philippes, son troisième ».

est éteinte depuis le XVIe siècle[1]. Aussi l'aîné des petits-fils survivants de Claude, l'amiral Jacques « de Lascaris, marquis d'Urfé », — ses deux aînés étaient morts — est proclamé *attinente di sangue* en tant que *primogenito* (il l'était devenu par la mort, survenue en 1622, d'Anne) de Renée de Savoie, *primagenita* de Claude[2].

Dès lors Jacques modifie ses armoiries qui, au lieu d'être simplement de vair au chef de gueules, sont écartelées aux 1 et 4 de Lascaris, aux 2 et 3 de Savoie, sur le tout d'Urfé[3]. Supposons que Charles-Emmanuel Ier n'eût pas eu de fils, ni son cousin Henri de Savoie-Nemours (qui mourut en 1632), que tous deux fussent morts après Anne d'Urfé, que Jacques, frère de celui-ci, fût décédé sans fils, et qu'Honoré lui eût survécu, c'est à l'auteur de *L'Astrée* que fût revenue, d'après les actes du XVIe siècle, la couronne ducale de Savoie.

En 1624, 28 mai, « Jacques de Lascaris, marquis d'Urfé, conseiller d'Etat », etc., est autorisé par le duc, vu le besoin de mettre « sur les galères et vaisseaux » non seulement des gens du pays, mais aussi des soldats qui n'en soient pas, à donner des saufs-conduits à tous proscrits (*banditi*) qui serviraient sous ses ordres[4]. Il s'agissait d'opérer sur mer contre les flottes génoises. Le 30 octobre, dit Gioffredo, l'amiral arrive à Nice. Il loge chez son lieutenant général, Marc-Antoine Lascaris de Castellar, un septuagénaire[5], où il passe divers actes dans lesquels il est qualifié d'excellentissime, de grand écuyer, marquis d'Urfé et Beaugé, de comte de Sommariva et San Giusto, de baron de Magnac, de chevalier « des ordres sacrés de France et de Savoie », d'amiral et général des galères ducales, et nommé « Jacques de Lascaris ». Par l'un, de 1624, novembre, il règle des questions d'intérêt avec la communauté de Sospel. Par un du 13 décembre, il achète au patron Honoré Inglese, de Marseille, un navire, le *Saint-Jean-Baptiste*, qui était dans le port de Villefranche, et tous ses agrès, pour 652 écus de France de 3 livres, dont il verse 200 livres, s'engageant à payer à Gaspard Cabasson, de Toulon, 266 écus et deux tiers à lui dus par le Marseillais et à solder dans les six mois[6]. Par un de 1625, 3 janvier, il ratifie une ratification que son frère, « S. Exc. Honoré d'Urfé, marquis de *Casteumorante*, *Bauge et Verrome*[7], chevalier de l'Annonciade »,

1. Les deux fils de Claude de Savoie-Tende et de sa première femme étaient morts, Henri en 1552, à 16 ans, Honoré, qui fut comte de Sommerive et Tende, en 1572, sans descendance ; celui qu'il eut de la seconde, René, qui fut baron de Cipières, en 1568.

2. Renée était *primagenita* par rapport non seulement à Anne, née du second mariage de leur père, mais aussi aux fils issus du premier lit.

3. Rietstap, *op. cit.*

4. Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 6, fol. 382 v°.

5. Lascaris périt dans un combat naval où les Génois le surprirent : voir le rapport de l'amiral, daté de Nice et de 1625, 18 avril, dans le *Storia* de Gioffredo.

6. Archives départementales des Alpes-Maritimes, C 144, fol. 797.

7. Rédaction surprenante : si Honoré était, comme le prouve son testament, marquis de Valromey et baron de Châteaumorand, le titre de marquis de Beaugé fut, ainsi que celui de marquis d'Urfé, porté, plusieurs actes le prouvent, par Jacques.

avait donnée, le 4 décembre passé, devant un notaire de Fossano en Piémont, à un acte relatif à un certain Jean-Christophe de Franchi : il n'est pas dit de quoi il s'agissait[1]. Le 1er mars, l'amiral règle deux dettes au moyen de quittances du trésorier général de Nice sur la ville « du Puget » (aujourd'hui Puget-Théniers). L'une de 110 écus de France de 3 livres. C'est le solde des 602 livres 10 sols que son père devait à feu Antoine du Pont, conseiller et général des finances du roi en Provence, « pour des motifs énoncés dans un acte de 1606, 6 avril » ; ce solde est remis au fils et héritier de celui-ci, Etienne, seigneur de Canaux[2]. L'autre, de 200 écus de France de 3 livres. C'est un acompte sur ce que S. Exc. devait aux héritiers de Bertrand Bernardi, avocat au parlement de Provence ; leur procureur, Esprit Bellangier, avocat en ladite cour, ne donne décharge que sous réserve et à condition que la quittance du trésorier général de Nice soit réellement payée par la ville du Puget[3], précaution que n'avait pas prise le seigneur de Canaux. Le 19 mars, l'amiral donne, en vertu d'un traité passé entre lui et Constant, agent du duc de Vendôme[4], par l'entremise du capitaine Guillaume Ronssin, dit de Sacra Maura, procuration à Claude du Vent, de Montbrison, seigneur de La Croix, à l'effet de passer avec ledit duc ou tel de ses agents acte d'accensement des salines de Provence qui appartenaient audit duc, pour [illegible]ées, moyennant un cens annuel de 1 500 francs, à condition que [illegible]me accorde le droit de pâture, pour le gros bétail tant du [illegible]mier que le marquis enverra que des agents dudit fermier, dans les [illegible] gastes « qui sont depuis les étangs des salines inclusivement [illegible] la mer », la jouissance du lieu de la Barmasse pour qu'on y charge le sel, et l'autorisation dûment accordée par le roi de l'extraire[5].

C'est à propos de la guerre de la France et de la Savoie contre les Génois qu'Honoré d'Urfé se distingue pour la dernière fois et meurt. L'historien niçois Pierre Gioffredo, qui fut précepteur du duc Charles-Emmanuel II, le petit-fils cadet de Charles-Emmanuel Ier, a raconté, dans son *Storia delle Alpi Marittime*[6], comment le prince de Piémont, Victor-Amédée, fils aîné du souverain, conduisit les opérations dans la Riviera du Ponent, et quelle part y prirent l'amiral Jacques et le romancier Honoré. Elles ont duré, il est vrai, fort peu en 1625. Le 8 avril[7], le prince part d'Ormea avec trois régiments, dont

1. Archives départementales des Alpes-Maritimes, *l. c.*, fol. 798.
2. *Ibid.*, fol. 805 v°.
3. *Ibid.*, fol. 807.
4. Le bâtard de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.
5. Archives départementales des Alpes-Maritimes, C 144, fol. 810.
6. Gioffredo mourut, étant abbé de Saint-Pons près de Nice, en 1692. Son *Storia* n'a été imprimé qu'en 1839, dans les *Monumenta historiae patriae*. Guichenon n'avait rien dit, dans son *Histoire de la maison de Savoie*, du rôle que les frères d'Urfé eurent au cours des opérations de 1625. Sur celles-ci, voir ledit *Storia*, t. VI, p. 342 de l'édition in-8°.
7. Le duc de Savoie et le connétable de Lesdiguières, qui l'avait rejoint, avant la

celui d'Urfé. Le 9, il attaque Pieve. Le 11, il charge « M. de Chasteaumorand, maréchal de camp » — c'est l'auteur de *L'Astrée* — d'occuper un col au nord de la ville. Le 12, elle est prise, et le château se rend peu après. Le 13, il commande l'avant-garde qui marche sur Albenga ; il atteint Villanova qui se soumet. Le 14, Albenga se rend au prince, qui y reçoit les porteurs de la soumission de plusieurs lieux, Loano, Diano, Cervo. Le 15, « M. de Chasteaumorand » commande l'avant-garde qui marche sur Oneille, que les Gênois avaient pris le mois précédent ; il y entre ; le prince y est reçu le 16, entre le 17 à Porto Maurizio, qui se soumet sans combat, y reçoit les porteurs de la dédition de Taggia et de San Remo, puis, Vintimille ayant manifesté l'intention de résister, part le 19 par San Stefano, Taggia, San Remo, Bordighera. Vintimille se rend alors ; il y entre le 20 et prépare l'attaque de la forteresse qui tenait encore, les troupes « du marquis d'Urfé » étant disposées au sud. Elle se rend le 26. « Le 1er juin », ajoute l'historien, « meurt à Villefranche Honoré Lascaris (*sic*) d'Urfé, seigneur de Chasteau-Ruyssau (*sic*), frère du marquis d'Urfé ; son corps fut porté à Turin, où son frère se rendit le 12 suivant »[1].

Deux détails à relever. « Chasteau-Ruyssau » est une erreur, sinon de Gioffredo même, qui avait parlé exactement, dans ce qui précède, de « Chasteaumorand », du moins de l'éditeur de son livre.

La mort de l'écrivain a été attribuée par les uns à une maladie de poitrine[2], par d'autres aux suites d'une chute de cheval[3]. On notera que nul legs n'est fait par lui à un médecin, tandis qu'à un sergent, « mon chirurgien », il charge son héritier de remettre 50 ducatons.

Il est intéressant d'examiner ce qu'il dit de Diane, sa ci-devant belle-sœur, devenue sa femme. D'après Moreri, il se serait séparé d'elle, « dégoûté à cause de la malpropreté causée par les grands chiens qu'elle avait auprès d'elle[4] ». On a parlé aussi d'autres motifs[5].

fin de l'hiver, à Turin, avaient marché, en 1625, sur Asti, Acqui, Capriata, Cremolino et Gavi. Si les Génois s'étaient alors emparés d'Oneille, ils avaient perdu Penna dès le 16 mars. On sait que Lesdiguières refusa de marcher sur Gênes.

1. La *Biographie Didot* dit qu'on croit que son corps fut transporté à Bonlieu, sépulture de sa famille, sur les bords du Lignon. Bonlieu (Loire), arrondissement de Montbrison, commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse.

2. *Biographie Michaud*, parlant de « Villefranche près de Nice ».

3. *Biographie Didot*. Il y est dit qu'il fut « à l'avant-garde de l'armée qui prit la Pieve, ville de l'État de Gênes, en 1625, mai » ; qu'une chute de cheval « le força à se retirer à Gênes, d'où il se fit transporter à Villefranche en Piémont, où il mourut ». Il est assez invraisemblable que, entre le 15, où il marchait sur Oneille, et le 30, où il teste, il se soit fait transporter chez les ennemis, détail que Gioffredo n'eût pas omis, et de là ailleurs. L'auteur de cette notice a confondu Villafranca en Piémont et Villefranche de la Riviera du Ponent. L'erreur reparaît dans la *Grande Encyclopédie*, où il est dit qu'Urfé mourut « en 1625, 1er juin, à Villafranca en Piémont ».

4. « La malpropreté de Diane », dit la *Biographie Michaud*, « toujours environnée de grands chiens qui entretenaient dans sa chambre, presque dans son lit, une saleté insupportable ».

5. Ainsi la *Biographie Didot*, non sans parler des chiens, prétend qu'elle usait d'un masque pour dissimuler les traces de son âge (Honoré était plus jeune qu'elle ;

Or, il demande qu'elle règle ses funérailles; qu'elle choisisse, de concert avec l'amiral, l'endroit où, dans une des églises désignées par lui, de Turin, il reposera ; que, par l'entremise de leur belle-sœur, l'amirale Marie, elle reçoive, aussitôt après son décès, les deux bagues d'or qu'il porte aux doigts, l'une avec un diamant, l'autre avec une émeraude, ainsi qu'une petite croix d'or où est le portrait de « ladite dame Diane » et qu'il porte au cou; qu'elle accepte ces trois bijoux « par amour pour lui ». S'il a existé quelque différend entre eux, il tient, à la veille de mourir, à ce qu'il n'en reste pas de traces dans ses dernières volontés. Il est vrai que, désignant l'amiral comme héritier, il ne veut pas, mesure au surplus inutile, qu'elle soit son exécutrice testamentaire ; qu'il souhaite qu'elle écoute les conseils de Jacques. Elle est invitée avec courtoisie à se souvenir d'une promesse que, par délicatesse, il ne l'a pas requise de mettre par écrit. Mais il n'use pas envers elle de l'une des épithètes que la plupart des testateurs de ce temps ne manquent pas d'employer à l'égard de leurs femmes : « carissima, dilettissima ». On sent un reste de froideur, semble-t-il.

Pas un mot de ses œuvres littéraires : *L'Astrée*, qui n'est point finie ; la *Sylvanire*, « fable bocagère » qu'il vient d'écrire à la demande de Marie de Médicis; la *Savoysiade*, dont le héros était ce prétendu Bérold de Saxe à qui les généalogistes d'alors rattachaient la maison de Savoie.

On notera le soin que, chevalier de l'Annonciade, il met à demander à n'être enterré qu'avec le petit collier et à requérir son frère de restituer le grand au duc. Et certains de ses legs. Ainsi son écurie : la haquenée alezane, les chevaux, l'un qu'on appelle *Le Singe*, un autre qu'on nomme *La Pucelle*, le troisième qui est blanc et semble n'avoir pas de qualificatif, un quatrième, sa monture ordinaire, dont ni le nom n'est mentionné ni la robe décrite. Et ses vêtements : son costume beige, qu'il portait couramment et lègue à l'enseigne de sa compagnie colonelle, un pourpoint d'écarlate qui passe à son secrétaire. Et telle de ses dettes : notamment « celle que j'ai envers je ne sais plus qui » [1]. Et telles de ses créances : en particulier celles qu'il a sur le duc de Savoie et dont le prince de Piémont lui a fait espérer que son père y ferait droit, 8000 écus tant pour ses appointements que pour des débours faits pour le service du souverain, le solde de ce qui revient sur les engagements pris par le feu duc envers la mère de Jacques et d'Honoré. Et tels de ses legs : aux enfants de Jacques, à des pauvresses, au couvent de Sainte-Claire de Montbrison, à son agent, à son chirurgien, à son secrétaire, à l'enseigne de sa compagnie colonelle, à ses deux laquais, au reste de ses serviteurs, etc.

mais beaucoup de femmes n'usaient-elles pas du masque alors et même plus tard ?) qu'Honoré fut d'humeur inconstante.

1. La Chenaye Desbois dit que la veuve d'Honoré d'Urfé donna « la seigneurie de Châteaumorand » à un de ses cousins, un Lévis-Charlus, et que le marquisat de Valromey était alors endetté.

Enfin, l'engagement qu'il avait pris pour que le mariage de l'une de ses nièces, une des filles de Christophe, avec le marquis de San Damiano, se fît plus vite, les mesures qu'il prend au profit de la seconde et, d'autre part, pour qu'une promesse faite par Anne « au chanoine de l'église de Montbrison » soit tenue.

Son âme est recommandée par lui non seulement à son patron, mais « à saint François », sans doute saint François d'Assise. Or, l'église de Turin, où il veut que son corps soit porté, était desservie par les Mineurs Observantins depuis 1576. Elle était en reconstruction depuis 1584, où Charles-Emmanuel Ier en a, le 19 juin, posé la première pierre; elle avait été consacrée en 1621 par l'évêque de Verceil. Le maître-autel n'en fut bâti qu'en 1629. Une des chapelles est sous le titre de saint François, une autre sous celui de la Madone de l'Annonciation [1] : or Urfé s'était recommandé à celui-là et était chevalier de l'Annonciade. Il n'est pas indifférent d'observer que cette église paroissiale de Turin est celle où, quelques jours après la mort de l'écrivain, le gouverneur général de Nice et du comté, Louis Solaro, comte de Moretta et marquis de Dogliani, testant à Nice, le 17 juin, élut aussi sa sépulture[2].

C'est vainement qu'on cherche, dans le registre des décès de la paroisse de Villefranche, la mention de celui du frère de l'amiral des galères ducales. Il est surprenant que le curé de la petite ville ne l'ait pas inscrit, même si les restes d'Urfé furent ensuite portés dans la capitale du Piémont. Je n'ai pas trouvé, dans l'étude du notaire de Villefranche, la minute du testament que l'auteur de *L'Astrée* avait, ainsi que six des sept témoins, signée. Les protocoles que possède Me Léoncini ne remontent qu'aux vingt dernières années du XVIIe siècle. Il aurait été intéressant de fournir un fac-simile d'une des dernières signatures qu'Urfé, mourant en face de l'admirable baie, chez son frère, ait données.

Nice, octobre 1921.

GEORGES DOUBLET.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Testamento per l'ill^mo et ecc^mo s^r Honorato d'Urfé.

Nel nome di Nostro Signor Giesù Christo, amen. L'anno dalla Sua Nativita mille sei cento vinti cinque, l'ottava inditione, et alli trenta di maggio, per tenor dil presente instromento ad ogni uno sia manifesto come sii ch'il viver et morir sia nelle mani d'Iddio. Il che considerando l'ill^mo et ecc^mo s^r Honorato d'Urfé, marchese di Valronè, barone di Castel Morano, cavalier del sacro ordine dell' Anonciata,

1. Gioffredo Casalis, *Dizionario geografico*, t. XXI, 1851, p. 524.
2. Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 295, fol. 29. Il lègue à cette église la même somme de 100 doubles.

figlio dil fu ill^mo et ecc^mo s^r Giacomo, marchese d'Urfé, il quale, sano di mente, viso, udito et in sua bona memoria esistente, benche di suo corpo alquanto infermo, giacendo nel letto, non volendo morir ab intestato, ha percio fatto suo ultimo testamento noncupativo senza scritti nel modo seguente.

Et primieramente d'ill^mo et ecc^mo s^r Honorato testatore ha ricomandato l'anima sua all' Omnipotente Iddio et alla gloriosa Vergine Maria, sua madre, santo Francesco e santo Honoratto et a tutta la corte celestiale, volendo che sue essequie et funeraglie li siano fatte secondo la volantà dell' ill^ma et ecc^ma s^ra Diana, sua consorte, et ch'il suo cadaver imbalsemato et posto in una cassa sii portato in Torino nella chiesa di San Tomaso et indi sepolto dove elligeranno la d. s^ra sua consorte et l'ill^mo et ecc^mo s^r Giaches, marchese d'Urfé, suo fratello; alla qual chiesa ha legato et lega doppie cento d'Italia pagabili un' anno doppo sua morte per l'infrascritto s^r suo herede una volta solamente.

Più d. s^r testatore ha legato al monasterio di Santa Clara di Mombrison per redificare la casa ultimamente abbruggiata in quel monasterio scudi quatro cento d'oro di Francia pagabili un' anno doppo sua morte per d. s^r suo herede una volta solamente.

Più ha dechiarato et dechiara haver appresso di se scudi cinquanta d'uno che non ha memoria chi sii; e, comparendo con bastante giustificatione, vole che li siano subito pagati; et non comparendo alcuno, che s'impieghino in opere pie dove elligerà d. s^r suo herede.

Più ha lasciato scudi cento per maritar povere figliole quali nominerà d. s^r suo herede.

Più d. s^r Honoratto testatore conciosii che l'ill^ma D^a Emanuela d'Urfé si ritrovasse creditrice dil d. s^r marchese Giaches d'Urfé, suo zio, per la mettà spettanteli della legitima dovuta al fu ill^mo s^r Christoforo d'Urfé, suo padre, d'una somma de dinari nel trattato di matrimonio tra essa s^ra Emanuela et l'ill^mo s^r marchese di San Damiano, esso s^r marchese Giaches d'Urfé avesse assignato una somma de dinari sopra la partita dovutali da S. A. Ser^ma per il contratto seguito tra il ser^mo Emanuel Feliberto di gloriosa memoria et la fu ill^ma et ecc^ma Renea di Savoia, marchesa d'Urfé, madre et avia respettivamente di esso s^r marchese Giaches et s^ra Emanuela, et acciò più facilmente s'effetuasse il sud. matrimonio, il d. s^r testatore s'obligò in proprio verso d. s^r marchese di San Damiano et sig^ra Emanuela giugali de pagarli ducatoni vinti millia, de quali ha detto haverne gia pagato ducatoni mille cinque cento al d. s^r marchese et per mani di M^r Solier, mercadante di Lione, ducatoni mille ducento con intentione di recuperarli conforme al sud. contratto e cessione fattali dal d. s^r marchese Giaches d'Urfé et speranza piu volte dattali da d^a S. A. de pagarli come anche dal ser^mo principe Victor Amedeo, quale et d^a S. A. humilmente supplica de cio fare.

Più d. s^r Honoratto testatore ha detto esser tra esso et la d. s^ra Diana

sua consorte seguita reciproca donatione de beni; doppo la quale essa s^ra^ Diana habbia più volte verbalmente promesso che, premorendo a lei esso s^r^ testatore, essa lasciarebbe le terre di Velrami, Viriu, Castelnovo et il marchesato diBugies all' herede ch' esso s^r^ testatore instituirebbe et che si riservarebbe solamente sua vita durante li frutti et usufrutti di d. marchesato di Bugies. Perciò esso s^r^ testatore prega humilmente d. s^ra^ Diana sua consorte de recordarsi de tal promessa et, per l'amor che li ha portato et porta, d'esseguirla come non dubita che cosi non segua, non havendola percio mai richiesta di ridurla in scritto.

Più d. s^r^ testatore ha richiesto et pregato l'ill^ma^ et ecc^ma^ s^ra^ Maria, moglie dil d. s^r^ marchese Giaches d'Urfé, che, subito doppo la morte di esso s^r^ testatore, mandi alla d. s^ra^ Diana sua consorte un' anello d'oro con diamante et altro con smeraldo ch' esso s^r^ testatore ha nelle ditta et una croce picciola d'oro col ritratto di essa s^ra^ Diana ch' ha al collo, pregando d. s^ra^ sua consorte di riceverli per amor suo.

Più d. s^r^ testatore, non ostante che li ducatoni vinti millia in quali resta come sopra obligato verso d. s^r^ marchese di San Damiano et s^ra^ Emanuela giugali importino più della legitima dovuta al d. fu s^r^ Cristoforo d'Urfé suo fratello, nulla dimeno vole, ordina et comanda ch' all' ill^ma^ s^ra^ Maria, altra figliola dil d. fu s^r^ Cristoforo, delli beni d'esso s^r^ testatore sii pagato tutto quello li puo spettare per d. legitima, non volendo che per quella molesti in modo alcuno d. s^r^ marchese Giaches d'Urfé suo fratello sopra soi beni, essendone di d. legitima esso s^r^ testatore come tutore delle sud. s^re^ Emanuela e Maria dal sud. s^r^ marchese Giaches stato pagato per la cessione come sopra fattali in d. S. A.

Più d. s^r^ testatore ha dechiarato et dechiara esser creditore di d. S. A. de scudi otto millia per soi stipendii et dinari in suo servitio spesi. Percio supplica humilmente d. S. A. de doverli far pagare al sud. s^r^ suo infrascritto herede, supplicando anche il d. ser^mo^ principe de recordarsi della speranza dattali de far cio esseguire.

Più ha dechiarato et dechiara esser debitore d'uno chiamato La Rosa di Parigi de scudi tre cento, per quali ne ha fatto polissa.

Più d. s^r^ testatore vole et comanda che l'assignatione fatta al canonico della chiesa di Mombrison in Fores per il legato fattoli dall' ill^mo^ s^r^ Anna d'Urfé suo fratello li sii pagata annualmente conforme al contratto tra loro seguito.

Più vole ch' alla sua servitù sii pagata la mercede d'un anno anchorche non servino.

Più ha legato al Lafont suo agente fiorini mille di Piemonte, et cio oltre quello che resta creditore per l'ultimo conto saldo seguito tra esso Lafont et Baltesal Dese, servitore di esso s^r^ testatore; al qual Baltesal vole et comanda sii pagato tutto quello ch' esso s^r^ testatore li ha promesso nel contratto di matrimonio seguito tra esso et sua moglie. Più li ha legato scudi tre cento d'oro pagabili per d. s^r^ suo

infrascritto herede una volta solamente, cinque anni doppo sua morte.

Più ha legato al s^r Francesco Baltesal di Maglians il cavallo ch' esso s^r testatore solea cavalcare, da spedirsili subito doppo sua morte.

Più ha legato al s^r Antonio de Maglians la chinea alisana da spedirsi come sopra.

Più ha legato al s^r... [1] Cropier ducatoni cinquanta pagabili un' anno doppo sua morte una volta solamente.

Più ha legato al sargente Avella, suo chirurgico, ducatoni cinquanta pagabili come sopra.

Più d. s^r testatore ha pregato il d. s^r marchese d'Urfé suo fratello di restituir a d. S. A. il gran colare dell' ordine dell' Anonciata de quale s'è d. S. A. degnata honorarlo et col picol colare vol esser sepolto.

Più ha legato al s^r della Roa, alfiere della compagnia colonella di esso s^r testatore, il suo cavallo chiamato La Semia con uno vestito et finiolo (?) di color bigio ch' esso s^r testatore solea quasi ordinariamente portare, da spedirsi, subito doppo sua morte.

Più ha legato al d^o alfiere ducatoni cento pagabili tre anni doppo sua morte per d. suo infrascritto herede una volta solamente.

Più ha legato alla Rosiera suo secretaro uno vestito di scarlata ch' è in uno de cofani di esso s^r testatore et ducatoni cento pagabili quatro anni doppo sua morte una volta solamente per d. s^r suo infrascritto herede.

Più ha legato a Gioan Dese il suo caval bianco et ducatoni cento pagabili sei anni doppo sua morte per d. s^r suo herede una volta solamente.

Più ha ordinato et ordina che a Marino, suo lachè, sii pagato scudi vinti di Francia per farli imparare un' arte.

Più a Ludovico Valeriano, altro lachè, ha legato ducatoni diece pagabili un' anno doppo sua morte per d. suo herede una volta solamente.

Più d. s^r testatore ha legato all' ill^mo s^r Emanuele d'Urfé suo nipote, figliolo dil d. s^r marchese Giaches d'Urfé, il suo caval chiamato *La Pusela*, pregandolo di riceverlo et goderlo per amor suo.

Più ha legato all' ill^ma s^ra Gabriela d'Urfé, sua nepote, figliola dil d. s^r marchese Giaches, scudi doi millia d'oro di Francia pagabili al suo maritare per l'infrascritto suo herede una volta solamente, pregandola de contentarsi d'essi, atteso il gran carrico che lascia al d. s^r suo herede.

In tutti gli altri soi beni, dritti, attioni et raggioni presenti et futuri ovunque siano et appresso qualsivoglia persona esistenti d. ill^mo et ecc^mo s^r Honoratto d'Urfé testatore ha instituito et di sua propria bocca nominato suo universal herede cioè il d. ill^mo et ecc^mo s^r Gia-

1. Prénom en blanc.

ches marchese d'Urfé suo fratello. Et morendo li ha sustituito et sustituisse il d. s^r Emanuel suo nipote, figliolo di d. s^r marchese Giaches, cassando essecutrice testamentaria la d. s^ra Diana sua consorte, pregandola et supplicandola di governarsi col parere et conseglio di d. s^r marchese Giaches, dechiarendo haver appresso di se cento et settanta doi crossassi, crossoni quaranta uno, doppie settanta quatro, tra di Spagna et d'Italia.

Et questo ha d. s^r testatore detto esser et voler che sii suo ultimo testamento noncupativo senza scritti, ultima et final dispositione de tutti soi beni et heredità, qual vole che vaglia per via di vero testamento sud. et, si non potesse valer per tal via, vole che vaglia per via di codicillo, donatione per causa di morte o altra che meglio di raggion potra valere, cassando et annulando ogni altro atto delli predetti che per il passato fatto havesse, volendo ch' il presente solamente habbi effetto, rechiedendo li testii sottonominati de volerli esser testimonii dil presente suo testamento et io notario sottoscritto di ridurlo in scritto in forma probante con farne all' herede mio uno o più instrumenti d' un medemo tenore e sostanza et alli legatarii le cedole opportune.

Fatto et publicato in Villafranca et nella casa dove habita il d. s^r marchese Giaches d'Urfé, alla presenza dil s^r Francisco Gioli di Turino, s^r Gioanni Botti, dottor di leggi, d'Ivrea, capitano Carlo Laugiero et il s^r Allessandro Moretta di d^a Villafranca; il s^r Carlo Valperga, il s^r Claudio Tafino, di Savigliano, et Cesare Onesto, di Ventimiglia, testii richiesti et la maggior parte di essi da esso s^r testator conosciuti, li quali col d. s^r testatore si sono sottoscritti eccetto il Valperga che non sa scriver.

Il soprascritto instromento benche d' altrui mano scritto richiesto io Giovanni Antonio Auda, ducal notaro di Villafranca presso Nizza l'ho ricevuto et publicato in fede col mei nome et signo solito sottoscritto et ho esato per l'insinuatione fiorini sei.

Archives départementales des Alpes-Maritimes,
C 1424, fol. 79 (registre de l'insinuation de Villefranche-sur-Mer).

Téstament de l'illustrissime et excellentissime seigneur Honoré d'Urfé.

Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi soit-il, l'an de Sa Nativité 1625, indiction 8, le 30 mai. En vertu du présent acte que chacun comprenne bien que la vie et la mort sont entre les mains de Dieu. Ce que considérant, l'ill^me et excell^me seigneur Honoré d'Urfé, marquis de Valromey, baron de Châteaumorand, chevalier de l'ordre sacré de l'Annonciade, fils de feu l'ill^me et excell^me seigneur Jacques, marquis d'Urfé, lequel (*sic*) sain de l'esprit, de la vue et de l'ouïe, possédant toute sa mémoire, bien qu'un peu malade de son corps, alité, ne voulant pas mourir intestat, a pour cela fait son dernier testament nuncupatif, non olographe, de la manière suivante :

Et d'abord led. ill^me^ et excell^me^ seigneur Honoré, testateur, a recommandé son âme au Dieu Tout-Puissant et à la glorieuse Vierge Marie, sa mère, à saint François et à saint Honoré, à toute la Cour céleste, voulant que ses obsèques et funérailles lui soient faites selon la volonté de l'ill^me^ et excell^me^ dame Diane, sa femme, et que son cadavre, embaumé et placé dans un cercueil, soit porté à Turin, dans l'église Saint-Thomas, et ensuite enseveli au lieu que choisiront la d. dame, sa femme, et l'ill^me^ et excell^me^ seigneur Jacques, marquis d'Urfé, son frère; à laquelle église il a légué et lègue 100 doubles d'Italie, payables un an après sa mort par le seigneur ci-dessous désigné, son héritier, une fois pour toutes.

De plus, led. seigneur testateur a légué au monastère de Sainte-Claire de Montbrison, pour rebâtir la maison qui a dernièrement brûlé dans ce couvent, 400 écus d'or de France payables un an après sa mort par led. seigneur, son héritier, une fois pour toutes.

De plus, il a déclaré et déclare avoir auprès de lui 50 écus d'un homme dont il ne se rappelle point qui il est; et, s'il se présente avec de suffisantes preuves à l'appui, il veut qu'ils lui soient aussitôt payés; et, s'il ne se présente personne, qu'on les emploie à des œuvres pieuses là où le voudra led. seigneur, son héritier.

De plus, il a laissé 100 écus pour marier de pauvres filles que désignera led. seigneur, son héritier.

De plus, led. seigneur Honoré, testateur, quoique l'ill^me^ dame Emmanuelle d'Urfé se trouvât créancière dud. seigneur marquis Jacques d'Urfé, son oncle, pour la moitié lui revenant de la légitime due à feu l'ill^me^ seigneur Christophe d'Urfé, son père, d'une somme d'argent dans le contrat du mariage entre elle, dame Emmanuelle, et l'ill^me^ seigneur marquis de San Damiano, que lui, le seigneur marquis Jacques d'Urfé, eût assigné une somme d'argent sur le compte à lui dû par Son Altesse Sérénissime pour le contrat intervenu entre le Sérénissime Emmanuel-Philibert de glorieuse mémoire et feu l'ill^me^ et excell^me^ Renée de Savoie, marquise d'Urfé, respectivement mère et aïeule du seigneur marquis Jacques et de dame Emmanuelle, et afin que plus aisément s'effectuât led. mariage, led. seigneur testateur s'est obligé en propre envers led. seigneur marquis de San Damiano et la dame Emmanuelle, mariés, à lui payer 20000 ducatons, desquels il a dit avoir déjà payé 1500 aud. seigneur marquis et par les mains de M. Solier, marchand de Lyon, 1200 avec l'intention de les recouvrer conformément aud. contrat et à la cession à lui faite par led. seigneur marquis Jacques d'Urfé et à l'espérance, à lui donnée plusieurs fois par lad. Altesse Sérénissime, qu'il serait payé, espérance qui a été également donnée par le Sérénissime prince Victor-Amédée, qu'il supplie humblement, ainsi que lad. Altesse Sérénissime, de le faire.

De plus, led. seigneur Honoré, testateur, a dit qu'il y a eu entre lui et la dame Diane, sa femme, donation réciproque de leurs biens; après laquelle lad. dame Diane a plusieurs fois verbalement promis que si

le seigneur testateur prédécédait, elle laisserait les terres de Valromey, Virieu, Châteauneuf et le marquisat de Beaugé à l'héritier que lui, le seigneur testateur, instituerait et qu'elle se réserverait seulement durant sa vie les fruits et usufruits dud. marquisat de Beaugé. Aussi le seigneur testateur prie humblement lad. dame Diane, sa femme, de se souvenir d'une telle promesse et, pour l'amour qu'il lui a porté et lui porte, de l'exécuter, comme il ne doute pas qu'elle ne l'exécute, ne l'ayant pour cela jamais requise de la mettre par écrit.

De plus, led. seigneur testateur a requis et prié l'ill^me^ et excell^me^ dame Marie, femme dud. seigneur marquis Jacques d'Urfé, d'envoyer, aussitôt après la mort de lui, led. seigneur testateur, à lad. dame Diane, sa femme, une bague d'or avec un diamant et une autre avec une émeraude, qu'il a, le seigneur testateur, aux doigts, et une petite croix d'or avec le portrait de lad. dame Diane, qu'il a au cou, priant lad. dame, sa femme, de les recevoir par amour pour lui.

De plus, led. seigneur testateur, nonobstant que les 20 000 ducatons qu'il reste, comme il a été indiqué, obligé de payer aud. seigneur marquis de San Damiano et à la dame Emmanuelle, mariés, montent à plus de la légitime due aud. feu seigneur Christophe d'Urfé, son frère, néanmoins veut, ordonne et commande qu'à l'ill^me^ dame Marie, autre fille dud. feu seigneur Christophe, sur les biens de lui, le seigneur testateur, il soit payé tout ce qui peut lui revenir pour lad. légitime, ne voulant pas que pour celle-ci elle importune en quoi que ce soit led. seigneur marquis Jacques d'Urfé, son frère, sur ses biens, en ayant été, de lad. légitime, lui, le seigneur testateur, comme tuteur desd. dames Emmanuelle et Marie par led. seigneur marquis Jacques payé par la cession, comme il a été dit ci-dessus, à lui faite en lad. Altesse.

De plus, ledit seigneur testateur a déclaré et déclare avoir sur ladite Altesse une créance de 8 000 écus pour ses appointements et argent dépensé à son service. C'est pourquoi il supplie humblement ladite Altesse de se faire un devoir de les faire payer audit seigneur, son héritier nommé ci-dessous, suppliant aussi ledit Sérénissime prince [Victor-Amédée] de se souvenir de l'espérance à lui donnée de faire exécuter cela.

De plus, il a déclaré et déclare devoir à un certain La Rose de Paris 300 écus pour lesquels il lui en a fait un reçu.

De plus, ledit seigneur testateur veut et commande que l'assignation faite au chanoine de l'église de Montbrison en Forez pour le legs à lui fait par l'ill^me^ seigneur Anne d'Urfé, son frère, lui soit payée annuellement conformément au contrat intervenu entre eux.

De plus, il veut qu'à ses serviteurs il soit payé leurs gages d'une année, même s'ils ne sont pas en service.

De plus, il a légué à Lafont, son agent, 1 000 florins de Piémont, et ce outre ce dont il reste créancier par suite du dernier compte en règlement intervenu entre ledit Lafont et Balthazar Dese, serviteur

dudit seigneur testateur; auquel Balthazar il veut et commande qu'il soit payé tout ce que le testateur lui a promis dans le contrat du mariage entre lui et sa femme. De plus il lui a légué 300 écus d'or payables par ledit seigneur, son héritier, ci-dessous nommé, une fois pour toutes, cinq ans après sa mort.

De plus, il a légué au sieur François-Balthazar de Maglians le cheval qu'il avait coutume, lui le testateur, de monter, à lui expédier aussitôt après sa mort.

De plus, il a légué au sieur Antoine de Maglians la haquenée alezane, à lui expédier comme ci-dessus.

De plus, il a légué au sieur [*prénom en blanc*] Cropier 50 ducatons, payables un an après sa mort une fois pour toutes.

De plus, il a légué au sergent Avella, son chirurgien, 50 ducatons payables comme ci-dessus.

De plus, ledit seigneur testateur a prié ledit seigneur marquis d'Urfé, son frère, de restituer à ladite Altesse le grand collier de l'ordre de l'Annonciade dont Son Altesse a daigné l'honorer, et c'est avec le petit collier qu'il veut être enterré.

De plus, il a légué au sieur della Roa, enseigne de la compagnie colonelle de lui, le seigneur testateur, son cheval appelé *Le Singe* avec un vêtement et. . . de couleur beige, que lui, le seigneur testateur, avait l'habitude de porter quasi ordinairement, à lui expédier aussitôt après sa mort.

De plus, il a légué audit enseigne 100 ducatons payables 3 années après sa mort par sondit héritier, ci-dessous nommé, une fois pour toutes.

De plus, il a légué à La Rosière, son secrétaire, un vêtement d'écarlate qui est dans un des coffres de lui, le seigneur testateur, et 100 ducatons payables quatre années après sa mort, une fois pour toutes, par sondit héritier ci-dessous nommé.

De plus, il a légué à Jean Dese son cheval blanc et 100 ducatons payables six ans après sa mort, par ledit seigneur son héritier, une fois pour toutes.

De plus, il a ordonné et ordonne qu'à Marin, son laquais, il soit payé 20 écus de France pour lui faire apprendre un métier.

De plus, à Louis-Valérien, autre laquais, il a légué 10 ducatons payables un an après sa mort par son dit héritier une fois pour toutes.

De plus, ledit seigneur testateur a légué à l'ill^{me} seigneur Emmanuel d'Urfé, son neveu, fils dudit seigneur marquis Jacques d'Urfé, son cheval appelé *La Pucelle*, le priant de le recevoir et d'en user par amour pour lui.

De plus, il a légué à l'ill^{me} dame Gabrielle d'Urfé, sa nièce, fille dudit seigneur marquis Jacques, 2000 écus d'or de France payables, lorsqu'elle se mariera, par son dit héritier ci-dessous nommé, une fois pour toutes, la priant de s'en contenter, vu les grandes charges qu'il laisse audit seigneur, son héritier.

En tous ses autres biens, droits, actions et pouvoirs présents et futurs, en quelque lieu qu'ils soient et quelle que soit la personne auprès de qui ils existent, ledit ill^me^ et excell^me^ seigneur Honoré d'Urfé, testateur, a institué et de sa propre bouche nommé, à titre de son héritier universel, ledit ill^me^ et excell^me^ seigneur Jacques, marquis d'Urfé, son frère. Et, si celui-ci meurt, il lui a substitué et lui substitue ledit seigneur Emmanuel, son neveu, fils dudit seigneur marquis Jacques, ne voulant pas que soit exécutrice testamentaire ladite dame Diane, sa femme, la priant et la suppliant de se gouverner selon les avis et conseils dudit seigneur marquis Jacques, déclarant avoir près de lui 172 *crosassi*, 41 *crosoni*, 74 doubles, tant d'Espagne que d'Italie.

Et cela, ledit seigneur testateur a dit que c'est et qu'il veut que ce soit son dernier testament nuncupatif, non olographe, sa dernière et finale disposition de tous ses biens et héritage, dont il veut qu'elle vaille par voie de vrai testament susdit, et, s'il ne pouvait valoir par telle voie, il veut qu'il vaille par voie de codicille, donation pour cause de mort ou toute autre qui pourra valoir en droit, cassant et annulant tout autre acte des susnommés que par le passé il aurait fait, voulant que le présent seulement ait effet, requérant les témoins désignés ci-dessous de vouloir être témoins de son présent testament et moi, notaire, de le mettre par écrit en forme probante, non sans en faire à mon héritier un instrument ou plusieurs d'une même teneur et substance ainsi qu'aux légataires les cédules opportunes.

Fait et publié à Villefranche et dans la maison où habite ledit seigneur marquis Jacques d'Urfé, en présence du sieur François Gioli, de Turin, du sieur Jean Botti, docteur en lois, d'Ivrée, du capitaine Charles Laugiero et du sieur Alexandre Moretta, dudit Villefranche, du sieur Charles Valperga, du sieur Claude Tafino, de Savigléano, et de César Onesto, de Vintimille, témoins requis et, pour la plupart, connus dudit seigneur testateur, lesquels ont avec ledit seigneur testateur signé, à l'exception de Valperga qui ne sait pas écrire.

L'acte ci-dessus, bien qu'écrit d'une autre main, moi, requis, Jean-Antoine Auda, notaire ducal de Villefranche près Nice, je l'ai reçu et publié pour qu'il fasse foi, avec mes nom et seing habituel écrit ci-dessous ; et j'ai perçu pour l'insinuation 6 florins.

DIVERS PROPOS DU CHEVALIER DE MÉRÉ EN 1674-1675

— Il falloit que ce

Page 24. — Diogène nous rapportast ce qu'avoient de singulier ces philosophes, ce qui les faisoit estimer ou mespriser, etc. Vous vous imaginez qu'il y a du mystère à parler de la guerre ? C'est comme ceux qui n'ont pas estudié, qui n'osent parler devant ceux qui sont sçavants. — Il ne falloit pas les distinguer ! M^lle^ la Pr (ieure) du R (eignier)[1] et sa nièce : quand on a embrassé l'une, il faut embrasser l'autre ! — Railleries sur Castelvetro[2] ; et que c'est de tous les pédans celuy qui *luy* déplaist le moins ; qu'il a toujours sa férule, et qu'il la regarde de temps en temps, comme un soldat son espée ; *et dit* qu'elle estoit d'un beau buis (ou : bois), mais qu'elle estoit un peu usée. *Il disoit* que le P. Bour (*sic*)[3] ne *luy* déplaist pas tant que Boileau[4]. *Je dis que celuy-cy estoit un pédant plus*

Page 25. — *déclaré*, etc. Il s'attache à l'art et à la pédanterie, Boileau. Si on estime ses œuvres, *dit-il*, c'est plustost à cause qu'il y a beaucoup de sots (ou : soin)[5] qu'à cause de l'excellence de l'ouvrage. J'aurois fait une paraphrase où j'aurois gardé une honneste liberté, et où je n'aurois pas esté esclave de mon autheur[6]. On m'a lu le *Lutrin*[7]. Le chevalier de Nantouillet[8] nous voulut donner à desjeuner ; mais je n'y allé pas, à cause de ce que Miton m'avoit dit[9].

1. F. : Initiales seulement. Voir p. 119-120 : « M. l'A. du R. ». Prieure, et Abbé, du Reignier ? Prieuré de l'archiprêtré d'Exoudun (élection de Saint-Maixent), lieu de résidence des Vasselot, s^rs^ du Reigné ou Reignier (voir *Rapport* de Colbert de Croissy, 1664, ap. *État du Poitou*, éd. Dugast-Matifeux ; et *Barentines* (enquête sur la noblesse, de l'intendant Barentin, 1667), *ib.* ; et *Arch. Hist. du Poitou*, t. XXII-XXIII (*Maintenues* de noblesse, par Q. de Richebourg (1715), et *Barentines* de Sauzay, publiées par M. de la Bouralière).

2. F. : *Castelvecchio.* — Méré connaît-il C. autrement que par Balzac ? *Lettres* de Balzac à Chapelain (1640), et à Godeau (*Epîtres choisies*, 1647, liv. III et V) ; et *Entretiens* (*Œuvres choisies*, éd. Moreau, II, p. 343-344). Cf. Bayle (*Dict. phil.*, I), et ms. 4333, f° 50, l'opinion de Varillas sur « le plus habile critique ».

3. Bouhours. Voir p. 21.

4. Voir p. 25-27, 31, 69, 72-73, 75, 128.

5. F. : *Sens* ; ce que Méré n'accorderait pas, peut-être.

6. Il s'agit du *Sublime* de Longin. Pour la théorie sur la traduction, voir p. 28 et n. 2.

7. Le *Lutrin* ne paraît qu'en 1674. Mais dès 1672, Boileau le lit chez Retz (Sévigné II, 524-525, 9 mars). Méré n'a quitté Paris qu'en juin. Peut-être l'a-t-il entendu lire chez le Cardinal.

8. Voir p. 27. Ami de Boileau. Blessé en 1672 au passage du Rhin.

9. Voir p. 26, l'attitude de Boileau invité par Colbert. Ou peut-on imaginer que le gentilhomme campagnard de la *Satire* III est une allusion de Boileau, dévoilée, par l'amitié de Miton, à Méré, qui garde le secret ?

Quand je dis que Du Fresnoy[1] avoit beaucoup de sens, c'est donc en son mestier. Qu'on ne sçauroit peindre l'Aurore, l'Océan, une rose, plus beaux que le naturel. Ce qu'il y a de vray en ce que dit Du Fresnoy là-dessus[2], c'est qu'il faut imiter ce peintre[3] qui prit de toutes les filles[4], etc. ; que ce qui fait exceller les peintres, ce sont ces choses universelles[5], etc. — S'en aller la teste à la vague, tourner le cap dans le midy, et faire le tour du monde[6] ! Cela est difficile ! — *Il me parla encore* de cet hoste de Montguyon[7] comme d'un des plus honnestes hommes

Page 26. — qu'*il* eust trouvés. M. Peraut[8], seul honneste homme médecin qu'*il* eust connu. M. Chameau[9] seroit honneste homme, s'il n'avoit une complaisance basse d'esclave. M. Peraut estoit complaisant, mais non pas de mesme. Il y a d'honnestes gens dans tous les mestiers ; il y en a pourtant où il est bien difficile de l'estre : recors de sergent[10], valet de bourreau, d'un (secrétaire?)[11],

1. F. : *du Fresnes*. Voir p. 31-32. Cf. Félibien (*Entretiens sur les Vies*, etc., 1701, in-12, t. IV) et Monville (*Vie de P. Mignard*). Du Fresnoy, né à Paris en 1611, vécut en Italie (1634-1656). Mignard l'y rejoignit (1636). De retour en France, il logea chez Potel, greffier du conseil, jusqu'en 1658, puis, jusqu'à sa mort, avec Mignard. Il peignit un cabinet de la maison que fit construire au Raincy l'intendant des finances Bordier, père de l'ami de Potel, d'Elbène, de Pellisson, de Mlle de Scudéry, le fantasque des Raincys (Le Rincy, d'Esraincy, etc.). Méré connut ce monde. Du Fresnoy est l'auteur d'un poème latin : *De Arte Graphica*. Le *Journal des Savants* (10 déc. 1668) rend compte (p. 139-142) d'une traduction en français, avec des *Remarques*. Ce détail est utile à mieux faire comprendre la suite; et aussi à expliquer les comparaisons, les images dont Méré éclaire et colore parfois sa pensée, ici et dans ses Œuvres.

2. « Seliget ex illa (natura) tantum pulcherrima pictor, | Quodque minus pulchrum aut mendosum, corriget ipse | Marte suo (*sic*), formae veneres captando fugaces. » (*De A. G.*, v. 51-53, éd. 1673).

3. Toujours écrit : *peinre*.

4. Zeuxis. Cf. Cic. (*De Inventione*, II, 1). Il choisit cinq jeunes femmes pour faire son tableau d'Hélène : « Neque enim putavit omnia, quæ quæreret ad venustatem, in corpore uno se reperire posse ».

5. Pascal : « Les gens universels ne sont appelés ni peintres, ni géomètres; mais ils sont tout cela, et juges de tous ceux-là » (Éd. Brunschvicg, *Sect.* I, 34; et 1670, éd. Gazier, *Titre* XXIX. Et, non en 1670, mais éd. Br., *Sect.*, I, 35 : « Il faut qu'on n'en puisse dire ni : Il est « mathématicien », ni : « prédicateur », ni : « éloquent », mais : « Il est honnête homme ». Cette qualité universelle me plaît seule »).

6. On lit dans Voiture : « Car enfin, après avoir passé les Pyrénées, quand vous passeriez encore cette mer qui sépare l'Europe et l'Affrique, et qu'allant plus avant, vous voulussiez voir cette autre partie du monde qu'il sembloit que la Nature eût exprès éloignée » (*Lettre* II, au marquis de Rambouillet; *Œuvres*, éd. 1685, T. I, p. 7). Est-ce l'occasion de la raillerie, peu judicieuse ?

7. Charente-Inférieure. Lié à ce qui suit, ce souvenir concernerait un roturier.

8. Un Poitevin? Ou l'architecte Perrault, d'abord médecin ? Car il est question de Boileau ensuite ; et de médecins incompétents, et, peut-être, d'une... erreur médicale de ce « Peraut ».

9. Très lisible, à moins que la boucle initiale ne soulève une H. Ce serait alors Humeau. Il y a un médecin de ce nom à qui Plassac (avant 1648, il est vrai) écrit les lettres 62, 63, 64, de son Recueil. Le nom : *Chameau*, se trouve dans l'Armorial *ms* du Poitou (1697-1700), p. 801 (Bibl. Nationale, *mss.*).

10. Le 7 décembre 1653, Jozias Gombauld, sgr. de Plassac et de Baussay, fait cession à Ch. Groisard de « l'estat et office de sergent royal exploittant par tout le royaulme » (*Archives des Deux-Sèvres*, dossiers de Me Palastre, notaire à Gascougnolles; liasse 1652-1655).

11. F. : *d'un sot*. Ce n'est pas un métier. Le mot, illisible, est en abrégé, comme

tous les domestiques. *Il a ouy* dire que Boileau est bon garçon, bon ami. Il est sauvage. M. Colbert l'envoya prier de venir disner chez luy. Il y alla, il se lava, il mangea, il demanda à boire, et s'en alla. S'il m'avoit fait la mesme chose, etc. *Ce que luy* conta M. Le Goust[1] de M. Peraut. M. Le Goust disoit qu'il faudroit pendre un médecin qui laisseroit mourir un malade qui n'auroit qu'une fièvre ordinaire. — *Je disois que dans le mauvais sens de Théophile il y avoit toujours quelques agrémens, et que ce qui estoit net et demeslé dans Boileau estoit désagréable* : Il y a une jolie comparaison.

Page 27. — *Il me fit* encore l'histoire de M^lle^ Goulu (?)[2], de M. de Saint-Luc, du chevalier d'Andrieux[3], et de ce conseiller ecclésiastique du Parlement[4]. Tous les frippons, misérables. M. de Neufchaise[5] [*Surimeau*, effacé][6]. — Le chevalier de Nantouillet fait cas de Boileau, etc. Il y a un art dont je ne fais pas grand cas; que c'est celuy des mots. Mais il y en a un d'agrémens[7], comme l'art de Térence, de Virgile, de M^me^ de Longueville et de M^me^ de Lesdiguières, dont je fais grand cas. *Je disois que cet agrément vient principalement du cœur*; *il me dit* qu'il venoit du cœur, des mœurs, de l'esprit, mais principalement de l'addresse de l'esprit[8]. Des avantages de la prose, etc. — *Je disois que je voudrois bien me voir en un estat hors de doute* : on doute toujours! C'est qu'il y a des choses si approchantes l'une de l'autre! Elles sont avantageuses d'un costé, et désavantageuses de l'autre. Que feriez-vous là, que d'estudier?

serait : *sgr*. Est-ce pour dissimuler un métier honteux? Est-ce une de ces abréviations habituelles aux greffiers, notaires, etc. du temps? L'*s* initiale paraît probable.

1. Un Le Goust fut médecin à Niort. Costar lui adressa une lettre latine, dont parle Balzac, qui le nomme encore, à côté du célèbre de Lorme, dans un de ses *Entretiens* (Ed. Moreau, 1854, t. II, p. 331-332 et 338). Il avait traduit en limousin des vers de l'*Enéide*.

2. F. : *Goute*. Peut-être est-ce le nom de la victime du chevalier d'Andrieux.

3. F. : *d'Audran*. Voir Tallemant (éd. in-8, t. VII, p. 408-409 : *Duels et Accommodements*). Les éditeurs le disent (p. 413) fils d'un sgr de Guitraucourt, de la généralité de Paris, et pensent qu'il eut la tête tranchée. C'est un « brave », et un vaurien.

4. Ce doit être M. de Bernay, conseiller clerc au Parlement de Paris; voir p. 29. Un lot de « fripons »?

5. F. : *Neufchasteau* ou *Neufchastel*. A la famille noble de Poitou, de Neuchèze (ou : Nuchèze) des Francs, appartient le commandeur de Neuchèze, vice-amiral de France, dont le nom se trouve dans le « projet de Saint-Mandé » de Fouquet. En 1667, les *Barentines* (Enquête de l'intendant Barentin) nomment, dans l'élection de Poitiers, la veuve de Pierre de Neuchèze, S^r^ de Persac, et son fils.

6. On verra peut-être, p. 121-122, pourquoi Méré a jugé, après coup, que Constant d'Aubigné, baron de Surimeau, fils d'Agrippa, valait mieux que d'être mis dans ce groupe.

7. F. : *d'agrémens*. Pour Térence, voir p. 78, 81, 94-95.

8. *Des Agrémens*, p. 95-96 : « On remarque bien dans la pluspart des choses que le bon air et les vrais Agrémens dépendent fort d'un beau génie et d'une disposition naturelle ; mais on ne les voit jamais en perfection que dans un art consommé, et cet art ne se peut acquérir qu'en pratiquant les meilleures voyes et par une longue habitude » ; — p. 125-127 : « C'est l'adresse et le tour de l'esprit qui font presque tout ».

Page 28. — Vous ne trouverez guère d'homme sçavant après m'avoir vû. Vous trouverez de grands mathématiciens[1], etc. — *Je parlois de traduire* : Il ne faut pas tant songer à la régularité qu'au bon air. Quand vous trouvez quelque chose d'agréable au bout de la plume, quoy qu'il ne soit pas dans l'Autheur, il faut le mettre [2]. — S'il venoit icy souvent, M. Gilbar[3], il me désabuseroit ou je le désabuserois. Madame de Seuret[4] est aussi esloignée d'avoir de l'esprit que M. Gilbar d'avoir bon air. Il faudroit, pour en faire quelque chose, qu'il devînt simple comme un enfant, qu'il se regardast comme un escollier. M^lle^ Gogué se frotteroit les mains, comme son père[5] quand il se lave. Il faut avoir appris cela pour le faire de la sorte ! Il faut les sapper en ruine, ce que je devois faire à l'esgard de La Morlière[6]. On a trop loin à les mener désabuser de certaines gens. On mèneroit[7] celle-cy en deux

1. Cf. Pascal, *loc. cit.* ; — *Œuv. posth.*, p. 79 : « Il faut être bon Courtisan et bon Autheur, et même, si l'on peut, bon Poëte et bon Musicien, ou plutôt n'être rien de particulier, mais se connoître à tout pour avoir le goût du meilleur usage » ; — p. 118 : « Je disois à un Général d'Armée (Clérembault) que, s'il vouloit acquérir une gloire solide, il devoit encore plus souhaiter d'être fort honnête homme, que grand Capitaine » ; — p. 121 : « C'est un malheur aux honnêtes gens que d'être pris à leur mine, ou à leur procédé, pour des gens de mestier ». Noter, en outre, ici, que « mathématicien », « géomètre », « esprit mathématique » constituent, pour Méré, l'opposé de « l'honnêteté », de « l'esprit métaphysique » (voir p. 122).

Cf. enfin, dans les *Conversations*, les pages 206-214 sur les sciences et la philosophie, leurs méthodes, « l'ami X », Aristote, Euclide et Archimède.

2. Voir p. 25. Cf. *Lettre* 34 à M^me^ de Lesdiguières : « (Je traduis) non pas toûjours comme il est dans l'original, mais comme je crois qu'il y devroit être... Si celuy qui traduit a plus d'esprit et de goût, et plus d'adresse à s'expliquer, que l'Autheur qu'il a pris à traduire, je ne voy pas que rien puisse empescher que la traduction ne l'emporte ». C'est aussi la justification des « belles infidèles » de Perrot d'Ablancourt. On retrouve cette théorie dans l'*Avis au Lecteur* des *Avantures de Renaud et d'Armide*, par M. L. C. D. M. (Paris, Barbin, 1678), attribué à Méré. Mais on la retrouve chez d'autres. Cf. Sorbière (*Lettres et Discours*, 1660) sur sa traduction du *Syntagma* de Gassendi : « J'ay creu aussi que je ne devois pas faire difficulté d'adjouster quelques mots au texte, ny de m'estendre quelques fois au-delà des paroles de l'Autheur, en suivant toujours sa pensée ».

3. F. : *Gilbert.* Voir p. 7.

4. Voir p. 29, 32, 74, 90-92, 127. Charlotte du Plantis de Landreau, épouse, depuis le 16 janvier 1673, de Charles Yongues (ou : Yonques), sgr de Sevret, frère utérin de Méré.

5. F. : *frottoit.* Voir p. 53, 82, 87, 101, 103, 122-123; et *Lettres* 44, 166, à Gogué ; et 37. Hilaire Gogué, secrétaire greffier de la commune de Saint-Maixent entre 1651 et 1673, fut, par la faveur du duc Mazarin, engagiste de la baronnie de Saint-Maixent, nommé Procureur du Roi au siège royal de Saint-Maixent en 1674 (Alf. Richard, *Recherches sur l'organisation communale de Saint-Maixent*, Poitiers, 1870).

6. F. : *Merlière.* Ce pourrait être un nom de femme, roturière ou paysanne, comme ailleurs, la Neveu, la Bessé. Roch de Soisy, s^r^ de la Morlière, élection de Poitiers (*Barentines*, 1667)? Adam, s^r^ de la Morlière, élection de Saint-Maixent, nommé (ou son fils?) dans les *Maintenues de noblesse* de Quentin de Richebourg, en 1715 (*Arch. Hist. du Poitou*, t. XXII)? Un partisan de Condé (que Méré n'aime pas), tué au faubourg Saint-Antoine en 1652? Le personnage, « dont les mœurs sont si belles » que Le Bret, dans la *Préface* de l'*Histoire Comique* de Cyrano de Bergerac, nomme à côté du comte de Brienne et de Des Billettes, c'est-à-dire probablement de Filleau des Billettes, mathématicien, frère de Filleau de La Chaise, le janséniste, et de l'hispanisant Filleau de Saint-Martin, connus de Méré?

7. F. : *mènera.*

Page 29. — ou trois mois de plein (*sic*) pied chez la Reyne ; l'autre voudroit parler, et on se mocqueroit d'elle[1], etc. Il ne faut pas essuyer son assiette chez les Princes, ce que faisoit M. de Bernay[2]. La mère de madame de Seuret[3], qui estoit une des plus sottes balourdes, disoit aussi : ce sont des cœurs jeunes[4] ; et Bonneuil[5]. Il faut faire son capital de bien vivre, de l'honnesteté. On pourrait tant s'attacher à juger de la musique, de la peinture, de [3 lignes effacées]. *Hist*(*oire*) de M^me^ de Saint-Loup[6] là-dessus. Elle trouvoit qu'*il* avoit bon air, et *sa* taille luy plaisoit ; mais qu'avec *luy*, si l'on n'avoit beaucoup d'esprit, qu'on paroissoit sotte, et que tant d'esprit pouvoit fatiguer l'esprit : [*Vous n'avez que*, rayé] « Si vous voiiez (*sic*) trois ou quatre personnes comme moy, vous en voyez assez d'autres pour vous délasser ! » Elle disoit que, quoy qu'elle sentist bien qu'il y avoit de l'esprit dans cette réponse, cela demandoit néanmoins trop d'application

Page 30. —d'esprit ; qu'il estoit difficile[7], quand on estoit accoustumé à parler avec de l'esprit, de parler autrement. — De M. de Mizeré[8] ;

1. Oppose-t-il, à une inconnue qui ferait aisément figure à la Cour, l'incapacité de sa belle-sœur, qui exciterait la raillerie des courtisans ? F. : *partir*, et : *mocquera*.

2. Voir p. 27 (?). Dreux Hennequin, sgr-abbé de Bernay, de la famille parlementaire des Hennequin, à laquelle appartient la marquise de Boisy, mère du duc Artus de Roannez. Conseiller clerc de la grand chambre du Parlement, « plus cuisinier que conseiller » (Retz, éd. Feillet-Chantelauze, II, p. 141-142), « le cabaretier de la cour » (Guy-Patin, éd. Réveillé-Parise, II, p. 70, mars 1651, annonçant sa mort). Cf. Tallemant (éd. in-8°, t. IV). C'est vraisemblablement le « Berné » dont parle plusieurs fois Bois-Robert, dans ses *Epistres en vers* (éd. M. Cauchie, 1921, *Société des textes français*).

3. Renée Legier de la Sauvagère, de la famille, ancienne et considérable en Poitou, des Arembert-Claveurier, femme de Pierre du Plantis, baron du Landreau, de Bas-Poitou. Familles très catholiques ; un du Landreau est affilié à la confrérie du Saint-Sacrement. Charlotte du Plantis était orpheline de père et de mère quand elle épousa Charles Yongues, sgr de Sepvret.

4. On lirait plutôt : *cours* (?) et : *jaunes*. Est-ce une « équivoque » ? Balourdise, mais à expliquer. Serait-ce, avec *jaunes*, le mot dit « de Molière » ?

5. L'introducteur des ambassadeurs, mort en 1680? Ou l'un des Vernou, sgrs de la Rivière, Bonneuil, Melzéart, etc., cousins des Chémerault, et des Gombauld : Louis, mort avant 1655, ou Henri qui mourut en 1677. Ils résident dans l'élection de Saint-Maixent. Cf. *Lettres* 36 et 37, de Plassac, à son « cousin » M. de la Rivière-Bonneuil.

6. Cf. Tallemant, *Hist.* de M^me^ de Saint-Loup. L'anecdote se retrouve, enveloppée, dans le *Disc. de la Conversation*, p. 19 : «... en toute sorte d'entretiens, plus on a d'esprit, quand on sçait le ménager, plus on est agréable ; et ces Dames que vous sçavez, qui disent que quelques gens en ont plus qu'elles ne le voudroient, et qu'une si grande attention est lassante, il me semble qu'elles ne s'en devroient pas tant plaindre, et qu'elles trouvent bien ailleurs à se reposer. »

7. Nouvelle réplique de Méré ; ou conclusion à l'usage du disciple.

8. F. : *Mir*.... Voir p. 70, 81, 104, 112, 125-126. Compagnon de jeunesse de Méré, semble-t-il, et son parent, Antoine Gillier, sgr. de Mizeré et de la Pétousse, marié à Elisabeth d'Aitz, protestant zélé, figure encore, en 1667, sur les listes dressées par Barentin dans son enquête. Il appartient à la nombreuse famille des Gillier. Un Méry Gombault, sgr de Bryaignes et de Méré (Angoumois), épousa en 1525 Perrette Gillier, fille du sgr de la Villedieu et de St-Georges ; d'où la parenté. Voir *Lettres* de Plassac, 81, 82, à son « cher cousin » M. de Miseré ; 50, à M. de Pannes (ou d'Espannes), autre Gillier. La *Lettre* 74, à Savignac, s^r^ de Vieux-Fourneaux, en 1674, nomme M^me^ de Miseré ; et la *Lettre* 96 à M^me^ *** recommande la marquise de la Ville-Dieu, veuve d'un Gillier, dont un fils vient d'être tué à la guerre.

il imitoit des choses contraires. C'estoit un roquet [1]. Il prenoit de certaines choses de Desagean [2], quelque chose de libre de Cochon [3]. — Ce que Varaize [4] *luy* dit aux Quinze-Vingts : « Si c'estoit estre frippon [5], M^me^ la princesse de Guiméné [6], qui a esté trente fois dévote et trente fois libertine, seroit une fripponne ! » — « Vous avez massonné [7] cela ! » à Madame de Sablé. Elle passe pour délicate, et elle est assez grossière. Ces choses-là viennent de l'esprit. Il n'y a rien qui siéie plus mal que d'estre masson et gargottier. — Ce qu'on a à faire pour bien traduire. — Il y aura peu de gens qui connoissent l'adresse et la valeur de l'avant-propos du Chapitre des Sciences [8]. — M. de la Mothe-

Page 31. — Fénelon : un gargottier, un masson. Il n'y a rien qui siéie plus mal que d'estre l'un ou l'autre. — *L'endroit où il mettra ce qu'il dit*, que c'est un mauvais signe quand on ne connoist pas ce qu'un autheur, etc. a d'excellent, c'est une satyre contre Boileau sur

1. Voir p. 63, 75. Le roquet est un double métis.

2. F. : *Desa...* Deagent de St-Marcellin (ou Des Hagens, Desageans), secrétaire d'État sous Luynes, disgracié en 1626, mort, en 1639, Premier Président de la Cour des Comptes de Grenoble. Le *Journal des Savants* (30 juillet 1668) rend compte des *Mémoires de M. Desageant.* Cf. Arnauld d'Andilly (*Mémoires*, Petitot, 2^e^ s^ie^, 33 ; et *Journal*, éd. Halphen). Voir p. 127.

3. F. : *de libre, de cochon.* Plutôt qu'une brutalité, et dénuée de sens, on attend le nom d'un autre « original », ou de deux. On pourrait lire *Tibère*, au lieu de *: libre.* Mais ce serait par trop imprévu. Nous proposons : Cochon, Villette, l'oncle de Françoise d'Aubigné, dans une de ses *Lettres* de Poitou à Cantarini (*Arch. Aff. Étrangères*, f° 207 *verso*), parle, le 21 mai 1647, d'un « officier de robe longue, qui est un nommé Cochon, très mauvais homme, et oncle de ce fol qui voulut délivrer le duc de Beaufort du bois de Vincennes ». Et, en marge, on lit : « Cochon : la pluspart de ces Robes sont Espagnoles ». Les *Barentines* (Listes déjà citées) donnent, en 1667 : « Cochon, L^t^ particulier de la ville de Niort ». Peut-être ainsi admettra-t-on que Mizeré, se modelant parfois sur le neveu ou sur l'oncle, lui emprunte quelque chose de libre qui lui est propre.

4. F. : *Varain.* Voir p. 33. L'absence du titre : « Monsieur » conseille de ne pas chercher dans la noblesse la plus reconnue. Les *Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis* (t. II, p. 107 et 134) nomment Emmanuel de Gélinard, sgr de Malaville et de Varaize, mort en 1693 ; mais la seigneurie a été érigée en vicomté en 1657 (Bibl. Nationale, *Cabinet des Titres, Dossiers Bleus*, 309) ; — Gabriel Deserris, S^r^ de Beauregard, à qui appartient, en 1677, la seigneurie de Varaize (t. XLII, p. 257) ; protestant, s'il va à la messe aux Quinze-Vingts, il peut provoquer l'observation à laquelle il répond par l'exemple de M^me^ de Guiméné ; — enfin Guillaume Duval, *Sieur* de Varaize, Lieutenant en la maréchaussée de Saintonge en 1650. Y a-t-il lieu de mettre en doute l'exactitude du nom lui-même ou de trouver ici l'abbé de Varès, Varets ou Varez, nommé dans le *ms* 4333, qui obtint en 1684 les fonctions de garde de la Bibliothèque du Roi ? (Cf. *Correspondance* de Bossuet, éd. Lévêque et Urbain, t. III, p. 15 *sqq.*). Il faut noter qu'Eusèbe Renaudot dit, dans une lettre à Thoynard, citée par les éditeurs : « Un sale abbé de *Varèse* », en parlant de ce Varès (qui est de Toulouse).

5. F. : *Si c'estoit un.* C'est Varaize qui se défend ainsi ; ou le disciple demande « si c'estoit estre frippon » ; et c'est Méré, alors, qui répond ; mais la première hypothèse, et ponctuation, nous semble préférable.

6. Voir p. 110. Cf. Retz (*Mémoires*).

7. F. : en blanc. — Méré dit cela à M^me^ de Sablé.

8. Ce *chapitre* ne se trouve pas : à moins que par extraits, dans les *Œuv. Posth.* Voir ici, p. 28, n. 1, fin. — On peut aussi penser à la *Lettre* 19, à Pascal. Mais ce serait une discussion à entreprendre.

ce qu'il dit de Théophile [1]. — Quand j'éteins une chandelle, je songe qu'il la faudra rallumer. — M. Miton préféroit je ne sçay quelle exhortation à toutes les harangues de Cicéron. Escrivez cela! M. Miton [2] : qu'il admiroit Cicéron dans les endroits où il se mocquoit de luy [3] : « ce n'est pas que la partie immortelle ne soit la mesme, mais elle est offusquée de la partie inférieure [4] », etc. Il sçait estudier à un certain point, M. Du Bois [5]. — *Ce qu'il dit* à Du Fresnoy, un jour que Miton, le Rincy [6], *M. le Ch(evalier)*, disnoient avec luy chez Potel [7], etc. — Ce Boileau est bon versificateur; il choisit bien ses épithètes. Il ramasse les balayures du collège, ce qu'ont dit les pédans,

Page 32. — les critiques; les choses les plus communes. *Je luy demandé si ses* [8] *phrases estoient agréables* : Non ! — *Je disois qu'on pourroit donner du goust à M*me *de Seuret, pour la bonne chère* : C'est une sotte ! On ne sçauroit rien faire de bon d'une sotte. Elle a la teste ronde. Je connus bien, d'abord que j'eus remarqué cela, qu'on n'en sçauroit rien faire. Il faut qu'une teste ait plusieurs figures, qu'il y ait des hauteurs, des éminences, des pointes, des profondeurs [9]. — Ce qu'*il dit* à du Fresnoy, *qu'il* avoit dit à quelques peintres d'Italie qu'il avoit fait le portail de Saint-Louis des Jésuites [10], etc. Faire des

1. *De l'Esprit*, p. 89 : « Je remarque que, lorsqu'on se rencontre avec des gens qui valent beaucoup, ou qu'on lit des Autheurs qui ont quelque chose de rare, s'il arrive qu'on n'y prenne pas garde, c'est un fort mauvais signe, et cela veut dire, non seulement qu'on manque d'esprit, car rien n'échappe à l'esprit, mais aussi qu'on n'a pas les bonnes qualitez qu'on n'a sceu découvrir en ceux qui les ont. » Allusion, par conséquent, — puisque nous sommes avertis — aux vers 171-172 de la Satire III (1665), ou au vers 175, de la Satire IX (1667); plutôt à la première : « Pour la justesse et l'art ».

2. Ou est-ce un conseil ironiquement donné à Miton, d'écrire son jugement, et que Méré rappelle ici ?

3. Voir p. 66. — *Œuv. Posth.*, p. 146 : « Je suis persuadé qu'en beaucoup d'occasions, il n'est pas inutile de regarder ce qu'on fait comme une Comédie, et de s'imaginer qu'on joue un personnage de théâtre. Cette pensée empêche d'avoir rien trop à cœur », etc.

4. Nous n'avons pu trouver le texte de Cicéron qui semble ainsi donné comme un exemple d'ironie, ni dans les lettres à Atticus, ni dans les lettres à son frère, à sa femme, ni dans le *De Finibus*, le *De Officiis*, les *Tusculanes*, plusieurs *Discours*, etc. Dans les *Tusculanes* II, il parle bien des deux parties de l'âme (illi parti inferiori); mais ce n'est pas cela.

5. Goibaud du Bois, voir p. 34, 53-54, 68-71. — Né à Poitiers. Maître de danse, puis précepteur de Louis-Joseph, duc de Guise. Traducteur du *De Officiis*, du *De Amicitia*, du *De Senectute*. Très estimé de Mme de Sévigné.

6. F. : *le Prince*. — Jacques Bordier, sr des Rincys (De Raincy, d'Esraincy, etc.), très bien vu dans la société de Mlle de Scudéry, de Pellisson, d'Izarn, où il est le Prince Agathyrse; sévèrement traité par Tallemant (*Hist.* de Bordier [le financier] et de ses fils, éd. in-8°, t. IV). — Voir p. 115.

7. Voir p. 39. Et Tallemant. — C'est donc entre 1656 et 1658, quand Du Fresnoy logea chez Potel. — Quant à ce que Méré dit ce jour-là à Du Fresnoy, voir p. 32, sans doute.

8. F. : *les*.

9. Cette théorie des têtes rondes, ou « pointues par le haut », est exposée par Félibien (10e et dernier *Entretien*, éd. in-12, t. IX, p. 232-236). Cf. Vigneul-Marville (*Mélanges*, II, p. 164-168) : les idées de Nanteuil sur la symétrie des traits du visage, sur les rapports entre les « élévations » et les enfoncements ».

10. Méré a fait, plaisamment, honneur à du Fresnoy de cette œuvre. Le sel de la mystification est rendu sensible par ce que dit Monville (*Vie de P. Mignard*, 1730,

railleries d'un grand homme, comme M. de Racan[1], Chapelain[2], etc. *Il avoit dit* qu'il mettoit en rimes les Gazettes d'Allemagne[3]. Cela fut relevé. Sarrasin[4], etc.

Page 33. — De pareilles railleries viennent en partie de la nature; il n'y a point de préceptes pour cela. On en peut faire aussi sur ce modèle. Personne ne chante si bien que luy; et la cale[5] de Nielle[6] ne voudroit pas estre reçu quelque part comme un homme qui chante bien. — M. Broussin[7], qui n'estime pas le Tasse, c'est un petit sot qui ne sçait pas l'italien [4 lignes effacées]. — Si on eust dit au Cardinal de Richelieu, qui eust demandé : « Comment s'appele cette ville? »« Je croy qu'elle s'appele », etc., il luy eust tourné le dos. « Il y avoit sept ou huit cents hommes »; il faut estre exact dans ces choses-là, dans le monde. — Mettre un pavé[8] dans du vin? On fait cela dans le village. — Varaise disoit un jour à *M. le Chevalier* :

Page 34. — « J'ay gagné deux cent mille escus, et j'en voudrois

p. 29) : « Quelques soins que prennent d'ordinaire les peintres italiens, pour empêcher que ceux des autres nations ne laissent à Rome des monuments publics de leur capacité ».

1. Voir p. 87.

2. Voir p. 115. — Cf. Lettres de Chapelain à Balzac (éd. Tamizey de Larroque) qui prouvent que, malgré la recommandation de son ami, Chapelain ne fut pas attiré vers les frères Gombauld, et eut sur eux des renseignements qui le scandalisèrent.

3. Il s'agit de l'*Ode au duc d'Anguien* (1646). Cf. *Mélanges historiques* (Ed. T. de Larroque; lettres de Balzac à Chapelain) et Révillout (*Le chevalier de Méré*, Mémoires de l'Académie de Montpellier, 1887, t. VIII). Chapelain fut mécontent de la cabale des « trois C » (Costar, comte de Comminges et chevalier de Méré) et Balzac fort embarrassé entre le poète et Méré. Voir *Lettre* 3, de Méré à Balzac : « Je leur répondis franchement que l'Auteur avoit rangé dans un ordre bien exact, sans oublier la moindre circonstance, tous les hauts faits d'armes de ce grand Prince, et qu'il sembloit que ce Poëte avoit eu pour but de mettre en rimes les Gazettes d'Allemagne, plutôt que de composer une Ode à la manière de Pindare, ou d'Horace, ou de Malherbe. »

4. Voir p. 113, 124. — Sarrasin a donné un exemple de cette raillerie des grands hommes dans la « Pompe funèbre de Voiture ». Il a, d'autre part, dédié une *Ode* à Chapelain.

5. Luy, est-ce Méré? — F. : *La Collet*, et en blanc jusqu'à : *ne voudroit*. — Crayon: *La colle de Niche, ou* : *Riche*. — Nielle (= Nyert) est certain. L'*escollier* de Nielle? Peut-être : Cf. la leçon de musique dans le *Bourgeois Gentilhomme*. — *La cale* (ou : *calle*), plus hardi, est peut-être plus du ton, et plus fort de sens. Une cale est une servante coiffée du bonnet appelé ainsi; mais le mot est, de façon malveillante ou familière, appliqué à des pages : « Vénus, pour cale avoit l'Amour; Colin l'estoit de Méligène » (St-Pavin, *Recueils Conrart*, 5426 f°, p. 737, Arsenal). — Le plus vil valet d'un grand chanteur se froisserait d'être reçu uniquement sur le prestige de ses connaissances supposées de chanteur. — *Escollier* est, pourtant, plus prudent. — Cf. les petits garçons qui accompagnent d'Assoucy (*Voyage* de Chapelle). — Autre hypothèse : « sur ce modèle : « Personne ne chante si bien que luy, et la caille ». De Nielle », etc.

6. Nielle, Niert, Denielle, Denierre, Nyert. Il parut d'abord dans la maison de Lesdiguières. Louis XIII le prit au maréchal de Créqui, vers 1629. Voir Tallemant, St-Simon, etc. — Ce que semble dire Méré sur cet amour-propre de l'artiste, gagnant ou non jusqu'à ses domestiques ou élèves attitrés, est confirmé, en ce qui concerne Nyert lui-même, par Tallemant. — Voir p. 67, 74.

7. F. : *Le Broussin*. — Voir p. 67. Bruslard, comte du Broussin, l'ami de Chapelle et de Bachaumont; un des « Coteaux », selon quelques-uns. En lui retirant la particule, Méré appuie sur le dédain.

8. F. : *pavi*. — Ecrit par Méré (lettres épaisses, courtes, isolées; encre jaunâtre) au-dessus de : *carreau* (plaque de pierre, de marbre, etc.) effacé de la même encre.

avoir donné la moistié, et qu'on ne vist jamais rien de ce que j'ay fait[1] jusqu'icy ». Qu'il fit une statue de marbre comme celle du Ch(evalier) Bernin, quoy qu'il n'eust jamais manié de ciseau[2]; ses figures ressemblent extrêmement. — *Je disois qu'en rencontrant quelque sçavant prieur*[3], *cela pouvoit servir* : Il faut s'en servir avec des ignorants. M. de Plassac, M. Du Bois, etc. : « Hanno la musica[4] », en meslant[5] de l'oseille avec des navets. La *Musica* s'est faite de plusieurs choses qui ont réussi. Je luy aurois appris à connoistre ses (intérests)[6], ce qui se passe en [mot effacé], ce qui peut servir à son bonheur et à sa gloire ; je l'aurois destourné d'entreprendre des (buffles, ou : bransles) et de (praticquer) mal à propos ; je l'aurois rendu plus sçavant (que ce gueux de Conrar)[7].

Page 35. — On s'imagine qu'il y a du mystère dans les Sciences, la Rhétorique, la Physique, la Morale, la Métaphysique, la Médecine ! — Il est honneste homme, M. d'Estrades[8], mais il n'a pas d'érudition. *Je disois que ce n'estoit pas un grand malheur*[9] : Si fait, ma foy ! Il a l'esprit borné ; il ne s'est appliqué qu'à la guerre et aux Ambassades. Il avoit une jolie femme[10] ; elle avoit quelque chose de délicat, de tendre et de mélancolique. — Qu'il ne falloit pas se servir du mot d'humanité pour signifier plus que ce qu'on luy fait signifier ordinairement. — *Je disois quil n'estoit pas plus aisé d'estre un grand peintre que d'estre ce qu'il vouloit qu'on fust* : *Il me dit* qu'il estoit toujours plus beau et plus grand d'estre capable de conduire un estat, commander une armée[11], etc. — Madame d'Anguitar[12] disoit que M.

1. Peut-être : *j'en fais*?

2. Cette histoire invraisemblable est peut-être l'origine de celle du jeune peintre qui s'est formé sans livres, leçons, ni maîtres (*De l'Esprit*, p. 110-112). — Et cf. Voiture (Ed. 1685, t, I, p. 15) à Mme de Rambouillet : « En vous jouant, vous avez fait des desseins (*sic*) que Michel-Ange ne désavoueroit pas ».

3. Cf. : le théologien Bautru, prieur de Matras; le prieur Baudrand, géographe; un des frères Dupuy, prieur de St-Sauveur; Ogier, le prédicateur, prieur; l'abbé Picot, traducteur des *Principes* de Descartes, prieur du Rouvre; et ici, p. 119-120, l'Abbé (ou prieur) du Reignier. Quant aux deux noms qui suivent, est-ce parce que Du Bois était le précepteur du duc de Guise, et que Plassac s'était attaché (Voir sa lettre 72, à Balzac), un précepteur-lecteur danois? (Ogier, dit le Danois ?)

4. « Nous avons la musique ». Sens ?

5. F. : *mettant*.

6. Le mot, comme tous ceux que nous encadrons jusqu'à la p. 35, est soigneusement effacé. Nous avons essayé de reconstituer. F. : connoistre *ses.... et qui... en...* ce qui peut; les trois autres passages, en blanc. — Tout, à notre avis, se rapporte à Du Bois. — *Bransles* pourrait s'expliquer parce qu'il fut d'abord maître de danse.

7. *Conrar*, est moins assuré que le reste, mais probable.

8. Godefroy, comte d'Estrades (1607-1686). Dans une correspondance datée du 19 juin 1674, la *Gazette de France* annonce qu'il se démet, en faveur de son fils, de la mairie perpétuelle de Bordeaux.

9. La méprise et la surprise du disciple ne se conçoivent-elles pas ?

10. La première femme du comte d'Estrades, Marie de Lallier du Pin, morte en janvier 1662, nous est dépeinte des mêmes traits par Tallemant (Hist. d'Estrades).

11. Cf. Cicéron, *De Oratore*, I, 2 : « Quis est enim qui... non anteponat oratori imperatorem ? »

12. F. : *Anguilac*. — Voir p. 100, 108, 121. — Anne Arnoul de St-Simon, protes-

Page 36. — de Saint-Surin[1] devenoit jaune, que les yeux lui enfonçoient dans la teste, quand son mari s'approchoit d'elle. Elle avoit de la teste, etc. Ce que M. le Mareschal de Grammont[2] dit de *luy* et quelqu'autre, etc. — De la petite Lebrun[3]. Action indiscrète[4]. Qu'une femme et un homme ne se font jamais aimer par des brutalitez et des actions violentes. — Il y a deux sortes d'estude : chercher l'art des maistres ; et chercher ce qui sied bien[5]. — Des batailles qui ne décident rien. César sçavoit bien chausser les éprons (*sic*). Il ne faut pas demeurer dans une armée, quand on n'est pas aymé du commandant. Ce que fit Laigue[6], et comme il se revancha. — Il faut peu de chose pour faire paroistre un homme sot[7]. *Sur ce que je*

tante, mariée à Jean Poussard, seigneur d'Anguitard, frère cadet du marquis de Fors et du Vigean. Cf. Tallemant. Belle, spirituelle, assez bizarre, « fée » ; admirée de Balzac, et, comme on verra, de Méré. Faut-il, après cela, croire à l'histoire que raconte Villette à Cantarini (*Arch. Aff. Etr., Lettres* de Villette, f° 169)? Elle aurait publié une grossesse de sa fille, fausse ou réelle, et dénoncé le séducteur prétendu, un riche gentilhomme, Gibaud, seigneur de Beaumont, pour l'obliger à épouser. — Il y a une lettre de Méré, 94, à Mme d'A...

1. Tallemant : On a remarqué que, quand il en tenoit bien, il étoit jaune comme souci » (*Hist.* de Mme Desloges). Et Balzac : « Ce n'est point mon esprit qui me donne la jaunisse (Hoc amico olim meo Baroni de St-Surin exprobratum est ». Lettres à Chapelain, *Mélang. Histor.*, éd. T. de Larroque, Lettre 133, 12 mars 1646, p. 750).

2. Voir p. 45 (?), 66, 101, 105. — Nous ne savons les circonstances qui ont pu rapprocher Grammont et Méré. Peut-être au cours du voyage que fit Grammont — à l'aller ou au retour — lors de la préparation de la paix des Pyrénées, et de l'ambassade à Madrid? A cette époque Méré vit à Poitiers les nièces de Mazarin, revenant vers Paris, de Saintonge, en 1659 ; *Lettre* 50, à Colbert du Terron. Grammont (1604-1678), mestre de camp des Gardes en 1639, est maréchal en 1641.

3. Fille du « peintre de Vaux » ? — La Brundesiane du *Dictionnaire* de Somaize (Mlle Lebrun) qui définit les peintres : les poètes muets? (Ed. Livet, t. I, p. 202).

4. F. : *Indécente.*

5. Cf. *De la Conversation*, p. 33-34 : « Il y a deux sortes d'estudes, l'une qui ne cherche que l'Art et les Règles ; l'autre, qui n'y songe point du tout, et qui n'a pour but que de rencontrer par instinct et par réflections (*sic*), ce qui doit plaire en tous les sujets particuliers. S'il falloit se déclarer pour l'une des deux, ce seroit, à mon sens, pour la dernière, et surtout lorsqu'on sçait par expérience ou par sentiment qu'on se connoist à ce qui sied le mieux. Mais l'autre n'est pas à négliger, pourveu qu'on se souvienne toujours que ce qui réussit vaut mieux que les Règles. »

6. Voir p. 38, peut-être, et 42, 44. — Le marquis de Laigue était major dans l'armée de Condé. En 1650, il devint capitaine des gardes du duc d'Anjou. La Rochefoucauld (éd. Gilbert, t. II, p. 163), à propos du traité conclu contre Condé par Retz et Mme de Chevreuse, dont Laigue était le confident et le mari de conscience, nous apprend que les « particularités » du traité lui sont dues, et qu' « il ne manqua pas de se servir d'une occasion si favorable » de répondre à l'offense que lui avait faite Condé ; « et il eut l'avantage... de faire connoistre combien il importe aux personnes de cette qualité de ne réduire jamais les gens de cœur à la nécessité de se venger ». Guy Joly (*Mémoires*, I, 2) parle d'une querelle de jeu. Ici encore, le *ms.* 4333 de la Bibl. Nationale semble développer le résumé de notre *ms.* « M. de Laigle (*sic*) a de la force et du cœur, de l'honneur. N'estant que major, M. le Prince luy dit, au jeu, qu'il trompoit ; il luy dit : « Monsieur, je ne trompe pas ; mais puisque vous me traittés de la sorte, je ne suis plus vostre serviteur, et je feray profession de ne l'estre pas ensuite. » (Fos 362 *verso* et 363 ; attribué à Dirois.)

7. Cf. *Œuv. posth.*, p. 129-130 : « Il arrive aisément que l'on est un sot, à moins que d'y regarder de bien près ; et quand je le suis, c'est de quoi j'ai le plus de peine à me consoler ». Cette seconde partie de la pensée se rencontrera ici même. Et l'abbé Nadal a pris la responsabilité de la faire imprimer.

Page 37. — *disois que M. de* [nom inachevé, remplacé par ***] *faisoit paroistre de l'esprit en beaucoup de choses*: Un spirtillo! Il cherche des voyes, il tend, il butte. Ce que je trouve de meilleur en luy, c'est le mépris qu'il fait de[1] (*sic*). *Qu'il dit* à Mad(ame) de L. que M. de L.[2] [*luy avoit dit*, effacé] avoit quelquefois des gousts bizarres; et qu'elle *luy* avoit dit que M. le P(rince) avoit beaucoup d'esprit pour (*sic*)[3], mais qu'il estoit fort malhonneste homme. Elle avoit le goust fin, et c'est la plus agréable personne que j'aye jamais connue. Elle se mit à rire parce que je la surpris [deux lignes effacées][4] à M. du P.[5] : « Vous luy fîtes voir que je me connois en honnestes gens ». — C'est une machine qui parle, la Bessé[6]. Peut-on toujours dire une chose

Page 38. — comme cela, sans penser à ce qu'on dit! — Bon homme, M. de la M(othe)-F(énelon)[7] ; les réglemens qu'il a faits sont beaux. — F. (*sic*) jugemens de M. de Viv(onne)[8]. Un homme qui dit cela mériteroit que, etc.

(*A suivre.*)[9]

1. F. : *le mépris qu'il fait de ce qu'il dit à Mad. de L.*

2. *Longueville* est partout écrit en toutes lettres. Peut-être, ici, l'initiale est destinée à dégager la responsabilité de la sœur de Condé. Mais, d'autre part, Mme de Longueville *a* le goût fin. — De même, *Lyancourt* est toujours entièrement lisible. Du moins, Mme de Lyancourt est morte en juin 1674. (Voir p. 63.) — Des Poitevins, peut-être, sauf « M. le Prince ».

3. F. : *pour* ? Et c'est, matériellement, presque évident. Après « beaucoup » et vu le sens usuel ici du mot : esprit, on n'attend plus d'épithète. Un mot a été passé par *lapsus* ? Cf. *ms.* 4333, f° 362 : (Condé) « a l'esprit très présent au milieu du combat, non pas pour la réplique », etc.

4. On croit deviner : *Madame (ou Mlle) de M. s'est éprise de C...* dans la première partie.

5. Ellies du Pin, Dr de Sorbonne, s'il s'agit de Lyancourt ? Du Portal ou Portail, auteur de la *Défense du Coadjuteur* (1651), s'il s'agit de Longueville ? En ce cas, voir p. 108-109.

6. F. *La Beste.* — L'article devant un nom propre excluant la noblesse, d'après Méré lui-même (voir p. 107), ce n'est sans doute pas la femme d'un Gourjault, sgr de Bessé, dont les frères sont seigneurs de Venours et du May (Méré les nomme p. 64), et qui figure, comme eux, dans la liste des nobles maintenus par l'enquête de Barentin en 1667. En 1674, un Fr. Mangou, sr de Bessé, est enseigne dans une compagnie du Royal-Niort.

7. Les règlements contre les duels, ou pour arbitrer les différends et éviter les procès; voir p. 2 et 3.

8. F. : *Viv.* — Voir p. 55. C'est Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, neveu de Mme de Montespan, ami de Racine et de Boileau. « C'était l'homme le plus naturellement plaisant, et avec le plus d'esprit et de sel, et le plus continuellement. » (St-Simon, éd. Chéruel, t. VI, p. 268-269). Mme de Sévigné (Ed. Monmerqué, t. VIII, p. 184-185) salue sa mort, en 1688, de ce jugement : « Aussi pourri de l'âme que du corps ». — Cf. *ms.* 4333, f° 52 *verso* : « M. de Vivonne... ne distingue pas assez le mérite, parce qu'il s'aime mieux avec des gens avec lesquels il soit libre. — Champerreux. »

9. Addition à la note 9, page 95 de la *Revue* de janvier-mars 1922. — Il y a dix ans que j'ai déchiffré « Dictys Cretensis » dans le *ms.* 4556. Dès janvier-février 1909, dans un compte rendu bibliographique de la *Revue des Études grecques* (p. 61), M. Th. Reinach avait signalé la découverte et la publication, dans les *Tebtunis Papyri* (1907) d'un fragment de l'original grec de Dictys, qui prouve que le texte latin n'est qu'« une paraphrase assez libre et verbeuse ». Dans le *Bulletin papyrologique* de la même *Revue* (t. XXXIV, n° 157, daté avril-juin 1921, mais qui n'a paru qu'en mars 1922), M. Seymour de Ricci mentionne ce fragment et deux études dont il a été le sujet, en Amérique et en Allemagne (p. 185-187).

UNE SOURCE DU « GÉNIE DU CHRISTIANISME »

Chateaubriand a, dans le *Génie du Christianisme*, un fort joli chapitre sur le Moyen-Age[1]. Plein d'une curiosité amusée et ravie, il y conte maint détail sur la « Vie » et les « Mœurs des Chevaliers », ou, pour mieux dire, il donne, en les revêtant de poésie, force renseignements qu'il emprunte pour la plupart aux savants « Mémoires sur l'ancienne Chevalerie .. par M. La Curne de Sainte-Palaye[2] ». Son procédé est le suivant : il fait de nombreuses citations, six fois il nomme Sainte-Palaye, et cela est parfait ; mais il lui prend encore sans avertir ! De plus il invoque les témoignages de Du Cange, Froissart, etc., et presque toujours cette érudition est de seconde main, due à celle de Sainte-Palaye ; avantage appréciable, le nom de l'auteur créancier se trouve comme perdu parmi ceux des écrivains consultés seulement grâce à son intermédiaire.

D'ailleurs Chateaubriand ajoute à Sainte-Palaye des citations (du Tasse, par exemple), des passages de son cru, et, d'autre part, il serait aisé de montrer qu'il transforme les matériaux dont il se sert. Mais on ne se propose ici que de mettre en regard, sans commentaire, les textes comparables de Sainte-Palaye et de Chateaubriand :

CHATEAUBRIAND.	SAINTE-PALAYE
« ... Il n'est guère possible de parler même historiquement de la chevalerie sans avoir recours aux troubadours qui l'ont chantée : c'est ce que les critiques les plus sévères ont reconnu...	Passage inspiré par un chapitre de Sainte-Palaye (t. II, « Mémoire concernant la lecture des anciens romans de chevalerie »).
L'éducation du chevalier commençait à l'âge de 7 ans...	Chateaubriand renvoie à Sainte-Palaye, t. I, 1re partie [p. 2].
... Bientôt on passoit à l'office de page ou de damoiseau dans le château de quelque baron.	*T. I, 1re part. p. 3* : Une infinité de cours de Princes et de châteaux offroient des écoles... où la jeune noblesse recevoit les première leçons... *P. 16.* Les premières places que l'on donnoit... étoient celles de Pages, Varlets ou Damoiseaux.

1. *Génie du Christianisme*, 4e partie, livre V, ch. v.
2. *Mémoire sur l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire*, Paris, 1781, 3 vol. in-12.

CHATEAUBRIAND	SAINTE-PALAYE
C'étoit là qu'on prenoit les premières leçons sur la foi gardée à Dieu et aux Dames.	Chateaubriand renvoie au t. I [1re partie], p. 7.
... Excité par l'amour au courage le page poursuivoit les mâles exercices qui lui ouvroient la route de l'honneur... Tantôt... il faisoit voler des chevaux sur la plaine, s'élançant de l'un à l'autre, d'un saut franchissant leur croupe ou s'asseyant sur leur dos... Tantôt il montoit tout armé jusqu'au haut d'une tremblante échelle.	*T. I, 1re partie, pp. 25-26-27* : « Les dames, dont la présence animoit l'ardeur de ceux qui vouloient » se « distinguer, se faisoient un noble amusement d'assister à ces jeux. Le récit que nous fait l'historien de Boucicaut, peut faire juger des exercices par lesquels la jeunesse... préparoit son corps au métier de la guerre... Sailloit... sur un coursier... Il montoit au revers d'une grande échelle... tout au plus haut... armé d'une cotte d'acier.
... Des chevaliers... qui revenoient... de tous ces lieux incroyables où ils redressoient les torts.	*T. II, part. V, p. 7* : « Ces Héros... visitoient toutes les contrées pour redresser les torts »
« On veoit, dit Froissard parlant de la cour du duc de Foix, ... » [suit une longue citation. Le tout est pris...	*T. I, 1re partie, p. 18* : (Chateaubriand supprime les premières lignes de la citation).
« Au sortir de page on devenoit écuyer, et la religon présidoit toujours à ces changements...	*T. I, part. I, p. 10* : Mais avant que de passer de l'état de Page à celui d'Ecuyer la Religion avoit introduit une espèce de cérémonie.
... Le service de l'écuyer consistoit en paix à trancher à table, à servir lui-même les viandes... à donner à laver aux convives. Les plus grands seigneurs ne rougissoient point de remplir ces offices [suit une citation du « sire de Joinville... »]	*T. I, part. I, pp. 16-17* : « Le jeune Ecuyer... en qualité d'Ecuyer tranchant... étoit... occupé à couper les viandes... et à les faire distribuer aux nobles convives... Joinville, dans sa jeunesse, avoit rempli à la cour de Saint Louis cet office. » [Et en note de cette phrase vient p. 44 la citation de Joinville prise par Chateaubriand.] Puis d'autres Ecuyers avoient le soin... de donner à laver aux convives. »
« L'écuyer suivoit le chevalier à la guerre, portoit sa lance, et son heaume élevé sur le pommeau de	*T. I, part. I, pp. 20-21* : Le chevalier monte armé à cheval. Des écuyers « portoient son pennon,

CHATEAUBRIAND

la selle, et conduisoit ses chevaux en les tenant par la droite. *Quand il entra dans la forest, il rencontra quatre escuyers qui menoient quatre blancs destriers en dextre.* »

Son devoir, dans les duels et les batailles, étoit de fournir des armes à son chevalier, de le relever quand il étoit abattu, de lui donner un cheval frais, de parer les coups qu'on lui portoit, mais sans pouvoir combattre lui-même.

Enfin, lorsqu'il ne manquoit plus rien aux qualités du poursuivant d'armes, il étoit admis aux honneurs de la chevalerie. Les lices d'un tournoi, un champ de bataille étaient souvent le théâtre honorable où se conféroit l'ordre des vaillants et des preux... Dans le tumulte d'une mêlée, de braves écuyers tomboient aux genoux du roi ou du général, qui les créoit chevaliers, en leur frappant sur l'épaule trois coups du plat de son épée.

SAINTE-PALAYE

sa lance et son épée... Des chevaux... de bataille... étoient menés par des Ecuyers qui les tenoient à leur droite d'où on les a appelés destriers »... [Et en note de ce mot, p. 49, plusieurs citations de Lancelot du Lac (Perceforest), dont celle que Chateaubriand fait sans nommer d'auteur]... « Un Ecuyer accompagant le Maître en portoit le heaume élevé sur le pomeau de la selle. »

T. I, part. I, p. 24 : [Dans les luttes] « chaque Ecuyer étoit attentif à tous les mouvemens de de son Maître pour lui donner en cas d'accident de nouvelles armes... le relever et lui donner un cheval frais, tandis que l'Ecuyer de celui qui avoit le dessus... se tenant toujours sur la défensive l'aidoit » [en note à cette phrase, *p. 51*, une citation de Brantôme qui contient... « les ... Ecuyers des Rois de France devoient... ne faire que parer aux coups que l'on donne à leurs Maîtres... »

T. I, part. I, p. 29 : [Les Ecuyers] suivoient les armées en temps de guerre, d'où leur venoit le nom de poursuivans d'armes... *P. 31* : ceux d'entre les Ecuyers qui s'étoient le plus signalés dans « les » premiers tournois... acqueroient quelquefois le droit de figurer dans les seconds... en obtenant eux-mêmes la chevalerie. ... La chevalerie « se donnoit... après les combats... » *T. I, part. II, pp. 70-71-72.* (Il s'agit des scènes habituelles qui n'ont point de bataille pour cadre) « Le Novice... restoit à genoux... Alors le seigneur... lui donnoit l'acco-

CHATEAUBRIAND	SAINTE-PALAYE
Suit une citation sur François Ier armé chevalier par Bayard. Elle est prise...	lade... c'étoient ordinairement trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule... En donnant l'accolade... le seigneur... ajoutoit quelquefois ces mots : soyez preux hardi... »
... Le nouveau chevalier...» traversoit d'antiques forêts... »	*T. I, partie IV, p. 389.*
« ... S'il vouloit rester inconnu il couvroit son écu d'une *housse*, ou d'un *voile vert*, ou d'une *guimpe plus fine que fleur de lys*...	*T. II, part. V, p. 54.* : « Nos héros errans de pays en pays parcouroient surtout les forêts ».
	T. I, part. V, p. 347 : « Quand ils vouloient garder une espèce *d'incognito*... les chevaliers... couvroient d'une *housse*, de quelques feuillages ou de *guimples plus fines que fleur de lys* [citation de Perceforest) l'écu... »
« Le seigneur Amanieu des Escas... [suit une citation. Chateaubriand renvoie à	*Sainte-Palaye* [*T. II, p. 144*, Extraits des *Poésies Provençales*].
« Ces fêtes des châteaux avoient toujours quelque chose d'énigmatique, c'étoit le festin de *la licorne, le vœu du paon ou du faisan* »...	*T. I, part. III, p. 182* : « Le plus anthentique de tous les vœux étoit celui que l'on appeloit le vœu du Paon ou du Faisan ». A ce sujet, note *p. 244* : « On verra encore dans Matthieu Conti une fête du même genre sous le nom de fête de la Licorne ».
« Des troubadours ornés de plumes de paon, entroient dans la salle vers la fin de la salle et chantoient des *lays* d'amour. » [Suivent dix vers.]	*T. I, part. III, p. 182* : « Le « plumage » [du paon] avoit été regardé par les Dames des cercles de Provence comme le plus riche ornement dont elles pussent décorer les troubadours. »
	T. I, part. II, p. 159, dans « la balade d'Eustache Deschamps » que Sainte-Palaye cite entièrement.
« Le principe du métier des armes chevaleresques étoit grand bruit au champ, et grand'joie au logis. Bruits es chants, et joie à l'ostel... »	*T. II*, « *Extrait des Poésies provençales* », *p. 165* : « Tel est le métier des armes : grand bruit aux champs et grande joie au logis : Car d'armes est li mestier tiex Bruit es chans et joie à l'ostel.

CHATEAUBRIAND	SAINTE-PALAYE
« Le biau sire, noble, courtois et preux...»	*T. II* (*Extrait des Poésies Provençales*), *p. 162* : Biau chevalier, noble, courtois et preux...
[Le chevalier voit des apparitions sinistres]... délivré par la faveur divine, il ne manquoit point d'aller consulter l'ermite du rocher qui lui disait... [Suit une citation pour laquelle Chateaubriand renvoie à...	
... Ainsi chevauchant... il mettoit à fin toutes ces aventures chantées par nos poètes et recordées dans nos chroniques...	*Sainte-Palaye* [*T. I, part. II, p. 133* : Mais ce n'est pas une apparition qui amène à consulter l'ermite].
... Secouroit les orphelins et les veuves...	*T. I, part. II, pp. 103-104* : Les aventures... des... chevaliers « étoient inscrites » sur les registes publics... des officiers d'armes, c'étoit la matière des Chansons, des Lais et des autres Poèmes.
... Conservateur des mœurs... Quand il passoit devant le château d'une dame de mauvaise renommée, il faisoit aux portes une note d'infamie. — Du Cange, *Gloss.* — Si, au contraire, la dame de céans avoit bonne grâce et vertu, il lui crioit : « Ma bonne amie, ou ma bonne dame ou damoiselle, je prie Dieu que en ce bien et en cet honneur il vous veuille maintenir au nombre des bonnes, car bien devez être louée et honorée. »	*T. I, part. II, p. 75* : « Les veuves, les orphelins... étoient en droit de réclamer la protection d'un chevalier... » *T. I, part. II, p. 82* : « Le chevalier de la Tour... fait mention d'un chevalier qui, passant près des châteaux habités par des dames, notoit... d'infamie... la demeure de celles qui n'étoient pas dignes de recevoir les loyaux chevaliers ». A propos de ce passage il reproduit en note, *pp. 143-45*, les lignes du chevalier de la Tour, elles contiennent la citation faite par Chateaubriand et, de plus, *p. 145*, en note, Sainte-Palaye écrit : « On sera au fait de cette note d'infamie si l'on se rappelle ici ce qu'on a lu dans le glossaire de Du Cange...
... « Quand la reine Marguerite, femme de Saint Louis... » Suit une citation de « Joinville », édit. de Capperonier, p. 84 » que...	Sainte-Palaye fait deux fois (*T. I, part. II, p. 136; t. III, pp. 18-19*), mais moins fidèle-

CHATEAUBRIAND.	SAINTE-PALAYE.
	ment que Chateaubriand et sans indiquer d'édition ; donc, après avoir lu Sainte-Palaye, Chateaubriand s'est reporté au texte de Joinville.
« Les entreprises solitaires servoient au chevalier comme d'échelons pour arriver au plus haut degré de gloire. Averti par les Menestriers des tournois qui se préparoient au gentil pays de France il se rendoit aussitôt au rendez-vous des braves. Déjà les lices sont préparées ; déjà les dames placées sur des échafauds élevés en forme de tour cherchent des yeux les guerriers parés de leurs couleurs. Des troubadours vont chantant... » Suivent quatre vers.	*T. I, part. II, p. 84-85 :* « Il est aisé d'imaginer quels mouvemens devoit produire dans tous les cœurs la proclamation de ces Tournois... annoncés longtemps d'avance... Par une longue et continuelle habitude des armes « les chevaliers » se préparoient comme par degrés à parvenir un jour au triomphe de ces tournois... où l'on avoit pour spectateur l'élite de toutes les cours de l'Europe... ». — *P. 87* : « Je ne ferai point la description des lices pour les tournois... » — *P. 88* : les « échaffauds », souvent construits en forme de tour, étoient destinés « à placer... les dames et damoiselles... ». — *P. 89* : « une foule de Menestriers étoient prêts à célébrer les prouesses... ». — *P. 90* : Servants d'amour, leur dit un de nos poètes... Suivent (*p. 91*) les quatre vers que cite Chateaubriand, et en note (*p. 159*), Sainte-Palaye indique leur provenance : la « balade d'Eustache Deschamps », qu'il copie alors en entier.
« Tout à coup un cri s'élève : Honneur aux fils des preux !	*P. 93* : « Souvent les Hérauts ne désignent les vainqueurs que par cette acclamation : Honneur aux fils des preux !
Les fanfares sonnent, les barrières s'abaissent...	*P. 30* : Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers... entrés dans les lices ou barrières, ils étoient prêts à s'élancer.
Heureux le héros qui ménageant ses coups et ne frappant, en loyal chevalier, que de la ceinture à	*P. 95-96 :* Un des « réglemens des Tournois... consistoit... à ne porter des coups de lance qu'au

CHATEAUBRIAND.

l'épaule, a renversé... son adversaire...

... Toutes les dames veulent lui envoyer de nouvelles faveurs pour orner ses armes.

Cependant des hérauts crient au chevalier :

Souviens toi de qui tu es fils et ne forligne pas!

Joutes, castilles, pas d'armes, combats à la foule font tour à tour briller... « les » combattants.

... Chaque dame encourage son chevalier et lui jette un bracelet, une boucle de cheveux [!][1], une écharpe.

Un sargine, un brave inconnu qui a combattu sans armes et sans vêtements et qu'on distingue à sa *canise sanglante...* » A ce mot Chateaubriand renvoie à Sainte-Palaye : *Histoire des trois chevaliers de la Chanise, t. III, p. 198 sqq.*

... sont proclamés vainqueurs de la joute, ils reçoivent un baiser de leur dame.

... et l'on crie :

L'amour des dames, la mort des héraux (héros), louenge et priz aux chevaliers.

C'étoit dans ces fêtes qu'on voyoit briller la vaillance ou la courtoisie de la Trémoille, de Boucicault, de Bayard, de qui les hauts faits ont rendu probables les

SAINTE-PALAYE.

visage et entre les quatre membres, c'est-à-dire au plastron ».

T. I, part. II, p. 161 : Les dames leur envoyaient continuellement de nouvelles faveurs.

P. 89 : « Une multitude de rois, Hérauts... » criaient :

Souviens-toi de qui tu es fils et ne forligne pas!

P. 88 : «... les différentes espèces de combats... joutes, castilles, pas d'armes et les combats à la foule ».

P. 91 : « Les Dames... daignoient... » envoyer au chevalier une écharpe... un bracelet... un nœud ou une boucle : en un mot quelque pièce détachée de leur habillement ou de leur parure.

T. I, part. II, p. 99 :... Lorsque le prix avoit été décerné, les dames le présentaient au vainqueur et « le baiser qu'il avoit le droit de leur donner sembloit être le dernier terme de son triomphe ».

P. 94... on croioit :

L'amour des dames, la mort des héraux, louenges et pris aux chevaliers!

T. I, part. II, p. 123 :« Plusieurs de nos chevaliers... tels que du Guesclin... Louis de la Trimoille et Bayard... »

T. I, part. IV, p. 315 : associe le

1. Boucle *de cheveux*. — Sainte-Palaye ne se fût point attendu à cet embellissement « troubadour », dont Chateaubriand a honoré son texte, — volontairement ou, au contraire, par une inadvertance fort amusante.

CHATEAUBRIAND.

exploits des Perceforest, des Lancelot et des Gaudifer.

« Pendant les guerres du règne de Charles VI, Sampi et Boucicault soutinrent seuls les défis que les vainqueurs leur portoient de toutes parts ; et, joignant la générosité à la valeur, ils rendoient les chevaux et les armes aux téméraires qui les avoient appelés en champ clos

Le roi vouloit empêcher ses chevaliers de relever le gant et de ressentir les insultes particulières. Mais ils lui dirent : « Sire, l'honneur de la France est si naturellement cher à ses enfants, que si le diable lui-même sortoit de l'enfer pour un défit de valeur, il se trouverait des gens pour le combattre ».

Suit une citation tirée du « Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, » elle est copiée avec une phrase en moins, *t. I, part. III, p. 261.*

Les seuls champions qui pussent tenir devant les chevaliers de France étoient les chevaliers d'Angleterre.

Et ils avoient de plus pour eux la fortune, car nous nous déchirions alors de nos propres mains. La bataille de Poitiers, si funeste à la France, fut encore honorable à la chevalerie. Le prince Noir, qui ne voulut jamais, par respect, s'asseoir à la table du

SAINTE-PALAYE.

nom de « Boucicaut » et de « la Trimoille ».

T. I, part. IV, p. 349. On voit dans la liste des chevaliers de la cour de nos rois... un Lancelot, un Gadifer... tous autant de héros connus par nos romans (à différentes reprises il parle du roman de Perceforest).

T. I, part. III, p. 259 : Lisez... dans « le Moyne de Saint-Denis, historien du règne de Charles VI », tout ce récit où l'on voit un nombre prodigieux des plus grands noms de l'Europe qui vinrent s'éprouver contre ceux de... Champi et Boucicaut. La générosité des François ne triompha pas moins que leur valeur, ils rendirent les armes et les chevaux qui devoient leur rester par les conditions du défi.

Le même auteur... passe au récit... d'un combat que des chevaliers « portugais » demandèrent en 1414... Il fut bien difficile au roi de refuser à nos François d'accepter » [d'autant que les Portugais lui disent « fort galamment » la phrase même que Chateaubriand cite en retranchant quelques mots].

T. I, part. II, p. 102 : « On doit... reconnaître... les François et les Anglois... comme les plus fermes soutiens de la chevalerie... »

Part. III, p. 117. « La prééminence de valeur sans cesse disputée entre les deux nations... » « Je choisirai... ces temps malheureux de notre histoire... » *p. 217.* « Ne craignons point... de rappeler une journée... funeste à la France, et néanmoins toujours honorable à

CHATEAUBRIAND.

roi Jean, son prisonnier, lui dit :

[Suit une citation, elle est de Froissart et rapportée à la main, *p. 217*].

Le chevalier de Ribaumont, dans une action qui se passoit aux portes de Calais, abattit deux fois à ses genoux Edouard III, roi d'Angleterre, mais le monarque, se relevant toujours, força enfin Ribaumont à lui rendre son épée. Les Anglais, étant demeurés vainqueurs, rentrèrent dans la ville avec leurs prisonniers. Edouard, accompagné du prince de Galles, donna un grand repas aux chevaliers français : et s'approchant de Ribaumont, il lui dit :

[Suit une citation après laquelle Chateaubriand ajoute « Froissart ».]

«... Jeanne d'Arc ranima l'esprit de la chevalerie en France ; on prétend que son bras étoit armé de la fameuse *joyeuse* de Charlemagne, qu'elle avoit retrouvée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine. »

«... Si le héros recevoit la mort dans les champs de la patrie, la chevalerie en deuil lui faisoit d'illustre funérailles... »

«... Le chevalier qui avoit formé dans sa jeunesse des « liens héroïques n'avoit point » à craindre de mourir seul... Constamment accompagné de son frère d'armes...

SAINTE-PALAYE.

la chevalerie... On sait quels honneurs le Prince de Galles rendit, après la bataille de Poitiers, au roi Jean, son prisonnier, avec quels témoignages de respect... il refusa constamment de s'asseoir à la table de ce monarque. »

T. I, part. III, pp. 214-217 : Dans une bataille donnée « pour surprendre Calais, le roi vint aux mains avec Eustache de Ribaumont... qui deux fois l'abattit à genoux. Le monarque se relevant toujours... enfin... force ce redoutable ennemi de lui remettre son épée... Le lendemain matin, les Anglois vainqueurs rentrèrent dans la ville avec les principaux... prisonniers. Edouard... donna... à souper à ses chevaliers après les avoir revêtus de robes neuves aussi bien que les François... » Froissart, dont je vais copier les termes, ajoute : [Suit une longue citation d'où Chateaubriand a extrait la sienne].

T. I, part. IV, p. 324... « On crut devoir choisir une de ces épées antiques pour armer le bras de la Pucelle d'Orléans. *En l'église de Sainte-Catherine de Fierbois*... dit Savaron... » et à ce sujet, note *p. 391* : « bourg dans la Touraine... On veut que ce soit là où la Pucelle d'Orléans trouva l'épée de Charlemagne ».

En voir la description *t. I, part. IV, pp. 320-324.*

T. I, part. III, pp. 224-225 : « Les sociétés... ou fraternités d'armes formées entre les enfants de la chevalerie...

« ...Mais on voit des associations

CHATEAUBRIAND.

...ces unions étoient confirmées par les plus redoutables serments.

« Quelquefois les deux amis se faisoient tirer du sang et le mêloient dans la même coupe; ils portoient pour gage de leur foi mutuelle... un cœur d'or... »

L'amour, pourtant si cher aux chevaliers, n'avoit, dans ces occasions, que le second droit sur leurs âmes, et l'on secouroit son ami de préférence à sa maîtresse.

Une chose néanmoins pouvoit dissoudre ces nœuds, c'étoit l'inimitié des patries. Deux frères d'armes de diverses nations cessoient d'être unis dès que leurs pays ne l'étoient plus. Hue de Carvalay, chevalier anglois, avoit été l'ami de Bertrand du Guesclin : lorsque le prince Noir eut déclaré la guerre au roi Henri de Castille, Hue fut obligé de se séparer de Bertrand; il vint lui faire ses adieux et lui dit : ... [Suit une citation après laquelle Chateaubriand écrit « Vie de Bertrand du Guesclin ».]

... ce même du Guesclin étant prisonnier du Prince Noir... le prince l'ayant rendu maître de sa rançon, Bertrand la porta à une somme excessive : « Où prendrez-vous tout cet or ? » dit le héros anglois étonné. « Chez mes amis, repartit le fier connétable : il n'y a pas de *fileresse* en France qui ne filast sa quenouille pour me tirer de vos mains. »

SAINTE-PALAYE.

plus marquées entre des chevaliers qui devenoient frères ou compagnons d'armes comme on parloit alors... Ils se juroient... » [Suit l'énumération des serments.]

T. I, part. III, p. 226 : « Trois chevaliers, suivant le roman de Lancelot du Lac, se firent saigner ensemble et mêlèrent leur sang... » L'histoire de Du Guesclin parle d'un cœur d'or envoyé par le roi de Navarre à celui de Portugal...

P. 227: L'assistance qu'on devoit à son frère d'armes l'emportoit aussi sur celle que les dames étoient en droit d'exiger...

P. 228... « Les frères d'armes de nation différente n'étoient liés ensemble qu'autant que leurs souverains étoient unis; et si les Princes se déclaroient la guerre, elle entraînoit la dissolution de toute société entre leurs sujets respectifs ». Et dans les notes, à ce sujet, *p. 280*: « Lorsque le Prince de Galles eut déclaré la guerre au roi Henri de Castille, il manda à tous les Anglois qui étoient... au service de ce Prince de le quitter... Hue de Carvalai... obligé de se séparer de Bertrand, vint lui faire ses adieux». [Suit une longue citation de la « vie de Bertrand du Guesclin » d'où Chateaubriand a tiré la sienne.]

T. I, part. II, p. 177 (référence : « Histoire de Bertrand du Guesclin» « Du Guesclin... prisonnier des Anglois... étant arbitre de sa rançon, il la porta lui-même à une somme excessive. Comme le prince de Galles, étonné... lui demanda par quel moyen il croyoit pouvoir s'acquitter... J'ai des amis, répondit-il; il n'y a point de femme en France filant sa quenouille qui ne travaillât

CHATEAUBRIAND.	SAINTE-PALAYE.
	de ses mains pour me tirer des vôtres. » [Suit une citation où se trouve le mot « fileresse »; d'ailleurs, pour plusieurs raisons, il semble que, de Sainte-Palaye, Chateaubriand ait été au texte même de la « Vie ».
« La reine d'Angleterre... fut la première à donner une grosse somme pour hâter la liberté du plus grand ennemi de sa patrie. » [Suit une citation.]	La reine d'Angleterre... fut des premières à donner une somme considérable pour rendre la liberté à l'ennemi de sa nation; sur quoi, se jetant à ses pieds... [Suit la citation que Chateaubriand a reprise.]

Quelques phrases de détail auraient peut-être encore pu être rapprochées, mais ce n'est pas indispensable. Il suffit d'ajouter que plus tard, dans « l'Analyse raisonnée de l'histoire de France », le « fragment » sur le « vœu du héron » fera également des emprunts à La Curne de Sainte-Palaye, nommé une fois par charité (les deux citations du début sont de Froissart et prises chez Sainte-Palaye, t. III, pp. 16 et 17; puis Chateaubriand traduit en français moderne des passages du poème recueilli par Sainte-Palaye, t. III, pp. 119 sqq.)

MARIE-JEANNE WALTER.

COMPTES RENDUS

Le règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne, par Hubert Gillot, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur à l'Université de Strasbourg, *Paris, Edouard Champion*, 1914, in-8° de xvii-377 pages et cinq gravures.

L'auteur s'est proposé de faire ressortir les idées générales qui se dégagent de la foule de libelles (*Flugschriften*) qui, au xvii^e^ siècle, pullulèrent en Allemagne, et de nous faire ainsi connaître les sentiments excités chez les populations germaniques par la politique et les armes de Louis XIV.

D'après la bibliographie très méthodique et très exacte qu'en a dressée M. Gillot, il s'agissait de retrouver, lire et comparer plus de cinq cents ouvrages, la plupart d'une extrême rareté, écrits quelques-uns en français ou en latin, mais, pour le plus grand nombre, en vieil allemand. M. Gillot a mené à bonne fin cette difficile entreprise et montré avec une merveilleuse clarté comment s'est formée l'opinion publique en Allemagne, sous l'action d'écrivains anonymes, inconnus pour la plupart, qui, à toute occasion, semaient la jalousie, la défiance et la haine contre les Français.

Dans la foule de ces pamphlétaires, quelques noms sont à retenir. Un certain Louis du May, qualifié de seigneur de Sallettes, Français devenu secrétaire du duc de Wurtemberg, dans *l'Avocat condamné*, réfuta l'ouvrage dans lequel Antoine Aubery avait soutenu les *Justes prétentions du Roi sur l'Empire*. Evrard de Wassenberg, originaire du duché de Clèves, avait fait à Louvain d'excellentes études et avait mis sa plume au service de la maison d'Autriche, qui le combla de faveurs. Outre ses libelles, il a composé en latin des travaux historiques oubliés aujourd'hui, mais qui, en leur temps, furent très goûtés, surtout des catholiques. Leibniz, qui cependant sollicita les grâces de Louis XIV, est l'auteur du *Mars christianissimus ou Apologie du roi très chrétien contre les chrétiens*, où, avec une ironie froide et non sans finesse, il combat la politique de ce prince. François Paul Lisola, né à Salins, fut l'agent le plus actif de la diplomatie impériale, et l'adversaire acharné de Louvois comme des ambassadeurs français. Les extraits que M. Gillot nous donne des nombreux écrits de cet homme d'Etat témoignent d'une clairvoyance haineuse et d'une extrême activité : le titre de baron de l'Empire, qui lui fut octroyé, était une récompense bien gagnée.

Les libellistes s'appliquent à peindre sous les plus noires couleurs le caractère des Français, frivoles, fanfarons, débauchés et adonnés aux vices contre nature, impies et pratiquant les plus damnables superstitions. Quant au roi, c'est l'incarnation monstrueuse de tous les défauts et de tous les vices de ses sujets, à quoi il ajoute un orgueil satanique, une ambition démesurée, une avidité insatiable, un despotisme sans frein. Il accable d'impôts ses sujets, tyrannise les consciences, asservit le clergé, bourbonise la religion, dénie au Pape l'exercice de son pouvoir spirituel et s'érige lui-même en idole. Sa politique astucieuse et sans foi se joue des traités, sème la division chez les peu-

ples voisins et rêve la domination universelle, entreprenant la conquête territoriale de l'Europe et la conquête économique du monde entier. Son gallicanisme doit le rendre odieux aux catholiques, comme les dragonnades aux protestants, et son alliance avec le Turc, la seule à laquelle il soit fidèle, équivalente à une apostasie, le faire détester des uns et des autres. Il a ses agents secrets et ses espions dans toutes les cours, et parmi eux, les jésuites sont les plus dangereux.

Comme, malgré tout, les Allemands goûtaient de plus en plus la culture française, que les modes, la cuisine et la langue françaises se répandaient toujours davantage, que la noblesse envoyait ses fils à Paris se former au langage élégant et aux belles manières, les publicistes s'élèvent contre cet engouement. L'Allemagne, disent-ils, n'a rien à envier à la France : qu'elle conserve ses habitudes héréditaires, rudes peut-être, mais saines et bien préférables aux mœurs efféminées et corrompues d'outre-Rhin.

A chaque progrès des Français en Europe, les libellistes redoublent leurs cris d'alarme : « Si la France continue sa marche, écrit l'un d'eux, c'en sera fait de la liberté du monde, et ni le droit, ni la justice, ni les serments, ni les accords, moins encore la modestie naturelle ou la pitié humaine ne seront capables de détourner les Français du but vers lequel convergent depuis longtemps tous leurs efforts : la domination de l'univers. » Et les autres : « La France est un danger permanent pour l'Europe, l'ennemie héréditaire de la chrétienté à l'égal du Turc. Les Français sont les ennemis du genre humain. »

Pour se soustraire au péril imminent, les Allemands doivent sortir de leur sommeil, réagir contre le goût du luxe, la mollesse et les vices d'importation française, revenir aux mœurs anciennes, unifier fortement l'Empire, créer une armée permanente, réformer les corporations ouvrières, tirer parti des richesses naturelles du pays, profiter des avantages qu'offrent au commerce les fleuves d'Allemagne, en les faisant communiquer entre eux de la mer du Nord à la mer Noire, interdire la frontière aux marchandises et aux denrées françaises. Grâce à ces mesures énergiques et absolument nécessaires, la bravoure allemande viendra facilement à bout des Français efféminés; Metz, Toul, Verdun et Strasbourg, la clef de l'Allemagne, retourneront à l'Empire.

Et lorsque vient pour Louis XIV la période des revers, l'ardeur des pamphlétaires ne se contient plus : Gardez-vous bien d'écouter les propositions de paix des Français! Guerre sans merci! Ramenez la France aux frontières du traité de Munster, écrit l'un. Rétablissez, dit un autre, les anciennes bornes de l'Empire, qui étaient constituées par le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut; partagez la France en plusieurs portions qui seront distribuées à autant de petits rois qui pourront les laisser à leur postérité.

L'ouvrage de M. Gillot a été composé avant la guerre. Plus récent, il serait d'un autre ton. Au cours de l'exposition calme et sereine à force d'impartialité voulue, la critique se ferait sentir davantage et l'indignation éclaterait en de vibrantes protestations. Mais la leçon qui en ressort n'en est que plus impressionnante. Nous voyons nettement ce que nous devions attendre d'un peuple soumis aux excitations d'une haine farouche et invétérée, et que, depuis trois cents ans, on a accoutumé à nous considérer comme des monstres et comme les pires ennemis du genre humain ; le sort qu'il nous prépare depuis si longtemps nous avertit des mesures à prendre pour nous en garantir. En faisant œuvre d'érudit, M. Gillot a fait par surcroît œuvre de bon Français.

Ch. Urbain.

La Querelle des anciens et des modernes en France, de la « Défense et illustration de la langue française » aux « Parallèles des anciens et

des modernes », par Hubert Gillot, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur à l'Université de Strasbourg, *Paris, librairie ancienne Honoré Champion, Edouard Champion,* 1914, in-8° de XXVIII-610 pages.

Hippolyte Rigault, il y a soixante-cinq ans, a traité ce sujet, mais en l'envisageant surtout du point de vue de l'histoire littéraire du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. M. H. Gillot l'a repris de plus haut, avec plus d'ampleur et en l'approfondissant davantage. La querelle des anciens et des modernes n'est qu'une des formes de l'éternel antagonisme entre la passion de la liberté, indestructible au sein de l'humanité, et le besoin d'une autorité, sans quoi la liberté dégénère en anarchie. M. Gillot retrace les différentes phases de cette lutte en France, depuis les origines de la Renaissance jusqu'aux *Parallèles* de Perrault, promettant de poursuivre plus tard cette histoire à l'étranger et de continuer jusqu'à la révolution romantique. Dans ce premier volume, il s'attache à montrer l'influence des événements politiques et des transformations sociales sur l'opinion publique et sur les tendances ou les aspirations de l'esprit humain, non seulement dans la littérature, mais encore dans les sciences et les beaux-arts, comme la philosophie, la médecine, la peinture, l'architecture ou la musique. En cela, il est servi par une lecture immense et une rare sagacité jointes à un don remarquable d'exposition large et lumineuse. Aussi le suit-on sans fatigue et avec un intérêt qui ne languit jamais.

D'un autre côté, il n'est guère d'incident qui lui échappe de cette lutte de l'esprit novateur contre la tradition et l'autorité. Peut-être aurait-il pu insister davantage sur le goût du burlesque, qui régna un moment dans la poésie et même dans la chaire chrétienne. Peut-être y avait-il lieu aussi de chercher si les changements survenus dans l'éloquence sacrée depuis le temps de Henri IV jusqu'à Massillon ne correspondaient pas aux modifications subies par l'esprit public sous l'influence des modernes. On la voit, en effet, se débarrasser peu à peu des citations d'auteurs anciens qui la surchargeaient, et parler le langage de la société polie, s'assujettissant aux formes académiques et donnant souvent dans la recherche et le bel esprit. Et les sciences ecclésiastiques elles-mêmes, dont cependant la règle suprême est l'autorité, n'offrent-elles pas le spectacle d'une lutte ardente entre la tradition et la liberté? Sans parler de la critique des Launoi, des Tillemont, des Baillet et des Richard Simon, qu'est-ce que le molinisme, sinon un effort vigoureux de l'esprit théologique pour secouer le joug du thomisme dominant jusque-là dans les écoles ? Et n'est-il pas étonnant que ce système ingénieux, si favorable au libre arbitre, soit soutenu par les Jésuites, partisans d'Aristote, tandis que les thomistes et des cartésiens comme le P. Gibieuf et les jansénistes, soutenant la prémotion physique et la grâce efficace par elle-même, semblent supprimer la liberté, bien qu'ils en conservent le nom.

Quoi qu'il en soit, M. Gillot montre fort bien comment les victoires de nos rois ont fait prendre aux Français conscience de leur valeur dans le domaine des lettres et des arts, et leur ont donné une haute idée de leur origine comme aussi de leur mission civilisatrice : ils ont commencé par se dire qu'ils n'avaient nul besoin de se mettre à l'école des Italiens, ni même des Grecs et des Latins, et que leur langue, autant et plus que toute autre, était propre à l'expression des sentiments les plus délicats comme des conceptions les plus relevées. De cette disposition d'esprit sont sorties des légendes telles que leur descendance de Francus, fils d'Hector, ou l'invention des sciences et des arts par les Gaulois, de qui la Grèce menteuse les aurait reçus, quitte à s'en attribuer à elle-même l'honneur.

M. Gillot fait ressortir également bien la correspondance qui existe entre l'établissement de la monarchie absolue et la formation de l'esprit classique, le pouvoir étouffant non seulement les révoltes, mais toute velléité d'indépendance, et entendant réglementer non seulement la vie politique, mais encore

les lettres et les arts, pour s'en faire un ornement ou un instrument de règne.

Le débat sur les idées chrétiennes dans la poésie, l'influence de la philosophie cartésienne, le progrès des sciences physiques et naturelles, l'éducation chez les Jésuites et à l'Oratoire, les discussions sur l'imitation de l'art ancien ont aussi fourni la matière d'excellents chapitres.

Quoique la lutte du français contre le latin soit racontée en détail, les pages qui y sont consacrées auraient pu s'enrichir encore de quelques épisodes, tels que l'opposition de la Sorbonne à quiconque voulait mettre la théologie ou les offices de l'Eglise à la portée des fidèles ignorants du latin. C'est ainsi qu'elle invita Coeffeteau à suspendre la version de la *Somme* de saint Thomas qu'il avait entreprise à la demande de la reine Marguerite, et que plus tard elle proscrivit la traduction du Missel romain par l'abbé Voisin. Il eût été aussi à propos de noter que des cours de philosophie étaient donnés en français, en dehors des collèges, à un public nombreux et choisi par des maîtres tels que Louis de l'Esclache, qu'un contemporain félicite d'avoir civilisé la science, ou Gilles de L'Aunay, l'ami de l'évêque d'Avranches, à qui il prêta son nom pour la publication des *Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du cartésianisme*.

Mais ne nous donnons pas le ridicule de nous montrer trop exigeants en face d'un livre si plein de faits et si riche d'idées; félicitons plutôt l'auteur d'avoir si heureusement renouvelé un sujet déjà traité, et souhaitons-lui d'achever bientôt la tâche qu'il a entreprise, et de donner à son œuvre avec le même bonheur le complément qu'il nous promet[1].

CH. URBAIN.

1. Vaut-il la peine de signaler quelques fautes d'impression, ou de légères inadvertances ? P. XIII, il faut E., et non P. Jovy ; p. XXIII, Guyet, et non Gruyet ; p. XXV, G., et non S. Doncieux. — P. 113, Etienne Pasquier ne fut pas chancelier. — P. 280, les jésuites, en 1643, ne devaient pas encore songer à discuter Pascal ou Spinoza. — P. 400, Dom Cosme était feuillant, et non bénédictin. — P. 449, l'auteur du dictionnaire cité était Danet, et non d'Anet.

PÉRIODIQUES

Le Correspondant. — 10 janvier 1922 : André Bellessort, *Le poète dans Molière, à propos de son troisième centenaire.* — X., *Le troisième volume des mémoires de Bismarck.* — 25 janvier : de Lanzac de Laborie, *Une histoire de France chrétienne, d'après une prochaine publication.* — André Cœuroy, *Etudes de musique et de littérature comparées : la théorie musicale des écrivains romantiques allemands.* — Comte de San-Martino, *Le futurisme, son but, sa méthode, ses résultats.* — Maurice Brillant, *Les œuvres et les hommes, chronique des expositions, de la musique et du théâtre.* — 10 février : Armand Praviel, *Notre plus ancienne charte poétique, « las Leys d'amors ».* — 25 février : Augustin Cochin, *Les sociétés de pensée et la Révolution. II. La liberté.* — Claudius Grillet, *Le « satanisme » littéraire : Satan, héros romantique.* — Maurice Brillant : *Les œuvres et les hommes : chronique des expositions, de la musique et du théâtre.*

Le Figaro. — 2 janvier 1922 : Victor Bucaille, *Une vie d'Ernest Psichari.* — 3 janvier : Charles Chassé, *Grandeur et décadence d' « Ubu Roi », quelques documents.* — 4 janvier : Régis Gignoux, *Les Premières : avant le centenaire de Molière.* — 5 janvier : Gaston Rageot, *Un poète lumineux du mystère (Henri de Régnier).* — 6 janvier : Maurice de Fleury, *La source du génie.* — 7 janvier : Marcel Boulenger, *L'offensive contre les humanités.* — Antoine Banès, *Autour de « Don Juan ».* — 10 janvier : Ch. T., *A la gloire de Molière.* — 12 janvier : Raoul de Nolva, *Souvenirs napoléoniens.* — 12 janvier : Jacques Patin, *Une œuvre inédite de Jarry.* — Ch. Dauzats, *Molière et M. Lucien Guitry.* — 13 janvier : Régis Gignoux, *Les Premières : la Potinière, « Calixte ou l'amoureuse sans le savoir », pièce en trois actes, en vers, de M. Gabriel Nigond.* — 14 janvier : *Le troisième centenaire de Molière.* — Léopold Lacour, *Molière, l'homme.* — 15 janvier : Marcel Laurent, *M. Poincaré et Goncourt.* — *Le troisième centenaire de Molière.* — 16 janvier : Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Henry Arnauld », par Claude Cochin ; « le Cas Racine », par Gonzague Truc ; « la Jeunesse de Molière », par G. Michaut.* — René Herval, *A propos du centenaire de Molière : un acte de « George Dandin » dans un conte de Boccace.* — Régis Gignoux, *A la Comédie-Française : le gala aux représentants des nations étrangères.* — 17 janvier : Jacques Théry, *M^me^ de Noailles à l'Académie de Bruxelles.* — 18 janvier : Victor Bucaille, *Une prière pour Molière.* — *Le tricentenaire de Molière.* — 20 janvier : Baron Ernest Seillière, *Encore « Ubu Roi ».* — Régis Gignoux, *Les Premières : Nouvel Ambigu, « la Flamme », pièce en quatre actes de M. Charles Méré.* — 21 janvier : Emile Magne, *Molière et la Nymphe des Vergers.* — Raymond Chincholle, *Reliquat de poètes : le sonnet de Victor Hugo.* — Hugues Delorme, *Molière corrigé par Racine.* — 22 janvier : *Deux sonnets de Victor Hugo.* — Charles Tardieu, *La comtesse de Noailles à l'Académie Belge.* — Régis Gignoux, *Les Premières : Maison de l'Œuvre, « l'Age heureux », pièce en trois actes de M. Jacques Natanson.* — 23 janvier : Henri de Régnier, *La Vie littéraire : « Epithalame », par Jacques Chardonne ; « le Vitriol de lune », par Henri Béraud ; « la Cavalière Elsa », par Pierre Mac Orlan.* — 24 janvier : J. Loth, *La réforme de l'enseignement secondaire.* — 25 janvier : Régis Gignoux, *Les Premières : Comédie-Française, « l'Ecole des*

femmes », « *la Critique de l'Ecole des femmes* », « *l'Impromptu de Versailles* ». — 26 janvier : Lucien Hachelle, *Molière à Buda-Pesth.* — 1er février : *Commémoration solennelle de la mort de Molière.* — Régis Gignoux, *Les Premières : théâtre des Arts*, « *l'Autre fils* », *comédie dramatique en trois actes de M. Pierre Decourcelle.* — 2 février : Ch. Tardieu, *Molière et l'église : quelques documents.* — 3 février : Paul Gaulot, *Les femmes et l'Académie française.* — Régis Gignoux : *Les Premières : la Potinière*, « *Banco* », *comédie en trois actes de M. Alfred Savoir.* — 4 février : Adolphe Adera, *Une aventure de Boileau.* — 5 février : G. Lacour-Gayet, *Un grand historien d'outre-Manche : lord Bryce.* — 7 février : Camille Mauclair, *La nourriture des âmes.* — 8 février : Dr Maurice de Fleury, *Une gloire de la science française : Marie-Pierre Curie.* — Régis Gignoux, *Les Premières : Mathurins*, « *la Belle-Poule* », *comédie en trois actes de M. Marcel Nadaud*; « *Tu m'as trompée* », *comédie en un acte de M. Nozière*; *Comédie des Champs-Elysées*, « *le Mangeur de rêves* », *pièce en neuf scènes de M. H. R. Lenormand.* — 11 février : Maxime Girard, *Paul Mounet.* — François Montel, *A propos des* « *Épaves* » *de Baudelaire.* — 12 février : Henry de Régnier, *Henri Pourrat.* — 13 février : E. Gélis, *Les montres de Molière.* — 15 février : Régis Gignoux, *Les Premières : théâtre Édouard VII*, « *le Misanthrope* », *avec M. Lucien Guitry.* — 16 février : James de Coquet, *Prix littéraires : ceux qui les donnent, ceux qui les reçoivent, ceux qui les ignorent.* — 17 février : James de Coquet, *Le tricentenaire de Molière en Amérique : une conversation avec M. Maurice Donnay.* — Régis Gignoux, *Les Premières : théâtre Antoine*, « *l'Heure du berger* », *pièce en trois actes de M. Edouard Bourdet.* — 18 février : *La messe de* « *requiem* » *pour Molière.* — Sébastien Voirol, *Le plus grand écrivain français.* — Gabriel Boissy, *Émile Sicard.* — 20 février : Gilbert Charles, *Un débat autour de* « *Batouala* ». — Régis Gignoux, *Les Premières : l'Œuvre*, « *Ubu Roi* », *d'Alfred Jarry.* — 22 février : Raoul de Nolva, *De la Duse à Stentarello.* — 23 février : Victor Bucaille, *Une amitié épiscopale de Gounod.* — 25 février : René Leyssand, *Un peintre poète.* — 26 février : Régis Gignoux, *Les Premières : la Petite Scène*, « *la Foire Saint-Germain* », « *le Prince travesti* ». — 27 février : Henri de Régnier, *La Vie littéraire*, « *En marge des marées* », *par Joseph Conrad*; « *les Mésaventures de Nicolas Nicholson L. Stevenson* »; « *le Tabac du bouc* », *par Régis Gignoux*; « *la Porte secrète* », *par Maurice Levaillant*; « *Castagnols* », *par André Lamandé*; « *Un coquin* », *par Elie Dautrin.* — 2 mars : R. G., *Les Premières : Gymnase, reprise du* « *Voleur* », *pour la rentrée de Mme Simonne.* — 3 mars : Régis Gignoux, *Henry Bataille.* — Henry Céard, *Un critique de Molière.* — 4 mars : Ernest Seillière, *Le secret de Byron.* — Charles-Emmanuel Lang, *Charles Baudelaire et sa mère.* — 5 mars : Marcel Boulenger, *La musique de Marivaux et la nôtre.* — 6 mars : *Le centenaire d'Octave Feuillet.* — Henri de Régnier, *La Vie littéraire* : « *le Patron* », *par Maxime Gorki*; « *Etat civil* », *par Pierre Drien La Rochelle*; « *l'Or des ruines* », *par Emile Ripert*; « *Ovide* », *par Emile Ripert*; « *les Utopistes de l'amour* », *par René de Planhol.* — M. G., *Les Premières : théâtre Michel*, « *la Chance du mari* », *par M. A. de Caillavet et M. Robert de Flers.* — 7 mars : *Une profession de foi d'Henry Bataille.* — 8 mars : Georges Bourdon, *Les visages de Don Juan.* — 9 mars : Maxime Girard, *Les Premières : théâtre des Deux Masques*, « *le Droit à l'amour* », *pièce en deux tableaux de M. José Germain*; « *l'Embraseuse* », *drame en un acte de MM. Max Viterbo et Trébla*; « *la Noce à papa* », *comédie en un acte de M. Alfred Machard*; « *l'Ile du docteur Moreau* », *drame de MM. Laumann et Henri Bauche*; « *les Taupes* », *pièce en un acte de M. André Mycho.* — 10 mars : Sylvain, *Molière au Panthéon.*

Le Gaulois. — 2 janvier 1922 : Alfred Capon, *Préparation aux fêtes de Molière.* — 5 janvier : Marcel Boulenger, *Molière et la vénerie.* — 6 janvier : André Chaumeix, *La renommée de Pierre Loti.* — 7 janvier : Laurent Saint-Raymond, *Les autographes de Molière.* — Jean Renouard, *Nos anciens : José-Maria de Hérédia.* — Serge Bernstamm, *Le fauteuil de Molière.* — Abel

Hermant, *La Vie littéraire : René Boylesve, « Le carrosse aux deux lézards verts » ; Gilbert de Voisin, « La conscience dans le mal ».* — 8 janvier : François Porché, *Un modèle d'érudition à la française.* — 9 janvier : Jean Vivant, *Molière en sa maison.* — Robert de Flers, *La semaine dramatique : Théâtre de Paris, « la Possession », pièce en quatre actes de M. Henry Bataille ; un nouveau théâtre, le théâtre Daunou, « Une sacrée petite blonde », comédie en trois actes de MM. Pierre Wolff et André Birabeau ; « Mes souvenirs sur le Théâtre-Libre », par M. André Antoine.* — 14 janvier : Edmond Jaloux, *Le prix Balzac. — Le tricentenaire de Molière.* — 15 janvier : Jacques Brindejont-Offenbach, *Le tricentenaire de Molière.* — 16 janvier : Maurice Donnay, *Molière et l'Académie.* — Robert de Flers, *La Semaine dramatique : le tricentenaire de Molière.* — 17 janvier : Gaston Jollivet, *Louis-le-Grand après Molière.* — 21 janvier : Ernest Prévost, *Nos anciens : Sébastien-Charles Leconte.* — Jean Berty, *Roland Dorgelès.* — Abel Hermant, *La Vie littéraire : Claude Farrère, « L'extraordinaire aventure d'Achmet Pacha Djemaledine, amiral grand d'Espagne et marquis, avec six autres histoires extraordinaires ».* — 22 janvier : Gilbert de Voisins, *Le roman de la vie intérieure.* — 25 janvier : *Pour le repos de l'âme de Molière.* — Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Comédie-Française, « Un ami de jeunesse », pièce en un acte de M. Edmond Sée ; la Potinière, « Callixte ou l'amoureuse sans le savoir », pièce en trois actes de M. Gabriel Nigond.* — 23 janvier : Colette Yver, *La réhabilitation de M. Prudhomme.* — 30 janvier : Robert de Flers, *La semaine dramatique : Nouveau Théâtre, « l'Héritage », comédie en trois actes, d'après Guy de Maupassant, par M. Gluck ; « Dans l'ombre », drame en deux actes, par M. José Germain.* — 1er février : Baron Ernest Seillière, *Une élection à l'Institut (M. Enrique Larreta).* — 2 février : Louis Ganderax, *En l'honneur de M. François de Curel.* — 4 février : André de Maricourt, *Les ambassadeurs de la pensée française.* — Maurice Hamel, *Frédéric Lemaître.* — 6 février : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Gymnase, « l'Ame en folie », pièce en trois actes de M. François de Curel ; Ambigu, « la Flamme », pièce en quatre actes de M. Charles Méré.* — 10 février : Edmond Haraucourt, *L'histoire de la France expliquée au musée de Cluny.* — 11 février : Jean Rameau, *Rire quand même.* — Louis Schneider, *Mort de Paul Mounet. — Molière et l'Allemagne.* — Serge Bernstamm, *Le centenaire de la mort de Mme Campan.* — 13 février : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : théâtre Marigny, « My love », « mon amour », comédie en quatre actes de M. Tristan Bernard ; la Potinière, « Banco », comédie en trois actes et quatre tableaux de M. Alfred Savoir.* — 15 février : Jean-Louis Vaudoyer, *Le « Don Juan » des romantiques.* — Jules Truffier, *L'abbé Jean Pocquelin.* — 17 février : Jean Villemer, *Autographes.* — 18 février : Serge Bernstamm, *Le centenaire de la mort de Mme Campan (1822).* — Maurice-J. Champel, *François Mauriac.* — Maurice Wolff, *Un pèlerinage à la mémoire de Barbey d'Aurevilly.* — 20 février : Robert de Flers, *La semaine dramatique : Vaudeville, « la Chair humaine », pièce en trois actes de M. Henry Bataille ; théâtre des Arts, « l'Autre fils », comédie dramatique en trois actes de M. Pierre Decourcelle ; théâtre de la Renaissance, représentation en l'honneur de Molière.* — 21 février : Frédéric Masson, *Les académies de province.* — 23 février : Georges Bergnes, *Le musée Gobineau à Strasbourg.* — 25 février : Victor Hugo, *Quelques pensées inédites.* — Ludovic Fort, *Autour de « Marion de Lorme ».* — 27 février : Robert de Flers, *La Semaine dramatique : théâtre Antoine, « l'Heure du Berger », comédie en trois actes de M. Edouard Bourdet ; théâtre Edouard VII, M. Lucien Guitry dans « le Misanthrope ».* — 28 février : Edmond Pilon, *Un poète français (M. François Porché).* — 1er mars : Louis Schneider, *Les Premières : Gymnase, reprise du « Voleur », pièce en trois actes de M. Henry Bernstein.* — 2 mars : Gabriel de La Rochefoucauld, *E. M. de Vogüé.* — 3 mars : Louis Schneider, *La mort d'Henry Bataille.* — 4 mars : Jacques Brindejont-Offenbach, *Quelques souvenirs sur Henry Bataille.* — 5 mars : René Doumic, *Octave Feuillet.* — Louis Schneider, *Les Premières : Nouveautés, « la Diane au bain », pièce en trois*

actes de MM. Romain Coolus et Maurice Hennequin. — 6 mars : Marcel Pays, *Encore un centenaire : la Bohème de Murger, lettre et vers inédits.* — 8 mars : François Porché, *Le poète de l'enthousiasme (Edmond Rostand).* — 10 mars : Claude Farrère, *La Critique dramatique : la dernière Première d'Edmond Rostand.*

Journal des débats politiques et littéraires. — 1er janvier 1922 : Z., *Une amie de Molière (la femme de François de La Mothe Le Vayer).* — E. Rodocanacchi, *Dante illustré.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie-Française, « Un ami de jeunesse », pièce en un acte de M. Edmond Sée; théâtre Daunou, « Une sacrée petite blonde », comédie en trois actes par M. P. Wolff et A. Birabeau; théâtre de la Grimace, « la Mort de Dante », pièce en un acte, en vers, de M. E. Bastide; » Notre-Dame de Bon-Secours, pièce en un acte de M. Boussac de Saint-Marc ; « Sur le seuil », pièce en un acte de M. Georges Battanchon.* — Antoine Albalat, *Revue des livres.* — 4 janvier : Z., *André Gide et ses morceaux choisis.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « le Cas Racine ».* — 5 janvier *: Lettre ouverte de M. Henry Arthur Jones à M. Anatole France.* — 6 janvier : Maurice Muret, *Hors de France : poètes révolutionnaires de l'Allemagne, un drame de Kurt Eisner.* — 8 janvier : Louis Batcave, *Molière à Auteuil.* — 9 janvier : M. P., *La collection de Rossi entre à la Bibliothèque Vaticane. — Le troisième centenaire de Molière.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Odéon, « Coliche et Griffelin », comédie en trois actes de M. Louis Bénières.* — 10 janvier : Z., *La Muse parlementaire.* — 11 janvier : Henri d'Alméras, *La malle de Molière. — Le troisième centenaire de Molière.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « le Premier de la classe ».* — 12 janvier : *Le troisième centenaire de Molière.* — 13 janvier : *Le troisième centenaire de Molière.* — 15 janvier : *Le troisième centenaire de Molière.* — 16 janvier : Daniel Halévy, *Les Prix et les Lettres. — Le troisième centenaire de Molière.* — Henry Bidou, *Le centenaire de Molière.* — 17 janvier : André Michel, *Causerie artistique : de Poussin à Watteau.* — 18 janvier : *Le troisième centenaire de Molière.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « Le Vitriol de lune » ; « Terre de Chanaan ».* — 19 janvier : Jacques de Coussange, *Le Molière danois. — Molière vu par un Anglais (M. Frédéric Harrison). — Le troisième centenaire de Molière.* — 20 janvier : *Le troisième centenaire de Molière.* — Maurice Muret, *Hors de France : un disciple de Fogazzaro, M. Salvator Gotta.* — 21 janvier : Hubert Morand, *Les vengeances de Pourceaugnac.* — De Lanzac de Laborie, *Le Languedoc à travers les âges.* — 22 janvier : Germain Lefèvre-Pontalis, *Un des Arnauld.* — 23 janvier : C. B., *Réception de Mme de Noailles à l'Académie des Lettres belges.* — R. N. *Jules Janin et Victor Hugo.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : le tricentenaire de Molière.* — 24 janvier : Hubert Morand, *Ronsard humaniste.* — 25 janvier : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : romans d'imagination, romans scientifiques.* — 26 janvier : J. A., *Verlaine à Rethel.* — Jacques de Coussange, *Stephan Sinding.* — 28 janvier : Henry Jaudon, *La chambre de Barbey d'Aurevilly.* — 29 janvier : Joseph Aynard. *Molière et Wycherley.* — 30 janvier : Albert Mousset, *Le tricentenaire de Molière en Yougoslavie.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : l'Œuvre, « l'Age heureux », pièce en trois actes de M. Jacques Natanson; Grand Guignol, nouveau spectacle.* — 31 janvier : Antoine Albalat, *Revue des livres.* — 1er février : P. P. P., *A propos du « Requiem » de Molière à Saint-Eustache.* — 2 février : R. R., *Le grand prix littéraire de l'Algérie.* — 3 février : Maurice Muret, *Hors de France : Un roman allemand très parisien.* — 5 février : Paul Robiquet, *Chateaubriand et deux papes.* — Imbart de La Tour, *La Réforme en Italie, d'après un livre récent.* — 6 février : Henri Guerlin, *Molière et Toussaint Rose.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : théâtre Marigny, « My Love, mon amour », comédie en quatre actes de M. Tristan Bernard : compagnie d'auditions dramatiques, « la Ronde », dix dialogues d'Arthur Schnitzler, traduction de H. Sidersky; théâtre des Arts, « l'Autre fils », comédie dramatique en trois actes de M. P. Decourcelle.* — 10 février : A. Albert-

Petit, *La réforme de l'enseignement.* — Maurice Pernot, *Pie XI.* — Jean Bourdeau, *L'Hérédité et l'Eugénique.* — 11 février : F. B., *Paul Mounet.* — 12 février : Ernest Seillière, *Bonaparte, membre de l'Institut.* — 13 février : J., *Un souvenir de Gambetta.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Vaudeville, « la Chair humaine », pièce en trois actes de M. Henri Bataille.* — 15 février : Z., *Les chasses de M. de Curel.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « Saint-Magloire ».* — 16 février : L. V., *Jean-Jacques Rousseau à Besançon.* — *Le « Requiem » pour Molière.* — 17 février : Hubert Morand, *Avant le « Requiem » pour Molière.* — Maurice Muret, *Giovanni Verga : l'homme et l'œuvre.* — 19 février : Z., *A la Conférence des avocats.* — *Manifestations littéraires françaises en Suède.* — 20 février : Raoul Narsy, *Claire Virenque.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie des Champs-Élysées, « le Mangeur de rêves », pièce en neuf scènes de M. H. R. Lenormand; en l'honneur de Molière.* — 21 février : André Michel, *Causerie artistique : Jean-François Millet raconté par lui-même.* — 22 février : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « l'Appel de la route ».* — 23 février : Z., *« L'Orient dans Molière ».* — 24 février : Jean Bourdeau, *Une nouvelle philosophie de l'histoire.* — 26 février : Maurice Muret, *Littérature pieuse.* — Joseph Aynard, *Le roman anglais de notre temps.* — F., *Corneille et son temps.* — 27 février : Antoine Albalat, *Revue des livres.* — 28 février : Henry Cochin, *Les suites du jubilé de Dante.* — Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : « Un coquin ».* — 2 mars : Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Casino municipal de Nice, « L'amitié imprévue », comédie en trois actes de Mme Jeanne-Maxime David et M. Jean Galvin; Comédie des Champs-Élysées (théâtre de la Chimère), « Playa », pièce en trois actes de M. Hamann Grégoire, « la Belle de Haguenau », pièce en quatre images de M. Jean Variot.* — 2 mars : Henri d'Alméras, *Un voisin du voisin; « Journal des Débats » : A propos du centenaire d'Henry Murger.* — 3 novembre : Maurice Muret, *Hors de France : une nouvelle pièce de M. Gerhardt Hauptmann.* — 4 mars : Henry Bataille, *Henry Bataille.* — 6 mars : Raoul Narsy, *« Vestigia flammæ » (par M. Henri de Régnier).* — *Le centenaire d'Octave Feuillet : discours de M. Henry Bordeaux.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : la question « Ubu », Alceste et M. Gio Guitry; La Petite Scène, « le Prince travesti », comédie en trois actes de Marivaux.* — 8 mars : Jean de Pierrefeu, *La Vie littéraire : comment il ne faut pas écrire.* — 9 mars : G. Baguenault de Puchesse, *Revue historique : l'état de la France au milieu du XVIe siècle.* — 10 mars : J. Bourdeau, *La mentalité primitive.*

Mercure de France. — 1er janvier 1922 : J. Gaument et L. Chouville, *Ninon, Molière et les dévots.* — Henri Béraud, *Les sources d'inspiration du « Bateau Ivre ».* — 15 janvier : Gabriel Brunet, *Le comique de Molière.* — René Rousseau, *Marcel Proust et l'esthétique de l'inconscient.* — Docteur Étienne Levrat, *Le cas du malade imaginaire.* — 1er février : Gabriel d'Aulan, *L'œuvre critique de Rémy de Gourmont.* — Georges Lote, *Voltaire et la déclamation théâtrale.* — 5 février : Maurice Delacre, *Wurtz et Claude Bernard : l'hypothèse et l'expérience dans les sciences.* — 1er mars : Henry Gauthier-Villars, *La nouvelle poésie gréco-païenne.* — Ernest Reynaud, *Un ami de Baudelaire (Gustave Le Vavasseur).* — 15 mars : Lucien de Sainte-Croix, *Blasco Ibanez.* — Fernand Roches, *Le dépôt légal, le projet de loi et ses effets.*

L'Opinion. — 10 août : Jacques Boulenger, *La littérature : les poésies de Jean-Louis Vaudoyer.* — Gonzague Truc, *Le pragmatisme et l'intelligence.* — 27 août : Édouard Déverin, *Autour de Cheverchemont (Octave Mirbeau).* — Jacques Boulenger, *La Littérature : Livres nouveaux.* — 3 septembre : G. Maurice Wol[illegible], *La maison de l'Institut de France à Londres.* — Jacques Boulenger, *La Littérature : des vers.* — 10 septembre : A. de Bersaucourt, *Le centenaire de Champfleury.* — Gonzague Truc, *Morale et société.* — 17 septembre : Georges Oudard, *L'influence française en Roumanie.* — Georges Beaume, *Le 4 septembre 1870 dans une petite ville.* — Jacques Boulenger, *La Littérature : Poésie nouvelle.* — 24 septembre : Jacques Boulenger, *La Littérature : une nouvelle philosophie de l'histoire.* — Jean-

Louis Vaudoyer, *L'Histoire de l'Art de M. Elie Faure.* — Marie-Louise Pailleron, *Quinet et la « Vie de Jésus », lettres inédites.* — 1er octobre : Gonzague Truc, *Les Idées : « les religions de la préhistoire ».* — 8 octobre : A. de Bersancourt, *Droits d'auteur.* — Jean Alazard, *Le congrès d'histoire de l'art.* — Gonzague Truc, *Sur la philosophie de Charles Maurras.* — Claude Isambert, *Le Théâtre : rentrée.* — 15 octobre : Legrand-Chabrier, *Sur une princesse défunte (Mme de Metternich).* — Gonzague Truc, *La philosophie indoue.* — Claude Isambert, *Théâtre : « Oiseaux de passage ».* — Georges Beaume, *Paul Déroulède.* — 22 octobre : Thierry-Sandré, *La politesse d'aujourd'hui.* — Gonzague Truc, *Les Idées : « la Vie intellectuelle ».* — Claude Isambert, *Théâtre : « La Fraude »; « Au petit bonheur ».* — Henri Clouzot, *Les figulines de Palissy.* — 29 octobre : Jacques Boulenger, *Un plaidoyer pour le français.* — Thierry-Sandré, *Les deux cents ans des « Lettres persanes ».* — Gonzague Truc, *Les Idées : « le Grand Secret ».* — Claude Isambert, *Théâtre : « la Gloire ».* — 5 novembre : Georges Girard, *Les débuts littéraires d'Edmond Rostand.* — Jacques Boulenger, *La Littérature : Propos d'histoire.* — Claude Isambert, *Théâtre : « Amants ».* — Georges Beaume, *Pour les fêtes de Montpellier.* — 19 novembre : André Lichtenberger, *Lettre à M. H.-G. Wells.* — Jacques Boulenger, *La Littérature : une nouvelle histoire de la littérature médiévale.* — Claude Isambert, *Théâtre : « Comédienne », « le Verbe aimer », « Robert Macaire ».* — Albert Thibaudet, *Le prix Nobel à Anatole France.* — 26 novembre : Amédée Britsch, *A l'Ecole des Hautes Études.* — Eugène Marsan, *Les devises de « la Princesse d'Élide ».* — Jacques Boulenger, *Littérature : « l'Épithalame ».* — Claude Isambert, *Théâtre : « le Chemin de Damas », « la Maison de l'homme », la Revue des variétés ».* — Gonzague Truc, *La formation de Nietzche.* — 10 décembre : André Thérive, *Le mystère d' « Ubu Roi ».* — Jacques Boulenger, *Littérature : « le Crépuscule tragique ».* — Claude Isambert, *Théâtre : Pelléas et Mélisande », « les Frères Karamazov ».* — Paul-Louis Robert, *A propos du centenaire de Flaubert : une première « Madame Bovary ».* — 17 décembre : Jacques Boulenger, *Littérature sur René Boylesve.* — Claude Isambert, *Théâtre : « Monsieur Codomat ».* — Georges Girard, *L'expansion du livre français : les expositions du livre.* — 24 décembre : Manod Cahisto, *Le gagnant du Prix Goncourt.* — Paul Heuzé, *Sur Robert de Montesquieu.* — Jacques Boulenger, *La Littérature : Autour des prix.* — Claude Isambert, *Théâtre : « Aimer »; « Lorsqu'on aime »; « Chéri ».* — Gonzague Truc, *Le professeur Freud et la psychanalyse.* — 31 décembre : Jacques Boulenger, *La Littérature : A propos du centenaire de Flaubert.* — Claude Isambert, *Le Théâtre : « l'Homme aux dix femmes », « L'Enfant gâtée ».* — Henry Bidou, *Camille Saint-Saëns.* — Jean-Louis Vaudoyer, *Les Arts : l'histoire de l'Art de M. André Michel.* — Pierre de Quirielle, *Le cardinal de Cabrières.* — 7 janvier 1922 : Robert de Traz, *La Littérature : Hypothèse sur Barrès.* — Claude Isambert, *Le Théâtre : « Jean qui rit », « La Possession.* — Gonzague Truc, *Les Idées : un plaidoyer pour l'athéisme.*

Revue de France. — 1er janvier 1922 : J. Brindejont-Offenbach, *Le gouvernement de la Comédie-Française : Ce que dit M. Émile Fabre.* — Jean Monval, *Gustave Flaubert et François Coppée (1869-1880) : lettres et souvenirs inédits.* — 15 janvier : Charles Moureu, *La Science dans la guerre et dans la paix.* — Jean Richepin, *A Molière tricentenaire; sonnet autographe.* — Julien Tiersot, *Molière et les Plaisirs de l'Ile enchantée.* — J. Brindejont-Offenbach, *Le gouvernement de la Comédie-Française : Ce que disent les sociétaires.* — A. Maillet, *Le cinquantenaire de l'Ecole des Hautes-Etudes.* Lucien Corpechot, *Le comte Robert de Montesquiou.* — 1er février : Camille Jullian, *Histoire et poésie.* — Pierre Gauthiez, *L'étude de Dante en Italie.* — Ch. Samaran, *Une nouvelle édition du Procès de Jeanne d'Arc.* — 15 février : Fernand Vandérem, *Les Lettres et la Vie.* — Marcel Prévost, *Mme de Noailles académicienne.* — P. Arbelet, *Les plagiats de Stendhal jugés par Stendhal.* — E. Rodocanacchi, *Lettres inédites de Canova.* — 1er mars : Jean Monval, *Molière et l'Église.* — 15 mars :

Fernand Vandérem, *Les Lettres et la Vie.* — Paul Robiquet, *Les débuts de Charles Nodier.*

Revue de littérature comparée. — Janvier-mars 1922 : F. Baldensperger, *Où l'Orient et l'Occident s'affrontent.* — P. de Nolhac, *Un poète rhénan ami de la Pléiade : Paul Melissey à Paris.* III. — P. Toldo, *Le « Moine bridé », A propos d'un conte de Piron.* — J. Escoffier, *Une adaptation de Victor Hugo, par Björnson.* — P. Trahard, *Les sources de « l'Amour africain » dans le « Théâtre de Clara Gazul ».* — H. Harvitt, *Les « Triomphes » de Pétrarque, traduction en vers par S. Bougouyn, valet de chambre de Louis XII.* — J. Dresch, *Quatre lettres inédites de Volney.* — F. B. *Le séjour de Brillat-Savarin aux Etats-Unis.* — E. Eggli, *Les lettres de Charles de Viller à Jean de Muller.* — A. Peers, *The earliest notice of Byron in Spain.* — P. Martino, *Notes stendhaliennes.* — *Plan général du cours d'esthétique professé par Amiet en 1850-1851.* — F. B., *Le « Moment psychologique », histoire d'un mot et d'un contresens.*

Revue de Paris. — 1er janvier 1922 : Emile Magne, *Une amie inconnue de Molière.* — 15 janvier : Henry Bataille, *Avant « la Chair humaine ».* — Albert Thibaudet, *Le rire de Molière.* — Henry Bidou, *Les Livres : les romans.* 1er février : Alfred Dumaine, *Le marquis de Custine et la Russie.* — Jean Mariéjol, *Marguerite de Valois en Gascogne,* I. — Ignotus, *Etudes et portraits de M. Raymond Poincaré.* — Paul Souday, *Les Lettres : Mme de Noailles à l'Académie belge.* — 15 février : François de Curel, *Historique de l' « Ame en folie ».* I. — Jean-H. Mariéjol, *Marguerite de Valois en Gascogne,* II. — Henry Bidou, *Les Lettres : Parmi les livres.* — 1er mars : François de Curel, *Historique de l' « Ame en folie ».* II. — Paul Souday, *Le théâtre : le tricentenaire de Molière.* — 15 mars : Sully-Prud'homme, *Journal intime.* I. — Paul Arbelet, *Les origines de « La Chartreuse de Parme ».* I. — Abel Bonnard, *La vie parisienne : A la recherche des caractères.* — Henry Bidou, *Les lettres : Parmi les livres.*

Revue des Deux Mondes. — 1er janvier 1922 : Victor Giraud, *Esquisses contemporaines : M. Maurice Barrès.* I. *Sous les bannières romantiques.* — G. Lenôtre, *Les agents royalistes en France au temps de la Révolution et de l'Empire : L'affaire Perlet.* I. *Fauche-Borel.* — A. Augustin-Thierry, *Augustin Thierry, d'après sa correspondance et ses papiers de famille.* IV. *Le chemin de gloire et de misère.* — Jacques Boulenger, *Au pays de Rabelais.* III. *Thélème.* — André Beaunier, *Revue littéraire : L'exemple de Claude Cochin.* — Camille Bellaigue, *Saint-Saëns.* — 15 janvier : Victor Giraud, *Esquisses contemporaines : M. Maurice Barrès.* II. *En attendant les Barbares.* — G. Lenôtre, *Les agents royalistes en France : l'Affaire Perlet.* II. *L'agence royale.* — Marcel Bouteron et Auguste Lesourd, *Un conseiller de Balzac : le lieutenant-colonel Périolas.* — René Doumic, *Revue dramatique : théâtre de Paris, « la Possession », pièce en quatre actes, par M. Henry Bataille.* — 1er février : A. Augustin-Thierry, *Augustin Thierry d'après sa correspondance et ses papiers de famille.* V. *La princesse Belgiojoso.* — A. Meillet, *Un grand linguiste danois, Vilhelm Thomsen.* — André Beaunier, *Revue littéraire : Ronsard et l'antiquité.* — 15 février : G. Lenôtre, *Les agents royalistes sous la Révolution : l'Affaire Perlet.* III. — Victor Giraud, *Esquisses contemporaines : M. Maurice Barrès.* III. *Face à l'action.* — 1er mars : E.-M. de Vogüé, *Lettres à Arnaud et Henri de Pontmartin (1867-1909).* I. — André Beaunier, *Revue littéraire : le singulier talent de M. Jean Giraudoux.* — René Doumic, *Revue dramatique : « la Chair humaine ; M. Guitry dans « Alceste ».* — 15 mars : G. Lenôtre, *Les agents royalistes sous la Révolution.* IV. *La correspondance anglaise : Perlet à Londres.* — A. Augustin-Thierry, *Augustin Thierry, d'après sa correspondance et ses papiers de famille.* VI. *Les alternatives d'un débat intérieur.*

Revue du seizième siècle. — Année 1921, fascicules 3-4 ; Pierre Villey, *Tableau chronologique des publications de Marot* (4e et dernier article). — Paul Spaak, *Jean Lemaire de Belges, sa vie et son œuvre* (1er article). — Henri Clouzot, *Philibert de l'Orme, grand architecte du roi mégiste* (troisième article). —

Hugues Vaganay, *De Rabelais à Montaigne. Les vocables en -en, -éen, -ien* (deuxième article). — Mélanges : Hugues Vaganay, *Du nouveau sur Ronsard et Baïf.* — Guy de Pourtalès, *Une appréciation de Rabelais au XVIe siècle et une explication du mot « laloyer ».*

Revue hebdomadaire. — 27 août : Henri Joly, *Souvenirs universitaires.* II. — Antoine, *Mes souvenirs sur le Théâtre libre.* XIV (fin). (*Mme de Loynes et le Théâtre Libre. « Une journée parlementaire », de Maurice Barrès. Suprêmes vicissitudes. La dernière tournée. Epilogue*). — 3 septembre : Henri Joly, *Souvenirs universitaires,* III. — Félicien Pascal, *Le paysan de Ferdinand Fabre.* I. — 10 septembre : Henri Joly, *Souvenirs universitaires.* IV. — Félicien Pascal, *Le paysan de Ferdinand Fabre.* II (fin). — Edmond Jaloux, *La vie littéraire : le Canada, le Périgord et la Vendée.* — 17 septembre : Jean-Louis Vaudoyer, *Gérard de Nerval, récit de sa vie.* I. — Henri Joly, *Souvenirs universitaires.* V. — 24 septembre : Paul Bourget, *Le professeur Ernest Dupré.* — Aristide Marie, *La Pandore de Gérard de Nerval.* — Jean-Louis Vaudoyer, *Gérard de Nerval, récit de sa vie.* II (fin). — Tristan Derème, *Un poète disparu : Jean Pellerin.* — 1er octobre : Daniel Halévy, *Emile Clermont et la guerre.* — Marcel Boulenger, *Souvenirs sur Gabriele d'Annunzio* (*1914-1916*). (*A propos de la prochaine publication de l' « Envoi à la France ».*) — Henri Clouard, *Les résultats de l'enquête sur le crédit intellectuel.* — Jean d'Elbée, *L'étonnante aventure d'un gentilhomme gascon sous Louis XIV* (*du Cause de Nazelle.*) — 8 octobre : Gabriele d'Annunzio, *Envoi à la France.* — Camille Mauclair, *La vie de Paul Adam.* — 15 octobre : Dr Ernest Dupré, *Rêves, rêveries et divers états morbides de l'imagination. I. Exemples pris dans Restif de la Bretonne et Amiel.* — André Beaunier, *Joubert décoré.* — 22 octobre : Dr Ernest Dupré, *Rêves, rêveries et divers états morbides de l'imagination.* II (fin). — Lucien Dubach, *Les jardins des Gobelins et l'hôtel de Scipion Sardini.* — Paul Le Flem, *L'évolution de la musique dramatique française depuis 1850 : Vincent d'Indy.* — 29 octobre : Paul Gsell, *Anatole France déjeune chez Rodin.* — 5 novembre : Lucien Corpechot, *La question de l'Opéra.* — Simon Gantillon, *La Comédie-Française d'après Mme Dussane.* — 12 novembre : François Fosca, *Le procès Ingres-Delacroix.* — Marcel Poète, *Le Paris de Napoléon.* — Alexandre Arnoux, *Un nouvel académicien : M. Joseph Bédier.* — 19 novembre : Henri Massis, *Anatole France ou l'humanisme inhumain, à propos du prix Nobel.* — Edmond Jaloux, *La Vie littéraire : Henri Duvernois, Georges Duhamel, Louis-Léon Martin.* — 26 novembre : Edmond Pilon, *Une forme de la littérature personnelle : le journal intime.* — Edmond Jaloux, *La Vie littéraire : la fantaisie et le roman.* — 2 décembre : Jacques de Lacretelle, *Le comte de Gobineau.* — Comte de Gobineau, *Le Mouchoir rouge.* — Jacques Provence, *Au Béarn avec Francis Jammes.* — *** *Hommage à Emile Boutroux.* — 10 décembre : Louis Bertrand, *Flaubert chez Mme Z.* — H. Gaillard de Champris, *Une grande œuvre canadienne française : l'université Laval à Québec.* — Jean-Louis Vaudoyer, *Les poésies nouvelles de M. Henri de Régnier.* — 17 décembre : Albert Thibaudet, *Gustave Flaubert. I. Sa jeunesse.* — Pierre Viguié, *Le premier maître de Mme de Maintenon* (*le chevalier de Méré*). — Marcel Rouff, *La semaine de Brillat-Savarin.* — 24 décembre : Paul Bourget, *Discours prononcé à l'inauguration du monument de Flaubert.* — Albert Thibaudet, *Gustave Flaubert.* II. *Louise Colet.* — Jacques de Noirmont, *Le dernier duc de Bourgogne : Louis-Joseph-Xavier de France* (*1751-1764*). — Lucien Fabre, *La Science et les origines de l'homme.*

CHRONIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

Allocution de M. le Président.

MESSIEURS,

La réunion d'aujourd'hui devait avoir lieu à la fin de l'an dernier. Nous tenons donc, en réalité, le 18 mai 1922, notre réunion de 1921. Elle fut remise parce que M. Paul Bonnefon, notre secrétaire général, souffrait déjà du mal qui l'emporta; il espérait vous convoquer, Messieurs, au mois de février, puis à la fin du mois d'avril; mais le 11 avril il mourait, et il mourait en pleines vacances de Pâques, lorsque tous ses amis et collaborateurs étaient dispersés. Aussi n'étions-nous que trois, M. Edmond Huguet, M. Ernest Prévost et moi, pour représenter votre Société quand le corps de Bonnefon fut transporté de la rue de Sully à la gare de Lyon; le défunt avait interdit tout discours; nous n'avons pu que nous incliner profondément devant sa dépouille.

Peu de jours auparavant, le 22 mars, était mort Augustin Gazier, membre de notre Conseil d'administration.

Ce double deuil nous imposait le devoir de tenir le plus tôt possible la réunion de 1921 : il fallait remplacer Gazier et Bonnefon.

Je ne dirai que quelques mots d'Augustin Gazier. On l'avait surnommé le dernier des jansénistes et il administrait la collection autrefois possédée par M. Silvy. Il fit même une remarquable étude sur les deux Mères, Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld, et, au mois d'octobre 1921, il achevait *son Histoire du mouvement janséniste*, qui paraîtra très prochainement en deux volumes à la librairie Champion et qui sera, peut-on dire, la synthèse des études de sa vie entière. Il connaissait très bien l'histoire de la Révolution française et mieux encore le siècle de Louis XIV; il publia une édition des sermons choisis de Bossuet qui témoigne du plus grand soin. Depuis le mois d'octobre 1921 il souffrait d'un cancer à l'intestin, et son affaiblissement, son amaigrissement ne montraient que trop les ravages du mal. Mais il conserva jusqu'au bout sa lucidité d'esprit et la veille même de sa mort il revoyait les épreuves de son *Mouvement janséniste*. Durant la guerre il fut un patriote, et un patriote vraiment héroïque. Il perdit son fils Félix, il perdit ses deux gendres, et il accepta ces cruels sacrifices avec la plus noble, la plus extraordinaire fermeté d'âme. Loin de pousser ses autres enfants à s'éloigner du champ de bataille, où tous ont été blessés, il les exhortait à retourner au combat.

Vous savez, Messieurs, les grands services que Bonnefon rendit à notre Société et à la Revue.

Vous vous souvenez tous de son zèle inlassable, de l'incroyable activité qu'il déployait, de ses articles, de ses recensions, de ses chroniques, et ceux de vous qui s'entretinrent avec lui se rappellent son entrain, son humeur gasconne, ses joyeuses anecdotes, où quelquefois, cependant, perçait un ton amer et sarcastique. Mais ce ne fut que dans les derniers temps de sa vie, lorsqu'il se sentit profondément atteint, qu'il devint un peu nerveux et impatient.

Je ne l'ai connu que lorsqu'il remplaça M. Brunot à notre Revue. Pourtant, sans qu'il l'ait jamais su, j'avais remarqué soit à la Bibliothèque Nationale, soit dans les rues du quartier Latin, ce petit homme à l'œil ardent et à la mine soucieuse. Il n'a jamais deviné que dans la salle de la rue Richelieu, où j'étais parfois son voisin, je le voyais étudier assidûment Beaumarchais, dont l'Académie Française avait mis l'éloge au concours, et je lui ai toujours caché que je me doutais bien qu'il ne remporterait pas la couronne, parce qu'il lisait trop les à-côté, comme les pamphlets de Théveneau de Morande : il ne suffit pas de citer le *Gazetier cuirassé* pour obtenir le prix d'éloquence.

Malgré cet échec, il se fit jour : obstiné, laborieux, puissamment apparenté, il entra dans l'administration des bibliothèques et il fut un de nos critiques les plus distingués. Il avait de l'esprit et du savoir ; il était à l'affût des inédits et des curiosa ; il s'efforçait d'être intéressant et, comme il s'exprimait, d'instruire avec agrément.

Je ne fais ici qu'égrener des souvenirs. Pendant la guerre il remplit son devoir d'encourageur. Quelques-uns d'entre vous ignorent sans doute qu'il fit alors un beau petit livre sur l'aviateur Pégoud, dont il possédait les papiers. Il y retrace de la façon la plus pittoresque les exploits de ce premier des as et met en pleine lumière tout ce que ce jeune, cet héroïque pilote avait d'adresse et d'énergie.

Il aimait passionnément Montaigne et La Boétie, et ses travaux sur notre XVI[e] siècle littéraire seront longtemps consultés.

Je lus très attentivement une de ses dernières publications, les *Mémoires du jeune Brienne*, et il fut navré d'une légère erreur que je relevai dans son commentaire : il avait pris le Montlouis des bords de la Moselle pour le Montlouis des Pyrénées-Orientales et, à vrai dire, le plus coupable était Brienne, qui aurait dû écrire Mont-Royal au lieu de Montlouis. Aussi Bonnefon fut-il vite consolé ; mais nous n'étions pas complètement d'accord sur le caractère de Brienne. Finalement je lui écrivis ces lignes : « Le jeune Brienne a toujours manqué d'équilibre. Nommé secrétaire d'État en 1658, il a la manie et la vanité de faire des vers latins que Priolo lui corrige. Il se croit connaisseur et se pique d'avoir une galerie de tableaux ; il joue très gros jeu, et il triche, et il se ruine ; enfin il est indiscret. Pour tout cela, en 1662, Louis XIV l'éloigne de la Cour. Depuis, le jeune Brienne mène une vie fort désordonnée. Aussi on l'interne à Saint-Lazare. En 1692 il a permission de vivre au séminaire des affaires étrangères ; en 1696 il se retire à Château-Landon et il y meurt en 1698. On voit, par suite, ce que seront ses Mémoires. S'il a, comme disait Choisy de sa conversation, beaucoup d'esprit et de mémoire, s'il dit des choses vraies que les gens sensés n'oseraient dire, il reste bizarre et brouillon ; il se répète ; il se perd en digressions, s'égare en parenthèses ; il manque de mesure, compare dans la même page M[me] de Maintenon à Esther et à sainte Clotilde. En son œuvre, ainsi qu'en sa vie, ainsi que chez les gens sages — à ce qu'il prétendait — il y a quelque mélange de folie, *mixtura dementiae*. » Bonnefon me donna raison et, après tout, lui aussi avait raison ; ce que je lui exposais, il l'avait dit également en divers endroits de sa publication, mais non d'une façon aussi ramassée.

Tout récemment, dans la collection Bossard, dite des « chefs-d'œuvre

inconnus », Bonnefon avait publié les *Mémoires* de Marguerite de Valois et le *Spectateur français* de Marivaux.

Le *Spectateur français* ne méritait guère l'honneur d'une réimpression. Mais la réédition des *Mémoires* eut du succès. Bonnefon aurait pu répéter ici le mot de Mme de Staal-Delaunay, que son héroïne ne se peint que de buste; mais il a très bien dit que le portrait de Marguerite tracé par Marguerite est un peu flou et idéalisé, que l'époque ne nous apparaît que sous un jour indirect et atténué.

Presque jusqu'au dernier instant de sa vie il n'a donc pas quitté la plume : il copiait, copiait et il aimait à copier; pas un jour, me disait-il, où il n'eût copié quelque document inédit ou quelque texte qui lui semblait important. Il avait force projets. Il publia, durant trois ans, une revue mensuelle, *Souvenirs et Mémoires*, meublée de pièces et de témoignages du passé, mais qu'il dut abandonner : il eut le tort d'insérer dans ce recueil des morceaux trop étendus et de le grossir d'un bulletin bibliographique. Il désirait composer une grande œuvre d'ensemble sur les Mémoires de la littérature française, car, selon lui, aucune littérature n'était plus riche en autobiographies que la nôtre; et je dus même lui promettre d'écrire la préface de l'ouvrage. Il pensait à faire paraître en un ou plusieurs volumes les lettres de jeunesse de quelques-uns de nos grands écrivains. Il lut deux notices à l'Académie des Sciences morales et politiques et il espérait appartenir un jour à la section de morale.

La mort brutale est venue, et je vois encore, le 13 avril, à huit heures et demie du matin, s'éloigner au galop vers la gare de Lyon le fourgon qui portait le corps de notre cher secrétaire. « Adieu, disais-je en moi-même, adieu, pauvre cadet de Gascogne qui rentres pour toujours au pays natal ! » Je le plaignais donc et je jugeais qu'il n'avait pas rempli son destin, que son ambition n'avait pas été satisfaite. Mais qui de nous satisfait pleinement son ambition ? Qui atteint tous ses buts de guerre? Et, au bout d'un instant, je poursuivais ainsi mes réflexions : « Non, ce ne fut pas un pauvre cadet de Gascogne; ce fut, au contraire, un cadet entreprenant, hardi, heureux, qui avait fait son chemin; il avait, lui aussi, conquis Paris; il avait conquis un logis à l'Arsenal, comme les héroïnes qu'il évoquait volontiers, comme les amies de M. du Lude, les Divines, Mme de Frontenac et Mlle d'Outrelaize; il avait conquis la rosette, conquis une place honorable parmi les écrivains de son temps, et c'est, je pense, quelque chose que d'avoir été secrétaire général de la Société d'histoire littéraire ! »

Il faut maintenant lui donner un successeur, un homme d'expérience, de talent et de goût qui ait notre pleine confiance et qui maintienne le haut caractère scientifique de la Revue. Nous pensons le trouver, et il nous avait été désigné par Bonnefon.

Évidemment, il devra s'inspirer de l'exemple de son prédécesseur; mais nous comprenons qu'il pourra, qu'il devra peut-être, en certains cas, agir autrement.

Bonnefon avait sous la main, à la bibliothèque de l'Arsenal, une vaste collection de journaux et de revues. Notre nouveau secrétaire ne disposera pas, sans doute, d'un pareil instrument de travail et il lui sera très difficile de trouver quelqu'un pour faire à sa place le dépouillement des périodiques. Vous avouerai-je à ce propos que j'ai fourni longtemps à la Revue le sommaire des recueils étrangers et que, le temps et la force me manquant, j'ai renoncé à la tâche qui, depuis, n'a pas été reprise? On pardonnera donc à notre nouveau secrétaire d'alléger, de diminuer l'énorme masse de renseignements que son devancier nous apportait sur ce point.

On pourra de même, non pas supprimer, mais transformer la Chronique.

On pourra compléter cette chronique et en même temps développer notre

Société en nous assurant un plus grand nombre de collaborateurs à l'étranger, en publiant de temps à autre une revue des travaux dont notre littérature moderne aura été l'objet dans tel ou tel pays. Il serait aisé, je crois, d'avoir en Angleterre, en Amérique et ailleurs de sûrs correspondants.

L'essentiel, c'est que les articles de fond ne manquent pas, et ils ne manqueront pas, ainsi que les bonnes recensions, les comptes rendus instructifs qui sont, non pas de simples analyses, mais une étude profonde et parfois neuve du sujet.

Messieurs, ayons confiance. Notre Revue paraît depuis vingt-huit ans; elle n'a pas fléchi. Elle compte de grands noms parmi ses collaborateurs et elle est lue, citée par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre littérature et de notre langue. Si les temps sont difficiles, si les frais d'impression et le prix du papier ont augmenté considérablement, nous marchons toujours et ne perdons pas pied. Un sociétaire a démissionné, c'est le Lycée de jeunes filles de Besançon; mais nous avons à l'instant même gagné un sociétaire nouveau : *Uno avulso, non deficit alter*. L'année 1921 enregistre onze abonnés de plus et nous avons aujourd'hui 257 sociétaires et 217 abonnés. Le résultat est, ce me semble, satisfaisant et, pour assurer l'avenir, nous prenons toutes les mesures de prudence.

Messieurs et chers confrères, je laisse la parole à notre éditeur et trésorier, M. Max Leclerc, qui va vous lire le compte rendu financier.

DÉPENSES

Excédent des dépenses au 31 décembre 1919	144 97
Travaux divers, frais accessoires, etc	392 50
Papeterie	356 20
Publicité	14 45
Affranchissements	357 27
Papiers	1 240 20
Impression et brochure	14 227 25
Collaboration	1912 »
Frais de recouvrement de 56 cotisations	23 »
Montant total des dépenses	18 667 84

RECETTES

Coupons encaissés en 1920	625 »
133 cotisations à 25 francs	3 325 »
196 abonnements à 25 francs	4 900 »
68 abonnements réservés sur le compte 1919 à 19 francs	1 292 »
462 numéros à 6 fr. 25	2 887 50
6 tables à 5 fr. 65	33 90
	13 063 40
A déduire : Impôt sur le chiffre d'affaires	69 95
Montant total des recettes	12 993 45
Excédent des dépenses au 31 décembre 1920	5 674 39
	18 667 84

— Le 7 novembre 1921, la ville de Montpellier célébra, en présence du Président de la République, le septième centenaire de la fondation de l'Université de cette ville. En particulier, le Dr François Helme y développa une étude sur *le Rayonnement de la médecine et de la chirurgie françaises à Montpellier*, au

cours de cette longue histoire (*Le Temps*, 9 novembre 1921). Ce fut aussi une occasion naturelle de revenir sur la vie et sur l'œuvre de Rabelais, qui séjourna dans cette ville et dont on a célébré le souvenir par l'inauguration d'un monument élevé à sa mémoire. Citons spécialement un article du *Temps* (9 novembre) sur *la Pédagogie de Rabelais* et un autre du même journal (10 novembre), dans lequel M. Paul Souday parle de *la Statue de Rabelais*. Enfin, à cette même occasion, M. Jacques Boulenger publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, une étude plus étendue et plus compréhensive dont le titre est *Au pays de Rabelais*, et qui envisage sa vie et son œuvre sous un jour nouveau, à la faveur des découvertes qui ont été faites à cet égard et des interprétations qu'elles permettent.

— Mlle Eugénie Droz a publié, dans le *Bulletin historique et philologique (jusqu'en 1715)* du Comité des travaux historiques (1919, p. 95-113), une communication sur *Jean Castel, chroniqueur de France*. « La généalogie de Jean Castel, y est-il dit, a été longtemps obscure. Jules Quicherat a jadis montré qu'il n'était pas le fils de Christine de Pisan, mais de Jeanne Cotton, et M. Antoine Thomas a depuis reconnu que cette dernière ayant épousé le fils de la poétesse, le chroniqueur était le petit-fils de cette femme célèbre ». Le titre principal de Jean Castel, dont la renommée semble bien suspecte à l'attention des historiens, est donc d'avoir été le petit-fils de Christine de Pisan.

— Dans un article sur *Un logis parisien qu'habita Molière* (*Le Temps*, 9 novembre 1921), M. Georges Montorgueil attire l'attention sur le n° 16 de la rue de l'Ave-Maria, où il paraît très vraisemblable que Molière habita et que ce soit « l'unique vestige des séjours parisiens du poète ». « Au jour prochain du troisième centenaire, les moliéristes se doivent d'y accomplir un pèlerinage ; le décor est à souhait dans ce quartier riche encore de tant de traces du temps ».

— *L'Illustration* a consacré à la mémoire de *Molière* un numéro spécial abondamment illustré de reproductions de documents authentiques. C'est celui qui porte la date du 14 janvier 1922, sous ce titre : *Molière (1622-1922)*. On y trouvera avec agrément, à côté de nombreuses illustrations documentaires, un article de M. Paul Bourget, *Molière et le génie français*, un autre de M. Lucien Guitry, *Molière comédien*, un troisième de M. Emile Magne, *La dernière image de la vie de Molière*, un quatrième enfin de M. Robert de Beauplan, sur *Le tricentenaire de Molière à la Comédie-Française*. Ce dernier article passe successivement en revue les manifestations diverses qui saluèrent le souvenir de Molière : *Hommage à Molière, 21472 représentations, Les mises en scène nouvelles, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui, la Galerie humaine de Molière, L'exposition du Palais-Royal*, qui présente une évocation complète de ce que le génie de Molière enfanta.

— Nous signalerons également en particulier le numéro du même journal, *L'Illustration*, portant la date de la semaine suivante, le 21 janvier 1922 ; il contient un article d'ensemble sur *la Grande Semaine de Molière*, et une grande planche reproduisant *l'Hommage des comédiens de Paris à Molière, sur la scène de l'Opéra, le 1er janvier*. Quelques pages plus loin, on lira des réflexions de M. Louis Forest : *Autour d'une signature de Molière, les registres de Saint-Germain*. C'est la reproduction de la signature apposée par Molière, le 15 novembre 1670, au bas de l'acte de baptême de Jeanne-Catherine, fille de Jean Pitot, officier du roi. Quelques autres signatures de personnages différents et connus à des titres divers y sont également reproduites d'après les registres de l'état civil de Saint-Germain-en-Laye, notamment la signature de Bossuet, qui vient après celle de la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, et celle du dauphin Louis.

— Sous ce titre : *Rôles et caractères dans les comédies de Molière*, Mlle E. Angot a groupé, dans un recueil, dont l'agrément dissimule le savoir, une suite d'études sur le véritable caractère de Molière : *les Femmes et la Famille*, *le Monde et les Salons*, *les Médecins et la Médecine chez Molière et en ville*, *les Servantes*, *les Valets*, *la Tristesse dans les Comédies de Molière*. Les points essentiels de l'histoire de son œuvre et de sa portée sont ainsi abordés et traités avec une critique aussi précise qu'avisée.

— L'érudit précis et méthodique qu'était M. Maurice Henriet vient de publier avec le même scrupule et la même diligence un volume sur *Thomas et ses amis, lettres inédites*. C'est le recueil, à peu près au complet, de la correspondance qu'échangea l'académicien jadis illustre, maintenant bien oublié, avec ses amis, Montyon, Bonnier d'Alco, Lacretelle, l'abbé Bessin, Delisle de Sales, Sélis, Chabanon, Champfort et Gaillard. Ecrites d'une plume facile et en toute sincérité, ces lettres donnent une idée exacte et assez juste de ce que furent les goûts et les mœurs d'un siècle tout occupé de nouvelles littéraires et de bavardages savants.

— Poursuivant davantage la publication des *Opinions littéraires* de Victor Hugo, *la Revue de Paris* du 1er novembre 1921 met au jour une série nouvelle de fragments laissés par l'illustre poète. Ce sont des jugements de Victor Hugo sur les auteurs anciens et contemporains en commençant par Homère et en finissant par Guizot. On ne saurait s'étonner que Victor Hugo manquât de tendresse pour ceux qui ne l'épargnaient guère. Ces fragments se terminent par des pensées d'un ordre plus général sous le titre de : *Ceci et cela*.

— La neuve et piquante étude que M. Alfred Morel-Fatio a écrite sous ce titre : « *El puñal en la liga* » (le poignard dans la jarretière) (*Revue de littérature comparée*, octobre-décembre 1921), débute ainsi : « Dans mon article *La Gallophobie espagnole*, j'ai indiqué que l'Espagnole « au poignard passé dans la jarretière » n'est peut-être pas d'origine française, ainsi que les germanophiles espagnols l'affirment, en particulier M. Rodriguez Marin, directeur de la Bibliothèque nationale de Madrid, attribuant à nos romantiques cette Espagnole exaltée et provocante. A ce que je crois, il est italien, ou, du moins, les premiers exemples que je connaisse de ce type appartiennent à la littérature italienne ». Et M. Morel-Fatio cite, en effet, comme premiers exemples, des passages du maréchal de Tessé (1701) et du président de Brosses (1739), et énumère, pour appuyer ce sentiment, de nombreux exemples postérieurs en date, qui confirment qu'il « est absolument certain que, dès la fin du XVIIIe siècle, des Espagnols considérables font allusion à cette allure des Espagnoles, mais seulement de la basse classe ».

— Gérard de Nerval a publié jadis, le 31 octobre 1854, la première partie d'une nouvelle intitulée *La Pandora*, qui parut dans *Le Mousquetaire*, le journal d'Alexandre Dumas. La seconde partie est restée inédite et c'est ce récit que M. Aristide Marie imprime dans la *Revue hebdomadaire* du 24 septembre 1921. On y trouve un tableau humoristique des salons de Vienne en Autriche, dont la pensée s'obnubile parfois de quelques rêves désordonnés.

A propos du centenaire de Flaubert, M. Jean Monval a jugé le moment opportun de faire paraître une étude sur *Gustave Flaubert et François Coppée* (*1869-1880*), *d'après des lettres et des souvenirs inédits* (*Revue de France*, 1er janvier 1922). C'est surtout chez la princesse Mathilde que Flaubert et Coppée se rencontrèrent. Leurs relations furent cordiales, mais assez espacées, et on ne trouva que quatre lettres écrites par Flaubert dans diverses circonstances à François Coppée, qu'il estimait et dont il estimait le talent probe.

— L'étude que M. René Descharmes a publiée dans la *Revue de la Semaine*

(9 décembre et 26 décembre 1921) est neuve et bien documentée. Elle fait connaître, sur des documents précis et directs, un personnage qui a été fort négligé, l'avocat parisien Eugène Delattre, qui, après avoir été l'élève de Bouilhet à ses débuts, demeure l'ami de celui-ci et de Flaubert et conserve une certaine réputation de juriste et de conseiller. On lira avec intérêt les pages que M. Descharmes a consacrées à cet entourage sous ce titre : *Gustave Flaubert, Louis Bouilhet, Eugène Delattre et quelques amis*, dont le principal attrait est de mettre en valeur et de faire revivre, en les replaçant dans leur véritable milieu, le groupe de Flaubert et de ses amitiés littéraires.

— Jean-Marie-Mathias-Philippe-Auguste de Villiers de l'Isle-Adam, le futur auteur des *Contes cruels*, est né le 7 novembre 1838, à Saint-Brieuc, dans une dépendance, avec mur mitoyen, de la maison du Calvaire, rue Saint-Benoît. Il serait à souhaiter, suivant le *Mercure de France* du 1er novembre 1921, que la municipalité de cette ville, qui a donné à l'une de ses rues le nom de « Villiers-de-l'Isle-Adam », corrigeât la date inscrite sur ce monument et la donnât désormais exactement.

— M. Ernest Jovy vient de publier, dans le *Bulletin du Bibliophile, Six lettres inédites d'Emile Ollivier*, que M. Raoul Narsy signale tout spécialement et analyse dans le *Journal des Débats* du 6 novembre 1921. Ce sont des lettres adressées, de décembre 1871 à janvier 1873, par Emile Ollivier, à son ami Jean Wallon qui, après avoir débuté comme un personnage de *la Bohême* de Murger, finit sous l'aspect d'un théologien gallican. Ces lettres datent donc de la période particulièrement discutée de la vie d'Ollivier, et elles le montrent dans un jour véridique et franc. On ne saurait donc les négliger.

— Dans le *Figaro* du 25 octobre 1921, sous ce titre : *Sainte-Beuve au pays de Sylvie*, M. Ernest Seillière a fait paraître un article neuf et intéressant, à propos des séjours que le critique fit au château de Champlâtreux, dans le Valois. Il s'agit surtout d'un poème recueilli dans les *Pensées d'août* et demeuré assez méconnu, intitulé *Monsieur Jean, maître d'école*, pâle imitation de *Jocelyn*. « Ces vers, les derniers des poèmes, donnent une idée des autres, et ce ne sont pas les moins bons. Quant à l'inspiration de l'ouvrage, elle reflète l'état d'âme de Sainte-Beuve, dès lors inquiété par la vie sur les rousseauistes convictions de sa jeunesse et en voie de se donner pour un temps, sous l'influence du XVIIe siècle classique, une plus saine perception des réalités sociales. »

Cet article a amené deux lettres relatives au séjour de Sainte-Beuve, dans les numéros suivants du *Figaro*.

— On lit dans *Le Temps* du 24 novembre 1921 :

« Le recueil des épreuves des *Fleurs du mal* corrigées, annotées, surchargées par Baudelaire, qu'avait constitué son éditeur Poulet-Malassis et dont *Le Temps* a parlé avant-hier (22 novembre), a été adjugé 35 950 francs, qui représentent avec les 17 fr. 50 p. 100 de frais, la somme de 42 241 fr. 25. Cet exemplaire provenait de la vente Poulet-Malassis, faite en 1878, où il avait été acheté 237 francs.

« Les épreuves des *Epaves* (exemplaire formé également par Poulet-Malassis), corrigées et annotées par Baudelaire, ont été adjugées 9850 francs, plus les frais. »

— Sous ce titre : *la Hausse sur les Baudelaire*, on lit l'entrefilet suivant dans Le *Journal des Débats* du 19 janvier 1922 :

« On sait qu'à la vente Parran, qui eut lieu en novembre dernier, l'exemplaire d'épreuves des *Fleurs du mal* a été adjugé 35 950 francs. A la vente Poulet-Malassis, M. Parran l'avait acheté 237 francs. D'ailleurs, en 1898, un exemplaire de l'édition originale, sur papier ordinaire, avait été payé 54 francs, à l'hôtel des ventes.

« L'exemplaire de ces épreuves des *Epaves*, à la vente Parran, a été adjugé 9 850 francs.

« Cet exemplaire est des plus intéressants, écrit M. P. Dufay, à *l'Intermédiaire des chercheurs*, si l'on considère que cette publication passait pour avoir été faite à l'insu de Baudelaire. Les notes autographes du poète, jointes au volume, prouvent, au contraire, la part qu'il prit à son élaboration. Il en désire la publication, mais le souci d'éviter toute responsabilité à ce sujet semble devenir pour lui une hantise : « Surtout que cela ait l'air d'être fait sans mon aveu... Considérons si cela peut *me nuire en Belgique*. Il ne s'agit pas de l'opinion, mais de la loi, » et plus loin : « J'ajouterai quelques mots que l'éditeur sera obligé d'endosser ». Mêmes avis concernant l'avertissement que devait rédiger et rédigea Poulet-Malassis. La table avait, par contre, été dressée et numérotée par Baudelaire lui-même. »

— Sous ce titre : *La Pupille de Malesherbes*, M. Georges Montorgueil revient, dans *Le Temps* du 15 novembre 1911, sur la descendance de Corneille. « On nous apprend, dit-il, d'autre part, qu'est décédée, le 8 juillet dernier, Mme Célina Corneille, descendante directe du poète, mariée à M. Fauchet, qui laisse une fille, la baronne du Pouget. Cette dame est en possession de tous les papiers de son arrière-grand-père. « A l'heure actuelle, nous écrit-elle, une seule personne vit encore, qui est née Corneille, c'est ma cousine, Mme Harvé, dont vous avez parlé. Mais il y a des descendants qui feront souche ». Mme du Pouget pense évidemment à Paule, Marie-Thérèse et Bertrand, ses enfants. »

A ce propos, il a été question de Marie-Anne Corneille, qui fut élevée au couvent des Ursulines de Nevers, grâce à la protection de Malesherbes. Quand celle-ci mourut, Malesherbes reporta sur la nièce de la précédente l'intérêt qu'il lui portait. C'était Jeanne-Marie, à qui il écrivit deux lettres intéressantes demeurées inédites : l'une du 2 novembre 1784, l'autre du 16 novembre 1792. Cet intérêt ne se démentit pas jusqu'à sa mort ; le Directoire lui accorda un secours, que Napoléon continua, et que la Restauration fit transformer en un bureau de tabac.

— On trouve le renseignement suivant, dans le *Courrier littéraire* du *Temps* du 6 décembre 1921, sur *Musset, Sand et Lorenzaccio*, et nous croyons bon de le répandre davantage.

« Puisqu'il est ici question de l'auteur des *Nuits*, c'est peut-être l'occasion de demander ce qu'est devenu l'exemplaire des *Comédies et proverbes* annoté par le poète même, en vue d'une nouvelle édition, signalé jadis par M. Lafoscade dans son étude sur le théâtre de Musset et dont la trace paraît depuis assez longtemps perdue. Peut-être ce précieux document dort-il chez quelque bibliophile un peu distrait, qui n'aura pas de catalogue. »

— Sous les simples initiales M. P. les *Etudes* du 5-20 mars dernier publient un article sur *les Epreuves des « Moines d'Occident » et de leur auteur, lettres inédites de Montalembert*. Celui-ci avait déjà écrit une bonne partie du livre quand les conseils de l'abbé Dupanloup le lui firent mettre au pilon, et ce ne fut qu'en juillet 1860 que les deux premiers volumes de l'œuvre nouvelle virent le jour. C'est pendant les émotions, incertitudes et doutes, que Montalembert envoya les lettres à sa confidente et amie, la marquise de Forbin-Jamon, qui sont publiées aujourd'hui.

— Dans les *Souvenirs universitaires* de M. Henri Joly, publiés par la *Revue hebdomadaire* de septembre 1921, on trouvera, outre des détails biographiques sur l'auteur, quelques silhouettes assez vivantes de philosophes, notamment de Caro, que M. Henri Joly suppléa, pendant deux ans, dans la chaire de philosophie de la Sorbonne.

— M. J.-M. Carré, Ardennais, vient d'écrire un volume plein d'intérêt sur *les Ardennes et leurs écrivains*. Jusqu'au XIVe siècle, les Ardennes ont eu peu de littérateurs : Taine, Michelet, Verlaine et Rimbaud sont les plus connus. Verlaine, qui appartient à la région ardennaise par son père, né français dans l'ancien département des Forêts, lui appartient également par le séjour qu'il fit à Rethel, au collège Notre-Dame, de 1877 à 1879. M. Carré en étudie le détail et ce n'est pas le chapitre le moins curieux de la biographie du pauvre Lélian.

— Dans le *Mercure de France* du 15 octobre 1921, M. Henry Kistemaeckers père fournit des renseignements sur *Un procès littéraire, Louis Desprez, souvenirs d'un éditeur*. C'est le procès que dut soutenir un jeune romancier naturaliste, *Autour d'un clocher*, et qui se termine, le 20 janvier 1884, par une condamnation à l'amende et à la prison. Le jeune romancier mourut bientôt après, le 8 décembre 1885, victime de sa mauvaise santé et de son intransigeance, car il ne voulut faire aucune concession à ce qu'il croyait son devoir d'écrivain.

— M. C. Pitollet se plaint que sa pensée ait été mal traduite à propos de *l'Ange et l'Enfant* de Reboul. « Cette célèbre élégie, dit-il, qui commença la gloire du poète nimois, a suscité depuis sa parution de nombreux commentaires. L'idée originale était-elle de Reboul ? » Nous savons aujourd'hui avec certitude, grâce au travail de M. C. Pitollet, que le poète boulanger emprunte à Grillparzer, poète autrichien, et cette idée et même plus d'un ornement de détail.

Le Gérant : **Daniel Mornet.**

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

DE RAYSSIGUIER

L'exemplaire du *Lisandre et Caliste* de Pierre Du Ryer, qui porte la cote 8° Yth 10248 à la Bibliothèque Nationale, est suivi, à la page 197, d'une collection de vers intitulée *Autres œuvres Poëtiques du mesme autheur*, que l'éditeur ou au moins le relieur a attribuée à cet écrivain. Si l'on remarque qu'entre la dernière page de la tragicomédie et la première de la collection de poésies il y a une différence de 59 pages, on peut croire qu'elle provient d'une faute d'impression, d'autant plus que les signatures au bas des feuilles sont en règle. Je l'ai cru moi-même quand j'étudiais les œuvres de Du Ryer il y a quelques années. J'ai accepté l'attribution sans penser que ces poésies pouvaient être l'œuvre d'un autre, mais une lecture plus récente m'a montré que je m'étais trompé assez sérieusement, car cette collection avait paru deux années auparavant avec la première pièce de théâtre d'un auteur peu connu, de Rayssiguier. Voici comment l'erreur s'est produite.

Le 26 janvier 1630 un libraire, Nicolas Bessin, a obtenu la permission d'imprimer la *Tragicomedie Pastorale, où les amours d'Astree et de Celadon sont meslees à celles de Diane, de Siluandre et de Paris, auec les inconstances d'Hilas et autres poësies, composees par le sieur Raysseguier* [sic]. La tragi-comédie finit à la page 107. Le titre *Autres œuvres Poëtiques du mesme Autheur* se trouve au verso de la même page. Deux ans après, un second éditeur, Pierre David, a réimprimé la *Tragicomedie Pastorale* et les *Autres œuvres Poëtiques*. La dernière page de celle-là est numérotée 144. Les poésies suivent immédiatement, mais les pages sont numérotées 197 à 259, laissant ainsi une lacune de 52 pages, quoique les signatures se suivent d'une façon régulière.

Or *Lisandre et Caliste* a paru la même année dans un livre du même format chez le même éditeur. La pièce, qui finit à la page 137, est suivie, dans l'exemplaire dont je viens de parler, par les mêmes poésies qu'on avait déjà attribuées à de Rayssiguier, imprimées d'une façon identique jusqu'aux numéros des pages et aux signatures. Il est à noter que ni le privilège de *Lisandre et Caliste* ni le titre du volume ne parlent de ces poésies, comme le font ceux du livre de Rayssiguier, et qu'il y a des exemplaires de la pièce de Du Ryer[1] qui ne sont pas accompagnés d'elles. Je conclus que l'éditeur, en train de publier les deux livres, s'est trompé en ajoutant à la pièce de Du Ryer les poésies qui avaient déjà paru sous le nom de son ami, de Rayssiguier. Un employé aurait pu croire que les poésies ne devaient pas suivre la *Tragicomedie Pastorale* à cause de la façon dont les pages étaient numérotées. Un autre aurait pu les ajouter à la tragi-comédie de Du Ryer en suivant plutôt les signatures. Il est évident, d'ailleurs, que la collection contenant beaucoup de vers sur la guerre contre les protestants du Midi appartient plus naturellement au Languedocien, de Rayssiguier, qu'à Du Ryer, un Parisien.

Si j'avais su cela, je n'aurais pas attribué à Du Ryer les seize poèmes de la collection et je n'en aurais pas cité quelques vers pour appuyer ma critique de cet auteur. C'est dans ces pièces que je croyais trouver l'évidence de ses aventures amoureuses, son voyage dans le Vivarais, sa joie à l'occasion de la défaite des protestants du Midi. Tout cela est à supprimer[2]. Reste la critique générale de ses vers, dans laquelle il n'y a pas grand chose à changer, étant donné, en somme, que les poésies de Du Ryer, quoique moins personnelles, moins pittoresques, plus tolérantes que celles de son ami, appartiennent à la même école et leur ressemblent par le style aussi bien que par les sujets.

Quant à de Rayssiguier, je tâcherai de lui faire amende honorable en éclairant un peu l'obscurité où il reste depuis 1636. A peu près tout ce que nous savons de lui est tiré de ses pièces de théâtre et des dédicaces, avant-propos et poésies qui les accompagnent. Il naquit probablement dans les premières années du

1. Celui de la Bibliothèque Nationale qui porte la cote Yf 6852 et celui qui se trouve à la Bibliothèque *Widener* de *Harvard University*. Il est à remarquer que l'exemplaire de la seconde édition de la *Tragicomedie Pastorale* qui appartient à cette université-ci n'est pas accompagné par les *Autres œuvres* dont il s'agit. Est-ce, par hasard, l'exemplaire qui a perdu ses poésies à l'avantage d'un exemplaire de *Lisandre et Caliste*?

2. C'est-à-dire, dans mon *Pierre Du Ryer Dramatist*, Washington, Carnegie Institution, 1912, supprimez : p. 9, lignes 1-5, 28-31 ; p. 10, lignes 1, 2, 5-23, 29-42 ; p. 11, lignes 1, 2.

XVII^e siècle, en Languedoc, qu'il appelle sa province et dont il connaît les gouverneurs et les luttes religieuses[1]. Gaillard paraît confondre les deux « Midis » quand il l'appelle « Gascon » dans sa *Monomachie*[2]. Je n'ai pas d'autre preuve de sa naissance à Albi que l'affirmation des frères Parfaict[3]. Ces historiens croient qu'il fut protégé par le duc de Montmorency parce qu'il parle d'un prince qui l'a chéri et qui est mort pendant la guerre[4], mais, comme dit l'abbé Gouget[5], il ne peut pas s'agir du Montmorency célèbre qu'on a exécuté en 1632, puisque le poète parle déjà de sa mort en 1631. Gouget conclut qu'il est question du vieux duc, mais il aurait dû comprendre que celui-ci, décédé en 1614, ne pouvait guère être le protecteur après la mort de qui de Rayssiguier est allé chercher fortune à Paris. Or, il parle de ce prince non seulement dans la collection de vers publiée en 1631, mais aussi dans l'épître dédicatoire de sa *Tragicomedie Pastorale*, où il fait savoir à M^lle de Ragny que son oncle, le Cardinal de Retz, avait été son bienfaiteur. Ce prince de l'Église, Henri de Gondi, mourut au mois d'août 1623 pendant qu'il accompagnait le roi contre les villes rebelles du Midi. Évidemment c'est de lui qu'il s'agit. De Rayssiguier nous assure qu'après sa mort « ou que ie feusse me nuisoit ». Ne pouvant plus rester dans sa province, il est allé à Paris. C'est donc à partir de l'automne de 1623 que cet événement a eu lieu et, comme nous allons voir tout à l'heure, avant 1627.

Arrivé à la capitale, il a rencontré des difficultés de toute sorte. Poursuivi pendant trois années par une mégère, une entremetteuse probablement, dont l'entretien est brutal, le regard fatal aux filles qu'elle envisage, il a suivi sa damnable envie :

> Auec de plus cuisands remords
> Que si de tous ceux qui sont morts
> Aux guerres de Piémont j'auois osté la vie[6].

Il est emprisonné. Est-ce à cause de son amie? Il veut nous faire croire que :

> La prison ne me vient que du vice d'autruy.

1. Dans la *Bibliothèque du Théâtre françois*, Dresde, Grœll, 1768, vol. II, p. 88, on l'appelle *N.* de Rayssiguier, mais l'éditeur ne fait que suivre l'abbé Goujet, qui se sert de cette lettre pour indiquer que le prénom est inconnu.
2. *Œuvres meslées*, Paris, Dugast, 1634, p. 33, 34.
3. *Histoire du Théâtre françois*, t. IV, p. 470.
4. *Autres œuvres poetiques du Sieur de Rayssiguier*, Paris, 1631.
5. *Bibliothèque françoise*, t. XV, p. 373, 374.
6. *Stances à Marceau, Autres œuvres*, Paris, 1631.

Gaillard[1], qui est assez mauvaise langue, fait entendre autre chose :

Raziguier est Gascon, par consequent il volle.

Quelle que soit la raison de son incarcération, il en souffre et nous raconte ses peines avec une sincérité touchante :

Toy qui me vois languir ou iamais la lumiere
N'a peu bien separer les iours d'auec les nuits,
O mon Dieu, mon Sauueur, escoute ma priere,
Et d'vn œil de pitié regarde mes ennuis.
. . . . . .
Le pain que l'on y mange est vn pain de tristesse
Qui nourrit nos douleurs, plustost que nostre corps
Et dificillement en ces lieux de destresse,
Cognoit on les viuans d'auec ceux qui sont morts.
La paille seulement dessus la terre humide,
E[s]t le lict, et les draps où l'on nous fait coucher,
Et le plus courageux en ces lieux est timide,
Lors que les clefs en main on le vient approcher[2].

Il souffre aussi de sa mauvaise santé, de sa pauvreté, de la perte de ses amis :

I'ay veu mourir tous mes amis
Et le Ciel ne m'a point permis
De voir vn beau iour en ma vie
Qu'il n'ait esté soudain troublé,
Par la malice de l'enuie[3].

Ce n'est pas tout. N'étant ni riche ni beau, il aime des femmes qui se moquent de lui. S'il avait 2000 écus de rente, il réussirait auprès d'elles, mais sans ce secours il est obligé de voir son Olinde épouser « vne masse de chair sans voix ny mouvement ». Quant à lui-même, il voit déjà :

Vne troupe de peuple à ma porte arrestee
S'esbranler d'vn pas triste, et suiure lentement
Les flambeaux que l'on porte a mon enterrement[4].

Même la nature, qui l'intéresse, lui paraît souvent aussi mélancolique que sa propre vie. Quand il écrit à Damon, c'est pour lui faire comprendre la vanité de toute ambition[5].

1. *Loc. cit.*
2. *Prière sur la Prison de l'Auteur, Autres œuvres,* Paris, 1631.
3. *Stances à Marceau, op. cit.*
4. *Elégie à Olinde,* p. 151-155, *Autres œuvres,* Paris, 1630.
5. Voy. la dédicace de sa *Tragicomedie Pastorale.*

Il avoue pourtant que ses affaires commencent à prendre une meilleure tournure. Ni ses *Stances au sieur de Sainct Leon* ni ses poésies patriotiques, adressées au roi et à la reine mère, ne sont lugubres. Ses *Stances au roy sur le succes de ses armes Victorieuses apres la Prise de Privas*, de 280 lignes, sont, peut-être, un fragment du poème héroïque qu'il projetait sur la défaite de l'hérésie et les exploits des Maisons de Retz et de Ragny. Il cherche l'appui aussi du duc de Ventadour, du comte de Vieules et de Mademoiselle de Rohan. Peut-être a-t-il trouvé du réconfort auprès de ces aristocrates. Il avait assurément des amis parmi ses collègues du barreau, car il était avocat comme Du Ryer, Auvray, Corneille, Rotrou et d'autres auteurs dramatiques de sa génération.

Des lettres publiées ici même par M. E. Roy [1] nous ont fait connaître une espèce de cénacle établi par quelques-uns de ces jeunes avocats. Pierre Du Ryer, appelé Damon par ses camarades, présidait, d'après Hardy [2], au cabaret où ils s'assemblaient. Un de ces amis était Auvray, qu'on appelait Poliarque [3]. Dans les lettres qu'ils se sont écrites il est question de deux amis, Alcidon et Thyrsis [4], qu'on n'a pu identifier. Il semble fort probable que cet Alcidon ait été de Rayssiguier. Celui-ci fut un ami de Du Ryer, car il reçut de lui deux poèmes flatteurs qui accompagnent sa *Tragicomedie Pastorale* et il lui en écrivit un autre intitulé *Pour son amy Du Ryer, Stances sur son Argenis*. Ils étaient tous les deux des avocats qui habitaient Paris et ils commençaient à écrire des pièces pour l'Hôtel de Bourgogne vers la même époque. Ce qui est plus significatif c'est que de Rayssiguier se donne le nom d'Alcidon dans un de ses poèmes, une *chanson sur l'absence de Calliste* [5]. Dans les autres poésies adressées à cette femme il parle à la première personne. Ici, après avoir exprimé la douleur d'un amoureux, il ajoute : « Voila ce qu'Alcidon disoit ». Il est toujours possible que ce soit là un simple nom de convention, mais ce serait le seul nom d'homme employé ainsi par de Rayssiguier. Est-ce

1. *Revue d'Histoire littéraire*, t. XXII, p. 497-543.
2. *Ibid.*, p. 533.
3. *Ibid.*, t. XXIV, p. 414, 415.
4. *Ibid.*, t. XXII, p. 527 et 530. Thyrsis est-il Corneille ? C'est possible, car c'est le nom du personnage de *Mélite* qui, d'après Fontenelle, le représente. En outre, Corneille se sert de ce nom dans deux des poèmes publiés avec *Clitandre* en 1632. Mais il demeurait toujours à Rouen ; en 1628, il n'avait encore écrit aucune pièce de théâtre ; il n'adresse aucune poésie ni à Du Ryer, ni à Auvray ; ses pièces n'ont pas paru d'abord, comme les leurs, à l'Hôtel de Bourgogne. Il est donc bien plus difficile de l'identifier avec Thyrsis et ainsi de l'associer avec ces auteurs qu'il ne l'est d'identifier Alcidon avec de Rayssiguier.
5. *Autres œuvres*, 1630, p. 130.

seulement par hasard qu'en 1630 celui-ci publie un poème intitulé *Stances a Damon contre la vanité du temps*, tandis que, la même année, Du Ryer intitule un des siens, publié avec son *Argenis et Poliarque*, *Le Festin. A Alcidon*? Je crois plutôt qu'Alcidon c'est de Rayssiguier, et que, comme Du Ryer et Auvray, il faisait partie de ce cénacle de jeunes poètes et avocats.

C'était une bande qui menait joyeuse vie. Hardy les accuse d'aimer « quelques belles garces, dont la hantise est plus frequente a ces Messieurs que celle du Palais [1] ». Du Ryer rappelle à Alcidon que « si l'Ennuy nous fait la guerre, le verre et la bouteille en viennent bien a bout [2] ». « L'honneur n'est rien qu'une chimère », chante de Rayssiguier à Olinde [3]. Ils se moquent bien du vieil « Autheur du Theatre », qu'ils remplacent malgré ses injures. Comme Hardy, ils cherchent leurs sujets dans les romans grecs et dans les romans modernes. Ils aiment, comme lui, la vie mouvementée, les événements extraordinaires, tout ce qui plaît au public et sert à faire valoir une pièce à l'Hôtel de Bourgogne. Mais ils sont d'une génération nouvelle. Plus de tragédies pour le moment. Ils aiment mieux les tragi-comédies et les pastorales. Leurs pièces sont plus longues que celles de leurs prédécesseurs, moins vulgaires, mieux adaptées aux goûts de la société polie qui commence à fréquenter le théâtre. Elles sont pleines d'intrigues qui finissent toujours par des mariages, l'amour y jouant le grand rôle. La scène devient plus brillante, plus variée. Il y a des palais, des prisons, des forêts, des jardins pleins de fleurs, où les oiseaux chantent et où l'on jouit de l'aurore et du clair de lune. Pour le style ils imitent Théophile plutôt qu'Alexandre Hardy. Ils sont moins obscurs, moins vigoureux, plus doux, plus alambiqués que celui-ci. Il a dû les trouver assez fades.

C'est surtout de Rayssiguier qui fait de la critique. La préface de son *Aminte* est la plus souvent citée de toutes ses œuvres. Quoiqu'il écrive en 1631, il croit qu'on s'est déjà assez exprimé au sujet des règles. Il fait savoir qu'il les a suivies exactement, car :

> Nostre theatre peut-estre aussi agreable en obseruant les regles où ceste sorte de poëme nous engage que dans la liberté que nous auons prise. Ie ne blasme personne, et disant mon aduis hardiment ie crois que l'vne et l'autre façon d'ecrire doit estre souferte sans blasme.

Si l'on observe les règles, on suit les anciens et le sens com-

1. *Revue d'Histoire littéraire*, t. XXII, p. 532, 533.
2. *Autres œuvres* publiées avec *Argenis et Poliarque*, Paris, 1630, p. 173.
3. *Autres œuvres*, Paris, 1630, p. 150.

mun, mais « la plus grande part de ceux qui portent le teston à l'Hostel de Bourgongne veulent que l'on contente leurs yeux par la diuersité et changement de la face du Theatre et que le grand nombre des accidens et aduentures extraordinaires leurs [*sic*] ostent la cognoissance du sujet ». On obéit au public pour faire vivre les acteurs, mais tout le monde est libre et, entre les deux partis, il aime mieux suivre avec douceur l'opinion des honnêtes gens. Pourtant, si on lit ses pièces plutôt que sa préface, on apprend qu'il n'est jamais tout à fait régulier, même quand il traduit l'*Aminta*. C'est une preuve du peu de valeur qu'on devrait attacher aux idées exprimées par un auteur dramatique dans un écrit théorique, à moins qu'elles ne soient rigoureusement contrôlées par l'étude de ses pièces.

Appuyé par ses amis ou par les personnes influentes à qui il dédie ses œuvres, de Rayssiguier semble avoir obtenu quelque succès dans sa carrière dramatique. Comme Du Ryer et Auvray, il a vu représenter ses pièces à l'Hôtel de Bourgogne. Mahelot dresse la liste d'accessoires pour la représentation de sa *Tragicomedie Pastorale* et de sa *Celidee*. La préface de l'*Aminte*, que j'ai citée, indique que cette pièce a été jouée à l'Hôtel. Les frères Parfaict [1], sans aucune preuve, déclarent que *Palinice* et *Celidee* « n'ont jamais été jouées publiquement », et que les *Thuilleries* sont peut-être dans le même cas. Mais la citation qu'ils donnent eux-mêmes de la préface de la première pièce prouve qu'elle a été écrite pour la scène ; la deuxième appartenait au répertoire de l'Hôtel de Bourgogne, comme le *Mémoire* de Mahelot l'indique ; la troisième a, sans doute, été représentée comme les autres.

Dans la dédicace de la *Bourgeoise*, de Rayssiguier parle de sa résidence à la cour. Ses souffrances sont-elles passées ? Je n'en sais rien. C'est l'année suivante que Gaillard le traite de voleur. Après 1636 nous n'entendons plus parler de lui. Nous ne savons s'il est mort ou s'il a seulement quitté la scène, comme Mairet et Durval le feront quelques années plus tard. Voici la liste de ses œuvres :

1. *Tragicomedie Pastorale, où les amours d'Astree et de Celadon sont meslees à celles de Diane, de Siluandre et de Paris, auec les inconstances d'Hilas.* Paris, Nicolas Bessin, 1630, in-8 (privilège du 26 janvier 1630) ; réimprimée par Pierre David, Paris, 1632, in-8.

2. *Autres œuvres Poëtiques du mesme autheur*, imprimées et réimprimées avec la pièce précédente.

1. *Op. cit.*, IV, 474, 475.

3. *Autres œuvres poetiques du Sieur de Rayssiguier.* Paris, 1631, in-8, reliées avec la pièce suivante.

4. *L'Aminte du Tasse, Tragi-comedie pastoralle accommodée au Theatre François.* Paris, Aug. Courbé, 1632, in-8 (privilège du 15 août 1631 ; achevé d'imprimer du 30 janvier 1632).

5. *La Bourgeoise ou la Promenade de S. Cloud.* Paris, Pierre Billaine, 1633, in-8 (privilège du 17 août).

6. *Palinice, Circeine et Florice, tragi-comedie tiree de l'Astree de Mre Honoré d'Urfé.* Paris, Sommaville, in-8; un exemplaire porte la date de 1633, d'autres celle de 1634.

7. *La Celidee sous le nom de Calirie ou la generosité d'Amour.* Paris, 1635, in-8 ; réimprimée, Paris, Quinet, 1636, in-8, sous le titre d'*Alidor et Oronte Tragi-comedie.*

8. *Les Thuilleries Tragi-comedie.* Paris, Sommaville, 1636 (privilège du 31 décembre 1635 ; achevé d'imprimer du 3 mars 1636).

Il a écrit aussi des poèmes liminaires dont deux ont été publiés avec sa propre *Tragicomedie Pastorale*, un autre avec la *Bourgeoise*, un quatrième avec l'*Argenis* de Pierre Du Ryer.

Ses six pièces se ressemblent. La scène des deux pastorales se passe dans les bois, la comédie tâche de faire rire par ses personnages et son dialogue, tandis que les trois tragi-comédies sont moins doucereuses que celles-là, moins gaies que celle-ci, mais on trouve partout les intrigues, les personnages et les incidents de la pastorale, tantôt des lettres égarées, tantôt des confidences surprises, des reconnaissances, des suicides manqués, des mariages pour que tout finisse bien. Tout cela n'étonne guère quand on sait que trois des pièces sont tirées de l'*Astrée* et une quatrième de l'*Aminta*. Les deux autres, la *Bourgeoise* et les *Thuilleries* réunissent des épisodes qui se trouvent dans les romans pastoraux ou bien dans les romans héroïques ou grecs. Dans la *Bourgeoise*, l'histoire de Camille et de Silvie peut se tirer ou de l'*Alcimedon* de Du Ryer[1] ou de sa source, les *Adventures amoureuses d'Ismène et d'Isménie*[2].

La règle des vingt-quatre heures n'est suivie que dans l'*Aminte* et la *Bourgeoise*. L'unité du lieu est celle d'une forêt ou d'une ville. Partout, même dans l'*Aminte*, dont le sujet est assez restreint, il y a des scènes épisodiques. C'est plutôt la complexité qu'il cherche en affirmant que, sans ses additions, un sujet comme celui de la *Celidee* serait trop nu pour le théâtre[3]. Il multiplie

1. Joué pour la première fois en 1632 ou en 1633. La *Bourgeoise*, imprimée en 1633, a pu être représentée avant 1632.

2. Traduites du grec d'*Eustathe* par G. Colletet, Paris, Toussainct du Bray, 1625, in-8.

3. Voy. la préface de cette pièce.

ainsi ses intrigues pour faire plaisir au public, pendant qu'il tâche de l'intéresser par la beauté ou la nouveauté de la scène, ou la vivacité de l'action physique. Dans sa *Tragicomedie Pastorale* on remarque le croissant de la lune, des lions et des licornes sortent de deux antres, « l'Amour paraist en l'air; il faut des esclairs,... quatre chandelliers, une nappe sur l'autel d'Amour. Il faut de l'arcançon, des socisons, un mouton, deux petittes burettes de terre, trois chappeaux de fleurs, une montaigne pour un berger qui se veut précipiter, etc.[1] ». Pour sa *Celidee* il faut une chambre tapissée de cuir doré, une autre où se trouve un lit vert, dans lequel repose un des acteurs. Un lit figure aussi dans les *Thuilleries*. L'attentat du Satyre sur Sylvie, que le Tasse avait mis en récit, est représenté par de Rayssiguier sur la scène. Des duels et d'autres actes de violence ne sont pas rares. L'actualité de la mise en scène l'aide à frapper l'imagination de son public.

En dehors de la mise en scène, ce qui intéresse dans sa première pièce, c'est le dessein de mettre en action toute la partie principale de l'énorme roman qui s'appelle l'*Astrée*. Bien d'autres et lui-même ailleurs se servent des épisodes de ce livre. Il n'y a que lui qui tâche de réduire en cinq actes les amours d'Astrée et de Céladon, celles de Diane, de Silvandre et de Pâris, et les inconstances d'Hilas. C'est un projet digne de son ami Du Ryer, qui dramatise l'*Argénis* de Barclay et le *Clitophon et Leucippe* de Tatius. Plus tard, quand ils auront appris à mieux fouiller un sujet, ils n'auront pas besoin d'une source si vaste.

Comme remarque M. Marsan[2] à l'égard de l'*Aminte*, de Rayssiguier a mis en scène, dans cette adaptation, « tout ce qui chez le Tasse était en récit : l'amour d'Elpin pour Nérine, II, 1; l'épisode du Satyre au troisième acte, et, au cinquième, l'essai de suicide d'Aminta et tout le dénouement ». Il double le nombre des scènes, supprime le chœur et au même temps les dialogues qui ont lieu entre lui et les acteurs.

La pièce la plus intéressante est la *Bourgeoise ou la promenade de Saint-Cloud*, qui forme, avec la *Galerie du Palais* de Claveret, celle de Corneille, les *Vendanges de Suresne* de Du Ryer et la *Foire de Saint-Germain* de La Pinelière, un groupe de pièces dans lesquelles on se trouve à Paris ou dans la banlieue et qui reconnaissent par leurs titres l'importance de ce fait. La *Bourgeoise* est

1. *Mémoire de Mahelot*, fol. 33 v° et 34, manuscrit à la Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 24330; p. 76 dans mon édition de cette œuvre, Paris, Champion, 1920

2. *La Pastorale dramatique*, Paris, Hachette, 1905, p 367.

probablement la plus ancienne de ces pièces. De Rayssiguier a pu trouver l'idée de mettre Paris en scène dans le *Lisandre et Caliste* de Du Ryer ou dans quelque farce contemporaine. Quoi qu'il en soit, nous voyons des bateliers qui attendent les voyageurs pour Saint-Cloud. On parle du Bois de Boulogne et de la Cour à Saint-Germain. Des Florentins qui ont voyagé expriment cette opinion gracieuse :

> Ces François sont courtois et leur Prince auiourd'huy
> Ne trouue poinct de Roy qui se compare à luy[1].

Les bateliers sentent la farce contemporaine. Le Vaillant Fanfaron et La Montagne sont des personnages d'un comique encore plus conventionnel, mais l'idée de choisir comme protagoniste la Bourgeoise n'est pas sans originalité. Celle-ci sait qu'il est difficile d'épouser un jeune aristocrate, quoiqu'elle dise :

> Ce sont contes ma sœur, elle est fille et moy fille
> Et si la glace est bonne, ou ie me viens de voir,
> Ie n'ay pas moins d'appas, qu'elle en pourroit auoir,
> La gloire des ayeuls, n'est qu'vn tiltre inutile,
> Qui n'a pas grand esclat dans vne bonne ville,
> Estant riche on se fait Damoiselle tousiours.
> Il ne nous faut oster, que deux doigts de velours,
> La noblesse à Paris est tellement confuse
> Que pour la discerner le plus sage s'abuse[2].

Elle finit par épouser un bourgeois, mais, si elle ne peut faire autrement, c'est parce que les gentilshommes qu'elle recherche aiment ailleurs. Son caractère ne diffère pas de celui des intrigantes de la pastorale ou de la tragi-comédie. Ainsi l'intrigue est-elle indépendante du fait qu'elle est bourgeoise. Monsieur Jourdain n'est pas encore né. Il y a tout au plus une tendance vers la comédie de mœurs, mais la pièce ressemble plutôt à une tragi-comédie à laquelle on aurait ajouté quelques personnages et dialogues de comédie[3].

Après la *Bourgeoise*, de Rayssiguier est revenu à l'*Astrée*, d'où il tire les sujets de deux tragi-comédies. La *Celidee* contient une lutte psychologique très intéressante à ceux qui cherchent les origines de la tragédie classique. Oronte hésite entre son amour pour Calirie, qu'il aime, et son devoir à l'égard de son neveu Alidor, que

1. Acte I, sc. v.
2. Acte I, sc. I.
3. Remarquons que le vers, acte III, sc. I : « La femme est un roseau que le moindre vent plie », semble imiter un vers de Pichou, *Folies de Cardenio*, acte II, sc. II, « La femme est un roseau qui branle au premier vent ».

son frère lui a confié. Celui-ci est épris de Calirie à un tel point que, d'après le médecin, il mourra, s'il ne la possède pas. A la fin du premier acte, Oronte, dans un monologue tout classique, nous fait savoir sa décision : « Je veux que mon amour cède à mon amitié ». Il fait son possible pour faire agréer son neveu à Calirie, qui n'aime nullement le jeune Alidor. De son côté, Calirie sacrifie sa beauté à son amour. Convaincue qu'il n'y a pas d'autre moyen d'éclairer Oronte, elle « se gaste le visage avec un diamant[1] ». Alidor ne veut plus d'elle et Oronte l'épouse. Malgré ce qu'il y a d'absurde et de mal expliqué dans la donnée[2], il y a ici des personnages, des situations, une façon de se servir d'un monologue que nous trouverons plus tard dans les tragédies cornéliennes. C'est une des premières pièces de l'époque dont la moitié est remplie d'une lutte psychologique, malheureusement ce n'est que la moitié. Soit qu'il n'ait pas compris toute l'importance de cette lutte, soit qu'il ait cru qu'il fallait compliquer ses pièces pour amuser l'assistance, de Rayssiguier y ajoute les aventures banales d'autres personnages qui n'influencent nullement les péripéties de l'histoire principale. La pièce reste ainsi sans unité, une tragi-comédie embrouillée, quoiqu'elle ait failli être autre chose.

Il n'y a que ces complications dans la *Palinice*, imitée aussi de l'*Astrée*, mais très inférieure à la *Celidee*. On s'intéresse davantage aux *Thuilleries* dont le décor ressemble à celui de la *Bourgeoise*, car la scène se passe en partie, comme le titre l'indique, dans les galeries et les jardins des Tuileries. Il y est question aussi du Louvre et de la Seine. L'actualité des mœurs est marquée par l'opposition du roi à un duel. Mais le drame est plutôt rempli des supercheries, des lettres volées, des triples mariages, pour en finir, que nous avons vus dans ses pastorales.

En somme, la valeur de ces six pièces est mince. On n'est pas étonné de l'oubli dans lequel leur auteur est tombé. Ses pièces ont eu le mérite de contenir en germe deux choses dont, plus tard, on s'est beaucoup servi : le conflit psychologique et l'actualité des lieux. Mais, s'il n'était pas déjà mort en 1636, il s'est vu dépasser de bien loin. Ses mérites restent ceux d'un devancier qui n'a pas su développer ses idées originales.

H. Carrington Lancaster.

1. Acte V, sc. III. Nous apprenons de l'*Astrée* que les blessures faites ainsi ne guérissent jamais.

2. Suggérée, peut-être, à d'Urfé par l'histoire de Stratonice, que cède son mari, Séleucus Nicator, à son fils à lui, Antiochus, en suivant les conseils de son médecin qui, comme celui de la *Celidee*, craint que le jeune homme ne meure d'amour. Voy. Plutarque, *Démétrius*.

LES PREMIÈRES RELATIONS ENTRE CHATEAUBRIAND ET BALLANCHE

Les notes que nous reproduisons sont empruntées aux papiers de Beuchot, lesquels ont été acquis, il y a une trentaine d'années, par la Bibliothèque nationale.

Né à Paris, le futur éditeur de Voltaire avait été élevé au collège des Oratoriens de Lyon. Il y eut pour condisciple Ballanche, et, dès ce moment, s'établit entre eux une amitié qui devait durer toute leur vie.

Nous ne donnons que les éclaircissements indispensables. Pour Ballanche, malgré ce qui a été écrit sur lui, il nous manque le guide que l'on attend. Il est fâcheux que les difficultés du temps présent empêchent un érudit qui s'est consacré à cet écrivain, et qui habite Lyon, M. Joseph Buche, de donner sur lui ce travail définitif qu'un des maîtres de la critique se plaisait à annoncer en 1912. Pour Chateaubriand, nous ne pouvons, sans oublier Sainte-Beuve, toujours utile et toujours bien informé, que renvoyer à des ouvrages récents, aux études si précises et neuves de M. Victor Giraud et de M. Latreille[1]. Mentionnons encore l'abbé Pailhès, dont les informations méritent en général d'être recueillies.

« M. Ballanche, dit Sainte-Beuve, qui, de compagnie avec son père, s'occupait de réimpressions d'ouvrages classiques et religieux[2], d'une édition de la *Poésie sacrée des Hébreux*, de Lowth,

1. M. V. Giraud : *Chateaubriand, Etudes littéraires, Nouvelles études littéraires.* M. Latreille, *Chateaubriand, Etudes biographiques.*

2. « L'imprimerie des halles de la Grenette était depuis longtemps en possession de travailler pour les différentes administrations publiques, tant sous l'ancien gouvernement que depuis la Révolution. Elle a éprouvé de grands désordres ; dilapidée sous le règne de la Terreur, plusieurs de ses chefs ont péri sous la hache révolutionnaire. Le citoyen Ballanche père, associé avec Ch.-Fr. Millanois, à qui appartenait ladite imprimerie, a survécu ; il s'associa en l'an IV avec la veuve de son précédent associé et avec Barrel. L'imprimerie, à cette époque, a encore éprouvé des pertes considérables. En l'an VII, un événement malheureux et imprévu la prive de la confiance des administrateurs, qu'elle n'avait pas cependant cessé de mériter ; maintenant, gérée sous la plus simple raison de Ballanche père et fils, elle est chargée d'une liquidation considérable dont la majeure partie est composée de sommes dues par les différentes administrations publiques. » (Note écrite par Ballanche probablement au début du Consulat.)

vint à Paris en 1801 ou 1802, quelques mois après la publication du *Sentiment*. Il alla voir tout aussitôt M. de Chateaubriand, dont le *Génie du Christianisme* avait paru, et lui proposa de donner une Bible française avec des discours. Les discours devaient être de M. de Chateaubriand, et, dans le texte français, qui aurait été en gros celui de M. de Saci, M. Ballanche aurait infusé tous les passages des Écritures qui se trouvaient traduits par Bossuet et autres grands écrivains sacrés... Ce projet n'eut pas de suite, quoique M. de Chateaubriand ait commencé quelque chose de ses discours, mais il se forma du moins à ce sujet, entre le grand poète et M. Ballanche, une première liaison qui ne fit plus tard que se resserrer. »

Cette première liaison, nous l'avons ici sur le vif.

Lyon, 16 ventôse an XI : « Tu ne m'avais rien dit de ton indisposition ; il paraît que cela n'a rien été. Chateaubriand paraît aussi rétabli : tu lui témoigneras la joie que nous en avons. » Suivent quelques détails sur les prix à établir. « Nous désirerions à avoir des renseignements sur les améliorations des nouvelles éditions, et qui sont propres à les faire acheter par ceux mêmes qui ont déjà l'ancienne. » Ces améliorations ne sont, d'après la préface de Chateaubriand, que des corrections, « lesquelles se réduisent à des retranchements dans le texte et à des additions dans les notes ».

« Chateaubriand m'avait parlé d'une bulle du pape, qui devait être placée en tête : y est-elle, cette bulle ? Peut-on, à l'abri de cette bulle, recommander spécialement le livre aux ecclésiastiques ? » Arrivé à Rome comme secrétaire de la légation, l'auteur du *Génie* recevra de Pie VII l'accueil le plus flatteur ; il verra son livre ouvert sur la table du Saint-Père : celui-ci ne pouvait qu'approuver un livre qui ramenait les âmes à la religion ; mais Chateaubriand a-t-il jamais pu croire que le souverain pontife recommanderait officiellement une apologie qui n'avait rien de commun avec celles des Pères de l'Église[1] ?

« Serons-nous chargés des envois à Rome, et en Italie et en Espagne ? » Les Ballanche rêvent de faire de leur maison une sorte d'entrepôt d'où ils enverront dans les pays du Midi d'innombrables exemplaires du nouvel ouvrage. D'après le magnifique succès des premiers jours, ils escomptent une affaire superbe. Et pourtant, en discutant sur les prix et sur les remises à faire aux dépositaires, s'ils ne négligent pas leurs intérêts, ils répètent

1. Dans l'édition in-18, Chateaubriand supprime la dédicace adressée au Premier Consul.

qu'ils ne cherchent pas à faire une spéculation sur le *Génie*, « mais qu'ils seraient charmés de contribuer à son placement ». De concert avec Migneret, ils enverront partout des prospectus : « Il faut que le coup soit porté en même temps partout, et que la facilité de se procurer le livre soit telle que ce soit une espèce de tentation à laquelle on ne puisse résister ».

Ce 25 germinal : « Je te recommande l'article que tu proposes de faire pour le *Génie du Christianisme*. Songe bien qu'il faut contenter l'amour-propre de l'auteur, satisfaire les affections des gens pieux, plaire aux prêtres, etc. Tu sens qu'un article qui ne satisferait pas à ces trois conditions pourrait nous nuire. Tu le signeras, parce que je suis bien aise, lorsqu'il y a quelque article important et travaillé dans notre feuille de toi, qu'il soit signé. Cela met toujours en odeur de science et de littérature. « Ah ! c'est ce Beuchot que nous avons vu chez M. Lièvre... il était gentil... il avait de l'esprit... c'est lui qui a étrillé l'Athénée, il y a quelque temps. Diable !... Il a connu La Harpe... il connaît Chateaubriand : ce que c'est ! Je ne sors pas beaucoup; je ne fréquente ni les cercles ni les sociétés, mais j'entends tout cela de mon cabinet. Ce n'est point un mal de faire parler un peu de soi. Il y a tant de gens qui seraient disposés à nous oublier ! Ainsi, je te conseille de signer les articles les plus soignés, parce que cela te fonde toujours une réputation. Tu étais connu ici comme faisant de jolis couplets et des épigrammes bien poivrées. Ainsi, tu n'as pas besoin de te faire connaître sous ce point de vue.

« Je dois encore te rappeler les opinions de Lyon. Tu sais qu'on y pardonne tout, excepté une dissidence en politique ou en religion. Le quartier de Bellecour surtout est terrible. Les prêtres sont tout puissants. » Et Ballanche ajoute qu'on épluche tout dans un journal, et l'on voit de la malice où lui, il n'a rien vu. — Le journal dont il est question est le *Bulletin de Lyon*, qui appartenait aux Ballanche. Le premier numéro avait paru le 3 vendémiaire précédent, sur deux pages, en format petit in-4°.

« N'as-tu point idée que ce sera Chateaubriand qui sera préfet de notre département ? Touche cette corde-là ; j'en ai quelque idée. » Au mois d'octobre 1802, Chateaubriand était passé par Lyon, en se rendant à Avignon, où il allait régler une affaire de contrefaçons. Il avait été reçu dans cette ville, restée si catholique, avec un enthousiasme extraordinaire. Ballanche, qui pensait bien que l'auteur du *Génie* serait récompensé du succès de son livre par des fonctions officielles, prend sous son bonnet qu'il serait peut-être appelé à remplacer M. de Najac, nommé au Corps

législatif. Celui-ci eut pour successeur à la préfecture du Rhône M. Bureaux de Puzy, préfet de l'Allier.

« En parlant d'arrangement avec Chateaubriand, touche un un mot de la *Bible*. On fait dans ce moment une édition in-8° de la Bible de Carrière. C'est là notre premier projet. Aussitôt que Chateaubriand sera débarrassé de ses nouvelles éditions, et qu'il n'aura plus ce souci, il faudra qu'il songe sérieusement à notre affaire. Quand il aura bien médité son plan et son travail, on conviendra d'un prix, et il n'aura d'autre embarras que de recevoir son argent aux échéances convenues. Un auteur qui fait le commerce est une chose contre nature. »

27 germinal : « Je t'ai envoyé hier, mon très cher, une lettre pour Chateaubriand. Nous avons pensé qu'il valait mieux acheter (le *Génie*) que d'être toujours à rendre compte et à traiter avec un homme qui n'entend rien aux affaires, ce qui est très ennuyeux. Du moins, nous traiterons à notre fantaisie ; nous perdrons ou nous gagnerons sans que personne ait rien à y voir. Nous en prenons un mille, parce qu'un plus petit nombre nous forcerait aux mêmes déboursés sans nous offrir l'espoir des mêmes rentrées. Il en est de ceci comme pour l'impression d'un livre. D'ailleurs, tant que l'on spécule d'une manière étroite, on ne fait rien. Si Chateaubriand n'accepte pas notre proposition, ce que nous sommes loin de croire, parce qu'elle lui est avantageuse, nous nous en chargerons pour la commission, et nous ferons tout de même tout notre possible pour lui. »

18 floréal : « Les journaux annoncent que M. Fesch va en ambassade à Rome, et que Chateaubriand sera secrétaire de la légation. Qu'en dis-tu?... »

19 floréal : « Nous avons été surpris et même un peu scandalisés de ne pas voir notre nom au frontispice du *Génie*. Ce n'est pas au revers la place de gens à qui l'on donne le nom d'éditeurs. » Il s'agit de l'édition donnée par les Ballanche avec Migneret en avril 1803, suivie de la *Défense du Christianisme*. Elle est annoncée dans le *Bulletin de Lyon* le 24 floréal :

« Lors de la publication du *Génie du Christianisme* au mois de germinal an X, nous avions pensé que cette première édition nous suffirait au moins pour deux ou trois ans. Ce qui nous portait à le croire était la cherté de l'ouvrage — le prix alla de 7 à 10 francs le volume — et le grand nombre des exemplaires tirés, nombre qui équivalait à trois éditions ordinaires. Nous ne pouvions prévoir qu'une vente presque sans exemple dans la librairie nous exposerait bientôt à manquer à nos engagements envers

nos correspondants et le public. Non seulement notre édition s'est écoulée dans l'espace de dix mois, mais nous avons eu à soutenir la concurrence de deux contrefaçons à très bas prix, l'une dans le Nord de l'Allemagne, l'autre dans le Midi de la France. La nouvelle édition que nous offrons aujourd'hui au public a été soigneusement revue et corrigée par l'auteur, aidé par les conseils de respectables et savants ecclésiastiques. Tandis que, par une adroite manœuvre et une dérision nouvelle, le philosophisme feignait de s'alarmer des dangers imaginaires auxquels, suivant lui, le livre de M. de Chateaubriand exposait le culte chrétien, il a été consolant pour ce jeune défenseur de la religion de recevoir des marques de bienveillance de tous les rangs du clergé, sans même en excepter le digne successeur de Léon X et de Pie VI, qui tout à la fois ranime les arts et ferme les plaies de l'Église catholique. »

Le 28 floréal, Beuchot publiait dans le même *Bulletin* un article sur le *Génie* : cet article est bien pâle, et le critique ne s'y occupe guère que de la *Défense du Christianisme* [1].

16, 17 ou 18 prairial (*sic*) : « Chateaubriand est ici » — il se rendait à Rome. — En 1802, écrit celui-ci dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, « Lyon me fit un extrême plaisir. Le fils de M. Ballanche, mon imprimeur, propriétaire, après M. Migneret, du *Génie du Christianisme*, était devenu mon hôte : il est devenu mon ami. Qui ne connaît aujourd'hui le Philosophe chrétien... ? » En 1803, dans une lettre à Gueneau de Mussy, où il parle de l'enthousiasme dont il fut encore l'objet, il est singulièrement sec à l'égard des Ballanche : « Ce qu'il y a de mieux dans tout cela, ce sont les propositions des libraires. Je demande trente mille francs pour une opération à faire sur mon ouvrage, et je ne désespère pas de les obtenir », et il ajoute ces mots significatifs : « Si cela arrive, je ne sais si j'irai à Rome ».

La diplomatie, à ce moment, lui sourit donc peu, et, d'autre part, ces chers hôtes ne sont guère à ses yeux que des commerçants dont on veut obtenir une forte somme. En attendant, il obtient 300 louis. N'avait-il pas écrit à Fontanes « qu'il n'avait pas un sou pour déloger de son grenier » ?

« Je l'ai vu souvent. Nos affaires avec lui sont, sinon terminées, du moins bien avancées. Nous faisons une édition in-18 du *Génie*

1. Le 14 floréal, Ballanche écrivait dans le *Bulletin de Lyon* « *Un mot sur le Génie du Christianisme* ». « Arrêtons un instant nos regards sur le beau tableau qui vient de nous être offert par ce jeune écrivain... Nul n'a encore eu cette puissance incroyable de réveiller à la fois tous nos souvenirs (historiques et moraux) et de rallier toutes nos pensées autour d'une seule pensée... »

avec gravures. Je te prie de rassembler tout ce qu'on a dit pour ou contre ce livre en général et *Atala* en particulier, soit dans des brochures, soit dans des journaux. »

Ce 27 : « M. de Chateaubriand est parti, mais il nous a laissé le manteau d'Élisée, c'est-à-dire le droit de l'imprimer in-18. Toutes nos affaires entre nous sont terminées, tant pour les 1 000 exemplaires que pour l'édition in-18 que nous allons faire. Nous devons la faire en 8 volumes et un volume de supplément qui contiendra les critiques, éloges, satires, etc. », ce qui fut exécuté.

S. d., décembre 1803 ou janvier 1804 : « Chateaubriand est sans argent ; il en a un besoin extrême ; il a recours aux expédients ; il va revenir de Rome ; il passera par Lyon ; il nous tourmentera pour que nous prenions ensemble les arrangements qu'il nous a déjà proposés plusieurs fois et que nous avons toujours refusés. Voici en quoi cela consiste. Il propose de lui acheter ses cuivres in-8° après la lettre ; ainsi nous serions propriétaires de l'édition que fait Migneret pour ses cuivres. Nous ne pouvons connaître le fonds de l'affaire. Nous ne savons s'il doit à Migneret. Nous ne savons quelles sont ses conventions avec Migneret ; nous ne savons rien. Chateaubriand nous propose ses gravures après la lettre, et voilà tout. Te serait-il possible de savoir où en est Migneret ? Si ses éditions sont prêtes, à combien il les tire ; s'il y a un prix fait avec Chateaubriand, quel est ce prix ? Or, je sens bien qu'il n'est pas aisé de découvrir tout cela ; cependant, il sera peut-être possible de découvrir quelque chose par les aveux du bonhomme Migneret, soit par ceux de Sampier d'Arena, soit enfin par la confidence que tu pourras peut-être obtenir de Madame de Talaru, à laquelle je te prie de porter la lettre ci-jointe avec un *Testament-Martin*[1] et un exemplaire de mon ouvrage. Je laisse la lettre ouverte pour que tu puisses la lire, mais tu auras soin de la cacheter en noir. J'ai eu occasion de faire la connaissance de Madame de Talaru à Lyon ; je l'ai un peu promenée lors de son passage à Lyon. Cette dame était dans l'intimité de La Harpe et l'est encore dans celle de Chateaubriand — celui-ci l'appelait sa cousine : ils avaient une grand-mère commune. — Nous avons beaucoup causé et jamais bien eu occasion de savoir ce que nous désirons savoir aujourd'hui, mais je

1. Claude Martin, major-général au service de la Compagnie des Indes anglaises, né à Lyon en janvier 1732, mort dans l'Inde le 13 septembre 1801, avait légué à sa ville natale 750 000 francs pour une institution de charité — c'est ainsi que fut fondée *La Martinière*, école bien connue — et d'autres sommes pour les œuvres philanthropiques. La ville fit imprimer son testament (1803, en anglais et en français, in-4° de 120 pages).

n'y pensais guère alors. Il ne fut question que de la disgrâce de Chateaubriand. Pour en revenir (*sic*), Chateaubriand nous propose, outre ses cuivres, la réunion de ses articles du *Mercure* et quelques autres morceaux encore inconnus au public. Nous ne comprenons rien à tout ce fagot, mais je lui ai répondu pour avoir de lui une explication, car, enfin, on ne peut pas acheter chat en poche. Ce qu'il y a de plus sûr là-dedans, c'est qu'il demande pour tout cela la somme énorme de 500 louis. Il n'y a pas apparence que nous puissions traiter avec lui ; cependant, comme il est trop obéré, il y a apparence qu'il en sera encore fortement question. Il est bon que nous soyons au moins sur la défensive ; ainsi, il ne faudra pas manquer de nous faire part de tous les renseignements que tu pourras recueillir. Nous avons ici un graveur, qui, je crois, fera notre affaire. » Ce fut, en effet, l'artiste lyonnais Boily qui exécuta les gravures.

« Il paraît, d'après les lettres de Chateaubriand, qu'il est absolument décidé à revenir ; tâche de savoir si c'est disgrâce complète ou si c'est abdication ; tâche aussi de savoir comment il est vu à Paris. »

S. d. — « Tu sais donc que nous avons payé assez cher le droit de faire une édition in-18[1]. Tu sais qu'une foule de circonstances nous ont forcés de retarder cette édition et que nous perdons beaucoup, vu que nous avons avancé de l'argent à Chateaubriand et que nous avons fait des emplettes de papier. Tu sais que nous avons encore 200 exemplaires à Paris et 400 à Lyon de la dernière édition, ce qui fait que ce marché de 1000 exemplaires cesse d'être aussi bon qu'il l'avait paru d'abord à Chateaubriand. Tu sais que la plupart des exemplaires vendus nous sont encore dus par les libraires. Tu sais que la librairie va cahin-caha, etc. ; tu sais, en outre, que Chateaubriand est à sec, qu'il a besoin d'argent, qu'il

1. Dans l'*Avertissement* de cette édition, on trouve des détails sur celles qui ont été faites jusqu'à ce jour. « Celle que nous donnons aujourd'hui est la septième complète dans l'ordre des éditions et la quatrième en titre. L'auteur nous en a cédé la propriété. Le *Génie du Christianisme* est un de ces livres qu'on aime à lire à la campagne, et qu'on porte volontiers à la promenade ; c'est ce qui nous a déterminés à choisir le format in-18. »

« Dans son acte, Chateaubriand s'est ôté la faculté de faire une édition in-12 de son ouvrage ; il peut en faire une in-4° et in-8°, mais pas in-12, si ce n'est un abrégé à l'usage de la jeunesse, qui sera en un ou deux volumes. » Il fut fait par Clausel de Coussergues. En 1808, il fait des démarches pour que cette dernière publication soit mise au nombre des ouvrages classiques adoptés par l'Université, qui vient d'être créée. Il veut la vendre un bon prix, mais il louvoie, ne parle pas franchement, ce qui excite la mauvaise humeur de Ballanche le père.

A Paris, c'est, d'après la *Correspondance*, Gueneau de Mussy qu'il charge de veiller à ses intérêts : « Songez que c'est la seule ressource qui me reste. Migneret a fort bien vendu ses éditions, mais il a confié ses marchandises à des fripons, et j'ai éprouvé cinq banqueroutes. »

nous propose un marché de telle et telle façon; tu sais tout cela, mais tu n'en dis rien, si ce n'est dans la conversation, lorsque cela est amené, et sous forme de confidence, lorsque tu en as obtenu une. Tu commences par demander purement et simplement où en sont les affaires de Chateaubriand relativement au gouvernement, s'il est rappelé ou s'il est en pleine disgrâce; tu donnes le général Martin (son *Testament*); il faut que la confiance s'établisse. Si madame de Talaru demeure sur la réserve, ne dis rien, parce qu'il ne faut pas que Chateaubriand puisse nous accuser un jour d'avoir sonné la trompette sur sa détresse financière, qui nous chagrine d'autant plus qu'il va nous harceler. »

Disgrâce, abdication, détresse — Chateaubriand épuisait ses dernières ressources pour les funérailles et le tombeau de Madame de Beaumont, — tout cela était exact. Il n'allait pas tarder à rentrer en France.

An XII, ce lundi matin, s. d. : « Chateaubriand sera ici dans la quinzaine. J'ai vu hier la femme de chambre de Madame de Beaumont. Elle m'a parlé de la mort de sa maîtresse, du chagrin de Chateaubriand et de son retour. Il avait, lors du départ de cette femme de chambre, envoyé sa démission, et il n'attendait plus que l'acceptation de cette démission pour partir. En attendant, il est allé faire une tournée à Naples. Le séjour de Rome lui est insupportable depuis la perte de Madame de Beaumont. Le convoi de cette dame a été magnifique; des personnes de la plus grande distinction y ont assisté. M. de Chateaubriand lui a fait élever un mausolée superbe, etc. Mais ce que j'ai appris avec plaisir, c'est que le cardinal paraît très attaché à Chateaubriand. — Ballanche ne pouvait pas savoir que le cardinal, en ne ménageant pas les protestations de bienveillance au secrétaire de la légation, envoyait contre lui des dépêches où il le prenait violemment à partie. — Il a fort bien accueilli Madame de Beaumont; il a donné à l'un et à l'autre des marques d'affection et d'intérêt. Ainsi, tu vois que ce qu'on avait dit — sur les rapports entre Fesch et le secrétaire, et qui était vrai, — est évidemment faux et supposé », et Ballanche prie instamment Beuchot d'obtenir là-dessus quelques renseignements auprès de Madame de Talaru.

16 pluviôse : « Hier, Chateaubriand est descendu des nues; il part demain par la poste pour Paris. Il s'arrête trois ou quatre jours; ainsi, il sera à Paris dans la huitaine. » Ces trois ou quatre jours, il les consacre au fidèle Joubert, qui était alors à Villeneuve-sur-Yonne. »

« Où en es-tu avec Madame de Talaru; dis-nous cela catégorique-

ment. Je serais bien fâché que tu eusses été trop avant avec elle au sujet de Chateaubriand, parce que celui-ci ne nous demande rien; il est tout-à-fait aimable ; il serait fâcheux qu'il se fît un tripotage. Garde avec lui le secret au sujet des *Lettres édifiantes* ; nous ne lui en avons rien dit. Il est enchanté de la nouvelle dignité de Fontanes — nommé président du Corps législatif; — c'est un événement heureux pour Fontanes d'abord, et, par contre-coup, pour Chateaubriand. »

Ce mercredi des Cendres (12 février) : « Chateaubriand sera arrivé à Paris lorsque tu recevras cette lettre. Il loge, comme tu sais, dans la rue Saint-Honoré, près de la rue de l'Echelle, au *Singe vert — violet*, dit la *Correspondance*. — Il a emporté tous les manuscrits que tu m'avais envoyés relatifs au volume de supplément du *Génie* in-8°. Il s'occupera à le compléter de concert avec toi. Il fera même un petit travail qu'il m'épargnera, et qui sera toujours censé de moi. Je ferai mon travail sur les grandes critiques, telles que celles de Ginguené et de Boufflers. Chateaubriand fera pour notre édition un petit avertissement relatif à ce volume de supplément. Cet avertissement sera signé de moi. Arrivé à Paris, s'il trouve que ses éditions sont bien avancées d'être vendues, il fera annoncer la nôtre dans le *Journal des Débats* par un article précurseur de l'édition. Il sera question, dans cet article, du volume de supplément fait par moi. Quand tu le verras, il t'en parlera sans doute. A propos de l'annonce de notre édition et du volume de supplément fait par moi, ne pourrait-on pas glisser un petit mot favorable sur le *Sentiment* ? Je n'ai pas cru devoir en parler à Chateaubriand, mais tu pourrais peut-être prendre sur toi de lui en parler ». On ne trouve dans les *Débats* que l'article de Dussault du 24 mai 1802.

16 ventôse : « Chateaubriand ira-t-il à Sion, et quand ? » Non, car éclata l'affaire du duc d'Enghien, et il envoya sa démission.

28 germinal : « Chateaubriand a bien fait de se démettre. La carrière diplomatique ne lui convient nullement... Je prends bien part à son nouveau chagrin relativement au danger de sa femme. » La maladie de celle-ci était la raison qu'il invoquait pour ne pas aller à Sion : « Les médecins, écrit-il à Talleyrand le 22 mars 1804, me déclarent que Madame de Chateaubriand est dans un état de santé qui me fait craindre pour sa vie ».

28 floréal : « J'écris à Chateaubriand par le courrier. Je lui marque que nous tenons toujours à notre volume, que tu iras prendre chez lui nos matériaux, et que tu feras ce que tu pourras. Je doute cependant que nous puissions être prêts, vu le peu de

temps que nous laisse notre édition finissante. Mais il est toujours bon de réserver ce volume à faire en temps et lieu, s'il est reconnu impossible de le donner cette fois-ci. Je demande à Chateaubriand trois choses : 1° son Avertissement; 2° en quels termes il veut que nous parlions de sa réception à l'Académie (des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon); — [Voir dans la *Correspondance*, à la date du 7 juin 1803, la lettre de remerciement de Chateaubriand à ses nouveaux confrères qui l'avaient élu par acclamation.] — 3° s'il veut que nous mettions dans les notes son morceau sur la Fête-Dieu à Lyon, publié en l'an XI dans le numéro 104 du *Mercure*, et sa lettre sur Rome. Il avait été aussi question du portrait (de l'auteur) entre nous; je lui demande qu'il s'explique là-dessus. Il a des corrections pour *Atala*; presse-le à ce sujet, ainsi que pour l'Avertissement. Je te dirai en particulier que nous aurions beaucoup de plaisir à le voir, moi surtout, mais sa présence nous gênerait un peu, parce que je serais obligé d'être toujours avec lui et que nous sommes un peu chargés d'affaires. Si j'avais pu me permettre une absence d'une quinzaine, je l'aurais bien faite pour aller à Paris. Outre le travail du *Génie*, j'y serais encore appelé par une autre affaire. » Il s'agissait d'une réimpression du *Cours de Littérature* de La Harpe.

Les négociations et discussions continuent à propos de l'acquisition du *Génie*. Les Ballanche se refusent à en acheter la propriété, même si Chateaubriand rabattait de ses prétentions; au besoin même, ils vendraient leur édition, feraient faire la liquidation de ce qui leur est dû et arrêteraient tous les comptes. Mais cette affaire, comme nous le verrons, est loin d'être terminée.

Il est enfin question d'ouvrages nouveaux. 24 fructidor an XIII : « Nous avons fait un petit marché avec Chateaubriand pour ses voyages. Tu auras à lui compter 1800 francs au 11 novembre et 3000 au 1er janvier prochain. Nous lui avons donné 1200 francs comptant. Nous avons pensé qu'au moyen de tout cela nous pourrions essayer de vendre le *Génie* et même les *Martyrs* — ceux-ci n'avaient pas encore paru — sans avoir besoin d'acheter à l'argent (*sic*). »

« Voyages » ne signifient pas, comme on pourrait le croire, l'*Itinéraire*. En voici l'explication, telle que la donne M. Latreille (*Chateaubriand, Etudes biographiques*) : « Des confidences de Chateaubriand permirent à Ballanche de saluer le livre que projetait alors l'auteur du *Génie*, et qu'il ne devait pas écrire. Il s'agissait d'une sorte de voyage en France auquel il n'est pas douteux que Chateaubriand ait songé en 1802, car, dans la même lettre à Fontanes, déjà citée, il disait : « J'ai un dernier projet; si on ne

fait rien de moi, ce qui est très probable, je proposerai à votre ami (Bonaparte) de me faire faire le voyage de France en détail. Il me donnera un peintre, et nous aurons un ouvrage complet sur ce vaste empire dont il n'existe pas une description passable. Cet ouvrage a manqué au siècle de Louis XIV. J'en ai tous les plans et toutes les parties dans ma tête. » Ballanche ne doutait pas que le *talent singulier* de Chateaubriand pour les descriptions ne fût à l'aise dans un pareil sujet.

« Chateaubriand et sa femme sont partis ce matin : il est inutile, je crois, de dire ce que nous avons fait ensemble ; il le dira assez, lui... » « A Lyon, est-il dit dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, nous retrouvâmes M. Ballanche ; il fit avec nous la course à Genève et au Mont-Blanc. Il allait partout où on le menait, sans qu'il y eût la moindre affaire. »

Un an s'écoule. Chateaubriand va partir pour l'Orient. Il quittera Paris le 13 juillet 1806. Le 28 juin, Ballanche ne sait pas encore s'il voyagera avec lui : « Il devait m'écrire. Je n'ai point reçu de ses nouvelles. Ecris-moi s'il part, si son voyage est différé, si sa femme l'accompagne, etc. S'il est encore à Paris, demande-lui de m'écrire; s'il n'y est pas et qu'il n'y ait personne chez lui, va voir M. Joubert aîné, rue Saint-Honoré, au coin de la rue de l'Echelle, au *Singe vert*. Enfin, écris-moi, parce qu'il était à peu près décidé que je ferais une partie du voyage, mais je ne puis me mettre en route sans avoir reçu de ses nouvelles. Il devait partir le 1er juillet de Paris ; je devais me trouver à Lausanne en même temps que lui. Nous sommes maintenant au 28, et je n'ai rien reçu. Fais cesser mes incertitudes à cet égard. Je tremble que Chateaubriand ait oublié de m'écrire ou que sa lettre se soit égarée à la poste, et que le pauvre malheureux ne fasse le pied de grue à Lausanne en m'attendant. »

4 juillet : « Je suis arrivé en très bonne santé à Venise, et je pars à l'instant pour Rome. »

10 juillet : « Le voyage me gêne beaucoup et beaucoup. Voilà combien d'affaires qui auraient exigé ma présence ! Mon papa va être accablé.

« Chateaubriand parle bien à son aise du roman de Madame de Staël (*Corinne*). Il ne connaît pas l'esprit de Lyon, et il ne sait pas combien il y aura de personnes, sans parler même des ecclésiastiques, qui nous sauront mauvais gré d'imprimer un ouvrage de cette femme. Elle doit venir à Lyon incessamment ; il aurait aussi été bien utile que je m'y fusse trouvé, et je n'y serai vraisemblablement pas. »

9 août, de Florence: «Tu vois que je suis sur le chemin de Rome; je n'ai que vingt-deux postes pour y arriver, et, ce que tu aurais peine à croire, c'est que nous reprenons demain le chemin de France. Une certaine inquiétude, qui vient du défaut de nouvelles, nous a pris à l'un et à l'autre, et nous a coupé bras et jambes. Il nous est impossible d'aller plus loin; nous mourrions en chemin. » C'est Madame de Chateaubriand qui avait fait promettre à Ballanche de venir la chercher à Venise, où son mari devait la quitter.

L'illustre voyageur est de retour à Paris le 5 juin 1807; il y est revenu d'Espagne, en passant par Bordeaux, Blois et Augerville. Le 25 avril, Ballanche ignore la route qu'il suivra : « Passera-t-il par Lyon ? Qui achètera ses manuscrits ? Ce voyage a singulièrement tourné les idées du côté de Chateaubriand. Voilà qui renouvelle absolument sa réputation. On attend tout de lui, et le premier ouvrage qu'il publiera sera enlevé. » Encouragés par ces espérances, les Ballanche disent à l'oreille de Beuchot qu'ils ont l'arrière-pensée d'acheter la propriété entière du *Génie du Christianisme*, mais ils voudraient que cela vînt naturellement.

Les *Martyrs* paraissent au printemps de 1809 ; ils étaient terminés un an auparavant : « 29 mars 1808. Chateaubriand a fini les *Martyrs* ; il travaille à notre recueil. Y a-t-il quelque arrangement pris? Nous vendra-t-il les *Martyrs*? Je suis bien impatient de savoir tout cela. »

4 avril : « J'ai appris par mon père que M. de Chateaubriand demandait 100 000 francs de ses *Martyrs*. Je pensais bien que ses prétentions ne diminueraient pas, mais cette somme me paraît terrible. Comment faire pour se tirer d'affaire avec deux volumes de ce prix? M. Bertin — du *Journal des Débats*, — qui passait pour en avoir offert 50 000 francs, et qui s'en défendait, acceptera-t-il ce marché ? J'ai peine à le croire, surtout après la conduite qu'il a tenue à l'égard du *Génie*, qui devenait une propriété nulle, si elle ne fût pas retombée tout entière entre nos mains... Je suis un peu étonné que M. de Chateaubriand ait ainsi caché son jeu avec nous. Je croyais que les *Martyrs* étaient bien loin d'être terminés, et la première nouvelle que j'en reçois est pour apprendre en même temps le marché commencé et peut-être consommé. M. de Chateaubriand a pu croire que nous n'étions pas assez riches pour nous élever à ses prétentions. Mais cela ne devait pas l'empêcher de nous en faire part. Ne suis-je pas son ami beaucoup plus que son libraire ? »

18 avril. A cette date, Ballanche songe à obtenir, grâce à Fontanes et à son ami, une place d'inspecteur général dans la nouvelle

Université. Les objections de Beuchot et ses propres réflexions ne tardent pas à lui faire abandonner ce projet, ces fonctions n'étant décidément pas faites pour lui [1].

« Les offres de M. de Chateaubriand ne peuvent pas nous aller, parce que c'est beaucoup trop d'argent pour nous et pour un ouvrage qui n'est point encore fait. Nous ne pourrions publier tout au plus que dans trois ans, et, au bout de ces trois ans, il faudrait peut-être encore résilier le marché. Je ne conçois pas le prix de 48000 francs pour une première édition des *Martyrs*. C'est un marché fou. Les contrefacteurs auront beau jeu, et qu'on ne croie pas que ce soit chose si facile que de saisir une contrefaçon [2]. »

5 mai : « J'ai reçu de M. de Chateaubriand une lettre à laquelle je ne tarderai pas à répondre. Il m'y parle de moi personnellement, et me dit un mot de ses voyages. — Il songe à publier son *Itinéraire*, dont des fragments parurent en appendice dans la troisième édition des *Martyrs*. — Je persiste à croire que nous ne pourrons pas nous en charger. Si nous avions de l'argent mignon, nous pourrions courir cette chance, mais nous ne sommes point dans ce cas. Il paraît que l'affaire des *Martyrs* est consommée. »

Le livre va paraître. Les Ballanche ont renoncé à l'acheter. 23 février 1809 : « Les prétentions de M. de Chateaubriand croissent, non pas en proportion de ses besoins. Or, ce n'est pas notre faute si ses besoins ne sont pas en proportion du débit et de la stagnation des affaires. » On achète cher; il faut vendre cher, et il y a à craindre les contrefaçons. « Nous ne sommes pas assez riches pour acheter les ouvrages de M. de Chateaubriand. Si M. Bertin n'ose pas, à plus forte raison nous devons, nous, ne pas oser. »

15 mars : « M. de Chateaubriand est un excellent homme, mais tous les services qu'on peut lui rendre ne doivent pas faire penser qu'il puisse en tenir compte quand il s'agit d'affaires d'intérêts. Malheureusement, avec son goût des choses honorables et son peu de fortune, il est obligé de penser beaucoup à l'argent. Nul n'apprécie mieux que moi son caractère et ses manières, mais il y

1. « C'est un projet qui m'a été suscité par Ampère. Il a dû voir M. de Chateaubriand pour le prier d'en parler à M. de Fontanes. J'ai su que C. Jordan s'était mis sur les rangs pour cette même place, et c'est pourquoi il faut éviter d'en parler à M. de Gerando (secrétaire général du Grand-Maître). » Des ennuis domestiques, dont il sera question plus loin dans une note, achevèrent de détourner Ballanche de ce projet.

2. Il y eut encore en 1808 une contrefaçon du *Génie* faite à Avignon par Savy. Ballanche se rendit dans cette ville, et fit condamner l'imprimeur : « J'ai réussi, dit-il, à nettoyer en partie l'étable d'Augias », et il se propose, pour mettre un terme à ce genre de piraterie, de faire une tournée par Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Quant à la Bretagne, il l'abandonne à Beuchot.

a longtemps que j'ai pensé qu'avec lui la qualité de libraire exclut celle d'ami. Je crois donc désormais impossible de faire avec lui aucun marché de librairie. Comme je te l'ai déjà dit, nous ne sommes point assez riches pour lui. Malheureusement, nous sommes marchands et obligés de songer à faire nos affaires le mieux possible comme marchands. »

19 avril : « Les *Martyrs* ont été bien mal accueillis dans notre ville. On n'a pas attendu les articles du *Journal de l'Empire* pour jeter les hauts cris. J'ai été indigné de cette dépravation de l'opinion, mais qu'y faire? Il y aura dans notre journal quelques articles tant sur le *Génie* que sur les *Martyrs*. Mais que peut un pauvre journal de province contre le débordement d'injures et d'injustices atroces? Les honnêtes gens qui se sont mis de cette coalition contre les ouvrages de M. de Chateaubriand et contre lui-même se sont faits, sans s'en douter, les instruments d'une bien vile faction et d'une bien méprisable canaille. Cependant, j'espère beaucoup, parce que l'injustice est trop grande pour pouvoir durer. Il faut que les hommes et les choses reprennent leur place. Un proverbe dit : Ce qui a rage ne dure pas. »

« Il m'est venu une idée que j'exécuterai, pour peu que j'y sois encouragé. » Ballanche voudrait écrire une brochure dans cette controverse qui cesse d'être une controverse littéraire. « L'article qui a paru dans la *Gazette (de France)* du 14 est un modèle de modération, de décence et de noblesse que je tâcherai d'imiter... Je voudrais que tu fisses part de mon projet à M. de Chateaubriand lui-même et à ses bons amis. » La réponse de celui-ci fut favorable, mais Ballanche n'est pas rassuré : « Je crains qu'il n'y ait dans son acceptation que de l'obligeance et même de la complaisance, et qu'il se soucie fort peu d'une défense dont je sens en effet toute la difficulté ».

La brochure ne fut pas écrite, mais un ami de l'imprimeur, Deplace, fit, à partir du 13 mai, paraître sept articles sur les *Martyrs* dans le *Bulletin de Lyon*. « Il s'attacha, dit Sainte-Beuve, à les défendre, surtout au point de vue du Christianisme; il y blâmait ce qui, précisément, en était le plus beau au regard de la passion et de la poésie; il passait condamnation sur cet épisode de Velléda, l'honneur du poème. »

Décidément, les *Martyrs* ont peu de succès. Sans doute, on lit cet ouvrage : « Il va à présent de main en main; on se le prête; on trouve à le louer dans les cabinets littéraires. On ne l'achète pas, parce que ce n'est plus qu'un roman. Tu sens bien que ce n'est pas moi qui dis cela, mais que je te raconte ce qu'on dit. Les cri-

tiques du *Journal de l'Empire* ont fait un mal irréparable parmi les niais et les imbéciles, qui sont le grand nombre. Ainsi, je crois que l'écoulement de notre édition (du *Génie*, in-18) est de beaucoup retardé. Cela ne me touche pas beaucoup, mais ce qui m'a touché réellement au-delà de toute expression, ce sont les chagrins qu'a eus M. de Chateaubriand. » Celui-ci, en effet, resta ulcéré de ces attaques passionnées et injustes : « Je devais payer, écrit-il en 1839 dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, la sotte admiration que j'avais pipée lors de l'apparition du *Génie du Christianisme*... L'exécuteur de la justice des vanités fut M. Hoffman, à qui Dieu fasse paix! »

10 mai : « Il y a une chose bien bizarre et bien remarquable dans tout ceci, c'est que l'impression qu'a reçue le Faubourg Saint-Germain est une impression à peu près générale. J'ai des nouvelles des différents points de la France, et je sais que presque partout on a désapprouvé le livre, si bien que la vente est retardée de beaucoup. » Il en est encore de même l'année suivante, si bien que le libraire Rusand ne sait que faire de ses *Martyrs*.

A partir de 1811, les passages relatifs à Chateaubriand deviennent plus rares.

22 février : « Nous avons appris par les journaux que l'*Itinéraire* était sur le point de paraître. » Trois mois après, les Ballanche en ont reçu 26 exemplaires : « Ce que nous vendons chez nous est très peu de chose ».

Octobre, s. d. L'auteur n'a pas envoyé à son ami un exemplaire de son livre ; celui-ci en est étonné et un peu piqué : « Quand M. de Chateaubriand m'aurait donné une petite marque de souvenir au sujet de son *Itinéraire*, il n'y aurait pas eu grand mal. Je n'ai pas été étonné qu'il ne m'ait pas envoyé un exemplaire de ses *Martyrs* dans le temps ; il en devait un exemplaire à Deplace qui a défendu ses *Martyrs*. Cette défense, par parenthèse, nous a coûté de l'argent, et ne nous a pas rendu un sou. Nous ne comptions pas sur un bénéfice, puisque nous donnions la brochure, mais nous avions lieu de compter sur une politesse. Quant à l'*Itinéraire*, il m'en devait un exemplaire. »

Beuchot a parlé à Chateaubriand de cet oubli : « Je suis fâché, lui écrit-il (s. d.) que tu lui aies fait part de ma petite surprise au sujet de l'exemplaire que je regardais comme m'étant dû tant de ses *Martyrs* que de son *Itinéraire*. Hélas! ce n'était pas la peine : cela aurait eu quelque prix pour moi, mais cela en aura beaucoup moins à présent. Je tiens fort peu à un exemplaire, mais je tiens à une marque de souvenir : ces choses-là doivent venir d'elles-mêmes; sinon, ce n'est rien. Au reste, je dois le dire que je connais

assez M. de Chateaubriand pour avoir très peu senti cet oubli. Je ne m'en étais pas même aperçu pour les *Martyrs*, et pour que j'y aie pris garde pour l'*Itinéraire*, il faut que tout le monde ici m'ait fait souvenir que j'étais allé à Venise pour lui rendre un vrai service d'ami. Quant au voyage de M. de Chateaubriand dans notre ville, je ne m'en soucie point. J'aurai sans doute beaucoup de plaisir à le voir ; mais, franchement, il me gêne un peu. Je ne suis pas assez grand seigneur pour lui. Il s'agit, d'ailleurs, de savoir s'il voit en moi un ami ou un libraire. Autant je serais flatté de son empressement si c'est comme ami, autant je serais incommodé si c'est comme libraire qu'il a envie de me voir. Je ne crois pas à son empressement sous le premier rapport; reste donc le second, dont je me soucie fort peu. »

Au mois de juillet de la même année, Ballanche songe à publier séparément *Atala* et *René*. Il voudrait éditer ce volume chez Didot, en faire un petit bijou typographique avec de jolies gravures. Ce projet ne fut pas réalisé. Il en fut de même pour une traduction des *Martyrs* — on ne dit pas en quelle langue, — à laquelle l'imprimeur pensait (janvier 1812). D'ailleurs, Chateaubriand l'aurait-il vue avec plaisir, et la direction de la librairie en aurait-elle autorisé l'impression? Or, cette impression serait venue après l'éclat du discours que l'auteur avait préparé pour sa réception à l'Académie française.

En janvier 1813, Ballanche parle encore de l'édition nouvelle d'*Atala* et de *René*, peut-être augmentée d'une nouvelle (*Le dernier des Abencérages*). Le moment est-il bien choisi pour la donner? Ne faut-il pas éviter tout ce qui pourrait attirer l'attention sur l'auteur, et exposer à de nouvelles et amères critiques celui qui est en disgrâce ouverte auprès du maître? « Je vois que depuis quelque temps on cherche toutes les occasions pour lui tomber sur le corps. »

18 mai 1813 : « Tu m'annonces que M. de Chateaubriand doit aller à Aix et passer par Lyon. » Ballanche ne devait pas, à ce moment, se trouver à Lyon. Une affaire urgente l'appelait à Parme, où il allait voir Bodoni, le rival de nos Didot, pour lui acheter des caractères, car il se proposait de monter une fonderie à Paris. Il est superflu d'ajouter que ce projet n'eut pas de suite.

Le voyage de Chateaubriand n'eut pas lieu. D'après les *Souvenirs* de sa femme, l'illustre écrivain avait eu des palpitations ; en réalité, il n'y avait qu'une douleur rhumatismale, et peut-être Laënnec parla-t-il de l'envoyer à Aix.

Nous revenons à cette affaire interminable et embrouillée du

Génie. La lumière n'est pas facile à faire au milieu des renseignements contradictoires donnés par Ballanche et des projets de contrat qui figurent dans les papiers de Beuchot.

En floréal an XIII, on donne ou on donnera à Chateaubriand 30000 francs : « J'imagine que c'est pour tout ce qu'il a, son fonds d'éditions de luxe, pour *Atala*, son Abrégé, et, quoi qu'il en soit, c'est terriblement d'argent. Nous consentons à résilier notre traité, mais, comme nous avons fait des frais, nous demandons un dédommagement de 3 000 francs ; ce n'est sûrement pas beaucoup. »

En messidor, il est encore question de la vente du *Génie* : « Les marchandeurs se sont retirés ».

En mai 1813, une société a l'intention d'acquérir toutes les œuvres de l'auteur : « Ce n'est pas lui qui rentre dans sa propriété, mais c'est lui qui fait une affaire unique du corps de ses œuvres ». L'écrivain va donc racheter le *Génie*. Les Ballanche en veulent 30 000 francs. Chateaubriand demande qu'on réduise cette somme et qu'on espace les termes. Le père reste intraitable : « Il dit que que M. de Chateaubriand fait un très bon marché, et que nous en faisons un qui nous est désavantageux. Il prétend que c'est seulement à présent que nous allions entrer dans une jouissance pleine et réelle, et que nous nous dépouillons de cette propriété au moment où elle allait devenir fructueuse, etc. Je suis de cet avis. Ainsi, nous faisons de cette façon un sacrifice réel, mais nous le faisons avec plaisir pour M. de Chateaubriand, parce que c'est lui, et qu'il est l'auteur du livre. » Le fils écrit à l'écrivain pour lui proposer de lui vendre toutes les éditions qui sont entre ses mains ou celles de Beuchot. Ce marché lui semble douteux : « Si M. de Chateaubriand était accoutumé aux affaires, nous ne devrions pas nous inquiéter de cela (du payement). Nous reposant entièrement sur sa loyauté, nous serions bien sûrs d'être payés aux termes convenus. Je crois bien qu'il se mettra en mesure pour remplir ses engagements, mais, encore une fois, il est possible que, malgré sa bonne volonté, il ne le puisse pas. Déjà, ce sera une peine infinie pour nous de lui voir emprunter de l'argent à 12 0/0 pour payer 20000 francs comptant. Il est certain qu'il ne convient pas à M. de Chateaubriand de racheter son livre. »

4 septembre : « Toute cette affaire du *Génie* n'était qu'un tripotage et une suite d'idées exagérées de la part de M. de Chateaubriand. Il traiterait avec Lenormant et donnerait 15 000 francs. M. de Chateaubriand me paraît fou. »

A cette date, tout est changé. L'auteur ne veut plus racheter.

Ballanche est fatigué de ces marchés, de ces tergiversations, de ces exigences :

« M. de Chateaubriand est un homme excellent. Je lui suis beaucoup plus attaché qu'il ne croit. J'aime tout en lui, son beau talent, ses opinions, son caractère, l'agrément de son commerce intime. J'ai souvent pensé que si je pouvais cesser d'avoir avec lui des relations d'intérêts, je pourrais entrer plus avant dans son amitié, parce que je serais plus à mon aise : l'argent gâte tout. Personne ne peut être parfait. M. de Chateaubriand, au milieu de qualités aimables et attachantes, a le défaut de ne pas savoir s'arranger dans sa position de fortune : il manque absolument de prévoyance et de savoir sous ce rapport. Si je pouvais contribuer à améliorer son sort, je le ferais de très grand cœur. Mais je suis dans une position assez difficile. J'ai besoin de toutes mes ressources pour lutter contre les circonstances. Si j'avais su, il y a quelques années, m'affermir dans le projet de rester dans le célibat, je ne me trouverais pas à présent engagé dans des affaires dont il n'est plus en mon pouvoir de me dégager. Tu sais bien que, depuis deux ans, je lutte continuellement pour dénouer peu à peu mes liens. Je n'y puis parvenir, quelles que soient ma persévérance et ma longanimité à cet égard. Je ne sais pourquoi je te dis tout cela, car c'est assez inutile à l'affaire qui nous occupe en ce moment[1]. Je voulais seulement te dire que les conditions que nous offrons à M. de Chateaubriand sont aussi bonnes que nous pouvons les faire. Je dois ajouter qu'elles sont de toute justice. Je crois en mon âme et conscience que la propriété du *Génie* vaut plus qu'elle ne valait à l'époque où nous l'avons achetée. »

Cet ouvrage était revendu à son auteur au prix où les Ballanche l'avaient acheté.

En 1814, ceux-ci réimpriment la brochure de Chateaubriand, *Buonaparte et les Bourbons*. Celui-ci est un peu exigeant : 50 louis semblaient suffire pour cette édition.

Il ne paye pas très exactement. 26 juillet 1814 : « Avant que M. de Chateaubriand parte pour la Suède, il faudrait bien régler avec lui. » Cf. la *Correspondance*, novembre, à la duchesse de Duras : « Aujourd'hui, ambassadeur de Suède! La belle fin!

1. « Il s'agit d'un projet de mariage avec Mlle Bertille d'Avèze, au cours des années 1808-1809. C'était une jeune Languedocienne venue à Lyon avec son père, qui était pharmacien. Pour gagner le cœur du père, Ballanche accepta de prendre ses dettes à sa charge et d'exploiter un produit que le pharmacien lançait. Les Ballanche y mangèrent beaucoup d'argent, et le mariage se rompit par l'orgueil nobiliaire d'une tante à héritage, qui trouvait Ballanche trop roturier. Bertille d'Avèze épousa Victor de Bonald, le second fils de l'écrivain bien connu. »

Quitter tout, travail, songes et le reste ! Pauvre Vallée (-aux-Loups), quand reviendrai-je ? »

Le règlement traîne toujours. 24 janvier 1816 : « A présent que M. de Chateaubriand est un grand seigneur, il devrait bien songer à s'acquitter envers nous d'une manière ou d'une autre. Je t'ai déjà dit que je ne voulais pas être exigeant, mais il faut songer aussi qu'il est bien en arrière, et que nous avons fait preuve de bonne intention. »

20 février : « Qu'on le fasse payer », mais toujours user avec lui de modération.

A la mort de son père, en 1816, Ballanche a vendu son imprimerie et est venu se fixer à Paris. Les deux amis sont donc l'un auprès de l'autre, et la correspondance cesse naturellement. La dernière lettre où il soit parlé de Chateaubriand est du mois d'août 1819.

A ce moment, il est malade, et il est l'hôte de Chateaubriand. Il envoie un mot à son camarade pour lui dire où il se trouve pendant sa convalescence : « Me voici, mon bien cher ami, à la campagne. On a mille soins de moi ; je vais de mieux en mieux. Je suis, comme tu sais sans doute, à la Vallée avec Madame Récamier. Sitôt que j'ai pu bouger un peu, j'ai été enlevé et emmené ici. »

L'imprimeur devient homme de lettres ; il l'est déjà ; il se consacra uniquement aux lettres, et, dans son cœur, comme une douce flamme qui ne s'éteindra qu'avec lui, il nourrira ce culte si tendre pour la belle Juliette.

Il ne semble pas inutile d'avoir reproduit ces notes. On ne peut les lire sans éprouver une estime infinie pour Ballanche. Il est homme d'affaires, marchand, ainsi qu'il le dit, mais marchand comme on en voit peu. Il aime, il admire son auteur ; il veut son bien ; il l'aide de sa bourse ; il l'aiderait davantage s'il pouvait. Pourtant, dans sa générosité et sa bonhomie, il est clairvoyant, et il a des mouvements d'impatience parfaitement justifiés : il lui est pénible de voir un tel génie s'embrouiller au milieu des affaires, chercher l'impossible et gaspiller son argent. Il souffre aussi, lui, dont l'âme est si délicate et le talent si pur, d'être parfois trop traité en libraire.

Plus tard, après 1816, quels furent au juste ses sentiments à l'égard de Chateaubriand ? Celui-ci l'a loué, a proclamé sa profonde affection pour lui ; mais, ce qui semble certain, c'est qu'entre ces deux hommes, il arriva ce qui arrive presque toujours en amitié, que l'un

donne plus que l'autre, que l'un se laisse aimer, et que l'autre sait aimer.

Quant à Chateaubriand, comme un Lamartine, il se débat au milieu d'incessantes questions d'argent, et c'est un spectacle douloureux. De plus, n'est-il pas parfois fantasque? et parfois aussi, puisque le mot a été dit plus haut, ne tranche-t-il pas du grand seigneur? « Bon garçon », a dit de lui Joubert; oui, mais, dans le train habituel de la vie, dans les corrections qu'il laissait ses amis faire dans ses ouvrages, mais, en somme, en affaires, exigeant et assez maladroit[1].

G. Vauthier.

1. M. Joseph Buche nous a permis de reproduire cette partie de la lettre qu'il a bien voulu nous écrire : « Tout, à mon sens, divise ces deux hommes qui ne s'aiment pas. Le bon « garçonisme » de Chateaubriand ne l'empêche pas de nous dire combien Ballanche lui apparaît négligeable : on lui demande des services et de l'argent, et on le paie en politesses hautaines. Madame Récamier impose entre ces deux hommes plutôt une trêve qu'une paix. Ils vieillissent près d'elle se jalousant, mais Ballanche aime à ce point Juliette qu'il trahit à peine sa rancœur, mais lorsqu'on est un peu averti, on ne peut se tromper à certains mots et à certains aveux significatifs, que j'ai notés avec soin. »

DE SHAKESPEARE A MUSSET : VARIATIONS SUR LA « ROMANCE DU SAULE »

La trace la plus apparente qu'un commerce assidu avec Shakespeare ait laissée sur l'œuvre lyrique d'Alfred de Musset est le souvenir de la *Chanson du Saule* qu'on y rencontre à plusieurs reprises [1]. Il semble que le rapprochement se suffise à lui-même, et qu'entre une page si connue de l'un et les allusions qu'y fait l'autre ou les réminiscences qu'il en trahit, il soit superflu de chercher un intermédiaire. Pourtant, depuis un demi-siècle au moins que traducteurs et adaptateurs avaient mis le *More de Venise* à la portée du public français, les images et les sentiments qui forment le tissu de la célèbre romance s'étaient enrichis chez nous d'aspects inattendus et de nuances nouvelles ; et lorsque Musset lisait, soit dans la version de Le Tourneur, soit même dans l'original, les couplets de Desdemona, ce n'était pas le pur texte de Shakespeare qui agissait sur son esprit, mais un texte altéré par des interprétations plus ou moins infidèles, chargé de sens que le poète n'y avait pas mis, gros d'émotions qu'il n'avait pas songé à faire naître. Si donc on veut, sur ce point particulier, mesurer ce que l'auteur du *Saule* et de *Lucie* doit à l'auteur d'*Othello*, et déterminer ce qu'il y a de proprement *shakespearien* dans l'inspiration d'Alfred de Musset, le premier soin à prendre est de faire le départ des « enrichissements » qu'avait reçus, ou, si l'on aime mieux, des déformations qu'avait subies ce morceau fameux par l'effet du temps et de son passage d'une littérature dans une autre. Ceci revient, en somme, à esquisser l'histoire des variations exécutées en France sur le thème de la *Chanson du Saule* entre 1776 et 1830.

1. Dans le *Saule*, dans *Lucie*, dans les *Stances à la Malibran* et dans le sonnet *A George Sand* qui se termine ainsi :

> Comme Desdemona, t'inclinant sur ta lyre,
> Quand l'orage a passé, tu n'as pas écouté,
> Et tes grands yeux rêveurs ne s'en sont pas douté.

(*Œuvres complémentaires d'Alfred de Musset*, recueillies par Maurice Allem, Paris. 1911, p. 41.)

I

Cette chanson n'est pas, — on le sait, — de l'invention de Shakespeare. Il la donne lui-même comme une vieille complainte, — *an old thing*, — que Desdemona tient d'une servante de sa mère, une certaine Barbara. La plupart des couplets qu'il met sur les lèvres de son héroïne se retrouvent dans une rédaction beaucoup plus ancienne qui nous a été conservée par le recueil de Percy[1]. C'est, comme le porte le titre, « la plainte d'un amant abandonné par sa maîtresse ».

Une pauvre âme s'assit en soupirant sous un sycomore. — Oh! le saule, le saule, le saule! — La main sur son cœur, la tête sur ses genoux. — Oh! le saule, le saule, le saule! — Oh! le saule, le saule, le saule! — Chantez : Oh! le saule vert sera ma guirlande.

. . . . . .

Les frais ruisseaux couraient près de lui ; ses yeux fondaient en larmes. — Oh! le saule, le saule, le saule! — Ses pleurs amers tombaient, et inondaient son visage. — Oh! le saule, le saule, le saule! — Oh! le saule, le saule, le saule! — Chantez : Oh! le saule vert sera ma guirlande.

Les oiseaux muets se posaient près de lui, apprivoisés par ses gémissements. — Oh! le saule, le saule, le saule! — Ses pleurs amers tombaient, et attendrissaient les pierres. — Oh! le saule, le saule, le saule! — Oh! le saule, le saule, le saule! — Chantez : Oh! le saule vert sera ma guirlande.

Que personne ne la blâme : ses dédains, je les approuve. — Oh! le saule, le saule, le saule! — Elle était née pour être belle ; moi pour mourir d'amour pour elle. — Oh! le saule, le saule, le saule! — Oh! le saule, le saule, le saule! — Chantez : Oh! le saule vert sera ma guirlande!

. . . . . .

Le refrain de la vieille ballade :

O willow, willow, willow!
Sing : O the greene willow shall be my garland,

« Oh! le saule, le saule, le saule! — Chantez : Oh! le saule vert sera ma guirlande » a une signification qui est clairement expliquée dans un des couplets que Shakespeare a laissés tomber :

Je porte la couronne de saule, puisque mon amoureuse m'a fui. — Oh! le saule, le saule, le saule! — C'est la guirlande qui aux amants délaissés va le mieux. — Oh! le saule, le saule, le saule!...

1. *Reliques of Ancient English Poetry*, édition de Francfort, 1803, t. I, p. 159 sqq.

C'est, selon toute vraisemblance, la symbolique populaire qui avait fait ainsi du feuillage du saule, — en raison, sans doute, de son amertume, — l'emblème de l'amour malheureux [1]. Il l'était, en tout cas, très couramment dans la poésie anglaise du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Un contemporain d'Henri VIII, John Heywood, avait composé une ballade de la *Guirlande de Saule*, dont certains couplets se terminaient par le refrain :

Le saule vert est ma guirlande [2];

et après lui Thomas Edwards et Robert Herrick ont donné le même titre, l'un à une chanson qui commence par ces mots :

Je ne suis pas le premier qui ait entrepris de porter la couronne de saule [3],

l'autre à un petit poème de caractère élégiaque qui roule sur une trahison d'amour [4]. Spenser, dans la *Reine des Fées*, parle du saule « que portent les maîtresses délaissées [5] » ; et, dans sa *Rosalynde*, Lodge, venant d'introduire un amant qui s'est vêtu tout en couleur de tan, « pour signifier qu'il est abandonné », s'empresse d'ajouter qu'il porte sur la tête une guirlande de saule [6]. En particulier, dans la langue des écrivains dramatiques, des Middleton, des Massinger, « porter la couronne de saule », ou bien « chanter le saule, le saule, le saule » sont des métaphores proverbiales dont le sens n'est obscur pour personne [7]. Sans sortir même du théâtre de Shakespeare, plusieurs de ses comédies contiennent des allusions de ce genre. Dans *Beaucoup de bruit pour rien*, Benedick propose à Claudio « de l'accompagner jusqu'à un saule pour lui faire une guirlande d'amant délaissé » ; et, dans le *Marchand de Venise*, Lorenzo imagine Didon, debout sur le rivage de la mer, une branche de saule à la main, faisant signe à Enée de reve-

1. Il existe encore en France des traditions analogues : « En Saône-et-Loire, quand une jeune fille a été délaissée par son amant, ses camarades vont placer clandestinement des branches de saule devant la porte de l'abandonnée. » (Paul Sébillot, *Le Folk-Lore de France*, t. III, *La Faune et la Flore*, Paris, 1906, p. 404.)

2. Voir Furness, dans son édition d'*Othello*, Philadelphia, s. d., p. 277, note.

3. *Ibid.*

4. Dans son recueil de poésies, *Hesperides*, qui fut publié en 1648 (*The Poems of Robert Herrick*, London, 1902, p. 155). Cette référence m'est communiquée par M. Paul Reyher, qui me signale une allusion du même genre dans un poème de Campbell, *Adelgitha* (1822). Adelgitha déplore l'absence de celui qu'elle aime : « Il faut, dit-elle, que je porte la couronne de saule, à cause de celui qui est mort, ou qui est parjure. » (*The Complete Poetical Works of Thomas Campbell*, London, 1907, p. 177.)

5. Spenser, *Faerie Queene*, I, I, IX, 3.

6. Lodge, *Rosalynde*, édit. Morley, p. 176.

7. Voir A. W. Ward, *A History of English Dramatic Literature to the Death of Queen Anne*, London, 1899, t. II, p. 169.

nir à Carthage[1]. Quand, dans *Othello*, la fantaisie vint au poète de faire redire par Desdemona la chanson que chantait la pauvre Barbara, s'il abrégea la vieille complainte, si, pour les besoins de son sujet, il transposa du masculin au féminin le personnage qu'elle met en scène, il n'en altéra du moins ni le sens général, ni les détails typiques. Lui aussi, c'est au pied d'un sycomore — *by a sycamore tree* — qu'il assied sa délaissée ; et, pour lui aussi, le saule dont le nom figure au refrain n'évoque pas la silhouette d'un arbre penché au bord d'un ruisseau, mais bien la triste guirlande dont la tradition couronnait les amants dédaignés :

La pauvre âme s'assit en soupirant au pied d'un sycomore. — Chantez tous le saule vert ! — La main sur son cœur, la tête sur ses genoux. — Chantez le saule, le saule, le saule ! — Les frais ruisseaux couraient près d'elle, et répondaient à ses gémissements. — Chantez le saule, le saule, le saule ! — Des pleurs amers tombaient de ses yeux et attendrissaient les pierres. — Chantez le saule, le saule, le saule ! — Chantez tous : Le saule vert sera ma guirlande ! — Que personne ne le blâme : son dédain, je l'approuve. — J'ai traité mon amant de parjure ; mais lui, alors, qu'a-t-il répondu ? — Chantez le saule, le saule, le saule ! — Si je courtise d'autres femmes, vous n'avez qu'à coucher avec d'autres hommes...

II

Telle qu'on pouvait la lire dans le texte de Shakespeare, avec son style archaïque, son refrain monotone et le réalisme cru du trait final, la *Chanson du Saule* n'était guère faite pour plaire à des Français du XVIII^e^ siècle. Elle devait froisser la délicatesse de leur goût et leur sentiment des bienséances. Les premiers qui la découvrirent en furent visiblement choqués. Quand il publia, en 1746, son *Théâtre Anglais*, sous cette épigraphe qui le mettait à l'aise : *Non verbum reddere verbo*, l'abbé de La Place profita de la liberté qu'il s'était d'avance octroyée pour remplacer, dans la version qu'il donnait d'*Othello*, la « scène XX » de l'acte IV, c'est-à-dire la conversation entre Émilia et Desdemona, par le bref, sec et dédaigneux résumé que voici :

Desdémona s'étonne de l'ordre qu'elle vient de recevoir de son mari ; Emilia en conçoit de l'inquiétude. Desdémona, qui a quelque pressentiment de son malheur, rappelle une vieille chanson d'une

1. *Much Ado About Nothing*, acte II, sc. I ; *The Merchant of Venice*, acte V, sc. I. (Références communiquées par M. Paul Reyher.)

suivante de sa mère, dont les amours avaient eu une fin tragique. Elle chante cette chanson. Ces deux femmes s'entretiennent ensuite sur le peu de fidélité des femmes de leur siècle : ce qui donne lieu à Émilia de lâcher quelques traits assez libres. Desdémona, au contraire, y parle comme la plus sage et la plus tendre des épouses. Cette scène est encore une de celles qui ne seraient susceptibles d'aucunes grâces dans une traduction, et surtout dans une traduction française [1].

Quant à M. Douin, capitaine d'infanterie, qui mit au jour, en 1773, une traduction en vers du *More de Venise* [2], il avait eu soin, dans son « Discours préliminaire », d'avertir le lecteur que la pièce était « pleine de scènes hors d'œuvre où le plus bas comique (et même le licencieux le plus révoltant) se trouvait placé auprès du tragique le plus touchant et des sentiments les plus sublimes ». « J'ai remédié, ajoutait-il, autant qu'il m'a été possible, à ce défaut si essentiel. » Le remède consistait à « élaguer » le texte « de ses superfluités ». La *Chanson du Saule*, au premier chef, en était une. C'est dire qu'il est inutile d'en chercher la moindre trace dans la version de M. Douin. La scène dont elle fait partie est transportée sans façon du IV^e^ acte au V^e^, et singulièrement écourtée. Desdémona refuse de prêter l'oreille aux suggestions de sa confidente, qui s'efforce d'expliquer par une influence magique les violences et les soupçons d'un mari jaloux. Elle lui remontre posément tout ce qu'il y a de déraisonnable dans les superstitions de ce genre, et la congédie en ces termes :

> Laisse-moi. Doux sommeil, prête-moi tes pavots !
> Dissipe les horreurs qui troublent mon repos [3] !

Le Tourneur est, trois ans plus tard, le premier qui ait rendu intégralement, sinon fidèlement, Shakespeare, et qui ait donné de la *Romance du Saule* une interprétation qu'il est indispensable de citer ici, parce qu'elle est le texte *princeps* auquel il faut toujours revenir quand on veut suivre dans leur détail, en France, les variations du thème :

> Au pied d'un saule assise tous les jours,
> Main sur son cœur que navrait la blessure,
> Tête baissée, indolente posture,
> On l'entendait qui pleurait ses amours.
> Chantez le saule et sa douce verdure.

1. Le *Théâtre Anglois*, Londres, t. I, 1746, p. 136.
2. Le *More de Venise, tragédie anglaise du théâtre de Shakespéar*, précédée d'un discours préliminaire, par M. Douin, capitaine d'infanterie, Paris, 1773.
3. P. 67-68.

Et cependant les limpides ruisseaux
A ses sanglots mêlaient leur doux murmure.
Pleurs de ses yeux s'échappaient sans mesure,
Qui les rochers affligeaient sur ses maux.
Chantez le saule et sa douce verdure.

O saule verd, saule que je chéris,
Saule d'amour, tu seras ma parure...
Ne l'accusez des ennuis que j'endure,
Je lui pardonne, hélas ! tous ses mépris...
Chantez le saule et sa douce verdure.

A cet ingrat qui trahit ses serments
Je reprochais tendrement mon injure :
Imite-moi, répondit le parjure ;
Ouvre tes bras à de nouveaux amants.
Chantez le saule et sa douce verdure[1].

Il n'est pas besoin d'insister sur les insuffisances de la traduction de Le Tourneur. Elle dénature le rythme du morceau; elle lui enlève son caractère de « ballade », au sens propre du terme, de chanson à danser, si nettement marqué par la reprise du refrain à de brefs intervalles ; elle lui donne, par l'usage du style « marotique » et du vocabulaire galant de l'époque, un air de miévrerie qui jure avec la robuste franchise de l'original. Elle a du moins le mérite de ne rien changer au fond des choses, sauf en un point : elle substitue, en nommant l'arbre au pied duquel pleure l'infortunée, le saule au sycomore. Serait-ce que le mot, plus court, entrait plus facilement dans la mesure du vers? Il semble plutôt que ce soit l'effet d'une fausse interprétation du texte de Shakespeare. Le Tourneur n'ignorait pas la signification symbolique du refrain, comme le prouve la glose qu'il a jugé bon d'y coudre : « En Angleterre, le saule, aussi bien que le myrthe, est consacré à l'amour, mais presque toujours à l'amour malheureux[2] ». Mais, ce qui devait s'entendre seulement du feuillage, il l'a étendu à l'arbre tout entier, auquel il a jugé dès lors tout naturel d'attribuer, dans le premier vers de la chanson, l'emploi qui lui paraissait tenu sans motif évident par le sycomore. Altération en soi indifférente, mais qui n'en eut pas moins son importance, en raison du succès et de la traduction de Le Tourneur, et de la musique écrite par Martini sur la romance de Desdémona[3]. Le saule, dont

1. *Shakespeare*, traduit de l'anglais, dédié au Roi, Paris, t. I, 1776, p. 215-216.
2. P. 215, note 1.
3. Elle figure à la fin du volume de Le Tourneur, p. 278.

l'image était ainsi associée à celle d'une pauvre créature tout en larmes, devenait pour les cœurs sensibles l'accessoire obligé de la tristesse et de la douleur. Jusque-là, il n'avait été, selon la tradition virgilienne, que le vert rideau derrière lequel se dérobe, après avoir eu soin de se montrer d'abord, la bergère poursuivie par le berger, ou bien la cachette d'où l'indiscret Tircis épie l'imprudente Amarylle[1], l'arbre de l'idylle et de l'églogue. Il allait être désormais l'arbre de l'élégie ; et la fonction devait d'autant mieux lui convenir que, dans le même temps qu'il changeait de caractère, il changeait aussi de silhouette : au lieu de la « perruque brehaigne » du « saule pallissant[2] » dont parlent les pastoureaux de Ronsard, du saule d'Europe qui hante nos prairies et borde nos ruisseaux, son nom commençait d'évoquer, pour les amateurs des jardins anglais ou chinois et des parcs à la nouvelle mode, le feuillage exotique et la chevelure flottante du saule pleureur.

III

On sait, — et l'histoire n'est plus à faire de cette mode dont la fortune se lie si étroitement chez nous à celle du sentiment de la nature[3], — comment, vers la seconde moitié du XVIII[e] siècle, naquit en France et alla grandissant le goût pour ces « libres jardins » dont les perspectives variées rompaient d'une manière si nette et, jugeait-on, si heureuse avec l'uniformité des parterres à la française, des quinconces et des boulingrins. A la place des avenues rectilignes, on eut des allées sinueuses et serpentantes ; au lieu des charmilles bien taillées, des feuillages capricieux et mouvants ; au lieu du jet d'eau retombant sur lui-même dans sa vasque de pierre, des eaux courantes, distribuées au hasard de la pente. Et, auprès de ces eaux, on planta les arbres qui se plaisent d'ordinaire sur leurs bords. Dans son « Elysée », Julie de Wolmar avait multiplié les sources artificielles, les canaux, les cascades. Toute cette eau se réunissait, en bas du verger, « en un joli ruisseau coulant doucement entre deux rangs de vieux saules qu'on avait souvent ébranchés. Leurs têtes creuses et demi-chauves formaient des espèces de vases, d'où sortaient des touffes de chèvrefeuille[4] ». Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Études de la Nature*, essayait de combiner en un groupement harmonieux « les sites, les végé-

1. La Fontaine, *Fables*, II, 1 : *Contre ceux qui ont le goût difficile.*
2. *Deuxième Eglogue*, édit. Laumonier, Paris, Lemerre, 1914-1919, t. III, p. 400.
3. Voir dans le livre très complet de M. D. Mornet : *Le Sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, 1907, le chapitre sur *les Jardins*.
4. *La Nouvelle Héloïse*, IV[e] partie, lettre XI.

taux et les animaux les plus communs de nos climats ». Il ne manquait pas, dans la composition du paysage, de faire entrer quelques saules, non plus des saules têtards comme ceux de l'Elysée de Julie, non pas des saules « comme ceux de nos prairies », mais de grands et beaux arbres avec leur crue naturelle et semblables à ceux qu'il avait « vus sur les bords de la Sprée, aux environs de Berlin, qui avaient une large cime et plus de cinquante pieds de hauteur [1] ». Encore étaient-ce des saules d'Europe. Mais déjà, à cette date, le saule de nos contrées, *salix alba* de Linné, avait trouvé dans le saule d'Orient, *salix babylonica*, un rival redoutable, dont il ne devait pas soutenir la concurrence. Connu en Angleterre dès la fin du XVII[e] siècle, introduit chez nous, semble-t-il bien, par Tournefort dans les premières années du XVIII[e] [2], le saule pleureur offrait aux paysagistes une trop précieuse ressource pour ne pas être employé, dès que se répandit le goût nouveau, à la décoration des jardins. Il y apportait un élément de variété et de grâce, dont Delille recommandait seulement de se servir à propos :

> Ainsi que les couleurs et les formes amies,
> Connaissez les couleurs, les formes ennemies.
> Le frêne aux longs rameaux dans les airs élancés
> Repousserait le saule aux longs rameaux baissés [3].

A l'imitation des Chinois [4], c'est au bord des rivières et des étangs que l'on planta d'abord le saule exotique. C'est à cette place que nous le trouvons dans la description que fait Delille du jardin d'Abdolonyme :

> ... Sur une onde pure
> De vieux saules penchaient leur longue chevelure [5].

Mais à une époque qui commençait de goûter avec passion « les tristes plaisirs de la mélancolie [6] », la silhouette éplorée du saule

1. Bernardin de Saint-Pierre, *Etudes de la Nature*, Paris, Didot, s. d., *Etude Première*, p. 14.

2. « Les Anglais paraissent avoir possédé le saule pleureur avant nous ; c'est, dit-on, en 1692 que cet arbre a été introduit chez eux, et il y a tout lieu de croire que nous ne l'avions pas encore vivant chez nous au temps de Tournefort, puisque cet auteur n'en a fait mention en 1703, dans son *Corollaire*, que comme d'un arbre qu'il avait trouvé dans le Levant. Aussitôt qu'il eut paru dans les jardins français, il ne tarda pas à se répandre, surtout lorsque le goût des jardins paysagers succéda à la régularité monotone dont on les distribuait autrefois. » *Dictionnaire des sciences naturelles sous la direction de F. Cuvier*, article *Saule*, t. XLVII, Paris, 1827, p. 445 ; cf. Delille, *L'Homme des Champs*, ch. II ; *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 296, note : « Tournefort est le premier qui ait fait connaître ce saule à branches inclinées, surnommé le *pleureur* ».

3. *Les Jardins*, ch. II, *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 58.

4. Voir Chambers, cité par Delille, *Les Jardins*, notes ; *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 146.

5. *Les Jardins*, ch. IV, *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 115.

6. *Ibid.*, p. 31.

babylonien le prédestinait à orner les coins réservés aux flâneries sentimentales. Ici, on put s'asseoir à son ombre, ou même entre ses bras[1], pour y rêver à l'aise ; là,

> Consacré par l'amour à la mélancolie[2],

il ombragea sur une pelouse les autels élevés à l'amitié, à la vertu, à la foi conjugale[3] ; ou bien encore, « placé dans un bosquet, près d'un monument sépulcral »[4], il sembla mener un deuil perpétuel :

> Voyez ce mausolée, où le bouleau pliant,
> Lugubre imitateur du saule d'Orient,
> Avec ses longs rameaux et sa feuille qui tombe,
> Triste et les bras pendants, vient pleurer sur la tombe[5].

Il ne fut pas seulement « l'arbre le plus propre à inspirer la tristesse[6] ; il devint le symbole de la tristesse, de toutes les tristesses, et il n'y eut plus, pour les âmes poétiques, de saule qui ne fût un saule pleureur.

Aussi, quand, en 1792, Ducis adaptant à la scène française, avec toutes les gaucheries et toutes les timidités que l'on sait, le *More de Venise*, fit chanter par son Hédelmone, sur un air de Grétry, non sans un certain orgueil d'être « le premier qui l'eût hasardée sur notre théâtre »[7], la chanson de Desdémona, il n'eut pas la moindre hésitation sur l'essence de l'arbre au pied duquel il devait faire asseoir, pour pleurer ses malheurs, l'héroïne de la romance. Il en fit, à l'imitation de Le Tourneur, un saule et, délibérément, comme on va le voir, un saule pleureur :

> Au pied d'un saule, Isaure à son amant,
> Croyant le voir, reprochait son injure.
> Quoi ! je t'adore, et tu me crois parjure !
> Je meurs, cruel ! tes maux font mon tourment.
> Chantez le saule et sa douce verdure.
>
> Comme une fleur, je n'eus que deux instants :
> T'aimer..., mourir. Hélas ! mon âme est pure.
> On t'a trompé ; tu verras l'imposture ;
> Tu la verras : il ne sera plus temps.
> Chantez le saule et sa douce verdure.

1. Mornet, *ouvr. cité*, p. 242.
2. Delille, *L'Homme des champs*, ch. II ; *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 216.
3. Mornet, *ouvr. cité*, p 241.
4. Delille, *L'Homme des Champs*, ch. II, notes ; *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 296.
5. Delille, *Les Jardins*, ch. I ; *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 31.
6. Delille, *L'Homme des Champs*, ch. II, notes ; *Œuvres*, 1833, t. VII, p. 296.
7. *Œuvres de J.-F. Ducis*, Paris, 1827, t. III, p. 7.

Mais le jour baisse, et l'air s'est épaissi :
J'entends crier l'oiseau de triste augure ;
Ces verts rameaux penchent leur chevelure :
Ce saule pleure, et moi je pleure aussi.
Chantez le saule et sa douce verdure.

On dit qu'alors Isaure s'arrêta.
Tout resta mort, muet dans la nature ;
Le vent, sans bruit, le ruisseau, sans murmure.
Jamais depuis Isaure ne chanta.
Chantez le saule et sa douce verdure [1].

Ducis, on ne l'ignore pas, avait une grande passion pour Shakespeare ; particulièrement, dans l'œuvre de Shakespeare, pour la romance de Desdémona. « J'aurais, dit-il, plutôt renoncé à traiter l'intéressant sujet d'*Othello* que de ne pas l'y conserver [2]. » Il souffrit d'avoir dû réduire aux quatre stances ci-dessus les sept couplets chantés par M^lle^ Desgarcins aux premières représentations de sa tragédie [3]. Il se rattrapa en écrivant, sur le même air, une version « plus étendue et plus développée » — en douze couplets cette fois, — formant un morceau séparé, destiné « aux femmes tendres et mélancoliques qui trouveront du plaisir à la chanter dans la solitude » avec accompagnement de guitare, de harpe ou de clavecin [4]. On a pu voir déjà combien l'imitation de la *Chanson du Saule* qui figure dans son *Othello* s'éloignait du modèle, dont c'est à peine si elle retient deux ou trois traits. L'autre est autant dire une composition nouvelle, originale à force d'infidélité, où le saule, et, bien entendu, le saule pleureur, non seulement garde sa place dans le refrain, mais s'associe de plus en plus étroitement aux épisodes dont Ducis a imaginé d'embellir le roman de l'infortunée Isaure. Cet arbre au pied duquel elle est assise tristement, c'est celui-là même dont la couvrait l'ombrage quand, jadis, à son amant elle jura « la flamme la plus pure ». C'est à lui qu'elle demande maintenant le secret d'apaiser le cœur du jaloux qui la croit infidèle :

Saule, dis-moi, n'est-il pas dans ta fleur
Quelque vertu dont la douce nature
T'ait fait présent pour guérir sa blessure?
Ne peux-tu rien pour calmer sa douleur?

1. *Œuvres de J.-F. Ducis*, t III, p. 88-89.
2. *Œuvres de J.-F. Ducis*, t. III, p. 7.
3. On les trouvera parmi les *Poésies Diverses*, au tome IV des *Œuvres*, p. 333-335.
4. *Œuvres*, t. III, p. 111-113.

S'il accomplit ce miracle, quelle reconnaissance ne lui devra-t-elle pas ?

Saule d'amour, tu seras ma parure,
Je porterai ta feuille sur mon cœur.

Mais si l'amant, au contraire, s'irrite et s'emporte, s'il « devient inhumain », que le saule du moins offre à l'amante une retraite :

Saule chéri qu'a creusé la nature,
Ah ! par pitié, cache-moi dans ton sein !

Tout ce que le saule peut faire, hélas ! c'est de pleurer avec elle ; et, pour finir « l'horrible aventure » de la pauvre Isaure, par une nuit « obscure » elle reçoit la mort de la propre main de celui qu'elle aimait, au pied même de l'arbre qui a tenu une si grande place dans sa vie.

Cette troisième mouture, si l'on peut ainsi parler, tirée du texte de Shakespeare, ne suffit pas à épuiser toute la poésie dont la chanson de Desdémona avait gonflé le cœur ingénu du bon Ducis. Il vivait véritablement sous l'obsession de la *Romance du Saule* ; il s'intitulait « le poète du saule »[1] ; il avait fait graver sur son cachet un saule pleureur[2]. Avec ou sans accompagnement du refrain trouvé par Le Tourneur, un paysage dont son arbre favori faisait l'ornement essentiel était devenu pour lui le cadre naturel de toute rêverie comme de toute infortune, une sorte de passe-partout propre à recevoir les sujets mélancoliques qui plaisaient à son imagination. En 1794, l'*Almanach des Muses* inséra de lui en ce genre deux petites compositions d'une couleur, il faut en convenir, de moins en moins shakespearienne :

Humble saule, ami du mystère,
Que je me plais sous tes rameaux !
Je chéris, amant solitaire,
Comme toi, le bord des ruisseaux.

1. Il avait composé le quatrain suivant, pour être mis au bas de son buste :

Jean-François sûpporta la vie avec douceur,
Ne fut rien, resta lui : ce fut là tout son rôle.
Chantant encor l'amour et l'amitié sa sœur,
Il mourut frère ermite et poète du saule.

(Lettre à Andrieux, du 10 août 1813.) *Lettres*, édit. Paul Albert, Paris, 1879, p. 355.

2. « Il n'a point adressé d'épître à Shakespeare, mais il invoque fréquemment son nom tutélaire ; mais il avait placé son image non loin des portraits de son père et de sa mère ; mais c'est pour l'honorer encore, après l'avoir souvent embelli, qu'il a fait du *Saule d'Othello* l'arbre de son adoption, qu'il l'a chanté sur tous les tons de sa lyre, et qu'il a fini par le graver sur son cachet, comme ces armoiries d'une autre famille qu'une heureuse alliance autorise à porter. » (Notice, par Campenon, en tête des *Œuvres posthumes* de Ducis, 1827, t. I, p. 75.)

Ta feuille pâle, enchanteresse,
Qu'agitent les moindres zéphirs,
Inspire aux cœurs une tristesse
Qui vaut mieux que tous les plaisirs.

. . . . . .

Ta feuille est mobile et tremblante ;
Tu me peins l'Amour qui frémit ;
Elle est douce, elle est languissante ;
Tu me peins l'Amour qui gémit.

Que le myrte croisse à Cythère,
Qu'il pare les Ris et les Jeux,
Ta feuille m'est cent fois plus chère :
Je suis un amant malheureux.

. . . . . .

A tes pieds dormait ma bergère
Quand elle eut mon premier soupir.
Ah ! c'est là que je vis Glycère,
Ah ! c'est là que je veux mourir[1].

C'est le *Saule de l'Amant*. Et voici, en pendant, le *Saule du Sage* :

Saule, que j'aime ton ombrage !
Qu'il plaît à mon œil attendri !
La vie, hélas ! n'est qu'un orage :
Voudrais-tu m'offrir un abri ?

J'ai longtemps bravé la tempête ;
Saule, je viens mourir au port.
Sous les vents tu courbes ta tête !
Tu m'apprends à céder au sort.

. . . . . .

Ah ! que ta fleur est douce et tendre !
Combien sa pâleur m'a charmé !
Lisette alors pouvait m'entendre.
Ce n'est plus le temps d'être aimé.

Il est un saule pour le sage,
Il est un saule pour l'amant ;
Le premier convient à mon âge,
Mais, hélas ! que l'autre est charmant !

Adieu, saule de la tendresse !
J'eusse à tes pieds voulu mourir[2]...

1. *Œuvres*, t. IV, p. 319-321.
2. *Œuvres*, t. IV, p. 321-322.

Ces deux tableaux ne respirent qu'une douce mélancolie. Il entre un peu, très peu, de la misanthropie de Jean-Jacques et de son délire de la persécution dans le *Saule du Malheureux* que le « citoyen Ducis » donna dans l'*Almanach des Muses* pour 1795. Il y exprime, sur le rythme de la romance de Le Tourneur, l'amertume d'un cœur fait pour aimer, froissé par l'insjustice des hommes, qui cherche un asile au sein de la nature, et n'attend plus rien en ce monde que la mort.

Charmant vallon, le plus doux des déserts,
Où souvent seul j'ai cherché la nature,
J'entends déjà ton ruisseau qui murmure,
Je vois enfin tes saules toujours verts.
Chantez le saule et sa douce verdure.

. . . . . .

L'abeille au moins ne blesse en son courroux
Que l'ennemi qui brave sa piqûre.
Cruels humains, auteurs de mon injure,
Je vous aimais, et je meurs par vos coups.
Chantez le saule et sa douce verdure.

Me voilà donc, saule cher au malheur,
Sous tes rameaux nourrissant ma blessure !
Ah ! dis au vent, dis à l'eau qui murmure,
En s'enfuyant d'emporter ma douleur.
Chantez le saule et sa douce verdure.

Puisse bientôt, ce sont mes derniers vœux,
Quelque pasteur, voyant ma sépulture,
Dire en passant : « On trompa sa droiture.
Il fut sensible, et mourut malheureux. »
Chantez le saule et sa douce verdure [1].

Cette poésie facile, élégante, mesurée, riante jusque dans sa tristesse, poésie élégiaque et, mieux encore, poésie légère et fugitive, c'est bien celle qui convenait au génie aimable et modéré de Ducis. Il finit, en vieillissant, par s'en rendre compte. Arrivé presque au terme de sa longue carrière, il s'étonnait lui-même d'avoir osé toucher à « des sujets hardis » que seules pouvaient porter « les tragiques épaules » de Shakespeare. Il marquait sa place non pas sur les sommets, non pas même à mi-côte, mais dans le creux de quelque vallon.

1. *Le Saule du Malheureux à la vallée de Chenevières, près Neauffle-le-Château, actuellement Neauffle-la-Montagne*, par le citoyen Ducis ; air de la *Romance du Saule*, dans la tragédie d'*Othello*. (*Almanach des Muses pour 1795*, p. 197.) Je cite d'après le texte plus correct des *Œuvres de Ducis*, t. IV, p. 323-324.

Né pour l'humble ruisseau, je reviens à mes saules,
A leur feuillage doux, tendre, pâle, amoureux ;
Jeune, ils ont fait ma joie, et je mourrai près d'eux [1].

A quatre-vingts ans, il les chantait encore, et il exhortait les poètes à les chanter. « Va », disait-il à son ami Campenon :

Va, chante aussi le saule, il est cher aux amours ;
L'agneau paît volontiers à son ombre légère [2]...

Et Campenon répondait en célébrant le saule aimé par Ducis, le saule chanté par Ducis, le saule dont le nom lui semblait indissolublement lié au nom du « Sophocle de la France » [3].

En effet, si le bon Ducis n'avait pas renouvelé la tragédie, du moins, comme « poète du saule », il avait fait école. Il y a, dans la littérature de l'Empire et même de la Restauration, comme un *cycle du saule* dont il est l'initiateur et le maître. Il n'est pas défendu de supposer que Chateaubriand avait lu le *Saule du Malheureux* quand, dans le chapitre de son *Essai sur les Révolutions* qu'il dédiait « aux Infortunés », il les engageait à rechercher les arbres ou les plantes qui avaient, selon lui, « des intelligences secrètes » avec leur âme, « ces lis mélancoliques dont le front penché semble rêver sur le courant des eaux », ou « ce saule au port languissant qui ressemble, avec sa tête blonde et sa chevelure en désordre, à une bergère pleurant au bord d'une onde » [4] ; et il est bien possible que Legouvé y pensât quand il lui suffisait d'évoquer l'image d'un saule pleureur

Dans les flots murmurants *trempant* ses longs cheveux,

pour ressentir en lui-même

Toute la volupté de la mélancolie [5].

1. Ducis, *Epître à Campenon*, au tome IV des *Œuvres*, p. 206.
2. *Ibid.*
3. *Réponse de M. Campenon*, dans les *Œuvres de Ducis*, p. 212 :

Au Saule de Ducis.

Arbre chéri des flots et du temps respecté,
Dont, au moindre zéphyr, le feuillage agité
D'un vert si doux, si tendre, à mes yeux se nuance,
Pour le Sophocle de la France,
Soit bénie à jamais la main qui t'a planté !
Crois-moi, laisse le pampre inspirer la folie;
Laisse au laurier la gloire, et le deuil au cyprès;
Plus heureux, ton ombrage frais
Appelle la mélancolie ;
L'amour t'a souvent visité,
Et l'orgueil t'est permis quand Ducis t'a chanté.

4. *Essai sur les Révolutions anciennes et modernes*, IIe partie, ch. XIII, *Aux Infortunés*, édit. Garnier, t. I, p. 510.
5. Legouvé, *La Mélancolie*, dans *Le Mérite des Femmes et autres poésies*, Paris, 1828, p. 151.

Parmi les *minores*, ou même les *minimi*, qui, à la suite de Ducis, ont chanté le saule, il convient de citer en première ligne Madame Victoire Babois, la « nièce » du poète. Elle mit sous le patronage de l'arbre illustré par son « oncle » une des ces élégies sur la mort de sa fille qui lui valurent le titre de « Sapho des mères » [1] :

Saule cher à l'amour et cher à la sagesse,
Tu vis l'autre printemps sous ton heureux rameau
Un chantre aimé des dieux moduler sa tristesse,
Et l'onde vint plus fière enfler ton doux ruisseau.

Sur le feuillage ému, sur le flot qui murmure,
L'amour a conservé ses soupirs douloureux.
Moi, je te viens offrir les pleurs de la nature :
Ne dois-tu pas ton ombre à tous les malheureux [2] ?

C'est au pied d'un saule qu'une poétesse de l'*Almanach des Muses*, Madame de Montanclos, situait comme en leur lieu naturel les tendres adieux de deux jeunes fiancés sur le point de s'éloigner l'un de l'autre :

Saule pleureur, pour un amant
Ton ombrage seul a des charmes [3].

Un peu plus tard, au sortir d'une lecture de Ducis, qu'il ne dédaignait pas, en la circonstance, d'imiter, tout en le jugeant

1. Mme Babois a raconté elle-même comment elle entra, au temps de ses débuts poétiques, en relations avec Ducis : « Je ne connaissais alors aucun homme de lettres, et mes élégies étaient pour ainsi dire faites, lorsque, par suite d'un mariage qui allia sa famille à la mienne, M. Ducis me trouva au milieu de ses nièces, m'y distingua et m'en donna le titre... A peine osais-je alors parler devant lui, et j'avais plus de peur que d'envie de lui montrer mes vers. Pourtant il en entendit parler et me les demanda. Je ne répéterai pas ce qu'il m'en dit ; c'est lui qui exigea que je les fisse imprimer, et je cédai à ses instances, mais ce fut en tremblant. » (*Élégies et Poésies diverses* de Mme Victoire Babois, 3e édit., Paris, 1828, t. I, p. 135. — Les *Élégies Maternelles* composées par Mme Babois « sur la mort de sa fille âgée de cinq ans » parurent pour la première fois en 1805. « Le premier jour de l'an 1807 », Ducis lui adressait un compliment en vers dont voici les derniers :

Sapho chanta la mollesse
Et les tourments, et l'ivresse
D'un cœur d'amour éperdu ;
Ses mœurs n'étaient point austères,
Et toi, tu suis la vertu :
Les bonnes mœurs te sont chères.
Sois donc la Sapho des mères,
Un nom si juste t'est dû.

Ils ont été imprimés à la suite des *Œuvres* de Mme Babois.

2. *Le Saule des Regrets* ; c'est la septième des *Élégies Maternelles*, dans l'édition de 1828 ; elle y est datée de 1793, ce qui semble indiquer que Mme Babois avait eu connaissance des *Saules* de Ducis avant leur insertion dans l'*Almanach des Muses*. Le *Saule des Regrets* y parut aussi en 1806, p. 247. Quelque dix-huit mois plus tôt, le 23 thermidor an XII, Ducis écrivait à son amie : « Ma chère et tendre nièce, j'ai dîné chez Andrieux jeudi dernier. Il a été enchanté de vos *Élégies Maternelles* et de votre *Saule* ; il est du même avis que Bernardin de Saint-Pierre. » (*Lettres* de Ducis, édit. Paul Albert, Paris, 1879, p. 178.)

3. *Les Adieux sous le saule pleureur*, dans l'*Almanach des Muses pour 1805*, p. 209.

« bien médiocre », Lamartine envoyait à Virieu une romance qu'il venait de composer, « sur un saule et sous un saule », dans un petit cimetière de village, aux environs de Beauvais :

Arbre chéri de la mélancolie,
Arbre touchant par ma douleur planté,
Où chaque soir mon âme recueillie
Sur son tombeau vient pleurer la beauté,

De mon Emma toi qui couvres la cendre,
Sur mon destin tu ne dois pas pleurer,
Et tes rameaux se plaisent à descendre
Vers son gazon qui semble t'attirer.

Un jour aussi tu couvriras ma cendre...

« Toi qui connais des amateurs, écrivait-il à son ami, fais-y coudre une musique bien triste, et cela passera à la faveur du chant et du piano[1]. » Edmond Géraud menait la malheureuse Isaure, affligée par la perte du jeune Urbain, soupirer ses dernières plaintes

... sous les saules, protecteurs
D'une dépouille si chérie[2].

Il choisissait un jeune saule comme le messager chargé de porter à celle qui en était la cause les chagrins de son faible cœur :

Va, jeune habitant des ruisseaux,
Va, loin de cette onde ignorée,
Porter le deuil de tes rameaux
Et ta chevelure éplorée[3].

Mollevaut, lui, s'étonnait de trouver l'arbre si mélancolique, si pâle et si plaintif. Il comparait sa destinée à la destinée de l'homme, et il la jugeait plus enviable, puisque jusque dans sa vieillesse le saule sentira les effets du printemps, qui

Sur son front vert encor sèmera quelques fleurs[4].

Même un poète de l'*Almanach des Muses* fait railler par « un zéphyr d'assez belle humeur » ce « pleureur » sempiternel. Qui cause donc sa douleur amère ? L'Aurore ne lui aurait-elle pas, ce

1. Lamartine, *Correspondance*, édit. in-16, Paris, 1882, t. I, p. 236-237. — La lettre qui contient la pièce et les réflexions qui l'accompagnent est datée du 15 août 1814.
2. *Poésies*, Paris, 1818 : *Le dernier chant d'Isaure*, p. 234.
3. *Poésies*, *Envoi d'un jeune saule*, p. 141.
4. *Elégies* de C.-L. Mollevaut, Paris, 1816; liv. III, Elégie 3 : *Le Saule.*

matin, accordé sa part de rosée ? Mais le moqueur est aisément confondu :

L'arbuste, se tournant vers l'urne funéraire,
Soupire alors, et dit au zéphyr téméraire :
Ce tombeau n'est-il donc plus là[1] ?

A partir de 1821, toutes les imaginations sont hantées par le saule historique de Sainte-Hélène. La gravure le popularise, et les poètes le célèbrent à l'envi. Les uns mettent, comme Madame Dufrenoy, au-dessus du laurier « emblème trompeur de la gloire », le saule du désert, « dernier abri de la victoire »[2]; d'autres souhaitent, comme Bignan, au conquérant qui a tant agité le monde, de reposer en paix

Sous les rameaux en pleurs du saule hospitalier[3],

ou, comme Victor Hugo, ils admirent l'ironie de la destinée qui au maître de l'univers n'a laissé

Qu'un noir rocher battu de l'onde,
Qu'un vieux saule battu du vent[4].

Consacré par ce grand souvenir, le saule pleureur devient décidément l'arbre de la tombe[5]. Il supplante dans cet emploi les représentants d'essences diverses, hêtres, chênes, peupliers, au pied desquels les auteurs d'élégies avaient aimé de tout temps à situer leur sépulture; il évince même le cyprès :

Oh! que je te préfère au lugubre cyprès,

1. *Le Saule Pleureur,* dans l'*Almanach des Muses pour 1821*, p. 197.

2. Mme Dufrenoy, *Au laurier*, élégie inédite, citée par J.-J. Coulmann dans ses *Réminiscences*, Paris, 1862-1869, t. II, p. 137. La pièce se place entre la mort de Napoléon et celle de Mme Dufrenoy (1825).

3. A. Bignan, *Napoléon, poème*, ch. III, *Le Tombeau,* dans ses *Poésies*, Paris, 1828, p. 337. Le poème est daté de 1824.

4. *Les Funérailles de Louis XVIII*, dans les *Odes et Ballades*, édit. *ne varietur*, in-18, p. 119. La pièce est datée de septembre 1824.

5. Il semble que son introduction dans les cimetières soit à peu près contemporaine de la Révolution. « Depuis trente à quarante ans, surtout depuis que les cimetières ne sont plus autour des églises et que les signes religieux, presque les seuls connus de nos pères, y sont devenus moins communs, le saule pleureur remplace souvent la croix sur la tombe d'un père, d'une épouse, d'un enfant chéri ou d'un ami dont nous déplorons la perte. Dans le plus joli jardin, la vue de ce saule, toute gracieuse qu'elle puisse être, ne semble avoir rien qui porte aux idées riantes, elle ne paraît pouvoir inspirer que de douces rêveries ou même des pensées mélancoliques; mais, près d'un tombeau, lorsque sa tête s'incline sur une urne sépulcrale, et que ses longs et souples rameaux l'entourent et l'enveloppent en quelque sorte de tous côtés en tombant jusqu'à terre, c'est l'emblème de la douleur, c'est l'image du deuil. Le sombre cyprès lui-même, consacré aux tombeaux depuis les temps les plus reculés, ne produit peut-être pas un effet si touchant. » *Dictionnaire des sciences naturelles, sous la direction de F. Cuvier*, article *Saule*, t. XLVII, Paris, 1827, p. 446.

Arbre de désespoir plutôt que de regrets[1] !

s'écrie un collaborateur anonyme de l'*Almanach des Muses*. Fontaney, pour mieux réfléchir sur la mort, va s'asseoir dans un cimetière, sous un saule pleureur, et des pâles rameaux descend une paisible influence qui lui fait trouver la pierre funéraire moins lourde, et plus désirable le sort de ceux qui dorment là :

Quel heureux séjour que la tombe !
Que son poids est doux et léger !
Le saule qui sur elle tombe,
Comme un voile, aime à l'ombrager[2]...

IV

Ces images, et d'autres semblables, car il serait fastidieux de tout citer, ne pouvaient manquer, vers la fin de la Restauration, d'assaillir les admirateurs français d'*Othello*. Et Dieu sait s'ils étaient nombreux. La décade de 1820 à 1830 est peut-être la période où Shakespeare a été chez nous non pas le mieux compris, mais assurément le plus populaire ; et de toutes les pièces de Shakespeare, le *More de Venise* est celle qu'on accueillait avec le plus de faveur. Sous quelque forme que ce fût, jouée en français par Talma selon le texte de Ducis[3], par Joanny et Mlle Mars selon le texte de Vigny[4], en anglais par Kemble ou Macready et miss Smithson[5], elle produisait une impression profonde. Mais rien ne fit plus pour intéresser des milliers et des milliers de spectateurs à la perfidie d'Iago, à la jalousie sauvage du More et à la triste fin de Desdémone que le succès éclatant et la vogue prolongée de l'*Otello* de Rossini[6].

Le « pauvre homme » qui avait assumé la tâche ingrate de

1. *Le Saule pleureur*, par M. A. de Ch. de B..., dans l'*Almanach des Muses pour 1830*, p. 117.

2. *Chant des Morts*, dans le poème intitulé : *Une Vision* (*Ballades, Mélodies et Poésies diverses*, Paris, 1829, p. 45).

3. Dans une représentation donnée à son bénéfice, à l'Opéra, le 21 mars 1825.

4. A la Comédie-Française, le 24 octobre 1829.

5. La première troupe anglaise qui, en 1822, joua au théâtre de la Porte-Saint-Martin les principales pièces de Shakespeare, avait été assez mal accueillie. « Depuis le premier vers d'*Othello* jusqu'au dernier mot de la comédie, disait le *Moniteur* du 2 août 1822, les acteurs n'ont pu se faire entendre qu'au milieu des interruptions, des sifflets, des quolibets et des éclats de rire... Une partie du public ne voulait rien juger, puisqu'elle n'a rien voulu entendre ; elle était fort loin d'être la majorité. » Mais celle qui donna en 1827-1828 ses représentations au Théâtre Italien, avec Miss Smithson, Kemble, Abbott, et, à un certain moment, Macready, n'eut qu'à se louer de la critique et du public.

6. Représenté pour la première fois sur le théâtre du Fondo, à Naples, en 1816, il avait été introduit au répertoire du Théâtre Italien de Paris par Mme Pasta, qui y fit ses débuts le 5 juin 1821.

réduire le chef-d'œuvre de Shakespeare aux dimensions d'un *libretto*, n'avait, au jugement de Stendhal, ni le sens de la grande poésie, ni même celui des situations[1]. Il avait pris non seulement avec le texte, cela va sans dire, mais avec l'action de la tragédie les plus étonnantes libertés. Mais il s'était bien gardé de supprimer cette *Romance du Saule* qui prêtait tout naturellement à un développement musical. Et l'impitoyable critique consentait même à déclarer satisfaisante cette partie de son travail :

« L'enchaînement des douleurs de la pauvre Desdemona est ménagé avec assez d'art. Elle paraît dans sa chambre à une heure avancée de la nuit : elle avoue à son amie les sombres pensées où la plonge la nouvelle de l'exil d'Othello, son époux, que le Conseil des Dix vient de bannir des pays vénitiens ; on entend un gondolier qui, en passant sur la lagune, chante ces beaux vers de Dante :

Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria...

« Le chant du gondolier rappelle à la jeune Vénitienne le sort de l'esclave fidèle qui, achetée en Afrique, éleva son enfance et mourut loin de sa patrie. Desdemona, en parcourant sa chambre à pas précipités, se trouve auprès de sa harpe... Le lit fatal est au milieu. Desdémona cède à la tentation de s'arrêter près de sa harpe; elle chante la romance de l'esclave africaine sa nourrice :

Assisa al piè d'un salice.

Il était difficile de mieux amener ce chant... Au milieu de la romance, la pauvre Desdemona, égarée par sa douleur, oublie le chant de sa nourrice. A ce moment, un coup de vent violent vient briser un panneau de vitrage de la croisée gothique de sa chambre ; ce simple accident paraît un présage du plus sinistre augure à la pauvre affligée. Elle reprend un instant sa romance, mais les larmes l'empêchent de continuer. Elle se hâte de quitter la harpe et de congédier son amie... Restée seule au milieu de cette nuit terrible et pendant que les éclats du tonnerre continuent à faire trembler le palais qu'elle habite, [elle] adresse au ciel une courte prière[2]... »

Grâce à l'analyse de Stendhal on peut se faire une idée très suffisante de tout le début de ce troisième acte d'*Otello*, et de la mise en scène, suggérée à la fois par les indications du *libretto* et les grondements de l'orchestration, dont s'accompagnait le

1. *Vie de Rossini*, nouvelle édition, Paris, 1892, p. 163.
2. *Vie de Rossini*, p. 177-178.

chant de la romance de Desdemona. Quant aux paroles, elles en étaient empruntées à Shakespeare, mais à Shakespeare traduit par Le Tourneur et « embelli » par Ducis :

DESDEMONA.

Assise au pied d'un saule, — plongée dans la douleur, — gémissait Isaure, blessée — du plus cruel amour.

La brise, à travers les rameaux plaintifs, — répétait le son.

Les ruisselets limpides, — à ses brûlants soupirs, — mêlaient le murmure — de leurs méandres divers.

La brise, à travers les rameaux plaintifs, — répétait le son.

Saule, délice de l'amour ! — prête ton ombre compatissante, — en souvenir de mes malheurs, — à mon urne funeste.

Que la brise ne répète plus, — le son de mes gémissements.

Que dis-je?... Ah ! je me suis trompée !... Non, de la chanson, — ce n'est pas la lugubre fin. Ecoute moi..., ô Dieu !

(*On entend le bruit du vent.*)

Quel est donc ce bruit?... — Quel présage funeste !

EMILIA.

Ne t'effraye pas, regarde... — C'est le vent violent qui souffle.

DESDEMONA.

Je croyais que quelqu'un... Oh ! comme le ciel — s'unit à mes gémissements ! — Écoute la fin du chant de douleur.

Mais lasse enfin de répandre — de muets soupirs et des larmes, — elle mourut, la vierge affligée !... — Hélas ! au pied de ce saule, — elle mourut... Quelle douleur ! L'ingrat..., — il eut le courage... Mais les larmes, ô Dieu ! — m'empêchent de poursuivre. Pars, reçois — des lèvres de ton amie le dernier baiser.

EMILIA.

Ah ! que dis-tu ?... J'obéis... Oh ! comme je tremble !

(*Elle part*[1].)

Telle qu'on la lit en français, — et tout autant, je crois, si on la lisait en italien — cette citation justifie l'opinion de Stendhal sur « M. le marquis Berio, aussi aimable comme homme de société qu'il était privé de talents comme poète »[2]. Peu importait, au surplus, la pureté de la langue ou la clarté du style. La pièce fut

1. *Otello, ossia il Moro di Venezia, dramma lirico in tre atti, musica di Rossini,* Paris, Michel Lévy, 1858. J'ai traduit ce passage aussi littéralement que possible.

2. *Vie de Rossini,* p. 178. Musset dira en 1839 : « L'Opéra d'*Otello* est un chef-d'œuvre. Je ne parle pas, bien entendu, du *libretto.* Il est même curieux de voir jusqu'à quel point on a pu si peu et si mal faire avec une pièce de Shakespeare. » (*Mélanges de littérature et de critique : Débuts de Mlle Pauline Garcia.*)

sauvée « par le génie de Rossini » [1]. Elle le fut aussi par le talent de ses interprètes ; à Paris, Mme Pasta, puis Mlle Sonntag, et enfin la Malibran [2].

Comparables comme cantatrices, elles étaient inégales comme tragédiennes. Mlle Sonntag était mal douée à cet égard [3]. La Pasta et la Malibran, au dire des contemporains, faisaient toutes les deux grand effet, mais par des moyens différents. Mme Pasta était pleine de noblesse et de dignité ; on la trouvait « sublime » [4]. La Malibran mettait dans son jeu l'ardeur de sa nature emportée et excessive. Elle était particulièrement émouvante au dénouement. « A la dernière scène, quand Othello marche sur Desdemona, le poignard levé, la Pasta allait au-devant du coup, forte de sa vertu et de son courage. La Malibran se sauvait éperdue, elle courait aux fenêtres, aux portes, elle emplissait cette chambre de ses bonds de jeune faon épouvanté [5] .» Mais la scène de la romance était un autre de ses triomphes. « Penchée sur sa harpe, les cheveux épars sur ses épaules nues, de vraies larmes dans ses yeux de gazelle » [6], drapée dans ses blanches mousselines, les regards « chargés de mélancolie, de rêverie, de passion » [7], elle apparaissait comme l'incarnation de l'innocence et de la douleur [8].

A cette époque, Alfred de Musset, fraîchement échappé du collège, fréquentait assidûment l'Opéra et le Théâtre Italien. Il y était conduit, si l'on en croit son frère, « par l'attrait irrésistible

1. *Vie de Rossini*, p. 165.

2. Mme Pasta, en 1821 ; Mlle Sonntag, de 1826 à 1828 ; la Malibran, de 1828 à 1831.

3. « Si Mlle Sonntag eût été la première à nous faire connaître le personnage de Desdemona dans la tragédie d'*Otello*, je pourrais encore, après avoir rendu justice à son talent, dire qu'elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'expression et de la dignité dramatiques. Mais elle y succède à une artiste qui, dans ce genre, portait la perfection au plus haut point. » (*Annales de la Littérature et des Arts*, t. XXX, 1828, p. 244 : *Théâtre Royal Italien*; *Mlle Sonntag*, par le *Vieil Amateur*. L'article est daté du 18 février 1828.)

4. « Quelque séduisante qu'on trouve Mlle Sonntag, elle n'approche en rien de la sublimité de Mme Pasta. » (*Annales de la Littérature et des Arts*, art. cité.) Dans le rôle de Desdémona, « Mme Pasta... était sublime ». (Legouvé, *Souvenirs de soixante ans*, 4e édit., Paris, 1886, t. I, p. 243.)

5. Legouvé, *Souvenirs de soixante ans*, t. I, p. 243. Il convient de remarquer que cette partie du jeu de la Malibran n'était pas du goût de tout le monde. « Quelques personnes approuvent beaucoup la course de Desdemona lorsqu'elle tente d'échapper au poignard du tigre africain. Pour moi, je n'envierais point cette pantomime à la tragédie anglaise : laissons-lui de telles exagérations. » (*Annales de la Littérature et des Arts*, t. XXXI, 1828, p. 215; art. du *Vieil Amateur*, daté du 11 mai 1828.)

6. Pontmartin, *Souvenirs d'un Vieux Mélomane*, Paris, 1878, cité par Edmond Biré dans son édition des *Poésies Nouvelles* d'A. de Musset, Paris, Garnier, 2e édit., p. 300.

7. Legouvé, *Souvenirs*, t. I, p. 237.

8. « Une Desdemona tendre, mélancolique et touchante... Tout ensemble cantatrice et tragédienne... C'est au troisième acte surtout qu'elle a fait sur l'auditoire l'impression la plus forte, dans la romance, dans la prière, dans le dialogue avec Otello. » (*Annales de la Littérature et des Arts*, t. XXXI, 1828, art. cité, p. 214-215.)

qu'exerçaient sur lui tous les endroits consacrés à la *fashion* »[1] ; mais il cédait aussi à son goût pour la musique et à l'influence toute puissante qu'elle exerçait sur un tempérament nerveux à l'excès. Souvent il allait au spectacle pour y retrouver les princes de la « jeunesse dorée » ; mais parfois aussi « il se tenait seul dans un coin de la salle et laissait avec plaisir la musique éveiller son imagination[2] ». Comme tous les jeunes gens de sa génération, Musset fut sous le charme de la tragédienne. Non seulement il l'applaudissait de tout son cœur ; mais on sait par les célèbres stances quelle admiration profonde et presque religieuse il avait pour elle[3]. Des deux aspects de son talent, celui qu'il préférait, c'était le pathétique. Ce n'est pas sous les traits de la Rosina du *Barbier* qu'elle s'était gravée dans sa mémoire, mais sous ceux de la « pâle Desdemona »[4]. Bien des années après, il la revoyait encore telle qu'elle lui était apparue dans ce rôle, avec sa grâce et sa vivacité primesautières : « Elle s'abandonnait à tous les mouvements, à tous les gestes, à tous les moyens possibles de rendre sa pensée ; elle marchait brusquement, elle courait, elle riait, elle pleurait, se frappait le front, se décoiffait[5]... » Il avait encore dans l'oreille l'accent avec lequel elle chantait cette *Romance du Saule*, qui « éclatait sur ses lèvres comme un long sanglot »[6]. Et on peut se demander jusqu'à quel point il distinguait le *maëstro* de son interprète quand il portait ce jugement qui tout de même surprend un peu : « *La Romance du Saule* est la poésie même ; c'est l'inspiration la plus élevée d'un des plus grands maîtres qui aient existé »[7].

Aussi quand on vient de relire les deux articles écrits en 1839 à propos de Pauline Garcia, où reparaît à chaque ligne le nom de

1. Paul de Musset, *Notice sur Alfred de Musset*, en tête des *Œuvres posthumes*, édit. Charpentier, 1879, p. 16.

2. Paul de Musset, *Biographie d'Alfred de Musset*, édit. Charpentier, Paris, 1879, p. 108.

3. Meurs donc ! ta mort est douce et ta tâche est remplie.
Ce que l'homme ici bas appelle le génie,
C'est le besoin d'aimer, hors de là tout est vain.
Et puisque tôt ou tard l'amour humain s'oublie,
Il est d'une grande âme et d'un heureux destin
D'expirer comme toi pour un amour divin.
(*Poésies Nouvelles : A la Malibran.*)

4. Ces pleurs sur tes bras nus, quand tu chantais le *Saule*,
N'était-ce pas hier, pâle Desdemona ?
(*Ibid.*)

5. Alfred de Musset, *Mélanges de littérature et de critique : Concert de Mlle Garcia*, édit. Charpentier, Paris, 1879, t. IX, p. 359.

6. Alfred de Musset, *Mélanges de littérature et de critique : Débuts de Mlle Pauline Garcia au Théâtre Italien*, p. 371.

7. Alfred de Musset, *Mélanges de littérature et de critique : Débuts de Mlle Pauline Garcia au Théâtre Italien*, p. 377.

la sœur « tant aimée »[1] qui semble revivre en elle, ne fait-on aucune difficulté d'admettre que ce soit, comme le veut Paul de Musset, sous l'inspiration de la romance chantée par la Malibran qu'Alfred, une dizaine d'années plus tôt, ait composé « le *Saule*, le poème le plus long et le plus sérieux qu'il eût encore écrit »[2]. Ce n'est pas que d'autres influences, qu'il est assez facile de démêler, ne se soient combinées avec celle-là. Le décousu prémédité de l'ouvrage, dont il faut faire effort pour raccorder les fragments et retrouver la suite, est un procédé visiblement emprunté au *Giaour*. La description du manoir du Tiburce, le caractère du maître du logis, les occupations mystérieuses auxquelles il s'adonne, la fatale passion qui fait son malheur et celui de sa maîtresse rappellent tantôt *Don Juan*, tantôt *Childe Harold*, tantôt *Manfred*, tantôt *Faust*[3]. Mais c'est autour de l'image de Desdemona, belle et innocente victime de l'amour, que ces visions ou pittoresques, ou étranges, ou tragiques se sont assemblées et ordonnées ; c'est la romance du *Saule* :

Cet air qu'une fièvre brûlante
Arrache comme un triste et profond souvenir
D'un cœur plein de jeunesse et qui se sent mourir,
Cet air qu'en s'endormant Desdemona tremblante,
Posant sur son chevet son front chargé d'ennuis,
Comme un dernier sanglot soupire au sein des nuits[4],

c'est la romance de Rossini, qui fournit à Musset le thème initial et comme le motif conducteur de son poème ; et l'expression qu'y met en la chantant Georgina Smolen, c'est celle qu'y mettait la Malibran.

D'abord ses accents purs, empreints d'une tristesse
Qu'on ne peut définir, ne semblèrent montrer

1. Alfred de Musset, *Mélanges de littérature et de critique*, p. 369.

2. Paul de Musset, *Biographie*, p. 108. Je n'oublie pas qu'Alfred de Musset, le 20 octobre 1829, avait demandé à Vigny « un balcon pour *Desdemona* » et que Vigny lui avait répondu : « Venez, brave cœur ! » (*Correspondance d'A. de Musset*, édit. Léon Séché, Paris, 1907, p. 21.) Mais quelle que fût l'admiration d'Alfred pour celui qu'il appelait « son père *in litteris* » (*Ibid.*), je me refuse à admettre que, comme semble l'insinuer M. Ed. Maynial dans son intéressante étude sur *Le premier texte du « Saule » d'Alfred de Musset* (*Revue Universitaire*, octobre 1908, p. 211), ce soit l'*Othello* de Vigny qui ait inspiré le *Saule* de Musset. Non, la cause occasionnelle du poème, c'est bien la romance de Rossini, et la romance de Rossini chantée par la Malibran. Paul de Musset l'affirme, qui devait bien en savoir quelque chose ; et il suffit, pour en être convaincu, de comparer, comme le présent article en donne le moyen, les vers du poète avec le passage du *libretto* qu'il faut avoir dans l'esprit, si on veut les bien comprendre.

3. Je me permets de renvoyer sur ce point à mon étude sur *Byron et le Romantisme français*, Paris, 1907, p. 423 et 425.

4. *Poésies diverses* : *Le Saule, fragments* ; *Œuvres*, édit. Charpentier, 1879, t. I, p. 158.

Qu'une faible langueur et cette douce ivresse
Où la bouche sourit et les yeux vont pleurer.
Ainsi qu'un voyageur couché dans sa nacelle,
Qui se laisse au hasard emporter au courant,
Qui ne sait si la rive est perfide ou fidèle,
Si le fleuve à la fin devient lac ou torrent ;
Ainsi la jeune fille, écoutant sa pensée,
Sans crainte, sans effort, et par sa voix bercée,
Sur les bords enchantés du fleuve harmonieux
S'éloignait du rivage en regardant les cieux...
Quel charme elle exerçait ! Comme tous les visages
S'animaient tout à coup d'un regard de ses yeux !... [1]

C'est la première partie de la romance. Mais soudain le ton change. L'orage éclate, et la mélancolie se tourne en épouvante :

Déjà le jour s'enfuit, — le vent souffle, — silence !
La terreur brise, étend, précipite les sons.
Sous les brouillards du soir le meurtrier s'avance,
Invisible combat de l'homme et des démons !
A l'action, Iago ! Cassio meurt sur la place.
Est-ce un pêcheur qui chante ? Est-ce le vent qui passe ?
Ecoute, moribonde [2] ! Il n'est pire douleur
Qu'un souvenir heureux dans un jour de malheur.
Mais lorsqu'au dernier chant la redoutable flamme
Pour la troisième fois vient repasser sur l'âme
Déjà prête à se fondre, et que dans sa frayeur
Elle presse en criant sa harpe sur son cœur,
La jeune fille alors sentit que son génie
Lui demandait des sons que la terre n'a pas ;
Soulevant par sanglots des torrents d'harmonie,
Mourante, elle oubliait l'instrument dans ses bras... [3]

Le « dernier chant » auquel cette tirade fait allusion, c'est la seconde et dernière partie de la romance. « La redoutable flamme » qui, repassant « pour la troisième fois », affole la malheureuse, elle ne s'allume pas dans l'*Othello* de Shakespeare, mais dans le livret de Berio [4]. Ce sont les éclairs qui précédaient chaque grondement du tonnerre dans la mise en scène du Théâtre Italien. Il

1. *Poésies diverses : Le Saule, fragments; Œuvres,* édit. Charpentier, 1879, t. I, p. 158.

2. La même réminiscence reparaît, mais affaiblie et vague, dans ces vers des stances *à la Malibran* :

Une croix ! et l'oubli, la nuit et le silence !
Ecoutez ! c'est le vent, c'est l'Océan immense ;
C'est un pêcheur qui chante au bord du grand chemin.

3. *Le Saule.*

4. Voir ci-dessus, p. 306.

semble impossible de ne pas voir que le poète écrit ces mots sous l'empire d'une demi-hallucination qui lui montre Georgina Smolen, sinon sous les traits de la Malibran (celle-ci était brune et la jeune Américaine est blonde), du moins avec les gestes et les attitudes de la tragédienne et ce « long sanglot » par quoi éclatait, sur ses lèvres, la chanson de Desdemona[1].

Mais, dans cette même tirade, aux impressions laissées par l'*Otello* de Rossini se mêlent incontestablement des réminiscences directes de l'*Othello* de Shakespeare. Le souvenir des vers de Dante que Berio avait imaginé de faire chanter par le gondolier de son invention est immédiatement précédé d'une allusion au meurtre de Cassio, épisode dont il n'est pas question dans le livret italien, et du rappel de ce mot d'Iago, poussant Roderigo au crime : « *About it* ! » que Musset, suivant ici le texte de Le Tourneur, traduit par : « A l'action ! »[2]. Cet enchevêtrement de souvenirs se continue dans la suite du poème, témoin le VII[e] épisode, où le mot de Desdemona : « Tuer pour trop aimer », par lequel l'auteur résume la destinée de Georgina Smolen, n'est grammaticalement clair que pour qui a présent à la mémoire le vers de Shakespeare :

That death's unnatural, that kills for loving[3],

« C'est une mort contre nature qui tue pour aimer », — tandis qu'au IX[e] les derniers balbutiements de Tiburce : « Le saule !... au pied du saule !... » et « Barbara !... Barbara !... » confondent le texte original de la scène de la romance et le début de cette même romance tel que depuis Le Tourneur un usage constant l'avait consacré[4]. Rien ne montre avec plus d'évidence ce qu'il y

1. Voir ci-dessus, p. 309.

2. *Othello*, acte IV, sc. II; Le Tourneur, *Othello*, acte IV, sc. XII; *Shakespeare traduit de l'anglois*, t. I, p. 210. Cette traduction est aussi celle qu'adopte Alfred de Vigny. (*Le More de Venise*, acte IV, sc. XIII) :

YAGO.
Vous le saurez, je vais vous ôter tout vestige
De scrupule...

RODERIGO.
Et comment ?

YAGO.
... A l'action, vous dis-je !

3. *Othello*, acte V, sc. II. Le Tourneur : « C'est mourir d'une mort bien contre nature, que d'être tuée pour aimer. » *(Ouvr. cité*, p. 238.)

4. Cet usage a été long à disparaître tout à fait. Dans la traduction Guizot (*Œuvres complètes de Shakespeare traduites de l'anglais par Le Tourneur*, nouvelle édition, revue et corrigée par F. Guizot et A. P., traducteur de lord Byron (Amédée Pichot), Paris, Ladvocat, t. V, 1821, p. 165), le premier vers de la romance est ainsi traduit : « La pauvre enfant était assise en soupirant au pied d'un sycomore » ; dans la tra-

a de composite dans l'inspiration première de l'œuvre d'Alfred de Musset; et le poète lui-même aurait été sans doute fort en peine de dire ce qu'il devait à Shakespeare, ce qu'il devait à Le Tourneur, ce qu'il devait à Berio, ce qu'il devait enfin à la musique de Rossini et à l'admirable artiste par qui vingt fois il l'avait entendu interpréter.

Ce qu'il devait à Ducis et aux élégiaques du premier Empire allait apparaître clairement quelques années après. On sait que Musset n'a recueilli qu'assez tard, — en 1852, — parmi ses œuvres ce poème de sa jeunesse. Un épisode, — la mort de Georgina Smolen, — en avait paru dès la fin de 1830 dans le *Keepsake américain* pour 1831[1]. Si l'on en croit Paul de Musset[2], cette divulgation partielle, à laquelle son frère avait eu la faiblesse de consentir, l'aurait empêché, en 1835, de publier l'ouvrage entier dans la *Revue des Deux Mondes*, qui n'acceptait que de l'inédit. On peut se demander si cette raison est la bonne, et si Alfred de Musset,

duction d'A. de Vigny (1829), il est rendu par ce distique :

La pauvre enfant était assise
Sous un sycomore penché...

Notons, en passant, que le saule du refrain est pour lui, comme pour tous les lecteurs français de Shakespeare depuis Le Tourneur, un saule pleureur :

Chantez le saule, chantez tous,
Le saule pleure comme nous.

Mais, dans la traduction Benjamin Laroche (1838-1839), on trouvera encore :

Au pied d'un saule assise, en sa douleur
Elle pleurait sa faute et son injure,
Tête penchée, une main sur son cœur.
Chantez le saule et sa douce verdure.

1. Edouard Maynial, *Le premier texte du « Saule » d'Alfred de Musset.* (*Revue Universitaire*, octobre 1908, p. 210 et suiv.). M. Maynial a relevé très soigneusement les variantes, assez intéressantes à noter, de cette première rédaction, en particulier les quatre vers suivants (il s'agit de Tiburce déguisé en moine) :

Son visage est couvert d'écume et de poussière;
Ses regards inquiets cherchent autour de lui.
Un fer contre le seuil a heurté... c'est sa hère...
— Homme du saint repos, qui vous amène ici ?

« Ces quatre vers, remarque M. Maynial, ont entièrement disparu dans l'édition complète, et nous ne pouvons guère les regretter, le dernier nous paraissant peu clair et l'avant-dernier tout à fait inintelligible. Que vient faire ici le mot *hère* ? Est-ce une erreur du poète ou une confusion graphique de l'éditeur ? Nous n'avons pu éclaircir ce mystère. » Me sera-t-il permis, en passant, de le dissiper ? *Hère* est mis ici pour *haire*, et par *haire* Musset entend, improprement d'ailleurs, une ceinture de fer, se souvenant peut-être des paroles que Vigny, dans la *Prison*, prête à son vieux prêtre :

Et moi, pour combattre l'enfer,
J'ai resserré mon sein dans un corset de fer ;

paroles qui font elles-mêmes écho à celles du vieux moine de Walter Scott, dans le *Lai du dernier ménestrel* : « Ma poitrine est entourée d'une ceinture de fer, mon corps est couvert d'un cilice armé de pointes aiguës, etc. ». (Voir mon édition critique des *Poèmes Antiques et Modernes*, Paris, Hachette, 1914, p. 157.)

2. *Notice sur Alfred de Musset*, en tête des *Œuvres posthumes*, édit. Charpentier, 1879, p. 16.

une fois tombée sa ferveur de néophyte, n'avait pas jugé quelque peu sévèrement le pot-pourri romantique qu'il avait timbré aux armes de Shakespeare. Il en sauva toutefois deux passages, qui paraissent lui avoir été particulièrement chers : l'invocation traduite d'Ossian :

Pâle étoile du soir, messagère lointaine...,

qu'il trouva moyen d'enchâsser en 1838 dans *Frédéric et Bernerette* d'où elle passa en 1839 dans le recueil des *Poésies diverses*; et un fragment correspondant sensiblement au premier épisode actuel, augmenté des huit derniers vers du huitième, qu'il donna en 1835, à la *Revue des Deux Mondes*, en attendant de le placer, en 1839 également, parmi les *Poésies nouvelles*, entre *Rolla* et la *Nuit de Mai*. A cette date, Musset était désabusé du byronisme dont jadis il avait fait parade ; il tendait à revenir aux sentiments naturels et aux formes classiques. On s'en aperçoit aux modifications qu'il fit subir à la partie de son œuvre qu'il jugea bon de conserver. L'Américaine Georgina Smolen se changea en la très française Lucie ; le poème fragmentaire sur le type du *Giaour* devint une « élégie », développant un épisode, d'ailleurs imaginaire, de l'adolescence du poète, l'aveu d'un chaste amour, aussitôt brisé par la mort. Dans ce cadre nouveau, il inséra, sans y changer pour ainsi dire un seul mot, ce qui, par-dessus tout, lui tenait au cœur : les impressions délicieusement émouvantes, inoubliables, qu'avait laissées dans sa mémoire la romance du *Saule*, telle qu'il l'avait lue et relue dans Shakespeare et dans Le Tourneur, telle surtout qu'il l'avait entendu chanter par la Malibran. Puis, tout pénétré du symbolisme sentimental et funéraire familier à la génération précédente, se souvenant des vers de Ducis, et de tant d'autres vers à la façon de Ducis, de toute cette poésie de keepsake et de romance dont il avait pu recueillir les derniers échos dans le salon et jusque sur les lèvres de sa mère, il ajouta au début et répéta à la fin du morceau les six octosyllabes que nous savons tous par cœur et qui sont gravés sur son tombeau :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière ;
J'aime son feuillage éploré ;
La pâleur m'en est douce et chère,
Et son ombre sera légère
A la terre où je dormirai[1].

1. *Poésies nouvelles : Lucie, élégie*; *Œuvres*, édit. Charpentier, 1879, t. II, p. 92. Cette image d'une tombe ombragée par un saule pleureur hantait l'esprit de Musset

Cette strophe si simple et, dans sa grâce un peu surannée, si touchante, paraît bien être l'ultime variation exécutée chez nous sur le motif de la *Chanson du Saule*, l'aboutissement suprême et, tout compte fait, le seul résultat qui dure du travail auquel l'imagination française s'est livrée pendant un demi-siècle à propos et le plus souvent à côté du texte de Shakespeare. Ce travail, il n'était pas néanmoins sans intérêt de l'exposer par le menu. Dans une littérature riche comme la nôtre, il n'est pas de thème traité par un grand poète qui ne lui arrive chargé de souvenirs dont lui-même il n'a pas toujours conscience. Mais, dans la mémoire d'un lecteur averti, il suffit d'une image, d'un tour de pensée ou de style, d'une allusion, d'un mot, pour éveiller un cortège de résonances multiples et lointaines où vibre, — continuant, amplifiant, prolongeant la sensibilité de l'écrivain, — la sensibilité d'une génération, d'une époque, parfois de la race tout entière. Avant que Musset eût écrit la strophe en question, et pour qu'un jour il pût l'écrire, combien d'âmes obscures s'étaient doucement exaltées des mêmes images ? Combien de cœurs ignorés avaient battu du même sentiment ? De s'en être rendu compte, on lui découvre je ne sais quelle profondeur. Il semble qu'on la comprenne mieux, qu'on la goûte plus complètement et qu'on l'aime davantage. C'est toute la justification de ce long dépouillement de notre « littérature du *saule* » ; on souhaiterait que c'en fût aussi la récompense.

Edmond Estève.

à cette époque; on la retrouve dans la *Confession d'un Enfant du Siècle*, 5e partie, ch. v : « Elle-même, qui, le premier jour, dira peut-être qu'elle veut me suivre, se détournera dans un mois pour ne pas voir de loin le saule pleureur qu'on aura planté sur ma tombe. » Et dans une lettre à Mme Jaubert, du 31 juillet 1840, où, par une coïncidence assez curieuse, se trouvent évoqués le nom et le souvenir de la Malibran, le poète, après avoir composé par manière de plaisanterie sa propre épitaphe, a dessiné au-dessous une pierre tombale, entourée d'une grille, et posée de champ à côté d'un saule pleureur, sur laquelle il a inscrit, non pas les six vers fameux, mais simplement un « Ouf ! » suivi d'une demi-douzaine de points d'exclamation. (*Correspondance*, édit. L. Séché, Paris, 1907, p. 174.)

MAXIME DU CAMP BIOGRAPHE DE FLAUBERT

Dans une étude sur le voyage en Orient[1], nous avons montré avec quelle défiance il fallait accueillir le témoignage de Maxime Du Camp sur Flaubert voyageur. Les notes personnelles de l'auteur de *Salammbô*, publiées aujourd'hui d'après les manuscrits, sont, sur plus d'un point essentiel, en contradiction absolue avec celles de son compagnon de voyage.

Les *Souvenirs littéraires* de Du Camp, qui ont longtemps joui d'une vogue extraordinaire, et auxquels il faut reconnaître, d'ailleurs, les dons du pittoresque et de la verve anecdotique, se trouvent ainsi notablement diminués dans la valeur documentaire qu'on leur attribuait. C'est une source d'information dont il convient de ne se servir qu'avec une prudente réserve. En ce qui concerne Flaubert, on sait généralement comment s'est trouvée rompue, à la suite de mutuelles désillusions, une amitié de jeunesse qui avait été enthousiaste et passionnée ; dans ses lettres, surtout à Louise Colet[2], Flaubert laisse souvent percer sa déception, qui fut vive, et sa rancune, qui n'est pas modérée ; encore ses lettres n'étaient-elles pas destinées, au moins dans sa pensée, à être lues par tout le monde ; et quand on les publia, les éditeurs ont pris quelques précautions pour atténuer la vivacité de certains jugements. Du Camp qui, lui, s'adresse au public, n'a pas gardé la même discrétion dans ses *Souvenirs littéraires*, publiés au lendemain même de la mort de Flaubert. On a pu s'étonner ou s'indigner de confidences cruelles, à tout le moins indiscrètes. Le plus triste est que l'image familière, composée par ce faux ami, moins avec ses souvenirs qu'avec ses rancunes, est longtemps demeurée traditionnelle parmi les biographes du grand écrivain et fait encore autorité dans l'histoire de son œuvre.

Nous ne prétendons pas que tout soit à rejeter dans les récits de Du Camp. Nous voudrions seulement qu'on mît un peu de sens critique à dépouiller ses commérages des fantaisies que le souci de briller ou d'amuser, la préoccupation de son propre rôle ou les

1. Cf. *La jeunesse de Flaubert*, 1913, p. 173-289.
2. Voir surtout les lettres à Louise Colet de 1852.

exigences d'une rancune mal éteinte lui ont fait ajouter à la vérité ou à la vraisemblance.

Nous proposons ici une nouvelle contribution à cette étude critique.

Le texte que nous allons examiner se rapporte aux plus lointaines impressions de Du Camp sur Flaubert, à l'année 1843. Il forme tout le chapitre VII de son livre, au premier tome des *Souvenirs littéraires*. Ce chapitre résume la vie de Flaubert jusqu'au voyage d'Orient, auquel nous nous arrêterons, ayant déjà étudié ailleurs cet important épisode.

On n'a peut-être pas assez remarqué que nous possédions deux versions de ce texte : l'œuvre parue en librairie, — la seule connue en général, — avait d'abord été publiée dans la *Revue des Deux mondes* en 1881, à peine un an après la mort de Flaubert[1]. C'est ce premier texte, pourtant, qui fit un peu scandale, comme nous le verrons plus loin ; et la comparaison entre les deux versions, tout en nous montrant dans quelle mesure Du Camp a pu être ému par les protestations indignées des disciples et des amis du vieux maître, nous permettra d'évaluer une fois de plus le sens et la portée de sa documentation.

Il est bon aussi de noter que ces souvenirs, imprimés par la *Revue des Deux mondes* de juin 1881 à octobre 1882, sont une œuvre de vieillesse. Au déclin de sa vie, alors que ses principaux compagnons de route ont disparu, Du Camp livre au public des témoignages et des jugements personnels qui peuvent être difficilement contestés. Rien d'analogue, dans cette publication, aux *Souvenirs et paysages d'Orient* de 1848, dédiés à Flaubert, ni au *Nil* paru dans la *Revue de Paris* en 1853[2] et en librairie l'année suivante, ni même à ce curieux *Livre posthume* (*Mémoires d'un suicidé*) de 1853, qui renferme, lui aussi, un reflet de la vie passionnelle de l'écrivain et un écho de son infidèle amitié.

Longtemps après les événements qu'il raconte, à l'âge où les passions refroidies et les souvenirs adoucis par l'éloignement laissent à la volonté une vision plus impartiale et une décision plus

1. Numéro du 15 octobre 1881.

2. C'est de cette publication que Flaubert écrit à Louise Colet : « L'ami Maxime a commencé à publier son Voyage en Egypte. Le *Nil* pour faire pendant au *Rhin* : c'est curieux de nullité ; je ne parle pas du style, qui est archiplat et cent fois pire encore que dans le *Livre posthume* ; mais, comme fond, il n'y a rien ! les détails qu'il a le mieux vus et les plus caractéristiques dans la nature, il les a oubliés. Toi qui as lu mes notes, tu seras frappé de cela. Quelle dégringolade rapide !... » Et ailleurs : « Le pauvre garçon se raccroche à tout, accole son nom à tout, quelle descente que ce *Nil* ! Si quelque chose pouvait me raffermir dans mes idées littéraires, ce serait bien lui. Plus le temps s'éloigne où Du Camp suivait mes avis et plus il dégringole... » (*Correspondance*, II, 377-379.)

nette, Du Camp peut se donner figure d'historien. A-t-il tous les scrupules et toute la sûreté qui conviennent à cette tâche? Nous essaierons d'en juger.

En réalité le nom et la personne de Flaubert dominent tous les *Souvenirs littéraires*. Bien avant le chapitre VII, il apparaît dans l'*Avant-Propos*. Cette sorte de préface figurait aussi dans la *Revue des Deux mondes*, et elle marque nettement quels liens étroits, quelle influence profonde rattachent l'historien, en dépit de lui-même, à la grande amitié de sa jeunesse. Au début de l'avant-propos, Du Camp cite un billet qu'il aurait reçu le samedi 8 mai 1880, et où Flaubert, à demi réconcilié avec lui, depuis quelques années, lui donnait rendez-vous pour le lundi suivant. Mais Flaubert mourait à Croisset, le 8 mai, au moment où il se préparait à partir pour Paris et précisément à l'heure où Du Camp recevait sa lettre.

On peut se demander si ce billet est authentique ou s'il n'est pas plutôt une invention à effet du biographe, désireux de placer son œuvre sous un patronage sensationnel. D'abord, il ne figure pas dans la dernière édition, la plus complète qu'on ait donnée de la correspondance du maître. Et il serait déjà étonnant que l'éditeur, soucieux de retrouver, même en dehors des manuscrits, les textes intéressants, n'ait pas su découvrir celui-ci dès les premières lignes des *Souvenirs littéraires*. N'est-il pas d'autant plus digne d'être recueilli dans une *Correspondance* qu'il paraît être vraisemblablement la dernière lettre écrite par Flaubert?

Mais ce billet a-t-il été écrit? S'il existe, ou plutôt, s'il a existé, — car Du Camp a prétendu un jour avoir détruit presque toutes les lettres de son ami, — comment expliquer que le texte de la revue ne soit pas absolument identique à celui du livre? Deux versions, pour un document original, c'est une de trop. Nous lisons, dans la première : « *Il y a longtemps que je ne t'ai vu et je me hâte d'arriver avant ton départ* » ; — dans la seconde : « *Il y a si longtemps que je ne t'ai vu, que je me hâte...* » Si c'est une correction, elle n'est pas heureuse.

Les réflexions qui suivent, sur la mort de l'ami, donnent lieu, elles aussi, à quelques corrections. En parlant de la funèbre nouvelle, Du Camp, qui avait d'abord écrit : « *Le choc fut très dur et la douleur insupportable* », se ravise et supprime la seconde partie de la phrase. « *Ceux que désespérait sa perte inopinée* » s'atténue aussi et devient : « *Ceux que consternait sa perte* ». Il semble y avoir là, dans le texte du livre, comme un parti pris de concision et de simplicité.

Ce n'est évidemment pas à un scrupule du même ordre qu'obéit l'auteur, quand, dans l'énumération des amis de sa jeunesse, quelques lignes plus bas, et dans l'évocation de tant d'ombres chères, il supprime le nom de Ziegler, qui avait d'abord figuré sur le texte de la revue, entre ceux de Delacroix et de Préault[1].

Pour le chapitre VII, intitulé *Gustave Flaubert*, et qui fait l'objet principal de notre étude, nous avons relevé environ 70 variantes entre les deux textes. Elles n'ont pas toutes, cela va sans dire, le même intérêt. Nous les indiquerons toutes, cependant, par un souci d'exacte critique, mais nous nous arrêterons plus longuement à celles qui peuvent éclairer d'un jour curieux les relations des deux écrivains et surtout les variations de jugement chez le biographe.

Le portrait de Flaubert, par lequel s'ouvre le chapitre, a subi une légère retouche : c'est un Flaubert de 21 ans, aux « *longs cheveux fins et flottants, à la haute stature large des épaules* » ; Du Camp a ajouté au texte primitif l'épithète *longs* et remplacé le mot *taille* par *stature*.

Plus loin, parlant des études de Flaubert au collège de Rouen, le biographe a corrigé, pour l'atténuer, son éloge des premiers succès du futur écrivain en discours français : « Il avait déjà donné preuve, écrit-il d'abord, *d'une puissance de style et d'une ampleur d'images* qui furent remarquées » ; à la réflexion, il supprime la *puissance de style*, ne laissant au génial écolier que ces envolées d'une imagination débridée, qui ne suffisent pourtant pas à caractériser ses premiers essais littéraires, aujourd'hui publiés[2]. Ainsi réduite, la louange peut sembler douteuse, ou même ironique, surtout si on la rapproche de l'échantillon d'image qui nous est proposé. En somme, elle n'est pas sensiblement plus flatteuse que le compliment adressé au rhétoricien par son professeur en présence de cette prose ampoulée : on lui prédisait qu'il marcherait sur les traces de M. Villemain ! Flaubert avait fait la grimace : « Villemain ne lui semblait pas un *héros littéraire* » ; — « un *modèle digne d'être imité* », dit, plus platement, le texte de la revue.

En ce qui concerne les relations de Flaubert avec Alfred Le Poittevin, quelques variantes sont à retenir. Cette amitié, tout d'abord qualifiée d'*exigeante* et *passionnée*, reste simplement *exigeante*

1. J.-C. Ziegler (1804-1856), élève d'Ingres, est le décorateur de la Madeleine ; il fut aussi directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon.
2. Tome I des *Œuvres de jeunesse*.

dans la seconde version ; et n'est-ce pas faire disparaître, avec la seconde épithète, le correctif apporté à ce qu'il y a d'un peu désobligeant dans la première, surtout si l'on relit la phrase dans son ensemble : « *une de ces amitiés exigeantes, qui étaient dans sa nature* » ? Si nous rapprochons, dans les deux textes, les détails qui suivent, nous constaterons plusieurs retouches amusantes qu'une confrontation mettra mieux en lumière que notre commentaire [1] :

1 — R.	2 — L.
Autant par son âge que par les qualités de son esprit *subtil*, Le Poittevin exerça une *forte* influence sur Flaubert, et cette influence fut littérairement bonne. Le Poittevin disait de lui-même : « Je suis un Grec du Bas-Empire » ... Il se plaisait aux discussions *philosophiques*...	Autant par son âge que par les qualités de son esprit, Le Poittevin exerça de l'influence sur Flaubert, et cette influence fut littérairement bonne. Le Poittevin disait de lui-même : « Je suis un Grec du Bas-Empire ». *Ce qui était vrai, quoique excessif*... Il se plaisait aux discussions *métaphysiques*.

Ces corrections témoignent de plaisants scrupules ; mais, cette fois, c'est Le Poittevin qui en fait les frais. On remarquera surtout la petite phrase agressive qui s'est glissée, à la réflexion, après cette boutade : « Je suis un Grec du Bas-Empire ». D'ailleurs, Du Camp ajoute aussi volontiers qu'il retranche, et plus loin il complétera en ces termes l'histoire de cette amitié de jeunesse : Le Poittevin et Flaubert ont été expédiés à Paris par leurs familles, « *nantis d'une bonne pension, pour devenir des juristes* ». Le détail de la *bonne pension* ne figurait pas dans la première version.

Parfois, la fantaisie du biographe s'exerce dans le choix des détails pittoresques, comme dans ce passage où il mentionne le voyage de Corse que Flaubert fit avec le docteur Cloquet, après son baccalauréat, en août 1840 :

1 — R.	2. — L.
Il avait dormi sous les pins laryx, s'était baigné dans le golfe de Sartène, *avait mangé des cuissots de chèvre* et se sentait plus de vocation pour le métier de bandit que pour *l'étude des Institutes*.	Il s'était baigné dans le golfe de Sartène, *avait acheté un stylet* et se sentait plus de vocation pour le métier de bandit que pour *l'étude du droit romain*.

1. Pour ces confrontations, le premier texte indiqué (1 — R.) sera toujours celui de la *Revue des Deux Mondes* ; le second (2 — L.) celui de l'édition en librairie.

Ces variantes sont, en réalité, peu significatives. Mais, quand il s'agit de la santé de Flaubert, on doit attacher plus d'importance aux moindres retouches, étant donnée la valeur documentaire qu'on a toujours attribuée à cette partie des *Souvenirs littéraires*. Parlant du séjour de Flaubert à Paris comme étudiant, en 1843, Du Camp avait d'abord écrit :

« Sa santé, que rien n'avait altérée, lui permettait de *supporter impunément des fatigues excessives.* »

Cette formule lui a paru un peu absolue, quelques pages avant le récit de la première crise qui altéra à tout jamais cette robuste constitution ; aussi lui donne-t-il, dans le second texte, cette forme atténuée :

« Sa santé lui permettait de *supporter impunément la fatigue.* »

Dans le portrait que Du Camp nous a laissé de la physionomie morale de Flaubert à cette époque, la version de la revue contient un certain nombre de traits que la version définitive n'a pas conservés. En général, ce sont des appréciations sans indulgence sur le caractère exubérant, l'enthousiasme souvent puéril du jeune provincial. Le mot même : « Je n'ai jamais vu une *exubérance pareille* » — a disparu du portrait, ainsi que cette sévère conclusion : « *il en était insupportable* ». A propos des admirations faciles et des partis pris de son ami, Du Camp supprime également ce détail : « il s'engouait d'un mot qu'il répétait à satiété, *s'éprenant de choses médiocres où il apercevait des beautés invisibles à d'autres.* » En revanche, il accentue plutôt la rigueur du jugement primitif, quand il écrit : « C'était *un des côtés puérils* de son caractère ; *il a perdu un temps considérable* à la recherche d'effets comiques... » là où il avait dit simplement : « C'était là *le côté puéril* de son caractère ; *il perdait son temps* à la recherche d'effets comiques... »

Ne semble-t-il pas qu'exprimée sous sa dernière forme, cette critique fait porter sur toute la vie de Flaubert et sur son œuvre même d'écrivain cette innocente manie de « mystifier le bourgeois », qui n'était en réalité chez lui qu'un divertissement de l'esprit ?

Passons sur l'opinion relative à *Antony*, sans nous demander s'il est plus exact d'écrire que cette œuvre « *exerça une influence* » ou « *eut une importance* que les générations actuelles ne peuvent se figurer ». Laissons également de côté une insignifiante correction d'épithète : « *sa plus grosse injure* » au lieu de « *sa plus mortelle injure* » appliquée au mot *bourgeois* dans la bouche de

Flaubert, et notons, pour terminer ce portrait, deux additions assez intéressantes au texte primitif :

1 — R.	2 — L.
Quand il était entré dans une plaisanterie, il n'en pouvait sortir et, la répétant sans cesse, il disait...	Quand il était entré dans une plaisanterie, *quelle qu'elle fût*, il n'en pouvait sortir, et, la répétant sans cesse, il disait, *en levant les bras avec un geste d'admiration*...
Très doux néanmoins, malgré sa violence extérieure, crédule en outre...	Très doux néanmoins, malgré sa violence extérieure, *compatissant aux douleurs*, crédule en outre...

Du Camp aborde ensuite les projets et les essais littéraires de son ami, et sur ce sujet son témoignage serait particulièrement précieux si nous pouvions l'accepter sans réserves. Nous reviendrons plus loin sur l'analyse qu'il nous donne de *Novembre*, à une époque où l'œuvre était complètement inédite. Pour le moment, nous poursuivons simplement notre tâche de collationneur. Le jour où Flaubert lut à son ami ce que celui-ci appelle faussement *sa première œuvre*, « il tira un manuscrit d'un coffret fermé à clef, le jeta sur la table et s'écria : « Tu vas écouter cela ; seulement, je te prie de me garder le secret... » Tel est du moins le second texte. Le premier portait le mot *coffre* au lieu de *coffret*, et faisait précéder les paroles de Flaubert de ce détail : « Il s'écria *avec un rayonnement d'orgueil* ».

Dans l'analyse même du roman, il y a aussi quelques retouches :

1 — R.	2 — L.
Cette âme cadavre est enfermée dans une matière inassouvie...	Cette âme cadavre est enfermée dans une matière *exigeante, infatigable*, inassouvie...
Les deux êtres stérilisés dans leurs désirs voudraient changer de rôle, *n'y réussissent pas* et se désespèrent...	Les deux êtres stérilisés dans leurs désirs voudraient changer de rôle et se désespèrent...
Des phrases reviennent à ma mémoire *et me parlent un langage qui me rejette à 40 ans en arrière*...	Des phrases reviennent à ma mémoire...
Le livre est écrit dans un style qui ferait sourire aujourd'hui...	Le livre est écrit d'un style qui ferait *peut-être* sourire aujourd'hui...
Avec hésitation, je répondis : « Ça rappelle un peu la manière	Avec hésitation, je répondis : « Ça rappelle un peu la manière de Théophile Gautier ». *Il répli-*

de Théophile Gautier ». *Brusquement il répliqua* : « Tu te trompes, ça ne ressemble à rien ».

qua : « Tu te trompes, ça ne ressemble à rien ».

Soulignons surtout, à propos des citations de *Novembre*, faites de mémoire et dont nous aurons l'occasion de discuter la sincérité, le jugement du biographe, très adouci dans la version définitive : toute cette phrase supprimée sur le caractère rococo du style, le *peut-être* gracieusement ajouté devant *sourire*, enfin le *brusquement* qui accentuait le dépit de Flaubert.

De l'analyse de *Novembre*, Du Camp tire quelques conclusions plus ou moins hasardeuses sur les tendances littéraires du Flaubert de cette époque et sur les influences qu'il avait subies. Mais ces conclusions étaient singulièrement moins indulgentes dans le texte de la revue que dans celui du livre, puisque l'auteur affirmait d'abord que Flaubert, de tout l'œuvre de Chateaubriand et de Quinet, *n'a retenu* que *René* et *Aashvérus*, qu'il avait lu Pigault-Lebrun *tout entier*, et que cette dernière lecture l'avait poussé vers une recherche du *bouffon* « dont le résultat n'a pas toujours été heureux ». — Une simple variante de temps : « *il n'avait retenu...* » enlève à cette appréciation une généralité vraiment trop choquante ; en outre, Pigault-Lebrun *a été lu*, mais plus *tout entier*, et son influence a orienté Flaubert vers la recherche du *comique*, et non du *bouffon*.

Les théories d'art exprimées par l'écrivain à la même époque et rapportées par son biographe présentent au moins une variante significative qui en accentue volontairement le caractère paradoxal. Après avoir rapporté que Flaubert « *était le premier à sourire* », — « *à lever les épaules* », disait le texte primitif, — quand on voulait voir en lui un réaliste, un naturaliste, Du Camp cite en ces termes un des axiomes favoris de l'écrivain :

1 — R.	1 — L.
Un beau vers qui ne signifie rien est supérieur *à un vers moins beau* qui signifie quelque chose : hors de la forme *il n'y a rien...*	Un beau vers qui ne signifie rien est supérieur *à un vers aussi beau* qui signifie quelque chose : hors de la forme, *point de salut...*

Ici, le parti pris de dénigrement est flagrant et Du Camp a manifestement trahi la pensée de son ami, sans même s'apercevoir qu'il y a une contradiction ridicule entre la forme outrancière qu'il donne à ce paradoxe et cette autre affirmation au moins singulière : selon lui, Flaubert ne pouvait pas citer un vers sans faire des fautes de prosodie ou de métrique. Comment admettre que le

même homme, capable de s'enivrer de l'harmonie des sons pour eux-mêmes, aurait été à ce point insensible à leur valeur et à leur rythme ? De deux choses l'une : ou Du Camp n'a rien compris à la fameuse théorie de l'*immatérialité* de l'art, si souvent exposée par Flaubert[1], ou, de propos délibéré, il a voulu lui faire dire une sottise.

Les cinq pages suivantes, relatives aux projets personnels de Du Camp et à l'attitude de son groupe vis-à-vis du romantisme, n'ont subi aucune retouche. A propos des examens de droit, le biographe parle ensuite (p. 174) des procédés de travail de Flaubert, des notes innombrables qu'il prenait pour le moindre sujet d'étude : « Il a été toujours ainsi, et je l'ai vu souvent dépouiller cinq ou six volumes pour écrire une phrase. [Je citerai de cette manie un exemple curieux.] » La phrase mise entre crochets n'existe que dans le texte de la revue ; elle servait à introduire l'exemple de *Saint-Julien l'Hospitalier* rapporté également dans le texte du livre. L'échec à l'examen de droit, qui termine la vie d'étudiant de Flaubert, est raconté avec quelques variantes dans les deux versions :

1 — R.	2 — L.
Ce cerveau, plein des choses de l'art et de la poésie, n'avait pu, malgré ses efforts, s'assimiler des maximes *abstraites* dont la forme seule lui était antipathique...	Ce cerveau, plein des choses de l'art et de la poésie, n'avait pu, malgré ses efforts, s'assimiler des *maximes arbitraires* dont la forme seule lui était antipathique et *l'exaspérait*...
De charabia en charabia, il en était arrivé *à ne pas comprendre.*	De charabia en charabia, il en était arrivé à ne pas comprendre *ce qu'on lui demandait et à ne pas savoir ce qu'il aurait dû répondre.*

Ces additions étaient-elles bien nécessaires ? En tout cas, Du Camp, lorsqu'il revit cette partie de son manuscrit, devait être en veine de prolixité. Quelques lignes plus bas, parlant du départ de Flaubert en août 1843 et des adieux qu'il lui fit, il complète ainsi, bien inutilement, sa phrase : « le soir, il partait pour Rouen,

1. Cf. particulièrement *Corresp.*, II, 76. « Ce qui me semble beau, ce que je voudrais faire, c'est un livre sans rien, un livre sans attache extérieure, *qui se tiendrait de lui-même par la force interne de son style*,... un livre qui n'aurait presque pas de sujet, ou du moins où le sujet serait presque invisible, si cela se peut... Les œuvres les plus belles sont celles où il y a le moins de matière ; plus l'expression se rapproche de la pensée, plus le mot colle dessus et disparaît, plus c'est beau... Cet *affranchissement de la matérialité* se retrouve en tout. »

[*où sa famille l'attendait.*] » Par contre, il a retranché une réflexion qui terminait ce récit, sans doute parce qu'elle anticipait sur les événements futurs : « Nous nous quittâmes [*en nous disant au revoir. Nous devions nous revoir, en effet, mais de longtemps ailleurs qu'à Paris.*] »

Toute la fin du chapitre est consacrée à la maladie nerveuse dont Flaubert devait souffrir toute sa vie et dont la première crise le frappa en octobre 1843, au cours d'un voyage à Pont-Audemer. Nous avons déjà indiqué toute l'importance de ce récit dont les indiscrétions et les exagérations suscitèrent parmi les amis de l'écrivain une surprise indignée. Il n'en est que plus intéressant de rechercher les menus scrupules qui ont pu tourmenter Maxime Du Camp d'une version à l'autre et l'amener à modifier son texte.

Comparant le Flaubert qu'il quittait en août 1843 et celui qu'il devait revoir en février 1844, Du Camp avait d'abord insisté sur ce caractère de force physique qui frappait tous les familiers de l'écrivain et que tous ses biographes ont recueilli[1]. « Jamais santé plus vigoureuse, écrivait-il, jamais *force plus énergique* n'avait revêtu une forme plus imposante. » Et plus loin, il apprend par une confidence de Le Poittevin que leur ami était « souffrant, *affaibli* ». Les mots mis en italique ont disparu dans la seconde version. Sans doute Du Camp, à la réflexion, a-t-il dû reconnaître, comme Maupassant l'a constaté publiquement, que les désordres nerveux, s'ils compromirent la santé, n'altérèrent en rien la force de ce « robuste garçon », et que, même à la fin de sa vie, quand les crises avaient à peu près disparu, l'écrivain était resté « l'homme enthousiaste et vigoureux » qu'il était déjà à vingt ans[2].

A la rentrée de 1843, la maladie avait empêché Flaubert de rentrer à Paris avec Le Poittevin pour reprendre sa vie d'étudiant. Il devait rester à Rouen « *pendant l'hiver* », — « *une partie de l'hiver* » précise le second texte. Aussi invite-t-il l'ami Du Camp à venir le voir ; sa mère se charge de transmettre l'invitation, en ajoutant *qu'une chambre était préparée chez elle pour le recevoir.* On ne s'explique pas que ce dernier détail ait disparu dans la version définitive. Du Camp accepte et fait, à cette occasion, connais-

1. « Gustave Flaubert était alors semblable à un jeune Grec. En pleine adolescence, il était grand et mince, souple et gracieux *comme un athlète...* » (Mme Tennant, citée par Mme Commanville dans ses *Souvenirs intimes.*) «... Tendant ses muscles *comme un athlète... Sa large poitrine de géant,...* » expression de G. de Maupassant dans son *Etude* sur son maître.

2. Ce sont les expressions de Maupassant dans son *Etude.*

sance avec toute la famille, et notamment avec le Dr Flaubert dont il trace, en passant, un rapide portrait. Nous noterons ici, pour mémoire, quelques détails de ce portrait qui varient d'un texte à l'autre :

1 — R.	2 — L.
Le père Flaubert... chirurgien de grande race, auquel il n'a manqué, pour léguer un nom à la postérité, que le temps de *coordonner* et d'écrire les observations de sa longue pratique...	Le père Flaubert... chirurgien de grande race, auquel il n'a manqué, pour léguer un nom à la postérité, que le temps d'écrire les observations de sa longue pratique...
Ponctuel au service, plein de commisération au chevet des malades...	*Dévoué* au service *de son hôpital, empressé* et plein de commisération au chevet des malades...
Sa pitié pour toute souffrance...	Sa pitié *profonde* pour toute souffrance...

Pendant le séjour de Du Camp à Rouen, la grande préoccupation de la famille, le souci qui attristait toute la maison, c'était la maladie de Gustave : « Le mal sacré, la grande névrose, celle que *Paracelse* a appelée le tremblement de terre de l'homme, avait frappé Gustave et *l'avait terrassé* ». Moins bien informé, Du Camp avait d'abord attribué à *Boerhaave* la pittoresque métaphore qu'il restitue à Paracelse, et il accentue dans le second texte les effets du mal en ajoutant ces mots : « *et l'avait terrassé* ». De même, il qualifie de *désastre* ce qu'il a primitivement appelé un *malheur*, et supprime le terme assez vague d'*ampleur* qu'il avait associé à celui de *force* pour donner une idée de la robuste constitution atteinte par cette crise foudroyante.

On connaît les circonstances de la crise elle-même, le voyage à Pont-Audemer, le retour de nuit, dans un cabriolet que Gustave conduisait et où son frère Achille était assis près de lui. Du Camp a donné de cet événement un compte rendu plein de précisions un peu puériles, et qui semble arrangé comme un épisode de roman : « La nuit était sombre ; aux environs de Bourg-Achard, au moment où un roulier passait à la gauche du cabriolet et que l'on apercevait au loin sur la droite la lumière d'une auberge isolée, Gustave fut abattu et tomba ». En vérité, on croirait lire le récit de la première crise de folie du roi Charles VI dans la forêt du Mans, tel que l'histoire romantique l'a accrédité. Du Camp a même supprimé, dans l'édition définitive, un trait qui complétait le décor : « au moment où un roulier passait *avec ses chevaux retentissants de grelots...* » Il

est vrai que nous n'y perdons rien, et que nous retrouvons ces grelots, dans les deux textes, quand le biographe nous décrit impitoyablement les crises successives de son ami : « Il courait vers son lit, s'y étendait,... puis s'écriait : Je tiens les guides ; voici le roulier ; j'entends les grelots... »

Du Camp veut que, dans l'entourage immédiat de Flaubert, on se soit tout de suite senti désarmé et impuissant contre le mal. Il insinue même qu'il aurait été maladroitement soigné par son père et par son frère. Les corrections qu'il a fait subir à son texte accentuent encore cette impression :

1 — R.	2 — L.
Son frère le saigna sur place.	Son frère le saigna sur place, *espérant, sans trop y croire, qu'il venait d'être témoin d'un accident qui ne se renouvellerait pas...*
Le père Flaubert était désespéré et comme il appartenait à l'école de Broussais, il ne voyait d'autre remède que la saignée.	Le père Flaubert était désespéré, et, comme *malheureusement* il appartenait à l'école de Broussais, il ne voyait d'autre remède que la saignée à *outrance*...

Flaubert lui-même ne se serait pas fait d'illusions sur son état. Après avoir lu plusieurs ouvrages sur les maladies nerveuses, il aurait confié à son ami, « *dans une minute d'expansion* », qu'il était perdu. Notons que *la minute d'expansion* est dans la revue, et pas dans le livre.

Du Camp nous fait ensuite assister, avec la même mise en scène un peu théâtrale, aux crises dont le hasard l'a rendu témoin. Mais ses souvenirs ne paraissent pas toujours très fixés. C'est ainsi qu'il rapporte successivement qu'au début de l'accès, Flaubert devenait *très rouge* et *très pâle* ; ce qui l'amène à constater plus loin qu'il *pâlissait*, ou bien qu'il *pâlissait encore plus*. Il y a pourtant là un symptôme caractérisque sur lequel il paraît nécessaire d'avoir une impression nette. Peu importe qu'on nous dise que, sous l'angoisse mystérieuse de l'*aura*, il *haussait* les épaules ou qu'il les *levait*. C'est là une simple correction littéraire. Mais pourquoi, si le narrateur est absolument sincère, avoir renoncé à cette conclusion générale qui terminait le récit, dans la revue : « Les accès étaient plus ou moins longs, mais toujours d'une intensité sans pareille » ? Pourquoi aussi fixer d'abord à *quatre* mois, puis à *trois*, la crise initiale qui, selon une confidence de Flaubert,

aurait précédé celle de Pont-Audemer et se serait produite à Paris ?

Des considérations personnelles sur les conséquences de la maladie et son influence dans la vie et l'œuvre de l'écrivain terminent le chapitre. Là encore, Du Camp a quelque peu varié dans ses souvenirs ou dans ses jugements. Rendant hommage aux facultés d'assimilation et à la facilité de travail chez son ami, il corrige aussitôt cet éloge, pourtant médiocre, en imputant uniquement à la mémoire cette supériorité d'une vigoureuse intelligence. Tel est le sens de la phrase suivante ajoutée au texte primitif : « *Son fonds de lecture était déjà considérable et sa mémoire en avait été abondamment nourrie* ». Encore cette intelligence si précoce aurait-elle été comme *nouée* par la maladie. Du Camp n'avait pourtant pas osé écrire cette imprudente assertion dans sa première version. Que l'on compare, sur ce sujet, les deux textes, et l'on verra que le second aggrave toujours le premier :

1 — R.

Lorsque son système nerveux manqua d'équilibre, Flaubert s'arrêta... Il resta stationnaire... Il devint indolent aux curiosités qui le sollicitaient pendant les jours de son adolescence ; de plus en plus il se concentra dans sa rêverie du moment... Nous avons été surpris de voir que nul progrès ne s'était accompli en lui, que ses facultés n'avaient point acquis l'ampleur qu'elles promettaient et qu'il tournait dans le même cercle... Ma conviction est inébranlable. Gustave Flaubert a été un écrivain d'un talent *exceptionnel* ; sans le mal nerveux dont il fut saisi *au début même de sa jeunesse*, il eût été un homme de génie.

2 — L. (P. 183, 184, 185.)

Lorsque son système nerveux manquant d'équilibre *lui infligea le supplice que l'on sait*, Flaubert s'arrêta,... il resta stationnaire. *On peut dire de lui ce que les nourrices disent de certains enfants interrompus au milieu de leur croisssance : il a été noué...* Il devint indolent *aux grandes curiosités* qui le sollicitaient pendant les jours de son adolescence ; de plus en plus *il restreignit son champ d'action* et se concentra dans sa rêverie du moment... *Il était un peu comme Pénélope, il tissait incessamment la même toile, détruisant le lendemain l'œuvre de la veille pour la recommencer encore...* Nous avons été surpris de voir que nul progrès ne s'était accompli en lui, que ses facultés *déjà considérables* n'avaient point acquis l'ampleur qu'elles promettaient et qu'il tournait *invariablement* dans le même cercle... Ma conviction est inébranlable : Gustave Flaubert a été

> un écrivain d'un talent *rare* ; sans le mal nerveux dont il fut saisi, il eût été un homme de génie[1].

On comprendra mieux qu'après ce discret éreintement, Du Camp ait éprouvé le besoin de mettre une sourdine aux protestations d'amitié inébranlable qui lui servent de conclusion : « *Dans toutes les circonstances de la vie banale, de la vie militante, de la vie littéraire* où nous avons eu besoin l'un de l'autre, nous nous sommes trouvés prêts à nous démontrer que rien n'avait affaibli notre vieille amitié. « Tel est, du moins, le texte de la revue. Mais songeant aux nombreux orages qui avaient traversé cette « vieille amitié », à la rupture complète qui y introduisit une longue parenthèse, Du Camp se ravise, et écrit simplement : « *dans toutes les circonstances de la vie où...* ».

Maupassant, en fidèle disciple, en ami reconnaissant, fut le premier à pousser un cri de révolte et d'alarme quand parurent dans la *Revue des Deux Mondes* ces révélations dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles étaient prématurées. On ne connaît pas assez les deux articles du *Gaulois* par lesquels l'auteur de *Une Vie* s'éleva courageusement contre cette singulière camaraderie et entreprit de défendre la grande mémoire offensée. Ils font honneur à la délicatesse et au cœur de celui qui les a signés.

Après lui, un autre disciple du vieux maître, Henry Céard, fit entendre une protestation indignée[3]. Tous les deux ont montré avec beaucoup de clairvoyance ce que de semblables commérages, faits au nom de l'amitié pour exploiter une très basse curiosité du public, ont de dangereux pour la dignité de l'art lui-même.

On ne peut s'empêcher de penser avec tristesse qu'au fond de ces confidences désobligeantes, malgré l'aménité relative de la forme et les petites précautions oratoires dont l'étude des variantes nous a fourni maints exemples, se découvrent les appétits d'une rancune patiente. Avec mesure, avec une discrétion qui est une leçon pour celui dont il parle, Maupassant a indiqué, dans la belle notice qu'il a consacrée à Flaubert, les origines de cette rancune

1. Ajoutons, pour être complet, que Du Camp corrige aussi une erreur matérielle en rapportant à février 1843, et non 1844, la date de sa visite chez Flaubert à Rouen; et qu'il a fait deux petites suppressions insignifiantes : « Je l'ai vu pousser des cris et courir dans son appartement, parce qu'il ne trouvait pas son canif [*à la place accoutumée*]. Il me disait : « Es-tu heureux !... » [Je n'essayais pas de le calmer, mais] je lui disais... »

2. Le premier s'appelle *Camaraderie* (25 octobre 1881) ; le second, *Une Réponse* (27 octobre 1881.)

3. *Gustave Flaubert épileptique* dans l'*Express* du 8 novembre 1881.

et retracé l'historique d'une rupture qui avait attristé la jeunesse de son maître. On sait, d'après lui, de quelle singulière façon Du Camp avait pris les intérêts de son ami lors de la publication de *Madame Bovary* dans la *Revue de Paris*. Flaubert cria à la trahison, et il n'eut pas tort. Maupassant ajoute un document décisif à tout ce que la correspondance de Flaubert nous apprend déjà sur ce sujet, en citant une lettre de Bouilhet, qui recevait à cette époque les doléances des deux écrivains. On sait aussi que, longtemps après ces événements, une réconciliation eut lieu. Ce fut à peine un raccommodage, qui permit peut-être à Du Camp d'écrire, vingt-cinq ans plus tard, que « rien n'avait affaibli leur vieille amitié », mais qui n'enleva jamais à Flaubert son désenchantement. En réalité, ses yeux s'étaient ouverts sur l'ami de sa jeunesse longtemps avant *Madame Bovary* ; c'est au cours du voyage en Orient que s'accentue un malentendu dont nous avons fait remonter l'origine à 1847[1]. Dès cette époque, il a compris, il a senti que ce compagnon de route, à qui il avait tenté vainement de faire partager ses enthousiasmes, son exaltation pour le beau, son ivresse sacrée de l'art, tout ce qu'il avait si bien goûté dans ses amitiés avec Ernest Chevalier, Alfred Le Poittevin et Louis Bouilhet, n'était en réalité qu'un médiocre, — ou, comme il disait : un bourgeois.

Il reste que, malgré ces réserves capitales, Du Camp passera longtemps encore pour l'une des principales sources d'information, et des plus directes, sur la personnalité de Flaubert. Ses souvenirs, les confidences qu'il a reçues, les lettres qu'i a détenues sont des documents dont on ne peut nier l'existence, sinon la valeur. Nous avons montré ce qu'il fallait penser de la tournure particulière donnée aux souvenirs par les passions de l'auteur. Que dire des documents proprement dits, correspondance, matériaux ou analyses d'œuvres projetées ?

Dans ce même chapitre VII des *Souvenirs littéraires* que nous venons d'étudier, Du Camp s'est vanté d'avoir détruit la plupart des lettres de Flaubert. Nous avons expressément réservé ce texte, bien qu'il offre deux variantes très significatives, pour l'étudier à part.

1 — R.	2 — L. (P. 177.)
Cette correspondance, très considérable, classée et souvent annotée, a été détruite par nous	Cette correspondance, très considérable, classée et souvent annotée, a été détruite par nous,

1. Cf. notre livre : *La Jeunesse de Flaubert*, p. 286.

lorsque la publication des *Lettres de Mérimée à une inconnue*... vint nous révéler à quel danger, à quel abus de confiance on s'exposerait en laissant subsister ces confidences intimes... Gustave a conservé une douzaine de mes lettres ;... parmi les siennes, j'en ai gardé sept ou huit qui, pour moi du moins, ont une valeur historique, car elles racontent la mort de ceux que nous aimions. TOUT LE RESTE a été brûlé, et ce n'est pas sans regret que nous avons anéanti ces pages où le meilleur de nos âmes s'était répandu.

D'UN COMMUN ACCORD, lorsque la publication..., etc.

... car elles racontent la mort de ceux que nous aimions. LE RESTE a été brûlé..., etc.

Que penser de la sincérité de cette déclaration ? La destruction de la double correspondance serait postérieure à 1873, date de la publication des *Lettres à une inconnue*. Cette publication indigna, en effet, Du Camp qui, dans ses *Souvenirs littéraires*, s'exprime ainsi à ce sujet : « Ce fut une spéculation que je n'ai pas à qualifier. Cacher sa vie avec soin, fermer sa porte ; tirer les rideaux pour échapper aux regards et être livré tout entier, nu, sans défense, être vendu pour un sac d'écus, c'est un cruel châtiment, et je ne sais pas en quoi Mérimée l'a mérité. En lisant ces lettres qui jamais n'auraient dû sortir de la cassette secrète, je me rappelais ce cri, ce cri inutile de Proud'hon : « Sur votre âme, brûlez toutes mes lettres, ou je cesse de vous écrire ; ne trahissez pas l'amitié en gardant des chiffons confidentiels ; un de mes bonheurs est de penser que je ne laisserai pas de papiers après ma mort[1] ». Nous ne savons pas comment Flaubert accueillit cette publication posthume de Mérimée : ses lettres de 1873-1874, du moins celles qui ont été publiées, ne contiennent aucune allusion à cet événement ; mais nous connaissons assez ses idées pour être certain que, cette fois, il était en plein accord de sentiment avec Du Camp.

Tout d'abord, il est équitable de constater que, dans la *Correspondance* de Flaubert[2], il n'y a pas une seule lettre à Maxime Du Camp postérieure à 1870. Lors de l'invasion, quand le soli-

1. *Souvenirs littéraires*, II, 241, 242. Du Camp ajoute en note la référence de Proud'hon (Proud'hon à Pilhes, 25 juillet 1858) et ce commentaire ironique : la correspondance de Proud'hon forme 14 volumes !

2. Edit. Conard, 5 séries.

taire de Croisset apprit que Rouen était occupé et qu'il vit les vedettes prussiennes s'avancer jusqu'à sa maison, « il fut saisi de stupeur. Il crut que tout ce qui était chez lui allait être pris, saccagé, détruit; il eut un vertige auquel il ne sut résister, et, prenant ses papiers, ses lettres, ses notes, ses livres par brassées, il les jeta au feu. Il ne savait guère lui-même ce qu'il avait anéanti dans cette heure d'effarement... » Sur ce point, le témoignage de Du Camp, que nous venons de citer[1], s'accorde avec un autre témoignage, selon lequel Flaubert avait brûlé en 1870, à Croisset, les lettres d'Ernest Chevalier[2].

Mais si cette destruction systématique explique que Flaubert n'ait pu représenter par la suite des papiers que Du Camp lui avait confiés et qu'il lui réclamait, elle n'explique toujours pas la pénurie des lettres de Flaubert à Du Camp, particulièrement de 1852 à 1870. L'édition Conard de la *Correspondance*, la plus complète que nous possédions jusqu'à présent, contient en tout dix lettres, quatre en 1846, une en 1848, une en 1851, deux en 1852, une en 1869, une en 1870. Toutes ces lettres, sauf deux, sont reproduites par Du Camp dans ses *Souvenirs littéraires*[3]; de son propre aveu, elles font partie du petit nombre de celles qu'il avait conservées. Si l'on retranche de ce chiffre dix les deux lettres de 1852, qui ne sont pas dans les *Souvenirs*, et pour cause, on arrive précisément au chiffre huit donné par Du Camp comme chiffre approximatif des lettres conservées. Ajoutons qu'il y a encore çà et là dans les *Souvenirs* des fragments de lettres de Flaubert, que l'éditeur de la *Correspondance* n'a pas cru utile de recueillir et qui renferment pourtant des indications intéressantes[4]. En général, le texte des lettres dans la *Correspondance* et dans les *Souvenirs* est identique, à part de menues variantes peu significatives.

Comment expliquer maintenant le choix opéré par Du Camp dans les lettres de Flaubert ?

Nous ne connaissons pas la date précise de la réconciliation qui mit fin à la brouille des deux amis de jeunesse. Nous pouvons cependant affirmer qu'en 1873, il y avait déjà plusieurs années qu'ils avaient renoué ensemble des relations espacées, mais courtoises. Des neuf lettres que contient la *Correspondance*, huit sont antérieures à 1856, époque à laquelle Flaubert rompit avec Du Camp, lors de la publication de *Madame Bovary* dans la *Revue*

1. *Souvenirs littéraires*, II, 368.
2. A. Mignot. *Ernest Chevalier et Gustave Flaubert*, p. 8.
3. *Souvenirs littéraires*, I, 225 ; 271. II, 10; 326; 365.
4. Par exemple, *Souvenirs littéraires*, II, 387, sur la mort de la mère de Flaubert (6 avril 1872) et II, 394, sur ses ennuis d'argent (15 août 1878).

de Paris. Celle de 1870, tout entière consacrée aux malheurs de la patrie, prouve qu'il y a eu reprise des rapports, mais son ton réservé ne témoigne pas d'une sympathie débordante. Évidemment, à cette époque, les deux amis devaient se rencontrer à Paris chez des amis communs, mais ils ne s'écrivaient l'un à l'autre que dans des cas exceptionnels : c'est un deuil de famille qui motiva la dernière lettre de Flaubert. Du Camp veut nous faire croire qu'il a détruit une correspondance *considérable*, « classée et souvent annotée » ; sans doute, prévoyant, en 1881, après la publication posthume de *Bouvard et Pécuchet*[1], que la correspondance de Flaubert ne tarderait pas à être exhumée[2], a-t-il pris les devants, soit en supprimant effectivement, à un moment où l'on commençait à les rechercher, des lettres qu'il ne jugeait pas à son honneur, soit en faisant cette déclaration de principes, qui expliquerait le petit nombre de lettres qui représentent son nom et son souvenir dans les amitiés du grand écrivain.

Le petit nombre, et aussi le caractère insignifiant. Car, à côté des lettres à Chevalier, à Le Poittevin, à Bouilhet, — et plus tard à Feydeau, à Zola, à Goncourt, à Maupassant, — celles de Flaubert à Du Camp, celles du moins qui nous ont été conservées, pâlissent étrangement. De tous les pourparlers relatifs à la publication de *Madame Bovary*, aucune trace, et ce sont pourtant des pièces qu'il serait utile de posséder. A cette occasion, Flaubert dut écrire de bonne encre à « l'ami Du Camp » des lettres qui ne manquaient pas de saveur. Doit-on croire qu'au moment de la réconciliation, Flaubert magnanime se serait prêté à la destruction de ces documents en double partie ? Ce geste nous expliquerait alors l'expression : *d'un commun accord* ajoutée au texte primitif des *Souvenirs littéraires*. Mais n'est-ce pas plutôt une petite précaution prise par le biographe pour justifier le triage intéressé opéré dans ses archives personnelles ?

Soucieux d'excuser son choix, il déclare encore que les lettres qu'il a conservées ont pour lui une *valeur historique* : « elles racontent la mort de ceux que nous aimions ». Flaubert, lui, procédant parallèlement à un triage analogue[3], aurait gardé une douzaine de lettres de Du Camp, « qui lui rappelaient des escapades de jeunesse ». Qu'on remarque soigneusement cette insinuation charitable : tandis que l'un des deux amis cultive surtout

1. Dans la *Nouvelle Revue* du 15 décembre 1880.
2. Le premier volume parut, en effet, chez Charpentier en 1884.
3. Il n'est pas impossible que Flaubert ait réellement détruit une partie de la correspondance de Du Camp. Mais ce que nous tenons à contester ici ce sont les raisons qui l'auraient guidé dans son choix.

dans ses souvenirs de jeunesse l'émouvante mémoire des disparus, l'autre ne demande au passé que l'écho affaibli des fêtes lointaines.

Le sujet des lettres conservées et publiées par Du Camp dans les *Souvenirs littéraires* ne vérifie qu'en partie cette affirmation. Parmi les dix lettres, les deux premières (mars 1846) se rattachent en effet à la mort de la sœur de Flaubert ; celle du 3 avril 1848, à la mort d'Alfred Le Poittevin ; celle du 23 juillet 1869, à la mort de Louis Bouilhet. Mais nous n'avons qu'un fragment de la lettre sur la mort de Mme Flaubert ; et s'il était exact que Du Camp a particulièrement gardé la correspondance relative à des deuils de famille ou d'amitié, nous devrions avoir des textes intéressants sur la mort de Louis de Cormenin (juillet 1869), par exemple, de Sainte-Beuve (juin 1870), de Jules de Goncourt (avril 1872), de Théophile Gautier (octobre 1872), d'Ernest Feydeau (octobre 1873)... Toutes ces dates correspondent à une époque où les deux amis de jeunesse avaient tout au moins recommencé à se voir. Or, aucun de ces témoignages ne nous a été transmis jusqu'à présent. Les six autres lettres exposent des projets littéraires ou des théories d'art ; celle du 29 septembre 1870 ne fait qu'une très sèche mention d'un deuil de famille et s'étend longuement sur les événements de la guerre ; enfin, dans les deux lettres de 1852, d'un ton très désagréable pour Du Camp, Flaubert discute l'opportunité de publier et de vivre à Paris, contre son ami qui lui avait donné des conseils et s'était vexé de ne pas les voir suivis. On comprend que le destinataire ne se soit pas soucié de faire une large publicité, dans ses *Souvenirs*, à ces vertes leçons qu'il s'était attirées.

On voit que cette rapide analyse ne justifie pas précisément l'assertion de Du Camp. En réalité, il n'a dû faire disparaître ou essayer de dissimuler que les textes gênants pour son amour-propre, et sa déclaration ne tend qu'à expliquer la pénurie de la correspondance, à une époque où Flaubert se souciait fort peu de « l'ami Du Camp ».

Quand il s'agit, non plus de lettres, mais de confidences, de communications ou de lectures relatives aux œuvres encore inédites de Flaubert, Du Camp est-il mieux informé ou plus sincère ?

Les *Souvenirs littéraires* renferment, entre autres, des détails sur la composition et le sujet de *Novembre* et de *Bouvard et*

Pécuchet, à une époque où ces deux œuvres étaient encore, l'une tout à fait inconnue, l'autre à peine connue du public[1].

L'analyse de *Novembre* est tout à fait conforme à la réalité. Du Camp a retenu suffisamment l'intrigue du roman et la retrace fidèlement, quarante ans après. Il en a également compris la nature et le sens, et il ne juge point mal, quand il écrit que cette œuvre de jeunesse est une « autobiographie morale. Une analyse psychologique faite par un homme de vingt et un ans a bien des raisons pour n'être que l'analyse des sentiments mêmes de l'auteur. » Mais il n'a pas su indiquer que cette « autobiographie morale » était aussi, par les détails narratifs et descriptifs, toute pénétrée de ce réalisme, dont Flaubert n'a jamais voulu faire une formule ou une loi, mais qui est l'atmosphère même de tous ses romans. Dans *Novembre*, en dépit du romantisme artificiel de la forme, tout : personnages, décor, péripéties, porte la marque de la vie la plus sincère; on a pu y retrouver maints souvenirs du milieu où avait vécu le jeune écrivain, des observations prises à son entourage et jusqu'à des incidents de sa vie personnelle. Aussi paraît-il bien insuffisant d'attribuer cette conception si originale aux influences conjuguées de Chateaubriand, d'Edgar Quinet et de... Pigault-Lebrun. Il y a là une de ces petites malices sournoises dont le biographe est coutumier.

En revanche, sa mémoire ne l'a pas mal servi, quand il rapporte trois phrases retenues de cette lecture après tant d'années. En comparant le texte qu'il en donne et le texte original du roman, on constatera qu'il n'exagérait point en se déclarant enthousiaste du style, « sous le charme et subjugué ». Pour se conserver si longtemps intactes dans la mémoire il faut vraiment que ces phrases chantent en lui comme de beaux rythmes lyriques :

Novembre.	*Souvenirs littéraires*, I, 167.
P. 208. — Ange d'amour, de délices, de volupté, d'où viens-tu ? Où est ta mère ? A quoi songeait-elle quand elle t'a conçu ? Rêvait-elle la force des lions d'Afrique ou le parfum de ces arbres ointains, si embaumants qu'on meurt à les sentir ?	Dis-moi, enfant ! à quoi pensait ta mère lorsqu'elle t'a conçu ? Rêvait-elle aux lions fauves qui marchent dans le désert ? Rêvait-elle aux palmiers qui baignent leurs tiges ondoyantes dans les grands fleuves d'Afrique ?

1. *Bouvard et Pécuchet* paraît dans la *Nouvelle Revue* de décembre 1880 à mars 1881 ; en librairie, chez Lemerre, en mars 1881. *La Revue des Deux Mondes* publie les *Souvenirs littéraires* de juin 1881 à octobre 1882. Les passages relatifs à *Bouvard et Pécuchet* étaient certainement écrits avant que la publication du roman fût commencée, ou peut-être même décidée.

P. 241. — Dans un canot de bois de cèdre, un canot allongé, dont les avirons minces ont l'air de plumes, sous une voile faite de bambous tressés, au bruit des tam-tams et des tambourins, j'irai dans le pays jaune que l'on appelle la Chine.	Dans un canot allongé, un canot en bois de cèdre, sous une voile en bambous tressés, au son des flûtes et des tambourins, j'irai dans le pays jaune qu'on appelle la Chine [1].
P. 256. — Il recommanda qu'on l'ouvrît, de peur d'être enterré vif, mais il défendit bien qu'on l'embaumât.	Il ordonna qu'on l'ouvrît, dans la crainte d'être enterré vif, mais il défendit qu'on l'embaumât.

Flaubert lui-même ne se cite pas plus exactement, quand il rappelle une phrase de *Novembre*, précisément dans une lettre de 1846 à Maxime Du Camp [2]. A peine pourrait-on chicaner sur les détails des lions « qui marchent dans le désert » et des palmiers qui « baignent leurs *tiges* dans les fleuves ». Du Camp dit que ce style, qui lui paraît admirable, ferait peut-être sourire aujourd'hui. C'est possible. Mais, vraiment, il en rajoute.

Enfin, sur le dénouement du roman, il n'a conservé qu'un souvenir incertain : le héros, n'ayant pu « réaliser son rêve, meurt ou se tue ». En réalité, le dénouement est tout à fait net : le héros a songé bien des fois à la mort, il l'a aimée, appelée, désirée; il en a cultivé l'image avec délices ; désespéré de son rêve manqué, il a voulu en finir avec l'existence ; au dernier moment, pris de peur, il recule devant les gestes nécessaires; et il meurt, en hiver, « lentement, petit à petit, par la seule force de la pensée ».

Somme toute, ce sont là bien minces vétilles. Dans l'ensemble, on doit reconnaître qu'en ce qui concerne *Novembre*, la documentation de Maxime Du Camp est exacte et ses souvenirs fidèles.

On ne peut en dire tout à fait autant de l'idée qu'il cherche à nous donner de *Bouvard et Pécuchet*. Il fait remonter à la jeunesse de Flaubert l'idée première de cette œuvre, que son ami lui aurait confiée en 1843, et la rattache au *Dictionnaire des idées reçues*, ce qui est tout à fait inexact. Et il poursuit en ces termes : « Je rappelle cette histoire en un mot. Deux expéditionnaires

1. Du Camp s'est d'autant mieux rappelé cette phrase qu'il l'avait replacée dans son *Livre posthume*.

2. « Il n'y a pas plus de printemps dans mon cœur que sur la grande route où le hâle fatigue les yeux, où la poussière se lève en tourbillons. » Le texte exact est : « Il n'y a pas maintenant plus de *verdure* dans mon cœur..., etc. » (*Novembre*, 194.)

héritent d'une petite fortune, réalisent leur rêve qui était de vivre ensemble à la campagne, et finissent par s'ennuyer tellement de leur oisiveté, qu'ils ne trouvent pas d'autres moyens de se distraire que de copier à tort et à travers tout ce qui leur tombe sous la main. C'était un sujet de nouvelle[1]... »

Rogné avec cette désinvolture, c'est bien un sujet de nouvelle, et pas beaucoup plus, nous n'en disconvenons pas. Mais qui ne voit que, dans cette sèche analyse, l'essentiel de l'œuvre, la substance même et l'idée fondamentale de Flaubert sont non seulement trahis, mais tout à fait absents ? En particulier, le détail : « finissent par s'ennuyer tellement de leur oisiveté », témoigne d'une inintelligence profonde du roman et des intentions de l'écrivain. Il est au moins étrange que Du Camp ait osé publier cette interprétation à une époque où la partie achevée du manuscrit de Flaubert venait d'être livrée au public. Il est vrai que *Bouvard et Pécuchet*, livre difficile, par surcroît inachevé et non mis au point, a été dès l'origine, et est encore maintenant, l'objet des contre-sens les plus divertissants. Du Camp ajoute bien que « dans sa longue gestation », le sujet primitif avait évolué et s'était développé « dans des proportions démesurées », jusqu'à devenir « l'encyclopédie de la bêtise humaine ». Mais présenter ainsi les faits, c'est mettre proprement la charrue avant les bœufs : qui ne sait aujourd'hui que l'*encyclopédie* est antérieure, dans la pensée de l'auteur, à la mince aventure des deux commis, que le *Dictionnaire des idées reçues* a toujours dominé la fiction romanesque, bien postérieure, qui a permis à Flaubert de donner un corps et une vie à sa conception philosophique ?

Du Camp le savait peut-être; mais s'il n'a pas consciemment trahi la pensée de son ami, il n'a pas su la comprendre. Dans ce cas, comment admettre que Du Camp se soit arrogé le droit, ainsi qu'il s'en vante dans un passage de ses *Souvenirs*[2], de revoir avec Flaubert tous ses papiers, ses manuscrits et ses projets de travail, pour décider « ceux qu'il fallait mettre à néant et ceux qu'il convenait de réserver »? Il semble déplorer que cette besogne, « longue et triste », ait été ajournée, et que la mort soit « intervenue, avant que le dessein fût exécuté ». Nous préférons croire que Flaubert, mieux inspiré et, au surplus, édifié, dès longtemps, sur les sympathies intellectuelles de l'infidèle ami, évinça discrètement ce censeur imprévu.

Ed. Maynial.

1. *Souvenirs littéraires*, II, 390.
2. *Souvenirs littéraires*, II, 369.

MÉLANGES

LA DATE DU VOYAGE EN POITOU (PASCAL ET MÉRÉ)

L'étude très documentée, variée et fine, que M. de Roux a publiée sur « Pascal en Poitou et les Poitevins dans les *Provinciales* » (Champion, 1919), conclut, pour le fameux voyage où Méré rencontra Pascal, à la date — souvent admise — de : Juillet-Août 1652.

Nous avions tenté de démontrer[1] que l'année 1652 ne prêtait pas place à ce voyage. Et nous proposions le printemps ou l'automne de 1651.

Nous remercions d'abord M. de Roux d'avoir anéanti l'une de nos hypothèses, — celle, à dire vrai, qui nous avait réduit à de plus graves conséquences, et, par suite, entraîné à plus de paroles. Mais nous demandons la permission de dire pourquoi nous maintenons l'autre : le printemps de l'an 1651 [2], puisque l'automne est inacceptable.

*
* *

Le 8 Juillet 1652, Pascal signe, à Port-Royal, deux actes devant notaire. M. de Roux, constatant les troubles qui rendent Paris odieux à un homme ennemi de tout désordre public, considère que ce règlement d'affaires précède un départ. Du moins est-il incontestable que, de ce jour au mois d'Octobre, où nous le retrouvons à Clermont, nous perdons la trace de Pascal. Et donc, si rien d'ailleurs ne s'y oppose, nous pouvons admettre que, vers le milieu ou la fin de Juillet, il est parti pour le Poitou.

Mais certainement pas avec le duc de Roannez. Celui-ci est en

1. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, Janvier-Mars et Avril-Juin 1913.

2. Nous rappelons qu'il n'y a aucun intérêt à commenter ce voyage, s'il a eu lieu avant 1649 ou après 1654. Nous croyons, d'autre part, que la note fournie par le *ms.* 4356 de la Mazarine (Propos de Méré recueillis, chez lui, par un inconnu) ne peut intervenir dans la discussion présente. « M. Pascal fit bien de se mettre à écrire trois mois après qu'il m'eut vu ; mais il falloit continuer à me voir. » Cela n'a pas de portée, s'il ne s'agit pas de la préparation des *Provinciales*.

Poitou, dans son gouvernement, depuis Octobre 1651. Il n'en est pas parti depuis. Et en Juillet ?

Le 10 Juillet, un habitant de Saintes, Samuel Robert, écrit : « Dimanche dernier, M. de Rouhannay, gouverneur de Poictou, et M. Des Rochesbaritaud furent trouver M. d'Estissac à La Rochelle, pensant se rendre icy[1] ».

Le 14 Juillet, Roannez écrit et signe, de Poitiers, une lettre à Mazarin. Il l'informe qu'il lui envoie des députés de la noblesse de Poitou[2]. (Le même jour, sur le même sujet, il écrit — ou fait écrire — signe, et date, une lettre à Le Tellier[3].)

Le 23, une lettre de Poitiers, signée du duc et des Présidents et Trésoriers généraux de France en Poitou, accompagne un mémoire adressé à Le Tellier sur la subsistance des troupes[4].

Le 26, un envoyé ou courrier de Le Tellier, Rigoumier, lui écrit qu'il a remis à Roannez un ordre du roi pour retirer les garnisons des trois châteaux de l'Evêché, et que le Gouverneur, au contraire, en demande le maintien. Le même jour, ce désir de Roannez est attesté par une lettre du maire de Poitiers[5].

Le 31 Juillet, lettre de Roannez à Le Tellier sur diverses affaires[6].

Une lettre, sans date, annonce à Le Tellier que le parti du marquis de La Roche-Pozay, partisan des Princes, est fort abattu. Roannez y fait allusion à ce qui s'est passé, « en cette province, du depuis que je vous ay envoié M. de la Motteflon » (*sic*)[7]. — Or, une lettre du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine, du 29 Juillet, constate que M. « Matefelon », lieutenant de Roannez, est parti pour Paris « depuis trois jours »[8]. La lettre sans date peut être des premiers jours d'Août.

Le 5 Août, Roannez assiste à une séance du Conseil de la municipalité de Poitiers[9].

Le 17 Août, le maire de Poitiers, rappelant à Le Tellier sa lettre du 26 Juillet, énumère une série de faits qui impliquent des échanges de vues : le roi a révoqué l'ordre, primitivement donné, de démo-

1. *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, XXXVII, p. 453-454 (*Journal* de S. Robert).
2. *Archives Affaires étrangères*, 1476, f° 383.
3. *Arch. Guerre*, 134, n° 83. Autre lettre à Le Tellier, n° 84.
4. *Guerre*, 158, n°s 220 et 263.
5. *Guerre*, 134, n°s 136 et 137.
6. *Guerre*, 134, n° 167.
7. *Guerre*, 134, n° 418.
8. *Guerre*, 134, n° 151. Cf. n° 177 ; lettre du M^is^ d'Aumont, 2 Août : vient d'envoyer vers Roannez.
9. M^is^ de Roux, *Pascal en Poitou*, etc., p. 21 (*Registre* 104, f° 38, des *Délibérations*).

lir les trois châteaux ; le maire a su ce contre-ordre « par la bouche de M. le duc de Roannez » ; et il demande qu'on revienne à la première décision[1].

Admettons même que, ce 17 Août, Roannez soit à Fontenay-le-Comte, comme le conjecture, avec une plausible ingéniosité, M. de Roux[2]. Il est impossible que, dans toute la période que nous venons de parcourir, Roannez soit allé à Paris et, aussitôt, revenu avec Pascal.

Le seul document que nous ayons rencontré après le 17 Août, est un rapport sur l'Assemblée de noblesse qui se tient à Bressuire, le 1er Septembre. Il y est dit que le gouverneur n'y a pas assisté, retenu en sa demeure d'Oiron par « *son* indisposition ». Et MM. du Maurier et de Latousche-Fressinet ont été désignés pour rendre compte au duc de ce qui s'est passé dans l'Assemblée[3].

C'est donc que Roannez était déjà indisposé avant le 1er Septembre ; et c'est donc aussi qu'il ne quitte pas Oiron.

Nous n'avons rien trouvé jusqu'au 1er Octobre. Une lettre de Le Tellier est, à cette date, adressée à Roannez, et suivie d'autres, du 4, du 9, et du 20, tantôt pour lui seul, tantôt pour les gouverneurs et lieutenants de roi dans l'Ouest[4].

Entre les premiers et les derniers jours de Septembre, un « aller et retour » de Roannez est, chronologiquement, possible.

Mais ses fonctions et l'état des esprits dans le Poitou ne favorisent pas l'hypothèse d'un voyage à Paris. Mais il faut, tout au moins, renoncer à s'autoriser des dispositions prises, le 8 Juillet, par Pascal, pour en conclure à un départ prochain. Mais il faut admettre que Pascal vienne jusqu'en Poitou pour n'y rester que les quelques jours libres avant son départ pour l'Auvergne. Mais il faut, enfin, penser que, venu à Poitiers vers le 10 Septembre, arrivé à Clermont en Octobre, Pascal a dû, ou reprendre le chemin de Paris pour redescendre par Bourges, ou traverser, de Poitiers à Clermont, des régions où n'est indiquée par les Itinéraires[5] aucune route qui relie commodément une des villes à l'autre.

Voyages successifs et précipités ; séjour à peine plus long que chacun de ces voyages : c'est, en définitive, la conclusion nécessaire à laquelle on parvient, sans pouvoir s'y reposer.

1. *Guerre*, 134, n° 232.
2. Mis de Roux, p. 24. Quittance exceptionnellement datée d'un autre jour que du dernier de chaque mois, délivrée à Fontenay, et signée par Roannez.
3. *Archives Affaires étrangères*, 1697, fos 21-22.
4. *Bibliothèque Nationale, ms. f. fr.* 4185, fos 224, 230, 245, 276.
5. *Les Délices de la France* (P. Mortier, Amsterdam, 1699, T. I) : Routes de France, avec l'indication des étapes et des distances.

*
* *

Nous avons tenu à reprendre plus explicitement une recherche dont nous avions résumé les éléments, et indiqué, correctement, les sources. Mais nous savons bien que nous n'avons pas encore terminé avec l'hypothèse 1652.

En effet : ce « voyage », dit Méré dans son récit, « étoit plutôt une promenade ». Et rien ne prouve qu'on vînt de Paris. Rien, donc, n'empêche de penser que Pascal est venu, — en Juillet, en Août, quand on voudra — retrouver Roannez en Poitou ; et que cette « promenade » est, par exemple, une « tournée d'inspection à petites journées »[1].

Rien n'empêche, en effet, dans le *texte* de Méré. On a même pu — sans paradoxe — se demander s'il ne s'agissait pas d'un voyage vers Paris. Il est possible que Méré, pour « laisser quelque chose à chercher au bout de la plume », ou pour faire « mystère » de la direction, comme du nom de ses compagnons de voyage, ait profité de l'initiale identique, pour dire : « avant que nous fussions arrivés à P... », et laisser le lecteur en suspens.

Observons, toutefois, sur ce point, que Roannez n'a pu « faire provision » d'un savant de Paris, pour « ne se pas ennuyer sur le chemin » *de Paris*. — Rappelons qu'avant la découverte que fit M. Collet du récit jusque-là méconnu du *Discours de l'Esprit*, c'est par Marguerite Périer que nous savions que le duc de Roannez avait *mené*, « une fois ou deux », Pascal en Poitou. Et M. Collet n'a eu, le premier, le mérite de signaler le texte de Méré que parce qu'il songeait au renseignement de Marguerite Périer. Admettons donc, sans nous attarder plus longtemps à l'équivoque, qu'il s'agit bien de Poitiers.

*
* *

Le récit de Méré suffit à écarter l'idée d'une « tournée » dans le Poitou, à confirmer celle d'un voyage, de Paris à Poitiers, fait sans hâte ni préoccupation d'ordre politique ou officiel.

« Deux ou trois jours s'étant écoulés de la sorte » — c'est-à-dire en surprises de Pascal devant l'accueil fait à ses procédés de penser, — « il ne faisait plus qu'écouter, ou qu'interroger;... il avoit des tablettes qu'il tiroit de temps en temps... Cela fut bien remarquable qu'avant que nous fussions arrivés à P., il ne disoit presque rien qui ne fût bon. »

1. De Roux, *op. cit.*, p. 21.

Voilà trois périodes discrètement marquées. Deux ou trois jours, Pascal parle, se heurte, persiste, s'étonne, s'inquiète. Pendant quelque temps, ensuite — un jour ? deux jours ? — il se replie, se recueille, écoute, observe, interroge, note, médite, réfléchit, se recompose. Enfin, il rentre en action, s'exerce, et, — en un jour ou deux, — avant l'arrivée, a déjà quelque chose du ton et de l'air qui, selon Méré, distinguent l'honnête homme.

Le temps que l'assurance candide met à chanceler, et à céder; — le temps de la réflexion qui se rend compte, et, intérieurement, travaille à la réforme, à l'adaptation; — le temps, enfin, de l'apprentissage et du progrès dans un genre nouveau, se partagent vraisemblablement six à sept journées de voyage.

Dans le Poitou ? Roannez parcourrait donc sa province du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest ? Nous l'avons vu à La Rochelle vers le 10 Juillet; à Fontenay, le 17 Août. Sans son indisposition, il serait à Bressuire le 1er Septembre. C'est de Poitiers qu'il fait ces visites, à intervalles, et directement.

En outre, inspectant la région, reçu, partout où il passe et s'arrête, par les magistrats royaux ou municipaux, va-t-il prendre dans son carrosse, pour les associer à ces entrevues solennelles, un gentilhomme de campagne — laissons Pascal, si l'on veut — et qui, ensuite ? Miton ! (« M. M., qui plaît à toute la cour ».)

Il s'agit bien d'un voyage de Paris à Poitiers. Nous connaissons les étapes. L'itinéraire donné, par exemple, par les *Délices de la France*[1], nous renseigne sur les lieux et les distances. Les lettres de La Fontaine à sa femme contrôlent notre calcul, jusqu'à Châtellerault. De Paris, le coche le conduit à Etampes, pour y passer la nuit : treize lieues, cinquante-deux kilomètres. De là à Poitiers, soit qu'on traverse Tours, soit que, d'Amboise, on rejoigne, comme La Fontaine, Port-de-Piles, par Bléré et Mantelan, il y a 298 kilomètres environ. 350 kilomètres de Paris à Poitiers, pour le coche, c'est six jours trois quarts de voyage. Qu'on relise Méré; le dessin qu'il nous trace des trois états successifs où apparaît Pascal s'encadre exactement dans l'horaire normal.

*
* *

Le voyage n'a pu se faire en 1652.

Pas davantage en Septembre 1651. Là-dessus, M. de Roux a fait la preuve[2]. C'est le 24 Septembre que meurt Etienne Pascal.

1. P. Mortier, Amsterdam, 1699, 2 volumes, T. I.
2. *Pascal en Poitou*, p. 18-19.

C'est le 26 que Roannez reçoit l'ordre de se rendre dans son gouvernement. Même si on pensait qu'une promesse antérieure eût été impérieusement invoquée par Roannez, il ne se peut faire que Pascal soit parti le 26 Septembre, pour arriver en Poitou vers le 2 Octobre, et en repartir le 9 ou le 10, pour revenir à Paris, où, le 17, il écrit à M. et Mme Périer.

Mais nous n'en sommes que plus obligé, et assuré, de placer au printemps de 1651 le voyage en Poitou.

Aussi bien, c'est l'époque où la noblesse a coutume de quitter Paris pour aller dans ses terres, d'où, au commencement de l'hiver, elle revient à la Cour. Tallemant caractérise la bizarre humeur du comte et de la comtesse de Maure par leur affectation à passer l'hiver à la campagne et l'été à Paris. Et on comprend mieux que le duc de Roannez, qui n'est alors qu'un grand seigneur du Poitou, emmène, dans un voyage privé, des familiers de sa maison, et, d'un train commode et insouciant, s'échappant des exigences de la vie parisienne, se dirige, comme en « promenade », vers ses domaines.

Certes, les allusions au Septentrion, telles que Méré, sans originalité, les a versifiées, s'expliquent, en 1652, par l'appel que la Suède a fait à Pascal, et par sa lettre à la reine Christine.

Mais en 1651, elles s'expliquent aussi bien, quoique autrement. Depuis l'année 1649, Fl. Périer poursuit, en Auvergne, ses expériences sur le vide ; et la preuve qu'il en fait part à Pascal se trouve dans les tables dressées pour un *Traité du Vide* auquel celui-ci travaille en 1651 [1]. Les dernières observations de Périer sont du 31 Mars 1651. Cependant, depuis le 21 Octobre 1649, Descartes et Chanut, ambassadeur à Stockholm, puis Chanut seul, après la mort de Descartes en 1650, s'intéressent aux recherches de Périer et de Pascal, et collaborent [2]. Si Pascal part en Avril pour le Poitou, il est tout occupé de ses travaux, de son projet ; et, en même temps, sa pensée se dirige vers la Suède, où son effort scientifique est apprécié, où une reine protège les savants, où Descartes est mort, il y a un an.

Si, enfin, comme nous le croyons, dans sa lettre du 17 Octobre 1651, Pascal, en rejetant le secours philosophique de Sénèque et de Socrate, se souvient de ses entretiens avec Méré, ce souvenir est aussi vraisemblable au bout de six à sept mois qu'après quelques jours.

1. Lettre du 12 Juillet 1651 à Monsieur de Ribeyre (éd. Brunschvicg, T. II, p. 495) et *Récit* de Perier (p. 441 sqq.).
2. Lettres de Chanut, 28 Mars et 24 Septembre 1650 (*ib.*, p. 413-415 et 437-438).

Dans l'état actuel de nos renseignements, il nous paraît qu'on ne peut croire que le voyage en Poitou ait eu lieu en 1652, tandis qu'il est extrêmement probable au printemps de 1651 [1].

Ch.-H. Boudhors.

1. Documents de 1651 : Pour Roannez, la première preuve, ou présomption, de présence à Paris, est un acte, passé le 12 Août, chez Me Gallois, entre Marie Hennequin (la marquise de Boisy) et Artus Gouffier (Roannez, son fils), d'une part, et Michel Millot, de l'autre (Répertoire Gallois, 1636-1669, dans l'étude de Me Blanchet, notaire, que nous remercions ici de nous avoir si obligeamment ouvert ses Archives). Pour Pascal, sa présence à Paris semble ressortir, jusqu'en Mars ou Avril, de ce que nous avons dit au sujet des recherches de Florin Périer. Elle ne nous est certifiée que par la date, 12 Juillet, de sa lettre à M. de Ribeyre. Le voyage trouve place dans le temps dont les deux limites extrêmes sont : la fin de Mars, d'un côté, le 12 Juillet, de l'autre.

LETTRES DE CHATEAUBRIAND ET LAMARTINE

Des quelques lettres qui suivent les unes sont inédites, les autres furent publiées, entre 1830 et 1840, par la *Gazette d'Auvergne*, d'où j'ai déjà extrait naguère une lettre de Chateaubriand[1]. C'est au même correspondant, Oscar Turge, rédacteur en chef de cette gazette, qu'elles sont adressées pour la plupart : on ne m'en voudra donc pas de revenir, pour la caractériser brièvement, sur cette intéressante figure de journaliste politique.

Né à Montbrison en 1803, fils d'un secrétaire général de la Préfecture de la Loire, Oscar Turge fut d'abord sous-chef de bureau à la même Préfecture ; mais, dès 1828, dégoûté des fonctions administratives, il était à Paris et mettait sa plume au service de ses amis légitimistes. Il collaborait au *Correspondant*, qui venait de naître, quand éclata la Révolution de 1830. Il n'en fut que plus ardent à combattre la Monarchie de Juillet. Le billet suivant de Lamennais prouve que, dès lors, ses articles ne passaient pas inaperçus[2].

Juilly, le 30 décembre 1830.

« J'ai lu, Monsieur, avec intérêt l'écrit que vous m'avez fait passer, et que je renvoie, pour qu'il vous soit remis, au bureau de l'*Avenir*. Je n'ai pas trouvé de dissidence entre vos doctrines et les nôtres ; c'est la même cause que nous défendons, et par les mêmes moyens. Je crois utile de multiplier les réclamations des droits qu'on nous refuse malgré les promesses les plus formelles, et que nous obtiendrons enfin si nous ne nous lassons pas de les revendiquer. Ce qui retarde le plus cette grande victoire, c'est la mollesse des catholiques, leurs divisions et leurs préjugés. Ils ne savent ni comprendre ni vouloir.

« Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentimens les plus distingués. »

F. de La Mennais.

[A Monsieur Oscar Turge, rue de Saint-Germain, n° 46, Paris.]

Lorsqu'en 1831 le parti royaliste prit à tâche de se réorganiser, un de ses premiers soins fut d'envoyer en province des collaborateurs de talent pour agir par la Presse sur l'opinion publique. Turge fut un de ceux qui parurent les plus qualifiés pour ces postes de combat. On lui donna à choisir entre la *Gazette de Normandie* et la *Gazette d'Auvergne*, ex-*Journal du Puy-de-Dôme*, transformé sous ce nouveau nom en octobre 1831. Il opta pour cette dernière et ne tarda pas à en

1. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janvier-juin 1915, p. 260.
2. Bibl. de Clermont-Ferrand, Autogr. 340 (212 a), fol. 241.

faire, au témoignage de la *Gazette de France*, « un des deux journaux de province que l'esprit et le talent de leur rédacteur élevaient fort au-dessus des autres » (le second était la *Gazette du Midi*)[1]. Adversaire courtois, mais irréconciliable, du « juste milieu » et de son organe à Clermont, *l'Ami de la Charte*, il leur livra, dix ans, de rudes assauts, qui ne se bornèrent pas toujours à une polémique de plume : témoin le duel qu'il eut avec Edmond Neveu, rédacteur de la feuille gouvernementale (1840). Vers la même date il se signala par l'hospitalité qu'il donnait aux carlistes espagnols réfugiés en France.

Il professait la plus vive admiration pour Chateaubriand. Deux de ses premiers articles (15 novembre 1831 et 17 janvier 1832) en apportèrent à celui-ci le témoignage, et la lettre suivante, que Turge s'empressa de reproduire, atteste que le grand homme n'y fut pas insensible.

Paris, ce 31 janvier 1832.

« A M. le rédacteur de la *Gazette d'Auvergne*,

« Il faut, Monsieur, et vous l'aurez deviné sans doute, que je me sois trouvé dans l'impossibilité absolue de vous répondre, pour ne l'avoir pas fait aussitôt que j'ai reçu votre lettre et les deux numéros de votre journal. J'étais malade, et je ne puis même encore aujourd'hui tenir la plume, ayant un reste de goutte à la main droite.

« Je ne viens point, Monsieur, vous remercier, ni vous faire des compliments sur votre *Gazette d'Auvergne*, écrite avec une verve et un talent remarquables ; je sais combien les sympathies politiques disposent à la bienveillance, et la part que je dois leur donner dans le jugement que vous portez de mes ouvrages.

« Mon intention, comme vous l'avez remarqué, Monsieur, était de terminer ma carrière littéraire et politique avec la monarchie légitime. J'étais déjà sur le sol étranger lorsqu'une dernière attaque à la famille royale m'a fait revenir sur le champ de bataille ; j'ai peut-être eu le bonheur d'ouvrir une brèche dans le *juste milieu*, par laquelle la presse périodique est entrée. Peut-être aussi la loi sur le bannissement des Bourbons est-elle arrivée, après le combat, à ce degré d'insignifiance où elle est maintenant réduite. Comme je ne suis pas heureux, on ne m'a pas traduit devant les tribunaux, et en cela le gouvernement de Philippe a été bien averti par son instinct.

« Voilà, Monsieur, une bien longue lettre ; elle vous prouvera tout le prix que j'attache à votre opinion, et la reconnaissance que j'ai pour l'estime que vous voulez bien me témoigner.

« Agréez, je vous prie, l'assurance de mon dévouement sincère et de la considération, etc.[2] »

CHATEAUBRIAND.

1. Cité dans la *Gazette d'Auvergne* du 7 décembre 1833.
2. *Gazette d'Auvergne*, 14 février 1832.

Ici se place chronologiquement (10 juillet 1832) la lettre déjà reproduite ici[1] d'après l'autographe conservé à la Bibliothèque de Clermont, — réponse de Chateaubriand à un article où Turge l'avait défendu contre les foudres quelque peu mouillées de l'abbé de Pradt. Nouveaux remerciements le 29 novembre, après un nouvel article élogieux.

Paris, 29 novembre 1832.

« J'étais très souffrant, Monsieur, quand on m'a remis votre lettre et le numéro de votre journal. C'est toujours de nouveaux remercîmens à vous faire : je ne puis vous les exprimer qu'en deux mots, étant maintenant plongé dans un travail qui ne permet aucun retard.

« Mille complimens empressés[2]. »

CHATEAUBRIAND.

Remerciements encore, — moins brefs et plus chaleureux — le 16 février 1833, quand la *Gazette d'Auvergne* eut souscrit aux conclusions du Mémoire pour la duchesse de Berry et se fut « associée au vote tout national d'une médaille d'or à lui offrir »[3].

Paris, ce 16 février 1833.

« Votre lettre, Monsieur, vos excellens numéros, votre obligeance pour l'Infirmerie de Marie-Thérèse, me trouvent occupé d'un procès qui doit, assure-t-on, s'ouvrir le 25 de ce mois, à la cour d'assises de Paris. Il était nécessaire d'attaquer la liberté de la presse dans la personne de celui qui a tant contribué à la donner à la France; petite rancune fort logique du juste-milieu. Remerciez, je vous prie, Monsieur, un million de fois toutes les personnes qui veulent bien me témoigner leur estime ; mais qu'elles prennent garde à leurs votes : si elles me font l'honneur de partager mes sentimens, je serais très affligé de leur voir partager ma prison probable. Au reste, qui ne serait glorieux aujourd'hui d'une captivité? c'est une couronne qu'a méritée ma tête grise.

« Je vous renouvelle, Monsieur, avec une sincère reconnaissance, l'assurance d'un dévouement qui vous est connu. »

CHATEAUBRIAND.

Entre temps, la *Gazette d'Auvergne* se plaisait à reproduire, parfois avec de flatteurs commentaires, les nombreuses lettres politiques que Chateaubriand adressait à d'autres feuilles de Paris ou de province : lettre au rédacteur du *Messager des Chambres*, 17 avril 1832[4] ; lettre au *Courrier français*, 4 mai[5] ; lettre à plusieurs journaux (*sic*), 4 juin[6] ;

1. Voir *supra*, p. 345, note 1.
2. *Gazette d'Auvergne*, 4 décembre 1832. — 3. *Ibid.*, 21 février 1833. — 4. *Ibid.*, 21 avril 1832. — 5. *Ibid.*, 10 mai. — 6. *Ibid.*, 9 juin.

lettre au directeur de la *Revue de Paris*, 22 juin [1] ; — à M. Bertin aîné, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, 5 septembre [2] ; — au *Fédéral* (de Genève), 24 septembre [3] ; — aux signataires de l'adresse de la ville d'Albi à Madame, 12 janvier 1833 [4] ; — au rédacteur du *National*, 22 mars [5] ; — au rédacteur en chef de la *Gazette de France*, 20 avril [6] ; — à l'abbé Guéranger [7] ; — aux électeurs qui l'ont honoré de leurs suffrages pour la députation de Quimperlé, 8 janvier 1834 [8] ; — au directeur de la *Mode*, 16 avril [9] ; — à M. de Beauchesne sur ses armes (d'après la *Mode*) [10], etc.

Le séjour que Chateaubriand fit à Clermont-Ferrand en 1838 fut l'occasion de nouveaux articles publiés à sa louange dans la *Gazette d'Auvergne*, non sans que l'*Ami de la Charte* — et l'ennemi de la *Gazette* — se plaignît amèrement que les « henriquinquistes » eussent accaparé le « noble vieillard » [11]. Un billet, à la date de 1840, nous apprend que, de son côté, Turge, lorsqu'il allait à Paris, ne manquait pas de rendre visite à Chateaubriand, et que celui-ci était actionnaire de la *Gazette d'Auvergne*.

Paris, 14 mai 1840.

« J'ai été très souffrant, Monsieur, ou plutôt fort malade depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir à Paris. Je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre lithographiée du 15 mars de cette année. Je m'empresse maintenant de vous envoyer signés les trois mandats des actions pour la *Gazette d'Auvergne*. Je suis prêt à les payer tous trois actuellement si une avance est nécessaire. Vous savez, Monsieur, combien je vous suis attaché, et combien je vous estime et vous suis dévoué [12]. »

CHATEAUBRIAND.

Cependant l'éternel malade se croyait près de sa fin. Le gérant de la *Gazette d'Auvergne*, P. Aigueperse, dans une notice biographique consacrée à Oscar Turge, nous a conservé le dernier billet que le grand homme adressa à son jeune ami ; le voici :

« Mon cher ami, il faut se disposer à partir, ma main tremblante se refuse à tenir la plume ; j'ai déjà un pied dans la fosse. Quand reviendrez-vous à Paris? Mon plus grand regret serait de quitter ce monde sans vous revoir et vous embrasser encore une fois [13]. »

La mort vint, en effet ; mais, qui l'eût pensé? ce ne fut pas le vieillard qu'elle prit. Turge s'en alla le premier (17 avril 1842) ; il n'avait que 38 ans. Chateaubriand devait lui survivre de six ans. Quant à la

1. *Gazette d'Auvergne*, 28 juin, — 2. *Ibid.*, 27 septembre. — 3. *Ibid.*, 9 octobre. — 4. *Ibid.*, 31 janvier 1833. — 5. *Ibid.*, 28 mars. — 6. *Ibid.*, 25 avril. — 7. *Ibid.*, 4 juillet. — 8. *Ibid.*, 14 janvier 1834. — 9. *Ibid.*, 29 avril. — 10. *Ibid.*, 27 mars 1839.

11. Voir *Gazette d'Auvergne*, 14, 18 et 21 juillet ; *Ami de la Charte*, 14 et 18 juillet 1838.

12. *Gazette d'Auvergne*, 20 mai 1840.

13. Cité par Aigueperse, Notice biographique sur Oscar Turge, ancien rédacteur en chef de la *Gazette d'Auvergne*, Clermont, 1847. La date du billet n'est point donnée.

Gazette d'Auvergne, si elle ne mourut pas avec lui, elle ne tarda pas à se transformer; elle devint, un an après, l'*Union provinciale*, gazette d'Auvergne, du Bourbonnais et du Limousin. Mais auparavant elle put encore publier une belle lettre de Chateaubriand : celle que, le 1er juillet 1842, il avait adressée au rédacteur en chef de la *Revue de l'Armorique*, A. de Courson, qui sollicitait de lui quelque article. Peut-être nous saura-t-on gré de ne pas attendre que M. L. Thomas ait achevé sa belle édition de la *Correspondance* de Chateaubriand pour reproduire à notre tour ces lignes oubliées :

[A M. A. de Courson.]

Paris, le 1er juillet 1842.

« Monsieur,

« Rien ne me fait un plus sensible plaisir que de recevoir des témoignages de la bienveillance de mes compatriotes, surtout quand ces témoignages me sont exprimés par un homme comme vous. Mes années qui se prolongent démesurément ne peuvent pas plus s'interposer entre moi et ma patrie que l'espace ne m'en peut séparer. Condamné peut-être à ne revoir jamais les flots qui m'ont vu naître, du moins je leur confierai mes cendres. Ce serait avec une joie fraternelle que je m'associerais aux travaux de la *Revue de l'Armorique*, dont le prospectus me semble excellent ; mais mon rôle est fini. Si la puissance de mon nom s'est accrue, ainsi que vous avez l'obligeance de le croire, Monsieur, c'est que j'ai cessé d'écrire : il faut savoir se taire à propos.

« Demeuré ferme dans mon passé, refusant d'effacer mes anciens sermens par un serment nouveau, je suis mis à l'écart. Je sais que le monde ne s'arrêtera pas pour m'attendre; les jeunes générations continueront leur marche et franchiront ma tombe : elles vont à leurs destinées; c'est tout simple. Je ne leur demande qu'un peu d'estime pour celui qui n'a pas voulu gâter l'unité de sa vie, et qui est resté fidèle à la religion, à la liberté et au malheur.

« Agréez, etc. »

CHATEAUBRIAND.

*
* *

C'est encore la *Gazette d'Auvergne* qui, dans ses numéros du 15 décembre 1832 et du 22 août 1833, nous a conservé deux lettres de Lamartine, — de celles qui ne se trouvent pas dans la *Correspondance*.

Toutes deux ont été écrites pendant le séjour de Lamartine en Orient, et la première en date le jour même de son arrivée à Beyrouth, et le même jour (6 septembre 1832) qu'une lettre à Virieu (*Correspondance*, édit. in-16, t. III, p. 291), avec laquelle, d'ailleurs, elle a mainte ressemblance. A M. de Cazalès comme à Virieu Lamartine expose l'itinéraire qu'il projette; il dit l'accueil charmant qui lui est fait partout, et la manière dont il voyage. La différence est dans la disposition des parties; elle est surtout dans le ton, familier et tout uni quand il écrit à l'ami intime, au cher confident de ses joies et de ses peines, étudié, oratoire, solennel, pompeux quand il s'adresse à un

correspondant d'occasion, qui, sans doute, ne manquera pas de donner à ces nouvelles de l'illustre voyageur une large publicité[1]... Quant à la profession de foi qui termine sa lettre et à cette aversion déclarée pour « nos misérables querelles politiques », on les retrouvera à la fin d'une autre lettre à Virieu, celle du 12 novembre.

Beyrouth (Syrie), le 6 septembre [1832].

« Après soixante jours d'une pénible navigation, nous voici arrivés à un des points les plus intéressans de notre voyage. Je pense enfin en paix à ce que j'ai laissé d'affections au-delà de cette longue mer, et je vous écris à quelques journées de Jérusalem, d'Alep, de Damas, de Balbeck et de Palmyre, à deux heures des plus belles vallées du Liban, et sous l'ombre vénérée de ses cèdres que je toucherai bientôt de la main... Voici des rivages consacrés par des souvenirs plus qu'humains ; voici une nature plus grandiose et plus féconde, plus colossale et plus gracieuse que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. L'arrivée ici sous les hautes sommités du Liban compense un peu tant de fatigues et de périls. Dans peu de jours, je vais me lancer dans l'intérieur. Voici ce que je vais faire. Suivez-nous du cœur, de la prière et des yeux.

« Après quinze jours donnés à un doux et plein repos nécessaire à tous ; après avoir arrêté ici une maison sur les dernières collines du Liban, quartier général pour revenir souvent et passer les mois pluvieux d'hiver, nous allons monter de monastère en monastère aux cèdres du Liban, chez l'émir des Druses, qui nous attend chez les Maronites, qui nous accueilleront à merveille. De là, je descendrai dans les vallées orientales, et j'irai visiter les ruines les plus merveilleuses de tant de ruines déjà vues, celles de Balbeck et de Palmire ; je reviendrai ici, et, vers le milieu d'octobre, nous irons à Jérusalem, où nous passerons deux mois. J'ai arrêté déjà la maison des Pères de Terre Sainte. Là, nous ferons en paix la vie de pèlerins, et parcourrons cent fois des traces plus imprégnées de vie et d'espérance que les traces stériles où j'ai si vainement et si souvent remué la poudre purement humaine. Nous reviendrons passer l'hiver à Beyrouth, capitale actuelle de la Syrie : à la fin de l'hiver, j'irai à Alep et à Damas, mais seul et sans exposer aux Arabes du désert ma femme et ma fille. Quelques semaines après, nous passerons tous par la caravane à travers le désert de Syrie au Caire. Je remonterai le Nil jusqu'aux cataractes, et reviendrai en Syrie. Mon vaisseau, que je laisse pendant quelque temps, viendra m'y prendre et me mènera à Smyrne et à Constantinople. De Constantinople, je reviendrai en France par la Valachie, la Moravie, l'Allemagne et le Rhin. Voilà notre itinéraire, sauf la volonté de Dieu, qui nous mène souvent ailleurs que là où nos désirs nous portent.

1. Edmond de Cazalès était le fils du célèbre orateur de la Constituante. Disciple de Lamennais, c'est vers ce même temps qu'il se lia d'amitié avec Maurice de Guérin. Voir le *Journal* de Maurice, notamment (15 avril 1833) : « C... sait bien des choses sur Lamartine ; il a le bonheur d'être son ami ».

« Nous n'avons du reste qu'à nous louer du ciel et des hommes ; la mer n'est pas si douce. Partout où nous touchons, nous sommes accueillis comme des amis vivement attendus. Avant de toucher le village le plus inconnu, nous voyons venir à nous, chargés de présents et le cœur plein de bienveillance et d'hospitalité, les consuls européens, les Grecs, les Turcs, les Egyptiens. Nous traversons les flottes et les armées ennemies au milieu des respects et des obligeances unanimes. Je n'ai pas assez de reconnaissance dans le cœur, quoique j'en aie beaucoup, pour payer tout ce que je reçois partout de services, d'affection et d'hospitalité. L'Orient est digne de son nom, et je défierais un souverain, visitant ses provinces, de recevoir plus de marques touchantes et flatteuses d'empressement et d'accueil qu'un pauvre poète, inconnu ici comme moi, n'en reçoit partout sur sa route. A peine arrivés ici, nous avons déjà des maisons à nos ordres à Alep et à Damas, et des monastères préparés pour nous recevoir dans le Liban. M. Jaurel[1], drogman de France et gérant du consulat général de Syrie, en l'absence de M. Guys, nous a tout de suite reçus, logés et hébergés chez lui, et je viens de passer la matinée à recevoir les visites des pachas, des consuls, des négociants et des habitans distingués du pays. C'est de même partout. Rien n'est plus doux qu'un pareil accueil, si cordial et si sincère, quand on jette l'ancre au hasard, en face d'un rivage inconnu, à huit cents lieues de la patrie : le nom de Français, la religion et la poésie naturalisent donc par toute la terre. Les Anglais m'ont donné à Malte une frégate (le *Madagascar*, capitaine Lions) pour m'escorter en Grèce ; l'amiral Hugon m'a donné un brick de guerre pour m'escorter à travers l'Archipel, infesté partout de pirates. Je ne me louerai jamais assez de la générosité anglaise sur ces mers.

« Adieu, je vous laisse pour m'occuper des soins immenses qu'un pareil voyage me donne, pour le mener à bon terme avec tant de famille et de monde. Je fais venir en ce moment des litières de Damas pour ma femme et ma fille. Pour nous, nous allons à cheval, escortés d'une trentaine d'autres cavaliers, portant nos armes, nos bagages et nos tentes, et nous serons souvent plus de cent personnes. Il faut que tout cela vive et marche à sa place : jugez de mon embarras. J'ai des interprètes, et, de plus, nous apprenons l'arabe. La dépense est forte, mais cependant pas en proportion du nombre d'hommes et d'animaux.

« Adieu encore. Que fait-on en France ? Je n'en sais rien depuis trois mois : j'y pense sans cesse. Vues du pied du Liban, nos misérables querelles politiques se rapetissent au-delà de ce que vous pouvez imaginer. *Pulveris exigui jactu !* Croyez-moi, n'y prenons que la part indispensable. Ne consumons pas notre vie à disputer sur un mot ou sur un homme qui ne valent, au fond des choses, ni plus ni moins que

1. Écrit Jorelle et Jorel dans le *Voyage en Orient* (éd. in-8, I, p. 159, et II, p. 266).

d'autres mots et d'autres hommes ; prenons la seule raison et la seule morale chrétienne pour guide. Elles ne disputent pas, mais elles agissent et tirent la meilleure part possible des faits qui sont à Dieu. » A. DE LAMARTINE.

— La seconde des deux lettres de Lamartine données par la *Gazette d'Auvergne* (numéro du 22 août 1833) est annoncée comme il suit :

Lettre que M. Alphonse de Lamartine, prêt à revenir en France, a répondue à un apôtre saint-simonien qui avait tenté de faire de l'illustre poète un prosélyte de la doctrine nouvelle.

Datée du 29 mai 1833, elle devrait prendre place dans la *Correspondance* entre une lettre à la comtesse de Lamartine de Villars (Beyrouth, 10 janvier 1833) et celle que, le 25 juin, Lamartine écrivit à M. Aubel, de Mâcon.

« A M. Cognat, compagnon de la Femme.

« Monsieur,

« Je reçois avec reconnaissance vos deux ouvrages et la lettre qui les accompagne. Je me sens bien au-dessous de la haute mission sociale que vous voulez bien attribuer à de faibles poésies. Nous ne sommes plus au temps où les vérités politiques et religieuses se manifestaient sous la forme d'inspirations lyriques à l'humanité. Elles ne se révèlent maintenant que par la raison générale et l'expérience. Ces deux mots vous disent assez que mon symbole n'est pas tout à fait le vôtre ; mais, si je ne puis partager vos jeunes illusions sur la réalisation d'un âge d'or ici-bas, je partage plus que personne vos *nobles désirs d'amélioration sociale*. Je regarde même ce désir comme un symptôme et comme un présage. Avant de découvrir ce nouveau monde dont vous parlez, bien des navigateurs s'égarèrent et sombrèrent sur l'Océan inconnu. Mais leurs débris même guidèrent Colomb sur sa route, et le nouveau monde fut trouvé.

« Je retourne en France, Monsieur, porter comme les autres ma pierre à l'édifice moderne, s'il est donné toutefois à notre génération de fonder quelque chose. A défaut de la lumière et de la force que Dieu seul peut nous donner, j'y porte la bonne volonté, du dévouement et de l'espérance.

« Je lirai, Monsieur, l'*Essai d'Economie politique* que vous m'adressez, et je serai heureux d'y trouver quelque idée féconde et pratique qui puisse améliorer notre état social sans en saper les éternelles bases.

« Si, comme voyageur, Monsieur, je pouvais être utile à des compatriotes jetés sur la terre étrangère, je vous prie de ne douter ni de mon empressement ni de mon plaisir à le faire.

« Agréez, avec mes remercîmens, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Smyrne, 29 mai 1833. » AL. DE LAMARTINE.

La correspondance publiée ne contient aucune lettre à l'adresse de M. Cognat. Il n'est pas trace non plus, dans la *Bibliographie de la France*, de l'*Essai d'Economie politique* auquel Lamartine fait allusion. En revanche, mention y est faite, pour l'année 1832, de deux minuscules brochures — l'une de quatre feuillets, l'autre d'un seul — signées de ce nom et publiées toutes deux à Lyon. L'une (19 juillet 1832) s'intitule *Religion saint-simonienne : les Apôtres à Ménilmontant* ; l'autre (7 août), *Les Saint-Simoniens* !!! (*sic*). Mais sont-ce bien là les deux « ouvrages » dont Lamartine accuse réception au commencement de sa lettre?

D'autre part, les attaches lyonnaises de Lamartine et le grand nombre d'adeptes que comptait à Lyon le saint-simonisme donneraient quelque crédit à cette attribution.

Quoi qu'il en soit, le libellé : *A M. Cognat, compagnon de la Femme*, nous renseigne à peu près sur les circonstances dans lesquelles cette lettre a été écrite. Il y avait alors quatre mois que Barrault avait fondé l'association des *Compagnons de la Femme* (22 janvier 1832), qui devait préparer la venue de la Rédemptrice des femmes, de la Femme-Messie, de la « Mère ». Or celle-ci viendrait d'Orient; deux jeunes filles en catalepsie n'avaient-elles pas prophétisé qu'on la trouverait à Constantinople ? Il ne restait qu'à l'y chercher, et c'est pourquoi, sur l'ordre d'Enfantin, du « Père », une mission était partie à la date par lui fixée, 22 mars[1]. Il est vraisemblable que Cognat en avait informé Lamartine, non sans lui demander son approbation et son appui éventuel, et c'est peut-être cette requête que Lamartine écarte poliment lorsqu'il proteste du désir où il est de pouvoir être utile, *comme voyageur*, à des compatriotes jetés sur la terre étrangère. Mais ne retourne-t-il pas en France ?

Quant aux réserves qu'il exprime sur la valeur du saint-simonisme, elles avaient été formulées dès 1831 dans la *Politique rationelle* :

« Hardi plagiat qui sort de l'Evangile et qui doit y revenir, il a déjà arraché quelques esprits enthousiastes aux viles doctrines du matérialisme industriel et politique, pour leur ouvrir l'horizon indéfini du perfectionnement moral et du spiritualisme social. Le saint-simonisme trace une route parallèle à l'Evangile, mais sur les nuages ; c'est une religion, moins un Dieu; c'est le christianisme, moins la foi qui en est la vie ; c'est l'Evangile, moins la raison et la connaissance de l'homme... »

MAURICE LANGE.

1. Voir G. Weill, *L'école saint-simonienne*, 1896, pp. 132-143.

REVUE EUROPÉENNE : ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

La table des matières de cette Revue de courte durée (1859-1861) n'a jamais été publiée. Nous pensons, en le faisant aujourd'hui, rendre service aux travailleurs.

On sait que cette Revue fut fondée pour faire contrepoids à la *Revue Contemporaine*, dont elle est issue. Subventionnée par le gouvernement impérial, elle vécut trois ans « d'une vie souffreteuse ». (V. Hatin, *Bibliographie de la presse*, Paris, 1866, pp. 539-540.)

Elle était sous la direction d'Auguste Lacaussade, créole de l'île de la Réunion, poète délicat, ami de Sainte-Beuve et qui fut pendant quelque temps son secrétaire. Jules Levallois, cet autre secrétaire de Sainte-Beuve, parle du rôle de Lacaussade à la rédaction de la *Revue Européenne* en des termes de la plus chaleureuse admiration : « Ce stoïcien de talent... cet idéaliste se montra le plus vigilant, le plus capable et le plus libéral des directeurs. Il poussa si loin l'indépendance que l'on put se demander à certains moments si la *Revue Européenne* n'allait pas devenir un centre d'opposition ». (*Mémoires d'un critique*, p. 172.)

Ce qui fait l'intérêt de l'extrait de la table des matières que nous donnons ici, c'est la qualité de la collaboration. Outre les universitaires d'un certain renom, comme Caro et Merlet, nous avons fait un relevé exact des collaborateurs que la Revue a recrutés parmi les prosateurs ou les poètes qui eurent quelque notoriété alors ou dont la gloire est définitivement établie.

Table des Matières

(1er *février* 1859 — 15 *décembre* 1861).

			Année
Aubertin (Charles).....	Le Passé de l'Italie et ses révolutions.....	I, 852	1859
—	Bibliographie.....	III, 225	—
—	M. Guizot, homme d'État.....	VI, 46	—
—	M. Thiers, historien national.....	V, 333, 730	1860

			Année
Aubertin (Charles).....	M. Thiers, *suite et fin.*	IX, 542	1860
—	Du libéralisme aristocratique en 1860.	XII, 276	—
—	Venise et M... en 1848.	XIV, 246	1861
—	Monsieur le Comte de Montalembert.....	XVII, 209	—
Aulard (A.).....	Bibliographie : les Civilisations primitives en Orient, de L.-A. Martin.....	XVII, 172	1861
Banville (Th. de).....	Les Forgerons.....	V, 798	1859
—	Au Laurier de la Turbie.....	VIII, 350	1860
—	L'Ange et l'Aveugle..	IX, 150	—
—	Le Cher Fantôme....	XI, 107	—
Baudelaire (Ch.).....	Richard Wagner.....	XIV, 460	1861
—	La Prière d'un païen, Le Rebelle, L'Avertisseur, Épigraphe pour un livre condamné.	XVII, 341-3	—
—	Recueillement.....	XVIII, 158	—
Bernard (Thalès).....	Bibliographie.....	I, 452	1859
—	—	II, 204	—
—	—	IV, 207	—
—	—	V, 655	—
—	—	VIII, 867	1860
—	Mélanges : Le Blason en France et en Allemagne...	X, 611	—
Brizeux (A.).....	Le Livre blanc, les Dépositaires, Poésies inédites...	I, 896	1859
—	— : La Dame de la Grève, Pour une chère malade, Les Celtes.	III, 377	—
Blanchecotte (Mme A.-M.).	Notes poétiques.....	VII, 163	1860
—	Poésies : Jours passés ; Chant ; Souvenir d'Étretat ; Aspirations.....	VIII, 628	—
—	Poésie : Souvenir de Gênes.....	XV, 159	1861
—	Chant : le Souvenir ; Conseil.....	XVI, 807	—
Caro (E.).....	Bibliographie.....	I, 217	1859
—	—	II, 189	—
—	—	645	—
—	—	III, 200	—
—	—	866	—
—	De l'idée de la moralité.	I, 393	—

		Année
Caro (E.).....	Le Roman contemporain, M. de Balzac..... v, 5, 225	1859
—	Mme Swetchine, son rôle et son influence dans la société française..... vii, 5	1860
—	Histoire d'une âme d'après les fragments du Journal d'un jeune homme : Alfred Tonnelé..... viii, 277	—
—	Bibliographie..... ix, 421	—
—	De quelques doctrines récentes de la vie future : les Sceptiques et les Panthéistes.... x, 673	—
—	De quelques doctrines récentes de la vie future : les Utopistes et les Poètes..... x, 270	—
—	Bibliographie : Béatrix ou la Madone de l'Art, de E. Legouvé..... xi, 624	—
—	L'Hygiène de l'âme... xi, 701	—
—	La Critique de l'idée de Dieu dans la philosophie contemporaine..... xii, 497, 757	—
—	Un poète inconnu : Œuvres posthumes de Maurice de Guérin..... xiii, 517	1861
—	La Renaissance du Naturalisme : la Philosophie de M. Taine..... xiv, 715	—
Chéruel (A.).....	De la Fronde parlementaire, d'après le journal d'Olivier d'Ormesson..... iv, 506	1859
—	L'Abbé Fouquet..... x, 107	1860
Chasles (Émile).....	Les Épaves ou Histoire d'un poète au xixe siècle. xviii, 333	1861
Desbordes-Valmore (Mme).	Poésies : Les Roses de Saadi, la Jeune Fille et le Ramier, les Éclairs, la Feuille volée..... viii, 146	1860
—	Poésies : Les Dames de Lormont, Au Livre [de Léopardi..... ix, 148	—
—	Poésies : L'Esclave et l'Oiseau, Soir d'été, Fierté, Renoncement..... x, 339	—

		Année
DESCHAMPS (ANTONI).....	A Pie X..... XVII, 809	1861
DIERX (LÉON).....	Ariane..... XVIII, 160	—
—	Les Trois Frères, Pacte indélébile..... XVIII, 578-580	1861 —
DUMAS (ALEX.).....	Histoire d'un cabanon et d'un chalet..... IV, 255, 465, 694	1859
—	— V, 79, 334	—
EGGER.....	Des Origines de la Prose dans la	
—	Littérature grecque. VIII, 225	1860
—	Le Droit des gens dans l'Antiquité..... X, 484	—
ERCKMANN-CHATRIAN.....	Le Combat des Coqs ou le Hibou de la Synagogue... III, 68	1859
—	La Montre du Doyen.. III, 587	—
—	Les Trois Anes..... V, 63	—
—	Une Nuit dans les bois. VI, 326	—
—	Le Combat de l'Ours : tableau de mœurs..... VII, 339	1860
—	Mon illustre ami Selsam, conte fantastique..... VIII, 103	—
—	L'Héritage de mon oncle Christian..... IX, 72	—
—	Myrtille, conte de la montagne..... X, 98	—
—	Maître Daniel Rock, roman..... XI, 5, 225, 449, 723	—
—	Le Tueur d'âmes, conte fantastique..... XV, 525	1861
—	La Reine des Abeilles, conte fantastique..... XVIII, 147	—
FAUGÈRE (P.).....	Une page d'histoire anecdotique contemporaine .... XV, 177	—
—	L'histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers.... XVII, 312	—
FEYDEAU (ERNEST).....	Alger, étude..... XVII, 664	—
—	— XVIII, 73, 274	—
GAUTIER (THÉOPHILE).....	La Montre, Le Souper des Armures..... V, 573	1859
GLATIGNY (ALBERT).....	Poésies, Les Vierges folles..... IX, 800	1860
—	Ariane..... XIII, 169	1861
GONCOURT (EDMOND, JULES).	Prudhon..... XII, 69	1860
—	Boucher..... XVI, 711	1861
GOZLAN (LÉON).....	L'Homme pardonne, Dieu seul oublie..... II, 557	1859

		Année
JANIN (JULES).....	Horace et son temps. v, 268, 488	1859
—	Béranger ..... VII, 564, 673	1860
—	— *Suite et fin*.. VIII, 64	—
—	La fin d'un monde et du neveu de Rameau, roman... XVI, 5, 209, 417, 625	1861
—	— *Suite et fin*.. XVII, 5	—
LACAUSSADE (AUGUSTE)....	Académie française : Réception de M. de La Prade (*sic*)..... II, 214	1859
—	Un artiste nouveau : M. Hans de Bulow..... II, 676	—
—	Académie française : séance annuelle publique.... IV, 654	—
—	Soleils d'août, paysage ; Rêverie..... VIII, 352-3	1860
—	Stances sur la mort d'un ami d'enfance..... IX, 802	—
—	Académie française : Séance annuelle publique..... XI, 182	—
—	Mme Desbordes-Valmore : Poésies inédites..... XI, 328	—
—	Poésie : Solus eris.... XII, 832	—
—	Académie française : Réception de M. Lacordaire..... XIII, 585	1861
—	Henri Murger : Les Nuits d'hiver..... XIII, 801	—
—	Les Roses d'Anacréon, Le Retour de Lya, Un Souvenir d'avril, La Douleur, L'Ironie, La Mer calme, Les Vieux Époux, Pensée de nuit, Les Soleils de novembre..... XVII, 165-171	—
LACROIX (OCTAVE).....	Bibliographie..... I, 420	1859
—	Poésie : La Chanson de la Rose..... XIII, 167	1861
—	Poésie : Poésie et Vérité (La Synagogue) ..... XIII, 382	—
—	Poésie : La Sultane.. XV, 749	—
LECONTE DE LISLE.....	Poésies barbares : I. L'Épée d'Angantyr..... XIII, 537	—
—	II. L'Agonie d'un saint..... XIII, 539	—
—	Les deux Glaives.... XIV, 149	—
—	Clairs de Lune..... XIV, 528	—

		Année
LECONTE DE LISLE.....	La Fille de l'Emyr.... xv, 330	1861
—	Solvet Saeculum.... xv, 333	—
—	Néférou Ra, Mens blanda..... xvii, 338-40	—
—	Les deux Amours, La Mort du Soleil..... xvii, 807-8	—
—	Le 2 Novembre..... xviii, 377	—
—	Le Vœu suprême..... xviii, 578	—
—	Les Fleurs du Mal (Bibliographie)... xviii, 595-7	—
LE ROUX DE LINCY.....	Revue critique parisienne : Les Livres récents sur Paris..... iv, 405	1859
—	Mélange : Charles Sauvageot..... viii, 849	1860
—	Bibliographie : Traduction de Théophraste..... xvi, 174	1861
LEVALLOIS (JULES).....	Bibliographie..... i, 410, 672	1859
—	— ii, 650	—
—	— iv, 644	—
—	— v, 642	—
—	Un nouveau roman de passion..... iii, 432	—
—	L'Histoire religieuse au XIX^e^ siècle : Port-Royal de Sainte-Beuve..... ix, 5	1860
—	Un Poète moraliste.. x, 131	—
LIVET (CH.).....	Les Femmes de la Fronde..... iii, 529, 726	1859
MARTHA (C.).....	Bibliographie..... i, 912	—
—	— iii, 205	—
—	— iv, 640	—
—	Les Romains à la Comédie : Plaute..... iv, 5	—
—	Pindare et le Génie grec..... v, 742	—
—	Bibliographie..... vii, 647, 850	1860
—	Un Évêque au v^e^ siècle : Synésius..... ix, 324	—
—	La Société romaine dans les Satires de Juvénal.... xii, 715	—
—	— xiii, 67	1861
—	Bibliographie : Horace, traduction J. Janin..... xiii, 397	—

		Année
MARTHA (C.).....	La Poésie rustique en France au XVII[e] siècle..... XV, 661	1861
—	Bibliographie : Étude... sur Varron, par G. Boissier. XVII, 186	—
MERLET (G.).....	Un Moraliste brutal.. I, 179	1859
—	Un Moraliste trop aimable..... I, 505	—
—	Le dernier Souper d'un grand Pontife..... II, 375	—
—	Bibliographie..... III, 209	—
—	— IV, 869	—
—	Un Ministre sans portefeuille..... IV, 292	—
—	Le Romain contemporain : Les Réalistes..... VI, 298	—
—	Un Réaliste imaginaire : H. Murger..... VIII, 34	1860
—	Bibliographie..... VIII, 653	—
—	Le Roman physiologique, M[me] Bovary de M. G. Flaubert..... IX, 707	—
—	Le Réalisme byronien, M. Ernest Feydeau..... X, 669	—
—	Bibliographie : Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par la duchesse de Lallière.. XIV, 388	1861
—	Une Royauté mondaine et littéraire : M[me] E. de Girardin..... XIV, 654	—
—	Un Classique : M. S. de Sacy..... XVI, 203	—
MOLAND (L.).....	Bibliographie..... I, 303, 445	1859
—	— II, 894	—
—	— III, 889	—
—	— V, 650	—
—	Bibliographie : Les Romans de la Table ronde, de H. de La Villemarqué..... XI, 195	1860
MURGER (H.).....	Poésies : Les Émigrants, Petit Poème (fragment).. XII, 576	—
NISARD (CHARLES).....	Bibliographie..... IV, 650	1859
NISARD (DÉSIRÉ).....	Vauvenargues..... I, 5	—
—	Le Général Bonaparte dans la dernière campagne d'Italie..... II, 225	—

		Année
Nisard (Désiré).....	La Comédie après Molière..... vii, 273, 449	1860
—	Les derniers Écrivains du xvii^e^ siècle dans le xviii^e^ siècle : Lesage, Rollin..... xi, 673	—
—	La Poésie au xviii^e^ siècle : J.-B. Rousseau, Voltaire, A. Chénier..... xiii, 451	1861
Ratisbonne (Louis).....	Poésie : La Petite Femme..... vii, 543	1860
—	A l'auteur de Chatterton, poésie..... xiii, 536	1861
—	La Source..... xiv, 157	—
—	Le Miracle de la Madone, Printemps, A l'Italie, Sonnets..... xv, 335	—
—	Poésies : La Belle Hélène, sonnet..... xvi, 370	—
—	Le Colonel de Reutern, sonnet..... xvi, 806	—
—	Les Noces glorieuses..... xviii, 158	—
Sainte-Beuve.....	Malherbe..... i, 810	1859
—	Académie française : Réception de M. Jules Sandeau.. iii, 184	—
—	Guéneau de Mussy... xi, 514	1860
Soulary (Joséphin).....	Poésie : Les deux Cœurs..... viii, 818	—
—	Poésie : La Grise, Un Autographe, Galatée..... ix, 573	—
Tourguenief [*sic*] (Ivan)...	Un premier Amour, nouvelle..... xii, 5, 319	—
—	La Société russe avant la réforme : Eléna, roman..... xvii, 625	1861
—	— xviii, 5, 209, 417	—
Valmore (Hippolyte).....	Poésies serbes..... iii, 639	1859
—	Les Poésies de Pétoefi. vii, 611	1860
—	— viii, 385	—
Vitu (Auguste).....	Le Repas des gardes du corps (1789)..... ix, 36	—
—	Bibliographie..... xi, 863	—
Vrignault (P.).....	Le Bouquet de Violettes..... ix, 148	—
Zeller (J.).....	L'Allemagne pendant et après la guerre d'Italie..... iv, 584	1859

			Année
ZELLER (J.).....	Bibliographie.....	VII, 405	1860
—	L'État et l'Église dans l'Empire romain.....	VII, 545	—
—	La fin de l'Empire romain.....	XV, 337	1861

L.-F. MAINGARD.

BAYLE OU BOYLE ?
UNE CORRECTION NÉCESSAIRE A UN TEXTE DE VOLTAIRE

On lit dans la *Lettre* de Voltaire *à Milord Hervey, garde des sceaux d'Angleterre*, qu'on date du début d'avril 1740, vers la quinzième ligne à partir du commencement : « Je sais bien que Louis XIV n'a pas eu l'honneur d'être le maître ni le bienfaiteur d'un Bayle, d'un Newton, d'un Halley, d'un Addison, d'un Dryden... » Toutes les éditions portent ce texte, depuis la première édition de cette célèbre *Lettre*, publiée séparément en 1740, jusqu'à Beuchot, jusqu'à Moland, jusqu'aux nombreuses éditions classiques qui la reproduisent soit dans des Extraits, soit en tête du *Siècle de Louis XIV*[1]. Personne ne semble s'être étonné de voir le Français Bayle associé aussi étroitement à quatre Anglais illustres, deux dans les sciences, deux dans les lettres. Sans doute avait-on le vague sentiment que Bayle, ayant vécu à l'étranger vingt-cinq ans de sa vie, pouvait, sans inconvénient, être assimilé aux quatre Anglais dont Louis XIV n'a été ni le maître ni le bienfaiteur. Mais un instant de réflexion suffit pour se convaincre que Bayle n'a rien à faire en tête de cet imposant cortège, qu'il faut l'en chasser, et à sa place mettre *Boyle*, nom que Voltaire a certainement écrit, et auquel *Bayle* se sera substitué par une erreur de copiste facile à comprendre et à excuser.

Robert Boyle représente en effet dignement la physique, comme Halley l'astronomie ; le grand Newton, mathématicien et physicien, servant de trait d'union entre les deux. On peut aussi retrouver dans cet ordre l'ordre chronologique, Boyle (1627-1691) étant de quinze ans l'aîné de Newton, et celui-ci de quatorze ans plus âgé que Halley. Tout désignait Boyle à la mémoire et à l'attention de Voltaire pour prendre la place qu'il occupe ici. Membre de la Société Royale dès sa fondation en 1663, élu président de cette illustre compagnie en 1680, il applique aux sciences physiques les méthodes de Bacon, quoiqu'il se déclare indépendant de toute autre influence que celle des faits ; il est le précurseur le plus authentique des fondateurs de la chimie moderne à la fin du siècle suivant ; il s'illustre par une incroyable quantité de travaux et de publications ; surtout il découvre la *loi de Boyle*, qui est la même que nous appelons *loi de Mariotte*. Les Anglais

1. Au moment de donner ces lignes à l'impression, je trouve que, dans la dernière édition de ses *Lettres choisies du XVIII^e siècle*, chez Hachette, M. Lanson corrige *Bayle* en *Boyle* et constate en note qu'il vaut mieux lire ainsi, sans, naturellement, entrer dans le détail des motifs.

n'en étaient pas médiocrement fiers, et Voltaire avait dû entendre bien souvent son nom lors de son séjour en Angleterre. Il le connaissait et l'appréciait : il le cite au moins sept fois dans ses ouvrages; il le loue d'avoir « passé sa vie à faire des expériences ».

Evidemment Voltaire parle encore plus souvent de Bayle, et c'est ce qui a amené ce nom à se glisser à la place de l'autre. — Mais, dira-t-on, comment expliquer cette erreur dans le texte de 1740, qui a été imprimé pour ainsi dire sous les yeux de l'auteur ? — Voltaire n'apportait pas à corriger ses épreuves la minutie qu'on met aujourd'hui à s'acquitter de ce travail. Il a toujours été peu soucieux de l'orthographe des noms étrangers : il écrivait la margrave de *Bareith* pour *Baireuth*. L'erreur de *Boyle* pour *Bayle* peut lui avoir échappé. Elle n'en est pas moins certaine à la réflexion ; surtout à cause du mot *maître* qu'emploie Voltaire. Pierre Bayle était Français, et avait habité trente-quatre ans la France avant de se fixer en Hollande : Voltaire ne pouvait dire que Louis XIV n'était pas son *maître*. Et, encore une fois, il n'avait aucune raison, écrivant à un Anglais, de le mettre en tête d'une liste d'illustres Anglais. Je crois donc fermement qu'il faut lire *Boyle* au lieu de *Bayle* dans ce passage.

P. Van Tieghem.

COMPTES RENDUS

Correspondance de Bossuet... publiée... par Ch. Urbain et E. Levesque, T. XI et XII. Paris, Hachette, 1920.

Ces deux volumes, qui contiennent les lettres écrites par Bossuet ou à Bossuet du 15 décembre 1698 à décembre 1700, ont été composés par les éditeurs avec ce même souci de complète recherche, de scrupuleuse et impartiale exactitude, avec cette même impeccable méthode, qui caractérise les volumes précédemment parus. — Ces mérites sont particulièrement dignes d'estime, pour ces deux années de la vieillesse du grand évêque. Alors ses correspondants deviennent plus nombreux ; il écrit peu de lettres de direction : ce sont des lettres de controverse, de politique religieuse ou de politique ecclésiastique, et sa pensée, irritée par les contradictions, troublée par les déceptions, perd quelque chose de sa sereine et forte stabilité.

La querelle du quiétisme s'achève sans que la rigueur de Bossuet se détende à l'égard de ce « méchant esprit » qu'est à ses yeux l'ami de Mme Guyon. Il ne consentira jamais à le « laisser à repos ». D'ailleurs, il considère la « prophétesse » non seulement comme une folle, mais comme une coupable. Il croit, en cette fin de 1698, qu'il y a eu « crime » entre elle et le Père Lacombe. — Sur ce point, je regrette que l'excellent livre du Père Dudon sur *Molinos* ait paru à la fin de 1921 ; s'il eût été publié deux ans plus tôt, les annotateurs du t. XI de la *Correspondance* auraient pu faire leur profit des précisions historiques et théologiques du Père Dudon, nettement favorables à cette opinion de Bossuet. — En toute cette fin de la querelle, Bossuet apparaît trop confiant en son neveu, qui le représente assez indignement à Rome : l'abbé Bossuet s'ingénie en intrigues, arrive à faire violer, par un personnage dont le nom ne nous est pas parvenu, le secret des délibérations du Saint-Office ; il s'emporte en violences de langage contre les partisans avérés ou possibles de Fénelon ; il interprète comme autant de perfidies toutes les démarches de l'archevêque de Cambrai ; et il prodigue l'argent, non seulement pour le succès de sa cause, mais pour des achats de tableaux, puis il réclame de l'argent à son oncle : Bossuet en envoie ou en fait envoyer, Bossuet approuve les démarches douteuses. Il n'y a vraiment, dans toute cette partie de la correspondance, que les lettres où il pleure la mort de son frère, qui le grandissent à nos yeux. Ailleurs, il nous paraît au moins naïf : lorsqu'il qualifie d' « homme admirable » tel prélat italien, dont le seul mérite, la seule valeur, est d'être l'adversaire du mysticisme fénelonien. Il est vrai que la lettre était sans doute destinée à passer sous les yeux du personnage, et qu'après tout l'attitude de ce Giori était plus sérieuse que celle d'Ottoboni, qui alors composait agréablement les paroles d'un oratorio où le Pur Amour selon Fénelon était ingénieusement malmené. Naïveté aussi, cet éloge du Roi comparé à Constantin et à Charlemagne, pour avoir écrit à Rome, au sujet du mysticisme fénelonien, une lettre comminatoire. Emportement enfin, véhémence regrettable, malveillance blâmable, cette recherche des intentions perfides de Fénelon, ces citations dénaturées, ces conseils — jusqu'ici inédits — à Alphonse de Valbelle, l'évêque de Saint-Omer, pour lui dicter à l'égard de son métropolitain une

attitude de méfiance insultante. — Sans doute le quiétisme continuait-il ses ravages en France, et en Bourgogne même, à Seurre, le procès du trop fameux curé Robert n'étant pas terminé. A ce sujet, je regrette que, pour enrichir leur judicieux appendice I du t. XI, les éditeurs n'aient pas cru devoir consulter les Archives du Parlement de Bourgogne, à Dijon : il est vrai que l'état actuel de leur classement ne facilite pas les recherches. — Et à Mme de La Maisonfort Bossuet était obligé de répéter ses conseils ordinaires de mysticisme sans romanesque : « Il faut toujours en revenir aux idées simples qui sont celles de l'Écriture ». — Vraiment, dans cette lutte contre le guyonisme ou le fénelonisme, Bossuet s'est exaspéré et s'est usé ; il a eu, pour la première fois de sa vie, l'impression décevante, humiliante, d'une lutte contre une sottise, — et d'une lutte où ses armes ordinaires de dialectique et d'éloquence n'étaient pas efficaces. Il a permis qu'on employât pour lui d'autres armes...

Déçu, Bossuet l'est encore, à cette même époque, par les Jansénistes. Il compte beaucoup d'amis chez eux, à Paris, à Rome ; il goûte les *Réflexions* de Quesnel, et il déclare son goût ; il écrit à Antoine de Noailles, — dans une lettre jusqu'ici inédite — que les jésuites sont des « calomniateurs », lorsqu'ils dénigrent l'édition bénédictine de saint Augustin ; il s'indigne contre les partisans de l'attrition. Mais à l'assemblée du clergé, en 1700, il veut faire censurer quatre propositions jansénistes, — et l'abbé d'Ambez le lui reproche, — dans une lettre publiée ici pour la première fois. L'on trouve aussi qu'à propos de la condamnation de Fénelon il rappelle trop souvent la condamnation de Jansénius, et son éditeur du XVIIIe siècle, Deforis, n'hésitera pas à supprimer ces allusions, que le texte des éditeurs actuels, loyalement, rétablit.

A l'égard des protestants, il n'abandonne pas son grand projet de réunion, et il est tout heureux de voir Leibnitz et l'électeur de Hanovre reprendre les négociations. Mais les objections s'accumulent sous la plume de Leibnitz contre les livres deutérocanoniques, et la discussion n'avance guère. D'autre part, lorsqu'il s'agit de permettre, d'autoriser la contrainte sur les nouveaux convertis ou les protestants opiniâtres, Bossuet hésite : « Je cherche », déclare-t-il simplement ; « Je vois la difficulté de tous les côtés ».

Tel est l'intérêt de ces lettres. Elles confirment et elles illustrent, en somme, les dernières pages si profondes du *Bossuet* de M. A. Rébelliau.

Sur deux points de détail, je questionnerai indiscrètement les éditeurs : *La Gazette de Rotterdam*, disent-ils (t. XI, p. 358, n. 15), manque à la Bibliothèque Nationale. Pouquoi ne l'avoir pas cherchée à l'Arsenal, où se trouve une importante collection des journaux du XVIIe siècle? — Sur le Montanisme, pourquoi ne pas citer l'importante thèse de P. de Labriolle ?

A. Cherel.

Ferdinando Neri. — **Il Chiabrera e la Pleiade francese**, Torino, ff. Bocca, 1920, 219 p.

L'ouvrage que M. Ferdinando Neri nous donne sous ce titre est très savamment documenté, et témoigne d'une connaissance approfondie de notre XVIe siècle poétique et des travaux auxquels il a donné lieu. Il ne constitue pas seulement une contribution à la connaissance de l'œuvre de Gabriello Chiabrera : il renferme aussi de précieux renseignements sur la pénétration des Lettres françaises en Italie au temps de la Renaissance. Et c'est sur ce point qu'il convient d'insister dans cette Revue.

C'est Lodovico Castelvetro qui le premier mentionna dans son pays le nom de Ronsard (1559) pour reprocher à Annibal Caro de l'avoir plagié dans une *canzone*, alors que c'est l'inverse qui s'est passé. M. Néri rappelle la rencontre que Brantôme aurait faite à Venise d'un admirateur de Ronsard (1560-1567)

et, dans une longue note critique, élève les doutes les mieux fondés sur la réalité d'une entrevue qui aurait eu lieu entre Ronsard et le Tasse en 1570-71. Bartolomeo Del Bene, valet de chambre du Roi en 1547 et protégé de Catherine de Médicis, consacra à Ronsard deux odes, dont la première, d'après M. Neri, fut écrite vers 1570, l'autre beaucoup plus tard. Ronsard tarda à payer sa dette, et c'est seulement dans l'édition posthume de 1587 que parut l'élégie où il répond au Florentin. Il y eut échange de grandes louanges et de petites malices entre les deux poètes. Je me demande si celle que M. Neri relève à propos de Circé (p. 26) n'est pas un peu soulignée par lui, et si le génie hautain et relevé, mais un peu roide et gauche du Vendômois comporte de pareils sous-entendus.

Quoi qu'il en soit, c'est au Pindarisme français que Del Bene emprunte ses odes. — Cependant, autour de Marguerite de France, épouse du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, se groupaient à Annecy et à Turin des poètes qui adhéraient aux disciplines de la Pléiade, Claude Buttet, Pierre Demay, Jean Grangier, Jacques Grévin et Jacques Peletier. « La culture française qui imprégna la cour ducale pendant le règne de Marguerite ; quelques écrivains d'au delà des monts qui passèrent en Italie ; les Italiens qui se réunirent autour des derniers Valois, et, enfin, le message des livres, que nos bibliothèques conservent encore dans les reliures armoriées du temps: tels sont les indices sur lesquels on peut suivre la trame des échanges littéraires, quand florissait la Pléiade » (p. 39).

Dans la seconde partie de son livre, M. Neri aborde l'étude de Chiabrera. Chiabrera, en sa jeunesse, avait connu à Rome Marc-Antonie Muret, qui lui avait sûrement fait lire les poètes de la Pléiade, et avant tout Ronsard. (En passant, M. Neri ruine la légende d'une amitié de trente ans qui aurait uni Ronsard et Sperone Speroni.) En 1583, Chiabrera publia son *Amédéide,* mais ce n'est que beaucoup plus tard, en 1599, qu'il fit paraître ses poésies légères (*Scherzi e Canzonnette morali, maniere de' versi toscani*), mais elles remontent à une date beaucoup plus ancienne, et c'est là que se rencontrent les *forme nuove* où se marque l'influence française. M. Neri énumère les divers emprunts rythmiques faits par Chiabrera à Ronsard et Baïf. (M. Neri, à ce propos, rectifie une opinion de Th. de Banville quant à la strophe de *Sarah la Baigneuse*, p. 55.) Et M. Neri conclut : « Ces diverses combinaisons de rimes... donnèrent l'essor à ce qui fut ensuite la *Canzonetta d'Arcadia*, de Lemene à Rolli, à Frugoni, à Métastase, jusqu'aux grandes odes de Parini. — C'est aussi à l'exemple de la Pléiade que Chiabrera use des vers anacréontiques à deux rimes accouplées. Par ruse et aussi par esprit traditionnel, Chiabrera affecte de se rattacher à Dante et à Pétrarque, mais la connaissance qu'il s'attribue de la vieille poésie italienne est superficielle et empruntée. En réalité, il s'écarte de cette inspiration grandiose et subtile pour demander à la France la simplicité et la clarté.

Le pindarisme de Chiabrera est dû à la double influence de Ronsard et de ses prédécesseurs italiens. Il voit Anacréon à travers ses imitateurs français, et c'est de lui que part l'anacréontisme italien. Il n'est pas influencé par la Franciade, mais on constate des affinités entre *il Secolo d'auro* et l'*Hymne de la Justice*, entre le *Chirone* et l'*Institution pour l'adolescence du Roy*. Enfin des poèmes didactiques qu'il laissa inédits montrent en lui un imitateur de Remy Belleau. Les œuvres de Ronsard furent encore lues par les héritiers poétiques de Chiabrera. Puis il ne fut plus guère qu'un nom glorieux. On le loua plutôt qu'on ne le connut. Plus tard, au XVIIIe siècle, Martelli le défendra contre Boileau.

A cet état de l'opinion, M. Néri oppose les attitudes successives et contradictoires du goût français à l'endroit de Ronsard. Il constate que ces brusques révolutions n'ont point lieu dans les lettres italiennes : « L'histoire de notre poésie, dit-il, se divise en périodes qui forment entre elles des contrastes,

mais restreints : sorte de guerre domestique qui n'exclut point un secret accord sur les anciennes traditions : Pétrarque est un guide pour le XVI^e^ siècle et le XVIII^e^ siècle veut, de propos délibéré, se rattacher au siècle de l'Arioste... » (p. 206-207). C'est que le grand peuple artiste est surtout sensible à la continuité du rythme, génératrice d'harmonie, et que le grand peuple intellectuel recherche surtout les oppositions et les antithèses qui rendent la pensée plus précise, plus claire, plus nette.

Peut-être, dans sa conclusion, M. Néri attribue-t-il une importance excessive à l'influence qu'exerça Ronsard sur le romantisme. Il fut surtout pour lui un ancêtre qu'on vénéra, mais que l'on n'écouta guère. Son lyrisme est de tout autre nature que celui de Lamartine ou de Victor Hugo. Et « le retour des parnassiens vers l'hellénisme et les principes mêmes qui avaient fait reprendre l'antique lyre aux sept cordes sur les rives du Loir » constitue à bien des égards une réaction d'ordre scientifique et plastique contre l'enthousiasme des grands inspirés du XIX^e^ siècle.

Mais ce ne sont là que des discussions tout à fait accessoires ; les indiquer ne peut diminuer en rien un travail qui se recommande non seulement par l'étendue de l'information et la sûreté de la critique, mais aussi par un sentiment vif et délicat de la poésie.

HENRI POTEZ.

FERDINANDO NÉRI. — **La prima tragedia di Etienne Jodelle** (Extrait du *Giornale storico della Letteratura Italiana*, vol. LXXIV, 1919, p. 50 sqq.).

Dans cette intéressante monographie, très nourrie de faits dans sa brièveté, M. Néri répond à une question posée par M. Lanson. M. Lanson, ici même (XI, p. 566), avait supposé plutôt qu'affirmé l'influence de la tragédie italienne sur les débuts de la tragédie française au XVI^e^ siècle. M. Néri établit que Jodelle, pour sa *Cléopâtre*, a eu un modèle italien, Cesare De Cesari, dont l'œuvre a été imprimée à Venise en 1552. C'est à De Cesari que Jodelle a emprunté les longs regrets d'Antoine, le désir qu'il éprouve et le projet qu'il forme de rejoindre Cléopâtre dans la mort (p. 9) ; c'est à l'influence de De Cesari qu'il convient d'attribuer le caractère lyrique de la pièce française (p. 10). Et le décor de Jodelle a dû lui être suggéré par De Cesari (p. 14, 15).

Chemin faisant, M. Neri rencontre un petit problème d'histoire littéraire, qu'il résout négativement. Tout porte à croire qu'il est dans le vrai. D'après une tradition admise généralement par les historiens, Baïf aurait, avant Jodelle, formé le projet de porter sur la scène l'aventure de Cléopâtre, et y aurait renoncé, se trouvant devancé par son ami. Cette tradition se fonde sur les vers suivants de Vauquelin de la Fresnaye :

> Jodelle moy présent, fist voir sa Cleopatre,
> En France des premiers au Tragique théâtre
> Encor que de Baïf un si brave argument
> Entre nous eust esté choisi premièrement.

Or, fait observer M. Néri, Baïf, en parlant de ses projets dramatiques, ne mentionne nullement *Cléopâtre*. Même silence, à cet égard, chez Ronsard et du Bellay, lorsqu'ils louent leur ami de s'être, avant tous, « accommodé à la tragique chanson ».

> ... Cette ardeur que j'eu *premier* est morte,

dit Baïf lui-même. M. Néri estime que de ce « premier » Vauquelin a pu dériver son « premièrement » et par erreur, ou peut-être pour la rime, « le transférer au choix de l'argument alors qu'il s'agissait seulement du premier essai dans le genre tragique » (p. 14). J'irai plus loin que M. Néri, et je me deman-

derai s'il ne faut pas entendre par « un si brave argument » un sujet aussi relevé, aussi noble, sans d'ailleurs qu'il fût identique. L'erreur ne viendrait pas de Vauquelin, mais de ses interprètes.

Une petite observation pour finir (p. 3). Prévost logeait bien au collège de Boncour, mais rien n'indique, dans la correspondance de Lambin, en quelle qualité il y résidait.

Henri Potez.

George-R. Havens. — **The Abbé Prévost and english literature** (*Elliot Monographs*), Princeton university press, et Paris, Champion, 1921, in-8°.

C'est une courte étude, méthodique et judicieuse. L'exposé est peut-être, pour notre goût, un peu monotone. M. Havens étudie, comme il convient, les questions générales que pose son sujet, le séjour de Prévost en Angleterre, ce qu'il connut de la langue anglaise, les sources où il a puisé, son influence. Mais la majeure partie de son travail n'est qu'une étude par énumération des auteurs anglais dont Prévost parle, Shakespeare, Addison, Dryden, Milton, etc. Ces monographies successives n'ont qu'une apparence de clarté. Elles mènent à des répétitions; les idées générales se dégagent moins nettement. Elles ont pourtant l'avantage de nous faire sentir plus exactement les études d'ensemble qui nous manquent sur l'influence en France d'Addison, Shaftesbury, Swift, etc. Et cette nonchalance de composition n'enlève rien à la précision des recherches de M. Havens, à la solidité, à la nouveauté et à l'importance de ses conclusions.

On s'est émerveillé trop volontiers des découvertes de l'abbé Prévost. M. Schrœder, M. Bury et d'autres nous ont dit qu'il avait rapporté d'Angleterre un sens exact du génie littéraire des Anglais, plus exact du moins que celui de ses contemporains. Ce serait lui qui, mieux que tout autre, aurait opposé la liberté du génie aux scrupules des règles classiques. Il savait bien l'anglais, non pas parfaitement, M. Havens le montre, mais suffisamment. Il est plus audacieux et plus judicieux que le Voltaire des *Lettres philosophiques*. Il signale même, à l'occasion, les timidités de Voltaire et ses erreurs voulues de traduction. Il est bien certain qu'il a lu Shakespeare ou même Dryden avec une sympathie plus vive et un sens plus juste de leur génie. Mais il est tout de même aussi peu anglais que possible. Il ne l'est pas plus que ne le seront dans la deuxième moitié du siècle Letourneur et les autres traducteurs qui, sous prétexte de traduire, adapteront Ossian, Young ou Shakespeare. Il ne comprend rien à ce qui fait le génie original et national de Swift. Il a le goût obstiné du « beau style », le respect invincible des « honnêtes gens »; il lui faut de l'ordre, de l'équilibre, de l'élégance, de l'harmonie. Il tient, à l'occasion, sur Shakespeare, des propos qui sont fort anglais ou, si l'on veut, romantiques et qui auraient pu être dictés, cinquante ans plus tard, par Baculard d'Arnaud ou L.-S. Mercier. Mais on a eu tort de les citer si souvent. Ils ne sont pas de lui. Il le dit. Et ce n'est pas un artifice d'auteur. M. Havens montre qu'ils sont empruntés à l'anglais N. Rowe. Il n'est pas étonnant que ce jugement ait un air anglais. Et Prévost cite ce jugement anglais sans dire s'il l'approuve. Tout cela est très exactement démontré et très finement compris par M. Havens. Si bien que — M. Havens aurait pu l'ajouter — quand on veut trouver du romantisme chez Prévost, ce n'est pas dans ses études sur l'Angleterre qu'il faut l'aller chercher, mais dans ses œuvres personnelles, dans son *Cleveland* ou son *Doyen de Killerine*.

La démonstration peut se préciser. Et M. Havens la précise en partie. Les idées de Prévost sur le goût et les règles ne sont tout de même pas celles de Boileau ou du P. Rapin. Il tient à l'occasion des propos qui peuvent sembler révolutionnaires si on les compare à ceux de l'*Art Poétique* ou même à ceux que tiendront trente ou quarante ans plus tard un Marmontel ou un La Harpe. Ne

disons pas, avec M. Havens, qu'il parle comme Molière, Racine ou La Bruyère lorsqu'ils opposent aux ouvrages « réguliers » ceux qui plaisent. Il y a, en gros, trois écoles : celle des pédants, de Chapelain, de Rapin, un peu de Boileau, etc., qui établissent des codes complets de règles littéraires, nécessaires et suffisantes ; — celle de nos grands classiques, qui croient à des règles formelles (trois unités; séparation du tragique et du comique, etc.) nécessaires mais non suffisantes et subordonnées au goût, talent, génie, etc., — et enfin ceux qui rejettent toute règle formelle ou refusent du moins de leur accorder aucune valeur universelle et s'accordent, comme dit Prévost, « à estimer et à suivre tout ce qui leur paraît bon, dans quelque temps et dans quelque lieu qu'il ait pris naissance ». En réalité cette troisième école n'aura de disciples sincères et conséquents avec eux-mêmes que dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle. Prévost est à mi-chemin de la deuxième et de la troisième. Il retire un peu d'une main ce qu'il donne de l'autre. Mais il ressemble tout à fait à deux douzaines de gens de lettres ou dissertateurs ses contemporains, fort audacieux par boutades et quand ils alignent des raisons, et plus timides dans la pratique. M. Havens connaît les principaux, La Motte, l'abbé Dubos et quelques autres, et ses rapprochements sont judicieux. On pourrait les compléter. Il n'y a pas une opinion ou une doctrine du *Pour et Contre* qui n'aurait pu être signée par quelque bel esprit contemporain. Prévost regrette que Voltaire n'ait pas parlé de Locke et de Newton avec quelques-unes des élégances de Fontenelle; il discute sur l'utilité de la rime, etc. Ce sont là des discussions à la mode, reprises cent fois dans les salons et les dissertations et qui opposent la « sévérité de la science » aux « ornements du bon goût » et le « poème en prose » aux « entraves » de la rime, etc. La conclusion est certaine. Prévost n'a pas apporté en France l'esprit anglais. Il a proposé aux Français, las du passé, et qui découvraient en eux-mêmes du nouveau, des exemples pour se justifier et s'enhardir. Il précède et rejoint l'abbé Le Blanc, l'abbé Yart, Le Tourneur et tous les autres qui ne mènent leurs Anglais dans le monde de France qu'en les costumant à la Française. La littérature anglaise ne fait pas jaillir en France au XVIII^e^ siècle des sources vraiment nouvelles : elle ne fait que colorer et peut-être précipiter le courant.

Ainsi l'étude de M. Havens, parce qu'elle est exacte et clairvoyante, a une portée générale. Ce n'est pas seulement une monographie. C'est une contribution sûre à l'étude d'ensemble — qui nous manque — de l'influence anglaise en France au XVIII^e^ siècle.

Je signale que M. Havens a publié également dans *Modern Philology*, vol. XVIII, une bonne étude sur l'abbé Le Blanc et la littérature anglaise.

D. Mornet.

Elisabeth-A. Foster. — **Le dernier séjour de J.-J. Rousseau à Paris (1770-1778)**, Smith College studies in modern languages. *Northampton, Smith College, et Paris, Champion*, janvier-avril 1921, in-8°.

Le livre de M^lle^ Foster n'est évidemment qu'un travail d'érudition. Elle s'est contentée de réunir, après une enquête minutieuse, tous les documents qui nous renseignent sur ces dernières années de Rousseau et de les classer selon les problèmes qu'ils éclairent : De Monquin à Paris — Logement — Finances — Occupations — Visites, etc. Mais cette érudition est reposante. Parmi tant d'éloquences et de philosophies, qui sondent, à travers Rousseau, les destinées des âmes humaines et les principes des sociétés, elle nous donne une impression de repos et de sécurité. Il n'y a pas, dans ce livre, de « thèse », ni même, si l'on veut, de « pensée ». M^lle^ Foster ne prétend pas nous éclairer sur nos devoirs, les droits du génie et l'évolution du monde moderne. Elle expose des faits. Seulement l'avantage de ces faits et d'être certains, ou aussi certains qu'ils

peuvent l'être, ou reconnus comme incertains. Et l'on peut trouver parfois que des certitudes de ce genre valent mieux que telle philosophie française — ou anglaise — ou américaine, que l'on n'est pas obligé de tenir pour définitive et qui ne dénoncent les erreurs de Rousseau qu'en prouvant leurs erreurs ou leurs ignorances historiques.

Par surcroît cette érudition est excellente. Les recherches de Mlle Foster ont été conduites comme il convient. Elle a utilisé toutes les sources aisément accessibles et aussi la plupart de celles qu'il était difficile d'atteindre. Elle a dû se débrouiller dans des questions qui paraissent simples et qui deviennent, dès qu'on les précise, une succession de contradictions. Les dates s'opposent aux dates et les témoignages aux témoignages, sur les détails comme sur les points importants. Pour un même logement, on visite Rousseau au 3e, au 4e ou au 5e. Avait-il 900 livres de rente, comme le croit Bernardin de Saint-Pierre, 1450, comme l'affirme Le Bègue de Presle, ou plus, etc. Chaque fois qu'il était possible, avec une méthode critique et un jugement très sûrs, Mlle Foster a débrouillé l'écheveau. On sait exactement quelles furent les ressources de Rousseau, qui furent très variables. Lorsque les documents sont insuffisants, on sait ce qui nous manque et l'importance de nos ignorances. Chemin faisant, Mlle Foster signale et précise les problèmes graves qu'elle n'avait pas à résoudre, mais qu'il faudra bien qu'on aborde. Elle nous rappelle, par exemple, qu'il faudra étudier la fidélité du texte des *Dialogues* et surtout des *Rêveries*.

Les résultats de cette enquête sont précieux. Tout d'abord, comme Mlle Foster l'indique, elle complète notre connaissance de la biographie de Rousseau. Sur les autres périodes de sa vie, nous avions des études suffisantes ou excellentes. De ses dernières années on ne parlait guère que pour se tromper ou redouter de se tromper. Désormais, nous aurons une des biographies d'écrivain les plus complètes qui soient. Sans doute, nous ne gagnons parfois à cette exactitude que la satisfaction de curiosités assez vaines. A connaître exactement les logis qu'occupa Rousseau rue Plâtrière, l'étage et la date d'un déménagement, nous ne comprendrons mieux ni l'âme de Rousseau, ni son œuvre. Mais Mlle Foster le sait, et elle ne cherche ces précisions que par scrupule et parce qu'on n'est jamais trop scrupuleux. Et les faits qu'elle établit parlent tout de même un autre langage. Mlle Foster résume avec sobriété leur enseignement : l'habitation de Rousseau, ses finances, les séances de lecture des *Confessions*, les visites et amis, les problèmes posés par le *Pygmalion*, les *Dialogues*, les *Rêveries*, les prétentions de la soi-disant princesse de Bourbon-Conti à avoir été l'élève de Rousseau, etc. Le logis ou la princesse n'ont que peu d'importance ; le *Pygmalion* même ou les ouvrages botaniques n'en ont guère ; mais les finances ont une signification capitale que Mlle Foster ne signale pas, d'ailleurs, assez clairement : celle de la sincérité ou de la dignité de Rousseau. N'a-t-il été qu'un faux pauvre et celui qui gémit pour qu'on le plaigne ? Les chiffres établis par Mlle Foster témoignent clairement en sa faveur. Le triste sire qu'il fut trop souvent, entre quinze ans et quarante-cinq, est vraiment devenu un honnête homme et un brave homme dont toute l'âme s'est détachée de l'argent et de l'ambition. Il a eu des amis à Paris, ceux d'autrefois ou des nouveaux ; ils furent nombreux et assidus. Et cela prouve, comme le dit Mlle Foster, qu'il n'a pas été l'être « insociable et farouche » dont on s'est plu à hérisser la misanthropie, mais un vieillard simple et bon. Et cela prouve encore ce que Mlle Foster n'indique pas, parce qu'elle ne veut pas dépasser ses faits, que Rousseau n'a pas été réellement un fou. Un maniaque, sans doute, à certains jours, comme il le sentait parfois lui-même et dont les manies s'exaspéraient par accès jusqu'à l'affolement. Mais ce qu'on connaissait surtout jusqu'ici c'étaient les documents qui témoignaient de ces accès, les *Dialogues*, le billet *A tout Français aimant encore la Justice et la Vérité*, etc. Mlle Foster nous fait connaître tous les autres, moins saisissants, mais qui sont le nombre, la vie de tous les

jours et qui montrent le bon ordre de cette existence, l'aisance avec laquelle on pouvait, somme toute, et malgré quelques sautes graves d'humeur, demeurer l'ami de Rousseau. Elle précise, d'ailleurs, les excuses de Rousseau et cette curiosité publique qui était à l'occasion aussi malveillante que l'affirment les *Dialogues*. Enfin, quand Rousseau a-t-il lu ses *Confessions* et chez qui ? La question est intéressante. Elle peut permettre de préciser les secrets desseins de Jean-Jacques qui a pu les rédiger pour se défendre, de son vivant, ou, comme Chateaubriand, pour la postérité.

Dans le détail, l'enquête de M^lle^ Foster est souvent très riche de sens. Je note, par exemple, que Rousseau avait pris toutes sortes de précautions pour que ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne* ne sortent pas des mains du comte Wielhorski. Et pourtant il en circula tout de suite plusieurs copies clandestines. C'est un document à verser au dossier d'une étude de la Diffusion des idées philosophiques en France vers 1770. Mais il serait trop long de poursuivre dans le détail ce commentaire. Je signale seulement à M^lle^ Foster — qui sait qu'on ne sait jamais tout sur de pareils sujets, et qu'il est sans importance de tout savoir — quelques curiosités.

L'étude de l'accident de Ménilmontant est fort intéressante puisque nous avons, à côté du récit de Rousseau, huit autres versions que donne M^lle^ Foster. Il faut en ajouter deux autres : celle de Rutlidge : *Premier et second voyages de Milord de *** à Paris* (Yverdon, Société litt. et typ., 1777, pp. 237-240), et celle de Taillefer, *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français* (Paris, 1785, t. IV, p. 79). Rutlidge confirme en l'enjolivant la version des *Mémoires* de St. de Girardin et la réponse « à la Diogène » : « Que puis-je faire pour vous? — Eh! monsieur, tenir votre chien à l'attache ». Taillefer donne la réponse, mais en prêtant au propriétaire du carrosse et du chien une cruelle indifférence. Ces deux textes précisent ce que dit Rousseau et ce que démontrait déjà M^lle^ Foster, que l'histoire « se répandit dans Paris, tellement changée et défigurée, qu'il était impossible d'y rien connaître ». Ils montrent aussi qu'en défigurant cette aventure de Rousseau on tendait déjà à lui donner figure d'un « Diogène », d'un « moderne stoïcien », d'un « quakre », comme dit Rutlidge, et à créer la légende que l'étude de M^lle^ Foster tend à démentir. — Lemierre, d'après les renseignements réunis par M Foster, a assisté à deux lectures des *Confessions*, chez Masson de Pezay. J'ajoute ce que dit Lemierre dans une note du chant III de ses *Fastes* : « Que ne puis-je transcrire ici la description que j'ai entendu lire du bal de Venise par J.-J. Rousseau, dans les *Mémoires de sa vie* ! » Qu'est-ce que c'est que cette description dont il n'y a pas trace dans le texte des *Confessions*. Est-ce une confusion de la mémoire de Lemierre (les *Fastes* sont de 1779) ? L'hypothèse est assez arbitraire. Ou faudrait-il admettre que Rousseau a supprimé de son manuscrit des morceaux importants ? — M^e^ Foster donne à juste titre la liste des amis nombreux que Rousseau garda à Paris ou qui vinrent à lui. Il aurait fallu tout de même rappeler brièvement tous ceux qui, grands ou petits, s'étaient lassés de lui, dans les quelques années qui précédèrent son retour. Si Rousseau n'était pas un maniaque farouche, il était tout de même un homme d'humeur difficile et parfois cruel pour ceux qui l'aimaient.

D. Mornet.

French literature of the great war, by Albert Schinz, professor of french literature at Smith College. *Appleton*, 1920. New-York, London.

Nous serions de véritables ingrats si nous laissions passer, sans le signaler à l'attention, à la reconnaissance française, le livre de M. Albert Schinz. Ces 450 pages forment, auprès de l'immense public qui parle l'anglais, le meilleur plaidoyer en faveur de la France. A lui seul, cet ouvrage pourra constituer un

solide point d'appui pour nos amis qui, en Amérique ou en Angleterre, luttent contre la propagande boche toujours au travail. Il est d'une clarté parfaite. Il se divise en deux parties, composées chacune de trois chapitres.

C'est tout d'abord ce que l auteur appelle la période de réaction de la sensibilité, immédiatement après le début de la guerre : articles de journaux, revues, enfin livrés. Chacun est mis à sa juste place ; pleine justice est rendue, par exemple, à Henri Lavedan, à Maurice Barrès... et à Romain Rolland.

Puis c'est la période de documentation, commençant au printemps de 1915 : les lettres, les mémoires, les romans de guerre écrits par des militaires, notamment *Bourru, soldat de Vauquois*, de Jean des Vignes-Rouges, que M. Schinz oppose au livre notoire de Barbusse, *le Feu*, « livre qui semble, à plus d'un, être non pas seulement réaliste (ce qui serait légitime), mais, pour une part, tout à fait cynique ». M. Schinz ne craint pas de signaler et d'expliquer, au passage, l'étrange bienveillance de la censure pour ce livre. Le troisième chapitre comprend la philosophie de la guerre depuis le commencement de 1917.

La deuxième partie plaira sans doute davantage aux Français qui connaissent l'anglais, en attendant qu'une traduction, fort souhaitable, permette à tout le monde de suivre l'active investigation de M. Schinz au travers des trois genres principaux de notre littérature de guerre : la poésie, le théâtre et les romans écrits non plus par les combattants, comme dans la première partie, mais par les professionnels, René Bazin, Paul Bourget, etc.

Ce qu'il faut particulièrement goûter, et même admirer, dans l'ensemble de ce livre, c'est, à la fois, un réel talent à préciser, en bref, la valeur documentaire ou artistique de chaque œuvre, et une conscience professionnelle qui cherche la documentation la plus large. En pareille matière, il est impossible qu'il n'y ait pas quelques lacunes, J'en signalerai une à l'auteur, pour sa prochaine édition : *La Couronne héroïque*, de Jacques Chanu, chez Lemerre : ce sont des sonnets ciselés au front comme des bagues de guerre : l'un d'eux est émouvant : une colonne marche vers son cantonnement, un village reconquis d'hier ; on commence à distinguer les marques habituelles du passage des barbares : des maisons incendiées, des cadavres de femmes et d'enfants...

Et la croix du chemin, ah ! l'effroyable image !

Le Dieu gît en morceaux dans l'herbe du fossé,
Mais par un autre aux bras du gibet remplacé :
Un petit soldat, mort, un fantassin de France,

Torse nu, front sanglant, de chardons couronné.
Les gueux l'ont cloué là. Criminelle démence !
Car le vieux Christ de bois peut-être eût pardonné !

Je pense que cette pièce intéresserait non seulement les chrétiens, mais tous les honnêtes gens d'Angleterre et d'Amérique.

Maurice Souriau.

Autour de Bouvard et Pécuchet. Etudes documentaires et critiques, par René Descharmes, Paris, *Librairie de France*, 1921, in-4°, 301 p.

L'idée de consacrer tout un volume d'études documentaires à la dernière œuvre de Flaubert ne pourra surprendre que ceux — et ils sont nombreux — qui parlent de *Bouvard et Pécuchet* sans l'avoir jamais lu. Il y a peu de livres qui aient inspiré plus de contre-sens et fait écrire plus de sottises. Il y en a peu qui proposent plus de questions à résoudre et fassent mieux figure d'énigme littéraire. Mais le mérite d'une œuvre obscure serait un pauvre

mérite, s'il lui suffisait d'offrir aux anecdotiers de l'histoire littéraire prétexte à glanes ou à exégèse. Ce livre inachevé, parce qu'il est inachevé, d'abord, et parce qu'il est en quelque sorte l'aboutissement de la pensée de Flaubert, est un livre difficile, soit, mais qui fait penser, et qu'on ne peut relire sans trouver de nouvelles raisons de s'y attacher.

Une question domine tout l'appareil critique dont on a pu entourer *Bouvard et Pécuchet*. Il est manifeste que Flaubert, en écrivant ce roman, si longuement médité, préparé, retouché, a eu une intention ; quelle est cette intention ? Remarquons que lui-même ne l'a pas très nettement définie, quand il a parlé d'une « espèce d'encyclopédie critique mise en farce ». Est-on plus précis et plus clair quand on se contente d'affirmer : « réquisitoire contre la science et l'effort humain sous toutes ses formes... ? » C'est ne s'attacher qu'à l'apparence. M. Descharmes a voulu aller au fond des choses. Il a traité le roman de 1881 comme s'il s'agissait du *Roman bourgeois* ou de *Gil Blas* ; et cette méthode, en replaçant l'œuvre dans l'atmosphère où elle a été écrite, en suivant chez l'écrivain l'évolution de la pensée qui l'a préparée, en contrôlant les sources, en rapprochant les textes, lui permet de donner un démenti net et décisif à la plupart des exégètes de *Bouvard et Pécuchet*, de résoudre définitivement une question longuement débattue sans résultats : « Quel sens aurait donné au livre le second tome, si Flaubert avait eu le loisir de l'écrire, et quelle est la conclusion suprême du roman ? »

Tel est, en effet, le but vers lequel nous acheminent tous les chapitres du livre de M. Descharmes. Le savant historien de Flaubert avait déjà consacré à *Bouvard et Pécuchet* des études de détail où nous retrouvons la même méthode et la même science : dans un livre écrit en collaboration avec M. Dumesnil et publié en 1912 [1], il avait recherché les « Ancêtres de *Bouvard et Pécuchet* », et tracé ce qu'on pourrait appeler l'histoire extérieure du roman pendant les quelque dix ans où il a occupé la pensée de l'écrivain.

Ce premier travail est en quelque sorte repris et complété ici par les chapitres très intéressants où M. Descharmes résume la vie de Flaubert, de 1872 à 1880, en fonction, si l'on peut dire, de *Bouvard et Pécuchet*, puis examine la charpente du livre, en tant que fiction romanesque, enfin en étudie les origines et les sources, la valeur documentaire et scientifique.

Il y a, dans ces premiers chapitres, bien des détails neufs et des appréciations justes à retenir, en marge de *Bouvard et Pécuchet*. Ce que dit M. Descharmes de Mme des Genettes, figure ancienne et peu connue, des relations réelles de Flaubert avec Maxime Du Camp, question obscure sur laquelle l'auteur se rencontre avec des conclusions que nous devons nous-même publier ici ; — la légende tenace de Maupassant neveu, filleul et même fils naturel de Flaubert ; la qualité littéraire de l'amitié avec George Sand et le romantisme indéniable dont débordent les lettres de cette époque : — autant de pages ou de notes d'une réelle originalité et qui aideront à mieux connaître et à mieux comprendre le maître de Croisset. Mais n'est-il pas exagéré, après avoir fait cet effort si heureux pour replacer l'œuvre dans son atmosphère, de conclure que *Bouvard et Pécuchet* se distingue des autres livres de Flaubert en ce qu'il n'a aucun rapport avec la biographie de l'auteur ? C'est un peu façon de parler : car les lectures formidables auxquelles il se condamne, les enquêtes qu'il entreprend, même les voyages qui l'arrachent à sa studieuse solitude pour la préparation de son livre, n'est-ce pas, à cette époque, une grande partie de sa vie privée ? Ce qui est plus vraisemblable, c'est que si, durant ces huit années, *Bouvard et Pécuchet* a été la pensée constante de Flaubert, il n'a pas été la seule pensée : d'autres œuvres se sont partagé sa pensée et son temps ; et il a dû mettre quelque discontinuité dans la composition du livre, en raison du caractère même qu'il lui avait assigné ; chaque chapitre a été préparé, bâti, composé,

1. *Autour de Flaubert*. Mercure de France, 2 volumes.

retouché séparément, et c'est seulement après, que l'écrivain s'est préoccupé d'assurer le lien logique des différents chapitres.

M. Descharmes étudie ce qu'il appelle le *réalisme* de *Bouvard et Pécuchet*, c'est-à-dire, plus précisément et pour éviter toute confusion, « la réalité dont Flaubert a eu la vision » en composant son livre. Appliquant à ce roman une méthode qu'un autre critique avait déjà, ici même, appliquée à *Madame Bovary*, il se demande quelle est la vraisemblance réelle de la fiction que l'écrivain s'est représentée pour faire vivre ses personnages. Il est extrêmement amusant de suivre M. Descharmes à travers les calculs de temps qu'il fait pour vérifier la biographie des deux bonshommes. A chaque instant, il surprend les chiffres précis donnés par Flaubert en contradiction avec les vraisemblances de ses propres calculs. La réalité dont Flaubert a eu la vision et qu'il a décrite ne peut pas coïncider avec une réalité possible et la chronologie de *Bouvard et Pécuchet* n'a rien d'une chronologie réelle. Faut-il conclure ici à une défaillance du réalisme chez le maître, admettre que son art réaliste a été beaucoup moins sévère dans son dernier roman qu'en 1857, dans *Madame Bovary* ? Indiquons, à titre d'exemple, que si l'on s'en tenait aux supputations tout à fait logiques et vraisemblables de M. Descharmes, l'action du roman durerait trente ans ; Pécuchet ferait à 67 ans sa première expérience de l'amour, et quand les deux copistes se remettraient à copier, ils auraient au bas mot de 80 à 85 ans. Impossibilités manifestes. Nous pensons qu'avant tout Flaubert avait besoin de ne pas faire vieillir trop vite ses deux personnages pour les nécessités de l'intrigue qui sert de support au roman. Ecartant toute idée de contamination ou de négligence, M. Descharmes propose une explication très judicieuse quand il observe que *Bouvard et Pécuchet* étant une œuvre d'un tout autre genre que *Madame Bovary*, le réalisme de Flaubert n'y était pas assujetti à d'aussi rigoureuses nécessités, et que, notamment, la question du temps y devenait une pure convention. Cette enquête n'était pas sans intérêt ; elle amuse, mais elle déçoit un peu, puisque, en somme, M. Descharmes aboutit à démolir lui-même sa propre entreprise. D'ailleurs, ne pourrait-on pas chercher avec plus de fruit le réalisme du livre ailleurs que dans ce calcul du temps, — question aussi conventionnelle ici que pour le théâtre classique, — et, par exemple, dans l'art avec lequel les personnages vivent, parce qu'ils sont fortement individualisés ?

Dans les antécédents du livre, M. Descharmes distingue avec raison les origines, c'est-à-dire la réalité vécue, l'influence d'un autre livre, — comme, par exemple, la nouvelle de Maurice : *Les Deux Greffiers*, dans la *Gazette des Tribunaux*, — et les sources documentaires, qui sont très différentes. N'ayant pu contrôler entièrement toute cette immense documentation livresque, pour en vérifier la sincérité et l'exactitude, M. Descharmes se contente d'étudier la méthode d'information de Flaubert dans trois exemples précis et d'ailleurs très différents : la mnémotechnie, la gymnastique, la géologie. Ces études, établies sur le dépouillement d'ouvrages rares ou curieux, sont du plus grand intérêt et elles montrent bien le caractère particulier que Flaubert a voulu donner à l'érudition de ses deux bonshommes : leur façon d'entendre la science ne représente pas ce que Flaubert savait et concevait lui-même au cours de ses lectures et de ses enquêtes, mais ce que deux cerveaux comme ceux de Bouvard et de Pécuchet, avec l'esprit et le caractère qu'il leur prête, pouvaient vraisemblablement et logiquement concevoir.

Cette dernière observation nous amène naturellement à l'importante question qui domine tout l'ouvrage de M. Descharmes : l'intention de Flaubert dans *Bouvard et Pécuchet*, la suite du livre inachevé, le sens et la pensée dominante du livre.

Cette question est assez complexe, et l'on peut dire que, jusqu'à présent, elle a été embrouillée, comme à plaisir, par tous les historiens de Flaubert, même par ceux qui ont eu en main les documents originaux, manuscrits,

brouillons et notes de Flaubert, — surtout par ceux-là, et faute de méthode. Sans documents inédits, mais par la lente et rigoureuse application d'une critique objective, M. Descharmes a éclairci les obscurités et dissipé les malentendus. Dans le « dossier » de *Bouvard et Pécuchet*, tel que Flaubert, surpris par la mort, l'avait laissé sur sa table de travail, figurent deux liasses de documents, dont l'importance n'avait échappé à personne, mais dont les rapports avec le roman ont donné lieu aux conjectures les plus hasardées, aux interprétations les plus erronées. L'une comprend le *Dictionnaire des idées reçues*, l'autre, l'*Album* de « perles » pêchées par Bouvard et Pécuchet au cours de leurs lectures encyclopédiques. On sait quelle devait être, d'après le plan établi par Flaubert lui-même, la conclusion du roman : las et découragés de leurs vaines expériences, dégoûtés par la sottise et la malveillance de leur entourage, les deux amis reviennent à leur ancien métier de copiste ; ici aurait commencé une seconde partie du livre, un second tome, plus restreint évidemment que le premier ; Bouvard et Pécuchet se remettent à copier de compagnie ; mais que copient-ils et quelle aurait été la matière de ce second volume ? Le *Dictionnaire des idées reçues*, avaient répondu jusqu'à présent presque tous ceux qui ont examiné la question. L'*Album*, établit M. Descharmes par une analyse, une discussion de textes et une démonstration également rigoureuses.

Très antérieur, non seulement à la composition, mais à la conception de *Bouvard et Pécuchet*, puisque la première idée en remonte au moins à 1850, le *Dictionnaire des idées reçues* n'a aucun rapport avec le roman de 1872. C'est une œuvre qui se suffit à elle-même. C'est le répertoire des vulgarités de pensée et de langage que Flaubert avait recueillies pendant plus de vingt ans, pour soulager la haine et le mépris que lui inspirait l'esprit « bourgeois ». Il se lie aux plus anciennes conceptions littéraires du maître ; il accompagne toute sa vie ; il est une des formes de sa pensée. Il est la source inépuisable des lieux communs où s'approvisionnent la plupart des personnages de *Madame Bovary* et quelques personnages de l'*Education sentimentale* ; le résumé des notes prises par l'écrivain sur les mœurs, le milieu, le caractère « bourgeois » ; la liste des gestes, des attitudes, des opinions prévues qu'il imposera aux types représentatifs de ses livres. Et si le *Dictionnaire* a pu voisiner sur la table de travail du maître, foudroyé en plein labeur, avec le manuscrit de *Bouvard et Pécuchet*, c'est qu'une fois de plus il lui servait d'information ou de contrôle pour établir ou vérifier la psychologie de ses personnages. Les rapprochements que M. Descharmes fait entre le texte du *Dictionnaire* et celui du roman ne permettent plus le moindre doute sur ce point.

Si ce n'est pas le *Dictionnaire* que copiaient les deux copistes, c'est nécessairement l'*Album*. Incapables de concevoir la matière même du *Dictionnaire*, qui supposait un esprit critique, un plan préconçu, une méthode, ils n'ont eu qu'à pêcher dans leurs vastes lectures, presque sans choix, pour établir l'*Album*. Il n'y a, d'ailleurs, aucun lien, aucune ressemblance entre ces deux ouvrages. Mais dans quels sentiments, avec quelle intention Bouvard et Pécuchet vont-ils copier l'album ? Tel est le dernier aspect du problème. Les conclusions de M. Descharmes nous paraissent très judicieuses : il commence par établir que les deux amis ne sont pas des imbéciles, mais des ignorants qui jusque-là n'ont pu s'instruire, qui manquent de méthode et d'esprit de suite. Mais ils ont le désir de s'élever et de s'éclairer. Flaubert, qui n'a pas d'hostilité pour ses personnages, mais une sorte de neutralité bienveillante, nuancée de pitié, a eu grand soin de nous les montrer, en toutes circonstances, moins bêtes et plus humains que tous les autres comparses du roman, sans exception. Ainsi, ils ne pensent pas bassement, ce qui caractérise le « bourgeois » selon Flaubert. C'est donc uniquement sur l'art d'apprendre, sur la méthode que porte l'intention satirique de l'auteur. En outre,

le récit lui-même a manifestement et volontairement le caractère d'une « farce ». L'expression est de Flaubert et l'idée est juste si, comme il nous semble, nous sommes bien là en présence d'une conception littéraire assez analogue à certaines conceptions dramatiques du Moyen Age. A travers les péripéties de cette farce, l'intelligence des deux bonshommes se développe. Il y a bien des réflexions fines et judicieuses dans leurs discussions avec leurs adversaires, et leur procédé d'argumentation n'est pas sans faire songer parfois à M. Bergeret ; qui l'aurait cru ?... Par conséquent, s'ils copient l'*Album*, c'est en quelque sorte pour se venger de la bêtise, après avoir souffert par elle. Copier les passages qu'ils ont choisis et recueillis, les absurdités de pensée, les erreurs de fait, les tautologies, les anachronismes, qu'ils ont été assez intelligents pour découvrir, ce n'est pas seulement un passe-temps, c'est un moyen de se démontrer à eux-mêmes leur supériorité intellectuelle. Une phrase capitale de Flaubert ne laisse, d'ailleurs, aucun doute sur son intention : « *Alors une faculté pitoyable*, a-t-il écrit en parlant de Bouvard et de Pécuchet, *se développa dans leur esprit, celle de voir la bêtise et de ne plus la tolérer* ». Comment a-t-on pu négliger si longtemps une si précieuse indication ?

Enfin, allant jusqu'à l'extrême rigueur de ses déductions, M. Descharmes remarque que, dans *Bouvard et Pécuchet*, Flaubert a laissé passer un trait de son propre caractère : l'horreur de la bêtise et la fascination qu'elle exerce sur lui. L'idée de confectionner un sottisier, comme aboutissement de tant de déboires et de désillusions intellectuelles, c'est un peu la caricature du grand écrivain composant son roman par haine et mépris de ses contemporains. Mais la conclusion de ce livre n'est pas du tout, comme on l'a trop répété, une déclaration de faillite de la science et de la pensée humaine en général ; c'est plutôt un doute ironique, un conseil de prudence sceptique et d'humilité adressé à l'orgueil de l'homme : « Il faut pratiquer la science avec autant de patience, de respect, de méthode, de désintéressement qu'on doit en avoir pour l'art pur ». On voit avec quelle originalité M. Descharmes se dégage ici, au terme de son travail critique, du consciencieux appareil de textes et de documents sur lequel est étayée sa démonstration, pour atteindre la pensée même du grand écrivain ; après avoir lu son livre, il sera peut-être toujours possible de découvrir du nouveau dans le chef-d'œuvre inachevé de Flaubert ; nous croyons qu'il sera impossible d'avoir sur *Bouvard et Pécuchet* cette incertitude et ces hésitations de jugement qui en dénaturaient trop souvent le sens et la valeur[1].

E. Maynial.

Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau, t. XII, 1918-1919 ; t. XIII, 1920-21 ; t. XIV, 1922. — Genève, chez A. Jullien, éditeur.

La Société Jean-Jacques Rousseau poursuit, pour la grande satisfaction du public lettré, ses patients et utiles travaux. On trouvera, dans les tomes XII et XIII des *Annales*, le texte intégral de ces *Institutions Chymiques* de Rousseau, dont M. Théophile Dufour révéla jadis l'existence. M. Maurice Gautier les publie avec une introduction et des notes substantielles. Ce traité, rédigé vers 1747, ne constitue pas un ensemble original et complet ; un cinquième livre, annoncé par Rousseau, manque à son manuscrit, et n'a peut-être jamais été composé, et, dans les quatre premiers, des observations marginales : *A corriger*, *Sottise*, indiquent les incertitudes d'un esprit sévère pour lui-même. Les rapprochements de M. Gautier montrent, par ailleurs, que Rousseau a largement utilisé les œuvres d'alchimistes tels que Becker, Juncker, Boerhave, et plusieurs autres. C'est dire que l'on n'apprendra pas la

1. Une remarque de détail : dans la citation de Flaubert rapportée par M. Descharmes, p. 266, n. 2, il faut bien lire : « *de la prendre* », *la* se rapportant à *sottise*.

vraie chimie dans son ouvrage. Son mérite ne se borne pourtant point à traduire en un français ferme et précis, parfois majestueux, le latin barbare de ses devanciers ; et une étude sur Rousseau chimiste, que faciliterait le travail de M. Gautier, montrerait, ce semble, qu'il oppose aux affirmations de ses maîtres quelques doutes fort raisonnables. Ses recherches personnelles, ou, à défaut, le simple bon sens, le défendent des inductions hâtives ou des ambitieuses rêveries. Si Rousseau n'a pas pressenti Lavoisier, s'il admet encore le phlogistique et la terre mercurielle, il ne croit pas à la création de l'homme artificiel, et se défie des qualités occultes ; il sourit agréablement des fantaisies de Becker, qui mêlait l'intervention des anges aux lois naturelles. Sous l'influence de Bacon, peut-être, Rousseau se flatte de n'accepter que des faits démontrés par l'expérience : il congédie « les philosophes et leurs belles hypothèses », avec une vivacité qui étonnera quelques lecteurs chez cet esprit qui passe pour docile aux chimères du cœur et aux témérités de la raison pure. Les spéculations d'un Descartes et d'un Leibniz, les calculs d'un Newton lui-même ne sauraient valoir, à son avis, pour étudier le monde physique, quelques heures de laboratoire. « Ce n'est pas en batissant des sistèmes dans son cabinet qu'on connoitra la nature ; et les Monades, et les essences hylarchiques, et les cubes écornés, et la matière subtile, et les atomes crochus sont sans doute de fort jolies inventions : mais je voudrois bien demander à leurs auteurs comment ils s'y sont pris pour voir tout cela ; quand à moi, je n'attens pour admettre le sistème de Descartes que d'avoir apperçu seulement un globule de lumière. L'inutile travail des spéculatifs oiseux est d'imaginer comment les choses auroient pu se faire, le vrai Physicien recherche comment elles se sont faites réellement. »

Ce n'est pas que Rousseau, réduisant la science à un grossier empirisme, lui interdise l'ambition de dégager des lois, et de pénétrer l'ordre secret des phénomènes. Mais il sent très vivement le caractère incomplet et relatif des explications scientifiques ; la raison, même avec l'aide de l'expérience, ne doit pas se flatter de répondre à toutes les énigmes, et de dissiper ces mystères qu'il faut adorer en toute humilité d'esprit. Jamais elle n'éliminera Dieu comme une hypothèse inutile : « Un Etre intelligent est le principe actif de touttes choses... Les corps célestes se meuvent ; nous ignorons dans quoi, et par quels principes ; le soleil nous envoye chaque jour ses rayons salutaires pour conserver sur la terre la vie et le mouvement... Mais ni le soleil, ni tous les astres, ni tout le feu, ni tout le mouvement qui existent dans l'Univers ne sont pas capables de produire la moindre de touttes les plantes, ni le plus vil de tous les insectes ; cet abîme de la génération dans lequel les philosophes se sont si longtems perdus est encore aujourd'hui le désespoir des incrédules... Ces observations me suffisent pour me montrer le point où doivent commencer mes recherches ; je ne me tourmenterai point à vouloir trouver pourquoi les astres roulent dans leurs orbites ; je n'essayerai pas non plus de rapporter aux principes de la mécanique ni de l'hydrostatique la formation des plantes et des animaux. » C'est là déjà la pensée, sinon l'accent du Vicaire. (« Que Descartes nous dise quelle loi physique a fait tourner ses tourbillons ; que Newton nous montre la main qui lança les planètes sur la tangente de leurs orbites. ») Ainsi, le futur contempteur des arts et des sciences peut bien fréquenter les laboratoires, et méditer une amplification « sur les avantages que les Arts ont tirés de la Chymie » : sa science reste modeste devant l'inconnaissable, et le Rousseau de 1747 annonce celui de 1760 ; les *Institutions Chymiques* sont un curieux monument du temps où Jean-Jacques se cherchait encore, mais pressentait son génie et sa destinée.

Le tome XIV des *Annales* nous offre la correspondance de Rousseau avec son compatriote François Coindet ; Streckeisen-Moulton n'en avait reproduit qu'une faible part. La nouvelle publication, plus ample et plus exacte, s'enrichit en outre d'une préface où l'on reconnaît l'érudition sobre, vivante et

précise de M. Alexis François. Le nom de Coindet ne brille que d'un éclat emprunté ; ce Genevois aimable et spirituel, ami de Rousseau et collaborateur de Necker, n'a point laissé d'œuvre personnelle ; s'il a triomphé de l'oubli, c'est grâce à l'insinuante habileté qui lia sa vie à celle de quelques personnages célèbres. L'histoire de ses relations avec Rousseau nous intéresse comme un document sur le caractère du philosophe, et sur l'exactitude des *Confessions*. Les souvenirs de Rousseau sur Coindet manquent d'indulgence : « Bon garçon, il me semblait, dit-il, soigneux, officieux, zélé, mais ignorant, confiant, gourmand, avantageux, qui... sans autre introduction que lui-même, s'était bientôt établi chez moi, malgré moi. » La correspondance ne dément pas ces derniers mots. Rousseau a subi plus que désiré l'amitié de son compatriote ; il lui a accordé la sienne à regret, semble-t-il, avec une pointilleuse parcimonie ; mais aux dégoûts et aux réprimandes, Coindet savait répondre par une douceur, une humilité, un redoublement d'obligeance, qui finissait par toucher le farouche solitaire. Rousseau, d'ailleurs, était inconstant même dans la misanthropie. Il écrivait, par un jour d'hiver, le 14 février 1758 : « Je suis malade, Monsieur,... je suis hors d'état de vous recevoir quant à présent... Quand on veut être reçu avec plaisir dans l'occasion, il ne faut pas se rendre importun hors de propos. » Mais, dans la tiédeur du printemps, le 28 mars, le ton change : « Voici les beaux jours, mon cher Coindet, et je me trouve un peu moins mal. Si ma franchise ne vous a pas rebuté, et que vous vouliez venir passer avec moi la journée, dimanche 2e avril, je serai bien aise de vous voir... Adieu, mon cher Coindet, je vous attends, et vous aime de tout mon cœur. » — « O Julie ! gémira Saint-Preux, que c'est un fatal présent du ciel qu'une âme sensible ! Celui qui l'a reçu doit s'attendre à n'avoir que peine et douleur sur la terre. Vil jouet de l'air et des saisons, le soleil ou les brouillards, l'air couvert ou serein régleront sa destinée, et il sera content ou triste au gré des vents. » Jean-Jacques parlait par expérience ; mais le commerce des « âmes sensibles » n'est pas, non plus, exempt d'amertume ; Coindet en fit l'épreuve plusieurs fois. En 1789 encore, il put lire dans les *Confessions*, des lignes acerbes consacrées à sa personne et à sa conduite ; mais quand lui-même, vieilli et solitaire, évoqua dans son testament le souvenir de son ancien ami, il n'opposa qu'une douceur attristée à cette avanie suprême, qu'il n'avait pas méritée.

Si Rousseau ne lui reprochait, en effet, que l'excès d'un zèle importun, l'on accepterait son jugement pour le fond, tout en regrettant la dureté de la forme. Mais les *Confessions* parlent aussi de torts plus graves, dont on cherche vainement la preuve dans la correspondance. Coindet, par exemple, aurait caché à Rousseau, par un silence voisin de la complicité, les médisances et les intrigues de ses ennemis : doute injurieux pour cet ami si fidèle et si résigné ; sa retenue, à la supposer réelle, ne cherchait qu'à ménager une âme torturée par l'inquiétude. Si ce soupçon apparaît dans la correspondance, c'est en 1767, lorsque la raison de Rousseau chancelle déjà gravement. De même, Coindet, au moyen de savants artifices, aurait profité de certains dessins de Gravelot, — originaux des estampes de la *Nouvelle Héloïse*, — pour faire sa cour à M. et Mme de Luxembourg. Jamais Rousseau ne s'en est plaint dans les lettres que nous possédons ; c'est, apparemment, la tardive invention de son cerveau malade. L'illustration de la *Julie* a cependant beaucoup occupé les deux correspondants, en 1760 et 1761, et Coindet multiplia ses bons offices pour mener à bien ce difficile projet ; mais Rousseau paraît tourmenté surtout par les exigences d'un goût délicat. Il déplore, par exemple, dans l'estampe de la mort de Julie, la vulgarité des personnages : Wolmar a l'air d' « un vieux apothicaire » ; Claire, d' « une grosse joufflue de servante », quand il faudrait les distinguer du peuple qui les environne, par « une certaine noblesse de maintient ». Celui qu'on appelle volontiers « le plébéien Rousseau » ne fut jamais insensible à l'élégance aristocratique.

Diverses contributions ajoutent à l'intérêt de ces trois volumes d'*Annales* Quelques autographes, s'échelonnant de 1728 à 1742, nous aideront à nous former, de la jeunesse de Jean-Jacques, une idée plus précise et plus familière; M. Léon Herrmann décerne à Rousseau, traducteur de Sénèque, des éloges solidement motivés; M. K.-R. Gallas, d'Amsterdam, fournit un *addendum* à la bibliographie de la *Nouvelle Héloïse*, sujet inépuisable peut-être, si l'on songe aux enthousiasmes que le livre a suscités. D'autres études, sur des points de détail, intéresseront aussi les curieux. La bibliographie montrera que, même en des temps troublés, Rousseau n'a pas cessé d'occuper le monde pensant; nombreux encore sembleront les ouvrages où la polémique fait tort à la science : on n'en estimera que davantage la méthode si impartiale et si sûre des *Annales Jean-Jacques Rousseau*.

E. Carcassonne.

CHRONIQUE

Le cinquante-sixième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 3 avril 1923, à 2 heures. Les journées des mardi 3, mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture le samedi 7 avril, à 2 heures.

Voici les points de son programme qui intéressent l'histoire littéraire. Certains sont très importants pour l'établissement de cette histoire littéraire des provinces françaises dont nous ne connaissons bien jusqu'ici que des épisodes dispersés :

Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée.

Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits, et en présenter des reproductions photographiques.

Signaler les anciennes archives privées conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet et, autant que possible, les fonds dont elles se composent.

Indiquer les livres de raison qui ne figureraient pas dans les bibliographies publiées jusqu'à ce jour.

Signaler les feuillets d'anciens manuscrits ou d'anciens imprimés qui ont été découpés et qui sont conservés, comme objets d'art ou de curiosité, dans les collections particulières ou exposés dans les musées.

Étudier, dans une région, la fabrication et le commerce du papier, et rechercher les anciens documents relatifs aux différentes fabriques de papier.

Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, les mentions historiques et les anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans une localité, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier. Signaler les parties de matériel ancien, antérieures au XIX^e^ siècle, conservées encore dans les imprimeries et les collections publiques ou privées. Dresser le catalogue descriptif des premiers livres imprimés dans une localité.

Étudier, dans une région, les documents qui pourraient servir à l'histoire de la presse sous l'ancien régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries domestiques, etc.).

Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre dans une région, sur la production dramatique ainsi que sur la vie des comédiens depuis la Renaissance.

Étudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France antérieurement au XVIII^e^ siècle.

Relever dans une localité, particulièrement d'après les documents d'archives, les termes techniques relatifs à l'exercice des métiers, et en particulier les termes relatifs à l'agriculture ou aux industries locales.

On ne se contentera pas, pour cette étude, de généralités; elle devra être poussée jusque dans le détail. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourra relever les noms de

tous les objets, meubles et outils qui se trouvent dans une maison de paysan, en définissant exactement chacun de ces mots et, au besoin, en accompagnant cette description d'une figure précise.

— Dans un article déjà ancien du *Giornale storico della letteratura italiana* (vol. LXX, 1917, p. 131-148 ; tirage à part de 18 p.), mais qu'il n'est peut-être pas trop tard pour signaler ici, M. Ferdinand Neri rectifie et complète sur plus d'un point l'étude de M. Serban sur *Leopardi et la France*, publiée en 1913 (*Il pensiero di Rousseau nelle prime chisse dello « Zibaldone »*). Il reproche à M. Serban de n'avoir pas eu une connaissance suffisante de la riche littérature léopardienne et de s'en être tenu trop exclusivement, dans ses investigations, au « Zibaldone ». Pour ce qui est du fond même du sujet, il nie, contrairement à l'assertion de M. Serban, que le concept de l' « illusion », concept fondamental dans la philosophie de Léopardi, lui vienne de Rousseau. L. A.

— Sous le titre *Sulla fortuna degli « Essais »*, M. Ferdinando Neri a publié deux notes sur Montaigne que nous croyons utile de signaler (Rome, s. d., extr. de la *Rivista d'Italia*, fascicule de février 1916, p. 275-290). — Dans la première de ces notes, M. Neri conteste que Tassoni, dans ses *Pensieri*, se soit en quoi que ce soit inspiré des *Essais*. L'étude parallèle qu'il a faite des deux ouvrages l'amène à cette conclusion que l'écrivain italien ne doit rien à l'écrivain français, contrairement à ce qu'avait soutenu un peu à la légère Giovanni Setti (*Tassoni e Montaigne*, dans les *Miscellanea Tassoniana di studi storici e letterari*, Bologna-Modena, 1908, p. 22 et suiv.). Il n'y a entre eux que des rencontres fortuites. Dans certains cas, il est possible de déterminer la source commune des deux auteurs. M. Neri note, en passant, que la médiocre fortune des *Essais* au delà des Alpes n'est pas étrangère au « problème historique de la prose italienne ». L'Essai n'est pas un genre italien. La seconde note est consacrée à l'examen des deux plus anciennes traductions italiennes des *Essais* : celle de Girolamo Naselli, publiée à Ferrare en 1590, et celle de Girolamo Canini, qui a paru à Venise en 1633. La première, qui n'est que partielle, et dans laquelle les Essais traduits sont rangés dans un ordre systématique (*Discorsi morali, politici e militari...*), a été faite (M. Neri l'établit avec certitude) sur l'édition de 1580. Elle n'est pas très fidèle, et le traducteur a pris avec son modèle certaines libertés assez singulières. La traduction de Canini est, au contraire, d'une fidélité « superstitieuse ». Elle ne contient pas l'*Apologie de Raymond Sebond*, qui ne fut publiée que l'année suivante, 1634, en une plaquette aujourd'hui fort rare. La traduction de 1633, complétée par celle de 1634, a été réimprimée et modernisée en 1831-1832, en 9 volumes de la *Biblioteca universale* de Milan.

L. A.

— Dans *la Gazette des Beaux-Arts* de décembre 1921, M. Charles Léger a publié un intéressant travail ayant pour titre : *Courbet et Victor Hugo, d'après des lettres inédites*. Les relations épistolaires de ces deux maîtres du pinceau et de la plume n'ont été ni très longues ni bien importantes : leur intérêt résulte surtout de lettres échangées entre Courbet et Hugo et des « potins » de presse (1864) occasionnés par un projet de portrait de l'exilé de Guernesey, qui devait être fait par le futur « déboulonneur » et qui ne fut jamais exécuté. Et cependant, le peintre, d'une part, et son modèle en perspective, de l'autre, semblaient, à l'origine, tenir également à ce que la postérité pût admirer l'image du Comtois occasionnel par cet autre Comtois authentique que fut l'auteur de *l'Enterrement d'Ornans*.

— Alphonse Daudet et Soulary. — En tête d'un exemplaire des *Sonnets humoristiques* (Lyon, N. Scheunng, 1859), offert par Joséphin Soulary à Alphonse

Daudet, se lit l'envoi suivant : *A Monsieur Alphonse Daudet, l'humour à l'Amour*, témoignage affectueux. Joséphin Soulary.

En face a été ajoutée la lettre d'envoi ci-jointe, écrite d'une plume un peu bien administrative.

Lyon, le 16 décembre 1859.

Monsieur, vous recevrez par la poste un petit volume que je vous prie de vouloir bien agréer comme une marque de l'estime toute particulière que je fais de votre fier et délicat talent.

En revanche de ce don amical, vous m'obligerez si vous voulez bien me faire parvenir un exemplaire de vos *Amoureuses*, revêtu de votre signature. J'ai déjà l'ouvrage dans ma bibliothèque ; mais il y manque ce qui donne à un livre la valeur d'un relique inappréciable, l'estampille de souvenir personnel de l'auteur.

Veuillez agréer, Monsieur et charmant confrère, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Joséphin Soulary,
Chef de division à la Préfecture du Rhône.

— Dans le double article que M. Paul Arbelet a écrit, l'un sous le titre : *Les Origines de la « Chartreuse de Parme »* (1er mars 1922), et le second sous cet autre titre : *Balzac, Stendhal et les corrections de « la Chartreuse »* (*Revue de Paris*, 1er avril), la conclusion est celle-ci : « L'histoire des corrections de *la Chartreuse* peut maintenant nous apparaître sous son vrai caractère. C'est la lutte d'un génie original contre des influences étrangères, d'autant plus dangereuses quand elles se recommandent de l'amitié. L'histoire d'une pareille lutte est toujours dramatique ; mais, cette fois, elle finit bien. Un génie tel que celui de Stendhal, entêté dans ses idées, acharné dans ses préférences et plein de passion, ne s'assimile point les goûts des autres. Après une courte lutte, il les rejette, et reste lui-même. »

— Les héritiers littéraires de Sully Prudhomme ont publié, dans *la Revue de Paris* du 15 mars et du 1er avril 1922, un *Journal intime* qui s'étend de 1862 à 1869 et qui contient des réflexions, des remarques subtiles, ingénieuses, qui donnent l'occasion de méditer et de penser.

— Sous ce titre : *Des buveurs d'eau à « la Vie de Bohème »* M. Pierre Dufay retrace, dans le *Mercure de France* du 1er avril 1922, l'histoire du groupe littéraire qui gravite autour d'Henri Mürger, qui lui doit sa renommée littéraire et qui lui fit sa réputation. L'existence aventureuse et désordonnée de Mürger y est contée avec exactitude et précision et on y trouve, rapprochés et confrontés, des détails qui éclairent le véritable caractère sans le confondre.

— Sur *les sources d'inspiration du « Bateau ivre »* M. Henri Béraud écrit, dans le *Mercure de France* du 1er janvier 1922 : « On trouve dans la *Comédie de la mort* quatre courtes poésies groupées sous le titre : *Qui sera roi ?* La première est intitulée : *Behemot*, la seconde : *Léviathan*, la troisième : *l'Oiseau rouge* et la dernière : *l'Homme*. Ces vers de « Théo », qui sont de la période « gilet rouge », forment une suite de prosopopées océaniques, où le poète se livre au caprice d'un surprenant et merveilleux désordre verbal. Je dis que, selon toute probabilité, Rimbaud a lu ces vers très peu de temps avant d'écrire *le Bateau ivre*. Il me paraît même possible que, cédant aux impulsions de cette sorte d'ivresse euphorique qui saisit, à certaines heures, les grands créateurs d'images, il se soit mis à l'ouvrage aussitôt après avoir lu *Qui sera roi ?* Peut-être, avant cette lecture, déjà rêvait-il d'écrire *le Bateau ivre* ; peut-être l'idée de son poème jaillit-elle à l'instant où cette révélation éclairait en lui un monde d'images, de rythmes et de sonorités? L'étude de cette inter-

vention, considérée comme un phénomène psychique, ne relève point de la critique littéraire. Ce qui me semble certain, c'est que l'intervention eut lieu. »

— *Gustave Flaubert et François Coppée (1869-1880), d'après des lettres et des souvenirs inédits.* — M. Jean Monval nous raconte, dans la *Revue de France* du 1er janvier 1922, comment ils se connurent, chez la princesse Mathilde, en 1869. Coppée avait alors vingt-sept ans et Flaubert quarante-huit. Leur amitié, sans être intime, fut cordiale et franche, et dura jusqu'à la mort de Flaubert, en 1880. A titre de témoignage M. Monval cite cinq lettres de Flaubert à Coppée, brèves, mais singulièrement expressives par la cordialité et la spontanéité des sentiments.

— Mme Aulard de Bragard conte, dans la *Revue de France* (15 décembre 1921), *le Voyage de Baudelaire à l'Ile Maurice.* « Tous les lettrés savent, dit-elle, qu'une escale à l'île Maurice inspira au jeune voyageur plusieurs de ses pièces en vers et maints traits de ses *Poèmes en prose*, et aussi ses vers immortels à *la Dame Créole*, qui est Mme Aulard de Bragard. » L'auteur de l'article y précise et y joint quelques détails. Il y imprime aussi, intégralement, une lettre du 20 octobre 1851, dont Crépet n'a donné que des extraits.

— M. A. Chaboseau apporte quelques renseignements nouveaux, dans le *Mercure de France* du 1er janvier 1922, sur *les Ancêtres de Gustave Flaubert : tous Champenois et tous vétérinaires.* « Tout le monde sait que le père du romancier fut, à Rouen, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, durant trente-quatre ans, et qu'il est mort en 1846 alors qu'il dirigeait, dans cette ville, l'Ecole de Médecine. Voici ce que l'on connaît moins : il avait pour prénoms Achille et Cléophas, simplement ; il était né dans l'Aube, à Maizières-la-Grande-Paroisse, le 14 novembre 1784, et il n'existe pas un autre médecin parmi les nombreux ascendants et collatéraux de Gustave Flaubert, — du côté paternel s'entend.

— MM. Marcel Bouteron et Auguste Le Sourd ont publié sous ce titre : *Un conseiller de Balzac, le lieutenant-colonel Périolas,* dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier, quinze lettres inédites de ce personnage à Balzac, qui s'étendent de 1832 à 1845. Elles sont précédées d'une courte notice qui met en valeur et fait connaître la personnalité de cet officier, qui rencontre Balzac en 1828 et rêva jusqu'à sa fin cette *Bataille* qu'il ne put évoquer. Les lettres de Périolas à Balzac, quoique trop peu nombreuses, permettent d'évoquer avec exactitude la physionomie réelle d'un soldat courageux et intelligent.

— Sous ce titre : *Les Autographes de Molière*, M. A. de Bersaucourt annonce qu'on vient de découvrir (*l'Opinion*, 21 janvier 1922), dans les archives lyonnaises et celles des diverses paroisses de la ville et des hospices, trois nouvelles signatures de Molière. Cette trouvaille a été faite par M. Brouchoud, un avocat lyonnais. L'un de ces documents, daté du 19 février 1653, de la Du Parc, l'autre (un mariage encore) celui de Faulle Martin et d'Anne Reynis, tous deux de la troupe de Molière, qui eut lieu dans l'église de Sainte-Croix, le 19 avril 1655 ; et, enfin, le troisième est l'acte de baptême du fils de Jean Le Marron, dit Lombard, comédien, et de sa femme, Honorine Rousseau, dont Molière était le parrain et dont la marraine était Marie Aubert, la femme de Duvergier, qui tous deux faisaient partie de la troupe du grand comique.

Le Gérant : **Daniel Mornet.**

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LES PREMIÈRES ANNÉES D'EXIL DE SAINT-ÉVREMOND

Le troisième centenaire de Saint-Évremond aurait passé inaperçu si l'intéressant article de M. G. Jean Aubry, paru dans le *Mercure de France*[1], n'avait attiré l'attention des lettrés sur ce charmant écrivain représentatif des qualités particulières à la race française.

Saint-Évremond fut-il entraîné dans la disgrâce de Fouquet par la fameuse *Lettre à Monsieur de Créqui sur la Paix des Pyrénées* trouvée chez madame du Plessis-Bellière lors d'une perquisition, et mise sous les yeux du roi par Colbert et Le Tellier ? Son exil fut-il dû, comme Voltaire le crut entendre du marquis de Miremond, à une autre raison dont lui-même n'avait jamais voulu s'expliquer ? Quelque aventure galante, peut-être ? Ou le sonnet que La Place a rapporté dans les *Pièces intéressantes et peu connues* en fut-il le motif ? Ce mystère n'a pas été élucidé. Prévenu à temps par M. de Gourville, Saint-Évremond, pour éviter la Bastille où il avait déjà fait un séjour de trois mois, gagna sans bruit la Normandie, s'y tint caché quelque temps, passa en Hollande, puis en Angleterre (1661). Il revint en Hollande en 1665 et y séjourna pendant cinq ans.

On a publié, jusqu'à présent, fort peu de renseignements sur les premières années d'exil et le séjour en Hollande. Les ouvrages et notices de Des Maizeaux[2], de Silvestre[3], de Niceron[4] résument simplement pour cette période les informations qu'apportent les

1. *Le troisième Centenaire de Saint-Évremond*, 1er mars 1916.
2. *La Vie de Saint-Évremond*, à M. Bayle (Œuvres complètes, Edition de 1740).
3. Préface, par H. Silvestre (*id.*).
4. *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres*, t. VII.

deux ou trois lettres insérées dans les *Œuvres complètes*. La biographie de Ch. Giraud[1] s'arrête à l'année 1661, et les études de Victor de Langsdorff[2] et de M. Melville Daniels[3] nous entretiennent surtout de la vieillesse de Saint-Évremond.

Un périodique ignoré : *Le Conservateur* ou *Collection de morceaux rares et d'ouvrages anciens, élagués, traduits et refaits en tout ou en partie*, reproduit, dans la livraison du mois d'avril 1758, douze lettres de Saint-Évremond à monsieur d'Hervart, datées de 1669 à 1675, deux lettres à Ninon de Lenclos et une réponse de celle-ci. Les éditeurs du recueil, Turben et le chevalier Brueis, disent avoir compulsé toutes les éditions connues des œuvres de Saint-Évremond (dont la dernière, celle des *Œuvres complètes*, en douze volumes, date de 1753) et n'avoir vu nulle part imprimées les lettres en question. Ils ne mentionnent pas — oubli regrettable — l'endroit où se trouvent les originaux transcrits ; mais, qu'ils les aient transcrits, cela n'est pas douteux ; ce ne sont point là des lettres apocryphes ou fabriquées, et le nombre d'erreurs commises dans la copie, les noms propres et mots mal lus, les contresens évidents en témoignent irréfutablement.

Nous n'avons trouvé, dans les études, notices ou thèses consacrées à Saint-Évremond que deux mentions des lettres adressées à M. d'Hervart : M. Walter Melville Daniels en cite trois lignes dans sa thèse et indique le *Conservateur* dans la bibliographie qui termine son livre. Emile Colombey, dans la *Correspondance authentique de Ninon de Lenclos*, reproduit les quelques fragments de ces lettres qui ont rapport à Ninon, et *in extenso* les deux lettres à Ninon que, pour cette raison, nous ne donnerons pas ici. L'exemplaire du *Conservateur* que possède la Bibliothèque Nationale porte en marge quelques dates et indications parmi lesquelles nous avons relevé diverses erreurs ; ces notes, écrites au crayon, semblent l'avoir été assez anciennement.

Comme, indépendamment de leurs agréments littéraires, ces lettres à peu près inconnues sont intéressantes par l'application que Saint-Évremond fait de ses idées et des idées d'autrui à sa propre existence, nous les reproduisons *in extenso*. De même que la plupart de ses écrits, elles contiennent de nombreuses allusions à de menus incidents ou à des contemporains ignorés ; elles aident toutefois à la reconstitution du milieu dans lequel il a vécu ; elles font mieux comprendre certaines opinions qui prévalaient alors ;

1. En tête des *Œuvres choisies*, 3 vol. in-16, 1865.
2. *Saint-Évremond en Angleterre* (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1865).
3. *Saint-Évremond en Angleterre*, thèse, Versailles, 1907, in-8°.

elles témoignent, en tous cas, de la bonne grâce dont le blessé de Nordlingen, l'ancien maréchal de camp, pauvre et exilé, sut parer ses déboires aux yeux du monde.

Elles montrent et confirment également qu'au lieu de recevoir une impression, une marque de l'esprit hollandais ou de l'esprit anglais, Saint-Évremond apporta partout avec lui le doute de Montaigne et la philosophie de Ninon de Lenclos ; il chercha la société des Français, s'efforça de reconstituer des salons à la française et de rendre Français ceux qui lui semblaient dignes de le pouvoir devenir ; ceci, non point pour le vain orgueil d'exercer une influence sur des étrangers, mais pour le mélancolique plaisir de se sentir moins dépaysé chez eux. Bien que ses commentateurs, du fait de sa curiosité pour toutes les manifestations de l'esprit humain, aient vu en lui un écrivain cosmopolite[1], il resta jusqu'au bout tel que nous l'a peint Hamilton : avec l'air goguenard sous une calotte de maroquin, parisien dans sa grâce nuancée d'ironie et son épicurisme tolérant. Son attitude de sceptique aimable fut invariable comme son dévouement à la cause royale pendant la Fronde, où, au contraire de la plupart des libertins de ses amis, il ne se départit jamais de l'opinion par lui adoptée dès le début, à laquelle il donna l'appui de sa plume et de son épée.

A Londres, où il arrive en 1661, le rigorisme un peu sauvage des puritains de l'ancien régime a, depuis la mort de Charles Ier, été remplacé par les maximes d'une philosophie relâchée et galante. Des comédies de cette époque, les Français ne supporteront plus tard que des traductions édulcorées et tronquées. Saint-Évremond ne guide ni ne suit ce mouvement d'expansion. Il vit dans un milieu restreint, celui de la Cour, à Saint-James ou à Windsor ; il se « réduit innocemment à ce qui l'accommode le plus : ni une société pleine, ni une retraite entière ». Dryden, que nous croirons plus volontiers que les biographes postérieurs, dit que Saint-Évremond n'avait pas l'habitude de fréquenter la ville et les cafés, pas même le café Will, lieu de réunion des beaux esprits. Il préférait la société du chevalier Temple, écrivain philosophe et homme d'État qui arrêta, par le Traité de la Triple Alliance, les envahissements de Louis XIV, mais restait « plus sensible aux agréments de la vie que touché de ces fortes vertus qu'on estime dans la République » ; ou celle de Waller, ce poète qui loua tour

1. Il n'apprit même pas l'anglais, et c'est Buckingham, — ou d'Aubigny, — qui traduisit à son usage les pièces de théâtre dont il parle dans ses *Réflexions sur la comédie et la tragédie anglaises.*

à tour Cromwell et Charles II et qui, lorsque celui-ci lui reprocha de l'avoir loué avec moins d'enthousiasme qu'il n'avait fait pour le premier, répondit : « Sire, les poètes réussissent mieux dans la fiction que dans la vérité ».

Mais ses deux meilleurs amis, qu'il voyait presque chaque jour, furent le voluptueux duc de Buckingham[1] et surtout Louis Stuart d'Aubigny qui, élevé à Port-Royal, devint chanoine à Notre-Dame de Paris et, après le rétablissement de Charles II, retourna en Angleterre où il fut nommé Grand Aumônier de la Reine. C'est avec eux qu'il écrivit sa comédie : *Sir Politick would be* (1662).

En 1665, lorsqu'éclata le dissentiment entre l'Angleterre et la Hollande, et que les provinces unies appelèrent la France à leur secours, Saint-Évremond quitta Londres, moins pour faire de loin sa cour à Louis XIV que pour fuir la peste qui sévissait dans cette ville. Après avoir voyagé sur le continent il s'établit en Hollande, — la « Grande Arche des Réfugiés », comme l'appelle Bayle, — où d'Aubigny, alors à Paris, devait le rejoindre. Il s'y réconcilia peu à peu avec l'idée d'y terminer ses jours. Ces brasseurs de bière, que Monsieur de Lionne nommait : « nos plus redoutables ennemis », ne formaient pas la nation savante dans les plaisirs délicats et les mœurs polies au milieu de laquelle il eût désiré vivre ; les vertus d'ordre, d'économie étaient un aliment un peu grossier pour cet esprit raffiné. Il goûta cependant, au début de son séjour, tout au moins la douceur de vivre dans un pays où les lois le mettaient à couvert des volontés des hommes, et où, pour être sûr de tout, il n'avait qu'à être sûr de lui même[2]. Le comte d'Estrades, qu'il avait connu pendant la guerre de Guyenne, était alors ambassadeur de France à LaHaye. Monsieur de Pomponne, un des correspondants de Madame de Sévigné et fidèle ami de Fouquet, lui succéda ; puis le comte de Lionne, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, qui, comme neveu du ministre, promit d'agir en faveur de l'exilé. Entre autres amis, celui-ci trouva encore à La Haye le chevalier Temple, Heinsius, Vossius, qui devint ensuite chanoine de Windsor, Spinoza et le comte Magalotti, conseiller du Grand-Duc de Toscane, qui traduisit en italien les *Réflexions sur les Divers Génies du Peuple Romain.*

En quittant la France, Saint-Évremond avait chargé M. d'Hervart du soin de ses intérêts. Plusieurs de ses amis lui devaient de l'argent, principalement Ninon de l'Enclos, M. d'Elbène, et une

1. Georges Villier, deuxième duc de Buckingham (1627-1688), comblé de biens et de dignités par Charles II, alchimiste et auteur comique ; il mourut presque pauvre.
2. *Lettre à M. de Créqui*, t. II, p. 345.

dame de Corvanzèle qui habitait la Normandie ; bien d'autres encore vraisemblablement; son « étoile » — ou plutôt son caractère — le voulait ainsi, et la nièce de Mazarin, la célèbre Hortense, mourut sa débitrice pour une somme de quatre cents guinées. M. d'Hervart s'occupait de recouvrer les créances et d'en faire parvenir le montant; il s'agissait de sommes assez considérables — une quarantaine de mille livres — rapportées par Saint-Évremond de ses diverses campagnes en Guyenne, sommes que sa pauvreté rendait plus considérables encore et dont le remboursement ne se fit pas sans peine. « Saint-Évremond se trouve en grande nécessité de santé et d'argent, écrit M. de Ruvigny, ambassadeur de France à Londres. Il fait pitié[1]... » Comminges parle aussi de « la mine pitoyable du pauvre Saint-Évremond[2] ».

Anne d'Hervart (on trouve également ce nom orthographié Hervard et Herwart), celui auquel La Fontaine fit l'exquise réponse que l'on sait, était le fils cadet du contrôleur général des Finances Barthélemy d'Hervart. Cet opulent financier, protestant, ami des lettres, des arts et du jeu, né à Augsbourg en 1607, avait épousé, fort jeune encore, une Allemande, Esther Vimar, née à Genève le 12 décembre 1602[3]. Il possédait une maison à Saint-Cloud, un château à Bois-le-Vicomte, qui avait appartenu à Richelieu, et l'hôtel de la rue de la Plâtrière où La Fontaine mourut. Anne d'Hervart naquit vers 1630: il était donc à peu près de quatorze ans plus jeune que Saint-Évremond[4]. Conseiller au Parlement de Paris, il abjura le protestantisme pour être maintenu dans sa charge et pour empêcher la confiscation de la fortune amassée par son père. Sa femme, Françoise Le Ragois de Bretonvilliers, était, selon l'opinion émise par Mathieu Marais, « une des plus belles femmes que l'on ait jamais vues ».

Aucun biographe ne l'a cité parmi les amis de Saint-Évremond ; leur correspondance fut très suivie, puisque les lettres reproduites plus loin sont loin d'en former la totalité. La seule mention que l'on trouve, dans les *Œuvres complètes*, du nom d'Hervart est la

1. Voir Jusserand : *Comminges*, p. 232. Lettre à Louis XIV, 22 janvier 1665.
2. *Id.* Lettre du 19 avril 1663.
3. Saint-Évremond lui adressa une pièce de vers commençant ainsi :

Ce ne fut point par un hasard,
Que Genève fut conservée.
L'Etoile de Madame Hervard,
De l'Escalade l'a sauvée...

Il ajoute en note : « Sa mère, sentant les premières douleurs de l'accouchement, envoya chercher la sage-femme par une servante qui, ayant trouvé des gens armés dans les rues, donna l'alarme ».

4. M. G. Jean Aubry (*op. cit.*) a définitivement fixé la naissance de Saint-Évremond en 1616.

poésie adressée à Madame d'Hervart la mère. Cependant, dans ses lettres à Saint-Évremond, La Fontaine parle d'Anne Hervart et de sa femme comme d'amis communs. Une des filles de Barthélemy devint marquise de Gouvernet par son mariage avec Charles de La Tour du Pin, marquis de Gouvernet. Zélée protestante, elle passa en Angleterre avec sa mère lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, et Saint-Évremond, qui entretint avec elle les plus affectueux rapports, lui adressa, ainsi qu'à son mari, de nombreuses poésies de circonstance [1].

. . . . . .

M. d'Hervart s'étant rendu en Hollande en 1668, écrit à son correspondant, dès son retour à Paris, pour lui donner des nouvelles de M. d'Elbène [2], qui venait de se marier et se trouvait fort embarrassé de rembourser les 2300 livres qu'il devait; Saint-Évremond répond :

De La Haye, le 10 janvier 1669.

« Je vous suis infiniment obligé de la ponctualité que vous avez eue à vous acquitter de toutes mes commissions ; j'ai eu le même soin pour les vôtres, et, dès le même jour que j'ai reçu votre lettre, je n'ai pas manqué de faire vos compliments à M. Muller [3] et au comte de Donat [4]. Le premier me demandait tous les jours : « Monsieur, avez-vous reçu des nouvelles de M. d'Hervart? » Non, disais-je, et je n'en attends point; vous ne connaissez pas les Français : quand ils sont ici, ils ne sauraient mieux faire que d'avoir un grand commerce avec nous, mais quand ils sont retournés à Paris, ils s'occupent avec raison de leurs affaires et de leurs plaisirs et ne songent guère à ce qu'ils ont laissé à La Haye. J'en doute, répondait M. Muller, pour M. d'Hervart ; par ma foi, c'est le plus honnête homme que j'aie vu de ma vie, si sage, si modeste, qui a tant d'esprit; de ma vie, je n'ai vu un Français comme lui. Jugez par là de la chaleur de notre ami pour vous. Le comte de Donat n'en a pas moins ; mais si vous me permettez de parler en médecin spagirique [5], je mettrais le siège de la sienne dans les reins

1. Voir, sur la famille d'Hervart, un article de M. Depping dans la *Revue Historique*, 1879, t. X, p. 285, et XI, p. 355.

2. D'Elbène, que Saint-Évremond appelait le *Cunctator*, fut un des premiers amoureux de Ninon de Lenclos, dont il fit l'éducation philosophique. Epicurien spirituel et discret, il mourut en 1691 à l'hôpital. (Voir une lettre de Ninon à Saint-Évremond, datée de 1691.)

3. S'agit-il d'André Müller, l'orientaliste allemand ? Nous avons plusieurs raisons de croire qu'il faut lire ici et dans les lettres suivantes non pas Müller, mais Waller, et que Saint-Évremond parle du poète anglais, son ami, qui se trouvait alors en Hollande.

4. Lire également, selon toutes probabilités : *Comte de Dorset.* Charles Sackville, comte de Dorset, né en 1637, accompagna, en 1665, le duc d'York en Hollande. Poète et bel esprit, il traduisit en anglais plusieurs tragédies de Corneille, notamment *Pompée*.

5. Spagirique, qui a rapport à l'ancienne chimie ou spagirie, mot attribué à Paracelse. Allusion à l'Irlandais Greatrak's, médecin qui faisait à Londres des guérisons

plutôt qu'au cœur, et je vois toujours mêlé à sa tendresse quelque chagrin que vous soyez échappé *intactus. Socratica fide diligere* n'est pas son fait, et cet homme si modeste, selon l'opinion que vous en avez conçue, *tam frugi est, ut ego etiam illi puer videri possem quod omen Deus avertat*; *meliorem mihi mentem dedere vel dii vel anni.* Pour moi, je regrette fort votre commerce, quand je parle à des gens polis, je trouve à redire vos connaissances; l'entretien des savants me laisse à désirer votre bon goût. Je suis ravi que M. d'Elbène, plus grand économe de ses louanges pour les poèmes français, qu'il ne l'a été de son bien, se souvienne avec chaleur de son ami. Son procédé avec moi sur mes 2 300 livres est un petit détraquement de sa vertu, mais un homme nécessiteux qui prend une femme peut se dispenser de beaucoup de choses. Je serai ravi cependant qu'il exécute la bonne et juste envie qu'il a de m'envoyer 200 pistoles; résolu, selon votre conseil, de n'augmenter point ma dépense dans la vue de ce fond-là. Personne n'est plus que moi votre serviteur. »

M. d'Hervart envoyait à Saint-Évremond les livres récemment parus en France ; — il n'était pas seul, d'ailleurs, à s'occuper de charmer les loisirs de l'exilé, puisque celui-ci écrit au comte de Lionne que trois de ses amis lui ont envoyé *Andromaque*. — Nous sommes au moment où les théologiens de toutes les Églises ne s'accordent que sur un point : à savoir qu'on ne peut être honnête homme à moins d'être, pour les uns protestant, pour les autres catholique. Chacun revendique pour soi-même le privilège de la morale et le droit de sauver les hommes. Éloigné du champ d'action d'un tel zèle moins par la distance que par son caractère, Saint-Évremond, que sa liberté d'opinion faisait incliner vers le protestantisme, suivit toujours avec intérêt les discussions théologiques, sans entrer lui-même dans la mêlée, sa nature le portant à rester spectateur quand il se sentait inutile à l'action :

Toutes ces belles controverses
Sur les religions diverses
N'ont jamais produit aucun bien.
Chacun s'anime pour la sienne ;
Et que fait-on pour la chrétienne ?
On discute et l'on ne fait rien [1].

Ayant reçu le livre de la *Perpétuité de la foi de l'Église catholique sur l'Eucharistie défendue contre le livre du sieur Claude*,

surprenantes et inspira à Saint-Évremond la nouvelle intitulée : *Le Prophète Irlandais.*

1. T. III, p. 130.

ministre de Charenton, écrit en collaboration par Nicole et Arnaud, il en parle à M. d'Hervart :

De La Haye, le 24 mars [1668, ajouté au crayon[1]].

« J'ai reçu le gros livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer dont je vous rends très humbles grâces. Bussy[2] me l'apporta un jour de poste, et pour se réjouir, m'effraya du port qu'il me demandait. A la fin, je sçus qu'il était venu par Anvers et qu'il ne me coûtait rien, chose agréable à tout habitant de La Haye ; il me semble, après avoir parcouru ce livre, qu'il est plein de doctrine, mais qu'il ne décide pas l'importante question dont il s'agit. C'est présentement un grand procès entre Daille[3], M. Claude[4] et M. Arnaud, où le fonds de l'Eucharistie n'a plus tant de part. Il y a quelques mois qu'un des plus savants hommes de ce pays-ci eut une dispute célèbre contre le plus fameux Rabby sur le sujet du Messie ; tous les Bourguemaîtres attendaient le succès de cette illustre conférence, mais à peine nos docteurs eurent entamé le sujet de la dispute qu'ils tombèrent sur un point de chronologie, où il y allait pour l'un ou pour l'autre d'un mécompte de deux cents ans. Chacun apporta tant d'autorités, cita tant de passages, allégua tant d'hébreu, de grec et de latin pour appuyer son opinion, que l'heure du souper étant venue, le Juif s'en retourna au logis avec l'attente de son Messie, et le Chrétien à sa maison avec notre Seigneur. Il arrivera peut-être qu'après avoir bien écrit sur le sujet de l'Eucharistie sans rien éclaircir, M. Arnaud aura de l'avantage sur le sentiment de l'Eglise grecque sur le changement avancé avec trop de certitude par M. Claude aux IXe ou Xe siècle, et que M. Claude aura repoussé ces avantages par le silence des Payens, le silence des Pères dans les premiers siècles, et la façon dont il faut prendre le sens littéral et le métaphorique dans les Écritures. Je donnerai le livre de M. Arnaud à M. Vossius[5] dans quelques jours; il admire celui de M. Claude; mais il croit qu'il s'en fallait tenir aux quatre premiers siècles. Si vous allez voir quelquefois M. le Maréchal de Créqui[6], je vous prie de l'assurer de mes très humbles services.

1. Cette date est certainement erronée. Le gros livre dont il s'agit ne parut qu'en 1669.

2. Selon toutes probabilités, il s'agit ici d'un libraire de La Haye.

3. Daillé (Jean), théologien protestant qui vécut dans l'intimité de Du Plessis-Mornay, dont il recueillit les Mémoires. Né en 1594, il publia en 1633 l'*Apologie pour les Églises réformées*, et mourut à Paris en 1670.

4. Claude (Jean), pasteur de l'Église réformée, né en 1619. Habile dialecticien, il lutta contre Bossuet et Arnaud pour le maintien de l'Édit de Nantes. Expulsé après la révocation, il se fixa à La Haye, où il mourut en 1687.

5. Vossius (Isaac), fils de Gérard-Joseph Vossius, né à Leyde en 1618, historiographe des États de Hollande, se rendit en Angleterre en même temps que Saint-Évremond (1670), et fut nommé chanoine de Windsor par Charles II. Tout en reconnaissant en lui un des hommes les plus savants de l'Europe, Saint-Évremond railie sa crédulité pour tout ce qui est extraordinaire, fabuleux et éloigné de toute créance.

6. Créqui (François de), frère de Charles III, duc de Créqui. Il fut nommé Maréchal de France en 1668, après avoir défait le prince de Ligne à la tête de l'armée du Rhin.

Je me suis donné l'honneur de lui écrire, il y a quinze jours, et je ne lui écris pas trop souvent dans la crainte de l'importuner. Je l'avais prié, il y a six mois, de faire parler à Madame de Corvanzele sur une petite dette qui ne vaut pas la peine d'employer une sollicitation si importante. Je voudrais pourtant savoir ce que dit cette Normande. »

La troisième lettre, non datée, a été écrite fort peu de temps après, puisque Saint-Évremond revient encore sur la plaisanterie de Bussy et l'inquiétude de devoir payer le port du gros livre :

« Jugez de l'estime que j'ai pour vous, dans tout le temps que Bussy m'a laissé croire que j'avais à payer le port du livre de M. Arnaud, je n'ai pas senti le moindre mouvement de dépit et de chagrin ; ces Morbieu[1], que je place, dites-vous, si heureusement, n'ont osé troubler les impressions les plus douces du monde. Je suis trop obligé, disais-je, à la ponctualité de M. Hervard, mais elle m'a servi plus exactement que je n'aurais désiré ; je ne la solliciterai de ma vie ; elle a de l'empressement et de la diligence, qualités qui ne conviennent guère au flegme des personnes régulières ; un homme ponctuel qui joue à la paume tous les jours a trop d'action pour moi, j'en choisirai dorénavant qui porteront une ceinture, et ne marcheront qu'à pas comptés, pour arriver justement à l'heure, *Festinatione lenta*, où il faut aller. Quand Bussy a voulu finir une plaisanterie trop galante pour un hôte, j'ai changé aussitôt de sentiments, et connu l'avantage qu'il y a d'avoir des amis agissans, en comparaison du peu de service qu'on reçoit de la gravité paresseuse de ceux que j'aurais loués un moment auparavant[2]. Il me semble que nos savants de Paris font tous le même jugement du livre de M. Arnaud, que les savants de Hollande ; il y a beaucoup d'esprit ; bien du savoir ; en sait-on plus sur l'Eucharistie? Ma foi, nenny, et il en faut revenir à l'institution de la Cène et à la pratique de la primitive Église ou je crois que M. Arnaud viendra à la fin. S'il vous défait sur les premiers siècles, revenez tous avec nous ; si nous sommes défaits, l'honneur me retiendra toujours où je suis, mais j'avouerai que vous aurez raison de demeurer où vous êtes. Je ne suis non plus du siècle de mon grand Père et de mon Ayeul, que de celui des Apôtres ; l'un et l'autre sont passés pour nous, mais dans le nôtre nous devons être pour celui où a été la vérité. Je ne doute point de la victoire de M. Arnaud, c'est pourquoi je parle ainsi ; son second

Saint-Évremond, qui l'aimait beaucoup et lui devait une pension, écrivait à l'abbé de Hautefeuille, lors d'une contestation avec Mme de Créqui, « qu'il ne plaiderait jamais contre la veuve du Maréchal de Créqui ». (Catalogue de la vente d'autographes du 9 avril 1913.)

1. Saint-Évremond jurait avec autant d'aisance que de grâce. Ses exclamations familières étaient : « Je veux être pendu, Le Diable m'emporte », etc. (Voir la poésie adressée à Mme la Duchesse de Mazarin, t. V, p. 170-172).

2. Développement d'une idée esquissée dans le *Traité sur l'Amitié*.

volume auquel il travaille prouvera clairement, je m'assure, ce qu'il promet. Je ne puis pas vous envoyer ce que vous me demandez, il n'est pas fait. Je l'étends beaucoup plus que je ne croyais, cela ne sera pas moins gros que ce que j'ai fait sur les Romains [1] ; quand il m'ennuye, j'y travaille un quart d'heure, et puis je joue le reste du jour aux échecs. Je vous prie de me faire envoyer cette lettre que M. d'Elbène m'écrivait, pour montrer que sa femme n'est point morte. Le comte de Rieux [2] est de retour ici, et ne se contente pas trop bien de la lettre de Mademoiselle de l'Enclos. M. Donat vous a écrit, son frère est mort en Candie, le voilà donc l'aîné ; M. Muller vous fait mille compliments; nous avons ici le baron de Mercy [3], qui vaut cent comtes des Meraudes (?), la comparaison seulement l'offenserait, c'est pardieu un original. Mandez-moi si vous plaiderez quelques causes d'apparat au Palais ; si j'avais payé le port du gros livre par la poste, vous l'auriez plaidée ou tous les malheurs du monde m'auraient manqué. Adieu, monsieur, je suis ma foi tout à vous et du meilleur de mon cœur; si vous voyez Mademoiselle de l'Enclos, assurez-la qu'elle n'a point de meilleur ami au monde, et quand je veux donner un peu de vanité à mon discernement, je me persuade que je connais mieux que personne tout ce qu'elle vaut ; je crois qu'on entreprend sur mes droits quand on pense connaître toutes ses bonnes qualités [4].

Je viens d'achever de lire Tartuffe ; c'est le chef-d'œuvre de Molière; je ne sais comment on a pu en empêcher si longtemps la représentation : si je me sauve, je lui devrai mon salut. La dévotion est si raisonnable dans la bouche de Cléante, qu'elle me fait renoncer à toute ma philosophie, et les faux dévots sont si bien dépeints, que la honte de leur peinture les fera renoncer à l'hypocrisie. Sainte piété, que vous allez apporter de bien au monde ! Les Courantes de M. de Chambonnières [5] que vous m'avez envoyées sont jolies, mais ce ne sont pas de ses plus fortes ; la sarabande est très agréable, et de son vrai mouvement ; j'ai ouï autrefois une suite de courantes qu'il jouait dans un concert chez M. le Duc de Joyeuse [6], dont j'étais ravi; je vous avais demandé son

1. Il s'agit des Réflexions adressées à M. de Créqui sur la Religion, la Conversation, les Belles-Lettres, etc. (t. III, p. 75 et suiv.).

2. Rieux (Comte de). Ce personnage est cité dans les *Mémoires de Mathieu Molé*, t. III, p. 455-456 et 490.

3. Mercy (Baron de). Il s'agit vraisemblablement du fils du Général qui arrêta Turenne à Marienthal et fut mortellement blessé à Nordlingen. Celui dont parle Saint-Évremond serait le père du Général qui conquit la Sicile sur les Espagnols et combattit les Français en Italie.

4. Voilà bien de ces réflexions à la Saint-Évremond, spontanées, qui ont un air de naïveté si crânement porté que le lecteur en arrive à se demander si ce n'est pas lui qui est le naïf. Je ne connais guère que La Fontaine qui donne cette même impression.

5. Chambonnières (Jacques Champion de), premier claveciniste de la chambre de Louis XIV, a publié deux recueils de pièces de clavecin. Mort en 1670.

6. Joyeuse (Duc de), colonel du régiment de Grandpré, frère de Jean-Armand Grandpré, qui devint maréchal de France en 1693.

Printemps dont M. Servien[1] fit les paroles : il commence par une courante, continue par une sarabande et finit par une chaconne ; si vous pouviez m'envoyer tout cela, vous m'obligeriez, avec Jeunes Zéphirs et la suite des Courantes. Tout cela donne de la peine, mais comme ce sont de vieilles pièces, il ne sera pas difficile de les donner, et vous pourrez bien les faire copier par quelque homme savant, et qui sache le mouvement de M. de Chambonnières. »

L'appréciation sur *Tartufe* mérite de retenir notre attention : tout d'abord parce que nous n'en connaissons pas d'autre de Saint-Évremond (avec celle citée plus loin). Ensuite, parce qu'elle nous montre exactement l'effet que produisit sur les honnêtes gens cette comédie qui, d'autre part, soulevait contre elle tant de dévots. *Tartufe* a bien été considéré par les honnêtes gens comme une glorification de la religion simple, sincère ; c'est le ridicule amer jeté sur l'hypocrisie de Tartufe, et le ridicule joyeux jeté sur le bigotisme outré d'Orgon que l'on applaudissait. Entre ces deux personnages reste le sage Cléante, auquel les jugements portés de nos jours n'ont peut-être pas fait la part assez belle. Les raisonneurs de la Comédie classique, chargés de parler au nom du bon sens, étaient alors fort attentivement écoutés par le public ; s'ils nous semblent un peu ternes et conventionnels, c'est parce que nous connaissons maintenant fort bien les idées de l'auteur ; mais ces idées, c'est eux qui avaient la tâche de les exprimer, de les répandre parmi les contemporains. Et leur aménité calme et élégante était de nature à convaincre des libertins de bonne compagnie que le seul fait de s'emporter ou d'avoir l'air trop convaincu eût fait sourire. La foi de Cléante, aimable et naturellement morale, dépouillée d'austérité, de fanatisme, de tendresse, mais non de tact et d'efficacité, devait plaire à Saint-Évremond.

Cependant Saint-Évremond ne désespérait pas encore de rentrer en grâce et jugeait préférable pour sa cause de ne pas demeurer plus longtemps en Hollande ; il prépara son retour en Angleterre ; en effet, malgré la paix conclue avec les Hollandais, Louis XIV avait résolu de punir ceux-ci à la première occasion. — C'est alors qu'obéissant aux conseils du comte de Lionne, il écrit au marquis de Lionne cette lettre célèbre, ou plutôt cette prière, qui devait être montrée au roi, et dans laquelle, sous des louanges excessives, perce encore une sorte d'ironie. Mais sa supplique, bien qu'appuyée

1. Servien (Abel), le célèbre diplomate, l'un des signataires de la paix de Cherasco, ministre d'État en 1648 et surintendant des finances conjointement avec Fouquet, faisait des vers dans ses loisirs, et fut nommé de l'Académie Française en 1634. L'un de ses fils était l'ami particulier de Saint-Évremond.

par de fidèles et puissants amis, resta sans effet. Colbert prétendait ne pas s'opposer au retour de l'exilé et assurait même qu'il s'efforcerait d'y contribuer ; mais, à ses yeux, un séjour si prolongé dans un pays considéré comme le foyer de l'opposition devait rendre suspect l'ancien ami de Fouquet.

Mis au courant de ces projets, M. d'Hervart, probablement parce qu'il ne voyait guère pour eux de chance de réussite, — feignit de ne pas comprendre le désir de son correspondant et attribua cette envie de revoir l'Angleterre à l'intérêt des expériences scientifiques que le duc de Buckingham faisait dans son laboratoire. Saint-Évremond lui répond :

La Haye, 20 juillet 1669 [au crayon].

« Je ne sais comme je puis vous avoir persuadé que je vais m'appliquer aux expériences car c'est la chose du monde qui est le moins de mon goût. Je laisse cela à M. Tevenot[1] que la curiosité des insectes retient à Amsterdam depuis un mois, après avoir appris à Leyde plus de langues orientales qu'il n'en faut pour traiter avec tous les rois des Indes. Si je fusse passé en Angleterre, c'eût été plutôt pour jouir de la conversation de mes amis, que pour voir Messieurs de la Société Royale, et j'aurais préféré aussi les violons de M. le Duc de Buckingham à son laboratoire, quelque curieux qu'il puisse être. De toute philosophie, je n'aime que celle qui nous peut faire vivre avec plus de raison et moins de chagrin. Quittons un discours sérieux pour parler de Mademoiselle de Lenclos ; je vous supplierais de lui faire mes compliments sur l'occupation agréable qui lui donne le choix d'un amant au milieu de vingt qui se présentent, si je ne craignais qu'elle prît le témoignage d'une joie sincère pour l'effet d'un étonnement malicieux, elle aurait grand tort, je vous assûre ; il n'y a point d'honnête homme en France, s'il est de mon goût, qui ne se tienne heureux de pouvoir approcher d'elle : c'est un miracle de nos jours si elle m'a payé mes cent pistoles, et si elle ne me paye pas, la merveille, toute avancée qu'elle est. Cela n'empêche pas que ce ne lui soit un grand bonheur de pouvoir être inconstante et changer d'amant quand il lui plaît. On estime une demoiselle de vingt ans pour être fidèle, l'infidélité fait le plus grand mérite de celles de trente, et bienheureuse est la dame qui trompe des galants, où les autres sont heureuses de rencontrer des trompeurs[2].

1. Thévenot (Melchissédec), voyageur français né en 1620, mort en 1692. Il réunit chez lui les savants groupés autour de M. de Montmaur, et fut nommé garde de la Bibliothèque du Roi.

2. Saint-Évremond écrivait à Ninon :

« Il faut brûler d'une flamme légère,
Vive, brillante et toujours passagère,
Etre inconstant aussi longtemps qu'on peut,
Car un temps vient que ne l'est pas qui veut. »

Si je me portais mieux, je suis ici assez bien : je fais la plus grande chère du monde avec M. de Ringrave[1] ; tous les jours je gagne quelques parties d'échecs par l'économie des pions ; j'entends chanter Mademoiselle Sivert, qui chante des chansons italiennes mieux que j'aie jamais ouï chanter en ma vie; tous nos ambassadeurs sont fort honnêtes gens ; on joue, on a de l'entretien ; sans les vapeurs, je pourrais dire, avec de bon vin de Champagne, ce que disait le bon moine de Marot, en rôtissant sa perdrix : Qu'on a de mal à servir sainte Église[2] ! Pourvu qu'il n'y ait point de guerre, on peut vivre ici ; s'il y en a, je serai bien empêché où aller. Avec tout ce que je vous dis, votre condition, Messieurs, est bien meilleure que la nôtre, vous avez tous les jours à Paris des plaisirs nouveaux, nous n'avons ici qu'une même douceur ; et si notre goût s'ennuie, il n'y a point de variété qui le réveille. Adieu, Monsieur, croyez-moi, je vous conjure, autant à vous qu'homme du monde, et me conservez un peu d'amitié. Voyez, je vous prie, Mademoiselle de Lenclos et M. Delbène, pour savoir si je dois rien toucher. Si je fermais ma lettre sans vous faire mille compliments de M. Muler il ne me le pardonnerait jamais. »

Ce 30 juillet.

Les préoccupations d'argent au milieu de ces réflexions *ad usum amicorum* jettent une note dure et persistante, qui revient encore dans la lettre suivante. Celle-ci paraît plus triste probablement parce que Saint-Évremond voit s'éloigner encore le moment de quitter cette république « sans plaisir ni douceur », le vrai pays de l'indolence, comme il écrira plus tard au comte de Lionne.

1669 [au crayon].

« Je pensais toujours m'en aller en Angleterre, mais la compagnie[3] avec laquelle je croyais faire le voyage, ne partant point de la Haye, je ne suis point parti, et ne sais encore ce que nous ferons, la saison s'avançant fort. J'ai achevé ces bagatelles dont je vous avais parlé, mais cela ne se peut envoyer. Je voudrais bien avoir consulté votre goût qui me paraît le meilleur du monde. Tout ce que je fais n'est qu'un amusement pour passer le temps avec moins d'ennui ; ce n'est pas que je ne trouve assez de plaisir, si j'étais en état d'en prendre,

1. Il faut lire probablement : M. le Rhingrave.
2. Allusion à l'épigramme de Marot qui commence ainsi :

« Un gros prieur son petit filz baisoit. »

Saint-Évremond a imité la chute de cette épigramme dans des stances irrégulières à la duchesse de Mazarin :

« Seigneur, Seigneur, donne-moi patience,
Qu'on a de mal à servir Dame Hortence ! »

(T. V, p. 27.)

3. Cette compagnie est celle du chevalier Temple ; le chevalier communiqua à Saint-Évremond les lettres du comte d'Arlington, qui lui apprirent que Charles II désirait le voir revenir en Angleterre. (*Lettre du comte d'Arlington au chevalier Temple*, 29 avril 1670.)

mais quel plaisir a un homme qui a peu d'appétit et peu de vice? Quand on ne peut plus rien entreprendre pour la table et pour le lit, sans consulter sa faiblesse en tout genre, il ne se faut plus compter au monde. Je ne vis plus que par réflexion sur la vie, ce qui n'est pas proprement vivre ; et sans la philosophie de M. Descartes qui dit : je pense, donc je suis, je ne croirais pas proprement être. Voilà tout l'avantage que j'ai retiré de la lecture des principes de ce grand homme qu'on estime tant en France, mais qui, ma foi, était un peu bien fou. Je me suis informé avec la dernière curiosité de son humeur et de ses sentiments sur toutes choses; il y avait un peu de désordre en sa glandule, à ce que m'en ont dit beaucoup de gens sages qui l'ont connu en Suède et en Hollande. Dans la vérité il mourut saisi de ce que la Reine de Suède ne voulut pas quitter la lecture de la morale d'Aristote pour suivre l'opinion de sa glandule. Notre malheur est qu'il en mourut, car il assûrait beaucoup de gens qu'il allait trouver l'invention de ne point mourir, ce qu'il eût démontré aussi bien qu'il l'a fait que l'âme est *substantia cogitans*. Si vous voyez Mademoiselle de l'Enclos, je vous prie de l'assurer qu'on ne peut pas être son serviteur plus que je suis, quoique je n'entende non plus parler de cent pistoles que s'il n'y avait pas de pistoles au monde. Sa bonne foi est grande, mais mon absence est longue, et après huit années il n'y a rien de si aisé, que de ne point se souvenir des gens, quand un souvenir coûte cent pistoles. Peut-être ai-je tort de soupçonner qu'elle soit capable de faiblesse humaine, je prie Dieu qu'elle puisse épuiser cette faiblesse humaine à succomber aux tentations, pourvu que les tentations soient dignes d'elle et qu'il ne lui en reste point sur ce sujet. Adieu, M., aimez-moi toujours et me croyez à vous plus qu'homme du monde.

C'est auprès du chevalier Digby, auteur d'ouvrages de controverse et ami de Saint-Évremond, que celui-ci s'était informé « avec la dernière curiosité » de l'humeur et des sentiments de Descartes. Enthousiaste des écrits du philosophe, Digby était allé le visiter dans sa solitude d'Egmond. Si l'on en croit Des Maizeaux, Descartes aurait assuré au chevalier que, sans oser se promettre de rendre l'homme immortel, il donnerait le secret d'une vie de durée égale à celle des patriarches[1].

Les railleries de Saint-Évremond, en un moment où le *Discours sur la Méthode* devient le livre à la mode, et la cause grotesque qu'il assigne à la mort de Descartes prouvent une certaine irritation contre ce gentilhomme qui se permettait de si doctorales affirmations sur la morale, la religion et la philosophie. Il lui trouve plus de vanité des assurances données que de solidité dans les

1. Voir la *Lettre de Descartes à M. de Zuytlichem*, écrite d'Egmond en 1638.

preuves apportées[1], et lui reproche de n'être pas plus persuadé qu'il ne persuade les autres par ses raisons. Est-ce peut-être dans l'enthousiasme même suscité par Descartes et dans une amertume mêlée d'un peu de jalousie que réside la cause de cette humeur mal dissimulée sous l'air d'ironie? Loin de Paris, Saint-Évremond voyait fuir les années et les succès d'antan. L'élégant scepticisme de sa jeunesse commençait à paraître suranné. On laissait Montaigne endormi sur le mol oreiller du doute. Les esprits reviennent au dogmatisme qui conseillera et approuvera la révocation de l'Edit de Nantes. Chez Bayle le scepticisme ne sera plus une jolie parure d'érudit; il se mêlera à la polémique des partis, luttera par des pamphlets, des brochures et même des dictionnaires... et Saint-Évremond, que ses souvenirs de jeunesse entourent, se roidit contre cette direction nouvelle des idées : il tâche de jeter sur l'homme assez audacieux pour démontrer la vanité de l'incertitude un ridicule qui ne tombe pas sur le seul Descartes...

Mais ce n'est qu'un accident, et nous le voyons avec plaisir reprendre ses causeries sans ordre et sans suite sur ses amis et lui même, comme dans les deux lettres suivantes :

Du 25 novembre.

[Au crayon : La Haye, 1669].

« Bussy est revenu enchanté de vos manières, et plus encore de votre personne. Jamais il n'a eu d'hôte comme vous; et quand on pense dire du bien d'un voyageur qui passe par ici, il est honnête homme, dit Bussy, mais ce n'est pas M. d'Hervart : ses sentiments pourraient contester avec ceux de M. Muler sur votre sujet, j'y aurais ajouté ceux de M. Donat, si l'infidèle ne vous avait oublié pour quelqu'autre, il me jure pourtant que vous lui êtes aussi cher que peut être un abirac[2] : au métier que vous faisiez ensemble, on a plus besoin des objets que des idées : pour moi, qui connais la beauté de votre esprit, je vous garderai toujours des sentiments d'estime et d'amitié les plus purs du monde : ce n'est pas que vous ne méritiez fort bien ceux de M. Donat, mais je n'en suis pas capable, et je ne veux plus faire que des leçons de pureté aux jeunes gens. Mal vit qui ne s'amende, est-il quelque part, j'ai assez joui des plaisirs des sens, je me réserve pour ceux de l'âme sur mes vieux jours; au reste, je parle toujours comme un malheureux, et je vis, en effet, comme un homme assez content; ne m'étant pas permis d'être ambitieux par ma fortune, ni voluptueux par ma santé, je veux être sage par ma raison. Voici un peu trop de morale, parlons d'autre chose : Vous ne me parlez

1. *Lettre au maréchal de Créqui.*
2. Absent, écrit au crayon.

point de la lettre que je vous ai envoyée pour Mademoiselle de Lenclos, et de la commission dont vous aviez bien voulu vous charger de lui parler, et à M. Delbène pour mes cent pistoles; je vous prie de m'en rendre réponse, bonne ou mauvaise. Nous avons ici des comédiens assez bons pour le comique, détestables pour les tragédies, à la réserve d'une femme très bonne comédienne pour tout; ils ont joué le Tartuffe qui m'a extrêmement plu par les caractères; et comme je conserverai toujours une sorte d'idée des choses de la France, celle d'un faux dévot si bien peint a fait sur moi toute l'impression qu'elle devait faire. Ici où l'on se contente de garder de la régularité dans la religion, et où l'on ne trompera jamais personne par une fausse dévotion, l'on demande ce que c'est qu'un faux dévot, et l'on ne croit quasi pas qu'il y ait un pays où ce personnage-là doive servir de quelque chose; il n'y a guère plus de cocus ici que de tartuffes et la Femme juge et partie[1] n'aurait pas mieux fait valoir Bernadille[2], si heureusement il n'était accouru quelques cocus, des Messieurs de Flandre et d'Allemagne sur qui on a pu faire de fort justes applications[3]. Tous les autres cocus ne sont que cocus de village auprès de Bernadille; et il faut dire le vrai, on rencontre en lui toute la perfection du cocuage. Je causerais jusqu'à demain sans ordre et sans suite, si un peu de bon sens qui me reste ne me faisait considérer que vous n'avez que faire de mes fantaisies. On m'a dit que Corneille fait une pièce admirable[4]. Je vous prie de faire mille compliments de ma part à M. de Lyonne, neveu du ministre, dites-lui que je conserve un ressentiment fort tendre de toutes les obligations que je lui ai[5], et si, par son moyen je pouvais avoir quelques beaux endroits de cette pièce avant qu'elle se joue, ce serait une nouvelle grâce que je recevrais de lui. Adieu, Monsieur, personne n'est plus votre très humble et très obéissant serviteur que moi. »

De La Haye, le 10 avril [1670 au crayon].

« Vous avez ma foi raison de me traiter d'homme dur! C'est bien aux exilés d'avoir de la dureté, il ne leur appartient pas, et si vous aviez eu quelque méchante affaire, vous sauriez que rien n'est si tendre qu'un malheureux. J'ai écrit en quelque part[6], que la mauvaise

1. *La Femme juge et partie,* comédie en cinq actes en vers de Montfleury (1669) dont le succès balança un temps celui de *Tartufe*.

2. C'est le nom du mari de la Femme juge et partie.

3. Saint-Évremond s'est plaint de cet état de choses également dans une lettre au marquis de Créqui : « Les dames sont fort civiles, et les hommes ne trouvent pas mauvais qu'on préfère à leur compagnie celle de leurs femmes : elles sont assez sociables pour nous faire un amusement, trop peu animées pour troubler notre repos... »

4. *Tite et Bérénice.*

5. La lettre dont nous avons parlé plus haut et qui devait être montrée à Louis XIV.

6. Dans la lettre qu'il écrivit au comte de Grammont, qui lui reprochait de ne pas solliciter assez vivement le concours de ses amis. Voici le passage auquel il fait allusion : « La mauvaise fortune ne se contente pas de nous apporter les malheurs, elle nous rend plus délicats à être blessés de toutes choses : et la nature, qui devrait lui

fortune ne se contente pas de nous apporter des malheurs, elle nous rend les sentiments plus tendres pour mieux souffrir. Vous autres, Messieurs, logés à Paris comme des Rois, à qui rien ne manque pour la satisfaction de l'esprit, ni pour les plaisirs des sens, jeunes, vigoureux, dont je fais plus de cas que du reste, vous autres gens voluptueux, en un mot, ne vous mettez guère en peine de ceux qui souffrent.

Je pense m'en aller en Angleterre vers la fin de ce mois, j'irai avec M. le Prince d'Orange, s'il y va comme il en est convié fort obligeamment, ou avec M. l'Ambassadeur de Portugal[1]; quelque compagnie que je puisse avoir, la mer est toujours à passer, et je n'aurai pas de peine à vous persuader le désagrément du passage. Pour vous montrer que je ne suis pas dur, je vous dirai que j'ai compassion des matelots mêmes, quand ils s'embarquent, mais plutôt par le souvenir de mes peines quand j'ai été sur mer, que par l'intérêt que je prends aux leurs, puisqu'il faut dire la vérité. Si je puis, une fois passé en Angleterre, je vous écrirai de Londres, aimez-moi toujours et croyez qu'on ne peut pas être à vous plus que je suis; le style est laconique et digne d'un philosophe à qui l'éloquence ne plaît pas. »

Le prince d'Orange, le futur Guillaume III, était alors âgé de vingt ans; la politique de Louis XIV l'opposait à Jean de Witt dans les conseils des Provinces Unies, et son apparence flegmatique et taciturne voilait l'ambition qu'il devait montrer plus tard. Saint-Évremond, qui lui allait de temps en temps faire sa cour, l'aimait et l'admirait sincèrement, non point parce que le prince était soutenu par Louis XIV, mais parce que « personne de sa qualité n'avait l'esprit si bien fait que lui à son âge[2] ». L'affection née entre cet enfant et cet écrivain déjà âgé ne se démentit jamais et, vingt ans plus tard, celui-ci célébrait en Guillaume III le modèle des souverains.

Enfin, en 1670, Saint-Évremond repasse la mer, et Londres lui apparaît comme un milieu entre les bourgmestres de Hollande et les courtisans français. Le roi lui ayant accordé, sur les instances du chevalier Temple, une pension de trois cents livres sterling, il se donne le plaisir d'écrire à M. d'Hervart pour le prier de ne plus importuner M. d'Elbène.

De Londres 1670 [au crayon].

« Depuis que je suis en Angleterre, je vous ai donné de mes nouvelles aussi souvent que j'ai cru le devoir faire, ayant égard à n'im-

résister, est d'intelligence avec elle, nous prêtant un sentiment plus tendre pour souffrir tous les maux qu'elle fait » (1664).

1. Dom Francisco de Melos, avec lequel il jouait à l'*hombre* tous les jours.

2. *Lettre à M. le Marquis de Créqui* (1663). Le prince n'avait alors que quatorze ans.

portuner pas un homme de votre âge, à qui les plaisirs présents ne laissent pas toujours un souvenir fort cher des conversations passées ; un Normand n'a jamais tant de confiance en son mérite qu'il se croie si précieux à ses amis, quand il est absent, pour les conserver toujours ; je leur permets un peu d'indifférence qu'ils prendraient bien sans mes ordres, et me contente de les aimer chèrement. Parlons d'autre chose. Vous m'avez mandé que si j'écrivais à M. Delbène, ma lettre pourrait attirer le payement de ce qu'il me doit. Je sais qu'il me veut payer à quelque prix que ce soit, mais je ne veux pas être payé ; et comme je suis opiniâtre dans les contestations, j'ose espérer que je l'emporterai sur lui dans celle dont il s'agit ; dites-lui, je vous supplie, que je suis autant de ses amis que jamais, et qu'il ne se mette pas en peine de me payer, je serais fâché que cela lui donnât aucune inquiétude. Pour ce que vous me dites sur M. le Prince de Tarente [1], je suis d'avis de répondre froidement, que je ne suis ni assez habile homme, ni assez heureux, pour avoir contribué en quelque sorte à sa conversion, qu'il est bien vrai que nous avons eu quelques conversations sur la religion, ou peut-être je lui ai fait naître quelque scrupule de demeurer dans la sienne, cependant que je ne crois pas avoir avancé en rien un ouvrage où Dieu et son bon sens ont tout fait ; je mentirais, car je ne lui en ai parlé de ma vie, mais pourquoi ne pas faire le mystérieux, j'en connais d'aussi sots que moi, qui le font et s'en trouvent bien ; c'est assez tirer de votre religion des gens considérables, il en faut laisser quelques-uns, s'il y en reste, par le moyen de qui on puisse conduire des aveugles qu'un faux zèle de religion animait autrefois jusqu'à la fureur : surtout, il ne faut pas convertir les gens comme vous dont l'âme demeurera toujours dans son assiette et, sensible aux avantages présents, ne donnera que ce qu'il faut donner aux espérances d'une autre vie, que nous pouvons également rendre bienheureuse vous et nous. Je ferai bien vos compliments à M. Asquin, il m'a prêté trois petits livres ; un pour la réunion de tous les chrétiens, fort bien pensé et fort mal traité ; la réponse fort bien écrite, un peu injuste à mon avis, je n'ai plus de papier. Adieu. »

Nous apprenons, par la lettre suivante, qu'Henriette d'Angleterre aussi avait intercédé — ou promis d'intercéder — en faveur de Saint-Évremond. La longue lettre dont parle celui-ci, et dans laquelle il relatait les démarches de Madame, n'a pas été recueillie.

1670 [au crayon].

« J'étais sur le point de vous faire des reproches, quand j'ai vu dans vos lettres ceux que vous me faites obligeamment tout injustes qu'ils

1. Lire, vraisemblablement : Le Prince de Toscane. Celui-ci vint en Hollande en 1668, pour faire un séjour à La Haye. Il loua une maison où Saint-Évremond avait un appartement. Revenu en Italie, le prince envoya tous les ans à Saint-Évremond une caisse des meilleurs vins d'Italie.

sont ; je ne fus pas sitôt en Angleterre que je vous écrivis une assez longue lettre, et vous rendis compte de tout ce que Madame avait promis de faire pour moi ; elle est morte, et je crois que la bonne volonté qu'elle avait de m'obliger, était capable de la tuer, mon étoile a quelque chose de si funeste pour moi et pour tout ce qui se mêle de mes intérêts, que je ne sais pas comme vous avez la hardiesse d'être de mes amis, il faut pour cela une grande générosité ou que le bonheur de votre étoile se moque bien de la malignité de la mienne ; je serai bien aise qu'il entre de tout dans votre confiance là-dessus, et que votre vertu soit mêlée à la sûreté que vous donne une bonne fortune qui ne vous manquera jamais. J'ai fait vos compliments à Monsieur l'Ambassadeur[1] et à Madame l'Ambassadrice qui s'en trouvent fort obligés, ils m'ont dit l'un et l'autre mille biens de vous, sans oublier toutefois à parler du chagrin que vous aviez en Angleterre, bien différent de l'humeur que vous aviez à Aix, agréable et enjouée autant qu'elle pouvait être. Je joue souvent avec Madame l'Ambassadrice qui joue très bien son argent, et n'est dupe en façon du monde. Elle est très agréable, et d'une petite malice aussi jolie, aussi fine et délicate que je le souhaite, pour animer la conversation que la bonté languissante fait mourir toujours. Adieu, Monsieur, croyez qu'il n'y a rien qui puisse diminuer l'estime et la passion qu'a pour vous votre très humble, etc.

J'oubliais à vous dire, pour répondre à tous les points de votre lettre, que le passage du paquebot a été assez heureux pour les vapeurs, elle ne m'ont pas tant incommodé ; mais voici leur saison, et je ne doute point qu'elles ne reviennent aussi fortes cet automne que je les ai eues ce printemps.

La lettre suivante, sans millésime, est de 1674, puisque l'*Art Poétique* et *Suréna* parurent cette même année. Les quelques traits de Boileau cités appartiennent à la deuxième satire, dédiée à Molière (1664). Mais Saint-Évremond avait sans doute reçu de la part de M. d'Hervart un exemplaire de l'édition de 1674, qui contient, outre l'*Art Poétique*, les *Satires* I à IX, les *Épîtres* II et III, les quatre premiers chants du *Lutrin* et la traduction du *Traité du Sublime*.

Saint-Évremond a dit de Boileau : « Il n'y a point d'auteur qui fasse plus d'honneur à notre siècle que Despréaux ; en faire un éloge plus étendu, ce serait entreprendre sur ses ouvrages qui le font eux-mêmes[2] ». Boileau avait moins bien traité notre auteur.

1. Probablement M. de Barillon, qui « mangeait à crever » et qui, pour faciliter ses digestions, entretenait les dames de l'austérité et de l'abstinence des religieux de la Trape. Il croyait ensuite n'avoir mangé que des herbes, non plus qu'eux. (*Billet à M. Silvestre*, t. V, p. 378.)

2. *Jugements sur quelques auteurs français*. Voir également le spirituel et enthousiaste éloge que Saint-Évremond fait de Despréaux dans les *Stances sur la Dispute touchant les Anciens et les Modernes*, t. V, p. 94 et suiv.

En 1666 parut un *Recueil contenant plusieurs Discours libres et moraux en vers et un Jugement en prose sur les sciences où un honnête homme peut s'occuper.* Ce recueil contenait les *Satires* I, II, IV, V, VII et le *Discours au Roi.* Le *Jugement* en prose était de Saint-Évremond. Outré des fautes que l'éditeur avait laissées dans le texte des *Satires*, Boileau fit retomber sa mauvaise humeur sur le morceau de prose qui accompagnait ses vers, et qu'il nomme en toutes lettres, pour qu'on ne s'y puisse tromper. « Sa tendresse de père (Boileau parle de lui-même) s'est réveillée à l'aspect de ses enfants ainsi défigurés et mis en pièces, surtout lorsqu'il les a vus accompagnés de cette prose fade et insipide, que tout le sel de ses vers ne pourrait pas relever : je veux dire de ce *Jugement sur les Sciences* qu'on a cousu si peu judicieusement à la fin de son livre. Il a eu peur que ses *Satires* n'achevassent de se gâter en une si mauvaise compagnie [1]... »

Saint-Évremond a certainement lu ces lignes. La façon dont il y répond — ou plutôt dont il n'y répond pas — n'est-elle pas digne d'admiration ? C'est ainsi que, dans un trait qui semblera peut-être accessoire, se révèle cette forte nature, si mal à propos traitée de féminine, nature durcie par la guerre, et se gouvernant par raison et volonté.

De Londres, le premier décembre.

« Si vous saviez le plaisir que me donnent vos lettres, ou vous n'avez point d'amitié, ou vous m'en feriez recevoir plus souvent que je ne fais. Ce long séjour à la campagne, dont vous me parlez, me paraît un prétexte pour votre paresse plutôt qu'une excuse légitime de votre silence ; mais enfin je suis content sans examiner si vous m'écrivez par un véritable sentiment d'amitié, ou par le souvenir de nos anciennes conversations qui vous en ont donné la fantaisie. Ce petit discours fini, je vous dirai brusquement que jamais je n'ai songé à faire une critique sur l'ouvrage de M. Despréaux, et que je n'en ferai de ma vie sur quelque ouvrage que ce soit, sans m'imposer la loi de n'en pas dire mon sentiment à mes amis; car la discrétion irait trop loin, et je n'ai point résolu de me faire une gêne dans une chose où tout le monde a une pleine liberté. Je vous dirai confidemment ce que je pense du livre de M. Despréaux que j'estime fort sans le connaître. Il y a les plus beaux vers que j'aye jamais vus, en beaucoup d'endroits. On remarque partout que l'auteur a trouvé l'art de les bien faire, de les

1. Avertissement précédant l'édition des *Satires* de 1666.
Dans sa onzième satire (1698), Boileau revient à la charge :

« Quoi qu'en ses beaux discours Saint-Évremond nous prône,
Aujourd'hui j'en croirai Sénèque avant Pétrone ».

Et Brossette renchérit dans sa note.

bien tourner autant que personne de ce temps ; sa poétique ne laisse pas d'être très belle pour être au-dessous de celle d'Horace, sa traduction de Longin me satisfait extrêmement ; enfin je pense que le public lui est fort obligé, et je prends part à cette obligation par le plaisir qu'il me donne, et par l'utilité que j'en retire : à la vérité, il y a un goût pour le ridicule encore un peu plus fin que le sien ; la raison dit Virgile et la rime Quinaut, l'abbé de Pure et cent autres choses de ce tour-là en laissent imaginer un plus délicat, c'est le tour de Quévedot[1] et d'un Portugais avant lui, sur la nécessité de la rime, que Cervantès à mon avis n'eût pas goûté. Il me semble que M. Despréaux s'est voulu donner le goût d'Horace, il s'est rendu un Juvénal poli et fort exact, c'est le meilleur en son genre que nous ayons sans comparaison, quoique Regnier eût plus de naturel. Je voudrais que nous eussions plusieurs écrivains comme lui, je prendrais plus de plaisir à lire vos lettres que je ne fais. Les livres du Père Rapin[2] me donnent beaucoup de satisfaction, ceux de M. Arnaud et de M. Claude sont admirables. Je vous supplie de m'envoyer ce qu'ils feront de nouveau, sans oublier Surena de M. Corneille, mon impatience ne va pas à les recevoir par la poste, comme vous savez ; brûlez ma lettre, car je ne parle qu'à vous. »

En 1671, Perrin et Cambert avaient inauguré l'Académie d'Opéra au Jeu de Paume de la Bouteille, par leur opéra de *Pomone*. Lulli obtint peu après le transfert à son nom du privilège accordé à Perrin, et s'étant attaché Quinault qui, pour quatre mille livres par an, lui devait fournir un poème chaque année, fit jouer son premier opéra, *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, le 15 novembre 1672, sur l'emplacement du Jeu de Paume de Bel-Air. M. d'Hervart racontait à Saint-Évremond ces représentations, décrivait les merveilles de la décoration, des machines et des ballets.

Du fond de sa retraite Saint-Évremond semble se défier de ce nouveau genre ; amateur passionné de musique et n'ignorant pas la composition, — il notait lui-même les idylles, les prologues et autres pièces qu'on chantait chez Hortense Mazarin[3], — il n'aime pas les *opera*, éprouvant quelque peine à admettre que la musique se mêle de gêner un poète dramatique. Des décors, des danses, des dieux en équilibre sur des nuées, tout cela lasse rapidement :

1. « De tous les livres que j'ai lus, écrit Saint-Évremond au marquis de Créqui, *Don Quichotte* est celui que j'aimerais mieux avoir fait... Quevedo paraît un auteur fort ingénieux, mais je l'estime plus d'avoir voulu brûler tous ses livres quand il lisait *Don Quichotte*, que de les avoir su faire. »

2. Rapin (René), jésuite et littérateur, qui servait Dieu et le monde par semestre, et manifestait le plus grand zèle contre les jansénistes. Dans ses *Eglogues Sacrées*, écrites en latin, le nom de Jésus voisine avec celui de toutes les divinités païennes.

3. *Vie de Saint-Évremond*, par Silvestre.

« Où l'esprit a si peu à faire, c'est une nécessité que les sens viennent à languir ». Le chant continuel, pendant lequel la poésie se voit forcée de céder le pas à la mélodie, lui semble « tellement contre nature » que son imagination en est blessée. Avant de développer ses idées dans sa lettre à Buckingham *sur les opera*, il les a plus familièrement exposées à M. d'Hervart dans cette jolie lettre écrite au sujet d'*Alceste* :

4 février 1675 [au crayon].

« Puisque vous me demandez des nouvelles de ma santé [1] devant toutes choses, il est juste de commencer à vous en dire : elle me laisse la nuit un sommeil assez tranquille, et me donne, le jour, assez bon appétit, mais elle ne m'ôte pas toutefois les vapeurs, et hier au soir, même, j'en ai eu de fort incommodes ; l'esprit, à mon avis, ne s'en ressent point, il n'est ni trop abattu ni trop inquiet, et j'ai plus de gaîté que la vieillesse et la mauvaise fortune ne devraient souffrir. Au reste, je ne précipite point dans un pays où l'on aime fort à précipiter ; et depuis quatorze ans que je suis venu en Angleterre, je n'ai vu ni opération de chimie ni expérience.

Vous ne devez pas craindre de m'ennuyer sur les opéras, tant par l'agrément de la matière, que par celui de votre discours, on ne peut pas en parler mieux que vous faites ; ce que j'avouerai d'autant plus volontiers, que vos sentiments ont toujours été les miens ; je ne doute pas que la musique ne soit très belle en certains endroits, et que les danses ne soient merveilleuses, mais que l'opéra soit beau et bien fait, étant composé de la sorte, il n'est pas possible. M. de Buckingham dit qu'il est serviteur des opéras, tant qu'on y fera chanter : *Hola, ho, capitaine des Gardes, faites venir un tel ; qu'est devenu cet autre* ? La tragédie et la comédie sont quasi tout en action comme le poème, et quasi tout en récit ; cela étant, il n'y a rien de si ridicule que de faire chanter en agissant, soit qu'on délibère dans un conseil, ou qu'on donne des ordres dans un combat, ou qu'on soit occupé à quelqu'autre fonction. On peut chanter où les Dieux ont intérêt : toutes les nations ont chanté dans le service qu'on leur rend, ou dans les louanges qu'on leur donne : on peut chanter ce que l'on sent, et ce que l'on souffre ; la tendresse et la douleur s'expriment naturellement par une espèce de chant tendre ou douloureux. Mais nos actions rejettent toute autre expression que celle de la parole : d'ailleurs, comme sont faits les opéras, on perd tout l'esprit de la représentation pour l'intérêt de la musique qui ne le vaut pas, quelque merveilleuse qu'elle soit : car où notre intelligence a trop peu à faire, il n'est pas possible à la fin que les sens à qui l'on veut plaire le plus, ne viennent bientôt à languir ;

1. La blessure au genou, que Saint-Évremond avait reçue à la bataille de Nordlingen, s'était rouverte. Bien traitée, elle ne tarda pas à guérir, et il n'en resta d'autre incommodité à Saint-Évremond que d'avoir la jambe gauche plus faible que l'autre.

le meilleur poète est obligé de se déshonorer ici en faveur du musicien, par les vers qu'il ajuste moins à l'expression de ce qu'il représente, qu'à la commodité du musicien, et à la facilité de son chant. Qu'on mette de la musique de Batiste[1] et ses danses, dans les entr'actes de Suréna et d'Iphigénie, je veux perdre la tête si on ne se dégoûte pas des opéras. J'ai ouï dire à Corneille autrefois qu'on perdrait aussi l'idée de ce qui aurait été représenté dans un acte et qu'on serait moins préparé à bien entendre le suivant ; mais il faudrait que les paroles de la musique fussent des réflexions sur ce qu'on aurait vu, et comme l'expression de l'esprit de chaque acte : ce qui aurait du rapport aux chœurs des Grecs, et entretiendrait les idées au lieu de les dissiper. Ne montrez ceci à personne, je le viens d'écrire sans lever quasi la plume, vos sentiments ont attiré tout ceci bon ou mauvais ; mais bon en ce qu'il a de rapport à ce que vous avez pensé. Adieu. »

Ce 4 février.

. . . . . .

Publier des lettres inconnues ou des fragments inédits d'un auteur célèbre vous amène facilement à leur accorder une valeur égale à la peine que l'on prit pour les découvrir. Historiquement, ces lettres ont fort peu d'importance ; littérairement, elles en ont davantage ; surtout elles complètent et précisent par des traits secondaires mais significatifs la physionomie si attachante de Saint-Évremond. Elles lui donnent un air de volonté calme, la dignité aimable de l'homme qui préfère sa réputation à la compassion dont il pourrait être l'objet. L'âge mûr, puis la vieillesse, la pauvreté, quarante-deux ans d'exil, en ce temps où loin de la Cour on n'était pas seulement malheureux, mais encore ridicule, ne l'ont pas empêché de réaliser le type de l'élégance française. Est-ce là le sceptique à la Sextus Empiricus, celui que peignent les manuels, qui met son idéal de bonheur et de liberté dans un état moyen d'indifférence ? Un sceptique aurait-il porté si loin la coquetterie de son esprit ? Il y a plus de stoïcisme dans un sourire badin que dans l'expression de sentiments violents. Saint-Évremond, jeune lieutenant des gardes de Condé, se battait bravement à Rocroy. Pauvre et exilé, son courage nous émeut d'autant plus qu'il le tempère de cette fine ironie qui n'est, à bien prendre, qu'une politesse pour son correspondant. « C'est un ridicule ordinaire aux disgraciés, dit-il au comte de Grammont, que d'infecter toutes choses de leurs disgrâces, et, possédés qu'ils en sont, d'en vouloir infecter les autres ».

1. Il ne s'agit pas là de Batiste, musicien français, élève de Corelli, auteur de pièces pour musette et pour violon, qui passa pour le plus habile virtuose de son temps, mais bien de Lulli lui-même, que Saint-Évremond appelle par son prénom, dans la comédie sur *les Opera*.

Dans son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire a rendu hommage à la fermeté d'âme de cet écrivain qui, lorsque Louis XIV, en 1689, lui accorda enfin la grâce de revoir la France, préféra finir ses jours sur la terre qui l'avait recueilli et honoré. Rémy de Gourmont, dans la notice substantielle autant que fine qui précède les *Pages choisies*, et plus récemment M. G. Jean Aubry ont éclairé vivement ce côté du caractère de Saint-Évremond. Cette maîtrise de son chagrin, cette possession de soi, dérivant d'un délicieux et héroïque amour-propre, se manifestent si naturellement dans ces lettres intimes adressées à un ami que nous n'avons pas résisté à l'envie de faire connaître celles-ci. Elles font aimer l'homme qui se serait résolu à vivre dans un couvent ou dans un désert plutôt que d'inspirer une raillerie ou un témoignage de pitié, et qui a pris dans son sens le plus large et le plus généreux le précepte d'Epicure : « Cache ta vie ».

Chaulieu même, Normand comme lui, n'a pu cacher son triste désenchantement des hommes et de la vie, dans ses dernières années... Chaulieu, lors de ses accès de goutte, voyait la fin de toutes choses approcher. Saint-Évremond trouvait dans ses « diablesses de vapeurs » le moyen de faire sourire ses amis.

Cet amateur, ce voluptueux, que l'on a cru égoïste, confirme le mot de Vauvenargues : « Il faut de l'âme pour avoir du goût ». Ayant fixé ses pensées pour s'en rendre un compte plus exact, et non pour s'en glorifier, il sut vivre sans espoir ni désespoir, sans éclat ni amertume. Il connut et comprit le véritable honneur qui règle la conduite des gens raisonnables ; et tout en cherchant, loin de la fortune, un repos qui lui tint lieu des biens qu'elle lui refusait, il ne se fit pas honneur de la mépriser. Au milieu des brouillards de la Hollande et de l'Angleterre, Saint-Évremond resta Français au point de ne jamais vouloir montrer au monde que le côté charmant de son être.

Paul Chaponnière.

FARMIN DE ROZOI:
LE JOURNALISTE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE
(MAI 1789 — AOUT 1792).

SECONDE PARTIE

I

On sait qu'à l'aurore de la Révolution, au lendemain de la Convocation des États Généraux, l'opinion publique, vibrant d'un enthousiasme peu mesuré, mais absolument sincère, pour l'ère nouvelle qui semblait promettre à la France un âge d'or, confondait dans le même culte Henri IV, le Béarnais devenu si populaire, et Louis XVI proclamé tout récemment le *Père de la Patrie*. Des abstracteurs de quintessence mathématique avaient même découvert, dans l'addition des chiffres romains de Louis XII et d'Henri IV, cette lapalissade : XII + IV = XVI; autrement dit, l'époux de Marie-Antoiette réunissait aux solides vertus de Louis XII les prestigieuses qualités d'Henri IV.

Il est fort probable que Rozoi, qui, depuis plusieurs années, battait monnaie avec le nom et la gloire du chef de la dynastie bourbonienne, ne fut pas des derniers à signaler une analogie[1], démentie, hélas! par l'événement. Mais nous ne pouvons formuler à cet égard que des hypothèses, car nous ne retrouvons les traces de ce fidèle admirateur du Panache blanc que six semaines après la Constitution des États Généraux en Assemblée Nationale; et encore fait-il mine, à cette date, d'un adversaire plutôt que d'un partisan de l'ancien régime.

C'est à l'Assemblée Générale du district de Saint-Louis-la-Culture, tenue, le 24 juillet 1789, dans le *Prieuré* de l'église des Jésuites, que nous revoyons Rozoi, d'ailleurs en fort bonne posture[2]. Membre du Comité de ce district, il en est également « le vice-secrétaire » : à ce titre, il prend, par trois fois la parole et fait

1. En tout cas, quand Louis XVI était monté sur le trône en 1774, Rozoi avait chanté, dans un poème intitulé *le Joyeux Avènement* les espérances que donnait au pays le nouveau règne.

2. *Bibl. Nat.* Lb[40] 348, *Discours prononcé à l'Assemblée générale du district de Saint-Louis-la-Culture* par M. de Rozoi, membre du Comité de ce district et son vice-secrétaire, 24 juillet 1789.

à maintes reprises l'éloge de ses collègues, sur le mode dithyrambique exigé par les circonstances :

« Les douze commissaires nommés par vous pour donner des bases à la Constitution nouvelle, dit-il, en substance, à l'Assemblée, ont rempli leur mission avec autant de zèle que de désintéressement. Ils ont d'ailleurs fait rédiger, jour par jour, un compte-rendu de leurs travaux, dont vous allez prendre connaissance. »

Ici Rozoi interrompt son discours afin que l'auditoire entende le rapport en question. Cette lecture terminée, l'orateur continue son allocution par l'examen, poussé plus à fond, de l'œuvre des douze commissaires. — Rozoi ne se nomme pas, mais il appartient évidemment à cette administration modèle.

« Les uns, dit-il, travaillent au bureau militaire établi à l'Hôtel de Ville, ou font hâter la démolition de la Bastille. D'autres, que leurs affaires appellent au barreau, dans leurs comptoirs ou dans leurs ateliers, oublient leurs propriétés, leurs femmes, leurs enfants, pour veiller sur la conservation de vos enfants, de vos femmes et de vos propriétés. »

Mais, comme il faut « préparer les moyens de fixer la municipalité de la capitale » et que « l'ordre public semble exiger que le nombre des membres du Comité provisoire soit porté à cinquante », les douze commissaires attendent de la reconnaissance de leurs électeurs « la confirmation de leur nomination première » ; et les nouveaux mandataires « seront pénétrés de l'émulation des Anciens ».

Une fois ce choix arrêté et le vote proclamé, Rozoi se donne de nouveau la parole pour présenter une « motion ».

Après avoir constaté que « le roi et le peuple ne font plus qu'un », il exhale librement la vieille rancune qu'il avait gardée contre la Bastille :

« Bientôt, dit-il, on va détruire, jusques dans ses fondements, cette forteresse horrible, ce monument de notre servitude, que nos pères et nous-mêmes ne pouvions regarder sans pâlir ; nous surtout, qui ne cherchions jamais le soleil levant sans voir ces tours sous lesquelles des souterrains obscurs pouvaient être autant de bouches infernales qui eussent vomi sur nous la mort. »

Mais au mélodrame va succéder l'idylle :

« ... Qu'avec ces mêmes pierres on construise un monument au pied duquel tout citoyen conduira sa famille et chantera des hymnes à la Liberté. Qu'il s'élève sur ces ruines une « pyramide » avec diverses inscriptions... l'une « offrira le récit de cette action héroïque (la prise de la Bastille) », l'autre indiquera « les noms de ceux qui

la préparèrent en présidant à la création de la milice parisienne »... Que « la liste des citoyens morts pour la patrie soit déposée entre les mains des représentants de la Nation et qu'elle soit écrite dans les fastes du peuple français à l'article sacré *Liberté*. »

Enfin, cette motion, fort longue et conçue dans les termes grandiloquents chers à l'orateur, se termine sur le rapprochement que nous avons déjà signalé et qui avait encore l'agrément de l'opinion publique :

« Qu'on célèbre à l'Hôtel de Ville l'anniversaire de ce jour fameux, le 17 juillet, où le roi est venu se jeter dans les bras de son peuple; que le 17 juillet soit pour Louis XVI ce que le 22 mars fut pour Henri IV[1]. »

La dernière page de la brochure est réservée à la « Liste des Membres du Comité permanent du district de Saint-Louis-la-Culture ». Rozoi y figure comme vice-secrétaire; et nous y relevons les noms du vice-président Thuriot de la Rosière, le futur conventionnel, d'Ameilhon l'historiographe et bibliothécaire de la Ville de Paris, de Lavoisier, l'illustre chimiste, de Panic, de Paulet, le directeur d'un institut fondé pour les orphelins de l'armée.

Rozoi, dans son discours, est très net : comme tant d'autres de ses contemporains qui tinrent les premiers rôles sur la scène révolutionnaire, il s'élève, et il le dit textuellement, contre « le despotisme qui, jusqu'alors, opprima le pays », partant contre la politique gouvernementale.

Comment, et par quel mystère, changea-t-il aussi brusquement d'opinion, et à ce point que, dix mois au plus après sa manifestation au district de Saint-Louis-la-Culture, il prenait hardiment parti contre la Révolution ?

Ici doit se placer un document fort curieux, qui peut expliquer cette soudaine métamorphose. Nous ne le produisons toutefois qu'avec une certaine réserve, bien qu'il émane d'un écrivain du temps, très renseigné sur les hommes et les choses de la Révolution ; car, jusqu'au moment où il se retira de la scène politique — le lendemain du 18 Brumaire — il avait appartenu au monde de l'administration et de la diplomatie. Nous voulons parler de Lombard de Langres, fécond polygraphe comme Rozoi, auteur de

1. Le 22 mars 1594, Henri IV avait fait son entrée dans Paris, qu'il assiégeait. Brissac, il est vrai, avait puissamment contribué, avec d'autres, au succès de l'opération. Cette *Réduction de Paris* avait inspiré à Rozoi le drame lyrique portant ce titre, dont nous avons raconté l'effondrement, et qui ne réussit pas mieux en 1783 qu'en 1776, quand l'auteur le fit représenter sans musique et en le dénommant la *Clémence d'Henri IV*. Rozoi, qui voulait imposer quand même cette mauvaise pièce au public, la fit imprimer sous son nouveau titre en 1791.

mélodrames horripilants, mais homme aimable et spirituel, quoique ayant laissé, sous des pseudonymes peu flatteurs pour son caractère, des *Mémoires* où sont consignés, en grande partie, ses souvenirs personnels. Nous avons déjà demandé à l'une de ces publications quelques lignes sur Rozoi. Nous ferons à ce même ouvrage un plus large emprunt, donnant peut-être la clef d'une brusque évolution qui n'est pas sans exemple dans le monde des lettres.

« Incapable, dans ces temps de perturbation, de recourir au crime ou à la bassesse pour se tirer de la gêne dans laquelle il se trouvait, Durosoy projeta alors de faire un journal. Comme il roulait cette idée dans sa tête, en se promenant au Palais-Royal, il rencontra un ami, M. Dubié, chargé de la direction du *Club des Étrangers*[1], qu'il aborda en le priant de le tirer de l'incertitude où il était.

— J'ai besoin, lui dit-il, d'écrire pour vivre : je veux faire un journal, mais de quelle couleur sera-t-il ? Serai-je royaliste ? Serai-je patriote ?

— Eh ! bon Dieu ! mon ami, les feuilles patriotiques sortent de dessous les pavés ; il y en a plus que d'acheteurs et avec elles il n'y a pas d'eau à boire. Faites-vous donc aristocrate ; il y a avantage à l'être ostensiblement : on ne connaît que deux écrits périodiques de ce genre ; les souscripteurs vous pleuvront, les ministres vous achèteront, votre fortune est faite. »

Cet avis fut accueilli avec enthousiasme[2].

L'anecdote, *si e vera*, ne fait pas grand honneur à la probité politique des deux interlocuteurs. Fût-ce donc là l'origine de la *Gazette de Paris* ? Toujours est-il que, le 1er octobre 1789, Rozoi publiait, en format in-8°, la « *Gazette de Paris*, ouvrage consacré au patriotisme, à l'histoire, à la politique et aux beaux-arts[3] », titre singulièrement ambitieux, mais justifiant à souhait cette déformation d'un aphorisme célèbre : le journal, c'est l'homme même.

En effet, dans le *Prospectus* précédant le premier numéro, nous retrouvons le personnage d'importance que nous avons appris à connaître, initiateur des plus vastes projets, appelé, si les circonstances eussent été plus favorables, à faire marcher le coche de l'État. A l'en croire, le plan de la *Gazette de Paris* avait été conçu, élaboré, définitivement établi, de l'aveu et sous les auspices du duc d'Aiguillon et du Comte de Vergennes, tous deux ministres

1. *Le Club des Étrangers*, qui tenait ses séances au *Wauxhall* ou *Panthéon d'hiver*, rue de Chartres, fut fermé en 1787 et rouvrit ses portes en 1791, rue du Mail, n° 19.

2. *Mémoires de l'exécuteur des hautes-œuvres*, par Grégoire (Lombard de Langres), 1830, p. 37.

3. *Mémoires de Grégoire.*

des Affaires étrangères et tous deux enlevés par la mort. Rozoi avait parlé de la *Gazette* dans les bureaux de Versailles. Malheureusement, il avait été devancé par le *Journal de Paris*, dont le privilège était exclusif. Cette feuille avait été publiée en 1777. A cette époque, d'Aiguillon était tombé en disgrâce depuis trois ans, et Vergennes lui avait succédé. Leur disparition, en 1788, permettait donc à Rozoi de leur prêter le langage qui convenait le mieux à ses intérêts.

Après cette digression d'ordre rétrospectif, l' « auteur, membre de plusieurs académies », comme il s'intitule modestement, indique à ses futurs abonnés le programme de la future *Gazette de Paris*. Son journal comprendra deux parties : la première sera consacrée aux séances de l'Assemblée Nationale, pour laquelle il professe un enthousiasme débordant de lyrisme, puis aux travaux patriotiques des districts, enfin à l'institution, toute nouvelle, de la milice nationale parisienne. Dans la seconde partie, il publiera les anecdotes du jour, des « extraits de papiers étrangers », les annonces des livres nouveaux, les comptes rendus des spectacles et des concerts, des informations sur les beaux-arts, les sociétés académiques et les jeux publics. Il s'attachera surtout à répondre aux « assertions hasardées de pamphlets attaquant l'honneur ou la réputation des particuliers ». Ici, l'auteur, bafoué et vilipendé sous l'ancien régime, laisse passer le bout de l'oreille : il a des rancunes qu'il se propose de satisfaire, d'autant que ses antécédents littéraires l'autorisent à exciper de sa compétence. Et il conclut avec une noble fierté : « La *Gazette de Paris* doit être la sœur de la *Gazette de France* ».

Nous sommes édifiés depuis longtemps sur l'inanité du mirage qu'offre aux yeux du lecteur ce genre de prospectus-réclames : les rubriques dont ils se recommandent sont toujours fort attrayantes ; mais, hélas ! toutes ces belles promesses ne sont qu'imparfaitement tenues. Rozoi s'efforce cependant à faire honneur le plus possible à ses engagements. Ses premiers numéros ne manquent pas de variété ; et rien n'y laisse prévoir le ton agressif qu'il prendra par la suite. Il est, au contraire, tout sucre et tout miel. Il se prosterne devant les grandes figures de la Constituante : Mirabeau, Clermont-Tonnerre, Mounier, Rabaud-Saint-Etienne, les abbés Sieyès et Grégoire, Duport, Target, Barnave, Bergasse, quelle « Assemblée d'hommes supérieurs ! [1] » Bien mieux, le

1. Bibliothèque Nationale (Imprimés L[2]c 255, in-8°). *La Gazette de Paris*, numéro d'octobre 1789. Il eût été intéressant de constater, si ce travail n'eût élargi démesurément le cadre de notre étude, avec quelle ferveur Rozoi, au lendemain de sa

7 octobre, au lendemain de ces journées de Versailles dont il s'abstient, pour le moment, de parler, il blâme une réponse du roi, qui indigna l'Assemblée, réponse susceptible, vu les circonstances présentes, d'avoir « les plus funestes conséquences ». Quelques jours après, il fera l'éloge de Maillard, de sinistre mémoire, « un des citoyens qui ont le plus contribué à la prise de la Bastille » et que Bailly a récompensé en lui donnant l'épée que ce héros arracha des mains d'un Suisse [1]. Il ira même, lui qui bientôt sera le défenseur irréductible du clergé, jusqu'à déplorer que l'évêque de Tréguier, non content de décliner l'invitation du « meilleur des rois » à faire dire des prières publiques, dans son diocèse, représente la révolution actuelle comme un élément destructeur de la religion et des autels [2].

Cependant, pour témoigner de son impartialité, Rozoi insère une lettre qui porte cette signature : *Le Solitaire d'Auteuil*, et qui est, en même temps qu'une critique du *Charles IX* de Joseph Chénier, joué à la Comédie-Française, une protestation justement

conversion, brûla, l'une après l'autre, les idoles qu'il avait simultanément adorées sur tous les bancs de la Constituante. Il excepta, bien entendu, de cet holocauste les membres les plus intransigeants de la Droite, dont il devint désormais l'écho et dont il se considérait comme le porte-parole. Il avait réglé son opinion sur celles de ces contre-révolutionnaires ; et sa polémique, dans la *Gazette de Paris*, contre leurs adversaires s'en inspira, ainsi que le démontrent les minutes de ses articles et les lettres de ses correspondants conservées par les Archives Nationales. Il suffit d'un exemple pour prouver cette sorte d'imprégnation, que le journaliste amalgamait assez adroitement avec sa propre originalité. On sait de quelles virulentes récriminations et de quelle haine les ultra-royalistes poursuivirent Mirabeau. La campagne de Rozoi contre l'illustre tribun ne fut ni moins acrimonieuse, ni moins féroce ; mais nous la voyons s'atténuer peu à peu, non toutefois sans certaines réserves, dès que Mirabeau entre en négociation avec la Cour : il fallait ménager cette influence prépondérante ; et rien n'atteste mieux cette... résignation d'un parti irréductible que l'emprunt suivant fait à la publication du parfait érudit qu'est M. Pierre de Vaissière, *Lettres d'Aristocrates* (Paris, 1907).

Le 15 avril 1791, c'est-à-dire treize jours après la mort du puissant orateur, Mme de Vatre écrit, de Paris, à M. de Givry :

« Ce que vous me dites de Mirabeau est bien juste. On en espérait quelque chose. Mais, quand on y réfléchit, comment pouvoir compter sur un scélérat ? Les Jacobins triomphent de sa mort, et en disent actuellement des horreurs dans leur tribune. Ils ne le craignent plus, mais ils ont plus peur que jamais de la contre-révolution. Quoïque je n'y croie pas, un membre de cette infernale assemblée m'en a fait hier un tableau si effrayant, si abominable qu'il m'a donné mal aux nerfs. Ils prétendent que les Prussiens ne tarderont pas à entrer en France à la tête de 60 000 hommes, mais que, dès qu'ils y auront mis les pieds, le massacre commencera à Paris, et peut-être par les Tuileries. »

Ce pronostic, exagération à part, ne trouve-t-il pas sa justification dans les événements qui suivirent l'invasion austro-prussienne, dès le mois d'août 1792 ?

Donc, nous nous abstiendrons de reproduire les violentes attaques de Rozoi contre les Constituants qu'il avait, dans le principe, si platement flagornés ; nous nous contenterons d'en résumer l'esprit, essentiellement injuste et haineux, dans l'appréciation générale qu'il devait donner, par la suite, des travaux de la première Assemblée Nationale.

1. *La Gazette de Paris*, p. 87.
2. *Id.*, p. 158.

motivée contre l'assassinat d'un malheureux boulanger[1]. Et le rédacteur de la *Gazette de Paris* écrit à ce propos : « Nous recevrons avec reconnaissance de pareilles lettres et nous nous hâterons d'en faire part à nos lecteurs ». Qu'on y prenne garde. Rozoi vient de découvrir là une des sources de la prospérité réservée à son journal. Bientôt, sa *Gazette* sera, en grande partie, le résumé ou la reproduction plus ou moins littérale de la correspondance incessante que lui adressent ses abonnés et ses lecteurs. Mais une question irritante a surgi soudain d'une de ces communications qui présente l'émeute sanglante des 5 et 6 octobre, à Versailles, comme une réplique à l' « orgie » des Gardes du Corps. Rozoi ne veut pas se prononcer ; d'abord, il n'entend pas garantir l'exactitude des faits qui lui sont signalés, et il insérera les réponses contradictoires[2]. Heureux s'il s'était toujours inspiré de cette prudente réserve ! Mais, plus tard, il adoptera si bien, sans contrôle, les faits dont ses coreligionnaires politiques l'aviseront, qu'il les amplifiera et même les dénaturera sans être autrement désavoué par ses correspondants.

Néanmoins, de ces débuts, quelque peu embarrassés, d'un journaliste qui n'a pas encore trouvé sa voie, se dégage une impression très nette et très juste. Tout libéral qu'il est, Rozoi constate, à propos d'une motion du district des Cordeliers, dont M. d'Anton est président, que l'administration parisienne est livrée à l'anarchie. Elle reprend les errements de l'ancienne et détestable police, que vient compliquer encore par ses attentats à la liberté individuelle la double tyrannie de la Garde nationale et de la bureaucratie de l'Hôtel de Ville[3]. De leur côté, les soixante districts sont autant de « petits sénats » qui votent tantôt pour, tantôt contre la municipalité siégeant à l'Hôtel de Ville.

Rozoi avait raison ; il avait raison encore quand il déplorait le système de dénonciation et le flot de pamphlets que tolérait la liberté naissante : il fallait, hélas ! qu'elle jetât ses gourmes.

Entre temps, le rédacteur de la *Gazette de Paris*, ayant à cœur de tenir les promesses de son prospectus, publie de-ci, de-là, des nouvelles de théâtre, cultive le fait-divers, donne des extraits de l'*Orateur aux États Généraux*, insère une étude de son cru sur la vie du comte de Saint-Germain, l'ancien ministre de la Guerre, mais il reconnaît bientôt que la traditionnelle « abondance des

1. Le boulanger François, pendu puis décapité, le 21 octobre 1789.
2. *Gazette de Paris*, éd. in-8, p. 158.
3. *Id.*, n° 27, 27 octobre 1789 : Rozoi ajoute : « Le Comité des recherches siégeant à l'Hôtel de Ville doit correspondre à celui de l'Assemblée Nationale.

matières » dépasse de beaucoup le cadre modeste de sa feuille. En conséquence, il abandonnera, dès le mois de novembre, le format primitif de sa *Gazette*, l'in-8°, pour l'in-4°, dans lequel il aura les coudées plus franches, sur un plus vaste espace.

Dans l'intervalle, un journal de création récente, la *Chronique de Paris*, œuvre commune de Condorcet, Villette, Rabaud Saint-Etienne, glissait, dans son numéro du 31 octobre, l'entrefilet suivant :

« On a arrêté aujourd'hui M. Du Rozoi, auteur d'opéras-comiques, chargé par M. l'Évêque de Châlons-sur-Marne de lui faire un discours en faveur des biens ecclésiastiques. L'auteur était injustement soupçonné d'être porteur de papiers dangereux. La défense de la propriété cléricale n'est pas assurément un papier fort à craindre ; et un prélat, débitant le discours d'un auteur d'opéras-comiques, n'est pas un champion bien redoutable en présence des Thouret, des Mirabeau, des Duport, etc. »

Le ton ironique de l'articulet, le rappel quelque peu dédaigneux des antécédents dramatiques du teinturier épiscopal durent singulièrement froisser la vanité du journaliste. Rozoi se contint cependant ; mais, comme son confrère de la *Chronique de Paris* avait lancé une nouvelle inexacte, il s'empressa de la rectifier, avec une certaine raideur, dans le numéro du 4 novembre de la *Gazette* transformée : « La *Chronique de Paris*, dit-il, a annoncé, il y a quatre jours, que M. de Rozoi, auteur de différentes pièces de théâtre, a été arrêté. Rien de plus faux. L'auteur de *la Bataille d'Ivry* a toujours été connu, non seulement comme un honnête homme, mais encore comme un excellent patriote. »

Rozoi ne niait pas, on le voit, ses rapports littéraires avec le clergé. Sans être d'un ordre aussi spécial que le prétendait la *Chronique de Paris*, il est probable que des pourparlers avaient dû s'engager entre certains dignitaires de l'église et Rozoi, qu'on savait besogneux. Mais rien encore n'était conclu ; car l'attitude de la *Gazette de Paris* n'avait guère varié depuis sa fondation : son rédacteur se tenait sur la réserve et se piquait toujours d'impartialité. A ce titre, il insérait un mémoire des Gardes du Corps relatif à l'épisode de la cocarde[1] arborée au cours de leur fameux

1. *Gazette de Paris*, édit. in-4°, 1er n° 3 novembre 1789. — « Dans un repas donné par les Gardes du corps au régiment de Flandre », écrit, le 5 octobre, le baron de Seneffe à M. J.-B. de Cogels, à Anvers, « ils ont foulé aux pieds la *Cocarde nationale* et arboré la *Cocarde noire* » (*Lettres d'aristocrates* publiées par P. de Vaissière, 1907, p. 148). Les gardes du corps protestèrent contre cette affirmation qui avait couru dans tout Paris ; et voici la version, à peu près exacte, du fait qui avait déchaîné sur Versailles, les 5 et 6 octobre 1789, la ruée des poissardes et des malandrins de Paris : « Cinq ou six soldats de Flandre, chauds de vin (le roi venait d'entrer

banquet dans la salle de spectacle du château de Versailles. Il se défendait d'y joindre la moindre réflexion, laissant au public le soin de se prononcer ; seulement, lui, Rozoi, ne reconnaissait que la cocarde nationale et reprochait même à certains ecclésiastiques bretons de ne point l'accepter [1].

Ainsi qu'il s'y était engagé, il tempérait la gravité de ces débats politiques par la diversité d'informations artistiques et mondaines susceptibles d'intéresser ses lecteurs. Chaque jour, il insérait, en dernière page, le programme des théâtres et donnait le plus souvent possible l'analyse des pièces nouvelles. Le « Solitaire d'Auteuil » continuait sa campagne contre le Charles IX de Chénier[2], et, le surlendemain, à propos de la scène touchante des dames artistes déposant, comme don patriotique, leurs bijoux sur le bureau présidentiel de l'Assemblée de Versailles, M. Rev *** exprimait le désir que les « jolies têtes » de ces aimables citoyennes fussent « reproduites au physionotrace Quenedey[3] ». « On vous reproduit comme par magie », ajoutait Rozoi, qui savait manier la réclame.

Il n'était pas moins gracieux pour l'abbé Grégoire, dont il rappelait avec éloge la motion en faveur des Juifs[4] ; mais il publiait tout au long la lettre de M. d'Hyr*** contre les *Révolutions de Paris*, le journal de Prud'homme, qui avait osé dire qu'Henri IV était un despote[5], « le bon Henri », comme aimait à l'appeler Rozoi... Et, bientôt, cet homme, qui avait eu tant à souffrir des railleries et sarcasmes méprisants de ses confrères en littérature, reprenait plus ardemment sa campagne contre les « folliculaires et les dénonciateurs », dans lesquels il retrouvait sans doute d'anciens adversaires. Il ne stigmatisait pas avec moins de virulence un prétendu hommage patriotique qui était devenu un « système de brigandage ». On arrêtait les gens dans la rue pour leur arracher les boucles de leurs souliers[6]. Il fallut que le maire de Paris et le département de la police intervinssent afin de mettre un terme à ces scènes scandaleuses.

avec sa famille dans la salle du festin), arrachèrent leur cocarde rouge et bleue — la cocarde nationale — disant : F... de l'Assemblée Nationale ! Nous dépendons du roi seul et voulons mourir pour lui ; reprenons donc ses livrées et nos *cocardes blanches*. Alors plurent des loges des rubans de cette couleur. » (P. de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*. Lettre du 6 octobre adressée par le marquis de Vergennes à M. de Bellejeant, p. 94.)

1. *Gazette de Paris*, édit. in-4°, n° du 10 novembre.
2. *Gazette de Paris*, n° du 10 novembre,
3. *Id.*, *id.*
4. *Gazette de Paris*, n° du 15 novembre.
5. *Id.*, n° du 14 novembre.
6. *Id.*, n° du 24 novembre. Le maréchal de Mouchy venait de faire don de ses boucles en or.

Enfin Rozoi prenait nettement position dans l'affaire des 5 et 6 octobre, mais toujours avec cette infatuation qui prêtait si fort à rire : « On sait avec quelle noble assurance nous avons rendu publics les mémoires qui nous avaient été adressés pour la défense de MM. les Gardes du Corps »[1]. Il plaide la cause de Besenval[2], compromis par son billet au Gouverneur de la Bastille, et la tâche ne laissait pas que d'être épineuse pour Rozoi, qui avait applaudi avec transport à la chute de la forteresse. Il était plus à l'aise pour soutenir le Commandant en chef de la marine à Toulon, Albert de Riom[3], dans son conflit avec la Municipalité[4]. Et comme il ne manque jamais de rappeler qu'il a promis, dans son *Prospectus*, de répondre aux « assertions mensongères » des pamphlets, il leur reproche de « semer la défiance pour substituer aux glorieux bataillons de la vieille armée française une nouvelle milice »[5]. Esclave de ses engagements, Rozoi panache de littérature ses articles politiques : il envoie à la duchesse d'Orléans des vers de son cru dans des exemplaires de son journal, comme il adressera, au commencement de 1790, une épître rimée au Vicomte de Ségur, sans préjudice des poésies empruntées à ses recueils d'antan. Il écrit des notices nécrologiques en l'honneur des peintres Vernet et Jeausat, et, le mois suivant, il fait un éloge enthousiaste de l'œuvre de Houdon et de Caffieri, entre des extraits de journaux étrangers et toute une série de lettres de Ninon. Il célèbre la bienfaisance de Marie-Antoinette et consacre un certain nombre d'articles à la question des nègres, dont les révoltes sanglantes dépeuplaient et ruinaient nos colonies.

Pour Rozoi, l'année ne finit pas sous de moins sombres couleurs. L'Assemblée Nationale, qu'il avait jusqu'alors exaltée, n'offre plus que « des débats tumultueux ou ridicules dégénérant en personnalités »[6], débats dont elle « rend témoins les citoyens et les étrangers ».

Partout les « magistrats, les évêques, les hommes titrés sont dénoncés comme des conspirateurs »[7]. L'évolution du journaliste

1, 2. *Gazette de Paris*, n° du 9 décembre : Rozoi s'élève avec force contre le Comité des recherches de l'Hôtel de Ville qui veut voir partout des coupables.

3. La municipalité l'avait mis en prison pour avoir chassé du port deux maîtres d'équipage indisciplinés (déc. 1789). L'Assemblée Nationale ordonna son élargissement et celui d'autres officiers jusqu'à plus ample informé, puis décréta, le 16 janvier 1790, que tout le monde, officiers et municipalité, avait fait son devoir.

4. *Gazette de Paris*, n° du 13 décembre.

5. *Id.*, n° du 16 décembre.

6. *Id.*, *ibid.*

7. *Id.*, n° du 29. — « On n'est que toujours trop enclin, écrit le *Solitaire d'Auteuil*, à abuser de ses droits et on ne l'est pas à remplir ses devoirs. »

qui, d'après les premiers articles de la *Gazette de Paris*, semblait si lente, se précipite : elle est complète maintenant.

Rozoi prend nettement parti pour le côté droit de la Constituante, dont les maladresses et les exigences devaient causer la perte, sans avoir su enrayer la progression du péril anarchique.

Dans un livre [1] d'une rare impartialité, le marquis de Ferrières, député de la noblesse, a défini très sensément l'erreur capitale de ses coreligionnaires politiques : « Comme ils (les nobles et les évêques) ne tendaient qu'à dissoudre l'Assemblée, qu'à jeter de la défaveur sur ses opérations, loin de s'opposer aux mauvais décrets, ils étaient, à cet égard, d'une indifférence que l'on ne saurait concevoir. Ils sortaient de la salle, lorsque le Président posait la question, invitant les députés à les suivre; ou bien, s'ils demeuraient, ils leur criaient de ne point délibérer... Les clubistes, devenus, par abandon, la majorité de l'Assemblée, décrétaient tout ce qu'ils voulaient. Les évêques et les nobles, croyant fermement que le nouvel ordre de choses ne subsisterait pas, hâtaient, avec une sorte d'impatience, dans l'espoir d'en avancer la chute, et la ruine de la monarchie, et leur propre ruine. »

Combien d'adeptes a trouvés, depuis, cette politique de casse-cou !

Ferrières déplore, en outre, l'attitude déplorable, en séance publique, de ses collègues : « A cette conduite insensée, ils joignaient une insouciance insultante, et pour l'Assemblée, et pour le peuple qui assistait aux séances. Ils n'écoutaient point, riaient, parlaient haut, confirmant ainsi le peuple dans l'opinion qu'il avait conçue d'eux; et, au lieu de travailler à regagner sa confiance et son estime, ils ne travaillaient qu'à acquérir sa haine et son mépris. »

Après bien des hésitations, et vraisemblablement à la suite de démarches, de pourparlers et de promesses, Rozoi était donc devenu (on le voit, de reste, à l'allure de sa polémique) l'homme-lige de cette aristocratie intransigeante.

L'opposition de ses confrères de la presse royaliste au mouvement révolutionnaire s'était annoncée plus rapide, pour ne pas dire immédiate, quoique très peu de ces feuilles monarchistes, d'ailleurs assez nombreuses jusqu'au 10 août 1792, eussent paru avant la *Gazette de Paris*.

Parmi celles qui se tinrent sur la brèche, dès la première heure, nous ne voyons guère à citer que le *Journal politique national*,

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée Constituante et de la Révolution* (1798, 3 vol.). Se trouvent également dans la collection Baudouin, 2 vol., 1822.

fondé par l'abbé Sabatier, de Castres, organe éminemment sarcastique, auquel collaborait Rivarol et dont on disait qu'il avait « de la malignité sans gaîté et de l'esprit sans grâce ».

Le 15 septembre 1789 paraissait le *Journal de la Cour et de la Ville*, dit le *Petit Gautier*, qui avait pris pour arme de combat le persiflage, genre dans lequel devaient exceller, quelques mois plus tard, les *Actes des Apôtres*. Le *Petit Gautier*, fondé par un garçon imprimeur — le futur maréchal Brune — est moins amusant, plus brutal et aussi peu véridique. Interprète d'un royalisme féroce et porte-paroles d'émigrés exaspérés, il prétendait, en leur nom, « régénérer la France dans un bain de sang démocratique ». Meude-Monpas et Jourgniac de Saint-Méard sont ses principaux rédacteurs. Dans son ensemble, le *Petit Gautier* défigure les faits, quand il ne les invente pas, et finit par lasser le lecteur avec cette raillerie perpétuelle qui manque de goût, de mesure et surtout de... propreté.

On serait tenté d'adresser les mêmes reproches aux *Actes des Apôtres* [1], s'ils ne se faisaient pardonner par leur esprit une ironie incessante qui d'abord séduit (article sur Mirabeau, « le Flambeau de la Provence », et sur Robespierre, « la Chandelle d'Arras »), puis obsède le lecteur de cette idée que l'anecdote ou le document cité doit être, sinon inventé à plaisir, du moins travesti pour les besoins de la cause. L'historien ne saurait donc faire état d'une source purement artificielle. Lamartine a dit, à tort, que les *Actes des Apôtres* étaient la *Satire Ménippée* de la Révolution. La comparaison n'est pas exacte : sans doute, l'immortel pamphlet de la fin du XVI^e^ siècle procède fort souvent par voie de persiflage ; mais il a, par contre, ses heures de sévère et vigoureuse éloquence, ce qui n'est jamais le cas pour les *Actes des Apôtres*. Rivarol, Champcenetz, Mirabeau cadet, Peltier sont les guêpes au dard brûlant qui harcèlent sans répit les évangélistes de la foi nouvelle.

Le *Journal* de Suleau, malgré ses intermittences et ses inégalités de composition, se rapprocherait plutôt de cette *Satire Ménippée* qui est unique dans l'histoire de notre littérature. Il a beaucoup de sa verve, de son mordant, de son âpreté ; mais sa dureté va jusqu'à l'invective, et son audace jusqu'à l'obscénité. Le rédacteur de cette feuille de combat se distingue par un talent d'une rare originalité. Ancien soldat devenu avocat, il a gardé de son premier métier l'intrépidité de l'homme d'action ; et la conviction qu'il a

1. On a prétendu, à tort, que Rozoi avait collaboré aux *Actes des Apôtres* : il n'écrivit jamais dans d'autre journal que le sien.

de l'excellence de sa cause l'a jeté, plume en main, au plus fort de la mêlée.

Les *Déjeuners et les Dîners* du Vicomte de Mirabeau sont parfois étourdissants de gaîté, mais se ressentent trop souvent des habitudes bachiques du joyeux viveur, dont les initiales *V. D. M.* étaient ainsi complétées par les amateurs de ce genre d'amusettes alors fort à la mode : *Vin De Malvoisie.*

Le *Journal Général de France* de l'abbé de Fontenay datait d'avant 1789 : il était devenu monarchiste militant, aussitôt la chute de la Bastille ; mais, écrit un contemporain, il n'est bon que pour « la bibliothèque des curés ».

Dans ce même ordre d'idées, l'*Ami du Roi* par l'abbé Royon, avec sa devise : *Pro Deo, Rege et Patria*, pouvait être un concurrent redoutable pour la *Gazette de Paris*, car il défendait les mêmes idées avec la même ténacité et la même chaleur ; il avait des correspondants aussi sérieux et aussi zélés ; mais son titre, qu'il tenait de la veuve Fréron, lui était disputé par le libraire Crapart et par le journaliste Montjoye, qui avaient également arboré les mêmes couleurs. Et les querelles incessantes de ces trois journalistes faisaient la joie de la *Chronique de Paris*. En tout cas, l'*Ami du Roi*, rédigé par l'abbé Royon et soutenu par la veuve Fréron, qui affirmait ainsi ses droits à la propriété du journal, devait bientôt inviter les officiers français à quitter l'armée nationale, pour renforcer celle de l'émigration ; et la populace, à l'instigation de la *Chronique de Paris*, allait châtier cet antipatriotisme en brisant les presses qui cherchaient à le propager.

Dans le camp royaliste, dès les premières heures de la Révolution, un seul journal, le *Mercure de France*, et un seul journaliste, son rédacteur politique, Mallet du Pan, défendirent la cause de la monarchie avec autant d'autorité que de talent, avec autant de bon sens que de pondération. Depuis 1783, sur l'offre de Panckouke, propriétaire du *Mercure de France*, le Genevois Mallet du Pan, écrivain d'esprit indépendant et de réelle valeur, avait accepté la rédaction d'un *Journal historique et politique*, annexé au *Mercure*. Il ne cessa cette publication qu'en 1792, lorsqu'il sortit de France, chargé par Louis XVI d'une double mission, à Coblentz et à Francfort, auprès des princes, frères du roi et des souverains coalisés de l'Autriche et de la Prusse.

Désintéressé, sincère et courageux, Mallet du Pan avait énergiquement combattu, comme journaliste, les excès de la démagogie au cours des journées révolutionnaires. Au point de vue politique, d'accord avec les derniers ministres de Louis XVI, les Bertrand de

Malleville, les Montmorin, les Malouet, que les intransigeants de la Cour des Tuileries appelaient dédaigneusement des *monarchiens*, Mallet du Pan eût voulu, pour la France, l'établissement d'un régime constitutionnel analogue à celui de l'Angleterre. De ce fait, également odieux aux adorateurs irréductibles de l'ancien régime et aux farouches partisans du nouveau, il n'eut à se reprocher, pour la défense de son système, que la continuité d'une grave erreur, sa haine irréfléchie autant qu'invincible contre la République française.

En résumé, ce qui manquait à tous ces journaux royalistes pour faire triompher leur cause, c'était l'unité d'action. Au lieu de monter à l'assaut en bataillon serré, ils marchaient en tirailleurs. Ils dispersaient leurs efforts. Ce fut, en tout temps, la grande faute du journalisme, la faute inévitable et irréparable, la question commerciale primant la question de sentiment. On est du même parti, mais les intérêts sont différents. La concurrence tue l'esprit de solidarité. Il est si rare de voir un journal citer avec éloge l'article d'un organe de la même opinion. Evidemment nous avons dans la plupart des feuilles quotidiennes une « revue de la presse », mais cette rubrique ne tire pas à conséquence, puisqu'elle reproduit des coupures de journaux de toute opinion. Peut-être les rédacteurs seraient-ils tentés d'applaudir à une belle page d'un confrère du même parti ; mais le directeur en prendrait ombrage. Pourquoi cette réclame à un concurrent ? Eh bien ! et la lutte pour la vie ? C'est déjà faire preuve d'une grande amitié entre journalistes que de ne pas se déchirer.

Les gazetiers royalistes, pendant la Révolution, se contentèrent de s'ignorer.

Et pourtant Rozoi se montre encore assez courtois, à l'occasion, avec ses confrères de même opinion. Il cite parfois l'*Ami du Roi* ; et un jour il rendra cet hommage, sur le mode plaisant, à la verve des *Actes des Apôtres* : « Quiconque rira, en lisant ces *Actes*, sera désigné par nous à quelque district, comme n'étant pas honnête ».

C'est à peine si les *Actes* lui feront l'honneur d'apprendre à leurs abonnés que la *Gazette de Paris* a subi, comme leur feuille, le supplice de la brûlure par la main du populaire en mai 1790.

Un seul journaliste, le vaillant Suleau [1], a témoigné une certaine sympathie à Rozoi, sympathie où perce toutefois une pointe de

1. Auguste Vitré, *Ombres et vieux murs*, 1859.

malice. Nous en trouverons la preuve, par la suite, dans deux lettres conservées aux Archives Nationales, l'une adressée au rédacteur de la *Gazette de Paris*, l'autre à la marquise de Favras. Suleau était alors à l'Abbaye. Ce n'était pas la première fois qu'il faisait connaissance avec la paille humide des cachots. La virulence de sa polémique l'avait désigné aux colères des journaux révolutionnaires et ceux-ci avaient précisément cherché à l'impliquer dans l'affaire du marquis de Favras. Emprisonné au Châtelet, il avait été jugé par le tribunal, appartenant à cette juridiction, le 17 janvier 1790 ; et chacune de ces audiences avait marqué pour lui un nouveau triomphe. Il avait plaidé lui-même sa cause dans une improvisation étourdissante d'esprit et de gaîté. Il riait, il chantait ; et, dans l'intervalle, absorbait de grands verres de limonade, en compagnie des « gens du Roi », à la façon des « joueurs de dominos [1] ». Son procès fut terminé, dans le courant d'avril, par son acquittement.

Le 10 août 1792, il devait être massacré par la main de la populace comme, quinze jours après, Rozoi devait être guillotiné par la main du bourreau.

Suleau, dont le *Journal* — une de ses dernières publications [2] — portait également le titre de *Journal des Princes*, Suleau le rédigeait au café des Trois-Couronnes, à Coblentz, dans l'atmosphère, surchauffée, des récriminations furieuses de royalistes exaspérés et viciés par les émanations, bientôt irrespirables, du tabac, du musc et des boissons alcooliques. Suleau mêlait à ces ardentes conversations le fiel amer de ses violentes diatribes, recevait les confidences, plus ou moins exactes, de la galerie, les confondait avec les nouvelles, sans contrôle, qui lui arrivaient de part et d'autre, et coulait le tout dans le moule de sa pensée si originale et si agressive d'où s'échappaient jusqu'en France les pamphlets qui faisaient la joie et ranimaient l'espoir des aristocrates découragés.

Certes, au point de vue littéraire, la feuille de Rozoi est moins brillante, mais la propagande qu'elle détermine et qu'elle entretient est autrement active, étendue, efficace, partout périlleuse pour le régime révolutionnaire. Elle s'exerce, cette propagande, dès les premiers jours de l'émigration et se continue, pendant près de trois années, sans interruption, sans faiblesse, sans trêve ni merci, jusqu'à la déchéance de la royauté. La *Gazette de Paris* est comme le trait d'union entre les émigrés d'Angleterre, de Suisse,

1, 2. *Journal de M. Suleau*, rédigé à Coblentz, dédié à toutes les puissances, à Newied sur le Rhin et à Paris, 1791.

de Piémont, d'Espagne, mais principalement de Bruxelles, de Coblentz, de Worms, c'est-à-dire des Pays-Bas autrichiens ou des Electorats rhénans, et les royalistes restés en France, que nous appellerions volontiers les émigrés de l'intérieur.

Cette constatation se trouve confirmée par l'examen attentif des papiers qui furent saisis, après le 10 août, dans les bureaux de la *Gazette de Paris* et qui sont conservés, aux Archives Nationales, en de nombreux cartons. Nous avons indiqué sommairement, à la fin du dernier chapitre de notre étude sur Rozoi avant 1789, l'aspect et l'intérêt que présente cet énorme fatras qui semble n'avoir encore attiré l'attention d'aucun historien ou qui l'a peut-être rebutée. Nous n'y voulons relever, à côté des minutes d'articles parus ou non dans la *Gazette de Paris*, que l'innombrable quantité de lettres à l'adresse de Rozoi, venues de toutes les régions de la France et même de l'étranger. Cette correspondance, que n'a pas connue Hatin, ajoute à la valeur documentaire qu'attribue le savant bibliographe à la *Gazette de Paris :* nous en ferons état au même titre et comme terme de comparaison, sans négliger, dans la mesure du possible, les sources imprimées, susceptibles d'appuyer ou de fortifier notre étude.

II

Hatin n'a donc pas exagéré l'importance de la *Gazette de Paris.* Le journal de Rozoi, à partir des premiers mois de 1790, est bourré de faits, d'informations, de correspondances, dont le nombre ira toujours en croissant. A la vérité, cette publication devient aussi, avec le temps, plus combative et plus âpre ; elle signale, dans les termes les plus durs et même les plus outrageants, tous les abus, tous les excès de pouvoir, toutes les violences d'une démagogie qui ne connaît plus aucun frein. La *Gazette de Paris* vitupère l'anarchie, trop réelle, où s'enlise l'administration, et s'élève surtout, avec une indignation qui ne ménage personne, contre une fièvre de dénonciation, exacerbée par des millions de libelles, dont les accusations, si souvent calomnieuses, provoquent d'interminables conflits entre les diverses classes de la société et poussent même les foules, ivres d'alcool et de sang, au pillage, à l'incendie, à l'assassinat.

Il semble que Rozoi réunisse ainsi, dans ses feuilles, tous les éléments du réquisitoire écrasant, qu'un illustre écrivain prononcera, quatre-vingts ans plus tard, contre les constituants, animés sans doute des meilleures intentions, mais impuissants à guider la Révolution naissante dans les voies de la sagesse, et plus encore

contre les Jacobins qui la rendirent complice de leurs violences et de leur despotisme, pendant le règne de la Terreur.

Ce n'est pas que nous fassions l'injure à la mémoire d'Hippolyte Taine d'établir le moindre parallèle entre l'auteur des *Origines de la France contemporaine* et le rédacteur de la *Gazette de Paris*. La protestation, si pure et si désintéressée, dans son éloquence vengeresse, de l'historien [1], flétrissant, avec quelle argumentation décisive, le débordement de crimes qui déshonora une des plus belles et des plus grandioses manifestations de l'esprit de liberté, est autrement autorisée que la polémique furibonde du porte-parole subventionné, d'ambitieux tombés du pouvoir, ou déçus dans leur espoir d'y parvenir.

Une comparaison plus juste s'imposerait, pour le mode de composition, entre le procédé des Goncourt et celui de Taine. Chez ce dernier, comme chez ceux-là, les faits succèdent aux faits, les documents aux documents, dans un mouvement rapide, qui devient parfois vertigineux, avec cette différence, cependant, que Taine cite volontiers ses références, tandis que les Goncourt mettent une certaine discrétion à ne point prodiguer les leurs. Il est vrai que les auteurs de la *Société française* font plutôt de la chronique ; mais Hippolyte Taine, qui a ouvert une instruction judiciaire contre la « Conquête jacobine », se doit d'apporter les preuves des crimes dont il l'accuse ; or, il ne veut pas qu'on suspecte sa probité d'écrivain ; d'où l'obligation de nombreuses redites qui amèneraient une fâcheuse monotonie, si le talent prestigieux de l'auteur n'en ravivait l'originalité par le brillant coloris d'un style toujours alerte et toujours pénétrant. Ses conclusions n'en sont pas moins navrantes : la Révolution, semble t-il dire, n'a servi à rien [2].

1. Des adversaires politiques, pour qui la Révolution est l'arche sainte à laquelle il est interdit de porter une main sacrilège, ont dénié à Taine le titre d'historien, sous prétexte que son livre si remarquable par l'originalité du style et par le pittoresque de l'expression, est plutôt un pamphlet en quatre volumes, dépourvu de tout sens critique. Se prévalant de cette considération, très juste en soi, qu'il serait impossible à l'homme le mieux doué d'écrire l'*Histoire complète* de la Révolution, parce qu'il ne saurait jamais, fût-il centenaire, avoir consulté tous les documents contemporains — imprimés et manuscrits — qui datent de cette époque, les adversaires de Taine lui ont donc reproché d'en avoir négligé un trop grand nombre et d'avoir recherché de préférence les auteurs favorables à sa thèse de dénigrement systématique du régime révolutionnaire, tels que Gouverneur Morris, Mallet du Pan, etc. Ils lui ont également reproché, et non sans raison, d'avoir trop facilement conclu du particulier au général, et ils n'ont pas manqué de relever encore des inexactitudes de texte et de date. Mais il n'en reste pas moins que, sauf ces disparates, l'ensemble du tableau, tracé par Taine, de la tyrannie jacobine, est conforme à la vérité historique ; et il s'est trouvé que, par la suite, les minutieux détracteurs des conceptions de Taine ont rencontré à leur tour, quand ils ont fait œuvre d'historiens, des critiques encore plus acerbes qu'eux, de leurs procédés d'investigation documentaire, de leur mode de composition et de leurs innombrables erreurs.

2. Taine a mis une sorte de coquetterie à ne jamais citer les feuilles royalistes

Rozoi, au contraire, l'avait acclamée, dès qu'il avait fondé son journal, comme la régénératrice de la société française, et lui avait fait suivre, ainsi que nous l'avons vu, le panache blanc d'Henri IV. Puis, le jour où, sous la pression d'influences secrètes, les chimères d'une politique rétrograde avaient succédé, dans ce cerveau fumeux, aux divagations d'une littérature baroque, les nouvelles les plus variées, les communications les moins prévues avaient afflué dans les bureaux de la *Gazette de Paris*, venant compléter ou renforcer les notes personnelles que prenait Rozoi pour la rédaction de son journal. Si, dès lors, il fit œuvre de vigoureux polémiste, il ne témoigna pas toujours de la loyauté qu'on doit attendre d'un publiciste consciencieux. Il avait volontiers recours, pour la composition de ses articles, à ces procédés de basse littérature que notre argot moderne qualifie de *truquage* et de *tripatouillage*. C'est ainsi qu'il... arrangeait pour ses lecteurs la correspondance de ses abonnés, sur laquelle figure, de sa main, cette mention « employé », ou « à me rendre ». Il acceptait sans les contrôler, quand il ne les défigurait pas, des pièces et des documents de toute nature ; et ces informations d'esprit tendancieux, émanées d'aristocrates peu scrupuleux, n'étaient trop souvent que des fables ou des *calomnies*, rubrique sous laquelle Rozoi reprochait si aigrement à ses adversaires politiques des procédés « du même genre ».

Et puis, en réalité, le rédacteur de la *Gazette de Paris* était-il aussi soucieux de l'exactitude et de la vérité qu'il veut bien le dire? Il vivait du produit de son journal : ce qui est assurément fort légitime ; mais, quand on se rappelle toutes les variations dont s'accompagnèrent ses débuts politiques pendant les six derniers mois de 1789, on est en droit de rechercher si la fermeté de ses convictions n'était pas en raison directe des subsides et de l'encens que lui prodiguaient tour à tour les partisans déterminés de la contre-révolution.

Lui-même finit par prendre place dans les rangs de ces énergumènes, le jour où il encouragea et provoqua leur appel odieux à l'entrée en campagne de la coalition austro-prussienne, qui, sous prétexte de rétablir le pouvoir absolu en France et d'y ramener les dilettanti de l'émigration, ne poursuivait d'autre but que le démembrement de notre pays.

qui, jusqu'au 10 août 1792, combattirent avec véhémence ou criblèrent de sarcasmes les gazettes jacobines. Il n'estimait sans doute pas que les *Actes des Apôtres* ou le *Journal de Suleau* eussent une attitude digne de la cause qu'ils défendaient. Au moins, quand il rappelle les exécutions qui suivirent le 10 août, aurait-il pu ne pas oublier Rozoi, qui ne cultivait ni le persiflage ni l'ironie.

Hatin a dit, avec juste raison, que nul autre organe du parti royaliste ne donne une idée plus nette et plus complète de cette campagne contre-révolutionnaire que la *Gazette de Paris*.

Malheureusement, comme nous l'avons remarqué plus haut, l'homme qui présidait à ses destinées était loin de prêcher d'exemple, quand il dénonçait, avec tant d'énergie, les calomnies que les démagogues déversaient sur les « fidèles serviteurs » de la monarchie. Soit qu'il accueillît trop bénévolement, et sans contrôle, les communications de ses correspondants, soit qu'il les interprétât à la légère, il lui arrivait parfois de commettre le péché qu'il reprochait à ses adversaires et dont il ne tarda pas à être le mauvais marchand.

Le 3 mars 1790, la *Gazette de Paris* relatait, d'après une correspondance du 22 février, les épisodes d'un conflit qui s'était élevé entre la municipalité de Brest, d'une part, et les régiments de Beauce et de Normandie, de l'autre. Au lendemain de la chute de la Bastille, dans plusieurs villes du royaume, une certaine désaffection s'était manifestée entre les soldats et leurs chefs : c'était la politique qui l'avait provoquée et continuait à l'entretenir. A Brest, assurait l'information insérée dans la *Gazette de Paris*, les troupes de la garnison avaient fini par se ressaisir et déclaraient qu'on les avait « séduites et animées contre leurs chefs » ; aussi avaient-elles « traité les officiers municipaux comme Achille traitait Thersite » et les avaient-elles forcés « à biffer leurs registres ».

D'autres lettres, insérées dans la *Gazette de Paris* du 14 mai, aggravaient de nouveaux détails « les manœuvres dont on s'était servi pour fomenter la division entre tous les corps qui forment la garnison de Brest... Après avoir été sur le point de se charger, ils tombèrent dans les bras les uns des autres... Lorsque les grenadiers des deux régiments se rendirent à l'Hôtel de Ville, ils traitèrent les officiers municipaux comme méritent d'être traités tous les Sinons et tous les Thersites... On dévoila le mystère odieux de toutes les lettres écrites par les officiers municipaux, de tout l'argent donné par eux, mais on biffa leurs registres, mais on arracha les feuilles que l'on foula aux pieds. Ainsi toutes les villes principales de la Bretagne sont livrées à des maux affreux, à des insurrections cruelles par les manœuvres infâmes des municipalités...[1] »

Les quatre colonnes dont se composait l'article se terminaient

1. Taine incrimine également le rôle de plusieurs municipalités pendant le règne de la Constituante.

sur cette phrase : « La municipalité n'a plus d'argent; tout moyen de séduction lui manque... »

Des protestations indignées s'étaient élevées avec force contre les articles de la *Gazette de Paris*, qui avait publié aussi inconsidérément, et sans les vérifier, des informations mensongères. Rozoi était peut-être de bonne foi ; mais son étourderie était inexcusable. Il se rendit compte de son imprudence. Aussi, dans le numéro du 29 mars, en réponse à l'arrêté de la municipalité de Brest traitant de « calomnies atroces » ses prétendues « manœuvres, employées pour formenter la division entre les divers corps de la garnison, Rozoi publiait-il une lettre à cette même municipalité, lettre dans laquelle il faisait amende honorable. Mais, comme ses adversaires voulaient connaître le nom de leurs accusateurs, le journaliste se défendait énergiquement de remplir le rôle de délateur.

« Non, disait-il, vous ne pouvez exiger que nous vous montrions les lettres de nos correspondants ; mais ce que nous devons à la vérité, à l'honneur, au respect dont nous sommes pénétrés pour tous les corps de l'armée française, c'est d'annoncer nous-mêmes la rétractation de ces faits, c'est de prendre avec le public l'engagement de ne plus admettre aucun récit de ce genre dans nos feuilles, qu'avec la permission de nommer, si on l'exigeait, ceux qui nous les feront parvenir... En allant au-devant de vos plaintes, Messieurs, nous croyons vous prouver toute notre loyauté, persuadés que lorsqu'on s'est trompé sur un fait qui intéresse l'honneur, on ne peut avoir qu'une seule crainte, celle de ne point l'annoncer assez tôt, assez hautement. »

Et, quelques jours après, le 7 avril, comme pour mieux prouver qu'il n'avait pas fabriqué de toutes pièces la fausse information qu'on lui reprochait, Rozoi publiait une communication de deux députés de Brest, Moyot et Legendre, sur des lettres de Landerneau et de Saint-Pol-de-Léon, datées du 26 mars et relatant une prétendue rixe entre les régiments de Beauce et de Normandie. Rien n'était plus faux. Il ne s'agissait que « d'un léger nuage à propos d'un jeu de balle », et « ce nuage s'est dissipé dans un tour de danse et autour d'un tonneau de bière ».

L'opposition incessante de Rozoi, ses déclamations virulentes, ses attaques téméraires irritaient depuis longtemps le parti démocratique. A cet homme qui partait toujours en guerre contre « les assertions hasardées d'odieux pamphlétaires », il fallait prouver qu'il était le premier à se permettre des imputations aussi peu fondées. Or l'anecdote brestoise était en tous points controuvée.

On ne pouvait profiter d'une meilleure occasion pour sévir contre la rédaction de la *Gazette de Paris*. En conséquence, l'article du 14 mars publié, sous le titre d'*Anecdote*, sur les dissentiments entre la garnison de Brest et la municipalité, fut dénoncé par le Conseil de Ville de Paris au procureur syndic de la Commune.

Le jugement ne se fit pas attendre.

Sigismond Lacroix, qui le rapporte dans ses *Actes de la Commune de Paris* (tome V, p. 78-79), n'a pu en retrouver un exemplaire officiel : il le publie sur le texte donné par le *Moniteur* du 15 mai ; et, vraisemblablement, la sentence venant d'être rendue à cette date, Sigismond Lacroix la mentionne en ces termes :

Le tribunal municipal de police supprima l'article comme « faux et calomnieux » ; et, « attendu le refus des rédacteurs de nommer les auteurs des lettres annoncées, comme ayant fourni la matière du paragraphe, lequel refus les rend personnellement responsables du contenu dudit paragraphe », le tribunal les condamna solidairement en 3 000 livres d'amende, leur fit défense de récidiver sous plus grande peine, ordonna l'impression et l'affichage du jugement à Brest et à Paris, et l'envoi aux 60 districts de la capitale [1].

Rozoi s'était donc inutilement rétracté, puisque le tribunal de police de Paris, autorisé sans doute à substituer sa compétence à celle des juges de Brest, avait frappé aussi durement la *Gazette*.

Trois mois après, ce même journal était poursuivi et condamné pour un semblable délit, commis pareillement en Bretagne, non plus toutefois à Brest, mais à Rennes. Nous en avons trouvé l'historique dans un carton des Archives [2], sous ce titre : *Précis des faits* (la minute est de la main même de Rozoi).

Le journaliste (dont le récit est passablement embrouillé) commence par rappeler l'incident de Brest : « La municipalité de Brest, écrit-il, avait porté plainte à celle de Paris (des lettres signées ne laissent aucun doute aux rédacteurs). Ceux-ci ne voulurent pas nommer les auteurs des lettres, mais offrirent de se rétracter, pour ne rien envenimer, parce que commençaient à germer les premières semences de l'insurrection des soldats contre leurs supérieurs — de façon à satisfaire la délicatesse des officiers municipaux. — Les députés de Brest s'offrirent à rédiger un article que devaient insérer les rédacteurs, ce qu'ils firent : le tribunal de la municipalité parisienne ne les en con-

1. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune*, T. V, p. 78-79. — *Moniteur* du 15 mars 1790. — Cependant, l'Assemblée Nationale, dans sa séance du 29 mai 1790 (soir) déclara que la municipalité de Brest avait outrepassé ses pouvoirs quand elle avait fait arrêter un lieutenant-colonel du régiment de Beaune.

2. *Arch. Nat.*, C. 196[160] 32, f° 80.

damna pas moins. Ils en appelèrent au Parlement ». Cette juridiction n'était pas abolie ; mais, de fait, elle n'existait plus [1].

Rozoi, après cet exorde, arrive à l'incident de Rennes.

De cette ville, on adresse aux rédacteurs de la *Gazette* « les détails d'une plaisanterie faite par les soldats de la compagnie Fontbonne au régiment d'Artois. Ils se demandent : Es-tu aristocrate ou non ? » Or, il existe à Rennes « un folliculaire qui prend le titre de *Procureur de la Lanterne* ; et l'on disait, dans la lettre citée, que l'on craignait que ce feuilliste ne procédât contre la compagnie Fontbonne. » D'où nouvelle plainte portée par la municipalité de Rennes, accusation de calomnie, offre par Rozoi de rétractation ; mais, comme cette fois « la lettre était signée et avouée », l'auteur de la *Gazette* la produisait à l'audience, estimant qu'aux termes du premier jugement, il n'avait rien à craindre. Au surplus, un décret du 8 août déclarait « qu'un écrivain ayant traité des affaires publiques jusqu'à ce jour, ne pourrait être inquiété ; et les rédacteurs de la *Gazette de Paris* étaient poursuivis pour un fait qui remontait au mois de juillet ! » Ils opposaient, en conséquence, à l'action judiciaire, ce décret comme fin de non recevoir ; en outre, ils se rétractaient et « supprimaient ce qui pouvait offenser la délicatesse des officiers municipaux, bien qu'il s'agît d'une plaisanterie ».

D'où nouvelle condamnation par le même tribunal, nouvelle amende, nouveaux dépens.

Et Rozoi terminait son *Précis des faits* sur cette conclusion : « Les auteurs de la *Gazette de Paris* laissent aux magistrats à se prononcer sur les motifs secrets des deux jugements, dont le premier les honore, dont le second fait la honte de ceux qui l'ont rendu ».

C'était encore un vain appel à la justice du défunt Parlement. Ces deux sentences furent-elles rendues exécutoires ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'un châtiment autrement sévère et autrement retentissant allait, avant l'incident de Rennes, s'abattre sur Rozoi.

A vrai dire, si la mésaventure du journaliste l'avait rendu plus circonspect en matière d'informations, elle n'avait pas atténué la fougue de sa polémique, ni adouci l'âcreté de ses injures. Au lendemain de son conflit avec la municipalité de Brest, Rozoi n'en insérait pas moins, quand il avait la certitude d'être garanti par des signatures authentiques, des lettres mordantes contre les abus

1. Le 3 novembre 1789, l'Assemblée Nationale avait, en effet, décrété que « les Parlements continueraient leurs vacances, en attendant la réorganisation judiciaire ».

de pouvoir du nouveau régime. C'est ainsi qu'il publiait, le 27 mars, ce billet de M. de Guilhermy, député de la sénéchaussée de Castelnaudary, à La Fayette.

« Sortant de l'Assemblée Nationale pour entrer dans le jardin des Tuileries, j'ai été bien surpris, Monsieur le Marquis, de me voir arrêté par la sentinelle, qui est à la porte du passage des Feuillants, sous prétexte que je ne portais point de cocarde... »

C'était encore, le 10 avril, une protestation des plus vives adressée à la *Gazette de Paris* par le Maréchal de Ségur contre des *calomnies* (rubrique abondamment alimentée par Rozoi) s'efforçant d'atteindre l'ancien ministre et sa famille, injurieusement cités dans le trop fameux *Livre rouge* « par des hommes qui devraient respecter cet officier supérieur et pour des grâces qui ne lui ont pas été accordées :

« Je souhaite, pour le bien de ma patrie, écrivait le Maréchal, que mes détracteurs la servent comme je l'ai servie. »

Dès qu'il avait été question, en raison du déficit financier, de mettre les propriétés ecclésiastiques à la disposition de l'État, Rozoi avait pris parti, avec son impétuosité coutumière, pour le clergé, « pour la religion », écrivait-il, et surtout pour les évêques dont il était, comme journaliste, un des principaux interprètes. Le 28 mars et les jours suivants, la *Gazette de Paris* avait publié une série d'articles, ou plutôt de récriminations sur la future « vente des biens du clergé ». Et quand, à la suite d'orageux débats qui occupèrent quatre séances, la Constituante eut voté, le 16 avril, cette aliénation des domaines ecclésiastiques, puis, le 17, la création du papier-monnaie, c'est-à-dire des *assignats* que devaient garantir les trois milliards des biens du clergé, Rozoi donna, en termes acrimonieux, le compte rendu de ces journées historiques, journées dont le premier résultat fut d'indisposer contre la Révolution des prêtres jusqu'alors favorables à son développement.

Par contre, Rozoi exaltait, en toute occasion, et un peu à la façon de l'ours de la fable, les hôtes des Tuileries. C'est ainsi qu'il rappelait, le 7 mai, à propos des saturnales des 5 et 6 octobre 1789, ce mot prêté à la reine, plus impopulaire que jamais : « J'ai tout vu, j'ai tout entendu, j'ai tout oublié ».

Le programme d'opposition systématique et implacable suivi si obstinément par la *Gazette de Paris*, et s'étayant, depuis les mésaventures du journal, de documents plutôt précis, exaspérait le parti libéral, à plus forte raison celui des démagogues ; et la haine qu'il avait provoquée chez eux contre Rozoi n'attendait que l'oc-

casion propice pour se manifester avec la brutalité dont il accompagnait d'ordinaire ce genre de démonstration.

Le *Moniteur*, qui n'aimait pas la *Gazette*, raconte, dans son numéro du 26 mai, comment la tempête vint à fondre sur elle. Le 24, le décret de l'Assemblée Nationale sur le droit de paix et de guerre avait déchaîné une telle joie dans les rangs du peuple, que celui-ci, « entraîné par quelques délibérants du Palais-Royal, rue Saint-Honoré, près de la rue de Rohan, s'empara du numéro de la *Gazette de Paris* qui venait de paraître et brûla toute l'édition en signe de réjouissance du triomphe des patriotes contre l'opposition ». La planche qui servait d'enseigne au journal subit le même sort; et, qui sait, Rozoi l'eût peut-être partagé s'il ne s'était hâté de déguerpir devant le tumulte de la foule pour se réfugier à Chaillot.

(*A suivre.*) PAUL D'ESTRÉE.

LA JEUNESSE DE CHARLES NODIER

— UNE LETTRE INÉDITE DE MÉRIMÉE —

Dans son savant ouvrage sur *La Jeunesse de Charles Nodier*[1], M. L. Pingaud a utilisé avec la plus sûre compétence tous les papiers du bibliothécaire Charles Weiss, le plus intime ami du charmant conteur, conservés à la bibliothèque de Besançon. Il en a tiré un très grand nombre de renseignements précis, grâce auxquels il a pu rectifier tant de légendes propagées par Nodier sur lui-même, et suivre, pour ainsi dire, pas à pas les faits et gestes de son héros. Mais, depuis la publication de son livre, la bibliothèque bisontine s'est encore enrichie de nombreux documents qu'il n'avait pu examiner, provenant également de Charles Weiss, documents qui permettent de compléter sur certains points ses informations et même de faire connaître quelques écrits inédits de Nodier.

En mourant, en 1866, le bibliothécaire de Besançon avait légué sa correspondance personnelle à un jeune magistrat, M. Estignard, dont il appréciait beaucoup le talent et les goûts littéraires. M. Estignard, depuis avocat général et député du Doubs, a trouvé dans cette correspondance, qui comprend plusieurs milliers de lettres, les éléments d'une série de publications fort intéressantes sur des écrivains et des artistes comtois tels que Th. Jouffroy, Clésinger et Jean Gigoux. Il a même édité à peu près intégralement la plupart des lettres adressées à Weiss par Charles Nodier[2].

Après la mort de M. Estignard, en 1918, ses héritiers, par un geste généreux, ont fait don de toute cette correspondance à la bibliothèque de Besançon, estimant qu'elle compléterait heureusement la collection déjà considérable des papiers de Weiss conservés dans ce dépôt. Le classement et le dépouillement de ces pièces, dont l'ensemble ne constitue pas moins de trente liasses, vient d'être terminé, et les lettrés y pourront faire des découvertes curieuses particulièrement sur l'histoire littéraire de la première moitié du XIX^e^ siècle.

Pour notre compte, nous y avons glané tout ce qui émanait de

1. Paris, Champion, 1919, in-8.
2. Paris, Librairie du *Moniteur*, 1876, in-8.

Charles Nodier ou pouvait le concerner; rien de ce qui touche à ce romantique tout pénétré de classicisme ne pouvait être indifférent. Nous donnons ici les indications que nous avons relevées dans l'ordre chronologique, afin qu'elles puissent être utilisées plus aisément par les futurs biographes de Nodier.

*
* *

Encore sur les bancs du Collège ou de l'École Centrale de Besançon, alors qu'ils suivaient les leçons de leur brillant professeur de lettres, P.-Joseph Briot, que la politique devait fâcheusement ravir à la littérature, les deux amis, Nodier et Weiss, se délassaient volontiers en cultivant les Muses. Ils cherchaient à imiter les petits poètes badins et légers de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, dont, malgré leur jeunesse, ils faisaient leurs délices, de Lebrun, de Dorat, de Parny surtout; la sombre mélancolie de Gilbert ne déplaisait pas non plus à ces enfants trop précoces qui avaient grandi au milieu des orages de la Révolution et se croyaient des citoyens libres de toute contrainte avant même d'être des hommes.

Weiss était bien doué, mais il n'avait pas la sensibilité délicate de son ami, et s'il cultiva jusqu'à ses derniers jours la poésie, avec un goût particulièrement marqué pour l'épigramme, il fit bien de garder dans ses tiroirs des essais honorables qui ne sont pas des chefs-d'œuvre. Citons seulement ces quatre derniers vers d'une épître *A mon ami Nodier*, qui attestent l'affection qui les unissait tous deux :

Gentil Nodier, merci pour ton épître ;
Je suis certain de l'immortalité.
On oublierait mon nom qu'avec ce titre
Je passerais à la postérité.

N'est-ce pas le sentiment que plus tard Nodier exprimait à son tour en écrivant :

Je fus aimé de Weiss : c'est mon plus doux succès.

On pourrait au contraire regretter que Charles Nodier ait de bonne heure délaissé un genre dans lequel il promettait dès son adolescence de devenir un maître. Il a laissé un volume de Poésies qui mettent en lumière sa remarquable facilité à manier le vers aussi bien que sa profonde connaissance du cœur humain. Il a cependant dédaigné d'y insérer certaines œuvres de sa première jeunesse qui sont pourtant loin d'être sans valeur, malgré quelques fautes de goût qui les déparent çà et là. Il est peut-être

indiscret de publier des pièces d'un écrivain qui n'a pas jugé bon de les transmettre lui-même à la postérité ; mais aujourd'hui la personnalité de Nodier, père du romantisme malgré lui, intéresse trop les historiens de notre littérature pour qu'on puisse négliger ses moindres écrits, capables de faire mieux comprendre sa formation intellectuelle et l'évolution de son génie.

Ces poésies ont été conservées par Weiss dans un petit cahier manuscrit intitulé : *Recueil de poésies fugitives*, dans lequel celui-ci inséra, en l'an VIII, un certain nombre de pièces de vers émanées de lui-même ou de ses camarades et amis. Nodier y tient naturellement la première place. L'une de ces poésies a été insérée dans un petit opuscule extrêmement rare intitulé : *Essais littéraires par une société de jeunes gens*, imprimés à Besançon en l'an VIII[1]. Elle est intitulée *La Nuit des Montagnes*, et nous n'hésitons pas à la reproduire ici, d'autant plus que Nodier qui, d'après Weiss, l'avait composée en l'an VI, à l'âge de dix-sept ans, y introduisit, deux ans après, lors de sa publication, des variantes nombreuses.

La Nuit des Montagnes.

STANCES.

Monts tristes et sacrés, vos orgueilleuses cimes
Inspirent le respect,
Et mon cœur effrayé par leurs beautés sublimes
Tressaille à leur aspect.

La foudre qui mugit au milieu des orages
Se brise en vains éclats,
Et vos rochers couverts de sinistres feuillages,
Ne s'en ébranlent pas.

Mon œil fixe d'effroi, pénétrant le mystère
De vos bosquets touffus,
Saisit avec horreur le sombre caractère
Dont ils sont revêtus.

Tout prend dans la nature une teinte magique
Et des aspects divers
Quand le soir agrandit l'ombre mélancolique
Des cyprès toujours verts.

1. Ce recueil n'a été tiré qu'à 50 exemplaires ; on n'en connaît qu'un exemplaire dans une collection particulière. Une copie manuscrite en existe à la Bibliothèque de Besançon (Ms. n° 1393).

Ah ! j'aime à contempler, errant dans les ténèbres
Des bois silencieux,
Le disque du soleil que des voiles funèbres
Dérobent à nos yeux.

Alors tout est livré dans la nature entière
Au calme de la mort,
Mais un aquilon froid traverse la bruyère
Et siffle avec effort.

Les oiseaux de la nuit par leur ramage sombre
Annoncent le trépas,
Et le berger tremblant qui s'avance dans l'ombre
Précipite ses pas.

Tantôt dans l'air, ému, j'entends des voix plaintives
Gémir autour de moi ;
Ou des morts réveillés les troupes fugitives
Me remplissent d'effroi.

Et tantôt je m'occupe en cette nuit profonde
A des pensers d'amour,
Jusqu'à l'heure où Phébus vient embraser le monde
Des doux rayons du jour.

Dans les autres pièces copiées dans le recueil de Weiss, Nodier descend de ces hautes cimes et ce bon élève de Parny prend le ton badin pour nous raconter l'origine des femmes, « romance sur un air tendre ».

L'origine des femmes.

I

Rien n'est plus divin que la femme
Et rien de plus mal inventé ;
Rien qui soit plus digne de blâme
Et plus digne d'être vanté.
Qu'elle est belle ! qu'elle est méchante !
Qu'elle a de vices et d'appas !
Oh ! malheureux qui la fréquente !
Malheureux qui ne la voit pas !... (*bis*)

II

Quelquefois c'est une déesse
Au cœur tendre et compatissant ;
Plus souvent c'est une tigresse
Qui ne s'abreuve que de sang.

C'est une compagne agréable
Qui rend notre destin plus doux,
Ou c'est un mal inextirpable
Que nous conservons malgré nous... (*bis*)

III

Un jour Satan dans sa furie
Et le Très-Haut dans sa bonté
Voulaient d'un don à leur envie
Gratifier l'humanité.
L'un songeait à perdre notre âme
Et l'autre à délecter nos yeux.
Ils firent tous deux une femme
Et réussirent bien tous deux... (*bis*)

IV

D'autres disent que Dieu le père
Voulant mettre une femme au jour
S'associa pour cette affaire
L'ange du ténébreux séjour.
Le seigneur en fit la prunelle,
La bouche, le nez et le rein !
Mais l'autre forma la cervelle
Au grand regret du genre humain... (*bis*)

V

Sexe étonnant qu'on calomnie,
Qu'on chérit en dépit de soi...
De cette anecdote impolie,
Riez, mesdames, à bon droit.
Ne craignez pas que qui vous aime
Par nos vers se laisse éclairer,
Et fussiez-vous le diable même
Il faudrait bien vous adorer... (*bis*)

Les femmes pardonneront aisément à Nodier ces petites irrévérences à leur égard, car elles savent qu'il fut toujours l'un de leurs plus fervents adorateurs. Elles pourraient plutôt lui reprocher sa fatuité d'homme si satisfait de lui-même qu'il croyait ne devoir jamais rencontrer de cruelles. On se rappelle ce rendez-vous qu'il donnait à l'âge de douze ans, dans une promenade de Besançon, à une amie de sa mère, et qui ne lui valut qu'une correction méritée. Dans son autobiographie intitulée *Moi-Même*[1], il raconte encore qu'il fut amoureux de la femme d'un représentant du peuple et fut

1. Voir *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1903-1904, p. 271. Le texte intégral de *Moi-Même* a depuis été publié par M. J. Larat. Paris, Champion, 1921.

payé de retour, « trompant dans la personne du représentant vingt-six millions de Français ». Or ce représentant était Bassal, envoyé à Besançon en 1793, et quand Nodier vit pour la dernière fois Madame Bassal, il n'avait pas encore quatorze ans. Il affectait de ne pas croire à la vertu des femmes et il n'épargnait pas celles qui osaient lui résister. M^lle^ Cl... dut être de ce nombre, d'où les vers méchants qu'il lui adressait le jour de sa fête :

Vers à M^lle^ Cl... pour le jour de sa fête.

De quelques vers faits à la hâte
Voulez-vous accepter l'hommage solennel ?
C'est en deux mots votre portrait réel.
Ne craignez pas, pourtant, que ma muse vous flatte :
Elle n'a rien de faux ni d'artificiel.
Ecoutez donc. Aussi belle qu'Hécate
Vous êtes chaste autant qu'Agnès Sorel.
Pour votre esprit on n'en voit point de tel.
Vos vers valent ceux d'Hippocrate
Et vous parlez français comme Guillaume Tell.
Dieux ! pourquoi de Ninon avez-vous l'âme ingrate
Et de Laïs le cœur fier et cruel ?
Je m'arrête à ce point faute de rime en el
Mais je veux que sur moi le feu du ciel éclate
Si ne vous voilà pas dépeinte au naturel.

Chloé était moins farouche, comme en témoigne le madrigal suivant :

Madrigal.

Chloé m'accordait un baiser ;
Un second la mit en colère.
J'ignorais de quelle manière
Je parviendrais à l'apaiser ;
Mais un troisième fit l'affaire.

*
* *

L'enfance de Nodier fut loin d'être heureuse. Jusqu'à l'âge de douze ans, il ne fut officiellement que le fils de Suzanne Paris et de père inconnu, car Antoine Nodier ne régularisa sa situation qu'en 1792, alors qu'il était devenu maire constitutionnel de Besançon. D'une nature très sensible, le jeune Charles dut beaucoup souffrir de la situation fausse dans laquelle il s'était trouvé, d'autant que de méchants camarades, jaloux du rôle politique que joua dès son jeune âge le fils du maire puis du président du Tri-

bunal criminel de Besançon, ne se gênaient pas pour lui jeter à la tête l'épithète de « bâtard ». Dans *Moi-même*, écrit en 1798, il se donne à lui-même mélancoliquement le nom de Charles-Anonyme Trois-Étoiles. Sa mère semble avoir été une bonne ménagère, sans plus, dépourvue de toute culture intellectuelle, et son père, « homme antique », dit-il, qui, sous la Terreur, rayait, selon son expression, les aristocrates du nombre des humains tout en versant des larmes, ne devait pas toujours se montrer bien tendre dans son intérieur. Charles connut à Besançon bien des heures de tristesse, de découragement et même de désespoir. Que l'idée du suicide soit venue maintes fois hanter l'esprit de ce jeune homme élevé sans principes, au moment où la guillotine en permanence montrait le peu de prix qu'on attachait à la vie humaine, il n'y a rien là qui doive surprendre. Cependant Nodier avait quelques scrupules religieux que lui avait sans doute transmis son père, voltairien qui, à certaines heures, se souvenait qu'il s'était préparé jadis à entrer à l'Oratoire. Tout comme Robespierre, il croit à l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme, et c'est même en s'appuyant sur cette dernière croyance qu'il prétend, dans les stances que nous transcrivons ci-dessous, justifier son droit de se donner la mort :

Non, je meurs pour être immortel !

STANCES

I

Tels de formidables nuages
Gonflés de tonnerre et d'orages
Qui couvrent un ciel ténébreux,
Telle la trame infortunée
De ma cruelle destinée
Vient se déployer à mes yeux.

II

L'aspect du passé m'épouvante.
Chaque jour de sa course errante
Me laisse un cruel souvenir.
Le présent est tout de souffrance
Et mon cœur, privé d'espérance,
Craint d'envisager l'avenir.

III

Tout s'accorde à m'être contraire.
La nature n'est pas ma mère
Ou je suis un fils condamné,

Et, dans sa cruauté bizarre,
Cette mère injuste et barbare
Cherche à me punir d'être né.

IV

Entre la mort et l'infortune,
De mon existence importune
Je traîne le poids douloureux.
Contraint par un sort déplorable
Il faut que je meure coupable
Ou que je vive malheureux.

V

Qu'ai-je dit? Quel serait mon crime?
De quelle erreur suis-je victime?
Quelle loi me force à souffrir?
Et qu'est-ce que la vie humaine :
Qu'une affreuse et pesante chaîne
S'il n'est pas permis de mourir?

VI

Oui! de mes jours je suis le maître.
Il m'est permis de cesser d'être
Et de rompre un nœud détesté!
Je puis, las d'un fardeau funeste,
Voler, par un essor céleste,
Dans le sein de l'éternité.

VII

Calme, près du Dieu que j'approche
Ma vie, exempte de reproche,
Ne craindra pas le Créateur.
Et j'irai devant la justice
Réclamer de ce dieu propice
Les droits que j'avais au bonheur.

VIII

Dieu serait-il une chimère?
Ce roi que le monde révère
N'est-il qu'un mensonge éternel?
Ou plutôt son pouvoir auguste
Eteindra-t-il l'âme du juste?
Non, je meurs pour être immortel.

IX

Je me plais dans cette pensée
De qui ma faiblesse est bercée...
Viens, reste, dogme consolant,

Et, pendant qu'un fer homicide
Déchirera mon flanc timide,
Cache-moi l'horreur du néant.

On pourrait croire que cette justification du suicide n'est que l'artifice d'un poète qui s'amuse à émettre des paradoxes. En réalité elle correspond à un état d'âme de Nodier alors en proie à une crise de neurasthénie qui n'était pas sans inquiéter ses amis. L'un d'eux, un philadelphe, Joseph Goy, écrivit alors à Weiss une lettre que nous croyons utile de citer presque entièrement, car elle trace de Nodier à vingt ans un portrait intéressant. « Le peu d'instants dont je pouvais disposer, écrit Goy, le 5 brumaire an VIII (27 octobre 1798), de Domblans (Jura), a été donné à Nodier, et tu ne le trouves pas mauvais, j'en suis sûr. Dans cette lettre-ci je ne parlerai guère que de notre pauvre ami, dont la tête me paraît plus altérée que tout le reste du corps. Il vous a sans doute aussi entretenus du beau projet de se donner la mort. Il me confie à moi qu'il a des chagrins que personne ne saura jamais, et mille absurdités qui travaillent son pauvre cerveau sont sans doute la source d'où cette grande infortune découle. Il faut me l'envoyer, j'espère le guérir et en faire un homme à tête froide.

« Si son père n'a pas consenti à son départ, il faut l'aller trouver, lui dire ce que tu jugeras convenable pour qu'il le fasse partir sur-le-champ. Ici, je pourrais lui procurer des sociétés ; elles n'y sont même que trop nombreuses, mais je veux le faire vivre solitaire. Notre grand plaisir sera la vue de la nature si belle dans le vallon que j'habite. J'espère que ce nouveau genre de jouissances, avec les leçons de philosophie que je pourrai lui donner, parviendra à lui faire regarder le passé avec indifférence, donnera un nouvel aliment à son imagination. Je veux que ses idées, ses désirs, ses passions deviennent douces et pures. Je ne demande que dix jours pour cela. J'espère ne vous le renvoyer que guéri. Je le retiendrai cependant plus de dix jours, si je puis, mais c'est le terme dont il faut parler à son père.

« Mande-moi tes observations sur son compte. Vois froidement. Quand je fis connaissance avec vous, vous étiez trop liés pour connaître vos caractères... Nodier se crée des géants pour les combattre, il l'a toujours fait, tu peux t'en souvenir. Il a une multitude de petits chagrins dont l'ensemble l'affecte beaucoup ; il s'est formé les plus tristes fantômes. Je ne veux que lui faire oublier les petits chagrins pour qu'il oublie tout. Le changement d'air, la différence des sensations qui l'affecteront n'y contribueront pas peu. Quand il retournera à Besançon ; il sera un peu indifférent. Ce sera alors

à toi de réveiller dans son âme des goûts que je me reproche beaucoup de lui avoir ôtés. »

Heureusement les impressions pessimistes chez Nodier s'effaçaient vite et il suffisait de peu de choses à ce grand enfant pour chasser ses idées mélancoliques et lui rendre même sa gaieté. Nous venons de voir les inquiétudes de Goy dans la lettre précédente, et la sollicitude qu'il montre pour sauver son ami qui, dans un post-scriptum, lui avait écrit ces lignes inquiétantes : « Depuis l'instant où j'ai commencé ma lettre, les choses ont pris pour moi une tournure si fâcheuse que je n'y puis plus résister. Je vais essayer mon courage. Ne m'écris pas que tu aies reçu une lettre de moi. » Ces mots avaient à juste titre effrayé le brave Goy, qui s'attendait d'un moment à l'autre à apprendre une catastrophe. Quelques jours plus tard, il se rend à Lons-le-Saunier pour affaire. Là il rencontre par hasard un jeune chirurgien qui arrivait de Besançon et était lié avec Nodier. Il lui demande avec précipitation et non sans angoisse des nouvelles de leur ami commun, redoutant un malheur. « Je ne sais ce qu'il devient ; il se soûle et court les filles, » répond ce chirurgien, à la grande stupéfaction de Goy, qui ne peut s'empêcher, écrit-il à Weiss, d'envoyer à Nodier une véhémente lettre de reproches[1].

Nodier parla encore à plusieurs reprises dans la suite de suicide, mais ce fut généralement, chez lui, quand sa bourse était vide, ce qui lui arriva souvent, un moyen d'apitoyer des prêteurs. Son ami Weiss était toujours, dans ces moments de détresse, le premier auquel il s'adressait, mais celui-ci n'était pas riche et le plus souvent il ne pouvait guère qu'intervenir auprès de tierces personnes. Voici, par exemple, un billet non daté et encore inédit tel que Weiss en reçut maintes fois. « Pour Weiss. — Une lettre que ma sœur pourra te communiquer t'apprendra à quel point de malheur les prudentes étourderies de mon père viennent de me réduire. Cependant, comme mon père, grand optimiste de son métier, ne se doute pas que les douze francs que j'ai emportés de Besançon soient déjà épuisés, et que c'est d'ailleurs un homme qui se ruine avec économie, et qui n'a jamais le sou pour la plus grande commodité de sa femme, je n'ose pas en attendre les dix ou douze écus au paiement desquels je dois nécessairement satisfaire avant de faire ma grande et dernière restitution, celle de cette misérable guenille qu'on appelait un homme, aux éléments dont le hasard a eu la fantaisie de la tirer. Je ne vois que trois personnes à Besançon

1. Lettre de Goy à Ch. Weiss, 29 frimaire an VIII.

qui puissent me rendre ce service (je ne parle pas de celles qui le voudraient si elles le pouvaient), ce sont Pertuisier, Bruand et Saint-Vandelin, mais lundi il serait bien tard.

« Demonville paiera M. Genisset à qui je dois trois louis, et le surplus de ce qui me reviendrait chez lui appartiendra à Deis, avec quelques livres en nombre dont je lui ai parlé, et que je n'ai pas été assez riche pour retirer de la diligence. La somme que je te demande maintenant est bien hypothéquée. J'ai le lys des Jeux floraux, et comme, le 4 avril, quand ce lys fleurira pour moi, j'engraisserai probablement des choux, je te charge de te le faire fondre. Bonjour, mon bon ami. »

Ce rôle ingrat d'intermédiaire et de solliciteur que Weiss consentait volontiers à jouer pour son ami, n'était pas toujours sans lui attirer quelques désagréments, et le pis est que parfois Nodier s'en prenait à son camarade quand celui-ci n'avait pas réussi quelque négociation difficile. Le relieur de Besançon, Noël, s'était permis un jour de refuser de travailler pour Nodier tant que celui-ci n'aurait pas réglé ses dettes antérieures. Ce fut le pauvre Weiss qui fut tancé d'importance ! « Il y a une lettre de M^me^ de Sévigné, lui écrivit Nodier, qui commence par ces mots : La chose la plus inouïe, la plus rare, la plus incroyable, etc. Eh bien ! la chose la plus incroyable, la plus rare, la plus inouïe, c'est ce que ma sœur m'apprend. Noël n'est point *du tout payé* et payé de rien ? Passe, je suis bon pour cela.

« Mais Noël ne veut point relier pour moi qu'il ne soit payé du reste ! Il faut avouer que je suis bien malheureux que ma sœur s'obstine à partir dix heures après son arrivée ; bien malheureux d'avoir semé d'obligeance tout l'argent que j'avais hier ; bien malheureux d'être trop fier et trop las des services des hommes pour vouloir ramasser vingt-cinq louis que je trouverais demain matin, et les f... au visage de l'impertinent gredin qui me demande de l'argent d'avance.

« Tout cela ne te concerne point ou ne te concerne que très peu. Ce qu'il y a de mal à toi, c'est de ne m'avoir pas renvoyé tous mes livres *sur-le-champ*, sauf le cas où ils seraient en gage, ce qui, je t'avoue, serait pour moi un petit raffinement d'opprobre encore inconnu. *Je les veux dans la semaine à un louis de port la livre et le compte de Noël la veille.*

« Bonjour, je t'aime beaucoup, ou bien, si tu veux, autant qu'à force de *philosophie* on peut aimer un homme, surtout quand cet homme est de Besançon. Cette lettre ne veut pas de réponse. O ! mon cher Weiss. »

Il est vrai que, ce jour-là, Weiss se rebiffa et répondit de bonne encre au débiteur irrité, ce qui eut pour effet de le calmer immédiatement.

*
* *

Charles Nodier a raconté dans ses Souvenirs qu'il assista à Paris à la fête de l'Etre Suprême en 1794, et il a laissé de cette cérémonie un récit très vivant dans lequel Robespierre nous apparaît dans tout l'éclat de son éphémère triomphe. C'est un beau morceau de littérature, mais en réalité, Nodier, qui se donne comme témoin oculaire, n'a jamais mis les pieds à Paris avant 1801. Nous en avons pour preuve, outre le témoignage de Weiss, la lettre qu'adressait à celui-ci le pharmacien Joseph Bailly [1], un de ses amis d'enfance lui aussi, le 25 nivôse an 9 (5 janvier 1801). Il y fait connaître le premier séjour de Nodier dans la capitale et les résultats fâcheux de ses fredaines de jeune homme, dès son arrivée : « Je vois Nodier très souvent, dit-il. En arrivant dans la capitale, il s'est signalé par toutes les fredaines que peut faire un jeune homme qui, n'étant jamais venu à Paris, reste trois jours entiers sans chercher un ami pour lui servir de guide. Se voyant appeler par des beautés qui passent toutes les belles de Besançon en fraîcheur et en élégance, il a cru être en bonne fortune et en a si bien profité qu'il s'est mis au lit deux ou trois jours après son arrivée; mais, heureusement, sa maladie n'est pas fâcheuse et, à quelques petites souffrances près, il en sera quitte pour la peur; et, loin de lui avoir nui, cela l'a rendu tout à fait raisonnable et, ne pouvant pas accepter les offres obligeantes des nymphes du Palais Royal, il passe son temps à visiter les musées et les spectacles, amusement où l'on ne court pas autant de risques que dans les cabinets garnis de la Sainte-Foix et de la Destainville. »

Le premier séjour de Nodier à Paris ne dura que trois mois, mais il y revint à la fin de cette même année 1801, et c'est alors qu'il y fit imprimer son premier roman *Les Proscrits*. Il retourna à Besançon en juin 1802 [2], sans doute parce qu'il était complètement dénué de ressources. Sa mauvaise mine lui attira même, lors de son voyage de retour, une petite mésaventure que le libraire Deis raconte ainsi à Weiss le 12 prairial an 10 (1er juin 1802) : « On attend Nodier incessamment; il est en route; il aurait dû arriver hier s'il n'avait pas été arrêté à Troyes sur sa mauvaise mine (car on dit qu'il a les cheveux qui lui dressent d'un demi-pied sur la tête et une barbe

1. Sur Joseph Bailly, voir *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1921, pp. 109-131.
2. Et non en avril 1802, comme l'écrit M. Pingaud (p. 77).

qu'il n'a pas coupée depuis un an). Malgré toutes les réclamations qu'a faites le courrier Mathieu Paquin, on n'a pas voulu le laisser partir, ses papiers n'étant pas en règle. On l'a regardé de plus comme appartenant à la conscrip tionen activité. Mathieu Paquin nous a fait cependant espérer qu'il croyait qu'il ne serait pas retenu longtemps, et qu'il aurait bien pu prendre le courrier suivant ; par précaution, son père a fait partir ce soir une réclamation de la part de la mairie. » Nodier fut vite relâché et put poursuivre sa route, mais ce menu incident lui permit plus tard de se poser en victime de la police de Bonaparte et de grossir d'une unité le nombre de ses incarcérations.

M. Pingaud a étudié en détail dans son livre l'existence et les tribulations de Nodier à la recherche d'une position sociale, de 1802 à 1809, et nos documents ne nous donnent rien à ajouter sur l'histoire de cette période de sa vie. On sait qu'il eut alors la bonne fortune de trouver des protecteurs même parmi les hauts fonctionnaires de l'Empire qui avaient reçu de la police la mission de surveiller ses faits et gestes. Le préfet du Doubs, Jean de Bry, le sous-préfet de Dole, de Roujoux, vinrent alors à son aide à plusieurs reprises, même en lui prêtant de l'argent pour le sauver de la misère et contribuer à l'entretien du jeune ménage que Nodier avait fondé en épousant, le 30 août 1808, Désirée Charve. En août 1809, de Roujoux offrit à son jeune protégé une place de secrétaire du préfet du Jura; mais c'est à ce moment que celui-ci reçut les offres beaucoup plus avantageuses de l'Anglais Croft. Dans une lettre à Weiss, du 26 août 1809, de Roujoux raconte de quelle façon cette bonne fortune échut à Nodier : « Notre ami Nodier, dit-il, a enfin rencontré un de ces hasards qui font tout à coup la fortune d'un homme. Il le méritait assurément, mais il faut qu'il en sache profiter et qu'il prenne garde de le laisser échapper. Son aventure est un véritable roman. Il avait envoyé à M. Boissonnade un commentaire sur La Fontaine qu'il venait de terminer, en lui annonçant qu'il voulait travailler à un commentaire de Télémaque. Voilà-t-il pas qu'un chevalier Croft, époux de milady Hamilton, et riche de 15 000 livres sterling de rente, un Anglais digne d'être Français, s'avise aussi de vouloir commenter le Télémaque et qu'en allant à la quête des éditions, il confie son projet à Boissonnade, qui lui parle de Nodier. Le flegmatique Anglais s'enflamme pour le Bisontin, lui écrit avec des expressions aussi passionnées qu'un amant, finit par lui proposer sa table, un logement, deux domestiques, 400 francs par mois et, pour commencer la connaissance, lui envoie 50 louis. Nodier valait tout cela et pouvait être mis à plus haut

prix encore. Il est parti; j'attends de ses nouvelles sous peu de jours, s'il n'est pas ébloui de sa fortune. Connaîtriez-vous à Besançon quelqu'un qui voulût servir de secrétaire à notre nouveau préfet ? J'offrais cette place à Nodier au moment où l'Anglais me l'arrachait... »

Au début, les rapports entre Croft et Nodier furent excellents; Nodier se donna même à sa tâche avec tant d'ardeur qu'il eut le tort d'oublier son protecteur, et Roujoux s'en plaignit à Weiss en termes attristés. Le 16 septembre, il se demande « si Croft s'est emparé de toutes les facultés de son âme ». Un mois après, Nodier n'a pas davantage donné signe de vie. « Je ne suis pas content de lui, écrit Roujoux le 14 octobre. Il ne m'a pas écrit, et, dans une lettre où il parle de moi, il me mêle avec cinq ou six indifférents. Il eût mieux valu n'en pas parler du tout, car s'il aime tout ce monde d'une amitié semblable à celle qu'il m'a promise, c'est une tendresse dont je ne veux plus. » Nodier, cependant, se souvint de son bienfaiteur, quand le séjour d'Amiens commença à lui peser et que les excentricités du chevalier Croft refroidirent son enthousiasme. Le 5 février 1810, Roujoux dit à Weiss avoir reçu deux lettres « fort aimables et spirituelles » de Nodier. « Ses dégoûts, ajoute-t-il, ne proviennent que de l'amour de M. Croft pour les longs commentaires, et, en effet, il est malheureux d'user à ce triste métier sa jeunesse et sa plume. Les pauvres gens font un commentaire sur la première ode d'Horace; ils en ont déjà écrit 132 pages, et ils en sont encore à la virgule qui suit Mecenas, c'est-à-dire au premier mot du poème. »

Dans ces conditions l'accord entre le pédant commentateur et le rêveur Nodier ne pouvait durer, et l'on sait comment la rupture se produisit en juin 1810. Roujoux en fut très affligé et désespéra de voir Nodier arriver jamais à une situation stable. Il n'augura rien de bon de son retour et de son installation à Quintigny. « Le séjour à Quintigny peut, écrivait-il à Weiss le 18 juin, avoir des attraits pour un philosophe, mais ce philosophe a fait la folie de prendre femme, et quelle que soit la sagesse de ses goûts, je ne vois pour lui que la misère au milieu de gens misérables. Plus j'examine sa position, plus je la trouve malheureuse. Sans l'espoir chimérique dont il s'est bercé, il serait sûrement placé maintenant; la formation des académies lui eût procuré une carrière avantageuse et digne de lui, mais qui eût osé lui parler d'une telle chose au milieu de ses projets de fortune ? ». Néanmoins Roujoux « aimait toujours » Nodier « malgré sa misanthropie et ses idées bizarres[1] ».

1. Lettre de Roujoux à Weiss du 5 novembre 1810.

Il le lui prouva, en 1813, en lui prêtant 600 francs quand il partit en Illyrie pour y devenir directeur du journal officiel *Le Télégraphe* et bibliothécaire de Laybach. Roujoux, cependant, n'avait pas grande confiance dans la stabilité de cette nouvelle situation de son ami. « J'apprendrai avec grand plaisir, écrivait-il le 1er mars 1813, que Nodier soit heureux à Laybach, quoique j'en doute très fort. Je lui avais offert un sort beaucoup plus avantageux et bien plus assuré; il l'a refusé. Je lui ai envoyé 600 francs pour se rendre à Laybach, il ne m'en a pas accusé réception... »

L'année 1813 ne s'était pas écoulée que les prévisions pessimistes de Roujoux s'étaient réalisées; Nodier revenait à Quintigny découragé et à demi ruiné. Dans une lettre inédite à Weiss, que M. Estignard n'a pas publiée dans la Correspondance parce qu'il ne l'avait pas identifiée, Nodier raconte les tristes aventures qui marquèrent sa fuite des Provinces illyriennes : « Quintigny, 11 novembre 1813. Je crois qu'il y a un an que je n'ai eu de nouvelles de toi. Tu n'en as eu ou tu n'en avais que trop des miennes. Elles ne sont pas heureuses.

« J'ai perdu en Illyrie 16 000 francs d'appointements que j'avais depuis 24 heures, tous mes meubles, tous mes habits, tout mon linge, tous mes livres, toutes mes collections, tous mes manuscrits. J'ai vécu pendant deux mois dans les anxiétés les plus cruelles, dans les incertitudes les plus propres à abréger la vie. J'ai été jeté deux fois par les voitures publiques dans des précipices affreux; ma femme et mon enfant ont eu trois fois le même accident. J'ai ramené ma petite famille demi-nue et Désirée avec des béquilles qu'elle portera peut-être longtemps.

« J'avais pris parti sur le malheur. En voici un nouveau que tu ne trouveras pas tel. Le Ministre de la Police Générale m'ordonne de me rendre sur-le-champ à Paris pour y être employé, *à mon choix*, dans la censure des journaux. C'est une nouvelle chance ; mais, cette fois, je ne puis conduire ma femme que je laisse malade. D'un autre côté, je suis assez mal aussi. Ma vie est usée. Je ne subsiste que par des soins que je vais perdre. Cependant je pars demain, au hasard de mourir en route de regret, d'inquiétude et d'ennui.

« Voilà ce qu'on appelle la vie. Donne-moi des nouvelles de la tienne. Elle peut être plus heureuse. C'est une compensation pour moi. J'espère que tu seras bien et qu'en cas d'événement tu n'abandonneras pas les gens que je laisse.

« Vois ma mère et ma sœur pour leur faire part de cette nomination. Je n'ai que le temps de te griffonner cette page et de te

réitérer en finissant les vœux de mon amitié. Puisses-tu vivre plus content que moi ! »

*
* *

Avec l'année 1814 se termine ce qu'on peut appeler la jeunesse de Nodier. Il avait alors 34 ans, et désormais il va trouver à Paris, d'abord dans le journalisme puis dans ses fonctions de bibliothécaire à l'Arsenal, une situation stable qui le mettra à l'abri du besoin. L'ancien clubiste de 1792, le fonctionnaire impérial de 1813, saura persuader au gouvernement de la Restauration qu'il a toujours, sous la Révolution et l'Empire, servi avec passion la cause royaliste; que, pour cette cause, il a souffert la prison et l'exil. Ses meilleurs amis, Weiss, de Roujoux, s'affligèrent pour lui du manque de dignité dont il fit preuve alors. Le 27 décembre 1814, de Roujoux écrivait mélancoliquement à Weiss : « Nodier s'occupe en ce moment de l'impression d'un ouvrage sur une prétendue société de philadelphes qui avait pour but le rétablissement des Bourbons. Je vous avoue que je ne me serais pas douté que le jacobin Nodier fût un royaliste ! ». Dès lors Nodier, soit dans ses écrits, soit dans ses conversations, travailla à forger le roman de sa jeunesse et il y réussit si bien qu'il finit par devenir lui-même la dupe de son imagination. Ses compagnons et ses amis d'enfance le laissèrent dire; Weiss lui-même s'aperçut qu'il risquerait de perdre l'affection de son vieux camarade s'il cherchait à rétablir la réalité des faits dont tous deux avaient été témoins. Il se contenta de signaler dans des notes personnelles, qu'il conserva par devers lui, les erreurs dont fourmillent les Souvenirs de Nodier.

Cependant, quand Nodier eut rendu le dernier soupir, il ne se crut plus obligé à garder aussi complètement le silence sur les infidélités de mémoire du délicieux conteur. Le successeur de Nodier à l'Académie française, Prosper Mérimée, préparant l'éloge de son prédécesseur, vint à Besançon au mois de mai 1844, afin de se documenter sur place sur l'enfance et la jeunesse de celui-ci. Il voulut voir Weiss, qui pouvait, mieux que personne, le renseigner sur les faits et gestes du camarade qu'il avait connu dès l'âge de sept ans et avec lequel il avait ensuite, pendant plus d'un demi-siècle, entretenu des relations ininterrompues. Mais Weiss était alors en voyage, et Mérimée dut lui adresser par écrit une série de questions auxquelles il le pria de répondre. Voici la lettre de Mérimée

que nous avons retrouvée dans les papiers de Weiss, et qui est datée de Besançon le 4 mai 1844 :

MONSIEUR,

J'avais trop présumé de votre attachement aux vénérables in-folio de la Bibliothèque de la Ville et je ne croyais pas que vous pussiez vous en séparer pour plus d'un jour. Arrivé ici avec l'espoir de trouver en vous une aide secourable pour certain discours qu'il me faudra bientôt prononcer, j'apprends que vous êtes en voyage depuis plus d'un mois et que le jour de votre retour est encore fort incertain. Pour surcroît de malheur, le temps me presse et il me faut repartir pour Paris en mettant votre obligeance à une rude épreuve. Au lieu d'une conversation, c'est maintenant une correspondance que je viens vous demander. Vous ne me refuserez pas, je l'espère, j'en ai pour garant votre amitié pour Ch. Nodier et la bienveillance déjà ancienne que vous m'avez toujours montrée.

J'étais venu pour vous demander des renseignements sur votre aimable compagnon d'enfance dont vous savez que je dois faire l'éloge pour ma réception. M. Guenard a déjà eu la bonté de me fournir d'utiles documents et de me communiquer quelques pièces intéressantes qui ne se peuvent trouver ailleurs que dans la bibliothèque de Besançon. Mais j'ai encore bien des questions à vous adresser. Permettez-moi d'en marquer ici quelques-unes :

J'ai lu un discours fort curieux de Ch. Nodier prononcé en 1792 à la *Société des Amis de la Constitution*. Ce discours est-il bien de Ch. Nodier et n'a-t-il pas été composé par son père ? Quel effet produisit-il? Je trouve dans le même volume une espèce de satyre (*sic*) de ce discours par un autre enfant de douze ans nommé Proudhon, qui n'a dû être assurément que le secrétaire de quelque *Frère et ami* plus âgé. Il me semble, d'ailleurs, que cette attaque contre Ch. Nodier est déjà une preuve de sa réputation.

M. Fr. Wey, dans une notice biographique que vous devez connaître, raconte que Ch. Nodier menaça son père de se tuer s'il n'acquittait une Mad. d'Olivet. Le fait est-il exact ?

M. Guenard m'a fait lire une petite brochure assez spirituelle, écrite, me dit-il, par Ch. Nodier arrêté, ainsi que vous, Monsieur, pour tapage sur la promenade de Granvelle, qui pis est, pour avoir singé les délibérations d'une société populaire. Je n'ai point trouvé de date. M. Guenard suppose que le factum en question a été imprimé en l'an 10. Pourriez-vous me donner quelques détails sur cette affaire.

Est-il vrai que Nodier, après son emprisonnement à Paris, déjà brouillé avec le Gouvernement consulaire pour la Napoléone, fit partie d'une société secrète à Besançon ; qu'on tira au sort parmi les conjurés celui qui jouerait de rôle de Mucius Scævola et que le nom de Nodier sortit de l'urne; qu'il fut arrêté de nouveau par ordre du préfet M. Jean de Brie (*sic*) et renfermé pour quelque temps à la citadelle ?

A quelle époque et à quelle occasion alla-t-il chez les trappistes de Suisse (je ne puis me rappeler le nom du couvent). On m'a dit qu'il y fut novice quelques mois et qu'il n'en sortit que par l'ordre de son supérieur qui craignait de s'attirer quelque fâcheuse affaire avec la police française en donnant asyle à un homme qu'elle persécutait.

Enfin, Monsieur, tout ce que vous pourriez me dire sur la vie errante de Nodier dans les montagnes du Jura et dans les Alpes me serait extrêmement précieux. Mme Menessier est elle-même assez mal informée, et si quelqu'un connaît la jeunesse de Nodier, ce ne peut être que vous.

En lisant ses premiers essais, je suis frappé de trouver son style déjà formé. Il avait lu et relu les bons auteurs du XVIe siècle. Cette étude est extraordinaire pour le temps. Quelle fut donc son éducation ? De sa mère, il paraît qu'il ne put rien apprendre. M. de Chantran, dont il parle plus d'une fois dans ses ouvrages, a-t-il donné à ses premières études cette direction singulière qui, d'ailleurs, a eu de si bons résultats ?

Il me semble que dans tous les écrits de Nodier les erreurs matérielles abondent. Je ne vois cependant de sa part qu'une habitude de tout voir avec son imagination. Il était poète et il usa toujours de la permission que lui donne Horace, fort innocemment d'ailleurs. Que faut-il croire, d'ailleurs, de ses relations avec Pichegru, Euloge Schneider et Saint-Just ?

L'anecdote si bien racontée de la femme d'un émigré qu'il cache dans son lit, en Alsace, pendant une visite domiciliaire, est-elle toute d'invention ? Y a-t-il quelque fondement dans l'histoire de Séraphine ?

Voilà, Monsieur, bien des questions. Je ne vous demande pas cependant la moitié de ce que je vous demanderais si nous étions à nous promener à Granvelle. Veuillez me répondre en quelques mots et me renvoyer à des livres lorsque cela vous sera possible. Je ne voudrais pas vous obliger à écrire toute une biographie. Vous la ferez peut-être un jour, je l'espère. Moi je n'ai qu'un discours à faire; vous savez quelles anecdotes peuvent y entrer; ce sont celles-là surtout sur lesquelles je vous prierai de vouloir bien me confier vos souvenirs.

J'ai déposé chez vous deux brochures qui m'ont été remises par notre excellent ami M. Jung, de Strasbourg. Voici un billet de Mad. Menessier qui n'est, je crois, qu'un mot d'introduction. Je ferme ma lettre pour aller fermer ma malle et je n'ai que le temps de vous offrir de nouveau l'expression de tous mes sentiments dévoués. »

P. Mérimée,
Rue des Beaux-Arts, 10, à Paris.

Nous ne possédons malheureusement pas la réponse de Weiss, mais tout permet de croire qu'il répondit sincèrement aux questions qui lui furent posées, estimant qu'on ne devait aux morts, eussent-ils été vos meilleurs amis, que la vérité. Mérimée utilisa, dans son discours, prononcé le 6 février 1845, les indications que lui fournit

Weiss, qu'il cita même à deux reprises. On sait que ce discours, dans lequel le nouvel académicien battait en brèche la légende que Nodier avait créée sur sa jeunesse, choqua beaucoup la famille du bibliothécaire de l'Arsenal. Plus de vingt ans après, dans ses Souvenirs, Madame Mennessier-Nodier protestait contre un éloge qu'elle regardait comme un outrage à la mémoire de son père[1]. Mais sa piété filiale n'avait pas attendu si longtemps pour se plaindre auprès de son vieil ami Weiss du discours dans lequel Mérimée avait peut-être un peu dépassé les bornes permises à l'ironie académique. On lit, en effet, dans le journal manuscrit de Weiss, à la date du 23 février 1845, ces lignes dans lesquelles le bibliothécaire de Besançon porte en somme, déjà, le jugement de la postérité « sur le plus spirituel et le plus aimable conteur de son temps ». « J'ai reçu, dit-il, une lettre de la fille de Nodier, qui est bien mécontente du discours que M. Mérimée a prononcé à l'Académie française pour sa réception. Elle ne peut pas concevoir que M. Mérimée ait regardé comme fabuleuses les proscriptions dont elle a entendu parler si souvent à son père, comme de choses réelles et dont il avait failli plusieurs fois être la victime. Cette crédulité de Marie dans les récits paternels prouve sa piété filiale ; mais il est étonnant qu'avec autant d'esprit qu'elle en a, elle n'ait jamais soupçonné son père d'aimer à faire sur lui-même des contes, lui le plus spirituel et le plus aimable conteur de son temps, à qui, pour en être le premier de tous, il n'a manqué qu'un peu plus d'imagination et le talent de concevoir des plans d'une grande étendue, mais la *Fée aux Miettes* n'en est pas moins un chef-d'œuvre. »

GEORGES GAZIER.

1. *Charles Nodier. Episodes et Souvenirs de sa vie*, par Mme Mennessier-Nodier, p. 52 et suiv.

AUTOUR D'UN ROMAN DE BALZAC
UNE TÉNÉBREUSE AFFAIRE

I

Parmi les œuvres balzaciennes, *Une Ténébreuse Affaire* tint, jusqu'à ces derniers jours, une toute petite place. Eclose en 1841, alors que son auteur, après le scandale de sa *Revue parisienne*, s'était aliéné toute la critique et toute la presse, elle ne trouva, pour l'accueillir, que le rez-de-chaussée d'un journal politique, « *Le Commerce* », et aucun critique n'en parla. En 1842, elle parut en volume, dans l'édition Furne de la *Comédie humaine* ; là encore on parut l'ignorer et seul s'exprima sur elle, dans la *Revue des Deux Mondes*, Gaschon de Molènes : et ce fut pour la décrier ; il l'affubla d'une étiquette qui, trop longtemps, lui est restée : roman policier. D'autres dirent que ce récit constituait une mauvaise action, parce qu'il s'en prenait à la mémoire d'un homme politique, médiocre, mort depuis quinze ans, et oublié.

Balzac lui-même parut assez peu se soucier de son œuvre. Sa correspondance n'y fait allusion que dans deux ou trois passages insignifiants. Il fallut l'invective pour qu'il rompît le silence, et c'est ce qui nous a valu la belle préface du livre. Mais ce fut tout, et ce n'est que de nos jours que quelques critiques, Brunetière, Biré, Lebreton, lui ont enfin rendu justice.

Pour le chercheur, cette œuvre est décevante ; les détails sur sa genèse sont vagues, rares, incertains ; il n'est pas jusqu'aux épreuves qui aient échappé à M. de Lovenjoul ; elles n'existent pas à la collection de Chantilly, parce qu'on a dû reculer devant les exigences de leur détenteur.

Si la critique contemporaine donne à *Une Ténébreuse Affaire* sa vraie place dans l'œuvre balzacienne, il n'en est pas de même de la masse du public ; on s'effraie de la partie « juridique » du roman. Taine lui-même a prétendu qu'il fallait être magistrat pour le lire, et puis, il faut bien reconnaître que les anachronismes et les changements de lieux y sont nombreux et troublent le lecteur.

Il n'est pas jusqu'au titre qui, nous disait un éditeur, « ne plaît pas! »

Mais il reste les fervents : ceux de l'époque consulaire et impériale, ceux qui ont lu les mémoires de l'époque, ceux en l'âme de qui reste un peu des passions d'il y a cent vingt ans, ceux qui « chouannent » encore, ne fût-ce que littérairement. Parmi ces fervents, nous citerons Henri Houssaye, qui faisait de l'œuvre ses délices, et dont l'influence nous a valu la belle édition de 1911.

Pour les amateurs moins érudits que l'auteur de *1814* et de *1815*, nous avons pensé à réunir certaines indications, les unes inédites, les autres recueillies dans des ouvrages spéciaux, qui apporteront peut-être quelques lueurs nouvelles à cette question si souvent étudiée et si controversée : la part de la réalité dans les romans de Balzac.

Une Ténébreuse Affaire se compose de deux parties distinctes. La première a trait à une participation « inconnue » (ce mot est de Balzac ; voir sa préface) à la conspiration de Georges, de Polignac et de Rivière. L'autre comprend ce que les historiens ont appelé « l'Enlèvement du Sénateur».

La première partie a des origines beaucoup plus obscures que la seconde, et nos recherches en ce qui la concerne ne nous ont conduit qu'à des hypothèses. Mais nous croyons ces hypothèses plausibles ; on jugera, en nous lisant, si nous avons raison.

Partant du certain pour n'arriver qu'ensuite au probable, nous parlerons d'abord de la seconde partie : l'Enlèvement du Sénateur.

II

Ici, il n'y a qu'à tremper une plume dans l'encre et à la laisser aller. La réalité se place d'elle-même en face de la fiction, et d'un coup d'œil on découvre en quoi elles se confondent, et à quel point elles se séparent. Outre le souci de faire œuvre d'artiste, Balzac, en altérant l'histoire, a été guidé par le désir de ne pas rallumer de fâcheuses polémiques, de ne pas mettre directement en cause des personnages qui vivaient encore ou étaient morts depuis peu, et surtout d'être vrai : plus vrai que nature. Il le déclare lui-même dans sa préface. Sur les deux premiers points, surtout sur le premier, il n'a réussi qu'à demi, car il fut (voir sa préface) assez sérieusement attaqué.

Ses scrupules n'ont pas été suivis par les nombreux historiens de l'affaire Clément de Ris. Tous ont pris parti, la plupart contre le Gouvernement consulaire, et, de nos jours encore et par réper-

cussion, contre le régime républicain. Il est à peine croyable qu'en 1900 on ait repris la question à ce point de vue : on peut s'étonner qu'en 1910 on ait voulu défendre la mémoire de Clément de Ris, mort en 1827, et dont les enfants et petits-enfants n'étaient plus. Mais ces soucis nous ont valu deux livres remarquables et se trouvent ainsi suffisamment justifiés.

Plusieurs écrivains font de l'affaire Clément de Ris la matière de quelques pages, au cours d'histoires plus générales : sans nous arrêter à la simple demi-ligne que Thiers consacre à l'enlèvement, il convient que nous citions le duc de Rovigo, A. de Beauchamp, la duchesse d'Abrantès ; Crétineau Joly lui donne cent lignes dans son *Histoire de la Vendée militaire*. Il y a accalmie pendant la deuxième République, pendant le second Empire et jusqu'en 1887. Cette année-là paraît dans *Le Correspondant* une étude posthume de de M. Forneron : *Les Émigrés et la Société française sous Napoléon*, dont un passage a trait à la question. La série des ouvrages spéciaux s'ouvre, en 1890, par un opuscule de Carré de Busseroles, qui reprend carrière en 1900 avec un ouvrage important, partial, mais merveilleusement documenté. Puis, en 1904, c'est une brochure de M. Bruyant, éditée à Bellême, et, du même auteur, un roman : *Une Victoire de Fouché*, fort intéressant au point de vue de la peinture des mœurs révolutionnaires et consulaires à Nogent-le-Rotrou ; un article d'Ernest Daudet (1907) ; un article de Lenôtre, intitulé *Le Colonel Viriot* ; enfin, en 1910, paraît le livre de M. Rinn, composé d'après les papiers de Clément de Ris, qu'avait confiés à l'auteur la petite-fille du sénateur, M^me^ La Roncière de Noury.

III

Autant pour prendre un point de départ que pour éviter au lecteur l'étude d'ouvrages étendus, nous allons donner une très brève analyse des faits, suffisante à son objet :

Le 23 septembre 1800 (1^er^ vendémiaire an IX), le citoyen Clément de Ris, membre du Sénat conservateur, se trouvait au chevet de sa femme malade, à son château de Beauvais, proche d'Azay-sur-Cher et situé à quelque distance de Tours.

Il avait acquis ce château en 1786, d'après Carré de Busseroles, en 1791 d'après M. Rinn, de M^me^ veuve des Herbiers de l'Estenduère, remariée à Denis-Louis Aubry, mais qui devint veuve une seconde fois, car son second mari, général de brigade en 1791, fut exécuté en pluviôse an II.

Le prix d'achat du domaine s'était élevé à 127000 livres.

Le château de Beauvais existe encore, mais son aspect a été profondément modifié en 1852. Il reste du moins superbement placé sur une légère élévation, à quelque cent mètres du Cher, dont on voit, par le beau soleil d'août, le ruban bleu foncé qui tranche sur la verdure des pelouses. Du côté de l'entrée il est, comme aux temps anciens, précédé d'une longue avenue assez majestueuse, qui débouche sur un parterre fleuri. Il est flanqué d'un parc à l'abandon, dont les broussailles cachent imparfaitement, au bout des allées herbues, des vases de pierre couverts de mousse. Quant au bâtiment lui-même, il se présente, face à l'avenue, sous l'aspect d'un corps de logis garni de deux ailes dissemblables, l'une carrée, l'autre à pignon, jouxtée d'une tour d'escalier. De petites tourelles garnissent les angles intérieurs, et s'arrêtent en consoles à la hauteur du rez-de-chaussée. Le toit s'orne de mansardes gothiques, celle du milieu plus large et plus ornée que les autres. La façade qui fait face au Cher est garnie aux angles de tours à poivrières, et deux petites tourelles se trouvent de part et d'autre de la porte centrale. Les mansardes, ici encore, sont très ornées, surtout celle du milieu. L'ensemble ne manque pas de majesté, mais les façades ont été malheureusement trop grattées, trop recrépies, stuquées et polies, ce qui nuit au caractère de l'ensemble.

Qu'était cette demeure au XVIII^e^ siècle ? M^me^ Le Provost de Launay, sa propriétaire actuelle, a bien voulu nous donner à cet égard les renseignements suivants :

« Ma famille est propriétaire du domaine depuis 1850 environ. A cette époque, il a été fait d'importantes modifications dans la façade du château qui, datant du XV^e^ siècle, avait été, à la fin du XVIII^e^ siècle, accommodé au goût du jour par M. Clément de Ris. Vers 1852 on refit une façade pseudo-gothique sans toucher au fond du bâtiment ; on ajouta des tours, mais les murs et les divisions intérieures demeurèrent, quoique l'escalier et la décoration des pièces fussent nouveaux. Le cabinet de M. Clément de Ris est actuellement le petit salon qui se trouve à droite en entrant, tandis que dans la partie gauche se trouvait la chambre de M. et de M^me^ Clément de Ris. Les communs n'ont pas été touchés depuis cette époque. Les parterres à la française sont du temps. En résumé... le château présentait l'aspect d'une maison sans ornements ni tours ; la toiture ancienne était en partie dissimulée par une sorte de haute corniche en maçonnerie. Comme aujourd'hui, le corps de logis était flanqué de deux ailes inégales, dont les fenêtres à petits carreaux sont demeurées les mêmes, à part les encadrements

gothiques et nouveaux dont on a jugé bon de gratifier certaines d'entre elles. D'ailleurs, la cour des écuries donne l'idée de ce que devait être l'ensemble de la propriété. »

Revenons au premier vendémiaire an II. Il était trois heures de l'après-midi. Six individus à cheval, masqués, revêtus d'uniformes bizarres, arrivent au galop par l'avenue, mettent pied à terre dans la cour, se ruent dans le château, se précipitent sur le Sénateur : « Ton argent ! » Ils prennent tout ce qu'ils trouvent : espèces, bijoux, peut-être des papiers. Ils lui bandent les yeux. Trouvant dans la cour une voiture qui arrivait de Tours, ils s'en emparent, y font monter leur victime, et toute la troupe l'emmène dans une direction inconnue. Au bout de quelques lieues, la voiture s'embourbe : on fait descendre le malheureux, on le hisse sur un cheval; il pleut à verse, et il fait nuit. Après une course interminable, on enlève au Sénateur son bandeau ; il se trouve dans un caveau de quelques pieds carrés où il peut à peine se tenir debout. Un brigand masqué est à ses côtés. De temps en temps une trappe s'entr'ouvre, et on lui passe à manger.

Il resta ainsi jusqu'au 10 octobre. Ce jour là, on lui banda les yeux de nouveau ; on le fit encore monter à cheval et on partit au galop. Tout à coup il entendit des détonations, le bruit d'une lutte, les mots : Arrête, foutu gueux !

On lui ôta son bandeau, et, après lui avoir demandé son nom, un inconnu, guère moins étrange que ses ravisseurs, lui déclara qu'il était libre. Il se trouvait en pleine nuit, mais cette fois par un beau clair de lune, dans une forêt, en présence de plusieurs personnes qui le félicitaient, fort surpris, encore tout éberlué et mal en point.

On sut plus tard qu'il avait été enfermé à la ferme du Portail, située tout près de la forêt de Loches, et qu'auparavant on l'avait fait passer par une maison dite de l'Ébeaupinais. Nous avons vu, en 1919, la ferme et la maison. La disposition de la ferme n'a pas changé : c'est une grande cour carrée formée par des bâtiments ; un jardin potager l'entoure, mais le caveau a disparu il y a environ vingt-cinq ans, comblé par les substructions d'une nouvelle remise. Quant à l'Ébeaupinais, c'est aujourd'hui une villa moderne qui vise au style et qui a remplacé la bonne bâtisse sans prétentions d'autrefois. On voyait naguère dans cette bâtisse une cheminée antique, au-dessus de laquelle le Sénateur, avec son couteau, avait réussi à graver son nom : un vieux Lochois nous a affirmé qu'il avait vu cette inscription au temps de sa jeunesse.

Ce n'était pas un foudre de guerre, ni un très haut caractère

que le Sénateur Clément de Ris. Balzac, dans sa préface, se défend d'avoir pensé à lui en créant le Sénateur Malin; cependant Malin ressemble assez bien à Clément, qui seulement avait moins d'envergure. Voici le *curriculum vitæ* de ce personnage :

Né à Paris en 1750, fils d'un procureur au Parlement, il avait été employé, après une prime jeunesse assez dissipée, dans les bureaux de son oncle, contrôleur des actes à Brest : il avait alors 26 ans; il s'affilia à la loge maçonnique de « l'heureuse rencontre ». C'est à Brest qu'il fit la connaissance de M. Chevreux du Mesnil, conseiller du roi et receveur des décimes du clergé à Tréguier; il devint son gendre et lui succéda dans sa charge. Mais, en avril 1796, il vint à Paris et acheta la charge de maître d'hôtel de la reine. Il avait, en cette qualité, obtenu de louer un logement au château de Saint-Germain, et à vie! Il en jouit trois ans.

Propriétaire du château de Beauvais, il se lia avec divers Tourangeaux d'opinions républicaines. En 1792, il était commandant de la garde nationale de Tours, membre de la Société montagnarde, administrateur du département et (ce qui peut jeter quelques lueurs sur les causes de son enlèvement) membre d'un comité de défense chargé de recruter et d'armer des troupes contre les royalistes de Vendée. Pendant la Terreur, il suivit les terroristes, peut-être plus loin qu'il ne l'eût voulu; mais nous verrons qu'il était prudent. Ce qui n'empêche pas qu'au commencement de 1794, il fut l'une des victimes du fameux Senart qui, alors, terrorisait Tours, et qui le fit arrêter; mais il s'arrangea pour faire agir ses amis, dont Tallien, et on le relâcha au bout de quinze jours. Ce que ne lui pardonna pas Senart, mais ce qui le dégoûta lui-même des fonctions électives. Aussi, en mai 1794, donna-t il sa démission d'administrateur pour faire partie du Comité d'Instruction publique.

Dans la suite, après le 18 brumaire, on l'appela au Sénat; en 1810, il fut fait comte de Mauny, du nom d'une de ses terres; il porta dès lors d'azur, au chevron d'argent à deux étoiles en chef, et en pointe à une colombe de même, tenant dans son bec un rameau d'olivier de sinople. En 1814, il fut partisan de la déchéance de son maître; il se rallia à lui pendant les Cent Jours. Boudé par la Restauration pendant quelques années, il devint pair de France lors de la fournée de 1819. Nul doute que, s'il eût eu la longévité de Mathusalem, il eût accepté Louis-Philippe, 1848, Napoléon III et la constitution de 1875. Mais il était mort en 1827.

Qu'on se représente un homme de cette trempe plongé dans un souterrain, chevauchant les yeux bandés et délivré la nuit dans une forêt par les personnages que l'on sait, et on pensera qu'il ne

faisait pas figure de preux. Aussi, rentré chez lui, n'eût-il désiré que le silence sur cette mystérieuse, désagréable et assez humiliante affaire.

Mais il y avait l'opinion publique, flanquée de la police, non pas seulement celle de Fouché, mais encore celle de Savary, dépêché par Bonaparte, qui étaient rivales, les passions politiques du moment, le clan des chouans et celui des républicains, et enfin tout ce qui tenait au gouvernement : préfet, sous-préfet, maires, adjoints, gendarmes et gardes champêtres. On trouvera, dans certains des ouvrages que nous avons cités, le curieux récit de fausses démarches, contremarches, heurts et manœuvres qui furent engagés à cette occasion, Fouché, Satan moderne, conduisant le bal. Nous en tenant à l'indispensable, nous rappellerons seulement que dix accusés, parmi tous les gens qu'on avait arrêtés un peu au hasard, furent amenés à Tours devant un tribunal spécial, et nous ouvrons ici une parenthèse pour donner, au sujet de la procédure suivie en matière de tribunaux d'exception, quelques détails sommaires.

On trouve notamment l'historique de la question dans le rapport du comte Réal, rapporteur, en 1808, du projet qui fut adopté concernant le code d'instruction criminelle, et spécialement le titre VI, intitulé « Des Cours spéciales », qui resta en vigueur jusqu'en 1830. Il y est rappelé que les tribunaux d'exception, établis suivant les nécessités momentanées depuis les époques les plus reculées de notre histoire, n'ont donné lieu à une sorte de réglementation qu'à partir de l'année 1550. A cette époque, ainsi qu'en 1566 et 1572, la matière fut codifiée, et il fut décidé que ces tribunaux ne pourraient connaître que des crimes commis par les vagabonds et gens sans aveu, armés.

L'ordonnance de 1670 sur les cas « prévotaux » maintint ces restrictions. En 1731, la juridiction prévotale fut précisée, mais elle s'exerça sans que les accusés pussent être assistés de défenseurs ; la procédure était secrète, entièrement à charge, et l'usage de la torture et de la question était admis. Torture et question furent abolies par une loi d'octobre 1789. Le 6 mars 1790, un décret de l'assemblée nationale suspendit toutes les affaires prévotales en cours et le code de brumaire an IV en annula ensuite l'instruction. Mais, sous le Directoire et pendant le Consulat, les brigandages se multiplièrent tellement qu'on jugea indispensable de rétablir, tout au moins pour un temps, les juridictions supprimées, et peu après l'attentat de la rue Saint-Nicaise, la loi du 18 pluviôse an IX créa les tribunaux spéciaux. Le vote de la loi fut péniblement obtenu. Certains historiens de l'affaire Clément de Ris prétendent que ce

vote fut pressé en raison de l'affaire même. Nous ne le pensons pas : la mesure avait une portée générale, et fut appliquée de suite, non seulement à la mise en accusation des ravisseurs du Sénateur, mais à d'autres affaires. Le *Moniteur* du 9 floréal désigne les membres d'un tribunal spécial institué dans le département de Vaucluse (arrêté du 7 floréal).

Ces tribunaux connaissaient des crimes commis par les vagabonds ou gens sans aveu, par les condamnés à des peines afflictives et infamantes, et par toute autre personne s'il s'agissait de vols sur les grandes routes, violences, voies de fait et autres circonstances aggravantes, vols dans les campagnes, menaces et voies de fait contre les acquéreurs de biens nationaux. Toutes affaires étaient conduites d'office, mais le tribunal devait rendre également un jugement de compétence qui pouvait être cassé par la Cour suprême. Quant au jugement au fond, il était sans appel et sans recours, et était exécutoire dans les vingt-quatre heures. La composition de tribunal était mixte, c'est-à-dire qu'il comprenait des membres civils et des membres militaires. Cette juridiction n'était pas instituée à titre définitif, et la loi devait être révoquée de plein droit deux ans après la paix générale.

Pour la remplacer, le code d'instruction criminelle (1808) institua les cours spéciales: ces cours connaissaient, au point de vue de la nature du crime, de la rébellion armée à la force armée, de la contrebande armée, du crime de fausse monnaie et des assassinats préparés par des attroupements armés. N'en étaient justiciables que les vagabonds, les gens sans aveu et les condamnés à des peines afflictives et infamantes. Mais ces cours jugeaient en dernier ressort, et leurs sentences étaient exécutoires dans les vingt-quatre heures. Les juges pouvaient recommander les condamnés à la « commisération » de l'Empereur, et cette recommandation prenait la forme d'un procès-verbal, rédigé en chambre du conseil, après audition du ministère public. Elle était adressée de suite au ministère de la Justice par le procureur général. Enfin, elles aussi, ces cours étaient composées d'éléments civils et militaires.

Elles subsistèrent pendant tout l'Empire et furent maintenues par la Charte de 1814 (art. 63), non pas, d'ailleurs, explicitement, mais dans les termes suivants : « Il ne pourra être créé de commissions ni de tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévotales, si leur rétablissement est reconnu nécessaire. » En fait, depuis 1808, les cours spéciales s'étaient trouvées complètement désorganisées en raison des changements de garnison, puis par le licenciement de l'armée

et les mises en demi-solde après les Cent Jours. A l'automne de 1815, leur existence n'était plus que théorique, et leur reconstitution eût exigé de longs délais. Aussi, pendant la Terreur blanche, leur substitua-t-on les fameuses cours prévotales, tant vilipendées par les libéraux.

Toutes ces cours furent supprimées par la charte de 1830, qui ne fut qu'une modification de celle de 1814. On retrancha le 2e paragraphe de l'art. 63, et ainsi toute la partie du code d'instruction criminelle intitulée « Des cours spéciales » se trouva annulée. Mais on sait que les éditions actuelles du code en laissent subsister le titre, suivi de la mention : « Abrogé par la charte de 1830 ».

Le tribunal spécial de Tours, ainsi constitué en application de la loi du 18 pluviôse an IX, trouva l'affaire qui lui était soumise aussi peu nette que possible : les charges contre les accusés étaient insuffisantes, les témoignages contradictoires. On nota en particulier l'abstention de Clément de Ris, qui refusa de comparaître comme témoin, se retranchant derrière l'arrêté des Consuls du 7 thermidor, qui dispensait de cette comparution les membres du Sénat conservateur. On s'étonna également de l'absence de sa femme et de son fils, qui produisirent des certificats de maladie.

Cet arrêté du 7 thermidor étendait aux sénateurs les dispositions de la loi du 20 thermidor an IV prescrivant que les membres du Corps législatif, du Directoire, les ministres de la République ou ses agents à l'étranger, déposeraient leur témoignage écrit. Au cas particulier le tribunal spécial de Tours siégea à partir du 26 messidor, c'est-à-dire 17 jours *avant* la publication de l'arrêté, qui ne parut au *Moniteur* que le 13 thermidor. On ne peut s'empêcher de penser que cet arrêté, préparé sans doute depuis plusieurs mois, et qui dormait dans les cartons, à l'état de projet, fut signé précipitamment pour permettre à Clément de Ris de ne pas comparaître ; cette supposition donnerait quelque poids à l'opinion des historiens royalistes, d'après lesquels on aurait voulu priver les accusés d'un témoignage favorable.

Les agissements de la police et aussi les manœuvres des royalistes avaient fait de la cause une véritable bouteille à l'encre. Tant de passion éclatait en sens divers que le tribunal rendit un jugement renvoyant l'affaire jusqu'à plus ample informé ; ce jugement, assimilé à un jugement d'incompétence, fut cassé par la Cour de cassation, et l'affaire fut soumise au tribunal spécial d'Angers. On espérait peut-être ainsi la soustraire aux passions, en la dépaysant. Il n'en fut rien.

A ce point, il convient de présenter les accusés, ou du moins

quelques-uns d'entre eux ; l'un était M. de Canchy, jeune homme de famille noble, résidant à Nogent-le-Rotrou, chez sa belle-mère, Mme de Mauduison. Il était marié et avait un tout jeune enfant. Un autre était M. de Mauduison, son beau-frère, habitant également à Nogent-le-Rotrou. Tous les deux avaient été arrêtés assez longtemps après l'attentat et, prétendait-on, sur de simples soupçons ; la rumeur publique les déclarait innocents. Tout les rendait sympathiques : leur bon renom, leur jeunesse et aussi le beau caractère de la jeune Madame de Canchy, femme de cœur et de courage, qui remua ciel et terre pour les sauver. Elle projeta, dit-on, de soulever en leur faveur, avant leur exécution, les ouvriers carriers et ardoisiers des environs d'Angers ; elle avait, en apprenant la condamnation, tenté de se tuer d'un coup de pistolet.

Après ces protagonistes, on trouve M. et Madame Lacroix, propriétaires de la ferme du Portail, dans laquelle le Sénateur avait été séquestré. Les autres accusés ne sont pas à retenir, car ils n'ont aucun rapport avec les personnages du roman de Balzac.

MM. de Canchy et de Mauduison, les deux beaux-frères, furent condamnés à mort et exécutés ainsi qu'un nommé Gaudin, et M. et Mme Lacroix furent condammés à 6 ans de gêne et à l'exposition. La peine de la gêne est définie par la loi du 25 septembre 1791 :

Art. 14. — Tout condamné à la peine de la gêne sera enfermé seul dans un lieu éclairé, sans fers ni liens, sans qu'il puisse avoir pendant la durée de sa peine aucune communication avec les autres condammés.

Art. 15. — Il ne lui sera fourni que du pain et de l'eau aux dépens de la maison ; le surplus sera fourni sur le produit de son travail.

Art. 16. — Dans le lieu où il sera détenu, il lui sera procuré du travail à son choix, dans le nombre des travaux qui seront autorisés par les administrateurs de la maison...

. . . . . .

Art. 19. — Cette peine ne pourra, en aucun cas, être perpétuelle.

L'exposition était une peine en quelque sorte accessoire, c'est-à-dire que toute condamnation aux fers, à la gêne ou à la détention en imposait l'application. La durée de l'exposition était de six heures dans les trois premiers cas, et de deux heures dans le dernier. En 1848, époque à laquelle elle a été supprimée, elle avait perdu de sa rigueur. Nos pères (je parle des pères des hommes âgés, aujourd'hui, d'une cinquantaine d'années au moins) se souvenaient d'avoir vu, soit à Paris, place du Palais, soit en province, sur une place généralement voisine de la prison, des gens à l'air lamentable, placés le long de poteaux portant mention de leur nom, de leur domicile,

de leur crime et du jugement qui les avait condamnés. A leurs pieds, souvent, ils plaçaient des sébiles où les bonnes âmes déposaient leurs aumônes. L'exposition devint quelquefois l'occasion d'une sorte d'apothéose, notamment en 1809, à Rouen, lors de l'exposition de la marquise de Combray ; les belles dames de la ville, en toilettes noires, vinrent s'asseoir au pied du poteau, après force révérences à la condamnée. Quant à Madame Lacroix, qui était jeune et jolie, une main inconnue déposa un bouquet à ses pieds.

Pour avocat, MM. de Canchy et de Mauduison eurent Chauveau-Lagarde. Les époux Lacroix furent défendus par Duboy d'Angers, déjà célèbre à cette époque.

Cette affaire sensationnelle a suscité d'importants mouvements d'opinion. De l'avis de tous les royalistes, qui soutiennent leur thèse par d'assez forts arguments, de Canchy et de Mauduison n'étaient pas coupables, et furent des boucs émissaires. Fouché aurait fait enlever le Sénateur par des hommes à lui, pour lui dérober certains papiers compromettants, et l'aurait fait également délivrer par ses agents. Comme il fallait des coupables (Bonaparte l'exigeait absolument), le ministre de la police aurait fait arrêter et condamner des royalistes innocents, mais anciens officiers vendéens et compromis par leurs propos inconsidérés. C'est la thèse soutenue par Balzac, à qui elle donne l'occasion de développer de nobles caractères. Suivant d'autres, le crime aurait bien été commis par des chouans, mais Fouché se serait servi d'autres chouans plus ou moins traîtres à leur cause, pour que ceux-ci fissent délivrer le Sénateur par leurs complices, et ce, sous promesse de l'impunité. Dans ce cas encore les condamnés auraient été des victimes. Enfin, d'après d'autres écrivains, ce sont bien des coupables qui auraient été frappés par les juges d'Angers. Parmi les contemporains, Carré de Busseroles et G. Lenôtre plaident l'innocence ; E. Daudet et Rinn plaident la culpabilité ; il en est de même de M. Forneron qui, cependant, était d'opinions antirépublicaines. Enfin, nous avons eu l'occasion, en 1919, d'en causer avec un notaire de Loches, fort documenté, parce qu'il a entendu raconter l'événement par un de ses ascendants, lié avec la famille Lacroix, et parce qu'il s'est trouvé en relations avec les descendants de la famille de Canchy. Il nous a montré une lettre à lui adressée, en 1888, par le tuteur des petits-enfants de Canchy qui lui avait demandé certains détails sur l'affaire, et son opinion ; cette opinion n'était pas favorable aux condamnés. La communication du tuteur avait pour motif les difficultés qu'avait éprouvées un petit-fils du condamné, qui se présentait à Saint-Cyr, à se faire admettre parce qu'il était descen-

dant d'un guillotiné. On finit par passer outre, et le candidat fut accepté.

La même lettre donne d'intéressants détails sur le sort de la famille de Canchy. Le fils du condamné devint garde du corps sous la Restauration et eut quatre enfants, dont deux fils et deux filles. Un des fils devint officier, et un jeune officier de cavalerie, dernier du nom, fut présenté à notre correspondant, lors d'une chasse à courre, il y a une trentaine d'années. Les enfants du notaire lochois se lièrent avec lui, mais bien entendu il ne fut pas question de l'affaire Clément de Ris ; ils l'ont perdu de vue depuis la guerre. Ajoutons que M. Boulay de la Meurthe, l'historien, nous a déclaré, lui aussi, qu'il était convaincu de l'équité des juges d'Angers. Pour lui, les deux jeunes gentilshommes, têtes chaudes, et montées par des chouans qui ne les valaient pas, auraient « trouvé drôle » d'enlever un sénateur de l'usurpateur Bonaparte ; quant au vol, c'était pour la caisse du parti. M. Boulay de la Meurthe tire, pour sa thèse, argument précisément de l'abstention de Clément de Ris aux débats ; cette abstention aurait eu pour objet de ne pas obliger la victime à reconnaître les coupables en plein tribunal.

On le voit, tout, en la matière, peut être soutenu et contesté. Mais ce qui est indiscutable, c'est que Fouché et sa police en ressortent tels qu'ils étaient réellement, c'est-à-dire de roublardes canailles, et que les chouans restent en possession de leur réputation de pillards et de criminels, sous couleur de politique ; on le savait déjà.

Pour Clément de Ris, c'est bien l'homme de ses œuvres ; ambitieux, prenant le vent, tremblant devant Fouché, pas très rassuré sur les intentions ultérieures des ennemis du pouvoir, et désireux avant tout de ne pas se compromettre. C'était, dans la vie privée, ce qu'on est convenu d'appeler un brave homme, étalant volontiers des sentiments généreux, aimant la bonne chère et le plaisir ; M. Rinn possédait son portrait, qu'il nous a fait voir ; c'est une miniature ; c'est une grosse figure rouge, aux lèvres sensuelles, encadrée de cheveux blancs qui ont l'air poudrés ; en la voyant on pense tout de suite à l'oncle Van Buck de la pièce : *Il ne faut jurer de rien.*

La physionomie des condamnés se fixe à l'aide de traits moins précis. On sait cependant que de Canchy était un gros homme sourd, assez rustaud, et son avocat, dans son plaidoyer, le qualifie de « déshérité de la nature » ; aucun détail sur Mauduison, qui avait vingt ans et devait être, en plus jeune, une réplique de son beau-frère. Aucun détail non plus sur Lacroix ; mais sa femme

était une gaillarde; criant, discutant, chicanant, elle demandait à chaque instant qu'on la conduisît à Paris pour « voir le Ministre » et réussit à s'y faire envoyer. Incarcérée à la prison de Loches avec son mari, elle y accoucha de deux enfants. Sa peine subie, elle recueillit, auprès des royalistes, quelques subsides; les frais du procès l'avaient complètement ruinée.

Il nous faut aborder une question épineuse, agaçante même, mais Balzac la traite à fond dans sa préface, et nous devons l'examiner : c'est la question Viriot. Cet officier, capitaine à l'époque du procès, était un des juges du tribunal d'Angers. Il plaida, plus violemment qu'un avocat, en faveur des accusés, fit à ses collègues, en chambre du conseil, des scènes affreuses, alla à Paris se plaindre et fit tant qu'on le raya des cadres. Cette radiation ne fut jamais rapportée, malgré ses nombreuses démarches, et il mourut, presque misérable et sans décoration, vers 1860. Après la publication du roman de Balzac, il se fit présenter à l'auteur, et plaida sa cause de manière à le convaincre. Il eut, à toutes les époques, beaucoup de partisans, ceux, bien entendu, qui croyaient à l'innocence des condamnés. Parmi les plus chauds, outre Balzac, se trouvent Crétineau-Joly, Carré de Busseroles et G. Lenôtre. Mais il a été soutenu qu'au moment du procès il reçut de l'argent de la famille de Mauduison, ou qu'il lui en fut promis au cas d'un acquittement. Cette accusation figure à son dossier.

Viriot a presque avoué lui-même, dans l'une des nombreuses pétitions qu'il a adressées aux divers gouvernements qui se sont succédé depuis sa disgrâce jusqu'à sa mort, qu'il avait bien été payé : mais ç'aurait été pour subventionner l'émeute populaire que la jeune Mme de Canchy avait essayé de fomenter à Angers. On a affirmé également l'existence d'un billet furieux de la mère de M. de Mauduison réclamant une somme de 8 000 francs, qu'elle aurait donnée « à ce scélérat, plus bourreau de mes enfants que le malheureux qui a dû exécuter les ordres de la justice. Voudra-t-il y ajouter le rôle de voleur, ou rendra-t-il les 8 000 francs ? » M. Rinn reste neutre au point de vue de l'accusation de corruption, et regrette la rigueur de la mesure prise. C'est à Livry, où il finissait tristement sa vie, que le malheureux reçut la visite de Crétineau-Joly, auteur de *La Vendée militaire*. L'historien déclare qu'il fut convaincu, « sur pièces authentiques », de l'innocence de Viriot, de Canchy, de Mauduison, de tous. Lorsque l'ouvrage eut paru, Armand Marrast reprit la question dans *Le National*; son article fut reproduit par toute la presse, et les intéressés furent invités à fournir tous les renseignements utiles. Mais personne ne répondit.

Ces indications sont données par Carré de Busseroles, dans une petite brochure publiée en 1890, d'après une lettre qu'il avait reçue de Crétineau-Joly lui-même.

D'ailleurs, il semble que tout le monde finit par en avoir assez, et lors de la publication de l'ouvrage de Carré de Busseroles (celui de 1900), le dernier de Canchy exprima sa mauvaise humeur de voir reprendre l'étude de la question.

Un mot encore : un des arguments des partisans de la culpabilité, c'est que, sous la Restauration, la famille des condamnés ne fit aucune tentative pour faire reviser le procès, ce qui eût été facile à cette époque. Mais on peut observer que cet argument n'en est pas un : d'anciens Chouans ne pouvaient que se vanter d'avoir commis l'attentat ; et peut-être (qui sait ?) fût-ce sa situation de « fils de coupable » qui facilita l'entrée du fils de Canchy dans la noble cohorte des gardes du corps.

Quoiqu'il en soit, tant d'événements sont survenus que l'oubli a laissé tomber sa fine poussière sur un drame aujourd'hui vieux de cent vingt ans. De toute cette agitation subsiste un chef-d'œuvre : le roman de Balzac, et le reste importe peu.

IV

C'est à ce roman que nous allons nous en prendre en comparant la fiction à la réalité. Notre étude peut utilement porter sur les « localités », sur les personnages et sur les faits.

Toute l'affaire, nous l'avons dit, a été transportée de Touraine en Champagne, et Balzac en a donné les raisons (voir sa préface). Il a voulu détourner de la réalité les esprits de son temps, pour éviter des froissements et des réclamations : nous répétons qu'il n'y a guère réussi.

Mais, pour les lieux, le changement est absolument superficiel : les descriptions sont bien de la Touraine. Il faut, partout, lire Tours au lieu de Troyes, Loches au lieu d'Arcis, la forêt de Loches au lieu de la forêt de Nodesme. Gondreville, c'est Beauvais ; il n'y a aucune espèce de Gondreville dans l'Aube, et d'ailleurs Balzac ne fait du château de Gondreville aucune description. Nous donnerons ultérieurement notre opinion au sujet du château de Saint-Cygne, qui est également tourangeau.

Quant au souterrain dans lequel est enfermé le sénateur du Balzac, plus poétiquement que dans le caveau de la ferme du Portail, il existe dans la forêt de Loches. Voici la description qu'en donne M. R.-C. de Croy, dans ses « Études statistiques, histori-

ques, scientifiques, etc. sur le département d'Indre-et-Loire » (1838) :

« Plus antique, moins connu... est le monument de Saint-Nicolas, dans la forêt de Loches. Ce n'est pas l'ouvrage des Romains, mais bien des peuples Gaulois. Il se compose d'un tertre de figure ronde, entouré de tous côtés par un fossé en talus ayant 10 mètres de largeur et 4 mètres environ de profondeur. Au midi, ce fossé paraît interrompu par une rampe qui conduit à une plate-forme dont le circuit n'a pas moins de 200 mètres au sommet. A l'ouest est une espèce de puits dont la profondeur actuelle n'est que de 15 pieds sur environ 3 m. 50 de circonférence... Dans la partie nord-ouest de ce tertre... est une cave dont l'ouverture a 6 pieds dans sa largeur moyenne, sur 10 pieds de longueur. La pente rapide se termine en entonnoir à une porte assez basse qui donne entrée dans une seconde cave voûtée en ogive, laquelle communiquait autrefois à une troisième. On ne peut s'assurer maintenant de la direction et des dimensions de ce souterrain..., etc. »

Nous avons visité ces ruines ; la seconde cave est aujourd'hui éboulée. Le puits est tari, et ainsi la mare dont parle Balzac a disparu depuis longtemps. Un escalier permet de descendre dans le souterrain dont l'entrée, à quelques mètres de distance, est presque invisible. La première cave est intacte, et peut facilement donner asile à plusieurs personnes. Le tertre gazonné existe toujours. Le site est sauvage, ou plutôt solitaire, mais l'Administration des Forêts l'a orné d'une belle futaie de chênes sous laquelle glissaient, le jour de notre visite, des rais de soleil estivaux. Le monument (si on peut appeler ainsi un simple caveau) est situé dans le canton d'Orfon, dans la partie ouest de la forêt de Loches. Il serait absolument impossible de le découvrir sans être guidé par quelqu'un du pays. Balzac, à cet égard, a bien choisi la prison de son sénateur.

Voici quelques données sur le passage dans lequel Michu, le faux traître, dévoile à ses maîtres l'existence d'un trésor dans la forêt de Nodesme. On a beaucoup parlé, dans la région de Loches, d'un trésor auquel celui de Balzac s'apparente de très près. Au nord de la forêt se trouvent les ruines de la Chartreuse du Liget, occupée jusqu'à la Révolution. Un des moines du couvent, à cette époque, enfouit près d'un ruisseau de la forêt le trésor de la Chartreuse, dont la pièce principale était une statue de saint Bruno en or. Il marqua avec soin l'emplacement de son dépôt sur un plan qu'il conserva lors de son émigration. La tempête calmée, il revint, fouilla, chercha : le trésor avait disparu. Mais la légende survécut :

on pensa que le moine avait mal opéré, on rechercha, on n'eut pas plus de succès que lui, et alors les folies survinrent ; quelqu'un fit venir une somnambule qui, arrivée sur les lieux, s'arrêta auprès d'un arbre, et dit : C'est là ! — On creusa ; mais cette somnambule n'était évidemment pas lucide, car rien ne fut trouvé. Il y a encore, de nos jours, de vieux et même de jeunes Lochois qui croient au trésor, et il est imprudent de faire montre à cet égard de trop de scepticisme.

Outre les lieux, l'époque a été modifiée par Balzac, puisqu'il place l'enlèvement en 1805, tandis qu'il a été « perpétré » en 1800. Il y a à cela deux raisons ; nous connaissons la première, qui dérive du souci de « décentrer » le drame aussi bien que la région. Mais il y en a une autre, celle-là d'ordre littéraire : l'auteur a voulu relier l'histoire du Sénateur à celle de la conspiration de Cadoudal, qui est de 1804, et ainsi il a dû en reculer la date.

Les deux épisodes ne se rattachent d'ailleurs l'un à l'autre que par leur succession. Balzac a agi de même dans plusieurs de ses romans : *La Rabouilleuse*, ce sont deux, même trois romans soudés l'un à l'autre. Il en est de même de *Splendeurs et misères des courtisanes*, dont une partie a paru séparément sous le titre de *La Torpille*. Ainsi en est-il d'*Illusions perdues*, etc. Mais cette méthode exige des « décalages » nombreux, dont nous trouvons ici un exemple.

Ce qui s'explique moins, c'est l'indication du tribunal devant lequel comparaissent les gentilshommes, à savoir le tribunal criminel constitué par le code de brumaire an IV, au lieu du tribunal spécial qui a joué dans l'affaire Clément de Ris. L'auteur nous dit bien qu'une pareille juridiction ne fut jamais imposée au tranquille département de l'Aube. C'est exact, et les Troyens furent à la fois les moins révolutionnaires des républicains et les moins ardents des royalistes. Mais, à côté des causes des autres transpositions qu'on trouve dans le roman, c'est là une raison bien mince, dont cependant, faute d'une meilleure, il faut nous contenter.

Les détails donnés par Balzac sur le fonctionnement des tribunaux de l'an IV sont d'une fidélité presque absolue. Nous avons repris cette étude, et nous ne trouvons que trois légères erreurs ; en premier lieu, les jurys d'accusation, lorsqu'il s'agissait de certains délits parmi lesquels les attentats contre la liberté ou sûreté individuelle des citoyens (et c'est bien ici le cas), étaient des jurys spéciaux. Pour les composer, le commissaire du pouvoir exécutif choisissait 16 citoyens « ayant les connaissances nécessaires pour prononcer sainement et avec impartialité sur le genre

du délit ». Sur ces 16 citoyens, il en était tiré au sort 8. De même, il était formé un jury spécial de jugement. En second lieu, Balzac donne un peu trop d'importance à l'action que paraît avoir eue le Directeur du jury sur la décision des jurés. C'était un magistrat, le président du tribunal correctionnel de l'arrondissement, qui remplissait de droit ces fonctions, et il n'avait pas voix délibérative. Il devait préciser au jury son rôle, selon une formule immuable qui était donnée par l'article 137 du code. Après quoi les jurés entendaient les témoins, prenaient connaissance des pièces, puis étaient laissés seuls, et délibéraient en toute liberté. — Enfin, c'est sans doute par suite d'une erreur matérielle que Balzac fait écrire par le *Directeur* du jury, au bas de l'acte d'accusation, la mention : Oui, il y a lieu. — Cette mention était portée, après avis de la majorité, par le *Chef* du jury, qui était le juré le plus âgé. Ainsi, même en cette matière, le Directeur du jury n'intervenait pas. La formule exacte était la suivante (Article 243) : « La déclaration du jury est celle-ci : Oui, il y a lieu... ». Si nous voulions chercher encore noise à l'auteur, nous dirions que la peine des travaux forcés, contre la durée de laquelle il s'élève, s'appelait alors la peine des fers. L'article 6 du code du 25 septembre 1791, encore en vigueur en 1804, commençait ainsi : « Les condamnés à la peine des fers seront employés à des travaux forcés au profit de l'État... » La teneur de l'article 7 était celle-ci : « Les condamnés à la peine des fers traîneront à l'un des pieds un boulet attaché avec une chaîne de fer », et l'article 8 édictait qu'en aucun cas la peine des fers ne pouvait être perpétuelle. C'était donc une peine plus dure que celle des travaux forcés actuels, mais temporaire.

Revenons maintenant aux personnages de notre drame, et, réservant pour plus tard ceux qui figurent dans la première partie, liquidons, si on le veut bien, ceux de la deuxième, et reprenons (cette fois sera la dernière) le Sénateur Malin. Le reproche fait à Balzac d'avoir fait de ce personnage un secret agent des royalistes n'est pas absolument fondé : l'auteur a suivi sur ce point l'opinion de quelques contemporains de son modèle. Clément de Ris avait été soupçonné de travailler en secret, soit pour le roi, soit pour le duc d'Orléans ; une conspiration aurait été découverte où il aurait joué son rôle ; ces bruits étaient peut-être faux, mais on ne peut reprocher à Balzac d'en avoir fait état pour achever de peindre un personnage fictif.

L'accusation est rapportée dans un ouvrage qui a été tiré de l'oubli en 1824 par Alexis Dumesnil. Il est intitulé : *Révélations puisées dans les cartons du Comité de Salut Public et du Comité de*

Sûreté Générale et porte comme sous-titre : Mémoires de Sénart. Ce Sénart, nous en avons déjà parlé, et nous avons vu la cause de son animosité contre Clément de Ris. N'ayant pu le faire condamner, il le rattrapa dans son livre, et voici ce qu'il dit de lui :

« Par arrêté du 26 mars 1793, le Comité départemental de Tours, lequel Comité, après examen, découvrit la preuve de la culpabilité du nommé Ubriot de Courbières, chargea le nommé Clément de Ris, alors membre du Comité défensif de Tours et administrateur du département d'Indre-et-Loire, de dénoncer ces mêmes lettres avec un citoyen nommé Strab, officier des vétérans nationaux. Mais le citoyen Strab ne revit plus les pièces; Clément de Ris s'en empara seul, et depuis elles ont disparu. Pourquoi Clément de Ris, dépositaire de ces pièces, a-t-il abusé de ce dépôt? C'est que Clément de Ris était lui-même dans la conjuration et avait été attaché à la maison de Capet. Il s'était retiré à la campagne, près d'Amboise, après les événements de la cour; son crime, sa complicité s'expliquent par la non remise de ces pièces. Alors Tallien allait souvent passer ses jours de plaisir à la campagne de ce Clément de Ris; ils étaient intimement liés ensemble, et leur intimité imposa silence au district d'Amboise et au Comité départemental de Tours. Tallien vint en mission à Tours, avec des pouvoirs illimités, dans le mois de mars 1793, à l'époque de l'insurrection de la Vendée; il ne fit usage de ses pouvoirs que pour trahir la France et protéger les chefs et les complices de l'insurrection. »

Ces affirmations étaient des plus discutables, mais suffisantes pour « faire l'opinion », surtout à l'époque de la Révolution. Rien n'obligeait Balzac à décharger Malin de cette accusation et nous trouvons là tout ce qu'il faut pour justifier sa fiction.

Encore un mot sur Malin ou sur Clément de Ris, à propos de la question des papiers brûlés : elle a fait couler beaucoup d'encre, et a passionné les défenseurs de la mémoire des condamnés d'Angers. Ces papiers, d'après eux et d'après Balzac, ç'auraient été des proclamations prêtes à être affichées au cas où le coup monté contre Bonaparte en juin 1800 aurait pu être exécuté. Le Premier Consul ayant été vainqueur à Marengo et l'affaire manquée, il fallait que les preuves fussent détruites. Les historiens royalistes en admettent l'existence, et ce sont ces papiers que Fouché aurait fait brûler par ses agents dans le parc de Beauvais. Cette opinion s'exprime aussi dans les mémoires de la Duchesse d'Abrantès : une partie de la pelouse du château de Beauvais aurait présenté des traces de fouilles et, en les désignant, Clément de Ris aurait

dit à une personne qu'il connaissait : « Ce sont eux, ce sont ces misérables » ! Mais la vérité serait celle-ci, tout au moins d'après M. Rinn; cet écrivain a trouvé, dans les papiers du Sénateur, copie d'un procès-verbal du commissaire de police de Tours qui se rapporte à la question, seulement ce procès-verbal est de... 1815, c'est-à-dire qu'il est postérieur de 15 ans à l'attentat. Et voici ce qui se serait passé : plusieurs domestiques du Sénateur, en 1814, l'auraient accusé d'avoir fait transporter à Beauvais tout un chargement de caisses et de ballots, et une partie de leur contenu aurait été enfouie dans le parc; ç'auraient été des objets « volés au gouvernement ». Il n'y avait là qu'un ignoble chantage et, sur le rapport du commissaire de police, aucune instruction ne fut ouverte. Le procès-verbal contient toute une histoire de plâtre, dont Balzac s'est certainement inspiré dans son roman; nous n'avons pu le lire, car les papiers de M. Rinn, décédé pendant la guerre, ont été dispersés, et la pièce en question ne se trouve pas dans le dossier AB, XIX, 399, légué aux Archives nationales par M. Rinn en 1910. Il faut nous contenter d'un passage et d'une note de son livre, qui d'ailleurs ne laissent aucun doute. Ce qui nous intéresse surtout, c'est de savoir quelle était « la personne » que connaissait la duchesse. Cette personne, c'était Balzac; il le déclare lui-même dans la préface de son roman : il fréquentait la duchesse d'Abrantès, à Versailles, en 1823, et lui a raconté l'histoire; son père, en effet, connaissait Clément de Ris, avait été le voir dans son château, et avait reçu ses confidences. Mais Balzac a raconté en transposant, peut-être inconsciemment, ou bien c'est la duchesse qui a transposé; elle n'y regardait pas de si près, et voilà comment c'est Balzac qui, sur ce point, a collaboré aux fameux mémoires.

Il y a encore autre chose; d'après la duchesse d'Abrantès et d'après Balzac, Clément de Ris, ou Malin, aurait été pressenti pour faire partie du Directoire, projeté en 1800 par Fouché, et qui périt dans l'œuf à la nouvelle de la victoire de Marengo. C'étaient là des bruits assez vagues qui couraient lors de l'attentat. La duchesse les a rapportés trente ans plus tard, mais « comme une histoire aussi authentique qu'une chose de cette nature peut l'être ». L'histoire aurait été prise par elle dans les mémoires de A. de Beauchamp, qui ne sont pas plus affirmatifs. M. Boulay de la Meurthe nous a déclaré n'en pas croire un mot, et M. Rinn n'a retrouvé dans la correspondance de Clément de Ris rien qui laisse supposer qu'il eût des rapports intimes avec Fouché. Quoiqu'il en soit, ces à peu près ont permis à Balzac d'écrire une admirable scène, la dernière du roman et, à notre avis, l'une des plus belles.

Après Malin, désormais liquidé, passons aux avocats des accusés : de Granville et Bordin.

On a vu que les époux Lacroix furent défendus par Duboy d'Angers. Celui-ci, jeune encore en 1801 (il était né en 1768), était alors « jeune » aussi comme avocat. Il n'avait, en effet, exercé cette profession que pendant un an à peine en 1790. Après quoi il s'était engagé dans l'armée en 1791, était devenu chef de brigade et n'était rentré dans la vie civile qu'en 1796 ; l'année suivante, il avait été nommé professeur de Législation à l'École centrale d'Angers, ce qui, bien entendu, ne l'empêchait pas de plaider. Cette cause ne fut donc pas, comme celle de M. de Granville, la seule qu'il eût défendue. Mais il devint, comme le personnage de Balzac, substitut du procureur général. C'était une jeune célébrité de la région, sympathique à tous les Angevins, et on peut admettre que c'est bien lui que Balzac a mis en scène.

Il en est autrement du vieux procureur Bordin. Il est bien exact qu'en 1801 les avocats avaient été remplacés par des défenseurs officieux. Le costume des avocats de l'ancien régime avait été supprimé par le décret de septembre 1790, et ce ne fut que le 13 mars 1804 que le Premier Consul promulga la loi exigeant, pour les avocats en exercice, la possession d'un diplôme de licencié, ou de tout autre titre équivalent. Cette même loi prescrivit la formation d'un tableau et la prestation d'un serment professionnel. Les avocats reprirent leur costume et acquirent le privilège de remplacer les juges en cas d'absence. Ces dispositions ne devaient, d'ailleurs, aux termes mêmes de la loi, entrer en vigueur qu'à partir du 1er octobre 1808, et ainsi les défenseurs officieux, dont Bordin, pouvaient encore être admis à plaider en 1806, date à laquelle Balzac place le procès. De plus, ce même Bordin, ancien procureur et homme de loi depuis plus de trois ans, pouvait avoir obtenu le diplôme de licencié, sans examen et sur un simple certificat du président et du commissaire du Tribunal près duquel il avait exercé.

L'identité de Bordin est d'ailleurs des plus incertaines. Balzac le présente comme le prédécesseur de l'avoué Derville, pseudonyme qui laisse entrevoir la personnalité de Guillonnet-Merville, chez qui Balzac fréquenta dans sa jeunesse en qualité de clerc amateur. Or Guillonnet-Merville prit en l'an VIII les fonctions d'avoué, dont le titre et la légalité venaient d'être rétablis par la loi du 27 ventôse. Rappelons, en effet, que si le titre d'avocat fut supprimé en 1790, celui d'avoué, créé en 1791 en remplacement de celui de procureur, fut aboli le 3 brumaire an II. Entre le décret de l'an II et la loi de l'an VIII, la procédure fut conduite par des

hommes de loi, titre sans signification officielle que quiconque pouvait prendre, et qui dut couvrir bien des incompétences et quelques malversations. Cependant, beaucoup d'anciens procureurs, connus et estimés, exercèrent leurs fonctions officieusement et rendirent de précieux services aux plaideurs. Toute la lie disparut en l'an VIII et ainsi les hommes de loi, au nombre de 297 à Paris, y furent remplacés par 265 avoués seulement.

M. Guillonnet-Merville installa, dès 1802, son étude rue Coquillière, n° 6, là où exerçait précédemment, depuis 1792, un homme de loi nommé Dumas. Celui-ci serait logiquement le Bordin de Balzac, si nous avions la preuve qu'il avait été procureur avant la Révolution. Mais son nom ne figure pas en cette qualité sur l'almanach royal de 1789. Il semble donc que le Bordin de Balzac soit une pure création, du moins en ce qui concerne ses origines.

Pour les curieux, nous ajouterons que l'étude de Me Guillonnet-Merville passa en 1819 à Me Labois, qui fut l'avoué de Balzac lors de ses procès avec ses éditeurs. Viennent ensuite : Me Bouriaud (1839-1845) ; Me Desgranges (1845-1886) ; Me Potonié (1886-1905) ; le titulaire actuel est Me Bertrand, dont l'étude se trouve, 15, rue du Louvre.

Pour terminer l'examen de la deuxième partie du roman, il reste à rappeler l'origine du voyage qu'entreprend Laurence de Saint-Cygne, allant jusqu'à Iéna pour demander à l'Empereur la grâce des condamnés. On trouve le récit d'une tentative du même genre dans les mémoires du duc de Rovigo et aussi dans le « Voyage en Moravie et en Autriche » de Cadet de Gassicourt. G. Lenôtre l'a signalé dans son ouvrage intitulé : *Tournebut*. Dans l'affaire du pillage de la diligence de Quesnay en Normandie, en 1808, avait été impliquée une jeune femme noble, Mme Acquet de Férolles, que la Cour de Rouen condamna à mort en 1809. On eut l'idée d'envoyer ses deux petites filles, accompagnées d'une tante et du médecin de la famille, jusqu'à Schœnbrunn, où l'Empereur résidait au lendemain de la bataille de Wagram. Napoléon, rentrant au château, trouva dans le vestibule deux fillettes de dix à douze ans, qui, tout intimidées et pleurantes, lui remirent une feuille de papier ; c'était une demande de grâce pour leur mère. Napoléon les releva avec douceur, lut la pétition, mais secoua la tête en disant : « C'est impossible ». Il s'indigna qu'on eût fait faire à ces deux enfants un voyage long et inutile. Mme Acquet de Férolles n'était en effet pas graciable.

C'est sans nul doute cette scène touchante, mais assez terne, que

Balzac a transportée à Iéna, dans la glorieuse confusion d'une veille de bataille, et dont il a fait la merveille que l'on sait.

V

Voilà donc la deuxième partie du roman (enlèvement du Sénateur) et la conclusion (scène entre Fouché, Sieyès, etc., et Malin) éclairées autant qu'il nous a été possible. Nous allons passer à la première et nous avons dit la cause de cette interversion; c'est que la première partie est beaucoup plus « dans le vague » que la seconde, et nous avons espéré que son analyse passerait plus facilement à l'ombre de la précédente. Ici, il se trouvera beaucoup plus d'hypothèses que de certitudes, mais nous croyons ces hypothèses plausibles. C'est ce qui nous encourage à les présenter.

Attaquons-nous d'abord aux localités; à cet égard, nous nous trouvons en présence d'une seule question: Qu'est-ce que le château de Saint-Cygne ? Balzac décrit cette demeure avec tant de précision qu'on ne peut guère douter de son existence réelle. N'oublions pas, cependant, qu'il fut influencé, surtout au début de sa carrière littéraire, par Walter Scott, et l'on peut admettre que, même en 1840, il avait retenu certains de ses procédés, surtout lorsqu'il s'agissait de romans qui touchent à l'histoire. Or Walter Scott, beaucoup plus disposé que Balzac à éclaircir et à documenter ses œuvres, a déclaré à plusieurs reprises (notamment dans une note de Waverley) que ses châteaux étaient souvent des agrégats de choses vues, et qu'il les avait édifiés à l'aide de matériaux divers.

Balzac a-t-il fait de même pour Saint-Cygne ? On pourrait le supposer, si, précisément près de la forêt de Loches, il n'y avait un château qui correspond presque exactement à la description balzacienne. C'est celui de Montrésor, et, jusqu'à preuve contraire, nous sommes convaincu que c'est de lui qu'il s'agit.

Sub judice lis est : voici ce que sont le village de Montrésor et son château :

Le village est situé au nord-est de la forêt de Loches ; un petit chemin de fer d'intérêt local, qui part de Loches tous les jours mais n'y reconduit qu'une fois par semaine, le jour du marché, vous y mène lentement, insoucieux des horaires, et par de nombreux méandres. Vous arrivez à peu près pour déjeuner, c'est-à-dire entre onze heures et une heure. On vous dépose sur une route déserte, qui passe dans les prés bordant la petite rivière d'Indrais,

joli affluent de l'Indre, paresseux, lui aussi, et agrémenté de quelques pêcheurs. Le pont traversé, vous levez la tête, et vous pouvez contempler le château.

Ce château est bien, comme celui de Saint-Cygne, posé sur une éminence, pas très haute, mais suffisante pour donner, ainsi que le dit Balzac, « de la physionomie au village » qui s'étend à ses pieds. Sa façade est flanquée de deux tours rondes à poivrières, mais qui se sont embourgeoisées. Entre ces tours se trouve un corps de bâtiment à cinq fenêtres qu'on a restauré assez récemment. Il est vieux de bien des siècles, puisque sa construction remonte, dit-on, à l'époque de Foulque Nerra.

Quant à l'église du village, ancienne également, et qu'on a réparée bien fâcheusement, elle est située à peu de distance, et sa silhouette s'associe assez heureusement à celle du château, mais à la condition que le village soit vu dans son ensemble, c'est-à-dire de l'autre rive de l'Indrais. Le château a été une véritable forteresse, prise, reprise, détruite et rebâtie plusieurs fois au cours des siècles. C'est aujourd'hui une retraite paisible, que quelques curieux vont visiter et dont l'enceinte, à peu près détruite, ne sert plus de défense que contre les maraudeurs. Une tour pentagonale se trouve au milieu de la façade d'entrée, c'est-à-dire du côté du jardin, comme celle de Saint-Cygne ; elle est gothique et contient un escalier. Enfin, si le château n'est plus entouré de douves, ces douves existaient à l'époque de la révolution et même plus tard. Des renseignements que M. Monin, régisseur du château (un Michu moderne, beaucoup plus pacifique que le vrai Michu, et aussi plus aimable), a bien voulu nous envoyer, il résulte que ces douves ont été comblées vers 1835, lorsque le domaine appartenait soit déjà au comte de Jouffroy-Goussan, soit encore à la propriétaire précédente, fille de Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, et épouse du marquis de la Roche-Aymon.

Sur l'emplacement d'une de ces douves à été construit le chemin d'accès actuel qui monte en pente douce, et en tournant, jusqu'à l'entrée. L'ancienne cour, qui est bien bordée par les communs, est maintenant un jardin garni de beaux arbres et orné de statues modernes. Quant à l'entrée, et c'est ici la seule différence avec la description de Balzac, elle est fermée à la vérité par une grille, mais cette grille s'appuie sur une ancienne tour tout en ruines, d'aspect moyenâgeux, dont il n'est pas question dans le roman ; aussi dirons-nous bien que Saint-Cygne, c'est Montrésor, mais avec le correctif de la duchesse d'Abrantès à propos de Clément de Ris, « aussi authentiquement qu'une chose de cette nature peut

l'être ». Ajoutons que le propriétaire actuel du château est le comte polonais Branicki.

Aux faits, maintenant, et aux personnages.

Pour les faits, rien qui ait trait à une participation quelconque à la conspiration de Cadoudal n'a été relevé en Champagne ni en Touraine. Aucun souvenir des quatre gentilshommes du roman, ou de conjurés du même genre, ne se trouve dans ces régions, non plus que, dans les autres, d'un parti venu d'Allemagne. On ne saurait rattacher directement à la tentative de Georges les manœuvres de Drake, agent de l'Angleterre à Munich, ni celles de l'agent Maillard à Hambourg, non plus que les mouvements de troupes en pays rhénan qui servirent de prétexte à l'arrestation du duc d'Enghien. Mais il existe une relation officielle de l'arrestation de quatre conjurés, opérée aux environs de Fougères en Bretagne, et qui rappelle singulièrement la fiction balzacienne. Cette relation fut insérée au *Moniteur* ; elle fut en outre imprimée à part et répandue dans le public, ainsi que d'autres documents relatifs à la conjuration, alors que Cadoudal se cachait à Paris, et que la population parisienne était implicitement invitée à se faire l'auxiliaire de la police.

La voici :

« Détail officiel de l'arrestation de plusieurs brigands connus, armés de poignards et de pistolets.

Noms et qualités de ces scélérats, destinés par le gouvernement anglais pour attenter aux jours du Premier Consul.

Désignation du lieu de leur arrestation, où ils voulaient se cacher.

RAPPORT

fait au gouvernement sur les malheurs occasionnés par l'arrestation de ces scélérats.

Blessures qu'a reçues un brigand au moment où il allait tuer un lieutenant de gendarmerie.

De l'imprimerie de Mlle Dufour, rue Poupée, N° 16.

« Je reçois à l'instant du citoyen Lafond, lieutenant de gendarmerie à la résidence de Fougères, une lettre du 27 de ce mois, qui m'annonce l'arrestation de deux brigands signalés dans la liste de la bande de Georges.

L'un est désigné dans la liste officielle sous le nom de Lemercier, âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, cinq pieds, trois pouces, de Grandchamp, etc., et l'autre sous celui de Pierre Jean, natif du village de Baud (Morbihan), âgé d'environ trente-neuf ans, etc. ; ils ont eux-mêmes déclaré leurs noms.

Ces brigands, accompagnés de deux autres, avaient passé, le

26 ventôse après midi, dans la commune de Laignet, près de Fougères. Ils se rendaient, à travers les terres, au village de Launay, canton de St-Aubin-du-Cormier, lorsque, vers le soir, le lieutenant Lafond fut informé de leur approche. Il part aussitôt avec le brigadier Monbach et le gendarme à cheval Lomen; ils arrivent en toute diligence à St-Aubin-du-Cormier, d'où ils emmènent le brigadier Layenne, les gendarmes Guillot, Renaut et Lalanne. Ils se placent en embuscade, et voient bientôt sortir, de la maison d'un nommé Legrand, quatre hommes bien vêtus. Le lieutenant Lafond et sa troupe s'avancent vers eux. Ceux-ci s'arment aussitôt de deux pistolets chacun, en cherchant néanmoins à s'éloigner. Un combat s'engage; plus de vingt coups de feu sont tirés de part et d'autre. Un des brigands s'attache à Lafond et allait le tuer si le gendarme Lomen n'avait lui-même saisi le brigand. Un autre brigand est pris avec lui. Mais, pendant la mêlée et à la nuit, deux autres s'échappent et se jettent dans un bois voisin où on était à leur poursuite au départ du courrier. Le gendarme Delorme (de la brigade de St-Aubin-du-Cormier) a reçu sur le téton gauche une balle qui l'a renversé; il est dangereusement blessé. Un des brigands arrêtés a aussi la main percée d'une balle. Ils ont été tous deux mis au secret dans la prison de Fougères. On continuait les recherches contre leurs deux complices. L'avis de leur apparition avait été de suite donné à toutes les brigades environnantes, aux maires, aux gardes nationales, pour que tout le monde fût sur pied jusqu'à la capture de ces deux brigands. Lemercier et Pierre Jean ont dû être mis en route pour Paris, le 29 de ce mois, sous bonne escorte, avec le nommé Legrand, que le lieutenant Lafond a fait aussi arrêter pour leur avoir donné asile. »

Du 27 ventôse : « Les brigands Lemercier et Pierre Jean, envoyés par le Ministère britannique pour attenter aux jours du Premier Consul, ont été arrêtés à St-Aubin-du-Cormier, hier, 26 de ce mois. Ce matin, Jeanjean, autre brigand, a été arrêté à St-Aubin-d'Aubigné. Ces trois scélérats revenaient de Paris et cherchaient à se jeter dans le Morbihan. Ils étaient avec Jean-Louis, autre brigand, que la gendarmerie n'a pu arrêter; mais elle s'est mise à sa poursuite, et tout fait espérer qu'elle l'atteindra. »

Enfin, d'un rapport rectificatif du 3 germinal, inséré au *Moniteur*, il résulte que les individus arrêtés en même temps que Lemercier avaient noms : Jean Lélan dit Brutus, et Pierre Jean, *alias* Cadoudal, parent du chef de la conjuration. Ils avaient fait partie du second débarquement, à la côte de Biville, et n'étaient pas encore entrés à Paris lorsqu'ils apprirent la découverte du com-

plot : ils avaient alors cherché à gagner le Morbihan en passant par l'Eure, l'Orne, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère.

Et voici, sur ce point, quelle est notre thèse : les faits racontés par Balzac, dans la première partie de son roman, il les a pris en Bretagne, en 1828, lorsqu'il y préparait son roman *Les Chouans*, pendant son séjour à Fougères; les quatre conjurés de St-Aubin-du-Cormier, ce sont les prototypes de ses quatre gentilshommes : ceux-ci, à la vérité, ne se font pas prendre, mais l'auteur avait, pour la conduite de l'action, besoin qu'ils échappassent. C'est encore à Fougères qu'il a trouvé les éléments de la scène de la perquisition au château de St-Cygne. Cette scène rappelle en effet les perquisitions opérées, lors de l'affaire de la Rouerie, par Lalligand Morillon et Burthe, si bien mis en scène par G. Lenôtre. Une autre narration, moins documentée, moins connue aussi, a été faite par Frédéric Soulié dans un roman assez médiocre, troussé à la manière d'Alexandre Dumas, et qui s'appelle : *Saturnin Fichet*. C'est le récit de l'arrestation de Thérèse de Moellien, opérée à Fougères et qui, peut-être, fut racontée à Balzac par son hôte ou ses amis. On sait que Soulié avait habité Rennes lorsqu'il était étudiant; il a déclaré avoir, en ce temps, fréquenté à Fougères, et rien ne permet de douter de cette affirmation. Le roman de Soulié est d'ailleurs de 1848, et ainsi Balzac ne s'en est pas inspiré; mais il a pu puiser aux mêmes sources.

D'après Soulié, Thérèse de Moellien, poursuivie, vient se réfugier à Fougères, dans la maison de sa famille. Avertie de l'arrivée de la police, elle s'empresse de jeter au feu la liste des conjurés, qui était cousue dans son corsage, et aussi le corsage lui-même ; mais le vêtement était tout mouillé de pluie, le feu prenait mal et on entendait, dans la cour, les gendarmes tout près d'entrer. Affolée, elle se barricade dans son salon, empilant les meubles contre la porte d'entrée, et jette au feu, pour l'activer, les petits meubles qui lui tombent sous la main ; mais au dehors des cris s'élèvent, la porte est violemment attaquée et, dans son désespoir, Thérèse finit par jeter dans le foyer le portrait de sa mère, accroché à l'un des murs de la pièce. A ce moment la porte cède, la police pénètre dans la pièce, se précipite sur le feu, le répand dans la chambre, éteint les objets à demi consumés, parmi lesquels, vraisemblablement, le portrait, mais la fameuse liste est déjà détruite. L'agent se jette sur la jeune fille, l'insulte, la raille et la fait emmener. La maison est fouillée de fond en comble.

Tel est le schéma du récit ; nous négligeons, volontairement, l'intervention d'un amoureux dont Soulié afflige l'héroïne, en vue d'un

duo d'amour assez fade, et qui n'est que de la littérature. Mais nous prétendons que la scène, réduite à ses éléments, est vraie. Il y a des choses qu'on n'invente pas : l'épisode du portrait en est une ; peut-être un grand artiste l'eût-il supprimé, mais Soulié a eu la prétention d'écrire un roman historique. En tout cas, la disgrâce même du geste et l'étrangeté du fait plaident en faveur de la sincérité de l'auteur.

Balzac, qui a fait un roman d'imagination, et qu'aucune modification de la réalité n'avait à arrêter, a transformé la scène ; le portrait devient une cassette contenant des miniatures, la barricade de meubles disparaît, et la scène s'affine ; les gestes sont violents sans brutalité, le dialogue est dramatique, et de quelle saveur ! Mais l'arrestation était connue à Fougères, racontée, trente ans après, avec mille variantes, et il n'est pas douteux que tous ces bruits sont venus aux oreilles de Balzac lors de son séjour. Il est vrai que Laurence de Saint-Cygne n'est pas arrêtée, tandis que Thérèse le fut, mais ici encore le changement est une conséquence de la conduite du roman.

Un érudit fougerais a bien voulu nous donner quelques détails sur le lieu possible de l'arrestation. Vraisemblablement, Thérèse habitait l'hôtel de la Belinaye, propriété de ses grands-parents, et où toute la famille avait trouvé un gîte. C'est actuellement le tribunal de Fougères. Soulié, plus pittoresquement, place cette arrestation dans une maison située près du cimetière, non loin d'une église et d'un carrefour où se trouvait un café fréquenté par les officiers. Ce serait là, d'après notre correspondant, l'hôtel Guérin de la Grasserie. Mais si, comme on peut le supposer, l'arrestation a eu lieu aux environs de Fougères, la scène se serait passée au château de Saint-Christophe, propriété de la famille de la Belinaye. Ces détails nous amènent tout naturellement à l'étude du personnage de Laurence de Saint-Cygne. Si quelques-uns de ses traits rappellent ceux de Mme de Canchy, il suffit de connaître, si peu que ce soit, l'histoire des guerres de l'Ouest pour trouver une analogie frappante entre les héroïnes de ces guerres et la jeune comtesse. Sa mentalité est bien la même que celle des guerrières bretonnes ou vendéennes dont l'histoire nous est contée ; parmi ces guerrières, outre Thérèse de Moellien, il faut citer Mme de Marigny, autre Fougeraise dont le souvenir subsistait dans la région après de nombreuses années. De celle-ci on a publié le journal ; elle s'y révèle comme absolument inconsciente des réalités et de l'évolution des idées et des mœurs ; et cependant, lors de la pacification de 1800, elle s'était entremise entre les républicains et les royalistes.

En 1814, époque à laquelle son journal fut écrit, rien ne trouve grâce devant son royalisme, ni le malheur, ni quinze ans de victoires, ni la honte de l'invasion. Pour elle, aussitôt vaincu, Napoléon devient Bonaparte, puis Buonaparte, et, certes, elle eût dit à l'occasion, comme Laurence, et avec le même ton : « leur grâce à un Bonaparte ! »

Certaines de ces héroïnes royalistes, malgré leur courage et leur foi, étaient de mœurs assez libres ; Thérèse de Moellien aurait été la maîtresse de la Rouerie ; Mme de La Rochefoucauld, celle de Charette ; d'autres couraient d'assez équivoques aventures. C'est ici qu'apparaît le génie de Balzac ; sa Laurence est pure ; tel un sculpteur qui, d'un modèle aux formes nobles, mais coureuse des rues, fait une Diane ou une Jeanne d'Arc, il a taillé sa statue dans un bloc de marbre blanc. Il dit lui-même qu'il a pensé, en la créant, à la Diana Vernon de Walter Scott ; c'est là le côté littéraire du personnage, mais le côté littéraire seulement : celle qu'il a idéalisée, c'est une chouanne ou une vendéenne, et c'est en Bretagne qu'il en a trouvé les traits.

Nous savons par Lenôtre que l'arrestation de Thérèse fut opérée par un agent nommé Sicard. Ce Sicard rappelle à s'y méprendre le Corentin de Balzac : c'était un policier d'assez haut vol, attaché au ministère des Relations extérieures, et qui fut chargé, entre deux missions politiques, de surveiller Lalligand Morillon, dont on se méfiait à juste titre. Il lui « souffla » l'arrestation de Thérèse de Moellien, dans l'espoir, peut-être, de mettre la main sur les fonds de la conjuration qui se montaient, disait-on, à 1 000 louis, et qu'il déclara n'avoir pas trouvés. M. Frédéric Masson, qui a raconté cette histoire dans son ouvrage *Le Ministère des Affaires étrangères pendant la Révolution*, laisse planer quelque doute sur la déclaration du policier. Quoiqu'il en soit, c'était, parmi les espions, « quelqu'un ». C'était presque un fonctionnaire ; c'était, physiquement, une figure assimilable à celle de Robespierre, élégante, froide, un peu hautaine ; c'était Corentin.

Quant à Peyrade, serait-ce Burthe, le grossier et grotesque acolyte de Lalligand, et de Sicard peut-être ? L'auteur de *Saturnin Fichet* le fait participer à l'arrestation de Thérèse, mais le portrait qu'il en trace diffère sensiblement de celui de l'ancien élève de Lenoir : c'est, proprement, une brute, alors que Peyrade est un comique. Aussi convient-il de faire toute réserve sur son identification.

Mais nous croyons pouvoir présenter les originaux des deux frères de Simeuse. Observons que le caractère de ces personnages

reste, dans le roman, assez flottant. Ce sont de beaux jeunes gens, fort braves assurément, mais aussi très bien élevés, et, hors de leur rôle de conspirateurs, et même dans ce rôle, obéissant surtout à leur cousine, qui est l'homme de la famille. Leur vraie caractéristique, c'est qu'ils sont jumeaux et qu'ils se ressemblent à s'y méprendre, à tel point que leurs parents eux-mêmes, pour les distinguer, leur donnaient, pendant leur enfance, des costumes de couleurs différentes. Il fallait donc chercher parmi les ménechmes. Il y en a eu quelques-uns pendant la guerre de Vendée, et le roman de Soulié roule précisément sur une ressemblance de ce genre; mais il n'y a là rien de précis. Par contre, tout le monde a parlé, au moment de la Restauration et bien après, de deux jumeaux, victimes de la Terreur blanche, et leur histoire a été contée avec détails.

Rappellerons-nous la vie, les malheurs et la mort des frères Faucher, exécutés à Bordeaux en 1816? Nous ne pouvons, à cet égard, que renvoyer aux nombreux récits qui en ont été faits. Nous observerons seulement que, comme les deux Simeuse, les frères Faucher étaient à la fois braves et doux. Leurs opinions n'étaient pas les mêmes, puisqu'ils servirent la République et l'Empire et furent victimes du parti ultra-royaliste. Mais, avant la Révolution, ils avaient été officiers de l'armée royale, et employés dans le même régiment. On les prenait sans cesse l'un pour l'autre, et, pour se distinguer, ils portaient des fleurs différentes à la boutonnière de leurs habits. « Leur ressemblance trompait leurs parents eux-mêmes », a-t-il été dit. Au cours de leur procès, ils prirent la parole alternativement, et leurs voix étaient si semblables, qu'on hésitait à savoir si ce n'était pas le même discours qui continuait. Ils eurent l'un pour l'autre une affection qui ne s'altéra jamais, coururent les mêmes dangers, vécurent ensemble toutes les fois que les hasards de leur existence le permirent, et ce qui les apparente encore plus aux deux Simeuse, défenseurs de leur hôtel de Troyes, ils se préparèrent à subir un siège dans leur maison de La Réole, contre une bande royaliste qui voulait leurs têtes. Balzac, en parlant du siège de l'hôtel de Saint-Cygne en 1793, n'a-t-il pas pensé à celui de l'hôtel de La Réole en 1815?

Si on voulait pousser l'assimilation encore plus loin, on pourrait retenir la présence, dans la maison des frères Faucher, de leur nièce, la jeune Anaïs Faucher, qui les aimait filialement, et qui, après leur arrestation, se dévoua pour leur adoucir les rigueurs de la prison. Il n'est pas douteux qu'elle eût joué à l'hôtel Faucher le même rôle que la jeune comtesse à l'hôtel St-Cygne. Les frères

Faucher eurent avec le nouveau maire une correspondance qui rappelle le colloque des jeunes gentilshommes avec Malin; le maire de La Réole, comme le représentant à Troyes, entra en pourparlers avec la foule et obtint qu'elle s'écartât.

Reste Michu : ici, nous sommes revenu du bois complètement bredouille. Michu, en tant que régisseur dévoué jusqu'à la mort, rappelle bien le fameux Thomazeau, protecteur des enfants de son maître, et compagnon de Mme de la Rochefoucauld; il la suivit jusqu'au poteau d'exécution, et tomba avec elle sous les balles républicaines; il était accompagné d'un petit domestique nommé Fortineau, aussi héroïque et aussi rusé que Gothard. Mais ces personnages sont vendéens, et non bretons ni tourangeaux, et rien ne permet de supposer que Balzac y ait pensé. Thomazeau ne fit d'ailleurs, à aucun moment, le jacobin pour sauver ses maîtres et combattit ouvertement et très sauvagement les bleus. M. Rinn parle, d'autre part, dans son ouvrage sur Clément de Ris, d'un de ses mandataires à Tréguier, qui lui causa force ennuis, mais chez qui n'apparurent à aucun moment de sentiments désintéressés. Il se nommait Le Berre, et oublia, volontairement, de faire la déclaration de résidence en France de son maître, si bien que le domaine de Tréguier fut placé sous séquestre et faillit être mis en vente comme bien national. Il fut reconnu que Le Berre avait l'intention de l'acquérir. Clément de Ris dut aller de Tours à Tréguier pour arranger l'affaire et, par la même occasion, il congédia son mandataire. Comme celui-ci, le Michu de Balzac voulait acheter le domaine qu'il gérait, mais rien n'indique que Le Berre pensât à le remettre plus tard à qui que ce fût. Il avait très évidemment l'intention de le garder pour lui-même.

Quelques-uns des moyens employés par les émigrés, pour toucher les revenus de leurs biens confiés à la garde de serviteurs fidèles, sont rappelés par un auteur breton, et peut-être est-ce encore en Bretagne que Balzac se documenta sur ce point :

« Ici, c'est un gentilhomme qui, ayant passé à l'étranger, émet pour des valeurs considérables d'effets de commerce qu'il tire sur son prétendu fermier, qui n'est en réalité que son receveur et qui, à l'aide d'un sous-seing privé antidaté, exploite le bois et les fermages d'une terre considérable : tels M. L..., de Morlaix, et son agent G..., sur lequel il existe pour 180000 francs de lettres de change. Sur un autre point ce sont des contrats de dons, de baux à ferme simulés, des créances supposées et, pour chacune de ces transactions frauduleuses, des débats interminables devant les Conseils d'administration qui, dans quelques-uns de nos départe-

ments, ont rendu par an jusqu'à 800 et même 900 décisions sur la matière.

Les murs des édifices publics et leurs salles d'entrée furent alors tapissés de ces longues affiches à plusieurs colonnes au bout desquelles brillait une vignette « avec l'œil de la loi, des piques et des rameaux de lierre surmontés du bonnet phrygien ».

Quant au nom de Michu, il rappelle celui de Michel Huet, dont font mention les histoires locales de la chouannerie dans la région de Fougères ; c'était un garde-chasse du château de Mué, et il eut un grade dans l'armée royale d'Ille-et-Vilaine.

De Marthe et de son père, le babouviste, aucune trace ; mais puisque la belle royaliste, ci-devant républicaine, est accusée par Balzac d'avoir représenté la Liberté dans les fêtes révolutionnaires de Troyes, on ne nous reprochera pas de donner, à titre de curiosité, quelques détails sur l'une de ces fêtes.

La déesse de la Liberté, à Troyes, fut une citoyenne que Babeau, dans son *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, désigne comme « appartenant à une famille honorable de la ville ». Elle fut priée de représenter la Liberté dans un cortège de germinal an II, organisé pour célébrer l'émancipation des noirs qu'avait décrétée la Convention. La citoyenne prit place sur un char triomphal attelé de six chevaux blancs ; elle s'appuyait sur un faisceau surmonté d'un drapeau tricolore sur lequel étaient écrits les mots : A ma vue tout est libre ! Le char était entouré de nègres, de mulâtres et de blancs accompagnés de leurs familles, et une cage « d'un goût asiatique » était remplie d'oiseaux, qu'on rendait de temps en temps à la liberté. Voici la lettre que reçurent les citoyennes, et qui les conviait à figurer dans le cortège : « L'amour de la patrie accélère les révolutions qui tendent au bonheur commun ; les femmes, dans toutes les circonstances, y ont figuré avec succès. Ce sont elles qui électrisent et ramènent les hommes pour les précipiter au but que les nations se proposent. Comme femme de patriote, et patriote toi-même, je m'adresse à toi pour venir, par tes charmes, embellir et amuser une fête qui a lieu le 20 germinal. Je ne doute pas un moment que tu t'empresseras de t'y rendre. Le ridicule préjugé ne pourrait te faire balancer, car qui donnerait le stimulant à notre Révolution, si ce n'est toi que je connais pour excellente patriote ? D'ailleurs cette démarche est pour la Révolution ; tu l'aimes, il te suffit. Tu laisseras aux âmes rouillées de préjugés le soin de la raillerie ; la Patrie te verra, elle en sourira, et tu auras bien mérité d'elle. »

Il eût été fâcheux de laisser dans l'oubli ce spécimen de style

révolutionnaire, qui existe en minute dans les archives municipales de Troyes.

Balzac met en scène, dans *Une Ténébreuse Affaire*, divers personnages secondaires, si vivement saisis, qu'ils semblent portés, sans altération, de la réalité dans la fiction. Si l'auteur, dans ses œuvres, idéalise presque toujours ses protagonistes, il croque beaucoup plus exactement ses personnages accessoires. Le bonhomme d'Hauteserre est assimilable à un certain M. Duquesnay de Montfiquet, parent du conspirateur d'Aché, qui resta volontairement étranger à toute entreprise contre-révolutionnaire, et qui, vers l'an VIII, avait reconstruit et mis en valeur son domaine de Mondeville, pillé et détruit pendant la Terreur. Mais il est probable que les vrais modèles ont été trouvés en Touraine, où Balzac put rencontrer tant de vieux gentilshommes, de vieux magistrats, de vieux officiers, amis de sa famille ; de même à Fougères, les sujets ne lui manquaient pas, et on aimerait à connaître les récits que lui fit le chevalier de Valois, ami de M. de Pommereul, au cours de leurs longues promenades sur la place aux Arbres. Nous n'avons rien trouvé en ce qui concerne ces si pittoresques comparses, et nous avouons que nous n'avons pas beaucoup cherché. Qui nous dira le vrai nom du marquis de Chargebœuf et sa véritable histoire ?

Maurice Serval.

MÉLANGES

NOTES SUR LE LYMODIN ET LES CRÉANCIERS D'ETIENNE JODELLE[1]

Les renseignements sur la famille d'Etienne Jodelle font complètement défaut. M. Ad. van Bever qui, le dernier, s'est occupé de Jodelle, n'a pu trouver que bien peu de documents à ajouter à ce qu'a écrit Colletet et à ce que connaissait Marty-Laveaux[2]; il n'a pu retrouver à la Bibliothèque Nationale les titres de propriété du Lymodin qui, d'après La Monnoye, ont été en possession de Gaignières.

Les archives du Châtelet peuvent permettre de combler cette lacune sur quelques points; nous y avons trouvé une partie de la procédure d'une saisie du Lymodin[3], faite par les créanciers du poète, et de tout ce fatras judiciaire nous avons tiré quelques indications sur ses proches parents, la description du Lymodin, la liste de ses créanciers, et des détails sur les conditions misérables de sa mort, ne justifiant que trop le vers d'Agrippa d'Aubigné :

Jodelle est mort de pauvreté.

1. Depuis que ces notes ont été rédigées, j'ai trouvé dans les registres du Parlement un arrêt du 10 octobre 1567 concernant Etienne Jodelle, le père, et le Lymodin[1]. C'est une opposition de Médard Tuzan, pour les cinquante livres tournois de rente qu'il a droit de prendre sur tous les biens d'Etienne Jodelle, père; il en a été payé pendant quelques années par le fermier du Lymodin, et il lui est dû à présent deux années et trois termes d'arrérages; la rente a été constituée en février 1557, *longtemps avant la sentence et condamnation de mort et confiscation de biens donnée par le prévôt de Paris ou son lieutenant contre ledit Jodelle.* Le Lymodin est sous séquestre, entre les mains du receveur de la Ville de Paris.

Évidemment le séquestre a été levé plus tard, puisque le poète est devenu, après son père, propriétaire du Lymodin; la sentence de mort a-t-elle été cassée dans un appel au Parlement que je n'ai pas découvert? En tous cas, on comprend mieux la condition précaire de Jodelle, fils d'un condamné à mort.

2. *Les Amours et autres poésies d'Etienne Jodelle, sieur de Lymodin... avec une notice de Guillaume Colletet et des notes par Ad. van Bever.* Paris, Sansot, 1907.

3. *Archives Nationales,* registre Y 3474, f^os^ 25 r^o^ et v^o^, 26 v^o^, 40 v^o^, et liasse Y 2964 (année 1573).

1. *Archives Nationales,* X 1 A 1619, f^o^ 189. — Une saisie de la terre de Pontault-en-Brie, faite en février 1599, nous montre que la famille Drouet en était restée propriétaire. (*Archives Nationales,* X 1 A 9043, f^o^ 31.)

La procédure, commencée le 2 juillet 1572 par une mise en demeure de payer, restée sans résultat, aboutit à la saisie du Lymodin, le 4 juillet 1573, le mois même de la mort du poète, et se prolonge encore pendant plus d'une année.

Voici d'abord la description du Lymodin, telle qu'elle est donnée dans ces pièces[1]; on verra qu'il s'agit bien du petit hameau de ce nom situé dans le département de Seine-et-Marne, canton de Rozoy-en-Brie, aux limites des communes de La Houssaye et des Chapelles-Bourbon, à proximité de Champrosé. La carte d'état-major indique à l'ouest du village la ferme de la Jodelle[2], nom qui se trouve déjà sur les cartes du XVIII[e] siècle :

« Maistre Jehan Decoulomp, procureur de honnorable homme Guillaume Chalonneau et sa femme, demeurans à Paris, poursuivant les cryées des héritaiges cy après déclairéz que l'on dict competer et appartenir à noble homme Estienne Jodelle.

« Une maison couverte de thuilles, contenant chambres haulte (*sic*), salle basse, grange, foullerye et estable, court et jardin, les lieulx comme ilz se comportent et extendent de toutes partz, de fond en comble. Icelle maison assize sur une pièce de terre assie au terrouer des Chappelles, au lieudit le Limodin, audit Jodelle appartenant; ladicte pièce de terre contenant soixante arpens de terre labourable, tenant d'une part au chemin qui va de Tournan à la Houssaye, aboutissant d'un bout sur les terres de la seigneurie des Chappelles, et d'autre bout par bas sur la voyrie qui va des Chappelles au Limodin.

« Item vingtquatre arpens de terre labourable assie audict terrouer, au lieudit Plausonnière, tenant d'une part au chemin qui va de Beaumarchais à la grand'rue, d'autre part sur les terrouers de la seigneurie de la Houssaye, aboutissant d'un bout sur les préz et d'autre aux terres cy dessus déclairéez.

« Item six arpens de préz en une pièce assie audit terrouer et lieu tenans et aboutissans comme dessus. »

Le Lymodin était donc un bien petit fief, 90 arpents de terre labourable et de prés, avec une maison qui n'a rien d'une demeure seigneuriale, et qui semble avoir été autrefois, comme aujourd'hui, une modeste ferme. Les meubles dont elle était garnie furent aussi saisis, mais nous n'en avons pas trouvé l'inventaire.

Jodelle tenait le Lymodin de son père; il avait possédé aussi, du chef de sa mère, les deux tiers d'une autre terre, celle de Pontault-en-Brie, qu'il avait vendue, et il était en procès au moment de sa mort, avec

1. Jodelle écrivait Lymodin, le nom actuel est Limodin. Le scribe du Châtelet avait adopté cette orthographe et le registre porte partout Limodin; dans la liasse, il y a Lymodin.

2. Ad. van Bever nous apprend que c'est actuellement une maisonnette de construction assez récente, mais qu'il y a au Limodin même un vieux puits qui pourrait être ce qui reste de la maison de Jodelle; nous pensons que c'est bien la ferme de la Jodelle qu'il possédait, car sa maison n'était pas dans le village et tenait par bas « à la voyrie qui va des Chappelles au Limodin ».

son co-propriétaire auquel il devait encore sa part du prix de vente.

Quant à la maison de la rue Champ-Fleury, que Lebeuf indique comme le domicile de Jodelle et qu'un acte cité par M. van Bever mentionne en effet comme appartenant en 1570 à des héritiers Jodelle[1], il est certain qu'elle n'était pas, ou qu'elle n'était plus, la propriété du poète en 1573, puisqu'elle n'est pas mentionnée dans la saisie de ses biens meubles et immeubles.

De son père, nous n'avons relevé que le nom, Etienne aussi ; il est appelé maître Etienne Jodelle, sans autre qualification et sans la qualité de « noble homme » donnée à son fils. La mère du poète, Marie Drouet, était sœur de Nicolas Drouet, notaire au Châtelet, et tante de Jean Drouet, conseiller du roi et auditeur des comptes. Il avait eu une sœur, Marie Jodelle, mariée à noble homme maître Jean Habert, morte après avoir donné le jour à un fils, Jean. Jean Habert s'était remarié avec Denise Poupart qui, devenue veuve avant 1573, avait épousé en secondes noces maître Jean Thomas. Le jeune Jean Habert, encore mineur en 1573, était le seul héritier du poète.

Jodelle mourut harcelé par les créanciers, dont nous allons donner la longue liste, sous le coup de la saisie de son fief du Lymodin, et sans avoir pour lui venir en aide d'autre parent que son cousin-germain Jean Drouet, son principal créancier, avec lequel il était en procès pour la vente de Pontault. Jean Drouet ne l'abandonna cependant pas complètement, car nous le voyons réclamer, après la mort du poète, 2 ducats 40 écus et 5 écus 10 sols parisis qu'il lui avait prêtés pendant sa dernière maladie et dont il avait eu soin de tirer des reçus réguliers. Ce fut lui aussi qui solda le prix des funérailles, 68 livres 5 sols tournois, mais il n'alla pas jusqu'à payer de son plein gré ce qui était dû au propriétaire de Jodelle. Ces pièces nous apprennent en effet que Jodelle était logé chez un charpentier nommé Villet, qui réclamait 63 livres tournois « pour le loyer et occupation des chambres et lieux auquel ledict deffunct est décédé, et alyments à luy fournis par ledit Villet son hoste ». Drouet fut condamné par le prévôt de Paris à les rembourser, sous réserve de se faire indemniser sur la vente du Lymodin.

Voici les noms des créanciers, avec le chiffre et la cause des créances. Il faut remarquer que, parmi les dettes sous le poids desquelles le poète succombait, un certain nombre avaient été contractées par son père ou par sa mère, et il est probable qu'il n'a jamais joui d'une situation pécuniaire beaucoup plus brillante que celle dans laquelle nous le voyons au moment de sa mort. Il devait :

1. Le nom de Jodelle ne semble pas avoir été très répandu; nous avons noté celui de Charlotte Jodelle, femme de Jean Trepperel, marchand grossier de soie, fils de l'imprimeur; on trouve une pièce de dix distiques latins insérée dans les liminaires des *Terentii selectiores loquendi formulae* de Gilles des Champs, en 1571, qui est signée « Fran. Jodellius Francus ».

A Jean Drouet, conseiller du roi et auditeur des comptes, son cousin-germain :

1° 136 livres 15 sols 6 deniers tournois par obligation du 22 décembre 1558, au dos de laquelle il est écrit qu'il a été payé 25 livres ;

2° Le reliquat du compte de la succession de Nicolas Drouet, que feue Marie Drouet, mère de Jodelle, a administrée, que celle-ci avait présenté à un greffier-examinateur au Châtelet, maintenant décédé, et dont on ne connaît plus le montant ;

3° 100 livres tournois dues par feue Marie Drouet sur le legs à lui fait par Bonaventure Drouet, son frère;

4° 200 livres tournois, représentant le tiers de 600 livres, prix auquel Jodelle a vendu la terre de Pontault-en-Brie, sans lui avoir payé sa part, ni servi les intérêts, depuis la vente, au denier douze ;

5° 2 ducats 40 écus et 5 écus 10 sols parisis prêtés à Jodelle pendant sa dernière maladie ;

6° 131 livres 5 sols tournois, tant pour avoir payé les funérailles et obsèques de Jodelle que pour le remboursement de 63 livres tournois qu'il a été condamné, par sentence du prévôt de Paris, à payer au charpentier Villet, pour le logement et la nourriture de Jodelle.

A Jean Habert, son neveu, fils de feue Marie Jodelle, mineur sous la tutelle de Jean Drouet :

1° 300 livres tournois pour valeur du partage fait entre Jodelle et sa sœur en 1561 ;

2° 115 livres tournois, en vertu d'un brevet du 24 août 1568.

A Médard Tusan, Tuzan ou Tussan, avocat au Parlement, et à sa femme :

600 livres tournois pour le principal d'une rente de 50 livres tournois constituée par maître Étienne Jodelle (le père), le 9 février 1557 (n. st.) et pour une année d'arrérages de cette rente.

C'est à ce même Tuzan que Jodelle avait vendu la terre de Pontault, et il intervient aussi comme appelant en garantie pour le cas où Jean Drouet aurait gain de cause dans le procès qu'il a intenté à Jodelle en rescision de cette vente.

A Guillaume Chalonneau, marchand, bourgeois de Paris, et Marie Despinay, sa femme :

1° 233 livres 6 sols 8 deniers tournois, capital d'une rente de 16 livres 13 sols tournois constituée le 1er décembre 1557 ;

2° 125 livres tournois pour les arrérages de ladite rente, comme il est reconnu par une cédule écrite et signée de la main de Jodelle.

Guillaume Chalonneau étant mort avant le mois de mai 1574, les créanciers sont, après cette date, sa veuve et sa fille unique, Claude, mariée à Martin de la Vacquerie, marchand et bourgeois de Paris.

A Jean Dulac :

24 livres 12 sols tournois « à luy deubs par ledict deffunct pour vente à luy faicte à son besoing et nécessité d'une marchandise de

draps de soye, qui appert par les lettres obligatoires passées pardevant Symon Fortin, notaire, le x^e^ jour d'aoust v^c^ lviij ».

M. van Bever signale deux délibérations du bureau de la Ville de Paris, réclamant à Jodelle la « grande quantité de drap de soye et de canetille d'or » à lui prêtée pour les costumes des acteurs de la Mascarade qu'il fit représenter à l'Hôtel de Ville le 17 février 1558 ; Jodelle n'avait pu restituer que « quelque mechante restiere qui ne valoit pas cinq sols », et la Ville avait commencé des poursuites. Il semble évident, par le rapprochement des dates, que cet achat de drap de soie avait pour but d'indemniser la Ville et d'arrêter les poursuites.

A maître Jean Symon :

140 livres tournois, par obligation du 19 juin 1570.

A Denis Durand, marchand et bourgeois de Paris :

129 livres 3 sols 9 deniers tournois, pour obligations passées pardevant notaires.

A Pierre Depleuc (?) et Nicolas Champion, marchands et bourgeois de Paris :

1° 58 livres tournois, que Jodelle a été condamné à leur payer par sentence du 16 avril 1573 ;

2° 35 sols parisis, pour les frais taxés le 2 mai 1573.

A Étienne Doultre, messager et laboureur en la Brie, les frais faits par lui pour les labours, semences et administration des dits héritages, qui seront fixés ultérieurement ; il élit domicile à Paris, rue Saint-Antoine, à l'hostellerie et cabaret de la Moufle.

Le registre des inscriptions est clos le 17 juillet 1574. Les pièces conservées dans la liasse sont malheureusement incomplètes et le décret de l'adjudication qui dut avoir lieu peu après ne s'y trouve pas ; nous ignorons donc à quel prix le Lymodin fut vendu, et quel en fut l'acquéreur.

Ph. Renouard.

MADAME DE STAËL ET VAN PRAET

Lorsque Mme DE STAËL revint à Paris dans l'hiver 1814-1815 [1], elle reprit avec une activité fébrile ses occupations diverses. Mécontente de l'attitude du gouvernement de Louis XVIII, qui l'avait déçue, elle se tint dans une certaine réserve et ne se consacra pas tout entière à la politique. Cependant, comme l'année précédente, son salon était très fréquenté ; c'était un des centres du parti libéral [2] et elle y retrouvait ses amis de toujours [3]. Elle avait ainsi l'occasion d'être au courant de tous les détails de la vie européenne, et jamais l'existence de l'illustre femme ne fut plus agitée, plus multipliée, plus fiévreuse [4]. Mais sa santé était gravement atteinte. C'est pourquoi elle avait le désir très vif de réaliser rapidement ses différents projets littéraires, car elle sentait combien les minutes lui étaient devenues précieuses. Ce n'était pas qu'elle, d'ailleurs, qui éprouvait alors ce sentiment. Dans son entourage son mari, Jean Rocca [5], gravement atteint de la poitrine, était aussi très désireux de terminer quelques essais, qui compléteraient son bagage d'écrivain [6].

1. Au retour de Coppet, où elle avait passé les mois chauds de 1814, elle avait d'abord séjourné à Clichy, pour régler les questions relatives au mariage de sa fille avec le duc de Broglie.

2. Voir Lady Blennerhasset, *Mme de Staël et son temps*, trad. Dietrich, t III, 1890, in-8, p. 614. A. Sorel, *Mme de Staël*, 2e éd., 1893, in-16, p. 159. P. Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*, 1903, in-8, p. 359. *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Mme Récamier* [par Mme Lenormant], 4e éd., tome Ier, 1873, in-8, p. 262. *Coppet et Weimar : Mme de Staël et la grande-duchesse Louise* [par Mme Lenormant], 1862, in-8, p. 276. Ed. Herriot, *Mme Récamier et ses amis*, t. II, 1904, in-8, p. 18, 22, 26.

3. La Fayette, Lally-Tollendal, Matthieu de Montmorency, etc., etc.

4. Bien qu'elle ait passé par des périodes plus pénibles, comme sa fuite à travers l'Europe, par l'Autriche, la Russie et la Suède jusqu'en Angleterre.

5. Albin-Jean-Michel Rocca [et non de Rocca] était fils d'un conseiller de Genève. Cœur ardent et généreux, il avait pris part aux campagnes impériales comme lieutenant de hussards. Grièvement blessé en Espagne, il était retourné à Genève. C'est là qu'il avait rencontré Mme de Staël, qu'il se mit à adorer. C'était un très beau cavalier et un noble caractère, tout à fait un héros de roman. Sur son amour, et sur les différents épisodes de cette belle idylle, voir, outre les ouvrages de Lady Blennerhasset, de Sorel, de P. Gautier, Mme Necker de Saussure, *Notice sur le caractère et le écrits de Mme de Staël*, 1820, in-8, p. 263-264, *Mémoires de la comtesse de Boigne*, éd. définitive, 1921, in-8, p. 232, et les notes de P. Gautier dans son édition des « *Dix années d'exil* », 1904, in-8, p. 217, 234, 266, 299.

6. Rocca a écrit des *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne*, édités pour la première fois à Londres, en 1814, puis la même année à Paris, et réédités, augmentés et revus en 1817. Ce très remarquable ouvrage, auquel Mme de Staël a collaboré (Voir la réédition de ces mémoires par G. Revilliod, Genève, 1887, in-8, p. 403. et P. Gautier, *op. cit.*, p. 337) a été écrit pour inspirer l'horreur des guerres napoléoniennes et a mérité à son auteur d'être traité par A. Sorel de « Stendhal humanisé » et de « Mérimée attendri ». Rocca a donné aussi une brochure sur la *Campagne de Walcheren et d'An-*

Malheureusement pour lui, si Corinne était connue de tous [1], par suite des circonstances de son existence, elle n'avait pas de relations directes avec les fonctionnaires du gouvernement impérial, devenus presque tous serviteurs du nouveau régime. C'est ainsi qu'elle ne connaissait pas le personnel des bibliothèques, ce qui gênait Rocca, qui désirait faire quelques recherches dans les grands dépôts parisiens de livres.

Mme de Staël s'adressa alors au conservateur du département des imprimés de la Bibliothèque royale, Van Praet [2], dont la science et la complaisance étaient universellement appréciées. Elle lui écrivit, le 25 janvier 1815, la lettre suivante [3], dont le ton est vraiment d'une modestie surprenante :

« Me permettrez-vous, Monsieur, de vous recommander M[onsieur] de Rocca, l'auteur des *Mémoires sur l'Espagne* [4], un de mes amis, digne de votre entretien [5] ? Vous trouvez peut-être que je me confie trop à votre bonté, quoique je n'aye pas l'honneur d'être connue de vous, mais dès que le temps permettra de sortir [6], j'irai à votre Bibliothèque vous témoigner ma reconnaissance pour la complaisance, que vous aurez bien voulu montrer pour un jeune écrivain, digne de votre intérêt [7].

vers en 1809, 1815, in-8° de 36 pages. Quérard prétend qu'il a laissé une nouvelle inédite, intitulée *Le Mal du Pays*.

1. Il est à peine besoin de signaler à ce propos l'accueil que Mme de Staël reçut en Russie.

2. L'obligeance et la valeur de Joseph-Basile-Bernard Van Praet (1754-1837) sont bien connues. « Il regardait comme un devoir de communiquer aux savants et aux hommes de lettres les trésors littéraires, confiés à sa garde. » Léopold Delisle, qui a bien connu l'œuvre, par lui accomplie dans l'immense trésor de la rue de Richelieu, a écrit de lui qu'il savait « toujours satisfaire les curiosités de tous les vrais travailleurs » et que « sa mémoire lui servait de catalogue » (Introduction au *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, t. I, 1897, in-8, p. XVIII). Rien ne prouve davantage sa complaisance que la grosse correspondance à lui adressée et qui a été conservée : il suffit de la parcourir pour se rendre compte de son travail et des innombrables renseignements qu'il a fournis à tous, durant sa longue et laborieuse existence. Voir encore sur lui : *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, par Le Prince, nouv. éd., augmentée des Annales de la Bibliothèque, par L. Paris, 1856, in-16, p. 398, 428, 434. Quérard, *France littéraire*, t. VII, 1835, in-8, p. 328. *Nouvelle biographie générale Didot*, t. 40, 1866, in-8, col. 923.

3. *Bibl. Nat.*, Mss., n. acq. fr. 875 (Correspondance Van Praet), fol. 240. La correspondance de Mme de Staël n'a jamais été réunie ; elle était opposée, d'ailleurs, à cette publication. Voir E. Ritter, *Notes sur Mme de Staël*, Genève, 1899, in-16, p. 93. Depuis, des fragments considérables de cette correspondance ont paru. Il suffit de parcourir le *Manuel de bibliographie* de M. Lanson pour s'en rendre compte.

4. Sur cet ouvrage, voir ce qui a été dit plus haut.

5. On voit la discrétion dissimulée avec laquelle Mme de Staël recommande son mari. Cette tactique n'était peut-être pas très habile de sa part. On peut rapprocher de cette lettre une autre missive, adressée à la grande-duchesse Louise le 30 juin 1812, où elle recommandait « M. de Rocca, officier suisse... comme un ami, qui racontera sa situation et intéressera la duchesse, soit relativement à elle, soit en se faisant connaître ». Cette lettre est publiée par M. P. Gautier (*Napoléon et Mme de Staël*, p. 305 ; Édition de *Dix ans d'exil*, p. 404).

6. Mme de Staël, déjà fort malade, ne sortait pas par les froides et humides après-midi de l'hiver parisien.

7. C'est peut-être pour son travail sur Walcheren et Anvers que Rocca avait besoin de recourir aux collections de la Bibliothèque « royale ».

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, v[otre] t[rès] h[umble] et t[rès] o[bligée] s[ervante].

NECKER DE STAËL-HOLSTEIN [1].

« Ce 25 janvier 1815.

« Rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 105 [2]. »

Van Praet dut sourire en recevant cette épître, car les rapports de Mme de Staël et de Rocca [3], dont tout le monde ignorait le mariage renouvelé [4], défrayaient, depuis 1812, la chronique mondaine. Il n'est pas douteux, cependant, qu'il accueillit bien la requête de Corinne, et dut être flatté du ton modeste qu'elle avait employé en lui écrivant. D'ailleurs, Rocca n'eut guère le temps de profiter des intentions bienveillantes du bibliothécaire. Moins de deux mois après, Napoléon débarquait au golfe Jouan et Mme de Staël quittait Paris [5] ; tous ses projets, ainsi que ceux de son mari, étaient à nouveau bouleversés et même anéantis, car il ne semble pas qu'ils aient pu être ensuite repris, pendant les quelques mois que devaient encore vivre les deux héros de ce célèbre amour d'automne [6].

PAUL-M. BONDOIS.

1. C'est la signature habituelle de celle qui ne voulut pas porter le nom de Mme Rocca. Elle ne voulut pas déclarer son second mariage, par « l'attachement qu'elle avait pour le nom qu'elle avait illustré », dit Mme Necker de Saussure.

2. Deux mois après, Mme de Staël, lors du débarquement de Napoléon, demeurait à l'hôtel Lamoignon, rue des Francs-Bourgeois. Voir à ce propos les souvenirs de La Valette. Cf. Lady Blennerhasset, *op. cit.*, t. III, p. 615. Elle résida aussi rue Royale et rue Neuve-des-Mathurins.

3. Malgré les précautions prises, les espions impériaux avaient même su la naissance de leur enfant Louis-Alphonse (11 avril 1812).

4. Ils s'étaient mariés deux fois, en 1811 à Coppet, puis en Suède en 1812.

5. Sur l'attitude de Mme de Staël à cette date, voir Lady Blennerhassett, *op. cit.*, p. 614 ; P. Gautier, *op. cit.*, p. 362.

6. Mme de Staël est morte le 14 juillet 1817 ; six mois après, le 29 janvier 1818, Rocca s'éteignait à Hyères ; il n'avait pas 39 ans. Voir sur Rocca, après la mort de sa femme, la très belle lettre de Bonstetten à Frederika Brun, dans la réédition des *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne*, 1887, in-8, p. 397.

STENDHAL ET LES VAN PRAET.

On se souvient que M. Louis Royer a révélé naguère, ici même, une série de billets de Stendhal qui éclairent singulièrement les origines de l'*Histoire de la peinture en Italie*[1]. Cette intéressante publication soulève à nouveau une petite question d'exégèse stendhalienne sur quoi nous voudrions revenir un moment. Aussi bien le problème dont il s'agit n'a-t-il pas échappé tout à fait à la perspicace attention de M. Royer. Une de ses notes le pose, sans du reste le résoudre. « Il y a, remarque-t-il, dans la *Correspondance de Stendhal*, t. II, p. 260, à la date du 4 septembre 1822, une lettre adressée à Van Praet, qui est toute impersonnelle et ne lui semble pas destinée. » Et il ajoute : « J'ignore quelles relations eut Beyle avec le savant conservateur de la Bibliothèque[2] ».

Ces relations ne paraissent avoir été ni très suivies, ni très intimes. Le ton même des billets retrouvés indique assez qu'il s'agit d'un simple échange de politesses et de menus services entre gens du même monde, qui n'ont l'un de l'autre qu'une connaissance assez superficielle. Il devient dès lors de plus en plus invraisemblable que la lettre du 4 septembre 1822 ait été adressée à l'érudit bibliographe. Il l'était déjà *a priori*. Le début de cette missive n'est guère autre chose qu'une sorte de confession ou de subtile analyse psychologique. Elle s'achève par des conseils sur la recherche du véritable agrément, et par une pressante exhortation à fuir la vaine imitation d'autrui et l'ennui qui en résulte. Tout cela n'eût pas laissé d'être fort déplacé et quelque peu ridicule adressé à un vieillard, à un respectable savant en possession d'une réputation européenne, et que l'Institut n'allait plus tarder à s'attacher. Cette page donne, au contraire, l'impression d'avoir été écrite à l'intention d'un tout jeune homme, d'un débutant dans la vie, à qui Beyle veut bien communiquer les résultats de son expérience d'épicurien sceptique. L'auteur des *Lettres à Pauline* aimait assez ce rôle d'initiateur sans préjugés. Au surplus, comme le notait déjà Auguste Cordier, « M. Van Praet... logeait à la Bibliothèque royale, et non rue de Vaugirard, 13 ou 18, où cette lettre paraît avoir été adressée[3] ». Et c'est une autre raison de croire que la lettre de 1822 était destinée, non pas au conservateur de la Bibliothèque royale, mais bien à un homonyme ignoré.

1. *Revue d'Histoire littéraire,* avril-juin 1822, p. 192 et suiv.
2. P. 192, note 2.
3. *Correspondance de Stendhal,* t. II, p. 260, note 2.

Nous croyons le reconnaître dans le propre neveu du bibliographe. S'il ne s'est pas, comme son oncle, imposé à l'attention du monde savant, Jules Van Praet (1806-1887) a parcouru du moins, dans la politique belge, une honorable carrière, et son nom a été donné, en pieux souvenir, à une rue du centre de Bruxelles. De fait, son action, volontairement effacée et discrète, paraît bien avoir été décisive à certaines heures difficiles que connut le jeune royaume sorti de la révolution de 1830. Auteur de divers travaux qui promettaient un historien, il fut quelque temps archiviste de sa ville natale de Bruges, berceau commun des Van Praet. Il entra ensuite dans la diplomatie et fut secrétaire de légation à Londres au lendemain de l'insurection. Dès 1831, Léopold Ier se l'attachait en qualité de secrétaire de son cabinet. Il ne devait plus quitter le roi des Belges, dont il fut le conseiller attentif et souvent écouté. Le souverain l'éleva, en 1840, au rang de ministre de sa Maison, et Louis-Philippe, dans les lettres qu'il écrivait à son gendre, n'appelait pas ce serviteur dévoué autrement que « votre fidèle Van Praet ». Revenu sur le tard aux études historiques, il y apporta son expérience des affaires, son sens profondément réaliste et une finesse déliée qui trahit le politique de race. Telles sont les qualités qui distinguent les deux volumes qu'il publia, de 1867 à 1874, sous le titre d'*Essai sur l'histoire politique des derniers siècles*. Sa paisible vieillesse s'écoula dans sa maison de la rue Ducale, à Bruxelles. Il y avait réuni une précieuse collection de tableaux où Millet et Meissonier, Corot et Fromentin, Alfred Stévens et Théodore Rousseau se trouvaient représentés par des œuvres de premier plan[1]. On imagine volontiers Stendhal s'intéressant, en septembre 1822, à ce jeune homme de dix-sept ans, en vacances ou en séjour à Paris, auprès de son oncle, reconnaissant en cet adolescent déjà lettré un futur membre de cette élite des « happy few », seule capable de le comprendre, et lui prodiguant les directions et les conseils de la lettre venue jusqu'à nous.

Or ce n'est pas là pure hypothèse. Les travaux de jeunesse de Van Praet le montrent en relations constantes avec les milieux libéraux du Paris de la Restauration. En 1828, il dédiait à Guizot son *Histoire de la Flandre, depuis le comte Guy de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne*[2], et cet ouvrage d'un débutant avait les honneurs d'un long compte rendu dans la *Revue française*[3]. L'année suivante, sa dissertation *De l'origine des communes flamandes et de l'époque de leur établissement*[4] trahissait l'influence très nette des idées d'Augustin Thierry. Et avec l'historien du Tiers Etat, ami des Destutt de Tracy, nous nous rapprochons davantage encore des cercles où évoluait alors le romancier de *Rouge et Noir*.

1. Sur cette galerie, voir un article du journal bruxellois *L'Office de Publicité* du 26 octobre 1884. — Cf., sur Van Praet, la notice d'Alphonse Wauters dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, année 1890, p. 511-543.
2. Bruxelles, Tarlier, 1828, 2 vol. in-8°.
3. N° 4, juillet 1828, p. 249-250.
4. Gand, Leroux, 1829, in-8°.

Mais il y a mieux. Les relations intimes de Stendhal et de Van Praet nous sont attestées par une tradition persistante dont nous saisissons l'écho à divers endroits. Du vivant même du ministre de la Maison du Roi, un critique belge notait qu'il avait « complété ses études à Paris » et s'y était « lié d'amitié, puis de correspondance, avec Stendhal »[1]. Un autre était plus explicite encore dans l'article biographique qu'il lui consacrait en 1887 :

« Il avait gagné dans sa jeunesse, et dès la première rencontre, la sympathie d'un assez rare esprit, de Henri Beyle, de ce Stendhal qui avait le droit d'être difficile. Nous avons entendu conter à M. Van Praet comment Stendhal lui envoya, le lendemain du jour où il avait causé avec lui pour la première fois, tout un plan de lectures à faire, toute une lettre de conseils littéraires. Cela prouve évidemment que Stendhal augurait bien des ressources du jeune esprit qu'il venait de découvrir. M. Van Praet n'a pas trompé ce favorable pronostic. Nous ne savons pas si les livres dont son original conseiller lui envoyait les titres lui ont été utiles. Mais le jeune lecteur devait être déjà de parole caractéristique et d'aperçus ingénieux pour avoir inspiré ce goût personnel au sceptique, au railleur Stendhal[2] ».

Mêmes indications, en termes plus brefs, dans un autre article paru au même moment : « Il se lia avec Henri Beyle (Stendhal) qui, pressentant l'homme futur, lui témoigna un grand intérêt ; il entretint avec lui une correspondance dont la publication serait une bonne fortune pour les admirateurs de l'auteur de *Rouge et Noir*[3] ».

Nous ne croyons donc pas nous aventurer en identifiant avec Jules Van Praet le destinataire de la lettre du 4 septembre 1822. Quant au reste de sa correspondance avec Beyle, les stendhaliens devront, selon toute apparence, renoncer à le connaître jamais. Il semble bien, en effet, que les papiers du ministre de la Maison du Roi ont été volontairement détruits au lendemain de sa mort. La « bonne fortune » annoncée échappe ainsi aux admirateurs de Beyle. Qu'ils se consolent en songeant que, de ce *carteggio* disparu, ils possèdent du moins une épave dans la lettre de 1822, dont ils apprécieront peut-être mieux l'intérêt et la portée maintenant qu'ils en connaissent le véritable destinataire.

GUSTAVE CHARLIER.

1. Ch. Potvin, *Cinquante ans de liberté*, Bruxelles, 1882, t. IV, p. 105.
2. Gustave Frédérix, *Trente ans de critique*, Bruxelles, 1908, t. I, p. 287 (reproduction d'un article paru dans *L'Indépendance belge* du 31 décembre 1887).
3. *Le Globe illustré* (Bruxelles), 11 septembre 1887, article signé *Seumé*, pseudonyme, croyons-nous, du poète Jules Guilliaume.

NOTE SUR LES CHASSEURS DE CASQUETTES

Après quoi, quand on est bien lesté, on se lève, on siffle les chiens, on arme les fusils et on se met en route. C'est-à-dire que chacun de ces messieurs prend sa casquette, la jette en l'air de toutes ses forces, et la tire au vol avec du 5, du 6 ou du 2 — selon les conventions. Celui qui met le plus souvent dans sa casquette est proclamé roi de la chasse, et rentre le soir en triomphateur...

A. Daudet, *Tartarin de Tarascon.*

Il va sans dire que cette anecdote plaisante est une galéjade entre beaucoup d'autres dans l'immense galéjade à l'usage des « gens du Nord » qu'est la mirifique histoire du héros de Tarascon. Pour qui connaît les compatriotes du grand homme, leur bon sens avisé et leur sang-froid lucide au milieu des fanfaronnades et des exaltations les plus délirantes, il est moralement difficile que Tartarin-Sancho sacrifie à la vanité de Tartarin-Quichotte une coiffure qui a son prix. N'oublions pas le scepticisme latent des vieilles races méditerranéennes.

Une rapide enquête me prouva qu'en effet la chasse aux casquettes n'avait jamais existé que dans l'imagination d'Alphonse Daudet.

Ses concitoyens en sourient, car la galéjade est proprement un récit fait à des auditeurs qui n'en croient pas le premier mot, mais qui font semblant d'être dupes, par un narrateur convaincu qu'ils ne le sont pas. C'est cette duperie réciproque, cette double illusion qui fait le charme de la galéjade pour le Français méditerranéen.

— Mais pourquoi *mentir* ainsi, dira l'homme du Nord ignorant des nuances?

— Parce que c'est plus beau ainsi, lui expliquera Pierre Mille, un Lillois qui nous a compris. Parce que, dans le monde réel, les lièvres pèsent quatre kilos et qu'il est plus agréable de vivre par l'imagination dans un monde où ils en pèsent neuf. Les inventions du *galéjaïré* sont toujours plus belles ou plus amusantes que nature. Elles sont une des formes du besoin esthétique, une des façons de s'évader de la réalité médiocre par le rêve ou par le jeu.

Tout Nimes et tout Tarascon savent que l'histoire des chasseurs de casquettes est un rêve et un jeu, mais que de fois de bons esprits venus du Nord leur ont demandé : « Est-ce que vraiment ici les chasseurs tirent dans leur casquette? »

D'où cette idée saugrenue est-elle venue à l'esprit de Daudet?

Elle peut être venue du pays de la fantaisie, ou encore des histoires

où l'on voit des Peaux-Rouges percer au vol un objet qu'ils ont lancé eux-mêmes.

Elle peut avoir été suggérée par un mot au délicieux imaginatif qu'était ce réaliste.

De son temps, on parlait encore des « chasseurs de casquettes » dans la région du bas Rhône.

Et il y en avait en effet.

C'étaient les chasseurs de castors.

On sait que les castors des bords du Rhône, troublés par la batellerie à vapeur et âprement recherchés pour leur poil, qui servait jadis à fabriquer les chapeaux de luxe, renoncèrent à bâtir leurs digues dans le fleuve et se résignèrent à vivre dans des terriers à la façon des lapins. De même qu'on disait un « castor », un « demi-castor », pour désigner un couvre-chef de première, de seconde qualité, les chasseurs disaient par réciprocité une « casquette » pour désigner le précieux animal.

A Saint-Gilles, dans le Gard, près du petit Rhône, les vitrines du Musée municipal renferment quelques castors empaillés, tués sur les bords du fleuve. Le gardien-concierge, en me les montrant, me dit : « Voilà des casquettes ».

Quand Daudet séjournait à Fontvielle, ou dans ses courses en Camargue, il a sûrement ouï parler des chasseurs de casquettes. Ou il a su de quoi il s'agissait, ou il ne l'a pas su.

S'il l'a su, il l'a gardé pour lui, et a transformé les chasseurs d'un gibier noble en grotesques tireurs de chapeaux. C'était de bonne guerre provençale : le conte était plus beau et bien plus drôle ainsi.

S'il ne l'a pas su, il a forgé *sur un mot* toute une histoire, comme il a reconstitué toute l'histoire de la mule du pape sur un dicton que personne n'entendait plus.

Ces histoires-là, il les trouvait à la bibliothèque des Cigales.

« *Et moi aussi je suis un galéjaïré* », dira-t-il bien plus tard dans **Trente ans de Paris**.

ALBERT MONOD [1],
Maître de Conférences à l'Université de Montpellier.

1. ALBERT MONOD. — Albert Monod est mort, presque subitement, le 11 juillet 1922, en pleine activité de service et de travail, laissant une veuve et cinq enfants. Il était né le 15 mars 1877 à Mazamet, avait fait ses études au lycée de Carcassonne et, après deux ans de préparation au lycée Henri IV, avait été reçu en 1896 à l'École Normale. Il fait son service militaire de 1899 à 1900, passe un an en Allemagne, et se marie en 1901 : c'est pour lui le bonheur. Il est alors nommé professeur de première au lycée de Saint-Quentin, puis, en 1904, au lycée de Montpellier. Il ne quittera plus cette ville, où l'attachent des liens très chers de famille et d'amitié. A deux reprises, il remplace à la Faculté le professeur de littérature française. Il est mobilisé du 2 août 1914 au mois de janvier 1919, passant, sur sa demande, toute une année au front de l'Aisne. Il achève sa thèse en pleine guerre, la passe en février 1916 et obtient le titre de docteur avec mention très honorable. En avril 1919, il reprend sa chaire au lycée, tout en étant chargé de cours à la Faculté ; il est nommé chargé de cours en octobre, maître de conférences en novembre 1920, professeur en juillet 1921. Sa thèse sur « les défenseurs français du christianisme de 1670 à 1802 », ou « De Pascal à Chateaubriand », est un monument d'érudition, de conscience cri-

tique, d'exactitude littéraire, de finesse psychologique et morale. On ne l'y retrouve pourtant pas encore tout entier, car c'était une nature d'une extrême richesse et d'une extrême discrétion; mais on l'y entrevoit, on l'y pressent, esprit libre, fort et sincère, causeur précis et spirituel, âme noble, éprise du vrai et de l'utile, religieuse et humaine, toujours grave et souriante à la fois. Pour sa famille, pour ses amis, la perte d'Albert Monod a été un coup bien rude; mais ceux-là seuls qui le connaissaient bien savent tout ce qui fut enlevé, en lui, à l'Université, à la famille et à la moralité françaises, à tout le patrimoine spirituel de notre nation.

HUBERT BOURGIN.

COMPTES RENDUS

JEAN HANKISS : **Philippe Néricault Destouches.** *L'Homme et l'Œuvre.* — *Debreczen*, 1920, in-8°.

Naguère lecteur d'allemand et de français, actuellement professeur de littérature française à l'Université de Debreczen, M. Hankiss y a publié en français, sur Destouches, un consciencieux ouvrage de quatre cent cinquante pages environ, dont l'impression a dû être à elle seule un labeur méritoire. Il serait très vain d'ajouter à son *Erratum* final quelques lapsus de détail. Il serait très injuste aussi de relever ici ou là, plus nombreuses dans la dernière partie, semble-t-il, des imperfections, qui ne sauraient faire que cet ancien élève du Collège Eötvös ne soit un *francisant* de valeur, et que nous ne devions lui être reconnaissants de sa contribution.

Qui voudra étudier telle ou telle pièce de Philippe Néricault Destouches trouvera ici, je pense, tous les renseignements préalables. Analyse, jugements de gens connus, de Palissot, Laharpe et Villemain jusqu'à Lenient et autres, histoire de l'œuvre d'après le journal de Collé, les frères Parfaict, Desnoireterres ou des traités allemands, rapprochements avec des pièces à sujets analogues, antérieures ou postérieures, françaises ou étrangères, comparaison de tel ou tel caractère chez Destouches à ce qu'il est chez Regnard, Marivaux, Dancourt, Dufresny ou d'autres contemporains : M. Hankiss connaît bien le théâtre français au XVIII^e^ siècle, et non pas seulement d'après la thèse de M. Gaiffe. Le mal est qu'une pièce manquée ou de peu de poids, comme l'*Obstacle Imprévu*, l'*Amour Usé*, qui paraît à son rang strictement chronologique, retient l'auteur presque autant qu'une des œuvres qui ont survécu, et compté. Ce peut être l'exagération d'une qualité ; on n'en prévoit pas moins que dans le reste de l'ouvrage, par exemple à propos de ce qu'il appelle *les Actes*, M. Hankiss évitera malaisément les redites.

Telle est la *Partie Analytique*. Elle s'étend sur deux cents pages, après une Introduction biographique consacrée à « l'Homme », utile, assez complète, mais qui ne pouvait guère viser à l'inédit, notamment sur les années d'Angleterre, et dont on eût souhaité la conclusion plus nette et plus caractéristique.

Des quelque deux cents pages qui restent, il en faut défalquer une cinquantaine : outre Table et Index, Tableaux Chronologiques dressés avec soin (trop de soin ?) sur le modèle de ceux qui terminent l'*Histoire de la Littérature française* de M. Lanson ; utiles récapitulations décennales des représentations de Destouches à la Comédie-Française entre 1710 et 1860 ; bibliographie, à vrai dire trop purement alphabétique, et où l'on s'étonnera que le *Cours* de Saint-Marc Girardin, par exemple, ou les *Lundis*, soient indiqués sans références détaillées, ou qu'à propos de Marivaux soient mentionnées l'étude de Gossot (1881), une dissertation allemande de Printzen (1889), non l'ouvrage classique de Larroumet.

Reste la *Partie Synthétique*. Il est fort à craindre qu'on ne lui reproche, à elle et à tout l'ouvrage, de ne l'être pas assez, malgré la conscience et le savoir dont y fait preuve M. Hankiss. *Sources et Modèles*, en tête, *Imitateurs*, à la fin,

sont proprement expédiés, en hâte. On nous disait pourtant, avec combien de vérité (p. 263) : « La découverte des rapports d'un auteur avec ses sources et ses modèles ouvre de grandes lumières sur son œuvre, sur son originalité, sur les profondeurs cachées de ses sympathies souvent inconscientes, que les formes traditionnelles qu'il subit ne trahissent guère, même aux yeux les plus exercés ». Tout passe à des « Réflexions psychologiques et littéraires sur la comédie de caractère », où Destouches n'est pas oublié, certes, mais où l'on ne peut guère ne pas trouver que les *formes traditionnelles* dont parlait M. Hankiss ont pris à ses yeux une excessive importance. Sujets, caractères (le héros, les femmes, les hommes, les valets et soubrettes), comique, technique (y compris noms de personnages et titres de pièces), style et vers, mœurs et morale, c'est-à-dire leçon morale : l'auteur se défend, p. 275, de vouloir donner une théorie achevée de la comédie en général ; mais vraiment le schéma est trop exotérique, trop *omnibus*, et rappelle fâcheusement ces plans obligatoires, *ne varietur*, que voudrait appliquer à tout écrivain une pédagogie formelle contre laquelle nos traditions intellectuelles s'insurgent. On a ici nombre de relevés attentifs, laborieux (p. 328 ss.) : dans quelle scène de combien de pièces le héros fait sa première entrée ; avec quel genre de personnages s'ouvre le plus souvent la scène ; par quels procédés elle reste ordinairement ouverte (monologues, transitions, portraits, préparations, etc.). Comment saurait-on approprier tout ceci à Destouches lui-même, à Destouches seul? Résumer les principales règles de la scène, ou bâtir une théorie de Comique sur l'idée du contraste intellectuel, contraste simultané ou successif, ou syllogisme erroné (p. 276, 312), est-ce bien, comme le voulait M. Hankiss (p. 317), « cueillir les fleurs d'un comique particulier », et défendre contre d'autres ce que Destouches peut avoir de vrai comique ? Comment se garder contre « l'étroitesse et l'insuffisance du dénombrement » (*ibid.*) ? A propos du style ou du vers de Destouches, est-il sage de recourir aux généralités d'une *Kritik der Sprache*? à propos de mœurs, de passer en revue les principales variantes de l'amour et des grands sentiments humains ? A propos de leçon morale, de reprendre une à une les pièces examinées déjà, pour indiquer la leçon que chacune peut comporter ? M. Hankiss ne se hasarde qu'avec beaucoup d'hésitation, comme par accident, et d'après l'ouvrage allemand de Wetz, à indiquer à propos d'une pièce particulière (*Le Mari Confident*, par exemple, p. 242), à quelles conclusions d'espèce ou d'apparence générale l'étude même de son auteur pouvait inciter. Par ailleurs, il semble chercher appui en des théories beaucoup trop vastes ou vagues pour s'adapter exactement à son sujet précis. Son étude est charpentée du dehors. Si attentive qu'elle soit, elle ne peut qu'y perdre en solidité.

La netteté des vues en souffre aussi, plus d'une fois, et c'est dommage. Non seulement, par désir de relever définitivement Destouches de longs dédains ignorants, on en vient à le louer et de ses qualités morales dont chacun est d'accord, et de sa fidélité à la religion (p. 311, 376 ss.), et d'une application sans égale, d'une perspicacité technique qui, sans qu'on voie trop comment (p. 396), ferait plus d'honneur à l'esprit de l'homme qu'à la routine de l'artiste. Mais encore on érige Destouches en poète (p. 392), poète par l'indulgence et la sympathie, nous dit-on ; ce qui peut-être ne suffit pas.

L'auteur serre de près M. Lanson, profite, comme c'était son droit, de plus d'une indication sagace du *Nivelle de La Chaussée* : p. 356, entre bien d'autres, sur le refrain « Adieu Paris » ; p. 375, sur *une idée* qu'a eue La Chaussée, et une autre idée qu'a eue Destouches ; p. 286, sur la tournure *a priori* que souvent Destouches laisse prendre à l'étude du caractère, soit pour avoir connu trop bien La Bruyère, soit par défaut d'observation personnelle. Il critique, p. 280, ce jugement de M. Lanson, que Destouches a étudié surtout des défauts superficiels, pour dire, sans appuyer peut-être assez, que Destouches travailla de son mieux à sauver la comédie de caractère

alors défaillante. A cette occasion M. Hankiss procède à un *sériage* intéressant des types abordés par elle au cours de son *évolution*. Mais de M. Lanson à lui on ne peut dire qu'il y ait contradiction.

On regrettera que M. Hankiss se soit contenté, pour les influences françaises sur Destouches, de quelques notations rapides, en général communes à Destouches et à d'autres, données au cours de ses études spéciales de chaque pièce, auxquelles il renvoie à l'occasion (p. 266). Il s'y trouvait d'ailleurs quelques rapprochements ingénieux (p. 150, Sardou), mais qui restent disséminés et comme perdus.

Voici peut-être ce qu'on regrettera surtout. Contrairement à M. Lanson, et en partie d'après Lenient, M. Hankiss estime (p. 124, 274) qu'avant Nivelle de La Chaussée, dès le théâtre de Destouches, la France « était arrivée à imiter l'Angleterre ». Indépendamment de quelques souvenirs de Shakespeare indiqués déjà par Villemain, il signale à bon droit cette question de l'influence anglaise sur Destouches comme une des plus importantes de son étude (p. 123). En raison de l'essentielle dissemblance des deux théâtres, il tient pour impossible (p. 271, cf. 33) qu'un auteur français vivant à Londres ait pu se soustraire à l'influence du drame anglais : or Destouches a séjourné six années en Angleterre, et s'y est marié. L'assurance que cette action, littéraire et morale, fut profonde sur lui, qu'elle donne à toute l'œuvre une physionomie particulière et peut-être son originalité (p. 125, 291, 270), se fonde sur un grand nombre de constatations de détail, de rapprochements entre Destouches et Congreve, Etheredge ou Wycherley, Addison ou Steele, Cibber ou Shirley, que M. Hankiss paraît avoir étudiés de près, et ailleurs que dans le répertoire bien connu : *Some Account of the English Stage*. Mais ces relations possibles, probables, qui semblent parfois certaines, il faut les relever une à une à travers tout l'ouvrage : dès le début (p. 33 ss.), où M. Hankiss dit ce qu'ont eu d'abord de distant, de « peu personnel », l'attitude de Destouches en Angleterre et le jugement que porta sur les auteurs anglais déjà classiques ou en vogue alors, celui qui devait traduire *The Drummer* d'Addison, et des fragments de Dryden ; puis de-ci de-là, parmi les analyses de pièces surtout, mais aussi parmi les considérations qui suivent, et où l'influence anglaise est le plus souvent reprise en termes trop généraux. L'index final, attentif, n'est là-dessus que d'un secours insuffisant, même à qui voudra y reprendre un à un tous les noms de dramaturges anglais. On a, p. 273, une tentative de résumé. Une vue d'ensemble est plusieurs fois ébauchée, dès avant que des résultats positifs l'éclairent, et comme pour les annoncer, puis lors de telle ou telle constatation particulière, comme à propos du *Mari Confident*. Nulle part elle n'est, comme il eût fallu, complète, contrastée, avec plans lumineux et ombres, simples indications dubitatives ou données acquises.

Pourtant le problème en valait la peine. Et peut-être Destouches lui-même valait-il qu'après tout ce qui fut écrit sur lui, quelqu'un lui fît l'honneur d'une monographie définitive. Mais, problème spécial ou travail d'ensemble, il eût fallu les prendre autrement[1].

HENRI TRONCHON.

1. Pour Destouches en Hongrie, M. Hankiss n'ajoute rien aux indications de Petz, *Bessenyei és Destouches* (article de 1884), déjà reprises par J. Bayer dans son *Histoire de la Littérature dramatique hongroise* (A magyar drámairodalom Története, Budapest, 1897), I, 118 ss. Il aurait pu citer à ce sujet l'étude de M. Eckhardt S. (Arad, 1917) sur les ouvrages français de la bibliothèque d'Arad (Az aradi közművelődési palota francia könyvei).

EMILE MAGNE. **Une amie inconnue de Molière** suivi de **Molière et l'Université**, 1 vol. in-12, 136 pages, *Emile Paul*, 1922.

Tallemant nous dit que « Molière lisait toutes ses pièces » à Honorée de

Bussy. M. Magne s'est proposé de ressusciter cette amie inconnue du poète. Il a utilisé les commérages de Tallemant, un roman à clef contemporain et de nombreux documents officiels. Avec tout cela, il a retracé une biographie détaillée, aussi complète que possible, de ton parfois un peu précieux, mais vivante.

Sûre ? C'est une autre affaire. On sait que M. Magne ne craint pas de traiter l'histoire littéraire avec le ton et les procédés du roman. Il a une façon hardie et scabreuse d'interpréter ses textes. — Tallemant, dans *l'historiette de Lozières*, raconte deux épisodes des relations de ce fou avec Honorée : la promesse de mariage écrite en badinant, et qu'il a fait annuler par acte notarié ; « avant cela », le portrait de la belle enjeu d'un combat héroïque. M. Magne affirme qu'Honorée avait pris au sérieux la promesse de mariage, qu'elle fut consternée de la voir annulée, que ce fut la raison ou une des raisons de sa fuite à Poitiers : rien de tel dans Tallemant. M. Magne affirme encore qu'Honorée, avertie de la « fable » du combat pour le portrait, « chassa l'impudent de sa ruelle » : rien de tel dans Tallemant. Quant à l' « avant cela », qui fait difficulté chronologique, M. Magne le laisse de côté et raconte l'histoire comme si Tallemant avait écrit « après cela ». — Guy Patin dit que Lamothe Le Vayer était de « médiocre taille », c'est-à-dire ni petit ni grand ; M. Magne l'appelle « un *petit* vieillard ». — A une époque où Honorée et son mari étaient pour M. Magne plongés dans le dévotion, ils avaient nombre de livres pieux, mais aussi bien des livres profanes ou sceptiques. Qu'à cela ne tienne, M. Magne affirme que « leurs sympathies s'attardaient » aux ouvrages religieux ; quant aux autres, ils « n'y touchaient guère » ou les « dédaignaient » : à quoi cela se voit-il dans l'inventaire ? etc.

Ce qui est plus grave, c'est que la même méthode est appliquée à la biographie de Molière. On trouve dans la bibliothèque de Molière « 2 tomes du sieur La Mothe Le Vayer ». M. Magne en conclut : 1° que c'était un cadeau de l'abbé Le Vayer ; — 2° que Molière reçut ce présent avec reconnaissance ; — 3° que, « parmi les dissertations filandreuses du vieux philosophe... son esprit clair cherchait les phrases disséminées où le doute s'exprimait avec netteté ; il lui semblait parcourir une campagne nocturne où de-ci, de-là des lumières ponctuaient les ténèbres » : tant de choses dans une ligne d'inventaire ? — M. Magne affirme encore que « des types comme ce misanthrope, calqué sur Montausier, durent certainement (à Honorée) quelques traits frappants ». Quelle preuve y a-t-il de cela ? — Si Molière a attaqué les médecins, c'est pour venger la mort de son ami l'abbé Le Vayer : « Il ne songeait qu'à bafouer quelques docteurs orgueilleux et André Esprit, meurtrier de l'abbé. Il était si plein de son sujet que... il put, de son propre aveu, en cinq jours, composer l'*Amour médecin*, l'apprendre à ses comédiens et le représenter... Ainsi les mânes de l'abbé Le Vayer reçurent-ils satisfaction. » « On a prétendu, remarque M. Magne,... que Molière aurait attaqué la Faculté à la suite d'une querelle avec son propriétaire médecin... La raison que nous donnons de son ressentiment nous apparaît plus digne de son caractère. » Est-ce une preuve ? — Après le *Tartufe*, Molière aurait cessé de voir Honorée à cause de sa bigoterie, car « personne ne signale plus la présence du comédien dans la ruelle d'Honorée ». Ce peut être tout simplement parce qu'il n'y a pas eu d'occasion de la signaler. — On voit avec quelle prudence il faut lire cet ouvrage, malgré son agrément[1].

Dans le petit appendice sur *Molière et l'Université*, M. Magne tire heureusement de l'obscurité un opuscule de Bernier, où nous est révélée la part que Molière a prise à la fameuse requête plaisante contre le Cartésianisme. Il exagère peut-être en parlant à ce propos de « libre pensée » ; mais on doit le remercier d'avoir déterré un texte curieux inaperçu jusqu'à lui. G. M.

1. P. 65. Que Madame de Villedieu ait joué ou non à Montpellier, elle n'a pas appartenu à « l'Illustre Théâtre ». Il n'y a plus « d'Illustre Théâtre » après 1645. — Son *récit en prose et en vers de la farce des Précieuses* est postérieur à la représentation.

Les Epistres de Sénèque, *nouvelle traduction par feu M.* Pintrel, *reveuë et imprimée par les soins de M.* de La Fontaine; *avec un essai inédit de* Maurice Maeterlinck. *Bibliothèque du Bibliophile, Lyon, Lardanchet,* 1921; 2 vol. in-8° de 354 et 337 pages, plus une plaquette in-8° de 18 pages.

La traduction, par Pintrel, des *Epistres de Sénèque*, que M. G.-J. Place a fait récemment paraître dans l'élégante et très littéraire collection publiée par l'éditeur Lardanchet, reproduit scrupuleusement le texte original, tel qu'il a été mis au jour, en 1681, par La Fontaine, après la mort de son ami. Toutefois la ponctuation a été soigneusement revisée, et quelques grosses fautes, qui avaient échappé à l'attention du premier éditeur, ont été corrigées. Cette excellente réimpression est accompagnée d'une *Introduction* écrite spécialement pour elle par M. Maurice Maeterlinck. L'auteur de *la Sagesse et la Destinée*, lequel a beaucoup fréquenté les philosophes antiques, y exprime sur le caractère et sur l'œuvre de Sénèque des jugements qui, venant de lui, ne sauraient laisser le lecteur indifférent. Il rappelle les traductions des *Lettres à Lucilius* qui avaient précédé chez nous la traduction de Pintrel : celle du seigneur de Pressac, en 1598, celle de Mathieu de Chalvet, en 1609, celle de Malherbe, en 1639. Sans entreprendre une comparaison détaillée de ces quatre ouvrages, il rend à la version de Malherbe l'hommage qui lui est dû, et fait valoir les mérites de celle de Pintrel : fidélité constante à rendre le sens du texte, plutôt qu'à en décalquer la manière; surtout qualité de la langue, de cette langue « infaillible et saine jusqu'aux moëlles » qui est celle de nos bons écrivains du XVII[e] siècle. Les pages qui terminent ce brillant essai sont un éloge raisonné et convaincu de notre style classique. Cet hommage, venant d'un maître de la littérature moderne comme est M. Maeterlinck, paraîtra sans doute digne de remarque et doublement précieux. Edmond Estève.

Henri Hauvette. **Études sur la Divine Comédie ; la composition du poème et son rayonnement.** *Paris, Champion,* 1922, in-16 (Bibliothèque littéraire de la Renaissance).

Sans préjudice des excellentes études de littérature italienne qui composent ce volume (*Io dico seguitando... Notes sur la composition des sept premiers chants de l'Enfer* ; — *A travers le Purgatoire et le Paradis* : I. *Les païens destinés par Dante au Paradis. Pourquoi Virgile en est-il exclus ?* II. *Le ciel de Vénus et les hiérarchies angéliques*; — *Réalisme et fantasmagorie dans la vision de Dante;* — *Dante et la pensée moderne),* deux au moins concernent directement l'histoire de la littérature française. La première, *Dante dans la poésie française de la Renaissance,* mérite d'être relue même après les travaux de MM. Farinelli et Counson sur Dante en France : l'exactitude des faits et la finesse de la critique la recommandent à la fois. Dans la seconde (*Dante et la France*), M. Hauvette met au point les questions relatives aux obligations de Dante envers la littérature provençale et la littérature française. Occupés que nous sommes à rechercher les traces de l'influence dantesque en France, nous avons un peu perdu de vue l'influence possible de la France sur l'œuvre dantesque. D'autres l'ont fait pour nous, non sans qu'une revision fût nécessaire. Du même coup, M. Hauvette reprend la question si débattue du voyage de Dante à Paris. Dante vit-il la rue du Fouarre ? Ne la vit-il point ? Il est probable qu'il ne la vit point, dit M. Hauvette, qui ne se contente pas de critiquer les témoignages anciens, et apporte un point de vue nouveau. Les jugements que Dante émet sur la France, sa façon de connaître notre civilisation, notre histoire, notre être tout entier, prouvent que son information a été recueillie en Italie, et en Italie seulement. Acquise ou seulement complétée en France, elle eût été, à n'en pas douter, moins unilatérale, moins tendancieuse, moins exclusivement italienne. La thèse n'est pas seulement ingénieuse, elle est tout à fait nouvelle et paraît fort probante. Paul Hazard.

CHRONIQUE[1]

XVIe SIÈCLE

J. Bouchet. — J. Plattard. Une œuvre inédite et nouvellement découverte du grand rhétoriqueur Jean Bouchet : Les Cantiques et Oraisons contemplatives de l'âme pénitente traversant les voies périlleuses. *Rev. du XVIe siècle*, t. IX, 1922 (à la Bib. Nationale. Description, date).

Du Bellay. — P. de Nolhac : Un centenaire oublié. J. du Bellay. *Rev. des Deux Mondes*, 1er nov. 1922.

J. Lemaire de Belges. — P. Spaak : J. Lemaire de Belges. Sa vie et son œuvre (2e article). *Rev. du XVIe siècle*, t. IX, 1922.

Rabelais. — Dans la *Revue de France* (15 mai 1922), M. A. Lefranc tente de retrouver « la Pensée secrète de Rabelais ». Il conclut qu'un grand nombre d'épisodes du Pantagruel ou même des livres suivants sont destinés à railler, par allusions et symboles, la doctrine chrétienne. Il montre que les contemporains l'ont, sinon affirmé clairement, du moins compris en combattant violemment Rabelais, qu'ils fussent catholiques ou protestants. Il rattache Rabelais à tout un groupe de libres penseurs dont l'importance se révèle de jour en jour; et il tente de donner une explication du quatrième dialogue du *Cymbalum mundi* où Pamphagus serait Rabelais et Hylactor Bonaventure lui-même. C'est une thèse nouvelle, audacieuse, et qui donnera ou doit donner lieu à une discussion méthodique.

Ronsard. — M. A. Lefranc, dans la *Revue de la Semaine* (26 mai 1922), discute la thèse soutenue par M. Sorg dans notre Revue, thèse selon laquelle la Marie de Ronsard n'aurait jamais existé et ne serait qu'une fiction du poète. Il discute certains arguments de M. Sorg, notamment les vers :

> Sois que ma mie ait nom ou Cassandre ou Marie,
> Neuf fois je m'en vois boire aux lettres de son nom,

en leur opposant le texte de la 1re édition, ou le sens général de la pièce. Il oppose également des témoignages contemporains, très précis, de Baïf ou de Rémi Belleau, et des précisions multipliées par Ronsard. Ces arguments sont décisifs et ruinent la thèse de M. Sorg. M. A. Lefranc nous annonce d'ailleurs que la discussion sera reprise bientôt dans le travail de l'un de ses élèves.

1. Cette chronique est moins un compte rendu critique qu'un bulletin de renseignements. L'étendue de l'analyse des articles ne mesure pas leur intérêt. Les notes envoyées par les correspondants de la Revue sont signées de leurs initiales. La *Revue de Littérature comparée* et la *Revue d'Histoire littéraire* collaborant et ne se copiant pas, il ne sera, en principe, donné aucune indication ou compte rendu des articles ou livres concernant la littérature comparée.

— P. de Ronsard's *Hymne de la mort* and Plutarch's *Consolatio ad Apollonium* (source de Ronsard). *Modern language Rev.*, avril 1922.

Etude du grec. — L. Delaruelle. L'étude du grec à Paris, de 1514 à 1530 (1er art.). *Rev. du XVIe siècle*, t. IV, 1922 (Les traducteurs. L'étude scolaire du grec).

Floridor. — M. Cauchie. Les Origines du comédien Floridor. *Rev. du XVIe siècle*, t. IX, 1922.

XVIIe Siècle.

Bossuet. — A. Rébelliau. La Préhistoire de Bossuet. *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1922.

Corneille. — Dans les *Modern Language Notes* de l'Université John Hopkins de Baltimore (fév. 1922). M. Carrington Lancaster donne quelques corrections à l'article de M. Martinon : *Innovations prosodiques chez Corneille*, paru dans notre Revue (1913). Il montre que, avant Corneille, les poètes ont fait assez fréquemment de *hier* (dissyllabique généralement au XVIe et au XVIIe siècle avant Corneille) un monosyllabe; de *fléau* parfois un dissyllabe ; de *meurtrier* assez souvent un trisyllabe, et de *fuir* un monosyllabe.

Desmaretz de Saint-Sorlin. — H. Brémond. La Vie mystique de Desmaretz de Saint-Sorlin. *Revue de France*, 1er et 15 nov. 1922.

Ch. de Gamon. — Un « grotesque » oublié par Gautier. Christophle de Gamon, *Mercure de France*, 15 oct. 1922.

Mainard. — J. Ajalbert. Fr. Mainard en Auvergne. *Mercure de France*, 1er nov. 1922.

Molière. — R. Herval. Un acte de George Dandin dans un Conte de Boccace. *Figaro*, 16 janv. 1922.

— J. Grand-Carteret, Molière, ses portraits, les illustrations de ses œuvres, depuis trois siècles. *Revue de la Semaine*, 17 fév. 1922.

— J. Tiersot. La Musique des comédies de Molière à la Comédie-Française. *Revue de musicologie*, mars 1922.

Tallemant des Réaux. — E. Magne. Tallemant des Réaux en ménage. *Revue de Paris*, 1er juin 1922.

Les libertins. — F. Lachèvre. Le libertinage au XVIIe siècle. *Revue d'histoire de l'Église de France*, avril-juin 1922. (Documents inédits. Important.)

XVIIIe Siècle.

Président de Brosses. — Y. Bézard. Comment le Président de Brosses a écrit ses *Lettres d'Italie*. *Études italiennes*, avril-juin 1922.

— Y. Bézard. Le Président de Brosses et la musique, d'après une correspondance inédite. *Revue musicale*, 1er août 1922.

Condorcet. — L. Cahen. Condorcet inédit. *La Révolution française*, juillet-sept. 1922 (Notes inédites, à la Bib. Nationale, pour le *Tableau des progrès de l'esprit humain*. Important pour la connaissance du rationalisme de Condorcet; il croit à la vie ; il est optimiste ; il tient la raison et la science pour relatives).

— Pièce autographe (Catalogue N. Charavay). Curieuse pièce. Condorcet expose ses conditions pour entrer dans un ministère. La première est que

M. l'A. S. (l'abbé Sieyès) soit du ministère, parce qu'il donnerait au ministère une popularité qu'il ne peut avoir sans lui et que son admission paraît la seule preuve bien claire de la volonté d'avoir « un ministère constitutionnaire ». Condorcet exige également que ses idées sur le Trésor soient adoptées, etc.

Diderot. — L. Barthou. Les Mésaventures d'un chef-d'œuvre (Histoire de la publication du *Neveu de Rameau*). *Revue de France*, 1er mai 1922.

V. de Gingins. — M. Zoltan Baranyai étudie dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* (juillet 1922) un roman publié par de Gingins à Yverdon en 1765, *le Bacha de Bude*. Roman médiocre, mais dont les origines historiques ou légendaires sont pittoresques et qui fut plusieurs fois adapté ou traduit en allemand et en hongrois.

D'Holbach. — H. Lion. D'Holbach maître d'hôtel de la philosophie. *Le Système de la Nature* de d'Holbach. *Annales Révolutionnaires*, mars-avril, juillet-août 1922 (Important. Le meilleur travail d'ensemble qui ait paru sur d'Holbach).

Marivaux. — M. Paul Chaponnière a retrouvé dans le *Mercure de France* de 1761 le texte d'une comédie de Marivaux qu'on croyait perdue; c'est la *Provinciale*, pièce en un acte, dont il est question dans une lettre de Marivaux à Laujon, secrétaire du comte de Clermont, et qui, de même que les *Acteurs de bonne foi*, aurait été jouée à la campagne chez ce seigneur. Dans son introduction à l'édition qu'il donne de la *Provinciale* (Genève, S. A. des éditions Sonor, 1922, in-8° de 54 pages), M. Chaponnière montre que cette pièce porte bien la marque de l'esprit de Marivaux et caractérise très heureusement le rapport de ce nouveau marivaudage avec l'âge de l'auteur et les mœurs de l'époque. (A. F.)

Mirabeau. — Les manuscrits de Mirabeau (Les lettres de Mirabeau à Sophie Monnier et de Sophie à Mirabeau ont été achetées par une maison d'édition de Londres. Quelques-unes sont en partie inédites; des documents inédits; différences importantes entre le texte authentique et le texte imprimé). *Times* du 16 mai 1922.

Abbé Prévost. — M. H. de Noussanne publie, dans l'*Illustration* du 19 août 1922, une notice sur *la Mort et la Tombe de l'auteur de Manon Lescaut* (acte mortuaire, causes de la mort, vue de la Croix de Courteuil, près de laquelle il tomba frappé d'apoplexie, épitaphe retrouvée et gardée par M. le colonel Henriot dans sa villa édifiée sur l'emplacement du prieuré où Prévost fut inhumé). Les documents écrits étaient connus, mais M. Harrisse croyait l'épitaphe disparue, et les vues sont intéressantes.

J.-J. Rousseau. — Dans la *Semaine littéraire* de Genève (15 juillet 1922), M. Zoltan Baranyai a traduit un passage important du journal du comte Joseph Telecki qui vient d'être publié dans le *Régi Módi Kalendárion* de Budapest. Il s'agit d'une visite faite par ce grand seigneur à Jean-Jacques Rousseau en 1761. Les documents de cette nature sont rares pour cette époque de la vie de Rousseau. Celui-ci entre dans de curieux détails sur l'installation de Jean-Jacques à Montmorency, son petit ménage, ses habitudes, son caractère. En terminant, M. Baranyai soulève la question de l'influence plus ou moins directe exercée par le philosophe d'*Émile* sur un ouvrage du comte Telecki : *La Faiblesse des esprits forts*. (A. F.)

— P. Casanova. Un point de la bibliographie de J.-J. Rousseau (deux éditions du *Dialogue* de J.-Jacques par Brook Boothby à Lichtfield en 1780. — Variantes). *Le Bibliographe moderne*, juillet-décembre 1921.

— H. Buffenoir. Concours ouverts sous la Révolution pour un monument en l'honneur de J.-J. Rousseau. *Mercure de France*, 1er avril 1922.

— M. A. Schinz a publié (Heath and Co, Boston, New-York, Chicago), 1922, des *Morceaux choisis* de J.-J. Rousseau (*Vie et Œuvres de J.-J. Rousseau*) à l'usage des élèves et étudiants de langue anglaise. On sait que M. Schinz est un « Rousseauiste » très informé. Ses morceaux choisis sont excellents.

Saint Martin. — *Le philosophe inconnu*, par A. Viatte (*Revue des Jeunes*, 25 juillet 1922).

Bernardin de Saint-Pierre. — Lettre autographe de sept. 1771 (Catalogue Guenin frères, à Nice).

Il délègue six mois de ses appointements à raison de 100 francs par mois, en paiement de ses dettes.

« Je suis bien fâché d'avoir si longtemps différé, mais je vous donne tout ce que j'ai et je subsiste de mes économies passées, je n'ai fait aucun commerce; il y a plus, c'est que ces mêmes appointements ne me sont pas continués longtemps et ne retournant point aux isles je vais me trouver sans état et sans revenu. »

Mme de Staël. — La *Lettre inédite de Germaine Necker*, la future Mme de Staël, que M. Alexis François a publiée dans la *Revue de Genève* de janvier, est adressée à François Coindet et écrite « de Marolles, ce 22 juin (1785) ». Elle est donc antérieure au mariage de la jeune femme et fournit quelques détails nouveaux sur ce secrétaire de Necker « qui a passé la plus grande partie de sa vie avec Rousseau ».

Voltaire. — Correspondance de Mgr Biord avec Voltaire. *Revue Savoisienne*, janvier-mars 1922.

— F. Alizé. Voltaire à La Haye en 1713. *Revue de Paris*, 15 nov. 1922.

— Lettre inédite de Voltaire au président de La Marche [21 oct. 1763 ?] (Catalogue N. Charavay).

Belle lettre dans laquelle il le complimente sur des travaux littéraires : il le place dans son estime bien au-dessus du chancelier d'Aguesseau que les jansénistes prônent tant. « Que votre cœur est au-dessus du sien ! Il me semble que vous êtes éloquent par le cœur et lui par des phrases. Il était jurisconsulte et rhéteur. Vous êtes magistrat et philosophe. Il était homme de parti avec la faiblesse et vous avec de la sensibilité. » Mme Denis et Mlle Corneille sont remplies de sensibilité pour lui; Mlle Corneille le regarde comme un de ses plus grands bienfaiteurs.

— Le *Journal de Genève* (11 août 1922) publie le texte (anonyme) d'une visite à Voltaire (18 sept. ?). Détails intéressants sur la « troupe de Dijon », qui a établi son théâtre sur la frontière de Genève, où joue Lekain gratuitement, et qui attire les Genevois « en dépit de leurs magistrats ».

(Communiqué par M. Zoltan Baranyai.)

Opinion littéraire. — M. H. Gouhier étudie dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* (avril-juin 1922) la discussion à la suite de laquelle, sur un rapport de M.-J. Chénier, la Convention vota le transfert des cendres de Descartes au Panthéon. Le décret ne fut pas exécuté. Une nouvelle discussion eut lieu en 1796 au Conseil des Cinq-Cents. M.-J. Chénier reprit sa proposition. Elle fut combattue par L.-S. Mercier, qui attaqua vivement la physique de Descartes et les erreurs du rationalisme cartésien et de l'« orgueilleuse géométrie ». Une discussion s'ensuivit entre les amis de Voltaire et ceux de Rousseau. Et le projet fut, cette fois, repoussé.

Préromantisme. — P. Van Tieghem. L'homme primitif et ses vertus dans le Préromantisme européen. *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, juin 1922. (Très important. Le seul travail d'ensemble qui ait paru sur cette question essentielle et qui l'éclaire en montrant la diffusion de cette illusion philosophique.)

XIXe Siècle.

Madame Aubernon. — V. du Bled. Le Salon de Mme Aubernon, *Revue de Paris*, 1er mai 1922.

Balzac. — Un conseiller de Balzac. Lettres inédites, pub. p. M. Bouteron et A. Le Sourd. *Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1922.

— M. Bouteron. Une amitié de Balzac (Correspondance entre Balzac et Mme Carraud. 1830 et suiv.). *Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1922.

— A. Getteman. Balzac et la musique. *Revue Musicale*, 1er juin 1922. (Etude sur *Louis Lambert, Le chef-d'œuvre d'un inconnu, Massimilla Doni, Gambara*).

— H. Bachelin et R. Dumesnil. Journalistes et Journaux au temps de la *Comédie humaine*. *Mercure de France*, 1er juin 1922.

Th. de Banville. — Lettre à V. Hugo (14 oct. 1865).

Il lui demande un service immense ; c'est de lui procurer un éditeur pour son nouveau recueil de poésies, *Les Exilés*, « qui contient toute ma vie de ces dernières années, toute mon âme, et exactement l'état actuel de ce que j'ose appeler mon talent ». Banville voudrait que Victor Hugo le recommandât à son éditeur Lacroix, car il écarte les éditeurs parisiens. « Pourquoi ne vous demanderais-je pas la vie, cher maître, moi qui suis habitué à recevoir de vous la vie spirituelle ? Pourquoi n'aurais-je pas la modestie, si impérieusement obligée, d'oser paraître près de vous et à côté de vous, comme un humble soldat près de son général ! » En tête on lit, de la main de V. Hugo : R. — *Ecrit à Lacroix.*

Lettre de V. Hugo transmettant la lettre de Banville à l'éditeur Lacroix (15 oct. 1865).

Il lui transmet la demande de Th. de Banville, dont il fait un grand éloge. « Je n'appelle pas votre attention sur lui ; on ne recommande pas la lumière. Vous avez l'œil ouvert. Vous voyez. Il est impossible que l'éclat de ce poète vous échappe. M. de Banville est un rare artiste et un penseur charmant, n'en déplaise aux bons cuistres, lesquels ignorent que l'art est la pensée humaine à sa plus haute expression, etc. » (Catalogue N. Charavay.)

Baudelaire. — Sous ce titre : *Charles Baudelaire et sa mère*, le *Figaro* publie, dans son supplément littéraire du 5 mars 1922, une série de lettres inédites concernant la vie du poète et de sa mère.

On y peut joindre également trois lettres inédites que le même journal a mises au jour dans son numéro du 18 mars 1922 et qui furent écrites par Mme Aupick, mère de Baudelaire, à Théodore de Banville à propos de la mort alors récente de son fils.

— La première lettre de Baudelaire à Wagner, pub. (et commentée) par A. Suarès, *Revue Musicale*, 1er nov. 1922.

— G. Girard. Un ennemi de Baudelaire : le général Aupick (deuxième mari de sa mère). *Revue de la Semaine*, 19 mai 1922.

— G.-E. Lang. Ch. Baudelaire et sa mère. *Figaro*, 4 mars 1922.

F. Buloz. — M. L. Pailleron. F. Buloz et ses amis (*suite*). Les littérateurs de l'Empire. *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 août 1922.

Chateaubriand. — M. Chinard, dans les *Modern language Notes* de l'Université John Hopkins, de Baltimore (février 1922), étudie avec beaucoup de précision l'hypothèse des relations entre Chateaubriand et l'abbé Painchaud.

F. Coppée. — Dans la *Revue de la Semaine* (3 mars 1922), M. Jean Monval insère un article sur *Robert de Montesquiou et François Coppée (1878-1908), d'après des lettres et des souvenirs inédits.*

Mme Desbordes-Valmore. — Il a été procédé, à Douai, à la vente aux enchères de deux précieuses lettres autographes provenant des objets mis sous séquestre à la suite de la récupération consécutive au pillage de la ville de Douai par les Allemands.

L'un de ces documents est une lettre de Marceline Desbordes-Valmore, datée de Laon le 16 juin 1828, relatant les soucis que lui causait l'état précaire dans lequel se trouvait son frère Félix, alors hospitalisé à Douai. Il a été adjugé à la Société d'agriculture de Douai.

La seconde lettre, datée de mars 1819, porte la signature de Constant Desbordes (oncle de Marceline), à qui la ville de Douai doit le précieux portrait de la poétesse, portrait souvent reproduit dans les récentes éditions des œuvres de Marceline et notamment dans les albums à Pauline.

Elle a été adjugée à la même Société.

Erckmann-Chatrian. — Erckmann-Chatrian, d'après des documents inédits, *Revue de France*, 15 juin 1922.

O. Feuillet. — H. Bordeaux. La jeunesse d'O. Feuillet, d'après une correspondance inédite. *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1922.

Flaubert. — J. Monval. G. Flaubert et F. Coppée, d'après des lettres et des souvenirs inédits. *Revue de France*, 1er janv. 1922.

E. et J. de Goncourt. — H. d'Alméras. Les Goncourt journalistes. *Revue Mondiale*, 1er juin 1922.

R. de Gourmont. — J. de Gourmont et R. del Donne. Bibliographie des Œuvres de R. de Gourmont. *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, mai-sept. 1922.

Victor Hugo. — M. P. de Lacretelle publie, dans le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (juillet et août 1922), une étude sur *Les Editions originales des Odes et Ballades* [1822-1829] qu'il est facile de confondre. L'étude, très minutieuse, précise les conditions dans lesquelles elles ont été publiées, en donne une description minutieuse, et y joint la bibliographie des Odes éditées séparément. L'article est important pour préciser l'histoire des premiers succès de Victor Hugo et celle des remaniements successifs que l'œuvre a subies.

M. de Lacretelle commence dans le numéro de septembre une Bibliographie générale des *Œuvres* de V. Hugo qui se recommande par les mêmes qualités de précision.

— V. Hugo et le général de Ségur. Lettres inédites pub. par le comte de Luppé. *Correspondant*, 10 août 1922.

— Courbet et V. Hugo d'après des lettres inédites. *Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1921.

— G. Simon. V. Hugo et ses interprètes (Mme Dorval, Mlle Mars, etc.). *Revue hebdomadaire*, 13 mai 1922 et suiv.

— P. Berret. V. Hugo spirite. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1922.

— Dans la *Revue historique de Bordeaux* (mars-avril 1922), anecdocte sur le séjour de V. Hugo à Bordeaux, en 1843 (en se rendant aux eaux).

— G. Simon. V. Hugo et les critiques. *Revue de Paris*, 15 juillet 1922 (Lettres inédites de Nodier, Sainte-Beuve, Ch. de Montalembert, A. Houssaye, L. Pichal, J. Janin, L. Ulbach, E. de Girardin, Th. de Banville, H. Rochefort).

— *Le Gaulois* du 26 février 1922 a publié *Quelques pensées* (cinq) *inédites de Victor Hugo*. Quoique sans date, ces réflexions s'étendent dans la période approximative de 1844 à 1864.

— P. de Lacretelle. La véritable édition originale des « Châtiments ». *Bulletin du Bibliophile*, janv.-fév. 1922.

— Comte de Luppé. V. Hugo et le général de Ségur. *Correspondant*, 10 août 1922 (Lettres inédites).

— *L'Ane* et Moreri. *Revue Universitaire*, juin 1922.

Lamartine. — M. de Leusse a communiqué à l'Académie de Mâcon (Bulletin mensuel, 1922, n° 8) l'acte de mariage de P. de La Martine et de Alexie-Françoise Desroys (10 nov. 1766) et un acte de donation de l'oncle de M^me^ de Lamartine pour 22000 livres (1790). [Communiqué par M. Vézinet.]

— Baronne A. de Brémont. La Muse folle de Lamartine (L'album de Saint-Point. Lettres inédites en vers à M. de Montherot). *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ juillet 1922.

— C. Latreille. La jeunesse de Lamartine (1811-1820) d'après les lettres inédites de L. de Vignet. *Correspondant*, 10 mai 1922.

— Un quatrain inédit et les Notes sur son Pétrarque, pub. par G.-A. Cesaro. *Revue bleue*, 6 mai 1922.

— Trente-cinq lettres de M^me^ de Lamartine (sa femme) à M. Lejean (Catalogue N. Charavay).

Intéressante correspondance relative à la rédaction de la première année du *Civilisateur*, recueil périodique dans lequel Lamartine étudiait la vie des grands personnages qui ont honoré l'humanité : Jeanne d'Arc, Homère, Palissy, Christophe Colomb, Cicéron, Gutenberg. Les lettres décrites ci-dessus sont particulièrement relatives aux notices de Gutenberg et de Cicéron. Madame de Lamartine demande des renseignements, des prêts de livres, des notices qui faciliteraient la tâche de son mari, rien ne l'intéresse plus que les œuvres de M. de Lamartine et elle y travaillerait jusqu'au lit. Mais elle ne se contentait pas de réunir les éléments, elle corrigeait les épreuves et les mettait au point, au moins quant à l'étendue. « L'abus de l'énumération est assez fréquent chez M. de L..., l'abondance y conduit et en est l'excuse ; c'est à un œil plus critique à obvier à cet inconvénient d'une trop riche nature. » Dans la même lettre on trouve un passage qui indique une véritable collaboration. « J'ai ôté l'épithète de *grand* quelquefois à Pompée. J'ai peu de sympathie pour lui, et du moins je réserve cette appellation pour l'époque de sa vie où il le mérite le mieux. J'ai aussi un peu adouci ce que M. de L... dit de César et même (le croirait-on ?) un peu de ce qu'il dit de Catilina, etc. ». « Je vais tâcher de recoudre dans *Gutenberg* quelques particularités que M. de Lamartine avait omis craignant d'être trop long, mais je ne peux pas arriver à plus de trois ou quatre pages, mais ce sera toujours une ameilloration (*sic !*) » [16 novembre 1852]. Madame de Lamartine cite souvent la part qu'elle prend aux travaux de son mari et indique dans quel esprit son mari entreprend son œuvre. A différentes reprises elle critique Madame de C.[ayla], et fait un parallèle entre son attitude et celle de La Vallière. A cette occasion elle décoche quelques traits assez vifs contre les parents de Louis XVIII. Cette corres-

pondance pourrait faire l'objet d'un intéressant travail de critique littéraire.

Lamennais. — Quelques inédits de Lamennais, pub. par E. Forgues. *Revue des Etudes historiques*, avril-juin 1922.

— V. Giraud. Les Points obscurs de la vie de Lamennais. *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1922.

H. de Latouche. — Lettre au marquis de Châteaugiron (Catalogue N. Charavay).

Lettre des plus curieuses dans laquelle il prévient Châteaugiron, son voisin de la Vallée aux Loups, qu'il ne pourra le recevoir s'il vient sonner à sa porte, comme il l'en a fait prévenir. Latouche se plaint d'avoir été insulté par les membres de leur garde nationale, commandée par Châteaugiron, et, sans vouloir faire grief à ce dernier des insultes proférées contre lui, Latouche le renvoie vers ceux qui l'insultent parce qu'ils ont été instruits des questions qui divisent Latouche et Châteaugiron. Latouche ne flatte pas ceux qu'on appelle les prolétaires, la domesticité de leur enthousiasme ne lui est pas utile et leur ignorance ne lui profite pas. « Eh bien! Monsieur, au point d'irritation où le gouvernement que vous aimez a mis les Français les uns contre les autres; à une époque où je me ferais anti-monarchiste si je ne l'étais (sans girouettisme) depuis l'âge de raison, au moment où ma vie et le peu que je possède sont acquis au parti qui essayera de régénérer ma pauvre France, qu'aurions-nous à nous dire, et qu'y a-t-il de commun entre le vaincu et le diplomate ? » Il le prie de protéger sa chétive cabane contre les coups de l'ordre public et il espère que, plus tard, il aura l'occasion de lui rendre cette protection et de ne pas mourir insolvable!

Leconte de Lisle. — R. de Nolva. Les Sources anglaises de Leconte de Lisle. *Mercure de France*, 1er juillet 1922.

Aimé de Loy. — Boyer d'Agen. Chateaubriand, Lamartine et Aimé de Loy. *Nouvelle Revue*, sept. à oct. 1922.

J. de Maistre. — Pensées inédites, publiées avec un avant-propos par E. Dermenghem. *Correspondant*, 25 mai 1922.

G. de Maupassant. — A. Guérinot. Maupassant et L. Bouilhet. *Mercure de France*, 1er juin 1922.

P. Mérimée. — Lettre à V. Hugo [août 1831] (Catalogue N. Charavay).

Il lui renvoie les billets qu'il lui avait adressés pour *Marion Delorme* ; il est pourvu et il vaut mieux satisfaire les adversaires que les amis. « Vos amis ne vous manqueront pas de parole et il faut édulcorer la bile de messieurs les classiques. Au reste, je n'ai pas peur pour Marion. Hernani a réussi en 1830 et nous sommes en 1831, vieux de toute une révolution. Je vous garantis un bon et solide succès qui va remplir vos coffres. »

Michelet. — Lettres inédites publiées par P. Sirven. *Revue de Paris*, oct. 1922.

H. Murger. — Lettres inédites à V. Hugo publiées par G. Simon. *Temps*, 18 avril 1922.

A. de Musset. — Ernest Solente. Le grand-père maternel d'A. de Musset : Cl.-A. Guyot-Desherbiers. Paris, éd. Athéna (3, pl. de l'Odéon), 1922, 20 p. in-8°.

Ch. Nodier. — P. Robiquet. Les débuts de Ch. Nodier. *Revue de France*, 15 mars 1922.

Proudhon. — L'État (pages inédites). *L'Action nationale*, juin 1922.

Rachel. — Lettres à l'aimé (1854). *Revue de France*, 15 déc. 1922.

Mme Récamier. — Mme Récamier et l'Abbaye-au-Bois (Journal de Mme Lenormant, publié par le Dr C. Lenormant). *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1922.

Renan. — Renan et le Prince Napoléon. Correspondance inédite publiée par F. Masson. *Revue des Deux Mondes*, 1er nov. 1922.

— Lettre de Renan du 26 juillet 1868 (Catalogue N. Charavay).
Il demande si les ouvrages où Galien exprime sa créance aux songes médicaux envoyés par Esculape, Serapis et autres dieux sont authentiques. « Comment concilier un tel contre bon sens scientifique avec sa méthode, d'ailleurs si parfaitement scientifique ? »

— Lettre autographe de Renan.
Il donne rendez-vous à un ami et lui parle de *Caliban*.
Autre lettre autographe, avril 1860.
Intéressante lettre au sujet du choix d'un critique (Catalogue Guenin frères, à Nice).

Renan et Gobineau. — J. de Lacretelle, Renan et Gobineau. *Revue de la Semaine*, 21 juillet 1922.

Saint-Simonisme. — C. Bouglé. Comment naît un dogme : la doctrine saint-simonienne. *Revue de France*, 15 août 1922.

Sainte-Beuve. — Lettre à Adèle Hugo (Catalogue N. Charavay).
Il lui dit que l'article sur Jersey n'est pas de M. de Salvandy mais de M. Th. Pavie, ce qui ne veut pas dire qu'il soit moins exact, moins intéressant et moins poétique. « J'ose prier Mlle Adèle Hugo de le faire remettre à son adresse quand elle l'aura lu. »

Scribe. — Un article du journal bruxellois *l'Étoile belge* (no du 17 sept.) résume les résultats de curieuses recherches entreprises par M. Eugène Colin sur la généalogie d'Eugène Scribe. Il en ressort que le fécond dramaturge était d'origine belge. Né à Paris le 25 décembre 1791, il était le fils de Jean-François Scribe, « marchand d'étoffes de soie », dit l'acte de baptême. Or ce négociant de la rue Saint-Denis provenait de Bouvignes-lez-Dinant, dans la province de Namur. Non seulement il y exerça à deux reprises les fonctions d'échevin, mais c'est encore dans cette petite ville des bords de la Meuse belge qu'il revint passer ses dernières années et qu'il décéda le 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799). (G.-C.)

A. Soumet. — Lettre à V. Hugo [2 fév. 1830 ?] (Catalogue N. Charavay).
Il lui exprime le regret de ne pouvoir assister à la première représentation de ce soir, mais un ami viendra lui annoncer le succès après le spectacle et il l'apprendra presque en même temps que la famille de V. Hugo. Sa première sortie sera pour aller en féliciter Mme V. Hugo.

Stendhal. — P. Arbelet. Trois livres introuvables de Stendhal (Conclut qu'ils n'existent pas). *Bull. du Bibliophile*, fév. 1922.

— P. Arbelet. Les plagiats de Stendhal jugés par Stendhal. *Revue de France*, 15 fév. 1922.

— P. Arbelet. Comment Stendhal publia son Histoire de la peinture en Italie. *Mercure de France*, 1er sept. 1922.

— P. Arbelet. Les origines de la Chartreuse de Parme. *Revue de Paris*, 15 mars, 1er avril 1922.

Sully Prudhomme. — Lettre inédite, publiée par V. Glachant. *Revue bleue*, 15 avril 1922.

— Journal intime de Sully Prudhomme, publié par C. Hémon. *Revue de Paris*, 15 mars, 1er avril 1922.

A. Thierry. — A. Augustin-Thierry. A. Thierry d'après sa correspondance et ses papiers de famille. *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1921 à janv. 1922.

— Marie-L. Pailleron. Quelques mots sur A. Thierry. *Revue de la Semaine*, 16 juin 1922 (Documents inédits).

Töpffer. — Mlle D. Plan publie une nouvelle édition du *Voyage à la Grande Chartreuse* (Genève, Boissonnas, 1921), illustrée d'après les dessins originaux de Töpffer, qui ont été légués (ainsi que les manuscrits) à la Bibliothèque et aux Musée des Beaux-Arts de Genève. Mlle Plan apporte sur Töpffer, sa famille, ses amis, des renseignements nouveaux.

Verlaine. — Lettre inédite de 1875, à Ernest Delahaye, écrite de Stickney (détails sur G. Nouveau et Rimbaud), publiée, avec commentaire, dans le *Figaro* (1922).

— *Comment j'ai connu Verlaine et Rimbaud*, par E. Delahaye (*Revue hebdomadaire*, 11 fév. 1922). [Détails intéressants sur les premières relations de Verlaine et Rimbaud.]

A. de Vigny. — M. Citoleux. Vigny et les Beaux-Arts. *Revue Universitaire*, mars, avril 1922.

— Lettre inédite (Verlaine peint par lui-même). *Figaro*, 6 mai 1922.

E.-M. de Vogüé. — Lettres à H. Taine et à sa famille. *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1922.

Lois sur la presse. — Manuscrit autographe de N. Lemercier (1827). Analyse des séances tenues par l'Académie au moment où Lacretelle proposa à l'Académie de résister en corps contre la proposition de loi de Villèle qui supprimait la liberté de la presse (Catalogue N. Charavay).

Théâtre. — M. Fuchs. Les farces contre-révolutionnaires en 1848. *La Révolution Française*, juillet à sept. 1922.

Divers.

Voici le programme d'une collection qui rendra de grands services à ceux qu'intéresse le Moyen Age :

Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Age, publiés sous la direction de Louis Halphen, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. — « Il nous manquait une collection de format commode et de prix abordable réunissant tous les textes capitaux sur lesquels est fondée la connaissance du passé historique durant les siècles féconds du moyen âge où la France s'est réellement faite. C'est cette collection que la librairie Édouard Champion se propose de publier et dont elle a confié la direction à M. Louis Halphen, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

« Les noms des savants de valeur qui ont bien voulu dès le premier moment répondre à leur appel sont le plus sûr garant de la haute tenue scientifique

de l'œuvre entreprise. Les textes seront édités suivant toutes les règles de la critique érudite, mais à la française, sans étalage de variantes inutiles, et pourvus d'une annotation historique sobre, mais précise. Les textes latins et provençaux et ceux des textes en vieux français qui présenteraient de sérieuses difficultés d'interprétation seront toujours accompagnés de traductions, qu'on s'efforcera de faire tout à la fois fidèles et élégantes.

« La nouvelle collection, dont le titre — *Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Age* — rappelle celui d'une autre collection publiée par M. Mario Roques à la même librairie (*Les Classiques français du Moyen Age*), en formera le complément, la collection de M. Roques continuant à se consacrer à la publication des textes proprement littéraires, celle de M. Halphen étant réservée aux textes proprement historiques. Les souscripteurs aux deux recueils, qui paraîtront en volumes de format et d'une justification identique, auront ainsi, au bout de quelques années, à portée de la main une véritable bibliothèque littéraire et historique de tout ce que notre moyen âge français a produit de plus précieux ou de plus caractéristique.

« Le premier volume des *Classiques de l'Histoire de France au Moyen Age* paraîtra au début de 1923. La publication se poursuivra ensuite régulièrement à raison de plusieurs volumes par an. »

— Signalons l'apparition d'une *Gazette historique et anecdotique : Hier, aujourd'hui, demain* (depuis 1922), bimensuelle, 3, rue de Richelieu. La typographie en est curieusement originale et soignée. Les anecdotes y sont toujours pittoresques, parfois inconnues et d'une réelle valeur historique. Ce ne sont aussi assez souvent que des anecdotes dont les garanties historiques ou la portée sont incertaines.

— Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 17 février 1922, M. Henry Omont a annoncé que le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale vient de s'enrichir, grâce à une nouvelle libéralité du baron Edmond de Rothschild, d'une précieuse collection d'autographes de personnages célèbres, formée de 1830 à 1850 par la mère du généreux donateur.

Elle comprend notamment des lettres autographes de tous les rois et reines de France, depuis Henri II et Catherine de Médicis jusqu'à Louis XVI et Marie-Antoinette, ainsi que des lettres de Diane de Poitiers, de M^me^ de Maintenon, de la princesse des Ursins, etc. Les ministres et personnages politiques y sont représentés par Michel de l'Hospital, les deux ducs de Guise et de Montmorency, Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert, Louvois, le cardinal de Fleury; les chefs militaires par Bonnivet, Crillon, Condé, Turenne; les grands écrivains par Ronsard, Descartes, Balzac, de Thou, etc.

— Le 15 juin a été célébré à Genève le centenaire de la *Semaine littéraire*. Cette revue hebdomadaire, dirigée par M. Louis Debarge, a joué un rôle important dans le développement des lettres romandes. Edouard Rod, Philippe Godet, Paul Seippel, Gaspard Vallette, Bernard Bouvier l'ont tenue sur les fonts baptismaux. Philippe Monnier, Albert Bonnard y ont collaboré d'une manière active. Plus tard, toute la jeune génération littéraire, de G. de Reynold à Henry Spiess, en passant par Robert de Traz et C.-F. Ramuz, y a pris racine. Le mouvement littéraire français y a été suivi de très près, et les écrivains français eux-mêmes y ont trouvé fréquemment l'hospitalité. Cet organe régional très largement ouvert de tous les côtés, a donc servi de point de contact entre la littérature suisse-romande et la métropole. Un numéro spécial a paru le 17 juin, où se sont fait représenter trente collaborateurs, la fleur de nos écrivains régionaux. On y trouvera, ainsi que dans le discours de

M. Debaye, paru huit jours après, des détails précis sur les origines de la *Revue* et ses rapports avec la littérature suisse-romande.

(A. F.)

— M. John M. Marly, directeur de la revue *Modern Philology*, professeur de langue anglaise à l'Université de Chicago, a été élu président de la *Modern Humanities Research Association* pour l'année 1923.

Rappelons les services que rend la *Modern Humanities Research Association*, qui groupe tous ceux qui poursuivent des études d'histoire littéraire, les met en relations et publie des *Bulletins* et une *Revue* fort précieux. M. P. G. Dottin (Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris) est secrétaire de la branche française.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ROGER SORG. Le secret de Ronsard..... 1
ANDRÉ MONGLOND. Au pays de la Vénus d'Ille : Mérimée et Jaubert de Passa... 17
GEORGES MONGRÉDIEN. Les poésies de Tallemant des Réaux..... 47
H. PATRY. L'épilogue du procès des *Fleurs du Mal*. Une lettre inédite de Baudelaire à l'impératrice (1857)..... 67
CH.-H. BOUDHORS. Divers propos du chevalier de Méré en 1674-1675..... 76, 214
RAYMOND LEBÈGUE. La publication des lettres de Malherbe..... 129
JEAN GIRAUD. Une source inconnue du *Rhin* de V. Hugo. *Les Estats, empires et principautez* de Pierre Davity..... 165
LOUIS ROYER. Stendhal et la documentation de l'Histoire de la peinture en Italie 192
H. CARRINGTON LANCASTER. De Rayssiguier..... 257
G. VAUTHIER. Les premières relations entre Chateaubriand et Ballanche..... 268
EDMOND ESTÈVE. De Shakespeare à Musset ; Variations sur la romance du Saule. 288
ED. MAYNIAL. Maxime du Camp, biographe de Flaubert..... 316
P. CHAPONNIÈRE. Les premières années d'exil de Saint-Evremond..... 385
P. D'ESTRÉES. Farmin de Rozoi : le journaliste contre-révolutionnaire..... 409
GEORGES GAZIER. La jeunesse de Charles Nodier. Une lettre inédite de Mérimée. 433
MAURICE SERVAL. Autour d'un roman de Balzac : *Une ténébreuse affaire*..... 451

Mélanges.

GEORGES DOUBLET. Le testament d'Honoré d'Urfé..... 196
MARIE-JEANNE WALTER. Une source du « Génie du Christianisme »..... 225
CH.-H. BOUDHORS. La date du voyage en Poitou [Pascal et Méré]..... 338
MAURICE LANGE. Lettres de Chateaubriand et de Lamartine..... 345
L.-F. MAINGARD. *La Revue Européenne*. Étude bibliographique..... 354
P. VAN TIEGHEM. Bayle ou Boyle ? Une correction nécessaire à un texte de Voltaire..... 363
PH. RENOUARD. Notes sur le Lymodin et les créanciers d'Étienne Jodelle..... 484
P.-M. BONDOIS. M^me^ de Staël et Van Praet..... 489
GUSTAVE CHARLIER. Stendhal et les Van Praet..... 492
ALBERT MONOD. Notes sur les chasseurs de casquettes..... 495

Comptes rendus.

Pages.

G. Cohen. *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle* (Gustave Lanson)..... 98
René Sturel. *Bandello en France au XVI^e siècle* (L. Auvray)..... 105
Hubert Gillot. *Le règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne. — La Querelle des Anciens et des Modernes en France*, de la *Défense et illustration de la langue française* aux *Parallèles des Anciens et des Modernes* (Ch. Urbain)..... 236
Ch. Urbain et S. Levesque. *Correspondance de Bossuet* (A. Chérel)..... 365
F. Neri. *Il Chiabrera et la Pléiade française* (H. Potez)..... 366
— *La prima tragedia di Etienne Jodelle* (H. Potez)..... 368
George-R. Havens. *The Abbe Prevost and english literature* (D. Mornet)..... 369
Elisabeth-A. Foster. *Le dernier séjour de J.-J. Rousseau à Paris* (D. Mornet). 370
Albert Schinz. *French literature of the great war* (Maurice Souriau)..... 372
René Descharmes. *Autour de Bouvard et Pécuchet* (E. Maynial)..... 373
ANNALES de la Société Jean-Jacques Rousseau (E. Cargassonne)..... 377
J. Hankiss. *Philippe Néricault Destouches* (H. Tronchon)..... 498
Émile Magne. *Une amie inconnue de Molière* (G. M.)..... 500
Les Epistres de Sénèque (Edmond Estève)..... 502
H. Hauvette. *Étude sur la « Divine Comédie »* (Paul Hazard)..... 502

Périodiques..... 112, 240

Chronique..... 124, 248, 381, 503

Le Gérant : **Daniel Mornet.**

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

29e année, N° 1. Janvier-Mars 1922.

Revue d'Histoire littéraire de la France

SOMMAIRE

I. **Roger Sorg**. — Le secret de Ronsard.
André Monglond. — Au pays de la Vénus d'Ille : Mérimée et Jaubert de Passa.
Georges Mongrédien. — Les poésies de Tallemant des Réaux.
H. Patry. — L'épilogue du procès des « Fleurs du Mal ». Une lettre inédite de Baudelaire à l'Impératrice [1857].
Ch.-H. Boudhors. — Divers propos du chevalier de Méré en 1674-1675.

II. *Comptes rendus*. — Gustave Cohen : Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle (Gustave Lanson). — René Sturel : Bandello en France au XVIe siècle (L. Auvray).

III. *Périodiques*. — IV. *Chronique*.

Librairie Armand Colin
103, Boulevard Saint-Michel, Paris, 5e

Publication trimestrielle de la Société d'Histoire littéraire de la France.

Société d'Histoire littéraire de la France

18, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris, 5e.

BUREAU :

Président..... M. Arthur CHUQUET, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

Vice-Présidents..... M. Gustave LANSON, Directeur de l'Ecole Normale supérieure, à Paris.
M. J.-J. JUSSERAND, Ambassadeur de France à Washington.

Secrétaire..... M. Paul BONNEFON, Conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Trésorier..... M. Max LECLERC, Éditeur à Paris.

Secrétaire honoraire. M. F. BRUNOT, Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Conseil d'Administration :

MM.

Arnould (Louis), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

Barante (Baron de).

Bédier (Joseph), Membre de l'Académie française, Professeur au Collège de France, à Paris.

Bernès (Henri), Professeur au lycée Lakanal, Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Cahen (Albert), Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.

Clédat, Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Cordier (Henri), Membre de l'Institut, Professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes.

Doumic (René), Membre de l'Académie française, à Paris.

Droz (Ed.), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon.

Eichthal (Eugène d'), Membre de l'Institut, à Paris.

Gazier (A.), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Huguet (Edmond), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Lavisse (Ernest), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

MM.

Marsan (Jules), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.

Morel-Fatio (Alfred), Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.

Nolhac (Pierre de), Directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, Conservateur du Musée Edouard-André, à Paris.

Omont (Henri), Membre de l'Institut, Conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Potez (Henri), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Rébelliau (Alfred), Membre de l'Institut, à Paris.

Reynier (Gustave), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Rousselot (l'Abbé), Professeur à l'Institut catholique, à Paris.

Roy (Émile), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

Servois, Directeur honoraire des Archives nationales, à Paris.

Vianey (Joseph), Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Commission des Publications :

Le Bureau et
MM. H. BERNÈS.
A. GAZIER.
P. DE NOLHAC.

MM. H. OMONT.
A. RÉBELLIAU.
G. REYNIER.
L'Abbé ROUSSELOT.

La **Revue d'Histoire littéraire de la France,** publiée par la *Société d'Histoire littéraire de la France,* paraît tous les trois mois. Abonnement annuel *(de janvier)* : **France et Colonies, 27** fr.; **Union postale, 30** fr. — Le numéro, **7** fr.

Il reste quelques exemplaires des années 1894 à 1924 de la *Revue d'Histoire littéraire de la France.* Chaque année forme un volume in-8°, broché, du prix de **30** fr.

Les membres anciens ou nouveaux de la *Société d'Histoire littéraire de la France* peuvent acquérir un exemplaire de chacun de ces volumes au prix spécial de **20 francs.**

Les **Tables générales** de la *Revue d'Histoire littéraire de la France,* par M. Maurice Tourneux, sont en vente : la Table de 1894 à 1898, au prix de **7** fr. **50**; la Table de 1899 à 1908, au prix de **9** fr.

Pour tout ce qui concerne l'Administration de la Revue (Abonnements, commandes de numéros, d'années parues, changements d'adresse, etc.), s'adresser à la LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, Paris, 5e.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS (V^e^).

J.-G. FRAZER

LA TÂCHE DE PSYCHÉ

ou

Le rôle de la superstition dans les Institutions

Traduction de **Georges ROTH** :: :: Préface de **Salomon REINACH**

M. Frazer a donné à son volume un joli titre : *La Tâche de Psyché,* qui pourrait être aussi le titre général de tous les livres de philosophie, de science et de critique. Ce titre fait allusion au travail imposé par Vénus à Psyché qui dut trier des graines fort mélangées. Tous, tant que nous sommes, nous qui cherchons à penser, à connaître, à juger, nous nous efforçons de trier des graines, de les distinguer, de les assembler en tas plus réguliers. Il y examine les bons effets de la superstition en ce qui concerne le gouvernement, la propriété privée, le mariage et le respect de la vie humaine.

(Revue critique.)

Écrit avec une nuance d'humour bien anglaise, ce livre instruit, amuse et fait penser. Par des exemples tirés des peuples sauvages de l'Afrique, de l'Amérique, de la Polynésie, empruntés aux témoins les plus dignes de foi, missionnaires et voyageurs, l'auteur tente d'expliquer, à l'aide des croyances des primitifs modernes, certaines coutumes obscures des peuples de l'antiquité classique.

(Le Polybiblion.)

Un volume in-18, broché..... 5 fr. 75

EDMOND GOBLOT

LE

SYSTÈME DES SCIENCES

LE VRAI, L'INTELLIGIBLE ET LE RÉEL

La nature de la science humaine, ses divisions, leurs limites respectives, l'ordre et les raisons de leur dépendance logique, enfin les limites générales du connaissable sont étudiés dans cet ouvrage par l'examen des sciences elles-mêmes, de leurs résultats acquis et de l'orientation de leurs recherches.

L'auteur montre que le *réel* n'est pas objet de science, mais d'expérience ou, comme on dit aujourd'hui, d'intuition ; l'objet de la science est ce qui est nécessaire à l'interprétation du réel, c'est-à-dire l'*intelligible*. La connaissance du réel est bien une connaissance vraie ; celle de l'intelligible est une autre connaissance vraie ; mais ces deux vérités sont différentes, et, en un sens, opposées. On ne s'approche de l'une qu'en s'éloignant de l'autre.

Un volume in-18, broché..... 7 fr.

C. BOUGLÉ

LEÇONS DE SOCIOLOGIE SUR

L'ÉVOLUTION DES VALEURS

Un volume in-8°, broché..... 7 fr.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

Dernières Nouveautés :

EDMOND BOUCHIÉ DE BELLE

LA MACÉDOINE
ET LES MACÉDONIENS

Un volume in-18, broché . . . . . 7 fr.

G. COLOMB

L'ÉNIGME D'ALÉSIA

SOLUTION PROPOSÉE d'après le Livre VII des Commentaires *de César*

Un volume in-18, broché. . . . . 8 fr.

XAVIER LÉON

FICHTE ET SON TEMPS

TOME I

Établissement et prédication de la doctrine de la liberté. — La vie de Fichte jusqu'au départ d'Iéna (1762-1799)

Un volume in-8° raisin, XVI-652 pages, portrait en frontispice, broché. . . 30 fr.

A. MORET

ROIS ET DIEUX D'ÉGYPTE

(*Nouvelle Édition*, dans la *Collection Ivoire*)

In-16 (14,5×19,5), avec 20 gravures dans le texte, 16 planches et une carte hors texte, br.. . . . . 15 fr.

BOUGLÉ, BRÉHIER, DELACROIX ET PARODI

DU SAGE ANTIQUE AU CITOYEN MODERNE

Études sur la Culture morale

Un vol. in-18, br. . . . . 7 fr.

PROBLÈMES ACTUELS DE L'ÉCONOMIQUE

par

L. MARCH, J. MORET, R.-G. HAWTREY, CH. GIDE, A. AFTALION
E. BAROND, AUGÉ-LARIBÉ, CH. RIST, MAX LAZARD, DUGÉ DE BERNONVILLE

(Publication de la *Revue de Métaphysique et de Morale*)

Un volume in-8° raisin, 346 pages, broché. . . . . 20 fr.

Mme KREBS-JAPY

L'infirmière

Renseignements indispensables aux Infirmières et à celles qui veulent le devenir

In-8°, br. . . . . 6 fr.

JEAN BERTHEROY

Les pierres qu'on brise

Roman (pour les jeunes filles)

Un vol. in-18, br. . . . . 7 fr.
Relié toile. . . . . 10 fr.

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume

A 3 ... R 1963

93-1